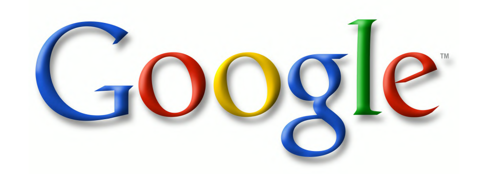
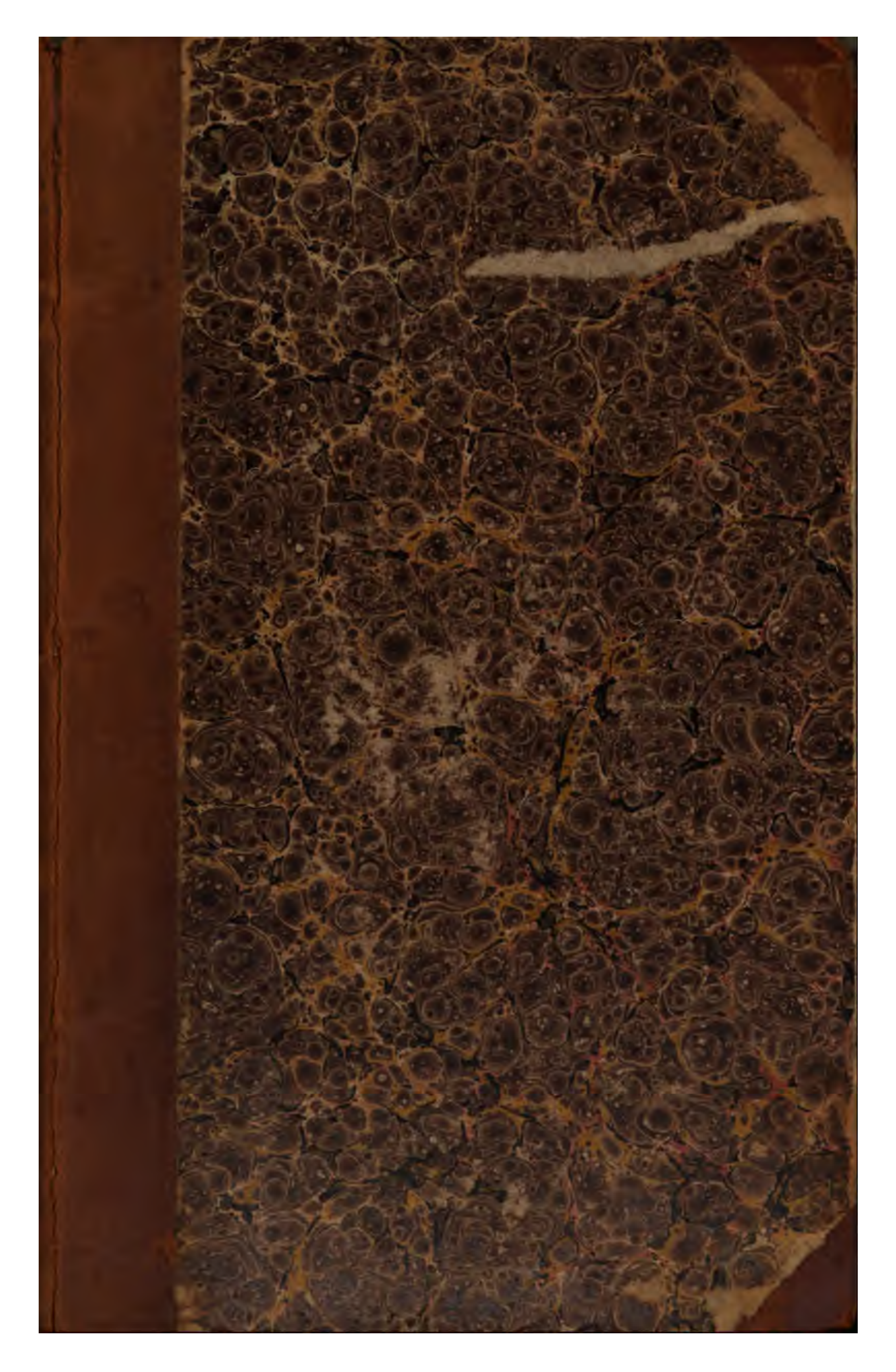
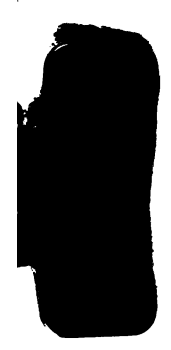







TRIA JUNCTA IN UNO
VIVE

# JOURNAL

DES

# SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

TOME XII.

# JOURNAL

DES

# SCIENCES MILITAIRES

DES

## ARMÉES DE TERRE ET DE MER,

dans lequel seront insérés des analyses sur

LES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES DÉPÔTS GÉNÉRAUX DE L'ARTILLERIE, DU GÉNIE, DE LA GUERRE, DE LA MARINE, LE BUREAU DES LONGITUDES, ET PAR LE CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR.

COLLABORATEURS.

MM. LE BARON DUPIN, OFFICIER SUPÉRIEUR AU CORPS ROYAL DU GÉNIE MARITIME, MEMBRE DE L'INSTITUT; LE GÉNÉRAL COMTE DE SEGUR; DE MONTGÉRY, CAPITAINE DE FRÉGATE; PARISOT, OFFICIER DE MARINE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; LE GÉNÉRAL LECOUTURIER; CHAPUY, CAPITAINE DU GÉNIE MARITIME, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; ESNEAUX, HOMME DE LETTRES; MEISSAS, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; LE COLONEL MILLET; WALLEZ, HOMME DE LETTRES; RAUCH, OFFICIER DU GÉNIE; LE GÉNÉRAL BARON DESMICHELS; ESTIENNE, ANCIEN MÉDECIN PRINCIPAL DES ARMÉES; ALLIX, LIEUTENANT-GÉNÉRAL D'ARTILLERIE; GIRARD, INGÉNIEUR EN CHEF, MEMBRE DE L'INSTITUT; MOREAU DE JONNES, OFFICIER SUPÉRIEUR AU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR; LE CHEVALIER DE KIRCKHOFF, ANCIEN MÉDECIN EN CHEF DES HÔPITAUX; FERRY, ANCIEN PROFESSEUR D'ARTILLERIE ET DU GÉNIE; BURNO, CAPITAINE AU CORPS IMPÉRIAL DU GÉNIE RUSSE; BENOIT, INGÉNIEUR-GÉOGRAPHE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; Y....., COLONEL DU GÉNIE MILITAIRE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; X....., COLONEL D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; CHENNECHOT, HOMME DE LETTRES; COSTE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; MADELAINE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE; CHATELAIN, CAPITAINE AU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR; WIELAND, COLONEL D'ÉTAT-MAJOR; GERARDIN, OFFICIER D'ARTILLERIE; ROCHE, CAPITAINE D'ARTILLERIE, PROFESSEUR DE PHISIQUE ET DE CHIMIE A L'ÉCOLE D'ARTILLERIE DE MARINE A TOULON; SICARD, OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR; COLLOMBEL, CAPITAINE D'ARTLILLERIE DE MARINE; AUDENELLE, HOMME DE LETTRES, HIMLY, ANCIEN OFFICIER DE DRAGONS, PROFESSEUR A L'ÉCOLE D'APPLICATION DU CORPS ROYAL D'ÉTAT-MAJOR, TRADUCTEUR ATTACHÉ AU DÉPÔT DE LA GUERRE, etc.

PARIS,

CHEZ M. J. CORRÉARD,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DU JOURNAL,

Rue de Richelieu, n° 21.

1828.

Doullens, imprimerie de Quiquenpoix.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

# OBSERVATIONS

SUR

# LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE,

PAR L'AUTEUR DE L'ESSAI SUR LA DÉFENSE DES ÉTATS

PAR LES FORTIFICATIONS,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

( 7e article. )

## CHAPITRE LIV. — *Observations.*

Les propositions de Louis XIV pour obtenir la paix avaient été au-delà de toutes limites. Il offrait de reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne; de fournir des subsides pour détrôner Philippe; de reconnaître le roi de Prusse, le duc de Hanovre pour électeur, la reine d'Angleterre; de renvoyer le prétendant; de rendre Strasbourg, Kehl, Brisach; de raser les autres places du Rhin, de Bâle à Philisbourg; de renoncer à la souveraineté de l'Alsace; de raser et combler Dunkerque; de donner aux hollandais Furnes, la Knoque, Menin, Ypres, Lille, Tournai, Condé, Maubeuge. Ses ambassadeurs furent à peine écoutés. Ils furent confinés dans Gertruidemberg, gardés, insultés. Leurs lettres étaient décachetées

et lues. La paix lui fut refusée. Cela prouve bien qu'il ne faut jamais rien espérer d'un ennemi victorieux; qu'une fois la guerre entamée, il faut toujours supposer qu'on sera dans l'alternative de vaincre ou de périr, et que, par suite, il faut organiser les moyens de guerre et de défense d'après cette terrible condition. Il faut donc s'occuper forcément de l'indépendance préalablement à l'intégrité. Car, lorsqu'on ne s'occupe uniquement que de celle-ci, sa violation entraîne rapidement la perte de l'indépendance ou la chute de l'état, ce qui est tout un. Voilà, par conséquent, ce qui doit militer pour de grandes forteresses dans le cœur du royaume. Quant à l'emploi exclusif de celles-ci, il ne peut résulter que de l'examen attentif des faits de guerre.

La première opération des alliés en Flandre, prouve combien l'habitude de prendre des quartiers d'hiver et la manière de les disperser étaient vicieuses. La barrière d'Aire à Mons et à la Sambre, paraissait aux ennemis un obstacle important. En 1709 ils étaient parvenus à la forcer; ils avaient été vainqueurs à Malplaquet; ils purent donc la tourner et la détruire par cela même. Néanmoins, la saison étant venue, ils abandonnèrent tous ces avantages pour s'éloigner dans des cantonnemens. Ainsi, pour la nouvelle campagne, cet obstacle allait subsister presque tout en entier. Pour n'en être pas entravés, ils levèrent rapidement leurs quartiers les plus à portée et prirent l'initiative. C'était une belle opération, car les français étaient bien loin de pouvoir se réunir à temps pour les arrêter. Il fallait à ceux-ci plus d'un mois pour se rassembler. Les alliés réussirent donc à réparer leur faute de l'année précédente. Mais avant l'opération, cette réussite était problématique, tandis qu'après Malplaquet elle ne l'avait plus été. Ils avaient donc, par leur seule disposition de cantonnemens, remis en question ce qui une fois déjà avait été résolu en leur faveur.

L'entrée ou l'inaction des français dans leurs quartiers n'avaient certainement pas été plus raisonnables. Lorsque la campagne de 1709 prit fin, ils avaient sur cette frontière quatre-vingt mille hommes, sans les garnisons. Pourquoi tant se disséminer? Pourquoi ne pas simuler un repos qu'ils n'auraient jamais dû goûter? Turenne cependant, en 1674, leur avait bien montré comment on

bat une armée supérieure mais dispersée. Il fallait profiter de l'absence de Marlborough et d'Eugène; il fallait appeler, en poste, les quarante mille hommes des Alpes, que les neiges de ces montagnes rendaient inutiles; il fallait tirer quelques bataillons de la Lorraine et du Rhin; il fallait tenter ainsi, par une campagne d'hiver, de porter cent quarante mille hommes dans le centre des cantonnemens ennemis, mépriser leurs places et marcher sur les gros corps de troupes. Mais, on ne pensa pas à prendre cette offensive hardie, qui donnait la supériorité numérique sur les points décisifs et qui, inspirant de l'élan aux soldats, augmentait encore leurs forces. On s'endormit dans ce malheureux système de défensive fondé sur l'esprit de places et qui depuis dix ans avait été si funeste à la France.

Ces places, dès le commencement de cette nouvelle campagne, laissèrent bien apercevoir encore toute leur inutilité. Quoique munies de garnisons, quoique couvrant les cantonnemens d'une armée de quatre-vingt mille hommes, elles ne furent que les oisifs témoins de la marche d'un corps de soixante mille hommes, qui vint sans peine bloquer Douai en deçà de la barrière qu'elles assuraient. Mais, si ce corps, qui fut bientôt porté à cent trente mille hommes, au lieu de s'arrêter autour de Douai, eut opéré vivement sur les cantonnemens français qui eurent besoin de tout un mois pour se masser; si, appelant tout le monde possible, cette armée qui eut facilement compté cent cinquante mille hommes, eut immédiatement après marché sur Paris, que serait-il arrivé de la France, malgré ses forteresses des frontières? Elle eut subi la loi du vainqueur, et cette loi, les conférences de Gertruidemberg montrent assez ce qu'elle eut été.

Ces grands dangers que l'on courut furent dus entièrement à l'existence des places. Ils provinrent de l'idée que l'on avait que les ennemis devaient les prendre et non les franchir, et que par suite, en arrière d'elles, des cantonnemens disséminés étaient en sûreté. Dire qu'ils en étaient une conséquence forcée serait une erreur, car l'armée pourrait bien cantonner sur un terrein resserré. Mais ils en étaient une conséquence naturelle, par suite probable et dont on doit *forcément* redouter le retour. Or, il faut éloi-

gner les chances de fautes. L'existence d'une place centrale, immense, unique, eut *forcément* mené à des idées de guerre tout opposées; à des idées d'ensemble et non de dissémination; d'offensive et non de crainte.

Les alliés, qui avaient de si belles chances, les négligèrent pour prendre Douai. Ce fut fort heureux pour la France. Mais que pouvait Douai et sa garnison de huit mille hommes, s'ils eussent marché contre les cantonnemens français et contre Paris? *ou bien :* cette forteresse conquise, quel avantage réel en retiraient-ils pour détruire l'armée française, le vrai boulevard de Paris? On ne le voit pas. Mais, au contraire, dans le cas d'un choc, on voit bien le déficit que ces huit mille hommes eussent causé dans cette armée. Le répit occasionné par le siége de Douai doit donc être attribué aux vues particulières de Marlborough, non à de bons principes de guerre.

Le principe de Villars, dans toute cette défensive, fait bien sentir combien peu il comptait sur l'action protectrice des forteresses. Trop faible pour attaquer, il voulait forcer l'ennemi à venir l'attaquer lui-même dans une bonne position. Il n'était pas sans penser pourtant qu'il pouvait perdre cette bataille, mais il disait : « Je sens que je joue gros jeu, mais nous pourrions risquer » davantage par la défensive. Espérons tout d'une guerre hardie. » Aussi bien l'on périt à la fin par la défensive ». C'était reconnaître en dernière analyse que les batailles et non les places décident du destin des états.

Sa manœuvre contre le siége de Douai est à remarquer. Ne voulant pas livrer une bataille d'emblée contre des retranchemens, il ne pouvait de son camp de Cambrai marcher directement contre la Sensée; tout eût été contre lui. En se portant sur la gauche de la Scarpe, il était avec sa masse sur le flanc de la ligne d'opérations des ennemis. Il était donc raisonnable d'espérer qu'on viendrait lui livrer bataille; « qu'on lui épargnerait » la moitié du chemin ». Mais cette même ligne d'opérations était couverte par la Deule, qui jadis avait protégé Villars, et qui maintenant était contre lui; les alliés furent donc les maîtres d'attendre dans leurs retranchemens, sans être forcés d'en sortir pour

chasser une armée qui ne pouvait rien contre leurs communications. Ces grandes lignes d'eau peuvent donc, comme les autres obstacles, devenir bien nuisibles à ceux-là mêmes qui les ont créées.

Il semble que l'on peut reprocher à Villars de s'être arrêté quatre jours près d'Arras, au lieu de marcher de suite contre l'ennemi, car il eut pu espérer de trouver très peu de monde dans les retranchemens, comme cela avait lieu, en effet. Mais il pensa, probablement, que les ennemis ne se laisseraient pas surprendre un tel mouvement.

Toutes les petites opérations de Villars sur la Scarpe, font bien voir combien était grand son désir d'être attaqué. Son champ de bataille, néanmoins, se trouvait en plaine, à deux lieues en avant d'Arras, la Scarpe entre lui et cette place; il ne comptait donc pas retirer appui de celle-ci. Il eut pris cette position, quand bien même cette place n'eut point existé et, si les alliés eussent eu plus de vigueur, il y eut été également ou vainqueur ou vaincu. Il faudrait donc bien se garder de croire, que ce fut par crainte d'Arras, que les ennemis n'attaquèrent pas Villars. Ce fut par cette passion dominante de posséder, suite inaperçue, peut-être, de l'avarice naturelle de Marlborough, qui le portait à prendre des villes et qui les retint autour de Douai. D'ailleurs, ils se rappelaient Malplaquet, et ils redoutaient une semblable victoire.

La position de Villars derrière la Sensée, d'Oisy à Mouchy, pour couvrir les places de l'Escaut, était fondée sur cette remarque : Ces places étaient à cheval sur le fleuve; pour les investir complétement, il fallait donc passer celui-ci. Or, l'ennemi pouvait, peut-être bien, prévenir Villars devant elles sur la gauche de l'Escaut; mais, passer le fleuve sans coup férir, n'était pas à supposer, n'y ayant que dix lieues d'Oisy à Condé. Cette même position couvrait Arras, parce qu'on y était bien plus près de cette forteresse que l'ennemi.

Le résultat que l'on atteignait ainsi n'était pas de sauver immanquablement ces places. Il faut bien se garder de donner au mot *couvrir*, cette fausse signification qu'on ne lui attribue que trop souvent. On parvenait, seulement, à ceci : que les ennemis ne pourraient en assiéger une, qu'après avoir gagné une bataille,

contre toute l'armée française assez bien postée. Or, courir cette chance était précisément le but de Villars, et l'ensemble marécageux des bords de la Scarpe, de la Sensée et de l'Escaut lui promettait des avantages.

Mais, cette chance avantageuse, la devait-on à l'existence des places? Il est bien facile de voir que non. En effet, si les ennemis eussent été résolus à livrer une bataille, ils eussent, *par exemple*, ou attaqué de front sur la Sensée, ou remonté un peu plus haut pour déboucher et combattre près les sources de celle-ci, sur la route d'Arras à Cambrai. Le résultat de cette lutte, soit heureux, soit malheureux, n'eut certainement été influencé en rien par l'existence de ces forteresses. Il n'eut dépendu que des élémens ordinaires des batailles en pleine campagne. Or, si ces forteresses n'eussent point existé, le terrein n'en eut pas moins eu les mêmes formes, les mêmes propriétés défensives; l'ennemi, pour attaquer Villars, n'en eut pas moins manœuvré de la même manière, n'en eut pas moins couru les mêmes chances. La différence réelle n'eut donc été que dans le but, soit de prendre ensuite des places, soit de marcher sur la capitale, et rien n'empêchait que ce fut toujours ce dernier.

La suite des opérations de toute cette campagne est d'une nature bien extraordinaire. Les ennemis pouvaient pour une action, avoir la supériorité numérique de cent soixante mille contre quatre-vingt mille; ils avaient l'ascendant que donnent dix années d'une guerre heureuse, l'avantage qui résulte pour les soldats d'une nourriture et d'une solde régulière et abondante; le champ de bataille, qui leur fut offert, était ces belles plaines de l'Artois, entre la Scarpe et la Canche, et pourtant ils déclinèrent le sort des armes, ils se réduisirent à prendre les seules villes dont on ne leur défendait pas l'accès. Comment reconnaître là cet Eugène, qui avec trente mille hommes avait conquis l'Italie en une seule campagne, contre tant de places et tant d'armées? Le contact de Marlborough l'avait-il donc gâté? Et comment oserait-on, de ces siéges, conclure leur nécessité, et par suite l'utilité des places?

Mais, ce qu'il ne faut pas oublier pour trouver la valeur exacte de celles-ci, c'est le coup de main hardi de Villars sur la Lys à

Oliswife. Ce fut au milieu de toutes ces places conquises, à vingt-cinq lieues de l'armée française, à dix-huit sur les derrières de celle de Marlborough, qu'il fut exécuté. Ce n'était pas la peine d'avoir fait tant de siéges, d'avoir perdu tant d'occasions superbes, pour ne pas même obtenir la sûreté des convois contre quelques partis.

Dans toute cette campagne, le seul moyen employé par Villars pour sauver son pays, fut de chercher à recevoir une bataille. Si les ennemis eussent eu plus d'énergie ils la lui eussent livrée; ils la lui eussent livrée dans de belles plaines; ils la lui eussent livrée avec la supériorité de cent soixante mille contre quatre-vingt mille. Avec de telles probabilités, s'ils eussent été vainqueurs, ils eussent du, huit jours après, camper sous Paris. Voilà à quoi l'on fut exposé. Or, Villars était l'élève de Turenne, de Condé, de Luxembourg; il avait commandé et vaincu sur bien des champs de bataille; il sauva, deux ans après, la France à Denain, contre le grand Eugène. Quel est le méthodiste qui osera dire qu'il s'y prit mal, et qu'il ne sut pas tirer parti des places? Bien plus, ses champs de bataille furent stratégiquement obligés par la condition de couvrir des places; il ne put pas les choisir tactiquement; il courut la chance d'être forcé de combattre dans ses mouvemens d'un camp à l'autre; il découvrit, même, l'Escaut et Paris, par sa marche sur la gauche de la Scarpe, si les ennemis eussent voulu quitter le siége de Douai. La France fut donc exposée à tous les hasards ordinaires à deux armées en pleine campagne et sans forteresses. Elle le fut, malgré le génie d'un général habile. Comment cette épreuve militerait-elle pour les places de guerre?

Mais, s'il n'y eut eu qu'une seule forteresse intérieure, soit à Paris, soit en tout autre endroit, l'armée de Villars eut été plus nombreuse. Elle eut été, d'au moins cent vingt mille hommes, provenant de ses quatre-vingt mille hommes, des huit mille de Douai, des quatre mille de Béthune, des trois mille de St.-Venant, des huit mille d'Aire, et des bataillons de vingt-cinq autres places de ces frontières. Il eut choisi tactiquement les champs de bataille, parce qu'il eut eu bien plus de latitude, n'ayant qu'à couvrir sa ligne d'opération. Il n'eut jamais manqué de matériel

de guerre, comme cela lui fut arrivé dans la première hypothèse, parce qu'il eut fait sa retraite vers son vaste arsenal, loin de se voir coupé de tous ses arsenaux partiels de la fontière. Enfin, en supposant les plus grands revers, il se fut retiré dans un refuge impénétrable, qui par son immensité lui eut bientôt fourni les moyens de resaisir la victoire.

Sur les Alpes, Berwick dut, avec trente-neuf mille hommes, s'opposer à l'entrée d'une armée de quarante-neuf mille. C'était une commission difficile, il la remplit. Mais, son moyen était-il infaillible, comme il le dit, et les places lui servirent-elles beaucoup? C'est ce qu'il faut examiner.

Lorsque Thaun franchit le col de l'argentière avec trente mille hommes, les forces françaises étaient disséminées. Les plus près de lui consistaient seulement en dix bataillons à Tourneux et douze à Guillestre. C'était une belle chance. Mais pour en tirer parti il faut voir exactement ce qu'il devait se proposer.

Pénétrer directement en Provence, avec son armée en une seule masse, fut-elle même de quarante-neuf mille hommes, n'était pas en thèse générale une très bonne opération. Car, cette masse seule n'était pas excessivement imposante pour un état comme la France; elle aurait probablement besoin d'une ligne d'opération avec son propre pays, parce que la Provence n'est pas un pays de grandes ressources; elle devait craindre de voir Berwick rassembler toutes ses troupes et chercher à l'enfermer en France jusqu'à l'arrivée des neiges; elle n'était pas, en un mot, assez grande pour tenter des conquêtes stables, en présence des trente-neuf mille hommes de Berwick. Ce n'était donc pas dans ce sens que Thaun devait agir.

Mais attaquer, repousser, détruire l'armée de Berwick, si on pouvait y parvenir, était un résultat avantageux, parce qu'alors on devenait réellement redoutable pour le pays. On pouvait y pénétrer, le mettre à contribution, porter la terreur au loin et rentrer en Piémont si on le jugeait convenable. Or, les chances ci-dessus étaient précisément pour ce résultat.

Lorsque Thaun déboucha par le col de l'Argentière, puisque son but était de surprendre, il devait marcher rapidement, il devait arriver le même soir sur l'Ubaye, de St.-Paul au Castelet. Il

le pouvait, parce que les chemins le permettent. Il le pouvait, parce que ses troupes eussent débouché à la fois par tous les cols, depuis celui de l'Argentière jusqu'à celui de Maire (1). Le lendemain, il eut gravi la montagne, devant lui, par tous les chemins qui la traversent et qui mènent dans celle du Guil; il eut franchi le col de Vars, le col de la Valloire, le col de la Garde, le col des Orches, prenant par tous ces points sa direction sur Guillestre. Or, du Castelet à Guillestre, un homme à pied met cinq heures et demie. Thaun eut donc, dans le même jour, attaqué à la fois de front et de revers les douze bataillons du château de Vars et de Guillestre; il eut coupé entièrement la communication entre Berwick et le camp de Tournoux; il eut cherché à attaquer, avec rapidité, le camp de Roux et tous les corps qui se seraient successivement heurtés contre lui; il eut pris sa ligne d'opération par la vallée du Guil; il eut remonté contre les bataillons de Briançon; il eut pu avec de l'audace, de la rapidité, de la fortune, frapper un coup terrible sur ces montagnes.

Thaun perdit cinq jours pour se rendre sur l'Ubaye. Berwick, qui avait pris le change vers Briançon, instruit enfin du vrai point d'attaque, les employa pour s'y opposer. Il porta les troupes de Tournoux à quinze bataillons, renforça de quatre bataillons les postes du col de Vars à Guillestre, et rapprocha un peu ses extrêmes droite et gauche. Mais cela était bien loin d'être suffisant. Thaun, le lendemain de son arrivée sur l'Ubaye, devait encore être à Guillestre; il avait même gagné des probabilités, pour tourner et détruire plus sûrement ces bataillons qui s'étaient allongés vers le col de Vars. Ce jour là, comme les précédens, comme les suivans, Berwick devait voir tomber son système de cordon et Thaun devait prendre la supériorité de la campagne.

Si les seize bataillons de Vars et de Guillestre, échappant à la marche offensive des ennemis, se fussent retirés dans Mont-Dauphin, ils y eussent, avec la garnison, formé un total de neuf mille hommes. Qui, sur cet espace rétréci, eut été bien désolé par la faim et par les feux. Thaun, appelant à lui toutes ses forces, cou-

(1) Bourcet, Vallée de Barcelonnette.

pant ainsi Berwick de ces neuf mille hommes de Mont-Dauphin, des huit mille de Tournoux, eut pu entreprendre avec avantage sur ce dernier camp. Il eut pu, par la vallée de la Durance, lancer dans la Provence toute sa cavalerie, qui aurait du le suivre dès le commencement de son invasion. Il eut, en un mot, réussi à percer avec avantage en France, malgré Berwick, ce que celui-ci prétendait empêcher.

Que fit Briançon dans cette circonstance? Berwick, n'employant que trente-neuf bataillons, de la Provence à Mont-Dauphin, laissa vingt-quatre bataillons vers Roux et cette place. Cependant, les ennemis n'avaient à Oulx, que douze bataillons sous Rebender. Ceux-ci y furent en sûreté toute la campagne; certes, il n'était pas besoin de Briançon pour un tel résultat. Il semblerait, au contraire, que par le fait seul de cette place, on eut du avoir besoin sur ce point de bien moins de monde que l'ennemi.

Thaun voyant des troupes à Tournoux, quelques bataillons à Vars, n'osa avancer; il eut voulu surprendre entièrement les passages, sans avoir un seul coup de fusil à tirer. Cela fit réussir le système de cordon de Berwick. Mais il fallait une circonstance aussi peu guerrière, pour qu'un pareil système réussi.

Avec le plan que s'était proposé Thaun, ce fut un bien grand malheur, que la présence de troupes à Tournoux et à Vars. Sans elles, cet allemand eut passé; il eut établi son grand cordon de postes, du Mont-Viso à Gap, pour cacher toutes les opérations en arrière. Mais une fois établi, Berwick eut pu, avec toute sa masse., se précipiter sur son centre, le couper en deux, se rabattre sur les ailes, et en quelques jours anéantir cette armée. Car, telle est la faiblesse du système de cordon contre les masses sachant se mouvoir rapidement.

Ainsi, dans cette campagne, comme dans la précédente, le système de dissémination employé par Berwick, donna aux ennemis les plus belles chances possibles pour écraser l'armée française. Cela néanmoins n'arriva pas, parce que le fe·, que ces assaillans avaient dans les mains, n'était pas pour combattre; mais le danger n'en fût pas moins imminent. Il ne semble donc pas qu'il y ait là quelque chose à imiter.

Si Berwick, au contraire, eut eu ses trente-cinq mille hommes rassemblés près Briançon, dès l'ouverture de la campagne, il eut pu se précipiter de toute part sur les sept mille hommes de Rebender à Oulx et les détruire jusqu'au dernier. C'eut été un beau commencement. Il eut pu se reporter ensuite sur Thaun, s'établir à cheval sur la ligne d'opération avec ses trente cinq mille hommes contre trente mille, l'empêcher jusqu'aux neiges de rentrer dans son pays, et le détruire alors s'il ne l'avait pas déjà fait auparavant. Il eut eu, pour cela, tous les avantages possibles; car, telle est la différence entre les pays de montagnes et les pays de plaines, que dans ceux-ci, une armée coupée peut espérer de passer sur le corps à celle qui est à cheval sur sa ligne d'opération, mais dans un pays de montagnes, elle ne le peut plus; car il y a une succession de positions à emporter, bien trop fortes pour cela.

Enfin, l'expédition de Cette, fournit aussi une observation. Malgré les fortifications de ce port, deux mille anglais y débarquèrent sans coup férir et s'en rendirent maîtres. Mais, à peine le duc de Noailles fut-il devant eux, qu'ils disparurent, et mille baïonnettes firent ce que n'avaient pu faire plusieurs bastions et plusieurs forts :

Un ingénieur de mérite en parlant de ces campagnes des Alpes a dit : « Les positions, occupées constamment par les corps nombreux de M. de Berwick, ont été converties en places fortes, qui feraient maintenant, au moyen de garnisons assez faibles, le même effet, mais plus assuré que les corps qui y campèrent. » On demande si cette observation est le moindrement en rapport avec le récit des faits. On ne le croit pas. Telles sont, cependant, les raisons d'expérience qui ont été données souvent pour soutenir la nécessité des places, est-il donc étonnant qu'on ait établi à leur égard une théorie qui se trouve autant en contradiction avec les guerres des grands généraux?

En Espagne, on vit se développer rapidement les germes de revers que l'on n'avait pas voulu détruire les années précédentes. Philippe fut sur le point de perdre sa couronne, pour n'avoir pas su profiter des faveurs de la fortune lorsqu'elles étaient pour lui.

La première opération du Roi, contre Stharemberg, était convenable. Il était urgent, en effet, de prendre l'offensive contre

ce général pour le ramener sous Barcelonne, mais pour mettre les probabilités en faveur de l'armée d'Espagne, il fallait la rendre la plus nombreuse possible, en retirant quelques troupes d'Andalousie et d'Estramadure, en diminuant ou retirant toutes les garnisons, en agissant avec la plus grande vigueur. Or l'on fit précisément tout le contraire, l'armée, dès le début, fut à peine supérieure à celle des ennemis; on s'éloigna de Balaguer dont on avait coupé Stharemberg, tandis qu'on eût du s'opiniâtrer à lui enlever cette tête de pont; enfin, quelques jours après, on laissa sans obstacles ce général rallier tous ses renforts, lorsque par la position que l'on avait prise sur ses derrières on pouvait, en se renforçant, espérer de s'y opposer. Les garnisons de Tortose, de Lérida, de Méquinenza, des royaumes d'Aragon et de Valence, réunies dans ce but à l'armée, eussent rendu de bien plus grands services qu'elles ne firent dans toute la campagne.

La conduite de Stharemberg fut bien différente, il diminua toutes ses garnisons, pour avoir une armée imposante et, dès qu'il eut cette armée, il prit une offensive hardie, s'éloignant de Barcelonne et se portant sur la ligne d'opération de son adversaire. Le premier résultat fut le succès d'Almenara. Mais là, il fit une faute; il s'arrêta quinze jours, au lieu de suivre sa cavalerie victorieuse et de venir immédiatement resserrer Philippe sous Lérida. Dans le désordre où était l'armée d'Espagne, on peut présumer qu'il aurait eu de grands succès. Le second résultat fut la marche sur Saragosse et la victoire de ce nom.

Quelle influence eurent les places dans cette période? elles avaient, dès le commencement, affaibli l'armée de Philippe : elles l'affaiblirent encore d'avantage, car, dès qu'il fut résolu à marcher vers Saragosse, il augmenta leurs garnisons; ensorte que cette armée, qui avait compté vingt-trois mille hommes et qui avait reçu des renforts, était, à son arrivée sur l'Èbre, réduite à moins de dix-sept mille; ce qui fut cause de sa fuite depuis Lérida jusqu'à Saragosse, et de sa défaite sous les murs de cette place. Cependant, on avait perdu trois années à les prendre, c'était avoir payé bien chers des élémens de ruine. Une place rendit des services de son possesseur; ce fut celle de Balaguer. Ce fut longtemps le pivot des opérations et des menaces de Stharemberg;

mais ce ne fut pas comme place, ce fut comme tête de pont. Ce n'était pas une forteresse permanente, c'était une ville ouverte et crénelée, c'était réellement une fortification de campagne, que Stharemberg avait faite au moment même, qu'il eut rasé s'il eut cessé d'en avoir besoin et qui, à elle seule, neutralisa l'avantage des têtes de pont de Lérida, de Mequinenza, de Tortose.

Après la victoire de Saragosse, que devait faire Stharemberg? ne pas se reposer, poursuivre à toute outrance les débris de Tudela; s'établir sur le Douro; prendre ses communications sur le Portugal, négliger totalement celles de Barcelonne, pour avoir la plus grande masse possible, ne les confiant qu'aux catalans insurgés; remédier ainsi à ce vice mortel des deux bases séparées, et prendre ensuite, successivement, des directions offensives et rapides sur tous les corps d'armée réunis. Il serait entré dans Madrid, lorsqu'il n'aurait plus eu rien de mieux à faire. Stharemberg, qui le sentait bien, voulait une partie de ces choses, mais on le força à marcher sur Madrid. Dès lors il n'y eut plus de vigueur dans les opérations; il sema des postes sur sa route, pour assurer sa communication avec Barcelonne, prévoyant qu'il aurait besoin longtemps de cette ligne; et cette armée, qui, à Saragosse, avait été de vingt-quatre mille hommes, n'arriva sous Madrid qu'au nombre de seize mille, trente-six jours après sa victoire. Cette marche sur Madrid aurait pourtant pu produire encore des résultats très-avantageux, mais en la considérant comme moyen de jonction avec le Portugal, il fallait, dix jours après la bataille de Saragosse, entrer dans Madrid avec vingt et un mille hommes, ne laissant aucun poste sur la route; gagner le Tage et se réunir, à force ouverte, aux portugais, qui eussent dû marcher vers ce même fleuve, au lieu de faire le tour par Xérès, ce qui mit le Tage, la Guadiana et les montagnes entre eux et les allemands.

La marche de Vendôme sur le Tage, à Almaraz, fut judicieuse. Il l'exécuta, dès qu'il en eut la possibilité; mais enfin, il ne parvint à cette position que le 14 octobre, deux mois après la bataille de Saragosse, dix huit jours après l'entrée à Madrid. Il est évident que, si les alliés eussent voulu, ils eussent pu effectuer leur jonction, et peut-être, détruire l'armée espagnole de la Guadiana.

Stharemberg, pour maintenir sa communication avec la Catalogne, avait échelonné des postes depuis Saragosse. Pourtant il ne parvint nullement à son but. Les partis de cavalerie de Vendôme l'affamèrent dans Madrid et plus tard vers Tolède. Il eut donc mieux valu qu'il conserva ces soldats avec lui; car, avec vingt et un mille hommes, il eut peut-être entrepris, contre Vendôme, ce qu'il n'osa tenter avec seize mille.

Pendant les deux mois que l'archiduc passa à Madrid et à Tolède, Vendôme se garda bien de quitter Almaraz pour marcher contre lui. Il craignait qu'il ne lui échappât, qu'il ne joignît les portugais; il était à portée de l'armée de Bay à Mérida; il voyait la sienne se recruter tous les jours; il avait le temps de la discipliner, de l'instruire. L'archiduc, au contraire, s'affaiblissait journellement, c'était un jeu assuré. Ce prince, désormais, ne pouvait plus avoir d'autre but que de se retirer au meilleur marché possible. La cause de ces changemens était, que l'archiduc ayant entrepris une invasion, après l'avoir bien commencée, s'était arrêté tout court, au lieu de poursuivre sans relâche ses succès, ce qui est la plus grande faute que l'on puisse commettre dans une guerre de cette espèce.

La direction sur Guadalàxara, le passage de l'Hénarez, l'attaque de Brihuega, la résolution de forcer Stharemberg à combattre à Villa-Viciosa, montrent de quel avantage sont, à la guerre, les décisions promptes et hardies. Si Vendôme eut été un général timide, Stharemberg et Stanhope fussent arrivés sains et saufs à Saragosse. La division de l'armée ennemie, en deux portions si éloignées, pour exécuter sa retraite, était une grande faute. On ne conçoit pas comment Stharemberg fit pour la commettre; car enfin, plus que tout autre, il connaissait le mérite militaire de Vendôme. Il dut bien, à Villa-Viciosa, regretter cette dispersion, car dans cette lutte, ayant gardé le champ de bataille avec ses seules troupes, s'il eut eu en réserve les cinq mille hommes de Stanhope, on ne peut mettre en doute qu'il n'eût écrasé l'armée d'espagne et changé encore une fois la fortune.

Mais une chose qui passe tout raisonnement, toute croyance, c'est la conduite tenue par l'armée des Pyrénées. Le 2 décembre,

la veille de l'entrée de Philippe à Madrid, dix-huit mille hommes de bonnes troupes de France étaient à quinze lieues de Saragosse. En quelques jours, ce corps sur l'Ebre, pouvait être porté à vingt-sept mille français. De fortes garnisons étaient à Lérida, Mequinenza et Tortose. La perte de Stharemberg, revenant avec six mille hommes', était immanquable. Il n'eut jamais revu Barcelonne. On préféra, à ce résultat décisif, la prise de Vernone et le passage fut laissé libre aux allemands rétrogradant sur Balaguer, afin d'aller assiéger une bicoque, devant laquelle on fut près d'échouer et dont on ne sut pas même faire la garnison prisonnière.

Lérida, Mequinenza, Tortose et une foule de châteaux d'Aragon et de Valence renfermaient des garnisons. Celles-ci eurent, sur les communications ennemies, une action bien moins grande que les partis de cavalerie de Vendôme, elles ne purent pas empêcher Stharemberg et six mille hommes de repasser l'Ebre et la Sègre. Pourtant, elles diminuèrent de beaucoup l'armée de Philippe et lui valurent, par suite, ses premiers revers, qu'elles ne surent en rien réparer. Le desir de prendre Géronne éloigna Noailles de sa vraie direction. La passion de prendre des forteresses fut donc, comme toutes les années précédentes, funeste à Philippe; mais, une place pourtant lui rendit de grands services; ce fut Barcelonne. Car, sa prise fit commettre aux ennemis cette énorme faute, d'avoir deux bases séparées, ce qui assura la couronne sur la tête du petit-fils de Louis XIV.

*(La suite au prochain numéro).*

---

# DE L'ORGANISATION

## ET DES PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES DE L'ÉLÉMENT IMMOBILE DE PRODUCTION.

(2e article).

---

Après avoir montré combien les hommes d'une même profession sont intéressés à se réunir pour produire et pour consommer,

nous devons maintenant rechercher à quelles conditions toute association peut subsister. Deux choses sont à considérer : 1° Le rapport entre la production et la consommation, 2° le rapport entre le travail et le revenu.

Si la production dépasse la consommation, les richesses de l'association augmentent, mais à quoi servent des richesses que l'on ne consomme pas? à moins d'en faire don, c'est du travail perdu; au contraire, si la consommation l'emporte sur la production, l'association s'appauvrit, et doit, dans un espace de temps plus ou moins long, dissiper tous ses moyens de production. Arrivée à ce point, il faudra bien qu'elle se dissolve; dans toute commune, dans tout district quelconque, la même cause produira les mêmes effets, il est donc bon que partout la consommation soit toujours et justement égale à la production.

Pour que la consommation soit par tout réglée sur la production, il faut empêcher qu'aucun individu dans l'établissement, aucun établissement dans la commune, aucune commune dans le canton, et ainsi de suite, ne dépense au-delà de ses revenus. Or, comme il est de l'intérêt de tous les individus du même établissement que personne d'entre eux ne consomme plus qu'il ne lui revient, et que le même intérêt lie entre eux tous les établissemens d'une même commune, toutes les communes d'un même canton etc., les volontés seront par tout unanimes pour qu'il soit tenu dans tous les établissemens, communes et districts, une comptabilité à l'aide de laquelle on puisse s'assurer, quand on voudra, si partout l'équilibre entre la production et la consommation existe. La comptabilite qui servira à régler les intérêts individuels fera connaître les recettes et dépenses de chaque établissement. A l'aide d'états fournis par tous les établissemens d'une même commune, on connaîtra les recettes et dépenses de la commune, on obtiendra les mêmes renseignemens sur les recettes et dépenses du canton, au moyen d'états fournis par les communes; sur les recettes et dépenses de l'arrondissement, au moyen d'états fournis par les cantons, etc. La comptabilité portant indication des lieux d'où proviennent les matières, et devant être appuyée de pièces justificatives des achats et des ventes, il est clair qu'au-

cune fraude ne pourra être commise sans être révélée par un excédant de recettes ou de dépense en numéraire. Elle suffirait donc seule pour assurer l'exécution pleine et entière des lois prohibitives, et dès lors plus de régies ni de douanes.

Supposons l'association de tout établissement en possession d'une certaine quantité de numéraire au moment où elle commence à travailler, supposons de plus que, au bout d'un temps quelconque, elle ait vendu ou consommé elle-même le total des produits de son travail, et qu'elle en ait touché l'équivalent; si en échange de ses marchandises elle en a reçu d'autres, elle conservera la même quantité de numéraire; au contraire, cette quantité de numéraire aura diminué ou augmenté si l'association a reçu en marchandises une valeur plus ou moins forte que celles des marchandises qu'elle a délivrées. Dans le 1<sup>er</sup> cas, la quantité de numéraire demeurant constante, la production sera égale à la consommation; dans le 2<sup>e</sup>, cette quantité ayant diminué, l'association a consommé plus qu'elle n'a produite; dans le 3<sup>e</sup>, le numéraire ayant augmenté, l'association n'a pas consommé l'équivalent du produit de son travail. Cela posé, connaissant les quantités de numéraire existant dans un établissement à deux époques différentes, on peut en déduire certainement le rapport entre la production et la consommation pendant l'espace de temps qu'elles comprennent. Nous en dirons autant de toute commune, de tout canton de tout état enfin; on peut présumer par là combien sont erronées les raisons par lesquelles on a prétendu réfuter la théorie de la *balance du commerce*, mais les auteurs de cette théorie disaient que la balance du commerce était en notre faveur lorsque nous devenions plus riches en numéraire, et ils se trompaient en ce qu'ils regardaient comme avantageux ce qui est un véritable désavantage. Quand une nation possédant assez de numéraire pour la commodité des échanges en augmente encore la quantité, elle se défait d'une denrée qu'elle pourrait consommer pour en acquérir une autre qui lui sera inutile, du moins sous forme de monnaie. En Angleterre, la consommation est depuis longtemps inférieure à la production, en Espagne, elle lui est depuis longtemps supérieure; avec notre organisation, la dixième partie du numéraire existant actuellement

en France dans la circulation suffirait probablement, et les neuf autres dixièmes pourraient être autrement utilisés.

La production et la consommation d'une année étant connues, on en déduira la production et la consommation de l'année suivante, et, les échanges pouvant être réglés à l'avance dans chaque commune ou district quelconque, les matières arriveront ainsi par la ligne la plus courte au lieu de la consommation.

L'économie des déplacemens exige que la marchandise passe immédiatement, autant que possible, des mains du producteur dans celles du consommateur; le drap, par exemple, ira donc en ligne droite de l'atelier du fabricant à celui du tailleur; le blé, de la grange du laboureur au moulin; la farine, du moulin chez le boulanger; le pain, de la maison du boulanger dans celle du consommateur; et la classe des commerçans (ceux qui achètent pour revendre), justement appelée improductive, ne sera plus chargée que de la fourniture de certaines denrées exotiques à la commune, au canton ou à l'arrondissement, ou etc.; où elle aura ses établissemens, elle sera aussi peu nombreuse que possible.

Les économistes ont essayé de prouver l'utilité des accapareurs de blé. Dans les années d'abondance, disent ils, les accapareurs fesant leurs provisions font augmenter le prix du blé et rendent service au laboureur; quand viennent, les années de disette, ils revendent ce qu'ils ont acheté dans un autre temps, alors ils rendent service au consommateur en empêchant que le prix du blé ne s'élève tant, ou en le fesant baisser. Ce raisonnement n'est que spécieux. Les accapareurs font presque sans peine et d'un trait de plume, des gains énormes, tandis que le laboureur n'obtient qu'à force de sueurs une existence fort chétive; mais accordez lui plus d'aisance et il pourra faire ce que fait l'accapareur, il attendra le moment favorable pour la vente de ses produits, et recueillera seul tout le fruit de son propre travail, ce qui est très-juste; l'accapareur ne viendra plus s'interposer entre lui et le consommateur, au préjudice de tous les deux.

Au moyen des états de production et de consommation fournis, soit par les établissemens ou les communes individuellement, soit par les chefs-lieux des différens ordres, on obtiendrait, dans

l'espace de moins d'un mois et pour un pays comme la France, une situation statistique complette et aussi détaillée qu'on le désirerait. Il serait aussi facile d'avoir la situation de quoi que ce soit, qu'il l'est actuellement d'avoir celle du personnel de l'armée. La production en tous genres se proportionnerait d'elle-même à la consommation, et la société n'éprouverait plus le malaise et les pertes qu'occasionne le défaut d'équilibre entre elles. On verrait sans peine, dans l'ensemble et dans les détails, sur quels objets les améliorations doivent porter de préférence. Enfin, la société posséderait, à très-peu de frais, tous les documens nécessaire pour faire de ses moyens de toutes espèces l'emploi les plus avantageux. De pareils renseignemens sont impossibles à obtenir aujourd'hui, et, dans notre manière d'administrer, presque tout est abandonné au hasard.

Pour la formation de ces états, comme pour l'exécution de tout travail quelconque, l'individu n'ayant de relations qu'avec l'établissement, celui-ci qu'avec la commune, la commune qu'avec le canton, etc., il s'en suit que, dans les relations de peuple à peuple, tout doit être réglé dans les capitales des empires.

Nous partagerons la consommation en deux parties : la 1re est faite par les machines, la 2e sert immédiatement à la satisfaction des besoins de l'homme; celle-ci représente le *produit net* et donne la mesure de *l'aisance*, qu'il est impossible de déduire de la consommation totale.

La répartition du travail et des produits peut avoir lieu de deux manières, le salaire de chaque ouvrier peut être ou n'être pas proportionnel à sa part de travail. Dans le 1er cas, les parts de travail de tous les ouvriers du même établissement étant égales, le salaire de chacun d'eux est aussi le même. Chacun y est personnellement intéressé à acquérir le plus de cette habileté qui met à même de faire plus de travail dans un temps donné, et à ce que les autres possèdent le plus de celle d'où résulte, de la même quantité de matières premières, un produit plus considérable ou de meilleure qualité, ce qui rend le travail plus profitable. Alors, toutes les forces de l'association sont dirigées vers la production et le meilleur emploi des matières de consommation; l'association est animée

d'une volonté unique tendant au plus grand développement des moyens physiques et intellectuels de tous ses membres. L'égalité dans les parts de travail et de revenu unira du même lien les individus du même établissement, les établissemens du même endroit, les communes du même canton, etc., et un même esprit animera tous les membres de la même nation, quelque nombreuse qu'elle soit.

Dans tout établissement, quelque soit le mode de division du travail adopté, les parts de travail doivent être réputées égales s'il se trouve pour chacune un ouvrier qui, la préférant aux autres, consente à l'exécuter. Dans le cas contraire, il sera toujours facile de réunir toutes les volontés en établissant un tour de service pour les parts dont personne ne voudrait se charger.

Pour établir l'égalité proportionnelle entre les parts de travail et de revenu des différentes associations, il suffira de fixer la valeur des produits et de laisser à chaque homme la liberté de choisir la profession qu'il voudra exercer. L'individu cherchant toujours à se placer le mieux possible préférera, à égalité de travail, le genre d'industrie où le revenu sera le plus fort, il préférera de même, à égalité de revenu, celui où le travail sera moindre. Dans certains établissemens le revenu proportionnel baissera par l'affluence des individus; la société en accordant un moindre prix au travail dans certains autres y fera diminuer le nombre des ouvriers, et augmenter la part de travail de chacun. C'est ainsi que la population se distribuera de manière que le sort de tel individu, de telle profession ne sera jamais un sujet d'envie pour tel individu de telle autre; il arrivera même, ce qui est juste, que les travaux les plus pénibles ou les plus répugnans seront les mieux payés, car autrement personne ne les voudrait exécuter, l'équilibre s'établira par tout avec la même facilité, quoique plus lentement dans les districts de plus grande étendue.

Nous venons de supposer que tous les établissemens consacrés à un même genre d'industrie étaient placés exactement dans les mêmes circonstances, ce qui n'arrive jamais, mais il est facile d'obvier à cet inconvenient, et de proportionner par tout le travail au revenu, en accordant une prime à ceux qui se trouvent dans les circonstances les moins favorables. *C'est aux industrieux*

*eux-mêmes à fixer le montant et à faire les frais de la prime à accorder aux hommes de leur profession*. En agriculture, cette prime doit être considérée comme une avance faite pour l'amélioration des terrains les moins fertiles; son effet, quant à la distribution de la population, est d'empêcher qu'elle ne se concentre sur ceux qui le sont le plus. Il doit être établi pour l'agriculture une prime par canton, une par arrondissement, une par département, et une enfin par division; il en faut plus ou moins pour chacun des autres genres d'industrie, suivant l'étendue du carré auquel correspondent ses établissemens. On vient de créer en France, un ministère des manufactures et du commerce, et l'agriculture, base de toute prospérité, y est négligée!

Les richesses étant uniformément distribuées, le meilleur impôt est la *capitation*; c'est aussi, pour le gouvernement, le plus facile à asseoir et à percevoir, le moins gênant pour les particuliers. Une loi suffisant pour que toutes les ressources de l'état soient immédiatement mises à sa disposition, le gouvernement peut toujours satisfaire aux besoins extraordinaires avec la même promptitude que s'ils avaient été prévus; nous sommes dispensés par-là de parler de ce qu'on appelle *système de finances*, création monstrueuse qui n'est bonne à rien de bon. La société n'ayant plus de misérables ni d'orphelins, les hôpitaux, les dépôts de mendicité, les associations de bienfaisance deviennent inutiles.

Notre organisation rend pareillement inutiles les établissemens formés dans la vue de favoriser les progrès des arts, comme les fermes expérimentales ou modèles.

Il en est de même des prisons, grâce à la manière dont les richesses sont distribuées. En effet, les actions pour lesquelles on est privé de la liberté sont des attentats à la propriété ou à la personne d'autrui; or, qui peut être tenté de voler là où personne n'ayant rien à envier aux autres, ne pourrait même pas, le plus souvent, profiter seul du fruit de ses larcins? et qui peut vouloir se rendre coupable de violence envers qui que ce soit, là ou nulle distinction injuste ne sépare les familles, où tout le monde reçoit une égale protection, et où il n'existe aucune cause d'inimitié entre des hommes élevés tous avec le même soin, et formés de bonne

heure aux bonnes habitudes sociales. Nos places fortes d'ailleurs suffiraient, dans tous les cas, pour assurer la punition des délits et des crimes, si par impossible, il s'en commettait.

Sans qu'il soit besoin d'entrer dans de plus grands détails, on reconnaîtra sans peine que l'administration, que nous voyons partout si compliquée, serait ramenée à son plus grand degré de simplicité. On vante, avec raison, le gouvernement des Etats-Unis pour le peu qu'il coûte ; la France, pourvue d'une population triple, pourrait être bien mieux gouvernée, et à moins de frais encore.

L'égalité dans les parts de travail et de revenu n'a rien de chimérique, et puisqu'elle est si facile à établir, il faut bien que la division de la société industrielle en savans entrepreneurs et ouvriers, imaginée par les économistes et généralement admise, ne soit nullement fondée. Car, sous le régime de l'égalité que deviennent les savans et les entrepreneurs ? on nous dit : « Rendez toutes » les conditions égales, et vous aurez rendu tout progrès impos- » sible. » Mais n'est-il pas évident que, dans un ordre de choses où tout homme se trouve en contact perpétuel avec des individus occupés des mêmes travaux que lui, et joignant la science à la pratique, possède quelque loisir, il suffit, pour assurer les progrès des sciences et des arts, de récompenser l'auteur de toute découverte ou invention utile ? Et cet ordre de choses n'est-il pas le plus propre à diriger tous les esprits vers les études et les applications vraiment utiles, et à empêcher qu'ils ne s'égarent dans des spéculations creuses, comme il arrive souvent ?

Au surplus, en quoi le savant qui fait des livres diffère-t-il, sous le point de vue économique, du cirier qui fait des cierges, du tourneur qui fait des chaises, etc ; les uns et les autres ne vivent-ils pas du produit des *objets* qu'ils fabriquent ? la similitude est complette dans le débit de ses ouvrages ; le savant est-il moins dépendant du public que tout autre industrieux quelconques.

Suivant les économistes, l'entrepreneur est celui qui fait l'application des lois de la nature à des objets déterminés, et ils appellent encore du nom d'entrepreneur tout homme qui a des ouvriers à ses gages. Quelle loi de la nature applique-t-il donc celui

qui fait travailler des pêcheurs ou des bouchers, ou dans les ateliers duquel on fabrique des habits, ou des chapeaux, ou des souliers, ou du savon, ou des confitures, ou des livres, ou des paniers, ou des chandelles, ou des rubans, ou des couteaux ou, etc. ?

Quelque fois l'entrepreneur n'est qu'un ouvrier, comme tous les autres, dont la principale ou la seule besogne consiste à leur distribuer le travail. Tel est, par exemple, le maître tailleur, les ouvriers qu'il emploie n'obtiennent qu'un faible salaire, tandis qu'il fait, en peu d'années, dans les grandes villes, une grosse fortune; c'est, disent les économistes, la juste récompense de son habileté; voyons un peu, réduisons le maître tailleur à ses propres moyens : il fera de beaux habits dont il aura le débit, mais il en fera peu. Entre une multitude de tailleurs qui pratiqueront isolément leur métier, le travail du plus habile n'aura certainement pas une valeur double de celui du moins habile; ainsi lorsque ce plus habile, devenu chef d'une association, fait de gros bénéfices, ce ne peut être qu'au préjudice de ses co-associés. Avec une habileté double il n'a même pas droit à une double part, car, en bonne justice, les avantages propres à l'association appartiennent également à tous. On ne pourrait lui tenir compte que de la différence entre sa jouissance productive et celle des autres, lorsque tous ils travaillent isolément, et cette différence ne peut être qu'une fraction très-petite de la puissance productive de chaque membre, lorsqu'elle a reçu tout l'accroissement qu'une bonne division du travail est susceptible de lui faire prendre. L'équité veut donc que les parts de revenu des co-associés soient sensiblement égales.

Dans le régime que les économistes appellent *industriel*, lequel, suivant eux, n'exclut pas les *inégalités*, et où le revenu de chacun se trouve juste proportionné à son habileté, régime où ils reconnaissent que beaucoup de gens manqueront du nécessaire, tandis que d'autres jouiront d'un revenu considérable. Si on juge de la force productive des hommes par leurs revenus respectifs, on est conduit à admettre qu'il en est dont les moyens sont plusieurs milliers de fois plus puissans que ceux de certains autres. Que penser des raisons qui mènent à une si étrange conséquence ?

Ce que nous venons de dire de l'entrepreneur tailleur s'applique

à tous les entrepreneurs quelconques. L'inégalité qui peut exister entre la puissance productive de deux ouvriers de la même profession tient à deux causes, et il s'en faut bien qu'elle soit aussi grande qu'on le croit généralement. Ces deux causes sont, inégalité dans les moyens physiques et inégalité dans les moyens intellectuels. Or, relativement aux forces de l'homme, l'inégalité tend à s'effacer complettement par l'exploit des machines, parce que, pour être bien conduites, la plupart d'entre elles exigent plutôt de l'adresse que de la force. D'ailleurs, pour motiver une inégale distribution du travail sur la différence des forces, il faudrait que la quantité de travail à exécuter fut telle que, les parts étant égales, celle du moins habile excédât ses forces, ce qui est impossible, au point de perfection où les arts sont parvenus. Relativement aux moyens intellectuels, il ne faut, pour produire autant que qui que ce soit de la même profession, que les connaissances qui se rapportent à cette profession, et ces connaissances étant moins étendues à mesure que la division du travail est poussée plus loin, il arrive bientôt que le cerveau le moins bien organisé peut en faire l'acquisition en peu de temps. Ajoutons qu'à mesure que les sciences sont plus avancées, l'étude en devient plus facile, Nous conclurons de tout cela que les progrès des sciences et des arts tendent à effacer complettement toutes les inégalités, et que les lois de l'équité, d'accord avec l'intérêt de la production, exigent que partout les parts de travail et de revenu soient égales.

Le plus souvent l'entrepreneur n'est qu'un bailleur de fonds, et, à ce compte, le rentier est aussi un entrepreneur, quoi que son rôle dans la production soit absolument nul; on veut prouver qu'il est juste qu'il ait une part dans les produits, et on allègue les plus pitoyables raisons du monde. Qui croirait qu'on est parvenu à obscurcir cette vérité si simple et si évidente; c'est que nul homme vivant dans l'oisiveté ne peut acquérir des droits à la possession de quoique ce soit. Disons le hautement, il est honteux de défendre l'usure et injuste de l'autoriser. Autoriser la perception d'une *rente quelconque* n'est pas moins contraire au bien de la société, ni moins injuste et immoral.

Les parts de travail étant inégales, si les salaires leur sont tou-

jours respectivement proportionnels, l'association pour consommer est détruite, du moins en partie, car il est bien évident qu'elle ne peut subsister entière que entre personnes dont le revenu est le même. Elle se partage bientôt en un certain nombre d'autres dont chacune se compose d'ouvriers qui, étant également rétribués ou à peu près, peuvent faire les mêmes dépenses. A ce moment, une partie plus ou moins grande des avantages que peut procurer l'association sont perdus; la consommation se fait avec moins de profits à mesure que l'inégalité dans les salaires se multiplie. Il en est de même à l'égard de la production. Chaque ouvrier a bien toujours le même intérêt que dans notre première supposition à se rendre habile, mais, afin que sa part de travail soit de plus en plus forte, il doit désirer que ses compagnons soient de plus en plus malhabiles, ou chercher à se liguer avec quelques-uns pour opprimer les autres. Alors l'association pour produire se divisera en plusieurs autres, et la production coûtera plus de peine à mesure que ces associations partielles se multiplieront. L'association entière tendra à se dissoudre, les ouvriers les moins favorisés étant disposés à passer dans tout autre établissement où ils seraient mieux traités, ou même une partie des ouvriers dans chaque établissement pouvant se trouver sans travail.

Ainsi dès le 1er degré d'inégalite, les membres de l'association cessent d'être animés d'une même volonté, ils sont déjà ennemis et presque uniquement occupés des moyens d'accaparer le travail, tandis que auparavant ils ne songaient qu'à le rendre plus productif. Cette différence est caractéristique et suffirait seule à prouver combien le régime de l'égalité est favorable à la production, quoi qu'on prétende tous les jours le contraire.

Lorsque les parts de travail ne sont plus proportionnelles aux salaires, il arrive bientôt que celui qui travaille le plus reçoit le moins, tandis que celui qui reçoit le plus ne fait rien du tout. L'association tend alors à se dissoudre plus promptement encore que précédemment. La société se partage bientôt en deux fractions dont l'une se compose de gens qui sont absolument sans moyens d'existence, et l'autre de gens qui jouissent d'une existence plus ou moins chétive ou aisée, ou *brillante*. . . . . . . . :

Nous conclurons de tout ceci que la moindre inégalité dans les parts de travail et de revenu est incompatible avec une bonne organisation de l'élément immobile de production. Car l'inégalité qui produit des effets si funestes à la plupart des membres des petites associations, se comporte de même à l'égard des plus grandes et de la société tout entière : parmi les établissemens d'un même endroit, les uns, manquant de travail, disparaîtront, tandis que d'autres, en ayant beaucoup, prendront un accroissement considérable ; il en sera de même des différens endroits d'un même état. Certains se peupleront outre mesure, tandis que d'autres deviendront deserts. On voit par là qu'en disant que la concentration des populations est un effet de la concentration des richesses, nous n'avons rien avancé que de conforme à la vérité.

Sous le régime de l'inégalité il n'est aucune bonne manière d'asseoir l'impôt. Les contribuables n'en pouvant supporter le fardeau par égales portions, et le gouvernement manquant de moyens pour connaître la fortune de chacun, après avoir imposé les immeubles, on met encore une taxe sur les objets de consommation journalière, on a recours à une foule d'expédiens qui nécessitent une armée d'employés, et soumettent les particuliers à des visites domiciliaires, et à une foule de formalités gênantes qui sont autant d'entraves pour la production.

On a de tout temps beaucoup divagué sur l'impôt. Presque tous les économistes s'accordent à dire qu'il est essentiellement nuisible à la production, et il en est au moins un qui prétend qu'il est une violation de la propriété, même alors qu'il est consenti. Quel économiste a jamais reculé devant l'absurde ?

Une distribution inégale du travail ou des produits suppose dépendance de certains membres de l'association envers les autres. Matériellement, il y a deux manières de fonder cette dépendance, par la possession de l'homme et par celle des moyens immobiles de production. On la trouve établie de ces deux manières, plus ou moins étroitement, dans toutes les sociétés existantes. Les unes, ainsi que toutes celles dont l'histoire fait mention, sont exclusivement composées de *maîtres* et *d'esclaves*, tandis que d'autres ne comptent que des *propriétaires* et des *prolétaires*. L'esclave est

possédé par le maître, qui en dispose comme d'une bête de somme; le prolétaire n'a point à supporter des traitemens aussi durs, et il jouit en outre de la liberté de choisir entre tous les propriétaires disposés à l'employer; mais sa condition peut devenir pire que celle de l'esclavage, si personne ne consent à lui donner d'ouvrage.

Dans le 1[er] état de la société, quelques hommes, sous le nom de *seigneurs*, disposent pleinement et souverainement de la personne du plus grand nombre; cet état est évidemment le résultat de la conquête, d'une association forcée; la société, sous le rapport industriel, se compose d'ouvriers qui ne possèdent rien, et d'oisifs à qui tout appartient.

Dans le 2[e] état social, la société ne se compose plus que de riches et de pauvres, et de gens qui n'étant ni l'un ni l'autre, forment ce qu'on appelle la classe moyenne; la servitude personnelle est abolie; le *vaincu* a obtenu du *vainqueur* des conditions moins dures, et peut disposer librement d'une partie plus ou moins considérable des produits de son travail; il peut même arriver qu'il s'élève à la condition de vainqueur, et que celui-ci descende à celle de vaincu. La société se compose encore d'oisifs et d'ouvriers, mais la part de ceux-ci dans les produits du travail est variable, et tantôt plus grande ou plus petite que dans le 1[er] état. Les oisifs se partagent en deux classes, l'une composée de riches abondamment pourvus de toutes choses, et l'autre de pauvres sans travail et manquant de tout.

Dans une même nation, une partie de la société peut vivre sous le régime de l'esclavage et l'autre sous le *régime de la propriété*. Toute nation dont le chef ou les chefs peuvent, suivant leur bon plaisir, lever une armée et faire la guerre est possédée à titre d'esclave; quand ils peuvent l'imposer arbitrairement et disposer sans contrôle du produit de l'impôt, elle se trouve dans le même cas que tout prolétaire.

Il est un 3[e] état social dont le monde n'a jamais offert d'exemple et qu'il ignore encore. Cet état, que nous nous efforçons de décrire, est celui où tous les hommes ayant une égale part dans le travail ont aussi une part égale dans le revenu, et celui-là, comme nous l'avons fait voir, est le seul compatible avec une bonne or-

ganisation de l'élément immobile de production, le seul où l'homme n'étant jamais un obstacle à la satisfaction des besoins de l'homme, tous les intérêts sont frères, au lieu d'être opposés comme dans les deux autres états. Ce dernier n'offre plus qu'une association d'amis; on n'y trouve plus ni seigneurs ni esclaves, ni riches ni pauvres: les traces de la conquête ont disparu. Quoique chacun dispose pleinement du produit de son travail, les moyens immobiles de production n'y sont plus la propriété de personne en particulier, mais un bien inaliénable qui appartient en commun à la société tout entière. L'association y est volontaire. La société ne se compose plus que d'ouvriers, le travail y étant le seul moyen d'acquérir.

La possession qui fonde la dépendance n'est pas toujours entière et absolue, elle admet une infinité de degrés. Quand les nations les parcourent tous successivement, elles arrivent, sans secousse, à un état meilleur, mais cette marche est impraticable *tant qu'elles ignorent ce qu'elles doivent vouloir*. Il est dans la nature de l'inégalité de mettre tous les hommes et toutes les sociétés en guerre perpétuelle, de produire, avec le temps, un état de choses absolument intolérable, et de provoquer des révolutions, des bouleversemens épouvantables. On sait comment, chez quelques-unes des nations actuelles, l'abolition complette de l'esclavage a été l'œuvre d'une révolution préparée par l'affranchissement des communes; nous allons tâcher de démontrer que, chez ces mêmes nations, les progrès inévitables de l'inégalité ne peuvent manquer de produire tôt ou tard d'autres révolutions. Prenant pour point de départ le moment où une révolution vient de s'accomplir, nous entrerons dans quelques détails pour faire connaître et apprécier les causes qui contribuent à accroître l'inégalité primitive, chez une nation composée de propriétaires et de prolétaires. Les moyens immobiles de production n'y pouvant devenir la propriété d'aucun individu qu'à l'aide des produits de l'industrie, nous avons à rechercher comment ceux-ci se distribuent dans la société.

On a coutume de diviser les propriétaires en deux classes, les petits propriétaires qui, sans secours étranger, font eux-mêmes valoir leurs biens, et les grands propriétaires qui y emploient des prolétaires, lesquels consentent à travailler pour autrui, moyennant un

salaire. Dans les petites propriétés, les produits sont distribués entre tous les ouvriers-propriétaires, proportionnellement à la quantité de travail exécuté par chacun d'eux. Ils demeurent en possession des mêmes moyens de production, pourvu qu'ils ne consomment pas au-delà de ce qu'ils produisent. A mesure que le travail devient plus productif le revenu de chacun augmente, mais la puissance productive de l'ouvrier isolé demeurant toujours très-faible, le petit propriétaire ne peut jamais s'élever à un état de grande aisance, ni consacrer une suffisante partie de son temps à la culture de ses facultés intellectuelles, qui, bien développées, ajouteraient à la puissance de ses moyens. Produisant à peine de quoi satisfaire ses plus impérieux besoins, une maladie suffit pour le précipiter dans la dernière classe de la société. D'autres causes tendant à amener le même résultat, le nombre des petits propriétaires doit diminuer sans cesse, et enfin se réduire à zéro.

Dans les grandes propriétés, telles qu'elles sont régies parmi nous, les produits ne servent guère qu'à enrichir un seul homme, dont la fortune peut devenir colossale, sans que le sort des misérables à ses gages en soit meilleur. Car le salaire de l'ouvrier est en général si modique et si peu en rapport avec ses besoins, qu'il est très-rare de le voir s'élever à la condition de petit propriétaire. D'ailleurs, la puissance productive de l'ouvrier, dans les grandes manufactures, étant susceptible de devenir très-considérable, comparativement à celle d'un homme isolé, soit par une bonne division du travail ou par l'emploi de machines plus parfaites, et les produits qui en proviennent pouvant être livrés à un prix de plus en plus bas, le revenu du petit propriétaire baisse à tel point, *par l'effet de la libre concurrence, tant vantée par nos économistes*, qu'il devient bientôt inférieur à celui de l'ouvrier lui-même. Dans cet état de choses, devenir petit propriétaire n'est pas pour l'ouvrier un moyen d'améliorer sa condition, le petit propriétaire est au contraire sollicité à se faire ouvrier.

Les mêmes causes qui font descendre le petit propriétaire à la condition de prolétaire, font aussi descendre les moins riches d'entre les grands propriétaires à la condition de petit, en sorte que le nombre des grands propriétaires doit finir par devenir très-petit,

et celui des prolétaires très-grand. Et peut-être serait-ce en vain que les petits propriétaires mieux instruits sur leurs véritables intérêts et pour détourner l'avenir qui les menace, entreprendraient de former des associations entre eux, beaucoup de lois seraient un obstacle presque insurmontable à l'exécution de leurs desseins.

Quoique l'état social où la dépendance est fondée sur la possession des moyens immobiles de production, réponde à un état plus avancé des arts et de la civilisation, que celui où elle repose sur la possession de l'homme lui-même, cependant l'inégalité des richesses, chez une nation qui ne se compose que de grands propriétaires et de prolétaires, est toujours plus grande que sous le régime de l'esclavage, même lorsque le travail ne manque à aucun prolétaire; car le grand propriétaire est bien plus riche que le seigneur, tandis que, généralement, le prolétaire ne peut pas consommer beaucoup plus que l'esclave. Mais l'inégalité ne s'arrête pas là, et le sort du prolétaire peut devenir pire encore. Invente-t-on une machine à l'aide de laquelle un seul homme puisse faire autant de besogne que plusieurs autres, les grands propriétaires s'empressent de l'adopter, ils renvoient en conséquence une partie de leurs ouvriers, et voilà des malheureux exposés à mourir de faim, si la pitié publique ne vient à leur secours.

L'introduction d'une machine plus parfaite ne procure pas seulement au grand propriétaire une économie de main d'œuvre, *grâce à la libre concurrence*, elle en fait encore baisser le prix, ensorte que ce qui modifie l'existence d'un seul ouvrier modifie celle de tous les autres. A mesure que les machines se perfectionnent et que l'usage en devient plus général; le nombre des prolétaires employés est plus petit et leur condition pire, en même temps que celui des individus sans travail et sans moyens d'existence devient plus grand. Témoin l'Angleterre où les propriétés se concentrent de plus en plus, tandis que le nombre des prolétaires sans travail y croît d'une manière effrayante. Et voilà le modèle qu'on nous vante si imprudemment!

Les économistes, raisonnant dans un sens absolu, affirment que les machines sont utiles; elles le sont sans doute puisqu'elles contribuent à accroître la puissance productive de l'homme, mais,

lorsqu'elles deviennent la propriété exclusive de quelques-uns, qui peut douter qu'elles ne soient pour eux, un moyen de plus d'accaparer le travail et d'en dépouiller les autres? En effet, les machines pourraient être perfectionnées et multipliées à tel point que la production n'exigeât l'emploi que du quart des forces de la société, en supposant que les propriétaires oisifs, les employés du gouvernement et les hommes livrés aux professions improductives réunies à ce quart formassent la moitié de la population totale, que deviendrait l'autre moitié? Les machines, utiles à ceux pour qui elles travaillent sont nuisibles aux autres, dont elles font baisser le salaire. Qu'on cesse donc de blâmer les ouvriers de ce qu'ils les brisent, la raison et l'humanité autorisent de telles actions, et, si elles sont dommageables à la société en général, il n'en faut accuser que les propriétaires qui les provoquent. Malheureusement, les ouvriers en agissant ainsi ne se procurent qu'un soulagement momentané, et, comme ils ne changent pas l'allure des choses, les mêmes scènes de désordre ne peuvent manquer de se reproduire périodiquement.

Les faits par lesquels les économistes prétendent prouver l'utilité absolue des machines est vraiment remarquable et mérite d'être rappelé. Ils citent l'imprimerie qui emploie aujourd'hui plus d'ouvriers qu'il n'y avait autrefois de copistes, quoique, dans ce genre d'industrie, les machines aient prodigieusement accru la puissance productive de l'ouvrier. De cet exemple unique ils tirent cette conséquence générale que plus les machines se multiplient et se perfectionnent, plus le nombre des ouvriers occupés devient considérable. Mais ce fait ne prouve qu'une chose, c'est que la demande des produits de l'imprimerie a augmenté plus rapidement que la force productive de l'ouvrier-imprimeur. En consultant l'histoire de l'agricultuture, les économistes auraient vu que, en Angleterre par exemple, pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler, les machines qui servaient à la culture s'étant beaucoup perfectionnées et multipliées, le nombre d'ouvriers laboureurs occupés a toujours été en diminuant, bien que la production ait beaucoup augmentée. C'est un fait bien notoire aujourd'hui que les communes agricoles y sont les plus chargées de pauvres.

Il est des personnes qui pensent que cette multiplication des pauvres, tient à ce que les produits qu'on tire du sol sont trop faibles pour satisfaire aux besoins de la population qui le couvre, mais cette opinion, que nos lecteurs doivent trouver erronnée, est démentie par les données statistiques. La production totale étant double en Angleterre de celle qu'on obtient en France, il n'est pas vrai que la terre y soit surchargée. Au contraire, dans l'état actuel des choses, l'Angleterre peut nourrir une population de beaucoup supérieure à celle de la France, et cet exemple, d'accord avec tout ce que nous avons dit précédemment, prouve que, par un effet du mode de distribution des richesses, une bonne partie de la population peut se trouver réduite à la dernière misère, dans un pays qui produit de quoi subvenir aux besoins de toutes espèces d'une population beaucoup plus nombreuse. Comme Tantale, les pauvres des pays riches sont livrés à tous les tourmens du besoin au milieu de l'abondance.

Les auteurs d'économie politique donnent une raison plus commode de la multiplication des pauvres; ils disent que les secours qu'on leur accorde contribuent à en augmenter le nombre, et les empêchent de sortir de la misère. La faveur dont jouissent les ouvrages de ces messieurs sera un jour un grand sujet d'étonnement, quand on y découvrira les inconcevables absurdités qui s'y trouvent entassées. Il ne faut pas être doué de facultés intellectuelles bien puissantes pour apercevoir de suite que soulager les pauvres n'est pas détruire la cause qui les produit ou en arrête les effets, et que, tant qu'on ne fait rien de plus, ils doivent continuer de se multiplier, malgré toutes les aumônes possibles, et sans que personne mette de bonne volonté à le devenir. Dire que la plupart des pauvres sont malheureux par leur faute, c'est montrer plus que de la cruauté.

Apôtres de l'inégalité, les économistes, malgré leur réputation de philantropie, ont mérité ce reproche dans bien des endroits de leurs ouvrages. Qu'un grand manufacturier, ou un grand propriétaire quelconque, gorgé de richesses qu'il doit presque uniquement au travail de ses ouvriers, en renvoie tout-à-coup une partie, rien de plus naturel, suivant eux, et de plus juste; que des ouvriers se

coalisent pour faire hausser le prix des salaires, cette entreprise est traitée de criminelle; que d'autres, sans travail, réduits au désespoir, brisent des machines, s'ameutent et demandent du pain, ils ont tort de vouloir vivre. Écoutez les riches lorsque, dans leurs discours, ils daignent s'occuper des pauvres, vous trouverez chez tous la même dureté de cœur; mais l'économie politique est bien plus consolante, et ceux qui jusqu'ici se sont donnés pour les oracles de cette science ne sont que de faux prophètes. Elle enseigne à extirper la pauvreté sans avoir recours au *célibat*.

Et qu'on ne croit pas qu'en signalant quelques-unes des innombrables erreurs dans lesquelles les économistes sont tombés, nous ayons dessein d'accuser leurs intentions; à Dieu ne plaise! Nous voulons établir une vérité bien importante et à peine soupçonnée, c'est qu'il est presque impossible que les hommes que l'inégalité favorise ne soient pas animés, sciemment ou à leur insu, des sentimens qui rendent l'homme ennemi de l'homme. Parmi les riches, il n'y en a pas un seul dont la conduite et les discours ne témoignent en faveur de cette vérité, et c'est cette conformité de sentimens entre eux qui explique la popularité contre toute raison dont jouissent les ouvrages des économistes.

Non seulement l'inégalité des richesses sèche le cœur de l'homme, elle obscurcit à tel point son entendement qu'il lui devient impossible de s'élever, dans certaines matières, à la connaissance des vérités les plus simples. Nous n'en voulons pour preuve que l'inutilité des efforts des savans et des philosophes de toutes les nations et de tous les âges, pour définir seulement la science que l'on nomme législation et économie politique; (car, comme nous l'avons déjà dit et comme nous le prouverons dans un prochain article, ces deux mots désignent une seule et même chose ). On chercherait en vain, dans tous les ouvrages que nous possédons, tant anciens que modernes, la *démonstration* d'une *seule* des vérités dont se compose cette science.

Les machines qui, en se multipliant et se perfectionnant contribuent si puissamment, sous le régime de l'inégalité, à la concentration des richesses, cessent d'être malfaisantes sous le régime de l'égalité; elles procurent alors du soulagement à tout le monde,

sans dépouiller personne, sans occasionner aucune espèce de malaise dans la société.

Sous le régime de l'égalité, toute invention est aussitôt rendue publique, car il est de l'intérêt de tous qu'elle s'introduise promptement partout. L'inventeur n'a aucun intérêt à la tenir secrète, et elle ne lui procurerait aucun bénéfice pécuniaire, si la société ne se chargeait de le récompenser. C'est ce qu'elle devrait toujours faire, au lieu de distribuer des *brevets d'invention*.

La cause de l'inégalité est unique, quoique les moyens qui servent à l'établir et à l'accroître soient nombreux; elle est toute entière dans le pouvoir accordé à quelques hommes, n'importe à quelles conditions, de prélever un impôt sur le travail d'autrui; par conséquent, elle réside tout entière dans les lois positives qui régissent les sociétés. C'est dans ce pouvoir aussi que consiste le *privilège*, et non dans de vains titres, dont les hommes ne se montreraient pas si avides, s'ils ne procuraient des avantages matériels. Les privilégiés sont donc partout beaucoup plus nombreux qu'on ne le pense généralement, et c'est parce qu'ils ont toujours été les législateurs des peuples, que toujours les lois ont été faites pour eux. A leur tête on doit placer le gouvernement: disposant presque partout, à son gré, de la fortune publique, son influence pour accroître l'inégalité est immense, là où son rôle se borne à prendre sur toute la société pour enrichir quelques créatures.

Parmi toutes les lois existantes, il n'en est peut-être aucune qui ne favorise la concentration des richesses, et il serait utile de les passer toutes en revue pour assigner à chacune sa part dans le mal que produit la législation actuelle. Ne pouvant nous livrer à ce travail, nous nous contenterons de faire mention de la loi qui autorise le *prêt à intérêt*, loi injuste, qui donne le droit de consommer sans avoir produit. Et les économistes ne l'ont pas flétrie! La postérité, plus éclairée, sera plus juste envers les auteurs de toute dette publique. En France, dans une des dernières sessions des chambres, des hommes de toutes les opinions ont défendu avec chaleur les intérêts des rentiers, cependant la justice voulait qu'on annulât subitement et complettement la rente, qui est une véritable spoliation. Si le gouvernement français se décide un jour à cet

acte de justice, les deux cents millions qui servent annuellement à engraisser l'oisiveté, pourront être employés à payer des travaux utiles. Quelle ressource en des mains habiles !

L'inégalité étant une fois établie par les lois, la vîtesse du mouvement de concentration des propriétés s'étend à deux causes principales, les progrès des arts et l'étendue du marché offert à la production. En suivant l'Angleterre pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler, on voit cette vîtesse s'accroître progressivement par un effet de la multiplication des machines, de l'introduction d'une meilleure division du travail, et de la plus grande extension donnée à son commerce. De 1814 à 1824 elle était telle que le nombre des pauvres s'y est accru annuellement de plus de deux cents mille ; dans peu d'années il égalera la moitié de la population totale ! Quand le nombre des pauvres sans travail y sera devenu trop grand pour qu'ils puissent être comprimés par le reste de la population, c'est alors qu'une révolution s'opérera en Angleterre, et la société y sera ramenée violemment à un état plus voisin de l'égalité.

Ce résultat est inévitable ; il marque le dernier terme de l'oppression, de l'inégalité. C'est l'inégalité des richesses qui, *énervant* les nations, amène la chute des empires. C'est elle qui produit ce que les philosophes ont appellé *la vieillesse des nations*, comme si les nations pouvaient vieillir ! C'est elle seule qui donne lieu aux plus déplorables conséquences morales et intellectuelles. On peut, dans l'histoire, en suivre les progrès chez toutes les nations, on verra continuellement l'ignorance et la dépravation marcher à leur suite, le corps social s'affaiblir à mesure qu'ils deviennent plus grands, et enfin se dissoudre. Tel a été le sort de toutes les nations anciennes. Les philosophes, mettant sur le compte de la civilisation ce qu'il fallait attribuer aux lois, en ont conclu que l'inégalité est inévitable et que nos maux sont sans remèdes. Les *privilégiés* ayant intérêt à accréditer cette opinion, elle fut universellement admise. Mais si l'inégalité tend à relâcher tous les liens sociaux, l'égalité tend au contraire à les resserrer de plus en plus, et, sous son empire, le corps social, loin de *vieillir*, conserve sa *jeunesse* en prenant tous les jours de nouvelles forces.

Nous nous sommes peu occupé des effets moraux et intellectuels de l'inégalité des richesses. Quand nous aurons défini la législation et la morale, on verra distinctement jusqu'où ils peuvent s'étendre, et combien ils sont pernicieux. Nous nous contenterons d'offrir ici un tableau des phénomènes moraux que présente l'Angleterre, le pays où l'inégalité fait les progrès les plus rapides, dans un court espace de 15 ans. En 1811, il y eut en Angleterre et dans le pays de Galles, alors peuplés d'environ 10,150,000 habitans, 3,153 condamnations, dont 404 portant peine de mort. En 1821, la population étant d'environ 12 millions d'âmes, il y eut 8,788 condamnations, dont 1,134 portant peine de mort. Enfin en 1826, la population étant d'environ 13 millions d'habitans, les tribunaux de l'Angleterre et du pays de Galles, ont condamné 11,095 individus, dont 1200 à la peine de mort. En 1811, les condamnations furent donc dans la proportion de 315 par million d'individus; en 1821, elles s'élevèrent à 732 par million; en 1826, elles offrirent le nombre toujours croissant de 853 individus condamnés par million d'habitans. Le seul comté de Middlessex, dans lequel est située la plus grande partie de Londres, peuplé d'environ 1200 mille habitans, a eu, en 1826, 2220 condamnations, dont 204 portant peine de mort : c'est à raison de 1850 condamnés par million d'habitans. Nous avons emprunté ce tableau des effets de l'oppression à la *revue encyclopédique*; il y est accompagné de réflexions dictées par des opinions que nous sommes loin de partager. L'auteur de ces réflexions, pense qu'on jugerait trop défavorablement de l'état moral de l'Angleterre, d'après ce document. Pour nous, persuadé que l'autorité n'a pu avoir connaissance de tous les crimes et délits commis, nous pensons au contraire qu'on en jugerait trop favorablement.

Quoique nous n'ayons fait qu'effleurer bien légèrement un sujet immense, auquel se rattachent tous les intérêts sociaux, généraux et privés, et toutes les questions d'utilité publique, nos lecteurs trouveront peut-être que nous avons suffisamment prouvé que la base de toute bonne organisation sociale est la réunion en *une seule association* de tous les hommes de la même profession, domiciliés dans le même endroit; qu'il n'est de véritable et durable prospé-

rité pour les peuples que celle qui est le fruit d'une répartition uniforme du travail de ses produits ; et enfin, que si cette uniformité ne se rencontre nulle part, il n'en faut accuser que les lois, en qui réside tout principe d'inégalité. C'est en effet là qu'est tout mal et tout bien. On ne saurait trop le redire afin que tout le monde sache que les erreurs les plus dangereuses sont celles qui contribuent à faire naître ou entretenir l'indifférence en matière politique.

Dans un 3e et dernier article nous parlerons des lois, nous définirons la législation, et nous ferons voir qu'on ne peut prétendre à l'égalité dans la répartition du travail et des richesses, sans *l'égalité politique*, principe et base de toute égalité. C'est alors que nous indiquerons combien peu il y aurait à faire pour imprimer invinciblement à toutes les forces de la force de la population française, la direction la plus convenable à ses veritables intérêts. On a souvent accusé les partisans de l'égalité de vouloir tout détruire sans rien édifier ; on ne nous fera peut-être pas le même reproche.

L'organisation sociale qui assure le règne de l'égalité est aussi la plus propre à fournir de bons élémens de guerre. En effet, étant éminemment favorable aux progrès des sciences et des arts, elle doit enfanter les hommes les plus robustes, les plus adroits, les plus instruits et les plus intelligens. Ceux qui ont dit que la civilisation énerve l'homme n'ont pas fait attention que l'art de développer nos facultés intellectuelles et physiques est au nombre de ceux qui la produisent.

Les familles étant agglomérées par groupes plus ou moins nombreux dans un même établissement, on peut lever et entretenir les plus fortes armées sans nuire en rien à la production. Car, dans l'état d'aisance où chacun n'aurait, par exemple, que quatre heures de travail quotidien, si on enlevait tout à coup le dixième de la population, chacun des individus restans n'aurait pas à travailler une demie-heure de plus par jour, pour que la production demeurât la même. L'armée serait entretenue et nourrie sans que l'aisance générale subît la moindre diminution. La formation de *l'armée auxiliaire*, sujette à beaucoup d'inconvéniens sous le ré-

gime de l'inégalité, n'en offrirait plus aucune trace. Une population de trente millions d'âmes pourrait en un clin-d'œil, mettre sur pied, s'il en était besoin, trois millions d'hommes pour la défense de son territoire; une telle armée, appuyée sur un bon système de places fortes, braverait sans peine les efforts du monde entier. C'est à l'égalité qu'il faut attribuer en grande partie tous les prodiges de la révolution, et elle est loin d'avoir montré tout ce dont elle est capable.

C'est une erreur bien préjudiciable que celle qui fait regarder les armées comme essentiellement ennemies des libertés publiques. Les principes dont l'application assure la prospérité des nations, sont aussi ceux qui font la bonté des armées et la sûreté des états. De même que les peuples sont un produit des institutions et des lois, les armées sont aussi un produit des institutions et des lois militaires. Lorsque ces institutions et ces lois ne blessent pas le principe de l'égalité, les armées sont bonnes et animées du meilleur esprit; dans le cas contraire, elles sont mauvaises...........

.................................................................

Nous dirons un mot sur les *écoles militaires*, institutions contraires au principe de l'égalité, et éminemment pernicieuses malgré la faveur dont elles jouissent. On peut leur faire le reproche d'être une des plus puissantes causes de cette multitude de remplaçans dont l'armée se plaint avec raison. Rendant l'avancement extrêmement lent dans les corps, elles éloignent du service militaire une foule de jeunes gens instruits, mais peu riches, à qui la perspective de courir dix ans après un brevet de sous-lieutenant, fait préférer une autre carrière. Elles exercent donc une influence fâcheuse sur la composition de l'armée. Nous n'aurons besoin que d'un exemple pour prouver que le mal qu'elles font est sans compensation. Nous avons dit ailleurs qu'il nous paraissait utile de réduire à cinq le nombre des *écoles d'artillerie*; cette réduction étant supposée opérée, on pourrait, sans augmenter le budjet de l'armée, réunir dans chaque école tous les moyens d'instruction qu'on trouve tant à l'école polytechnique qu'à celle d'application; qu'alors, après avoir convenablement organisé le service, on ouvre ces écoles à tous les artilleurs et on en verra sortir un corps plus

généralement instruit et d'une instruction plus étendue. Le corps des officiers surtout, formé aujourd'hui d'élémens ennemis, grâce à l'insupportable esprit de corps et aux prétentions intolérablement exclusives de l'école, présentera une homogénéité parfaite dans sa composition. On ne sait pas combien il est important d'assujétir tous les officiers à passer par les grades inférieurs. Le courage et l'instruction réunis sont insuffisans pour fonder des droits à l'épaulette, il faut y joindre l'aptitude au métier et la connaissance du soldat que l'on n'acquiert qu'en vivant avec lui.

Nous reviendrons sur ce sujet

GERARDIN,

*Lieutenant-d'artillerie.*

---

# NOTES DIVERSES

## ET FRAGMENS SUR L'ARTILLERIE,

### PRINCIPALEMENT SUR LE PERSONNEL (1).

*........ Solertia crevit,*
*Artibus et fecere gradum melioribus artes.*

IMPORTANCE DE L'ARTILLERIE DANS LE SYSTÈME DE GUERRE MODERNE.

Nous ne faisons pas précéder ces notes de l'historique du corps royal d'artillerie, dont la création est encore trop récente pour être rappelée : Mais si on jette un coup-d'œil rapide sur l'organisation de cette arme, depuis l'époque où elle commença à jouer un rôle puissant dans nos armées, nous pensons qu'on reconnaîtra que jusqu'à ce jour il n'a pas encore été essayé d'en organiser le personnel d'une manière vraiment spéciale, qui ressortît à sa propre na-

(1) Ces notes ont été rédigées à la fin de l'année dernière : l'époque à laquelle elles nous sont parvenues, et l'abondance des matières ne nous ont pas permis de les insérer plutôt.

ture et qui répondît à la puissance qu'elle exerce dans le système de guerre moderne.

Sous Frédéric II, l'art de la guerre commença à changer, et de notre temps l'emploi des grandes opérations stratégiques a encore reculé les limites d'un cercle déjà si vaste. Une impulsion a été donnée, et il semble impossible aujourd'hui de ne plus faire la guerre autrement qu'avec de grandes armées : dès lors on s'aperçoit que l'artillerie, soit aux bases d'opérations assises aux frontières, soit dans les lignes d'opérations qui se dirigent vers les points stratégiques, soit dans les batailles livrées pour les occuper; que l'artillerie, disons nous, en même temps qu'elle fait la force des autres armes, leur impose encore une certaine dépendance. En effet, d'après l'immense quantité de munitions qu'exigent les armes à feu, que de voitures, que d'attirails de toutes espèces ne faut-il pas qu'une armée euporéenne traîne à sa suite ? et c'est bien pis que ce que les anciens appelaient *impedimenta* : aussi est-il arrivé souvent que le résultat d'une campagne heureuse a été perdu ou compromis lorsque les lignes de convois ont pu être coupées; et on sait que Villars, même en son temps, ne sauva la France à Denain qu'en coupant une ligne d'opération ?

Cependant l'artillerie est aujourd'hui le nerf des armées, et les autres armes, avons nous dit, lui sont souvent subordonnées par le ralentissement et les embarras de toute nature qu'elle jette dans leurs mouvemens : ainsi, il faut à l'armée dont elle fait partie, des routes praticables, des ponts solides, et au fur et à mesure qu'elle avance des places de dépôt.

Dans le système de guerre des anciens (celui des armes blanches), une armée romaine était presqu'aussi forte à deux cents lieues de la République qu'elle se trouvait l'être sur son propre territoire; le soldat portait tout avec lui; quelques traits, quelques javelots étaient sans doute à renouveler, mais une confection facile dispensait d'en traîner avec soi une grande quantité. Aujourd'hui une portion de l'armée est en quelque sorte nécessaire pour la sûreté des parcs, des convois et pour celle des bases et des lignes d'opérations : souvent au bout de cinq à six journées de marche, une armée ne peut plus communiquer sans dangers avec

les premières places de dépôt; et le matériel et les approvisionnemens seuls de l'artillerie l'obligent à se créer une seconde base pour entreprendre de nouvelles opérations.

Ainsi la stratégie moderne, telle que l'ont constituée les grands capitaines de ces derniers temps, est-elle une science entièrement nouvelle et qui n'a presque rien de commun dans ses parties les plus importantes avec l'art de la guerre chez les anciens, et même jusqu'à une certaine époque chez les peuples modernes.

Cet art nouveau, ou plutôt cette nécessité nouvelle commença à être imposée aux armées lorsque, sous Louis XIV, le système du feu finit par triompher, et lorsque toute l'infanterie fut armée de fusils; à cette époque les armées paraissant renoncer à se mesurer de près aussi souvent, l'artillerie chercha à s'organiser; bientôt elle divisa son matériel en deux classes, l'une pour les siéges, l'autre pour les batailles; enfin elle prit un rang nouveau. Alors elle dut avoir un matériel plus nombreux, mieux confectionné, et dut traîner avec soi des munitions immenses pour alimenter le système du feu dans tant d'armes de jet différens : elle acquit donc forcément, et de plus en plus jusqu'à nos jours, une grande influence, d'un côté, par l'importance de ses munitions et par la célérité ou le retard de ses mouvemens; de l'autre par son plus ou moins d'habileté à se ployer aux manœuvres des différentes armes, à prévenir celles de l'ennemi et à bien choisir ses positions; soit enfin dans l'intérieur par l'emploi des arts et par les applications des sciences dont les résultats sont utilisés dans ses nombreux établissemens.

Ainsi, d'après sa nature intime qui découle du système de guerre moderne, elle est donc *une arme spéciale* par excellence dans la paix comme dans la guerre.

Nous croyons que, sur beaucoup de points, elle n'en a encore que le nom. Nous allons donc exposer succinctement les motifs de cette opinion, de ce doute peut-être, et signaler dans cette arme essentielle quelques causes qui paraissent nuire à son développement et à son essort. Nous y mêlerons quelques idées nouvelles, dont plusieurs nous semblent être des conséquences nécessaires de son mode d'action. Puisse un petit nombre d'entre elles être ap-

prouvés de ceux qui, par des services distingués, des grades élevés et par le pouvoir, sont à même de donner du poids et de la consistance à ce qui n'est dicté dans ces notes que par le désir de voir accroître quelques élémens de force et de puissance pour le pays.

LE MOMENT EST PEUT-ÊTRE VENU D'OPÉRER DANS LE PERSONNEL LES CHANGEMENS QUI SONT RÉCLAMÉS PAR LA NATURE DE L'ARME.

Dans le moment où l'on retouche avec succès diverses parties du matériel, des modifications quelconques ne peuvent tarder à être faites dans le personnel ; il est à désirer qu'on ne tente rien à demi et que l'on choisisse au contraire cette époque pour trancher dans le vif des abus, et pour faire concorder le matériel de l'artillerie nouvelle avec une organisation nouvelle du personnel dont les services divers, avons nous fait remarquer, se ramifient vers les arts, vers les sciences, et par dessus tout vers les combinaisons modernes de la grande guerre (1).

Mais avant d'entrer dans les développemens que nous avons en vue, nous commencerons par parcourir les différentes parties du personnel et par traiter au fur et à mesure plusieurs objets de détails.

ARTILLERIE A PIED.

Dans l'infanterie, base éternelle des armées, l'élément est le bataillon ; dans l'artillerie l'élément est la batterie ou la compagnie qui la sert : comme l'on enrégimente les bataillons, de même la réunion d'un certain nombre de compagnies d'artillerie, sous le nom de régiment est bonne en soi, pour la paix seulement ;

(1) « Une remarque et un fait dont on pourrait peut-être jusqu'à un certain point prévoir les conséquences, semblerait appeler cette arme à une » influence toujours croissante. C'est que par suite des nouvelles formes de » gouvernement, qui d'un côté se consolident et de l'autre tendent à s'é- » tablir chez la plupart des peuples de l'Europe, les guerres pourraient » devenir plus rares. Alors les armées, dans lesquelles le temps du service » est borné, seraient moins aguerries et compteraient à certaines époques » infiniment peu de vieux soldats ayant affronté le feu. Dès lors, si cette » observation n'était pas gratuite, on ne pourrait remédier aux inconvéniens » qui en résulteraient pour les armées que par la création d'une artillerie, » puissante par sa force et surtout par son organisation ».

puisqu'elle favorise l'instruction, la discipline, et simplifie considérablement l'administration.

L'organisation de l'infanterie est presque parfaite, et c'est probablement la raison pour laquelle on n'a cru trouver rien de mieux pour les troupes à pied de l'artillerie, de sorte que celle-ci n'est encore, à peu de chose près, que ce qu'elle commença à être sous Louis XIV, une infanterie d'élite servant les bouches à feu; elle est infanterie, parce que la base de l'instruction qu'on lui donne tient trop à celle de l'infanterie, elle en a trop les manœuvres, elle en a trop les mœurs : nous ne voulons pas avancer que la belle ordonnance du 1<sup>er</sup> août 1791 doive lui rester étrangère; elle doit être familiarisée avec son esprit et avec son ensemble, mais elle ne doit pas l'exécuter comme les régimens de ligne. Cependant, malgré le nouveau réglement sur les écoles, ces abus seront difficilement détruits tant que l'organisation et l'armement ne seront pas changés, et tant que l'artillerie sera appelée à figurer comme infanterie dans les manœuvres, dans les grandes revues et dans les parades; exercices qui la détournent de ses manœuvres spéciales et qui ne paraissent devoir lui servir que dans les circonstances que nous venons de citer. Mais si nous osons réclamer contre une trop grande ressemblance avec l'infanterie pour l'organisation et l'armement, nous conviendrons qu'une arme à feu portative est indispensable à l'artillerie à pied, quoique le fusil actuel soit encore trop lourd et trop grand. Cette arme lui est indispensable lorsque ses batteries sont envahies, ou inquiétées par des tirailleurs, ou lorsque dans l'escorte des convois elle est attaquée à l'improviste, ainsi que les détachemens qui la protègent. Le canonnier à pied doit donc être armé d'une espèce de fusil : mais comme celui qu'il porte actuellement serait très-incommode surtout dans les manœuvres des batteries nouvelles de campagne, nous proposerions de le remplacer par un mousqueton garni d'un embouchoir et d'une grenadière, ainsi que d'un battant de sous-garde, pour que l'arme put être portée en bandoulière; la longueur du canon serait de 28 pouces, et la distance de la plaque de couche à la culasse, mesurée dans la direction du canon, serait de 14 p<sup>ces</sup> $\frac{1}{2}$; hauteur totale 42 p. $\frac{1}{2}$. Ce mousqueton assez court pour être peu gênant et assez long pour fournir des portées, serait allégé autant

que possible, et dans la manœuvre serait toujours porté en bandoulière. Le peu de longueur de cette arme permettrait d'en allonger considérablement la baïonnette pour laquelle nous proposerions la forme suivante. Une lame renforcée à gouttières dans le genre des baïonnettes actuelles et d'une longueur de 22 pouces, le coude renforcé, la douille comme celle qui est en usage, mais terminée à la partie inférieure par une branche plate et de l'épaisseur de la douille; d'un autre côté, à la réunion du coude et de la lame, celle-ci se terminerait par une forte soie à laquelle on adapterait un manche et un pommeau servant à lier l'extrémité de la soie à la branche inférieure et recourbée de la douille, (*Fig.* A). Le mousqueton armé de cette baïonnette aurait une hauteur de 64 pouces 1/2 ou de 5 pieds 4 pouces 1/2, longueur avec laquelle une arme de main est encore d'une bonne défense. Cette baïonnette existe quelque part dans l'armement des troupes anglaises; nous l'avons vue (1); et on ne peut lui comparer celle des chasseurs tyroliens qui est fort gênante, comme sabre ou comme épée, puisqu'elle n'a point de poignee dans la direction de la lame, et que c'est la douille qui en fait fonction.

La baïonnette proposée se trouvant susceptible de servir comme une forte épée, on pourrait supprimer le sabre actuel, dont le canonnier est inutilement appesanti et armé, et dont même il se sert très-difficilement comme serpe; mais on pourrait, seulement pour la campagne, completter son armement par une petite hache très-légère et très-portative.

Dans le système qu'on adopte pour la campagne, le canonnier à pied sera souvent transporté au trot sur les avant-trains et sur les caissons nouveaux. Il devra y monter et en descendre rapide-

(1) « L'excès de poids, d'ailleurs léger, qu'apporte à la baïonnette que » nous venons de décrire, la soie, la poignée, le pommeau et la branche » inférieure qui relie celui-ci à la douille, ne serait d'aucun inconvénient » pour le mousqueton proposé, vu son peu de longueur; mais il n'en serait » pas de même pour le fusil d'infanterie, dont la longueur est beaucoup » plus considérable, et dès-lors pour lequel une très-petite augmentation » de pieds, à l'extrémité du canon, rendrait très-fatiguant le combat à la » baïonnette ».

ment ; ainsi la giberne actuelle et le baudrier seraient presqu'aussi gênants pour lui que pour le soldat du train, pour qui l'ensemble des deux buffleteries serait trop peu fixé et aurait trop de mouvement autour de son corps. Nous proposerions de faire porter au canonnier sa longue baïonnette à poignée par un ceinturon auquel elle serait suspendue, et semblable à celui qui est en usage dans le train d'artillerie : on donnerait aussi au canonnier à pied la même giberne que celle qui est adoptée pour ce corps, suspendue sur crochets et descendant assez bas pour que le sac put être placé. Quant à ce dernier nous observerons qu'il est trop lourd. Il faudrait encore le rendre plus plat, si faire se peut, et diminuer, en campagne seulement, le nombre des effets qui ne sont pas d'une nécessité absolue et que jusqu'à ce jour les règlemens prescrivent indifféremment pour le pied de paix comme pour le pied de guerre; seulement il faudrait peut-être avoir dans les parcs quelques caisses où divers effets de cette nature seraient conservés. On pourrait encore imiter les autrichiens qui font porter par des voitures les sacs des canonniers employés aux batteries.

On ne peut trop alléger une troupe lorsqu'on la conduit au combat, car les succès sont souvent le résultat de la célérité dans les manœuvres.

Quoique pour l'infanterie, le tambour l'emporte par l'étendue et la durée de ses sons sur tous les autres instrumens militaires, nous croyons que pour l'artillerie à pied, la trompette ou le clairon serait préférable. Le tambour est gênant dans l'organisation actuelle des batteries et le serait bien d'avantage lorsque le nouveau système de batteries sera mis en vigueur : ainsi cette circonstance semblerait nécessiter l'adoption d'un instrument de signaux analogue à celui que la nature des choses a imposé à la cavalerie et même aux compagnies de voltigeurs (1).

---

(1) « L'organisation réelle de l'artillerie étant celle des batteries, et en » campagne les compagnies n'étant point réunies comme l'infanterie et la » cavalerie, les régimens d'artillerie ne devraient point avoir de musique. » Il n'en est point de même pour les autres armes, attendu que leur musique » peut les accompagner à la guerre, et que l'on ne doit point négliger

pose le schakos et de plus cette forme de visière va très-bien à des hommes de haute taille chez qui elle dégage le front ; il aurait des jugulaires en écailles de laiton s'attachant par derrière à un crochet, pour faire contre-poids à la visière, à la plaque et au pompon penché en avant. Il en résulterait encore un ornement sur une partie nue du schakos (1).

Nous insistons sur la forme tronc-conique droite, car nous ne croyons pas voir d'autre raison à la forme tronc-conique renversée de tous les schakos des troupes à pied, que celle de mieux parer le coup de sabre : mais si c'est réellement dans cette fin que cette forme lui a été donnée, le diamètre de l'impériale n'est pas assez grand ; et, tel qu'il est, il élève trop le centre de gravité au-dessus de la tête, et rend le schakos trop versant ; ce qu'il y a de mieux pour parer le coup de sabre, dont le canonnier est rarement menacé, sont les deux jugulaires en écailles métalliques. Enfin, nous remarquons que de toutes les coiffures qui ont été essayées pour les troupes, et que de toutes celles qui pourraient l'être encore, le schakos est celle dont la confection est la plus simple, la plus facile et dont l'usage est le moins gênant sous les armes. La seule

(1) « Le casque étant plutôt une armure qu'une coiffure, nous semblerait » devoir être réservé exclusivement aux troupes de grosse cavalerie qui » portent la cuirasse. Si les dragons n'étaient pas une arme célèbre dans la » cavalerie française, on pourrait ne pas comprendre pourquoi on leur au- » rait encore aujourd'hui rendu le casque à crinière, car le schakos semble- » rait mieux convenir à une arme mixte, comme eux, et qui ne porte point » d'autre armure défensive. Mais comme tout ce qui se rattache à des ins- » titutions qui ont vieilli en s'illustrant, a un caractère national, il y aurait » un inconvénient moral à y toucher. Quand à l'artillerie il nous semble que » le casque ne pourrait lui convenir ; s'il est en métail il est trop pesant ; » s'il est en cuir il se déforme, se ternit et est trop chaud, n'ayant pas assez » de vide dans l'intérieur ; de plus il est trop versant si pour lui donner de « l'élégance on le surmonte d'un cimier élevé, et il a très mauvaise grâce ; si » comme celui des équipages de ligne de la marine, il a la forme d'une de- » mi-bombe surmontée d'une chenille sans crinier. Un autre inconvénient » du casque c'est que dans les corps où il est en usage, il s'établit ordinaire- » ment une petite tenue en chapeau. Ainsi en l'adoptant pour l'artillerie on » aurait encore l'inconvénient de retomber dans deux coiffures au moins » pour les officiers ».

objection qu'on ait faite, c'est que la nuque du cou n'est point abritée; aussi avait-on essayé, il y a quelques années, de lui adapter à la partie postérieure une espèce de petite visière à laquelle on a promptement renoncé. Un moyen bien simple cependant de remédier à l'inconvénient dont nous venons de parler, serait de rendre aux troupes la coiffe de schakos avec le couvre-nuque, le tout en toile cirée; ou bien de mettre au schakos de troupe un turban en poil court, et en peau de tigre, pour les officiers, qui puisse au besoin se rabattre sur le cou.

D'ailleurs, quoiqu'il en soit pour les autres armes, sur tout ce que nous venons de développer, il nous semble qu'il faut actuellement à l'artillerie à pied une coiffure moins vacillante, plus solide en tête et très-légère, puisque souvent les canonniers pourront être fortement secoués sur les voitures et auront besoin de beaucoup de souplesse et d'agilité dans les mouvemens du corps, soit pour monter instantanément sur les caissons et sur les avant-trains, soit pour sauter rapidement à terre, et de plus cette ressemblance dans les coiffures comme dans les galons, comme dans les noms des grades des sous-officiers, tendrait à confondre les distinctions entre les deux services, par des riens et des causes inaperçues.

Puisque le schakos que nous proposons doit être le même pour l'artillerie à pied et pour l'artillerie à cheval, on supprimerait à celle-ci le cordon (dit corde à fourrage), qui ne devrait alors appartenir qu'aux troupes légères. Le plumet lui serait aussi retiré; la grenade de laine rouge est le plus simple et le plus bel ornement qui convienne à la coiffure commune de tous les canonniers, et cet ornement est presque une décoration.

### PONTONNIERS.

Les ponts de bateaux et de pontons sont du ressort de l'artillerie, ce service devrait naturellement lui être confié s'il ne lui appartenait pas déjà. « On a pensé (dit l'auteur de la Guerre de la » Péninsule), que la puissance dont cette arme dispose par ses » arsenaux, ses parcs, son train, son personnel nombreux, four» nirait pour construire, atteler et manœuvrer les ponts mobiles

» des ressources, auxquelles nulle autre combinaison ne pourrait » suppléer ».

Quelle est encore l'arme la plus intéressée à une bonne organisation des équipages de ponts? N'est-ce pas l'artillerie? l'infanterie et la cavalerie peuvent à la rigueur, dans beaucoup de circonstances, se servir des gués, l'artillerie ne le peut plus s'il y a quelques pieds d'eau à gauche de ses caissons et de ses immenses munitions.

Ces équipages sont donc naturellement placés dans les parcs des armées et doivent immédiatement se trouver sous la main du général en chef de l'artillerie.

On pourrait pendant la paix ne pas réunir dans la même école toutes les compagnies de pontonniers et les diviser en deux bataillons, dont l'un résiderait à Strasbourg et l'autre à Toulouse.

Cette mesure se prêterait mieux à la prompte formation des armées sur toute l'étendue des frontières, et elle créerait une émulation qui, portée dans des lieux différens sur le même service, sur les mêmes faits et les mêmes expériences, ne pourrait manquer de produire quelques résultats heureux.

On adopterait pour les compagnies de pontonniers, le mousqueton avec la baïonnette, épée, la giberne et la petite hache.

OUVRIERS D'ARTILLERIE.

Les douze compagnies d'ouvriers sont distribuées dans les arsenaux pour construire et réparer toute espèce d'attirails d'artillerie. Le capitaine en second est présent et ne se trouve pas détaché comme cela a lieu pour d'autres services de l'arme; de cette manière l'effectif des officiers est porté à quatre : Mais ce nombre pourrait paraître insuffisant. Les congés de sémestre étant généralement accordés à la moitié du nombre des officiers, il s'en suit que pendant la moitié de l'année la compagnie, pour laquelle les travaux sont toujours les mêmes, peut n'avoir que deux officiers, nombre qui, par cause de maladie ou par causes quelconques et imprévues, peut encore se réduire à un. Alors il serait impossible que toutes les parties du service, dont se compose cette branche importante de l'arme, pussent recevoir une surveillance active et

continue. Le nouveau réglement de juin 1826, sur le service des arsenaux paraît avoir remédié heureusement à plusieurs dispositions du réglement provisoire : Ainsi le capitaine en second est chargé de la comptabilité des consommations en matière et en main-d'œuvre, et le capitaine commandant à la direction des travaux. Il nous semblerait que cette excellente disposition, ainsi que quelques autres ne sont pas encore suffisantes, et qu'il faudrait peut-être dans chaque compagnie d'ouvriers quatre lieutenans pour parer aux inconvéniens des congés, des vacances, des maladies, pour faire avec plus de facilité tous les détachemens, et enfin pour répandre parmi un plus grand nombre de jeunes officiers, des connaissances raisonnées et pratiques sur les constructions du matériel. On en recueillerait l'avantage d'avoir par la suite un choix plus étendu pour nommer des directeurs, des sous-directeurs et autres chefs d'établissement.

Le service des officiers d'ouvriers étant plus pénible que celui des officiers de régiment, il serait à désirer qu'on leur fît quelques avantages particuliers : les capitaines en second de ces compagnies n'en ont encore aujourd'hui aucuns de ceux qui sont accordés aux autres capitaines de même classe, répartis dans les forges, dans les manufactures d'armes et dans les fonderies.

Il paraîtrait avantageux pour l'état, de faire construire dans les arsenaux de l'artillerie, les attirails du train des équipages militaires, ainsi que ceux du train du génie, parce que, comme nous l'avons cité, la richesse des approvisionnemens, en tout genre, qu'y possède le gouvernement, les ferait obtenir aussi bien confectionnés et certainement à meilleur marché.

Depuis peu les compagnies d'ouvriers fournissent des détachemens pour les colonies, mais dans une proportion extrêmement forte comparativement à leur petit nombre : Si ce service ne doit pas être restitué aux compagnies d'artillerie de marine, il serait indispensable de créer quelques compagnies d'ouvriers coloniaux, pour éviter un mode de morcellement des compagnies actuelles, qui ne permet pas qu'elles se relèvent de long-temps, qui les rend incapables de suffire aux travaux accoutumés, et qui peut porter les

officiers à ne plus autant rechercher un service dont cependant l'utilité et l'importance sont généralement reconnues.

ARMURIERS.

Il n'y a qu'une compagnie d'armuriers et peut-être sera-t-elle bientôt supprimée, puisqu'il paraît qu'elle ne doit être organisée que sur le pied de guerre. Cette disposition semblerait avoir de graves inconvéniens, puisqu'à l'approche d'une guerre il faudrait tout improviser. On aurait bien des capitaines qui, ayant passé par les manufactures d'armes, connaîtraient leur service, mais on ne trouverait point de lieutenans, point de sous-officiers, point d'armuriers. Il faudrait faire des emprunts aux compagnies d'ouvriers qui, quelques bons sujets qu'elles fournissent, ne pourraient en donner de suite qui fussent propres à ce nouveau genre de travail : Ainsi, dans le moment où la nécessité imposerait avec urgence des détachemens et des réparations rapides, ce serait celui où les lieutenans, les sous-officiers et les armuriers se formeraient à leur service. Le fusil étant l'arme par excellence, l'arme sur laquelle les précautions et les soins les plus minutieux doivent être portés, continués et surtout redoublés en temps de guerre, nous croirions que loin de songer à supprimer, il faudrait au contraire qu'il y eût deux compagnies d'armuriers, ayant quatre lieutenans comme les compagnies d'ouvriers.

Lorsque pendant la paix les détachemens de ces deux compagnies d'armuriers auraient achevé de grandes réparations dans les divers arsenaux, ils pourraient être repartis et employés dans les manufactures d'armes : il résulterait de ces dispositions qu'au moindre signal de guerre, les deux compagnies seraient formées de suite par la réunion des détachemens et qu'elles seraient parfaitement instruites. Le système de guerre moderne (nous le répétons encore), étant celui du feu, on ne peut pas apporter trop de prévision pour l'entretien de l'arme précieuse qui en est la base.

Les compagnies d'ouvriers et d'armuriers seraient armées comme les autres troupes à pied de l'artillerie.

TRAIN D'ARTILLERIE.

Lorsqu'à la fin du siècle dernier et dans les campagnes d'Italie,

on renonça, en créant les bataillons du train, au système des entreprises pour atteler l'artillerie.

Ce fut une organisation aussi heureuse que celle de l'artillerie à cheval. Ces deux innovations sont peut-être aussi remarquables que l'introduction successive dans les armées de la baguette, du pas cadencé et de la baguette de fer.

La création du corps du train fut donc une pensée militaire belle et féconde à l'époque où elle eut lieu, aujourd'hui on pourrait regarder l'état de ce corps comme la position de passage d'un système, autrefois vicieux, à un système plus perfectionné qu'il faudrait absolument atteindre dans l'artillerie nouvelle.

Le corps du train se compose de huit escadrons répartis dans les écoles régimentaires, et d'un régiment pour la garde royale en temps de guerre, il fournit des compagnies aux parcs, aux batteries, etc.; de sorte que de tout côté, le train est mêlé aux troupes de l'artillerie et, comme il n'est qu'un auxiliaire, l'officier de ce corps est toujours subordonné à l'officier d'artillerie quels que soient les grades. Cet inconvénient a été senti dans la dernière ordonnance où il est spécifié que chaque compagnie du train ne sera commandée en campagne que par un lieutenant ou par un sous-lieutenant : D'après cette disposition, il ne pourra plus se rencontrer qu'un officier du train, soit sous les ordres d'un officier d'artillerie d'un grade inférieur; mais d'un autre côté par la quantité d'hommes et surtout par la grande quantité de chevaux dont se compose une compagnie du train sur le pied de guerre, un seul officier d'un grade aussi faible suffira-t-il pour le commandement, la surveillance et l'administration? La responsabilité qui pèsera sur lui ne serait-elle pas comparable à celle qui pèse sur un commandant d'escadron de cavalerie, dans lequel le nombre des chevaux est de beaucoup moindre? Et de plus si un inconvénient de conflit est écarté, un mal ne serait-il pas encore à côté de ce bien, celui de limiter davantage l'avancement qui n'est déjà que trop resserré dans ce corps, d'après sa nature toute particulière? Cependant l'officier du train peut rendre à la guerre des services aussi importans que quelques officiers subalternes que ce soit des autres armes : ceux-ci pourront parvenir aux premiers grades militaires et lui ne

le pourra pas, il n'aura pas le moindre avenir, même en espérance; sa carrière était bornée, elle va l'être encore davantage. Cela est injuste, il est vrai, mais il semble qu'il ne peut en être autrement tant que ce corps subsistera.

Comme tout ce qui concerne les attelages (service de l'importance la plus élevée), est confié à un corps particulier, il s'en suit que l'officier d'artillerie n'a que peu d'occasions de connaître les chevaux, et aucunes absolument s'il reste dans l'artillerie à pied. N'y aurait-il donc pas un vice d'organisation dans une arme où l'emploi d'une immense quantité de chevaux étant de première nécessité, les officiers ne sont jamais en position d'apprendre par la pratique tout ce qui se rattache à l'hippiatrique, à l'hygiène, à l'équitation, au ferrage, aux attelages, aux harnachemens et à la conduite et à la manœuvre des voitures? Leur est-il facile encore d'exercer toujours, avec un discernement parfait, le commandement sur un corps auxiliaire dont diverses parties du service leur sont pour la plupart du temps étrangères; et de leur côté les officiers du train obéiront-ils toujours de bonne grâce à des officiers de troupes à pied souvent de même grade? Entre les soldats de ces deux corps n'y aura-t-il point quelque fois échange de propos grossiers! Enfin, le canonnier ne peut-il pas se croire supérieur au soldat du train? Hé bien! c'est là surtout un préjugé qu'il faudrait détruire: le degré de considération à la guerre doit être mesuré sur l'importance dont on y est, et sur la nature de courage qu'il faut y porter: et on tombera d'accord qu'il faut autant de courage, pour le moins, au soldat du train, qu'il en faut au canonnier: Celui-ci est animé et exalté par le service de ses pièces, par le feu, par les regards de ses camarades, tandis que le soldat du train a besoin de ce courage d'immobilité et de réflexion, courage le plus rare que l'on rencontre. Le soldat du train devrait donc être relevé dans l'opinion, et de toute manière à la hauteur du canonnier.

Enfin, quoique les bataillons ou escadrons du train aient d'abord remplacés, avec d'immenses avantages, le système des entreprises, ils présentent néanmoins dans l'état actuel, quelques graves inconvéniens dont plusieurs viennent d'être indiqués. L'artillerie et surtout cette artillerie nouvelle sur laquelle on porte tant de soins,

semblerait réclamer ce genre de service exclusivement pour ses canonniers et principalement pour ses officiers; plusieurs puissances voisines l'ont déjà exécuté dans leurs armées. Ainsi par tous ces motifs et pour parvenir à quelque chose que nous croirions être plus fécond et plus large, nous admettrions la dissolution du corps actuel du train.

Mais, dans cette supposition, que deviendraient les officiers ? car toutes les fois qu'une suppression ou des modifications importantantes dans cette partie du service ont été agitées, cette objection semble avoir embarrassé. Cependant elle nous paraîtrait facile à lever, d'abord ces officiers ne pourraient être admis dans le corps royal; en vain dirait-on qu'ils sont à peu près dans la même cathégorie des officiers d'artillerie sortant de la classe des sous-officiers, nous croyons que les précédens ne sont pas les mêmes, mais comme dès que l'ordre des matières nous y aura conduit, nous exposerons et les inconvéniens qui résultent de l'article de la loi qui concerne l'avancement des sous-officiers, et les modifications qui pourraient être adoptées pour maintenir cette disposition qui leur accorde le tiers des emplois d'officiers; nous dirons en ce moment que ce serait s'appuyer sur ce qui est imparfait pour adopter une mesure qui le serait encore bien davantage.

On pourrait offrir le maximum de la retraite à tous ceux qui approchant de trente ans de services seraient disposés à l'accepter; offrir le traitement de réforme à ceux qui auraient atteint vingt ans de services, puis conserver si l'on veut quelques-uns jusqu'à extinction, comme noyau et élément provisoire de la nouvelle organisation; mesure que nous ne croirions être cependant ni de nécessité pour résoudre la question, ni indispensable pour la conservation de doctrines que des officiers d'artillerie zélés pourraient acquérir en peu de temps. Un certain nombre des compagnies du train pourraient encore être conservées pour le service exclusif des parcs, sans jamais être dans le cas d'être employées aux batteries.

Quant aux sous-officiers et aux soldats du train, on les conserverait dans les compagnies actuelles telles qu'elles sont; celles-ci pourraient prendre le nom de *brigades des équipages d'artillerie*

et chaque brigade serait commandée par un capitaine et un lieutenant en premier de l'arme.

La réunion de huit brigades pourrait recevoir le nom de *régiment des équipages d'artillerie,* et serait commandée par un lieutenant-colonel. La troupe et les officiers auraient le même uniforme que l'artillerie à cheval et la même solde. Lorsque les sous-officiers seraient appelés à l'avancement, ils jouiraient des mêmes droits que ceux qui seraient dévolus aux sous-officiers des autres services de l'artillerie, mais en satisfaisant aux mêmes conditions que nous détaillerons et que nous développerons plus tard.

On voit que nous proposerions de bannir de l'artillerie ces dénominations où figurent les noms de bataillon et d'escadron qui n'appartiennent qu'à l'infanterie et à la cavalerie ; ne doit-il pas y avoir une différence dans les noms quand il y en a une dans les choses ? de plus, nous demanderions si toutes les idées ne sont pas renversées quand on compare un escadron actuel de cavalerie qui n'est qu'une forte compagnie, avec un escadron actuel du train qui a huit compagnies en temps de paix, et qui doit en avoir seize en temps de guerre.

Jusqu'à présent les artistes vétérinaires n'ont été ni assez avantagés ni assez relevés aux yeux des troupes. Nous proposerions d'en répandre un plus grand nombre dans les régimens d'artillerie à cheval et dans les nouveaux régimens des équipages d'artillerie : Il serait à désirer qu'ils eussent une espèce d'avancement bien caractérisé, et nous proposerions de leur donner le nom *d'Hippiatres*, pour les séparer d'une manière tranchée des vétérinaires civils, gens souvent instruits mais peu considérés ; en sortant de l'école d'Alfort, les premiers sujets pourraient être nommés en vertu d'un concours *Hippiatres ordinaires* dans les régimens, avec le rang de sous-lieutenant ; plus tard ils pourraient avoir un avancement sous le titre *d'Hippiatre-major*, avec le rang de lieutenant de cavalerie, ils auraient la solde et la retraite de ces grades avec quelques autres avantages proportionnés à la durée de leurs services.

Les canonniers des équipages seraient exercés à toutes les manœuvres des bouches à feu, ainsi que le sont les canonniers à pied et à cheval : comme pendant la paix le nombre d'hommes serait

supérieur à celui des couples; cette instruction serait facile à donner. Il serait avantageux de tâcher de recruter les canonniers des équipages dans les départemens où l'exploitation agricole se fait principalement avec des chevaux, et il ne faudrait pas manquer de classer parmi eux tous les jeunes soldats qui auraient été voituriers ou postillons, et d'encourager parmi ceux-ci les engagemens par une prime. Une question qu'il pourrait encore être utile d'agiter, ce serait de savoir si pour relever davantage le canonnier des équipages, vu les anciens préjugés et la nécessité de leur entière destruction, vu qu'il a deux chevaux à soigner, il ne serait pas dans l'intérêt du bien du service de lui donner une solde encore un peu plus forte qu'à tous les autres canonniers, il faudrait que les sous-officiers des brigades des équipages, ainsi que ceux qui appartiennent à l'artillerie à cheval, eussent la selle et le harnachement convenablement modifiés, pour que leurs chevaux, soit dans des momens de danger, soit dans des pas difficiles, pussent être attelés momentanément aux voitures ; on prétend que cela a été fait en Prusse. Nous proposerions encore de faire porter le porte-manteau par le sous-verge, ainsi que cela se pratique dans l'artillerie anglaise ; de cette manière le porteur serait un peu soulagé et le canonnier des équipages serait lié davantage à son couple (1).

## ARTILLERIE DE MONTAGNE.

On avait déjà reconnu depuis longtemps que la meilleure bouche à feu pour la montagne devait être un obusier d'un poids assez

---

(1) « Une presse hydraulique devrait se trouver dans les parcs des armées. Elle servirait à presser les fourrages et en rendre le transport très facile, en réduisant le volume d'une manière étonnante.

» En comprimant le foin (pour des expéditions aux Indes et aux Amériques), au moyen d'une presse agissant par vis et par leviers, nous l'avons vu être réduit à une densité de 35 livres environ par pied cube (ce qui est la moitié de la densité de l'eau), et à quelle forte densité ne l'amènerait-on pas en le soumettant dans de gros prismes de fonte creux à la puissance énorme de la presse hydraulique ?

» Nous insistons sur cet objet, car qui ne se rappelle pas les gênes et les embarras qu'occasionnait sur les caissons un approvisionnement de fourrages seulement pour quelques jours ».

léger pour être porté aisément sur le dos d'un mulet et en être
enlevé avec facilité par deux canonniers seulement. En effet le pro-
jectile creux semble, d'après sa nature, convenir parfaitement dans
une guerre de montagne; à l'avantage d'agir puissamment sur le
moral de l'ennemi, il unit encore celui de pénétrer dans tous les
plis et dans toutes les anfractuosités du terrain; enfin lorsqu'on
l'emploie on fait deux fois feu; la pièce de 4 raccourcie du tir le
plus incertain ne pourrait lui être comparée; tout boulet qui ne
produirait pas d'effet direct serait perdu moralement et matériel-
lement, et il est inutile de répéter qu'il n'en est pas de même de
l'obus.

Dans la dernière guerre d'Espagne (en 1823), on a tiré un grand parti des batteries d'obusiers de montagne, c'est surtout dans celle qui a été employée à l'armée de Catalogne que l'on paraît avoir reconnu toute l'importance des services que peut rendre, dans un pays montagneux, ce petit et précieux système d'artillerie. Nous en avons entendu parler à des personnes temoins de ses effets. Un mulet porte les roues et l'affût brelés sur le bât, un autre porte la bouche à feu pesant 83 à 84 kilogrammes, plus une limonière; celle-ci est destinée à faire traîner l'affût par un mulet lorsqu'on veut faire un court trajet sans remettre la pièce à dos, mais l'indocilité du mulet, la gêne qu'il éprouve sur ses flancs par l'inclinaison de cette limonière, enfin l'assemblage de cette dernière à la crosse de l'affût, présentent beaucoup d'inconvéniens dans la pratique: aussi avons nous entendu répéter qu'on n'en avait fait aucun usage et que lorsqu'on avait à faire un mouvement, quelque court qu'il fût, la rapidité avec laquelle les canonniers brelaient et débrelaient permettait, sans perte sensible de temps, de mettre les pièces à dos pour l'exécuter, et qu'aussitôt que l'on était arrivé, tout se remettait en batterie dans un clin-d'œil. Mais lorsque le terrain est uni, on peut pour un court trajet, vu l'extrême légereté du système, se servir exclusivement de bricoles et renoncer dans tous les cas à cette limonière qui n'est qu'une entrave; nous ajouterons encore que le système de la pièce et de l'affût est si léger, que dans beaucoup de cas on l'a fait rouler à bras comme une brouette.

Il nous paraîtrait donc excessivement important de réunir et de conserver, pour l'avenir, des traditions sur ces nouvelles batteries de montagne, pour qu'en cas de guerre du côté de l'Italie ou de l'Espagne, on pût les utiliser avec succès et qu'on ne fût pas obligé de tout improviser de nouveau.

Si l'usage de pareilles batteries, si peu dispendieuses et si simples, puisque l'on peut dire qu'elles n'ont point d'attelage, avait été enseigné aux Grecs, dans leur lutte contre les Turcs, elles leur eussent fait obtenir des résultats peut-être incalculables : car ces obusiers peuvent être hissés par tout où le mulet peut gravir ; et sur quel pic, sur quel rocher ne peut-il pas être conduit ? Cette arme semble convenir parfaitement à des partisans faisant la guerre à la manière des Kelphes ou des Guerillas et paraît, dans un pays de montagne, devoir toujours leur donner l'avantage, lors même qu'ils auraient à lutter contre des troupes réglées qui ne peuvent dans de pareils lieux se faire accompagner de l'artillerie ordinaire.

Nous proposerions de choisir l'école de Toulouse où l'on conserverait en permanence une batterie de six obusiers de montagne ; elle serait suffisante et les canonniers seraient exercés, lors des écoles à feu, au tir de l'obus de montagne, comme ls le sont aux batteries de place, de siège, de campagne, etc. Cette ville est la grande école la plus rapprochée des Alpes et des Pyrénées, et du pays où l'on trouve de bons mulets ; ainsi cette place paraîtrait bien choisie pour le seul lieu où serait conservé ce petit noyau ; il y a une fonderie et un grand arsenal de constructions où probablement on perfectionnerait tous les élémens de ce système nouveau.

C'est ce qui a eu lieu dans la dernière guerre, qui nous donne cette idée, et nous allons exposer d'après ce qui a été fait, tout ce qui est susceptible de la completter. Il faut un mulet pour porter la pièce qui doit lancer un obus du calibre du boulet de 12, un autre pour porter l'affût et les deux roues ; il faut encore deux autres mulets, au moins, pour porter les projectiles qui sont contenus dans de petits coffrets accrochés sur le bât : et quant au bât nous ferons une remarque bien importante, c'est que l'expérience a prouvé que ceux dont l'intérieur est garni de coussins rembourrés

et piqués finissent toujours, et quelquefois en peu de temps, par blesser le mulet au point de le mettre hors de service; il faut employer exclusivement des bâts dits à la catalane dont on fait usage dans le Roussillon. Chaque mulet est soigné et conduit au moyen d'une longe par un soldat muletier.

Ainsi, pour cette petite batterie, il faudrait une trentaine de mulets au plus, qui seraient confiés à une brigade de canonniers de la force de 50 à 60 hommes; cette petite brigade acquérerait toutes les connaissances de détail et la pratique qu'il faut pour ce genre de service, et lorsque la guerre arriverait on y trouverait des conducteurs assez instruits qui, répartis comme noyaux dans les brigades de guerre, donneraient surtout de bons sergens et de bons caporaux, et faciliteraient la formation de brigades provisoires mieux disciplinées et mieux instruites, que ne peuvent l'être des aggrégations de muletiers, gens quelque fois sans aveu et que la nécessité impose de prendre.

Ainsi, nous proposerions, pour ce service, la création d'une brigade permanente *des équipages de montagne* dont les canonniers-conducteurs auraient l'uniforme de l'artillerie à pied, seraient armés uniquement du sabre d'infanterie et jouiraient de tous les avantages des canonniers des équipages.

REMARQUES SUR LES ÉCOLES RÉGIMENTAIRES.

Le nouveau réglement qui a été adopté définitivement pour les écoles régimentaires, ne nous permet pas d'étendre nos remarques sur ce sujet. Cependant nous dirons qu'il nous paraît manquer quelque chose à la parfaite organisation de ces établissemens. Nous voulons parler d'un manége sous la direction du commandant d'école : il y a bien un manége dans chaque grande école qui appartient exclusivement au régiment d'artillerie à cheval, et qui n'a d'autres instructeurs ni d'autres chevaux que ceux du régiment; mais il n'y a rien pour les officiers d'artillerie à pied, qui sont très-nombreux et à qui, en temps de guerre, il est passé plusieurs chevaux; il en résulte que l'équitation est excessivement négligée, pour ne pas dire plus, dans les régimens d'artillerie à pied, et que ces officiers sont presqu'aussi étrangers au cheval que ceux de l'in-

fanterie ; cette circonstance est très-fâcheuse, attendu qu'un officier de batterie doit être homme de cheval et qu'une inhabileté trop fréquemment remarquée, dans l'art de gouverner les chevaux, nuit un peu en campagne, à cette considération que des officiers distingués peuvent mériter sous d'autres rapports.

Nous proposerions donc d'établir un manége dans chaque école d'artillerie et dirigé sous les ordres du général, par un nombre suffisant d'instructeurs : les lieutenans des régimens à pied y seraient tous exercés. Les capitaines pourraient y aller, mais ils n'y seraient point obligés. Ces manéges d'écoles seraient spécialement affectés à l'artillerie à pied, et le nombre des chevaux serait assez considérable pour suffire à l'instruction et pour servir encore à monter les officiers à pied dans les manœuvres de batteries et dans les exercices du polygone. Cette mesure nous semble de la plus grande utilité, aussi croyons nous ne pouvoir pas trop insister pour son adoption.

On a supprimé l'école de Valence qu'on pouvait regarder comme mal située, vu qu'elle était séparée d'un arsenal de construction : mais il serait peut-être à désirer qu'en conservant les grandes écoles de Metz, de Strasbourg, de Douai et de Toulouse, on supprimât celle de Rennes, et qu'on créât une grande école à Tours ou à Bourges, en fortifiant la place. Depuis longtemps l'avantage d'avoir une grande place de guerre dans le cœur de la France est senti et provoqué, et si cette idée se réalisait jamais, l'artillerie pourrait avoir cinq grandes écoles et deux petites ; Lafère à cause du voisinage de la capitale et Auxonne, très-convenable pour une petite école, mais pour une petite école seulement, à cause du peu de surface et du peu de capacité. La position en est très-heureuse, elle peut fournir de l'artillerie vers la frontière de Suisse ; et par la Saône et le Rhône, elle peut en envoyer vers les Alpes.

### AVANCEMENT AU GRADE D'OFFICIER D'ARTILLERIE.

On parvient au grade d'officier dans l'artillerie de deux manières, 1° en passant par l'école polytechnique et par celle d'application, 2° en sortant de la classe des sous-officiers de l'arme.

L'école polytechnique a été créée et maintenue dans le but de fournir

des sujets distingués à la plupart des services publics, et dans celui de répandre encore toutes les connaissances scientifiques. Elle a répondu à tout ce qu'on était fondé à attendre d'elle, et aujourd'hui son état florissant, ainsi que la protection auguste dont elle est honorée, ne peuvent que continuer à lui présager un avenir brillant. L'artillerie doit donc être fière de s'y recruter, mais la première arme de l'armée devrait aussi être le premier et le plus distingué de tous les services publics qu'elle alimente : Cependant la profession des armes n'est pas la plus recherchée dans cette école célèbre. L'habitude des sciences et de l'étude, adoucissant les mœurs, semble diriger les idées des élèves vers un ordre de fonctions tranquilles et donner à des jeunes-gens, de fortune généralement médiocre, plus de goût pour des occupations civiles et lucratives, que pour un métier qui, tout noble qu'il soit, ne leur présente dans l'avenir que très-peu d'avantages et peu d'avancement. Si des premiers de liste entrent dans l'artillerie, c'est parce qu'ils appartiennent à des familles militaires, et que la carrière de leurs pères a tracé la leur. L'arme du génie jouit de plus de faveur et c'est presque toujours sur elle que se rejettent les jeunes-gens qui n'ont pu obtenir le service des ponts et chaussées, service le mieux rétribué de tous; cette préférence se conçoit, car il existe dans le génie une homogénéité, une union, une tranquillité et un repos qui sont rarement troublés; et l'officier peut jouir dans cette arme de tout le calme inhérent aux fonctions civiles. Quant à l'artillerie, il ne peut en être de même, car il a moins d'homogénéité et elle est, par sa nature, constituée plus militairement. Cependant, combien ne serait-il pas avantageux que le gouvernement essayât de tarir à la source cette espèce de défaveur qui se répand sur le plus militaire, et peut-être le plus important de tous les services auxquels sont appelés ces jeunes élèves ?

Les dispositions suivantes pourraient produire cet heureux résultat. Ce serait de donner à l'artillerie une influence encore plus élevée sur cette école, et de faire de plus grands avantages aux élèves qui en sortent pour entrer à celle d'application de l'artillerie et du génie; par exemple, le président du comité central de l'artillerie aurait de droit, dans ses attributions, le titre de gouver-

neur de l'école polytechnique, et le sous-gouverneur serait constamment un maréchal-de-camp d'artillerie, mais l'école d'application continuerait à être commandée alternativement par un maréchal-de-camp de cette arme et par un de celle du génie.

Ensuite on compterait à tous les élèves de l'école d'application, seulement à leur sortie, quatre ans de sous-lieutenant pour les quatre ans qu'ils auraient passés à l'école polytechnique et à l'école de Metz : de cette manière en entrant dans les régimens où ils ont aujourd'hui l'emploi de lieutenant en second et le grade de sous-lieutenant encore pendant deux ans ; de cette manière ils auraient de suite le grade de lieutenant aussitôt qu'ils en auraient l'emploi. Sans développer davantage tout ce qui pourrait appuyer cette idée, nous ferons remarquer que les élèves qui sont entrés dans les parties civiles sont tous ingénieurs à une époque où l'on n'est pas encore capitaine dans l'artillerie, et de plus que les élèves de l'école militaire de St.-Cyr, sortent sous-lieutenans à un âge où généralement l'on commence à être reçu à l'école polytechnique.

On parvient encore au grade d'officier d'artillerie en sortant de la classe des sous-officiers de l'arme : la question que nous allons essayer de traiter à ce sujet doit paraître difficile et délicate; cependant voici un mode qui nous semblerait simple et d'après lequel elle pourrait peut-être se trouver résolue.

Dans toutes les écoles régimentaires un cours particulier rédigé, arrêté et imprimé par ordre de S. Ex. le Ministre de la guerre, serait enseigné à tous les sous-officiers de bonne volonté ; il ne contiendrait que ce qui est strictement nécessaire pour suivre les cours de l'école d'application (1), alors quand un sergent-major ou

(1) Les études que l'on fait à l'école polytechnique ont bien toujours leur prix, et conduisent aux applications par des voies générales et des considérations d'un ordre élevé. Cependant il n'en est pas moins vrai qu'avec des connaissances moins étendues, on peut encore suivre, avec succès, presque la totalité des cours de l'école d'application ; il suffirait de savoir l'arithmétique, la géométrie, un peu de trigonométrie, l'algèbre jusqu'aux équations du 2e degré. les principes de la statique appliqués aux machines simples, et les premiers élémens de la géométrie descriptive.

un adjudant serait nommé sous-lieutenant, il ne serait qu'officier de canonniers, et il faudrait que, pour être officier d'artillerie et avoir droit par la suite au grade de capitaine, il subit devant un jury d'officiers supérieurs nommé par l'inspecteur-général, un examen sur les matières exigées par le programme du ministre. Comme ces examens ne seraient point un concours, on ne chercherait qu'à s'assurer si les matières sont bien entendues. Ces examens seraient faits avec une grande simplicité et dans le genre de ceux qui l'ont fait subir aux marins qui veulent obtenir la commission de capitaines au long cours. S'il n'y satisfaisait pas convenablement, il serait remis à l'inspection suivante, mais tous ceux qui auraient été reconnus capables, seraient envoyés à l'école d'application où, sans concourir à la sortie avec les élèves, ils suivraient cependant, avec eux, tous les cours divers qui y sont faits, (moins peut-être quelques leçons) (1), au bout de deux ans; ils seraient examinés à part et sortiraient de suite ou resteraient une troisième année, et conserveraient toujours le rang de la date de leur nomination. De cette manière ils deviendraient officiers du corps royal de l'artillerie et auraient les mêmes droits que les élèves; seulement leur ancienneté ne daterait que du jour de leur nomination au grade de sous-lieutenant, et ils ne seraient lieutenans en second qu'après avoir complетté leurs quatre ans. On voit donc qu'en supposant un sous-officier nouvellement nommé sous-lieutenant et entrant de suite à l'école d'application en même temps que les élèves de l'école polytechnique, ceux-ci auraient par la suite, en passant dans les régimens, une avance de deux ans. Cette différence nous paraîtrait juste et utile; juste, parce que l'élève de l'école polytechnique, toutes choses égales d'ailleurs, se sera procuré une instruction infiniment supérieure, et que dans les sciences, quelquefois même dans d'autres parties, il aura acquis des connaissances distinguées; utile, parce qu'il est avantageux à l'arme et à

(1) Ou bien l'on pourrait dans des leçons faites seulement pour la classe d'officiers dont nous parlons, remplacer par des considérations géométriques, les méthodes de haute analyse, dont on se serait servi pour les élèves sortant de l'école polytechnique.

l'état d'avoir le plus grand nombre d'officiers possible ayant passé par l'école polytechnique, que ce sera un stimulant pour entrer à cette école et un encouragement pour en sortir dans l'artillerie : mais si en faisant passer les sous-officiers promus au grade d'officier par l'école d'application, cette dernière disposition n'était pas simultanément adoptée, le but le plus important serait manqué, puisque l'artillerie ne serait point relevée par des avantages nouveaux et nécessaires au rang que devrait lui assigner, dès l'école polytechnique, la puissance toujours croissante qu'elle exerce dans les armées.

Quant aux sous-officiers qui, après avoir été promus au grade de sous-lieutenant, n'auraient pu satisfaire aux conditions de l'examen pour l'école d'application, ils exerceraient dans les régimens l'emploi de lieutenant en second ; au bout de quatre ans ils en auraient le brevet, et deviendraient à leur tour lieutenants en premier ; mais ils ne pourraient point, dans le corps royal, avoir droit au grade de capitaine (1).

Il pourrait s'élever quelques plaintes, mais elles ne seraient pas fondées, car, quelque prix que l'on puisse attacher aux services, si on n'a pas les connaissances qui sont surtout indispensables pour les armes spéciales, on ne peut dans ces corps particuliers avoir droit aux grades qui nécessitent l'emploi d'une instruction qu'on n'a pas, ce serait donc ici le cas d'appliquer, dans toute sa vérité, ce principe de Feuquières : *récompenser les services, avancer les talens.*

Ainsi, il serait convenable de ne pas donner sans condition préalable à cette classe d'officiers, un avancement au-dessus du grade de lieutenant en premier dans l'arme spéciale, et de ne pas les placer comme capitaines en second dans son état major, et ses établissemens, ainsi que cela se fait aujourd'hui : mais d'un autre côté il serait injuste de les priver d'un avancement absolu. Il

(1) On sait que tous les capitaines en second sont ou peuvent être détachés dans les établissemens, où les travaux et les services qui leur sont confiés, supposent les connaissances dont ils ont appris les applications à l'école de Metz.

pourrait leur en être ouvert un dans les compagnies de canonniers sédentaires, dont le sort devrait être amélioré; dans celles de canonniers gardes-côtes et de canonniers coloniaux, si, selon les vœux de tous, le gouvernement jugeait utile de les rétablir; car cette décision, par laquelle l'artillerie de terre doit alimenter le service des colonies, semble faire beaucoup de tort à l'arme.

Cependant le nombre d'officiers qui ne pourraient point passer par l'école d'application serait très-petit, vu que les sous-officiers susceptibles d'être nommés sous-lieutenants ne sont point dépourvus de connaissances mathématiques, et que le peu qu'ils auraient encore à apprendre les rendrait presque tous capables, soit plus tôt soit, plus tard, de satisfaire aux examens pour l'admission à l'école d'application.

Quand la loi de recrutement a spécifié, au titre de l'avancement, que le tiers des emplois de sous-lieutenants serait dévolu aux sous-officiers, elle n'a semblé voir que la masse de l'armée qui, en effet, est constituée presqu'exclusivement par les régimens nombreux d'infanterie ou de cavalerie, pour lesquelles cette disposition est aussi juste qu'elle est féconde; mais les armes spéciales n'étant point mentionnées, ont été enveloppées dans la disposition générale, quoique leur constitution particulière, celle de l'artillerie surtout, demandât un chapitre particulier et spécial. Pour le génie l'application de la loi a peu d'inconvéniens, attendu que les sous-officiers de sapeurs et de mineurs n'avancent que dans les troupes et ne passent jamais dans l'état-major. Mais l'adoption d'une semblable mesure serait très-facheuse pour l'artillerie; en effet, c'est plus par ses troupes que par son état-major que l'artillerie prend un rang dans les armées, et l'inverse a lieu dans le génie; ainsi l'artillerie ne voudrait point avoir des officiers de canonniers *de tout grade*, ne sortant jamais des régimens, car lorsqu'une grande partie des officiers du corps royal seraient dans les établissemens et à l'état-major, ceux-là presque seuls seraient employés aux batteries, service qui est toujours envié et qui sera constamment regardé comme le plus brillant.

Nous croyons donc, que tout ce qui concerne l'avancement des sous-officiers dans l'artillerie, est à refaire entièrement : si on n'y

prend point garde, cette arme spéciale deviendra de plus en plus hétérogène et dépérira.

*L'Aide-Mémoire* a déjà touché à cette question depuis longtemps, et on conviendra que l'opinion de l'auteur, dont toutes les idées se recommandent par une grande justesse et par des connaissances profondes en artillerie, est ici une forte autorité. Dans un passage qui se trouve à la page 372 de la cinquième édition, on lit : «...... L'organisation actuelle est vicieuse sous tous les » rapports; elle est injuste puisqu'elle exige d'une partie des officiers une instruction qu'on n'exige pas des autres; elle est » absurde, puisqu'elle pense qu'on peut indifféremment exécuter » les devoirs d'une place, qu'on soit instruit ou qu'on ne le » soit pas. L'organisation convenable est celle de 1776, donnée » par M. de Gribeauval, qui connaissait parfaitement l'arme de » l'artillerie. Les sous-officiers sortis de la classe des sous-officiers » restaient lieutenans en second....... ».

Le mode actuel d'avancement des sous-officiers, contre lequel nous réclamons, prit naissance dans la révolution; alors il était une nécessité pour les armées républicaines, depuis il traversa l'empire et a été admis définitivement pour la proportion du tiers dans la dernière loi qui régit l'armée depuis 1817.

Cependant depuis la création de l'école polytechnique, et aujourd'hui plus qu'autrefois et que jamais, tout semble réclamer pour l'artillerie un changement à ce que la loi de 1817 a admis et consacré, modification dans laquelle figurerait comme disposition vitale le mode d'avancement de 1776; toutefois, avec les dispositions que nous avons essayé de développer.

Ce que nous venons d'exposer serait pour l'avenir; tout ce qui aurait été fait serait maintenu. Mais qu'on ne dise pas en opposant des exemples, que l'arme pourrait être privée par cette organisation nouvelle d'officiers distingués comme ceux qu'on a admirés dans ces derniers temps, et qui avaient été sous-officiers. La carrière où ils devaient un jour se faire connaître par leurs talens, aurait-elle été barrée par la nécessité de subir un examen pour l'école d'application, moindre que celui pour l'école polytechnique? non

sans doute, ce n'eut été qu'un jeu pour leur capacité, et la réputation qu'ils devaient acquérir n'en eut pas été moindre.

Nous penserions qu'il serait utile de faire revivre cette disposition qui accordait à tout militaire la faculté de concourir pour être admis à l'école polytechnique, jusqu'à l'âge de 25 ans révolus. Il en naîtrait une certaine émulation parmi quelques jeunes sous-officiers de l'arme, qui même en échouant, n'en seraient par la suite que plus capable de satisfaire aux examens pour l'école d'application, dès qu'ils seraient parvenus au grade de sous-lieutenant.

Ainsi, en résumé, on compterait quatre ans de sous-lieutenant à la classe des élèves pour le temps passé à l'école polytechnique et à celle d'application, ce qui leur donnerait immédiatement le grade de lieutenant en second à la sortie de cette dernière école. Le tiers des emplois de lieutenans en second, serait donné aux sous-officiers; ils auraient le grade de sous-lieutenant pendant quatre ans, après lesquels ils seraient lieutenants en second; ils deviendraient lieutenans en premier à leur tour de liste, et ne pourraient obtenir un avancement plus élevé, qu'après avoir subi un examen et avoir passé au moins deux ans à l'école d'application. Les lieutenans qui n'auraient pu satisfaire à ces conditions, pourraient, par la suite, être nommés capitaines dans les compagnies de canonniers sedentaires, de canonniers garde-côtes et de canonniers coloniaux. (1)

---

(1) « Il a été avancé quelque part que la nomination des sous-officiers au » tiers des emplois de sous-lieutenans, était une proportion trop forte et » que les promotions au rang de gardes d'artillerie devraient compter dans » ce tiers. Nous ne penserions pas de même, surtout en admettant les res- » trictions que nous avons proposées; la classe des sous-officiers d'artillerie, » si utile et si recommandable par ses bons services, ne doit point être dé- » couragée; l'adoption de l'idée que nous avons développée ne pourrait que » la relever. Alors, si avec le tiers des emplois de sous-lieutenans on lui » conservait toujours la totalité des emplois de gardes, ce serait une justice, » car il ne faut point oublier que les gardes d'artillerie n'ont que le rang » d'adjudant et jamais celui d'officier ».

GRADES NOUVEAUX QUE SEMBLERAIT RÉCLAMER LA NATURE SPÉCIALE DE L'ARTILLERIE, POUR LES CAPITAINES EN PREMIER ET LES CHEFS DE BATAILLON ET D'ESCADRON.

Il nous semble que quelques grades de l'artillerie sont trop faibles dans les armées, par leurs titres et leurs marques distinctives.

Ce qui frappe le plus, d'abord, c'est que dans une brigade d'armée, le capitaine commandant une batterie, a au moins autant d'importance et de responsabilité que le simple officier supérieur d'infanterie ou de cavalerie; d'un autre côté le chef de bataillon ou d'escadron d'artillerie, à qui peut être confié le commandement supérieur des batteries d'une division d'armée, et qui alors ne reçoit directement des ordres que du lieutenant-général ou du général en chef de son arme, n'est-il point par la nature élevée de ses attributions, au-dessus du simple officier supérieur des autres armes de la ligne?

Ces deux classes d'officiers d'artillerie devant à la guerre se trouver souvent en contact avec des officiers généraux, ce serait donc réellement le cas d'appeler pour leurs grades une modification qui élevât l'arme, qui lui donnât plus de lustre, de considération et qui, surtout, eût l'avantage de mettre les titres à la hauteur des emplois. Nous l'avons dit et nous le répétons encore, l'artillerie n'est ni de l'infanterie ni de la cavalerie : une organisation et des dénominations puisées dans ces armes, ne doivent point lui convenir : c'est au contraire d'après sa nature spéciale et d'après ses degrés d'utilité et de puissance que la question nous semble devoir être traitée et résolue.

D'après ces considérations et attendu que la batterie est élément et unité pour l'artillerie, comme le bataillon pour l'infanterie, nous proposerions de donner l'épaulette d'officier supérieur au capitaine en premier actuel; son titre nouveau serait celui de *chef de batterie*.

Quant aux chefs de bataillon et d'escadron d'artillerie, on pourrait demander ce que signifient ces noms dans une arme qui ne connaît d'autre organisation de guerre que celle des batteries.

Dans un temps une certaine analogie a pu les faire admettre, quoiqu'il y ait toujours de l'inconvénient à mal appliquer les mots qui finissent quelquefois par altérer les choses mêmes.

Les fonctions de l'officier supérieur d'artillerie étant à la guerre d'une nature élevée et étendue, comme nous l'avons fait remarquer, nous proposerions donc d'élever tous les chefs de bataillon et d'escadron d'artillerie au grade de lieutenans-colonels; de sorte qu'ils se confondraient parmi les lieutenans-colonels que l'arme compte pour le présent.

Il n'y aurait rien de changé pour les capitaines en second, si ce n'est qu'ils ne seraient plus de seconde classe, puisque ceux de la première auraient un grade nouveau.

Ainsi, quant au corps d'officiers, un régiment pourrait être organisé de la manière suivante : 1 colonel, 5 lieutenans-colonels, dont un remplirait les fonctions de major; et, en l'absence du colonel, le commandement serait dévolu au plus ancien; autant de chefs de batteries qu'il y aurait de compagnies, et dans chaque compagnie un capitaine détaché, pendant la paix, dans les établissemens; puis 1 lieutenant en premier et 1 lieutenant en second. Les trésoriers, les officiers d'habillement et les adjudans-major seraient capitaines ou chefs de batterie, les adjudans seraient toujours sous-officiers.

En temps de guerre une batterie de 6 bouches à feu serait ainsi composée :

BATTERIE.
- 1 chef de batterie (commandant supérieur de la batterie).
- 1 capitaine (ordinairement à la réserve de la batterie).
- 1 lieutenant en premier.
- 1 lieutenant en second.
- UNE BRIGADE DES ÉQUIPAGES D'ARTILLERIE.
  - 1 capitaine (commandant la brigade).
  - 1 lieutenant en 1er (1).
  - 1 hippyatre ordinaire.

Un lieutenant-colonel serait affecté au commandement supé-

(1) Nous adjoignons au capitaine d'artillerie commandant la brigade des équipages, un lieutenant d'artillerie *de première classe*, parce que ce service est très important et qu'il nous semble nécessaire que le lieutenant ait déjà une certaine pratique que son ancienneté de classe peut admettre et permet de supposer.

rieur de toutes les batteries attachées à une division d'armée.

En soulevant ces idées nous n'avous pas la prétention de développer un projet; loin delà, nous nous regarderions comme heureux si une seule de toutes celles que nous développons était accueillie favorablement par ceux qui sont appelés à les juger; ainsi, il n'y a en nous ni prétention, ni esprit de corps. En réclamant pour les capitaines en premier, le grade nouveau de *chef de batterie*, c'est une conviction intime et le désir du bien (dans lesquels toutefois nous trouverions une excuse), qui nous porte à croire qu'il y aurait convenance et nécessité dans cette grande innovation pour le corps royal de l'artillerie. Et à ce sujet, qu'on nous permette de citer un exemple pris dans la marine : le capitaine de frégate ne portait autrefois que l'épaulette de chef de bataillon, mais comme, sans doute, il ne paraissait pas y avoir de correspondance entre l'importance des commandemens auxquels il peut être appelé, et l'insigne dont il était revêtu, on lui a donné depuis les épaulettes de lieutenant-colonel; le lieutenant de vaisseaux qui, sur les gros bâtimens, est toujours subordonné ou qui n'a jamais que de faibles commandemens, porte les épaulettes de simple capitaine; mais comme il ne peut raisonnablement exister de grade intermédiaire entre ces deux degrés, lorsque le lieutenant de vaisseaux reçoit de l'avancement, il quitte les insignes de capitaine pour ceux de lieutenant-colonel. Si cet état de choses n'existait point et que l'idée en fût proposée, la demande paraîtrait peut-être par trop ambitieuse aux officiers des autres armes, mais lorsqu'on a occasion d'observer la marine, on reconnaît la convenance et la nécessité d'une pareille anomalie.

Enfin pour terminer ce sujet, il est encore une remarque qu'il ne faut point omettre : c'est que, la classe d'officiers qui constituent réellement l'arme de l'artillerie est celle des capitaines en premier, et que les masses de promotions de l'école polytechnique semblent devoir à l'avenir s'arrêter à ce degré; ainsi, sous ce dernier rapport, cette position devrait être améliorée pour que l'arme de l'artillerie devînt une carrière aussi avantageuse qu'elle est distinguée. N'oublions pas encore de faire observer que par

suite de l'adoption de ces idées, l'artillerie serait probablement le service le plus recherché parmi tous ceux qui sont offerts aux élèves de l'école polytechnique, et qu'alors la première arme de l'armée serait le service dans lequel ils ambitionneraient de sortir.

TENUE ET UNIFORME.

Les troupes d'artillerie à pied auraient l'habit actuel et le schakos, la giberne, le mousqueton et la baïonnette à poignée, objets que nous avons décrits.

Les troupes d'artillerie à cheval auraient l'ancienne veste à revers croisés, le schakos de l'artillerie à pied, le pantalon bleu sans bandes, ni liserés, comme l'artillerie à pied, mêmes marques distinctives pour les sous-officiers et mêmes dénominations, leur armement serait le sabre, le pistolet, la giberne et une petite hache pour la campagne.

Le ministre qui a remplacé les chevrons de laine rouge chez les sous-officiers par des chevrons d'or ou d'argent, a adopté une mesure qui a plus d'effet qu'on ne l'aurait d'abord cru. Cette distinction les a flattés par cela seul qu'elles les distinguait des soldats. En suivant cette idée, nous proposerions de donner aux sous-officiers d'artillerie des épaulettes de laine rouge à grosses torsades, et de remplacer les galons d'or des chevrons par des galons d'argent, de manière que les galons d'or appartinssent au grade, et les galons d'argent aux services. Ce qui existe aujourd'hui apporte quelquefois des combinaisons bizarres; ainsi un sergent-fourrier avec un demi-chevron semble avoir les galons de sergent major sur le haut d'un bras.

Nous avons déjà laissé entrevoir l'idée de l'adoption d'un même uniforme pour tous les officiers d'artillerie, quelque fût le service dans lequel ils seraient employés. Ainsi, l'officier d'artillerie à pied à la tête de ses troupes, lorsqu'elles ne sont pas organisées en batteries, porterait l'habit actuel avec l'épée : Dans les manœuvres de batteries et en campagne, se trouvant monté, il porterait l'ancienne veste à revers croisés et le sabre.

L'officier d'artillerie à cheval à la tête de ses troupes, porterait la veste et le sabre, mais dans les garnisons et dans les établis-

semens il pourrait porter l'habit actuel de l'artillerie à pied avec l'épée.

Les officiers des deux services porteraient également le même schakos.

Quelque part où l'on soit on est toujours officier de la même arme; pourquoi donc deux uniformes si différens qui multiplient les dépenses lorsqu'on passe d'un service dans un autre? Nous répétons encore qu'il ne faudrait rien négliger de tout ce qui peut resserrer l'homogénéité, et l'uniformité y fait beaucoup.

Dans les troupes à pied, la marque distinctive du service est le hausse-col, reste des anciennes armures qui doit paraître ridicule lorsque celles-ci ne sont plus en usage, et dans les troupes à cheval c'est la giberne. Nous proposerions de renoncer à ces signes pour toutes les troupes, et d'adopter, pour l'artillerie comme pour elles, une marque nouvelle. Ce serait l'aiguillette d'or ou d'argent, selon la nature de l'épaulette (1)

L'écharpe serait exclusivement réservée aux officiers-généraux, pour qui elle est déjà marque distinctive dans l'exercice du commandement.

En temps de guerre les officiers d'artillerie à pied auraient le même nombre de chevaux que celui qui leur est accordé aujourd'hui : pendant la paix ils ne seraient point montés, mais ils seraient comme nous l'avons proposé, exercés à l'équitation dans les nouveaux manéges établis dans les écoles régimentaires; et de plus, les chevaux de ces établissemens leur serviraient au polygone, dans les exercices à feu des batteries de campagne et dans les manœuvres de batteries attelées. En temps de guerre les chevaux de ces officiers, et en temps de paix les chevaux du manége de l'école, seraient toujours harnachés à la hussarde comme ceux de l'artillerie à cheval.

### L'ESPRIT MILITAIRE SEMBLE S'AFFAIBLIR DANS L'ARMÉE, IL Y AURAIT NÉCESSITÉ DE LE RANIMER.

En terminant ces observations, qu'il nous soit permis de faire

(1) « Il resterait toujours, pour distinction aux régimens de la garde royale, » l'épaulette à petites torsades pour les officiers subalternes, et l'épaulette à » grosses torsades, dont le corps serait brodé pour les officiers supérieurs ».

remarquer qu'il serait temps de rechercher les causes d'un refroidissement pour l'état militaire, parmi la plus grande partie des officiers de tous les corps de l'armée française. Ce fait paraît ne pouvoir pas être controversé, et il a déjà d'autant plus fixé l'attention qu'il se passe chez un peuple belliqueux.

Depuis la restauration, une ère nouvelle, pour tous les genres de prospérités, s'étend sur la France, et les institutions de Louis XVIII, par une action bienfaisante, continuent à féconder ce beau royaume : toutes les classes, tous les états, jusqu'à leurs moindres échelons, se sont vu haussés; puis, les capitaux énormes versés dans la circulation, soit par les emprunts publics, soit par les réparations des violences révolutionnaires, soit par les arts de l'industrie, soit enfin par les entreprises et les succès d'un commerce florissant, ont de toute part éveillé la passion et le besoin de s'enrichir : toutes les positions sociales ont conservé à peu près les mêmes rapports en participant au mouvement heureux qui s'en est suivi : l'état militaire seul est resté en arrière par suite du mouvement composé qui, d'un côté soulevait la société, et qui, de l'autre, faisait descendre l'armée de la position brillante qu'elle occupait à une époque peu éloignée. Aussi en est-il résulté qu'aujourd'hui cette armée est presque déclassée, et qu'elle ne semble plus offrir qu'une carrière stérile. Cependant rien ne serait plus politique que d'exalter dans l'esprit de toutes les classes tout ce qui tient à l'armée, soit par des avantages matériels, soit par des distinctions nouvelles et honorables : la considération personnelle est trop faible dans un siècle qui tend au positif, si elle n'est pas encore soutenue par cette considération récente que donne certains degrés de fortune. Aussi, voyez l'Angleterre! elle est appelée à tenir le sceptre de la mer; elle le fait, ne l'oublie point, et si elle avait quelque chose de plus précieux que l'or et que les honneurs, elle le prodiguerait à sa marine. La France presque toute continentale, semble pouvoir être appelée à tenir le sceptre de l'Europe, et ce rôle est encore assez beau! C'est donc sur son armée de terre surtout, que sans négligér d'autres moyens de puissance, elle devrait répandre ses faveurs et ses largesses; alors l'officier regarderait son épaulette comme un état, et s'honore-

rait de l'existence militaire et civile qu'elle lui procurerait; et, voyant enfin sa carrière relevée et plus considérée, tous les dégoûts, tous les découragemens seraient bannis, et il n'aurait plus qu'à donner un libre cours à cette noble passion qui est innée en son pays pour la gloire et les armes.

*Un abonné.*

---

# ESSAI

## SUR L'APPLICATION DES VÉRITABLES PRINCIPES DE LA DÉFENSE DES PLACES.

( 2me article. )

---

### § DEUXIÈME. — AVANTAGES DES PLACES A PLUSIEURS ENCEINTES INDÉPENDANTES.

On a dit souvent que le grand principe à la guerre était de vouloir tout ce que ne veut pas son adversaire; par conséquent, de ne vouloir pas ce qu'il veut.

Cette ancienne et sage maxime des Condé, des Turenne, des Montécuculli qui, sous ces grands maîtres, faisait en quelque sorte toute la science de la guerre, et alors science très-difficile, est devenue de nos jours de la plus simple et de la plus évidente application.

Une armée d'incursion, par exemple, veut livrer bataille en rase campagne : l'armée défensive, au contraire, ne doit combattre que sous la protection de ses places.

En effet, dans une bataille en rase campagne, où souvent le hasard fait plus que l'habileté du général et que la valeur des troupes, l'armée d'incursion ne joue et n'expose que sa propre existence; l'armée défensive y joue la fortune entière et le sort

de l'État (1); la différence est hors de mesure. Il y aurait donc pour l'armée nationale, que nous appelons défensive, plus que de l'imprudence à accepter, sans précaution, une partie si inégale.

Pour ne pas s'exposer à subir la loi, il faut donc se mettre en mesure de l'imposer soi-même. Or, comme nous devons supposer que l'armée nationale, divisée sur plusieurs points de la frontière envahie, peut-être même sur plusieurs frontières, sera inférieure en nombre à l'armée ennemie, elle ne pourra obtenir sûrement ce grand avantage qu'avec un camp retranché.

En effet, une position bien choisie, c'est à dire stratégique, et convenablement retranchée, est en même temps défensive et offensive : l'armée nationale qui en fait la base de sa ligne de défense et de ses opérations ultérieures, peut, sans la quitter, contraindre une armée supérieure en force, à arrêter sa marche.

Ce premier résultat est déjà d'une très grande importance; on peut même dire que tel doit être d'abord le but de la défense; car tant que l'état militaire actuel de l'Europe ne sera pas réduit, le système d'invasion l'emportera dans toute guerre sur le système méthodique : comment, en effet, contenir dans une petite étendue de pays, des armées que l'on ne compte plus que par centaines de mille hommes? Avec de telles armées on négligera toujours la guerre de siége, si l'on ne prend des mesures pour y contraindre l'agresseur. Du reste, l'armée défensive, appuyée à ses retranchemens peut, profitant du moment opportun, et soutenue par ses batteries de position, attaquer brusquement son adversaire; le combattre avec toutes les chances de succès, par conséquent avec la confiance pleine et entière de vaincre, dans tous les cas, avec l'assurance positive de n'être point vaincue; car ici l'habileté, les talens et la valeur peuvent maîtriser la fortune (2). Un bon camp retranché est donc de la plus haute importance.

(1) C'est ici particulièrement qu'on peut dire, avec le grand capitaine, créateur du système actuel de guerre : qu'entre une bataille perdue et une bataille gagnée, se trouve un empire.

(2) D'après la manière actuelle de voir les choses, les positions retranchées

Or, une des propriétés essentielles d'un camp retranché, est d'être susceptible d'une grande résistance avec la seule garnison de la place à laquelle il s'appuie; car, dans plusieurs cas sa position peut n'être point occupée par l'armée ou partie de l'armée active, et cependant il importe qu'un corps ennemi ne puisse s'en emparer pour s'y établir lui-même. Il convient donc qu'un camp retranché soit préparé d'avance; que ses principaux ouvrages de défense soient parmanens; mais qu'ils ne circonscrivent pas une enceinte trop étendue.

Cela posé, il est évident qu'un bon camp retranché ne peut être qu'une place à plusieurs enceintes telle que nous l'entendons (1).

Tel est le précieux avantage qu'offrent d'abord ces places: leurs grandes propriétés comme places fortes proprement dites, ne sont pas moins évidentes. Voyons d'abord quelle influence elles peuvent avoir sur le moral des troupes.

Il est généralement dans le caractère du soldat moderne, du français surtout, de se croire à moitié vaincu dès qu'il se voit renfermé dans une place (2). Le français ne cesse point pour

---

ne jouissent pas en général d'une grande faveur, et pour les condamner on a grand soin de citer les bataille perdues en position. Mais l'histoire, et même celle de nos jours, donne des exemples pour aussi bien que contre. En cela, comme en beaucoup d'autres choses, il n'y a ni règles absolues ni principes exclusifs : Indépendamment de toutes les chances favorables possibles, il faut toujours pour vaincre, l'habileté, les talents et la valeur, qualités qui, réunies, constituent le génie de Minerve.

(1) Il est hors de doute que ces camps retranchés ne présenteraient pas une enceinte assez étendue pour recevoir une grande armée, mais je pense que cela n'est pas plus nécessaire en soi que convenable en principe, et qu'il suffit, à une grande armée défensive, d'occuper, sous la protection d'un camp retranché ou d'une place imposante, une position que l'agresseur ne puisse ni attaquer, ni outre passer impunément. Ces principes, conduisent évidemment à distinguer deux sortes de camp retranchés, les uns permanens, les autres passagers. Mais il serait superflu de développer cette idée qui d'ailleurs sort du cadre que je me suis tracé.

(2) On peut remarquer que ceci est vrai en raison du degré de civilisation. Aussi doit-on en Europe, en excepter spécialement le turc : Celui-ci derrière une masure se défend avec la plus grande confiance et la plus grande

cela d'être brave, mais ordinairement il a moins d'ardeur; pour l'animer il lui faut sous les yeux des chances de succès; renfermé il n'en voit point. Peu lui importe une belle défense dans une place, il n'en sent ni le mérite ni la nécessité : tout, dans cette position, n'est pour lui que fatigues, dangers, privations; et la captivité qu'il redoute par dessus tout, est une image qui le poursuit et le tue. Il désire donc ardemment la prompte reddition de la place, dans l'espoir d'avoir de moins fâcheuses conditions. Delà le découragement et les maladies, cause première de la mauvaise défense et, par suite, de la perte prématurée des places fortes.

Il n'en serait pas de même dans une place à plusieurs enceintes indépendantes : les troupes chargées de sa défense ne se considéreraient point comme garnison bloquée et isolée, par la seule raison qu'elles ne seraient point renfermées dans un seul et même corps de place, et que tous les détachemens de ce groupe de forteresses communiqueraient journellement entre eux : les vastes places d'armes entre les forts et la place principale seraient d'ailleurs, pour ces troupes, un camp agréable et sain (1) : Elles travailleraient à leurs retranchemens avec zèle, et les défendraient avec confiance et un certain amour-propre : le service, en général, serait moins fatigant, attendu que les troupes feraient par tour le service des forts, et par conséquent iraient par tour jouir d'un repos nécessaire dans la place. Il y aurait ainsi, entre les

---

opiniâtreté. Il peut dire, comme M. de Calvo à Maëstrich : « Je n'entends » rien à la défense d'une place; tout ce que je sais, ce que je ne me rends » pas ».

(1) Nous avons dit que ce système de fortification était généralement adopté dans l'Inde. On trouve à ce sujet, le passage suivant dans des Mémoires publiés par M. le comte Noé en 1826 : « Rien n'égale la beauté des fortifi» cations des villes de l'Inde, et la propreté dans laquelle elles sont main» tenues. Vastes, dégagées, solides, élégantes, elles réunissent tout ce » qui facilite la défense et concourt au bien-être du soldat.

» Madras surtout est un modèle en ce genre : protégée par une suite » d'ouvrages qui se lient les uns aux autres; commandée par des forts bien » armés, elle peut résister aux attaques les plus vives, défier les armées » les plus nombreuses ».

différens corps et leurs détachemens, émulation, encouragement, rivalité pour bien faire et se distinguer. Or, on sait de quel prodigieux effet est l'esprit de corps parmi les militaires français! et si la bonne défense d'une place ne consiste pas seulement dans une résistance purement passive, mais encore dans une défense essentiellement active, on doit reconnaître que cette manière d'être des troupes d'une garnison, est une des premières conditions pour remplir l'objet qu'on doit se proposer.

Présentement, puisque nous examinons le cas où la place serait abandonnée à ses propres forces, que pourrait faire l'agresseur dans cette occurence? Si nous considérons le développement des lignes de la grande enceinte, défendues par des forts hérissés de bouches à feu, nous reconnaîtrons qu'il n'aurait pas trop de son armée entière pour la bloquer et couvrir le siége; et cependant aucun des forts ne pourrait être séparément et entièrement investi : Tous auraient la plus grande liberté de communication avec la place, et, par conséquent entre eux. Tous les mouvemens de la place se feraient donc sans obstacles et sans dangers. Alors, quelle facilité pour les sorties! Les troupes en réserve dans la place pourraient en effectuer sur un point quelconque, et partout se trouver en force contre l'ennemi. Que celui-ci se porte au secours du point attaqué, alors il dégarnit sa ligne déjà d'autant plus faible qu'elle est plus étendue, et dans ce moment les troupes des forts agissent elles-mêmes au dehors, et l'assiégeant est pris en flanc des deux côtés. Pour rentrer dans l'enceinte point d'inquiétudes et point de difficultés; les lignes sont disposées en conséquence.

On sait que le grand obstacle au développement de la défense active dans nos places actuelles, est la difficulté qu'éprouve la garnison pour ses mouvemens à l'extérieur de l'enceinte. Or, il est évident que cette difficulté se fait plus particulièrement sentir dans nos grandes places *à pas de souris*, à raison de leur plus forte garnison. Il est vrai que l'on a prétendu, et que quelques personnes prétendent même encore aujourd'hui, qu'au moyen des parallèles les sorties extérieures, sur lesquelles était fondée jadis la supériorité de la défense, ne peuvent plus avoir de suc-

cès marqués; et c'est, sans doute, par suite de ce préjugé que l'on a eu grand soin de les interdire par le fait. Dans une place à plusieurs enceintes indépendantes, les sorties extérieures peuvent toujours avoir lieu non-seulement avec succès, mais avec toutes les époques du siége de chaque fort, et en même temps que les retours offensifs ou sorties intérieures de ces forts. Dans ce système, les parallèles, base de la supériorité actuelle de l'attaque, perdent donc de leur propriété.

Dans la supposition d'un échec, éprouvé dans une sortie extérieure, l'assiégeant s'exposerait-il à suivre la garnison? que pourrait-il se promettre de cette témérité? Il lui serait impossible de se maintenir dans la grande enceinte. Emploierait-il un premier moment de succès à détruire quelques retranchemens? Ce serait alors donner dans un véritable piége; car le moment suivant serait indubitablement celui de sa perte : les feux de la place d'une part, ceux des forts latéraux de l'autre, enfin un fourneau de mine ou quelques fougasses en auraient bientôt raison.

Ainsi, que l'ennemi entreprenne le siége d'un fort et même de deux à la fois, la garnison de la place sera toujours pour chacun d'eux en particulier, un corps de réserve constamment libre d'agir, aguerri, et dont les fréquentes sorties, bien concertées et faites en moment opportun (1), pourront faire échouer tous les projets de l'assiégeant.

(1) « En principe général il faut que l'assiégé opère toujours en sens inverse de l'assiégeant : Contre les attaques de vive force il doit se défendre pied-à-pied; contre les attaques faites pied-à-pied, il doit se défendre de vive force. Car, si l'ennemi se trouve en force sur les avenues de la place, il serait absurde d'aller lui présenter le combat avec une garnison qu'il faut infiniment ménager; mais c'est alors que comme il offre une grande prise aux projectiles il faut l'en accabler. Au contraire, s'il n'a que des travailleurs mal soutenus dans les têtes de sapes, c'est alors que la multitude des projectiles tomberait à vide, tandis qu'avec de légers détachemens il sera facile d'être partout plus fort que l'ennemi, de tuer ou disperser ses travailleurs et de culbuter leurs travaux. Ainsi, un système de défense bien entendu consiste dans ce jeu alternatif des sorties et des feux verticaux; de manière que l'ennemi ne puisse éluder ceux ci sans s'exposer à celles-là, ni se mettre en mesure contre les premières sans se faire accabler par les autres ». (CARNOT)

Le siége de chacun de ces forts présenterait donc infiniment plus de difficultés que celui d'une place isolée.

Le siége de Kehl, en 1796, peut, en quelque sorte, être cité comme exemple dans le cas dont il s'agit. Ce fort résista pendant tout l'hiver aux efforts de l'armée autrichienne : armée qui pouvait se considérer comme victorieuse dans la campagne qui venait d'avoir lieu; armée enfin qui était chez elle, et que rien, dans cette circonstance, ne pouvait inquiéter : avantage immense! Cependant, le prince Charles ne put parvenir à en faire le siége dans les formes; et pourquoi? d'abord, parce que le fort ne pouvait pas être investi, et qu'il se trouvait dans la sphère d'activité d'une grande place; en suite, parce que les troupes chargées de sa défense alternaient tous les deux jours, par conséquent prenaient du repos, conservaient leur vigueur et leur gaieté; et qu'avec de telles troupes les sorties étaient fréquentes et toujours couronnées de succès; enfin, parce que la garnison de Strasbourg fut pour le fort de Kehl une sorte d'armée de secours dont l'action permanente pouvait rendre la défense indéfinie.

Dira-t-on que cette garnison de Strasbourg était toute l'armée du Rhin? pas du tout : il n'y avait dans la place qu'une seule division de cette armée; les autres divisions étaient cantonnées en Alsace, et même dans les Vosges. Au surplus, c'était bien certainement toute l'armée autrichienne qui était devant Kehl : la partie dans ce sens était donc encore au moins égale.

Il n'en est pas moins vrai toutefois, que le généralissime autrichien fut réduit à employer, pendant deux grands mois, une artillerie nombreuse et formidable à canonner et bombarder le fort qui, en effet, était écrasé de projectiles; mais qui n'en tenait pas moins : tout ce fracas était en pure perte; et pourquoi encore? parce que le fort de Kehl était une place *tout militaire*, n'ayant conservé ni habitans, ni habitations; parce qu'il ne renfermait aucun établissement, pas même un magasin à poudre dont l'explosion fut à redouter; parce qu'enfin l'assiégeant ayant toujours été tenu éloigné, les ouvrages du fort, et même son artillerie, ne souffrirent que médiocrement du feu des nombreuses batteries

assaillantes. Cependant, plusieurs obus furent projetés jusque sur les glacis de la citadelle de Strasbourg.

Le général français ne consentit à abandonner cette *tête de pont* que parce que ce mouvement lui convenait pour ses projets ultérieurs. La suite le prouva.

L'armée autrichienne en entrant dans Kehl n'y trouva absolument rien : tout en avait été enlevé, même les plates-formes et les palissades, et jusqu'aux nombreux éclats de bombes et d'obus dont le sol était couvert; si le fort lui-même ne fut pas détruit, c'est évidemment parce qu'il convenait encore au général français de le conserver.

On n'admettra pas, sans doute, qu'il y ait ici parité entière : cependant, en supposant un moment que le Rhin n'ait point existé entre la place et le fort, qu'aurait fait de plus l'armée autrichienne? Elle n'aurait toujours pu investir le fort. Aurait-elle bloqué ensemble et le fort et la place? C'eût été difficile, car alors l'armée française aurait eu toute faculté d'agir; et en admettant la possibilité de cet investissement total, par suite d'un événement quelconque, il est évident que l'armée autrichienne n'aurait pas eu plus de facilité pour le siége du fort, à moins de supposer que la garnison de la place et son gouverneur, ne se fussent, contre toute espèce de raison, tenus renfermés, en laissant agir librement l'ennemi; ce qui ne peut se supposer. Le seul parti à prendre eut donc été d'abord d'attaquer la place; mais alors les difficultés augmentaient singulièrement! De combien ces difficultés ne se seraient-elles donc point accrues pour l'armée assiégeante, si, dans la même hypothèse, un second fort eut couvert le front de Strasbourg opposé à Kehl! le fleuve, dans la circonstance que nous venons de rappeler, fut donc pour l'armée autrichienne moins un obstacle qu'une garantie.

Mais revenons à notre principal exemple, et admettons que, malgré tous les obstacles, l'assiégeant parvienne à réduire un et même deux forts dans une enceinte qui en aurait trois ou quatre : il n'y trouvera ni artillerie, ni munitions, tout aura été évacué ou détruit : on aura même pu prendre les mesures nécessaires pour faire sauter le fort au moment où l'ennemi y sera entré.

Dans tous les cas, qu'elle facilité trouverait-il de plus pour assiéger la place avec espoir d'un prompt succès? Il ne pourrait pas encore l'investir complètement; par conséquent, les sorties seraient toujours faciles et toujours se feraient avec succès. L'assiégeant pourrait donc se voir obligé, avant tout, de faire le siége des autres forts; et lorsqu'il serait enfin parvenu à s'en emparer, c'est-à-dire à faire rentrer toutes les troupes dans la place, il n'aurait encore rien fait de décisif: la place proprement dite serait encore intacte, la garnison toujours nombreuse et aguerrie, et si elle était pourvue suffisamment de vivres et de munitions, ce nouveau siége pourrait encore être et des plus longs et des plus meurtriers.

Ainsi, de quelque manière que puisse s'y prendre l'assiégeant, il aurait toujours à renouveller ses attaques contre des forces qui, quoique en apparence réduites en détail, lui opposeraient constamment leur masse entière, et qui pour être vaincues exigeraient des moyens extraordinaires, des efforts inouis de patience et de courage, et, ce qui est au-dessus de tout, un temps dont la perte serait irréparable.

« Il n'y a en effet aucune contradiction à poser en principe, dit Carnot, qu'une place ne doit jamais se rendre tant qu'elle est pourvue d'hommes, de vivres et de munitions; et à fixer néanmoins pour terme de la défense, l'ouverture de la brèche au dernier retranchement. C'est qu'en effet cette brèche ne peut jamais avoir lieu si la place est bien défendue : car, la batterie de brèche ou sera soutenue ou ne le sera pas; si elle n'est pas soutenue, elle doit être enlevée sur le champ d'un coup de main par la garnison; et si elle l'est, elle sera écrasée ainsi que le détachement qui la soutient, par les feux courbes qui doivent être blindés ou casematés derrière le parapet du retranchement. »

Je sais qu'en invoquant Carnot, je ne trouverai pas que des approbateurs : cependant, les principes qu'il proclame ne sont-ils pas ceux de tout homme d'honneur et de courage; les moyens qu'il propose ne sont-ils pas hautement avoués par l'art et la saine raison! Si cela est, pourquoi les repousser?

C'est d'abord, il faut bien le dire, parce qu'ils viennent de

Carnot : c'est qu'en dépit de Carnot, l'on ne veut pas admettre la possibilité d'aller au-delà des prétendues appréciations de Cormontaigne.

Ainsi, l'attaque seule aurait des règles infaillibles : l'attaque seule aurait des moyens contre lesquels la défense ne devrait même pas chercher à lutter. Étrange maxime !

Ainsi, on n'admet pas qu'un gouverneur, quelque dévoué et habile qu'il soit ; que les troupes quelques braves et déterminées qu'elles puissent être ; que l'artillerie quelque bien servie qu'elle soit ; que les officiers du génie, quelque zèle, intelligence et talens qu'ils aient, puissent retarder d'un seul jour le terme fatal fixé par le prétendu oracle !

Ainsi donc, on limiterait de la manière la plus insensée, tous les moyens de défense des places !

Un système aussi humiliant, aussi déplorable ; un système enfin que repousse la raison, ne prendra jamais faveur. Les doctrines de Carnot l'emporteront, parce qu'elles sont dans la nature des choses ; dans les sentimens de tout homme de courage, dans ceux du véritable honneur militaire.

Nous conclurons en résumant cet Essai ;

1° Que pour donner à la défense des places tous les moyens d'action qui lui sont propres, les grandes enceintes devraient être fortifiées d'après d'autres règles que les petites enceintes :

2° Que d'après tous les principes et militaires et politiques, les *villes de guerre* ne devraient être que le réduit d'un système de fortification tout militaire :

3° Que l'application de ces véritables principes de la défense des grandes places, se trouve dans un système de fortification à plusieurs enceintes indépendantes, disposées de cette sorte, que la place principale soit le réduit du système :

4° Que ces sortes de places offrent d'ailleurs le grand avantage, que l'artillerie, principal agent de leur défense, et les retours offensifs qui en sont le principal moyen, peuvent, l'une avoir une part toujours active à cette défense, les autres y être employés à toutes les époques du siége et toujours, avec succès.

C. R.

Dans un prochain N° nous examinerons les moyens de coordonner l'emplacement des magasins à poudre avec ce système, et le mode de construction que réclame la défense en général.

# SUITE

## DES SOUVENIRS MILITAIRES ET POLITIQUES,

### DE M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL D'ARTILLERIE ALLIX.

( 4e article ).

Quatre grandes armées françaises occupaient alors les bords du Rhin, de la Meuse, et de l'Escaut. L'une était commandée (c'était l'armée du Rhin) par le général Michaud, l'autre (c'était l'armée de la Moselle) par le général Moreaux; la 3e armée, celle de Sambre et Meuse, était commandée par le général Jourdan; la 4e armée, celle du Nord, était commandée par Pichegru.

ALORS ÉTAIT-IL VERTUEUX ?

J'en doute !

L'hiver de 94 à 95 fut excessivement froid. L'armée de la Moselle laissa cinq de ses divisions, chacune forte d'environ 8000 hommes, sur les bords du Rhin, entre Coblentz et Mayence. Deux autres divisions de cette armée étaient restée pour observer Luxembourg, où commandait le vieux général Bender. Il y avait 15000 hommes de garnison dans cette forteresse. Ce fut à cette époque que le général Moreaux reçut l'ordre de venir serrer le blocus de Luxembourg, et de remettre à la disposition du général Michaud les cinq divisions qu'il avait conduit sur le Rhin : c'était environ 40,000 hommes. Ces événemens se passèrent dans le mois de brumaire an 3 (1794).

Le général Moreaux ramena avec lui, près Luxembourg, tous les

officiers de son état-major; j'en faisais partie en ma qualité de chef d'état-major de l'artillerie. Le blocus de Luxembourg fut serré le 1er frimaire an 3.

Je l'ai déjà dit, et je le répète : tous les officiers, tous les soldats vivaient dans la plus grande cordialité, et je puis le dire : je n'ai jamais rien vu de si admirable, et peut être que jamais on ne retrouvera une armée où tous les sentimens fussent si unis. Chez nous tous, notre seule rivalité consistait à remplir nos devoirs, et malgré les difficultés des circonstances, personne n'y manquait; généraux, officiers de tous grades, soldats, nous vivions tous ensemble, comme si nous eussions été frères.

Je veux d'abord raconter un fait historique remarquable; car ce fait est la principale cause qui a fait tomber Luxembourg aussi promptement à notre disposition. J'étais commandé de service pour la visite des postes, le 2 frimaire, le lendemain même du blocus serré. Je passai chez le général Davoust, alors maréchal-de-camp, et depuis Prince d'Echmül. Il m'accompagna dans l'inspection des postes. Il commandait alors une brigade de la division Desjardins. Nous apprîmes par les gens du pays que le vieux Bender avait établi ses magasins de vivres dans des magasins à poudre situés en dehors de la ville, qui étaient à environ 200 toises des glacis. Cette faute militaire ne resta pas impunie. Dès le soir même tous les magasins furent incendiés par Davoust, et par moi, au moyen de lames à feu allumées que nous y jettâmes. Ces magasins contenaient plus de grains qu'il n'en aurait fallu pour nourrir la garnison de Luxembourg pendant un an.

Ces magasins étaient bien sous le canon de la place et protégés par des postes qui les couvraient. Le général Bender avait sans doute cru ses moyens suffisans pour préserver ces magasins de la destruction; mais il se trompa, tous devinrent dans une seule nuit la proie des flammes.

Rien de remarquable au surplus ne se passa pendant ce blocus. La garnison tenta à la vérité deux sorties, l'une contre la brigade Peduchel, de la division Ambert, et l'autre contre la brigade Davoust, de la division Desjardins; mais ces deux sorties furent sans aucun résultats. L'ennemi ne put jamais pénétrer dans nos

lignes, et fut vigoureusement repoussé. Je ne crois pas même que les troupes françaises couvertes comme elles l'étaient, par leurs lignes, aient perdu un seul soldat. Le blocus dura depuis le premier frimaire an 3, jusqu'au 19 prairial de la même année, époque où le général Bender remit par capitulation la place aux troupes françaises, qui n'étaient pas aussi nombreuses que la garnison. Cette garnison, par l'une des conditions de la capitulation, fut faite prisonnière de guerre, et déposa ses armes sur les glacis.

Cet hiver de l'an 3 fut si rigoureux, que dans une seule nuit quinze sentinelles des grands-gardes périrent de froid.

Ce froid excessif fut utile à l'armée du Nord. La Hollande avait, pour se préserver d'une invasion, ouvert ses écluses et inondé ses provinces; mais ce moyen qui eût été bon dans toute autre circonstance, fut rendu inutile par le froid rigoureux de cet hiver extraordinaire. L'armée du Nord entreprit une campagne sur la glace, qui était tellement forte et épaisse, qu'elle portait, non-seulement l'infanterie et la cavalerie, mais encore l'artillerie. Cette artillerie manœuvrait sur la glace comme elle l'eut pu faire dans la plaine la plus unie. C'était sur la glace que nos troupes bivaquaient; c'était sur la glace qu'elles faisaient le feu dont elles avaient besoin pour se préserver du froid, et préparer leurs alimens.

Les généraux ennemis firent dans cette campagne d'hiver la même faute militaire que fit Louis XIV, dans la campagne de 1672. Au lieu de réunir leur troupes pour en former une armée capable de combattre l'armée française du Nord, commandée par Pichegru, ils les dispersèrent dans les places fortes, qui toutes tombèrent successivement, et sans coup férir, à la disposition de l'armée française.

Cette occupation de la Hollande par l'armée du Nord, rétablit dans l'opinion publique, et dans l'esprit de la Convention, Pichegru, dont la réputation avait paru très-douteuse, lors de la campagne d'Alsace, à la fin de 1793, et lors du blocus de Landau. Pichegru, et l'armée du Rhin, n'avaient pris presqu'aucune part à cette mémorable campagne, qui avait eu pour effet l'évacuation de l'Alsace par les armées coalisées.

La Hollande conquise, et par suite de la confiance que Pichegru avait inspirée par cette conquête, il fut appelé au commandement

des forces françaises sur le Rhin, depuis Mayence jusqu'à Bâle. On lui forma une armée composée des armées du Rhin et de la Moselle, et qui reçut la dénomination d'armée de Rhin et Moselle; mais Pichegru, qui méditait déjà la trahison dont depuis il s'est rendu coupable, laissa fondre et périr, faute de vivre, cette belle armée forte de plus de cent vingt mille hommes. Le résultat de cette combinaison impie fut l'évacuation, par l'armée française, de tout le Palatinat, et sa retraite, après des pertes considérables, derrière la Queisch, près Landau. Pichegru avait laissé sans vivre, dans Manheim, une garnison de 10 à 12 mille hommes qui furent forcés de mettre bas les armes, après quelques jours de blocus, et de bombardement.

Pichegru, pour mettre plus aisément son projet de trahison à exécution, prit d'abord son quartier-général à Strasbourg où il se servait du général Lajolais, et du colonel Bedonville, son aide-de-camp, pour correspondre avec le prince de Condé, et le général Kinglin, qui avait commandé à Strasbourg avant la révolution. Lajolais avait une très-jolie femme que l'on considérait comme la maîtresse de Pichegru, tant il était assidu dans la maison Lajolais. Mais le Rhin apportant des obstacles assez considérables à sa correspondance, et la rendant, à son gré, trop lente pour l'exécution de ses projets, il quitta Strasbourg, et fut établir son quartier-général chez une dame Salmon, dans un village à une lieue de Bâle, sur la frontière de la Suisse. C'était chez madame Salmon qu'il recevait les agens de l'émigration, et c'était par Bâle, ville neutre, que se faisait sa correspondance avec le prince de Condé, et ses agens secrets.

Pichegru en laissant périr l'armée du Rhin et Moselle, en se refusant comme il le fit à l'époque dont je parle, à toute coopération au siége de Mayence, que Jourdan avait déjà bloquée, avec l'armée de Sambre et Meuse, sur la rive droite du Rhin, comme elle l'était sur la rive gauche par l'armée de Rhin et Moselle; en n'exécutant pas l'ordre d'effectuer un passage, soit à Huningue, soit à Brisach, pour pénétrer dans le Brisgaw, y faire une diversion, et attirer sur lui une partie des forces autrichiennes qui

étaient presque toutes réunies sur le Mein (1) ; enfin, en préparant, par ces différentes combinaisons, les revers qui signalèrent la fin de cette campagne désastreuse ; Pichegru, dis-je, avait espéré que ces désastres favoriseraient puissamment les intrigues de Paris, et des agens de l'émigration contre la Convention nationale, que l'on accusait des revers dont Pichegru était seul l'auteur.

Pichegru était fort habile à cacher ses projets. En même temps qu'il assurait de tout son zèle le gouvernement Conventionnel, il faisait insinuer par ses agens secrets dans l'armée, que les revers de la fin de la campagne étaient l'œuvre de l'imprévoyance du gouvernement, qui avait laissé manquer son armée de tous moyens de subsistance ; mais en même temps il écrivait à ce même gouvernement, qu'il n'était pas besoin de faire des magasins pour la subsistance de l'armée : il assurait dans cette correspondance que l'armée se trouvait dans un pays abondant, et que les ressources locales suffisaient à ses besoins. Cette double intrigue, cette double dissimulation produisit son effet accoutumé. D'une part le gouvernement Conventionnel continua d'avoir une confiance entière dans Pichegru, tandis que l'opinion publique et l'armée trompées par ses intrigues, accusait hautement la Convention, et considérait Pichegru comme le seul sauveur de la France.

Comme l'objet principal de la campagne de 1795 était la conquête de Mayence, pour donner aux armées françaises une bonne base d'opération sur le Rhin, on pouvait facilement atteindre ce but par l'emploi de deux moyens différens. Le premier était un siége en règle, et une attaque de vive force de cette forteresse ; mais ce moyen n'était pas bon. Le bon moyen était de s'en tenir

---

(1) Je suis loin d'applaudir au plan de campagne alors adopté. L'armée de Rhin et Moselle dans le Brisgaw, et l'armée de Sambre et Meuse sous Mayence, laissaient les armées autrichiennes maîtresses de se porter sur la rive droite du Rhin, et sur l'une ou sur l'autre des armées françaises ; de les attaquer l'un et l'autre successivement, et de les détruire tour à tour. Le principal objet de la campagne était la conquête de Mayence : c'était donc contre cette ville que tous les efforts des deux armées françaises devaient être dirigés. La trahison de Pichegru rendit inexécutable une combinaison aussi simple, et d'une exécution aussi facile.

à un blocus plus ou moins serré, et fait de manière à priver la garnison de tout secours, surtout en vivres, et d'employer toutes les forces disponibles des deux armées pour faire une guerre d'invasion en Allemagne, et repousser l'armée autrichienne jusques dans les états héréditaires. Cette guerre d'invasion de la part de l'armée française, aurait eu pour premier résultat de détacher de la cause autrichienne toutes les troupes de l'empire germanique, qui combattaient dans les rangs autrichiens. D'un côté, l'armée ennemie en eut été affaiblie d'autant : elle eut été dans l'impossibilité de reprendre l'offensive; de l'autre, l'armée française au cœur de l'Allemagne aurait couvert le blocus de Mayence, et cette place eut été dans la nécessité d'ouvrir ses portes sous très peu de temps, faute de vivres, ainsi que l'avait fait Luxembourg. Manheim, alors occupé par l'armée de Pichegru, était une base d'opération admirable pour manœuvrer entre le Mein et le Danube; mais pour qu'un semblable plan de campagne pût être conçu et adopté, il aurait fallu que Pichegru fut resté fidèle à la cause qui avait illustré son nom : il aurait fallu qu'il n'eut pas été un traître; enfin il aurait fallu qu'il n'eut pas fasciné les yeux du gouvernement qui l'employait.

Ce que je trouve de plus inconcevable dans cette trahison de Pichegru, c'est sa longue durée, avant d'avoir été découverte. Le projet en était certainement déjà arrêté dès la campagne de 1793. La preuve en est dans l'inaction de Pichegru, lors de la campagne de la fin de 1793, qui se termina par le déblocus de Landau, et par l'expulsion des autrichiens de l'Alsace. La coopération de Pichegru était cependant indispensable pour obtenir des succès décisifs, mais l'armée du Rhin n'y prit d'autre part que ce que le zèle et le dévoûment des généraux subordonnés, comme Desaix et autres, ne lui permît pas d'empêcher. Ce fut l'armée de la Moselle, commandée par le général Hoche qui eut tout l'honneur de cette campagne.

L'Alsace délivrée et Landau débloqué, Hoche ramena son armée sur la Sarre et la Moselle, et occupa par les divisions aux ordres du général Moreaux tout le Hundsruck jusqu'à Kreuznach et Alzey. L'armée prussienne prit ses quartiers d'hiver aux envi-

rons de Mayence. L'armée du Rhin fut chargée de couvrir Landau et l'Alsace contre l'armée coalisée qui occupait le Palatinat. Pendant ce temps-là, Pichegru n'en suivait pas moins ses projets avec le plus grand secret. Il s'appliquait surtout à inspirer une grande confiance à la Convention, et à exciter sa méfiance contre les généraux fidèles qu'il présumait bien ne devoir jamais entrer dans ses vues. Hoche, à qui il ne pardonnait pas ses succès dans la campagne de 1793, fut l'une de ses premières victimes. Il le connaissait assez pour être convaincu que le voisinage de Hoche sur la Sarre et la Moselle, serait un obstacle invincible à l'exécution de ses projets de trahison, et en le rendant suspect au gouvernement Conventionnel, il fit ôter à Hoche le commandement de l'armée de la Moselle, alors même que ce général projettait déjà le plan de campagne que le général Jourdan exécuta dans la campagne de 1794. C'était pour mûrir ce plan, et pour être plus à portée d'étudier les théâtres de la guerre qu'il avait en vue, que Hoche était venu dans l'hiver de 93 à 94, établir son quartier-général à Thionville.

Il fallait que Pichegru, et ses agens secrets eussent terriblement calomnié Hoche près du gouvernement Conventionnel, car on n'osa pas arrêter Hoche au milieu de son armée. L'ordre lui fut donné d'aller prendre le commandement de l'armée des Alpes; mais en même temps d'autres ordres secrets furent donnés de l'arrêter aussitôt qu'il serait arrivé en Provence, et avant qu'il eut pris le commandement auquel il avait été appelé.

Les intrigues de la faction anti-française, dont Pichegru était pour ainsi dire l'âme et le chef, furent si actives, que presque tous les généraux qui avaient obtenu des succès contre la coalisation, où qui faisaient tous leurs efforts pour rétablir l'ordre et la discipline dans l'armée, périrent sur l'échafaud. Le général Houchard fut condamné pour avoir gagné la bataille d'Houdschotte. Custine fut également condamné pour le zèle qu'il apportait à reconstituer l'armée que la trahison de Dumouriez avait totalement désorganisée; beaucoup d'autres généraux périrent pour les mêmes motifs, et un beaucoup plus grand nombre encore furent incarcérés. Toutes ces atrocités furent l'ouvrage du vaste plan de conspiration qui existait contre notre liberté naissante. Mais j'abandonne pour

un moment Pichegru et ses complices, et j'en reviens au blocus de Luxembourg.

Environ un mois avant la capitulation de cette place, les deux divisions de l'armée de la Moselle, qui en avait fait jusque-là le blocus, reçurent ordre de passer à l'armée du Rhin et Moselle, sous les ordres de Pichegru. Ce général en se rendant de Paris à l'armée dont il devait prendre le commandement, passa par Luxembourg où il fut reçu par les troupes françaises avec un tel enthousiasme, avec de telles démonstrations de joie, qu'il serait sans doute rentré en lui-même, qu'il se fut enfin repenti, s'il n'était pas dans la nature de la trahison d'avoir le cœur sec comme une pierre. Les deux divisions de l'armée de la Moselle furent relevées devant Luxembourg par un corps de troupe tiré de l'armée de Sambre et Meuse, et dont le commandement était confié au général Hatri; mais l'artillerie de l'armée de la Moselle employée au blocus de Luxembourg, était restée devant cette place. Quoique je ne fusse que chef d'état-major de cette artillerie, je la commandais réellement, et par la confiance qui m'était accordée par les généraux, et par l'absence presque continuelle du général qui en avait le commandement titulaire (1).

Le général d'artillerie Bollemont, qui commandait celle de l'armée de Sambre et Meuse, vint aussi devant Luxembourg avec le colonel Simon-Fanltrier, son chef d'état-major. Mais ce colonel refusa d'exercer devant Luxembourg les fonctions de son emploi. Je restai donc chef d'état-major du général Bollemont. Les motifs

(1) Ce général se nommait Dieudé : il servait depuis très-long-temps dans le matériel de l'artillerie comme inspecteur des forges, d'où il était venu à l'armée comme directeur du parc d'artillerie. Comme il était le plus ancien officier supérieur de l'artillerie, il fut promu au grade de maréchal-de-camp, le même jour que je fut promu au grade d'adjudant-général chef de l'état-major d'artillerie ; il n'était presque jamais à son poste. Ces absences étaient quelquefois de six semaines à deux mois, à ce point qu'un jour le général en chef Moreaux fit mettre à l'ordre de l'armée l'avis suivant : « Les personnes qui auraient connaissance du lieu où se trouve le général Dieudé, sont invités à en donner avis à l'état-major-général; on promet une honnête récompense. » Enfin, et pour tout dire en un mot, le général Dieudé n'aimait pas l'odeur de la poudre à canon.

de ce colonel émanaient d'une délicatesse dont je reconnus alors tout le mérite, en ce qu'il ne voulait pas me priver, sur la fin du blocus, du fruit de mon travail pendant l'hiver rigoureux que nous venions d'éprouver. Le général Bollemont lui-même prit une part très-peu active au commandement. Lorsqu'il arriva devant Luxembourg, les lignes étaient armées depuis longtemps, et deux fortes batteries de mortiers avaient été établies. Comme on savait dans l'armée française que les vivres de la garnison étaient presque totalement épuisés, on se proposait de bombarder la ville pour accélérer sa capitulation. Mais le général Hatri ne jugea pas à propos d'employer ce moyen rigoureux et dévastateur, qui n'aurait pu accélérer la capitulation que de quelques jours, vu la détresse où la garnison se trouvait réduite. En effet, le feld-maréchal Bender, ayant épuisé tous ses moyens de subsistance, proposa de remettre la place.

Les commissaires envoyés à Luxembourg exigeaient plus que le général Bender ne voulait accorder. Il eut la franchise de leur dire : « Si j'ai demandé à remettre la place aux troupes françaises, c'est que je suis absolument sans vivres, ainsi que les habitans. Mais il me reste encore 400 chevaux, je puis encore tenir 15 jours, car d'après l'expérience que j'en ai, la viande de cheval goûte bien (1) au soldat. »

On connait cette capitulation, et par suite de cette capitulation cette forteresse fut remise à l'armée française, deux siècles après qu'elle avait été conquise par le maréchal de Créqui et le génie de Vauban.

Je ne puis passer sous silence une superstition très-remarquable, dont sont imbus les habitans de Luxembourg, et de la province dont cette ville est le chef-lieu. Il existe, ou au moins il existait alors sur les glacis de Luxembourg, et sur la route de Luxembourg à Longwi, une chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge. Cette chapelle a été élevée depuis le siége de 1784. La superstition dont je parle, consiste en ce que le peuple est très-convaincu que la

(1) Le verbe allemand qui signifie *goûter*, signifie aussi en français *avoir bon goût*.

Vierge se tenait constamment au lieu où cette chapelle est élevée, et quelle attirait et recevait dans son tablier les boulets et les bombes que le maréchal de Créqui faisait lancer contre la ville. Il paraît certain cependant que les secours de la Sainte-Vierge ne furent pas aussi efficaces que la population du Luxembourg le croit, puisque la place ne capitula qu'après que les remparts avaient été ouverts sur une largeur de plus de 60 toises.

Le général Hatri, et le délégué de la Convention, Tallot, me donnèrent l'honorable mission de porter à Paris la capitulation de Luxembourg. Dans leurs dépêches adressées au comité de Salut Public, ils rendaient compte du zèle et de l'activité que j'avais mise au service pendant tout le blocus : je partis de Luxembourg à franc étrier, le 19 prairial au soir, et j'arrivai aux Tuileries le 21 prairial. J'aurais pu faire la route en beaucoup moins de temps, mais mon voyage fut retardé par la nécessité d'attendre à Thionville, Metz et Verdun, l'ouverture des portes, dont les clefs étaient, selon l'usage, chez les commandans de ces forteresses. Le plus grand obstacle que j'éprouvai dans ma route, fut de trouver presque toutes les postes aux chevaux démontées, ou des chevaux qui pouvaient à peine se soutenir sur leurs jambes. C'était l'effet nécessaire du système des assignats qui avait ruiné tous les maîtres de postes. Malgré tous ces obstacles, j'arrivai à Paris vers une heure de l'après-midi. Conduit à la salle des séances du comité de Salut Public, j'y trouvai Henry-Larivière, qui instruit par moi du motif de ma mission, convoqua aussitôt le comité dont il faisait partie. Ce comité était présidé par Cambacérès. En lui remettant mes dépêches, il dit à ses collègues avec son flegme accoutumé : *Voilà deux bonnes nouvelles dans un jour.* Je demandai qu'elle était la seconde, et Cambacérès de me répondre avec le même flegme : c'est la mort de Louis XVII.

Pendant que le comité de Salut Public délibérait sur le contenu des dépêches du général Hatri, je passai dans un appartement voisin de la salle de ses séances, pour y prendre quelques nourritures, dont certes j'avais bien besoin. La lecture et la délibération terminé, le comité me fit appeler, et me communiqua un projet de décret en 3 articles. Les deux premiers concernaient

l'armée de la Moselle, et l'armée de Sambre-Meuse : le 3$^{me}$ ne concernait que moi. Cambacérès me demanda mon avis sur la rédaction de ce projet, et si tel qu'il était rédigé, il satisferait les deux armées y mentionnés. Le 3$^{me}$ article qui me concernait, était ainsi conçu : *l'adjudant-général Allix, chef de l'état-major de l'artillerie de l'armée de la Moselle, est promu au grade de général de brigade.* Je répondis à Cambacérès, en présence du comité, dont Doulcet de Ponté-Coulant, né comme moi dans le département de la Manche, faisait partie : ces deux premiers articles satisferont bien certainement les troupes françaises de l'armée de la Moselle, et de Sambre et Meuse, mais, sur ce 3$^{me}$ article j'observe que j'ai à peine 25 ans, et que mon expérience de guerre se réduit aux deux campagnes de 1793 et 1794, et au blocus de Luxembourg; que je me trouve encore trop jeune, et que je n'ai pas assez d'expérience militaire pour accepter un aussi haut grade, d'ailleurs, je connais l'esprit du corps dans lequel je sers. L'avancement y a toujours été jusqu'ici à l'ancienneté. L'esprit du corps ne pardonne point un avancement prématuré; déjà j'ai ressenti toutes les conséquences de ce préjugé, depuis que j'ai été promu, il y a maintenant un an, au grade d'adjudant-général chef de bataillon. Tous ceux qui auparavant faisaient profession d'être mes amis, se sont, comme envieux, déclarés mes ennemis. Mon aplomb seul dans le commandement a pu vaincre des résistances que je croyais invincibles. Ceux-là même que j'ai fait promouvoir à des grades supérieurs, n'en sont pas moins restés mes ennemis; (1) Ainsi, je demande que le 3$^{me}$ article soit supprimé.

(1) Je citerai le fait suivant. Un sieur Degoy, quartier-maître du premier régiment d'artillerie, n'avait, comme quartier-maître, aucuns droits à l'avancement. Les lois d'alors étaient positives à cet égard. Dans un voyage que je fis de Luxembourg à Metz pour le service, Degoy, sa femme et ses enfans me carressèrent tant que je fus dupe de leur hypocrisie. Ayant d'ailleurs besoin d'un directeur du parc de siége, je le fis nommer chef de bataillon, et je le fis employer sous mes ordres au blocus de Luxembourg, comme directeur du matériel. Jamais je n'ai vu l'ingratitude poussée plus loin. Je fus obligé de le mettre trois fois aux arrêts forcés, pendant le blocus de Luxembourg, pour ne pas avoir exécuté mes ordres. J'aurais peut-être mieux fait de le renvoyer dans les bureaux de quartier-maître.

Le comité de Salut Public délibera, moi présent, et le 3me article du projet fut changé. Il devint le suivant : *le comité de Salut Public pourvoira à l'avancement de l'adjudant-général Allix* (1).

Par une loi du mois de floréal précédent, le grade d'adjudant-général chef de bataillon fut supprimé, et tous les adjudans-généraux, indistinctement étaient, colonels. Je ne voulus pas même alors profiter du bénéfice de cette disposition de la loi. Je restai donc chef de bataillon, et ce ne fut qu'au mois de prairial de l'an 4, que j'acceptai le brevet de colonel.

En sortant du comité de Salut Public, Cambacérès me dit d'aller voir Aubri, membre de ce comité, et chargé du bureau militaire. Je trouvai dans Aubri, qui était alors capitaine d'artillerie, un gros homme gras et replet, qui me fit un long sermon sur la subordination militaire, et il conclut, en me disant que j'avais manqué à cette subordination, en ne lui apportant pas à lui, Aubri, les dépêches que j'avais remises au comité, et que c'était une faute grave que j'avais commise. Je me contentai de lui répondre que si c'était une faute, je n'en étais pas l'auteur; que mes dépêches étaient adressées au comité de Salut Public, et non à l'un de ses membres, que je les avais remises à leur adresse, et qu'enfin j'avais fidèlement rempli la mission que le général Hatri m'avait donné. En effet je ne pouvais pas tenir un autre conduite sans manquer à mes devoirs.

Le général d'artillerie Durtubie, et Dulauloi, qui avaient gagné les épaulettes de général sur le pavé de Paris, étaient les faiseurs de ce temps-là dans l'artillerie. Ils se trouvaient tous les deux dans le bureau d'Aubri, lorsque je m'y présentai. En habile courtisans, ils abondèrent dans le sens d'Aubri, et voulurent me prouver que j'avais eu tort de remettre mes dépêches au comité de Salut Public rassemblé, et non à Aubri, chef du bureau militaire de ce comité; après avoir entendu avec beaucoup de patience tous leurs déraisonnemens, je leur fermai la bouche, en leur disant : D'après

(1) Voir le bulletin des lois du 21 prairial an 3. Mon nom est mal écrit. c'est une faute de typographie. On y lit *Alis*, et l'on devrait lire *Allix*.

ce que je vois, et ce que j'entends, je reste convaincu que nous entendons mieux à l'armée la subordination militaire qu'on ne l'entend ici.

Je sortis donc de chez Aubri, bien décidé à n'y remettre jamais les pieds. D'ailleurs je n'avais pas besoin de lui, ni de ses deux acolytes. J'étais colonel par la loi de floréal an 3, et il ne dépendait que de moi de demander l'exécution du décret du 21 prairial, par lequel le comité de Salut Public était chargé de pourvoir à mon avancement; mais j'étais bien décidé à rester chef de bataillon; autrement je me serais laissé nommer maréchal-de-camp, comme c'était l'intention du comité de Salut Public.

Je séjournai à Paris environ trois semaines! S'y trouvait aussi, à la même époque, VIESSE DE MARMONT, alors capitaine d'artillerie, et mon ancien camarade d'études à l'école de Châlons, et depuis duc de Raguse. Il chercha mon adresse, et vint me voir. Marmont avait été employé près le général Bonaparte au siége de Toulon. Mais ce général n'ayant pas été compris dans le travail d'Aubri, du mois de floréal précédent, sur le tableau des officiers généraux de l'artillerie, il était venu à Paris pour suivre par lui-même l'effet de ses démarches. Il avait emmené avec lui le capitaine Marmont. Celui-ci me fit un grand éloge de la capacité militaire de son patron, et m'invita à faire sa connaissance; ce que j'acceptai. Nous devînmes tous les trois, pour ainsi dire, inséparables. Nous ne nous quittions que fort rarement, et alors seulement que nos courses dans Paris nous y obligaient. Nous mangions presque tous les jours ensemble chez les frères Provençeaux, au Palais royal, dans un petit cabinet que le général Bonaparte avait retenu pour nous. Alors on trouvait bien chez les restaurateurs tout ce qui était nécessaire à la vie, à l'exception toute fois du pain qui n'était distribué, chez les boulangers, que sur des cartes individuelles délivrées par les sections. Bonaparte se chargea lui-même, une fois pour toutes, d'aller chaque jour retirer nos cartes, et nous apportait le pain qu'il n'obtenait qu'après avoir fait, comme tout le monde, *queue* chez le boulanger. C'était le mot alors reçu.

C'est ainsi que je fis la connaissance du général Bonaparte. Nous

étions tous les deux dans la ferveur du noviciat en artillerie, et nos conversations roulaient habituellement sur ce service. Nous étions exactement du même âge, mais je le trouvais beaucoup trop sérieux pour moi, et ce sérieux je l'attribuais à la cruelle position où il se trouvait. Il était absolument sans ressource à Paris. Aubri rejettait impitoyablement ses justes réclamations. Il était sans solde, et lui aurait-elle été payée, que son sort n'aurait pas changé de beaucoup; car alors, avec vingt sous en argent on se procurait mille francs en assignats, tant ils étaient tombés dans le discrédit, et la solde était payée en assignats (1).

J'ai déjà parlé du général Dulauloi, comme l'un des faiseurs d'Aubri. Dulauloi et Bonaparte avaient été faits officiers d'artillerie dans le même temps. Dulauloi accordait, ou faisait semblant d'accorder sa protection à Bonaparte. C'était en conséquence de Dulauloi dont Bonaparte se servait pour défendre ses intérêts devant Aubri. J'allais souvent avec Bonaparte chez Dulauloi, qui alors, en sa qualité de favori du pouvoir, occupait au rez-de-chaussée, le plus bel appartement de l'hôtel du Nord, rue de Richelieu, tandisque Bonaparte occupait, à la même époque, rue d'Antin, n° 3, au 5me étage, un petit cabinet de huit pieds de longueur sur six pieds de large, et qu'aujourd'hui, comme alors, ne peut convenir qu'à la plus profonde détresse. Un jour Dulauloi dit à Bonaparte, qu'Aubri consentait à le reconnaître comme général de brigade, mais seulement dans la ligne, et non dans l'artillerie. La réponse de Bonaparte fait un contraste si frappant avec son histoire militaire, que je dois la rapporter ici : Non, dit-il, j'ai passé ma jeunesse à étudier mon métier d'artilleur; je le sais bien, et je ne veux pas passer un autre temps de ma vie, à étudier un nouveau métier; j'aime mieux rester dans la misère où je me trouve.

Je repartis de Paris, et j'y laissai le général Bonaparte et Marmont. L'emploi de chef d'état-major de l'artillerie dans l'armée de la Moselle, n'existant plus, par la réunion de cette armée à l'armée du Rhin, je fus envoyé à Metz, et j'y fus employé comme ins-

(1) Les assignats étaient alors dans un tel discrédit, que je ne fis pas de démarches pour me faire rembourser mes frais de postes.

pecteur des forges, dans le ressort de la direction d'artillerie établie dans cette ville. Quelques temps après, Marmont fut envoyé à l'armée de Rhin et Moselle. Il se détourna de sa route directe, qui était par Nanci, pour venir me voir à Metz. Il m'apprit que le général Bonaparte avait obtenu, par la protection de Barras et de Fréron, un emploi dans le bureau topographique militaire du comité de Salut Public. A la tête de ce bureau, était le conventionnel Gillet.

Dans ce bureau, Bonaparte était dans une position à bien connaître tous les secrets militaires du gouvernement. Ce fut là qu'il apprit qu'immédiatement après la sanction de la constitution de l'an 3, dont on s'occupait alors, le gouvernement enverrait à Constantinople une ambassade solennelle, à laquelle on destinait le général Aubert-Dubayet. Il apprit aussi que le présent d'usage à faire à la sublime Porte, serait de deux compagnies d'artillerie à cheval, montées et équipées, et armées en toute chose, telles enfin qu'elles existaient dans les armées françaises. Le général Bonaparte, pour sortir de la fausse position où il se trouvait alors, sollicita le commandement de ces deux compagnies, et avait obtenu la promesse qu'il lui serait réservé, et qu'il ferait partie de l'ambassade d'Aubert-Dubayet, lorsque le 13 vendémiaire éclata (1)

Cette journée du 13 vendémiaire an 4, changea tout-à-coup la destinée de ce génie militaire inconcevable, d'abord employé pendant près de quatre mois au bureau topographique militaire, et ayant sous les yeux tous les matériaux nécessaires pour bien comprendre les grands principes de la stratégie qui se développaient alors dans les armées françaises, avec la plus grande énergie. Sa tête, si méditative, avait été dans la position la plus favorable pour en bien apprécier les principes, et je ne doute pas que ce n'ait été dans les bureaux de la topographie militaire qu'il ait commencé à concevoir ces vastes plans d'opération, qu'il a depuis si savam-

(1) L'ambassade d'Aubert-Dubayet eut lieu en effet; les deux compagnies d'artillerie à cheval furent aussi envoyées à Constantinople; mais ce ne fut pas le général Bonaparte qui les commanda. J'ignore, même aujourd'hui, quel fut l'officier d'artillerie, à qui ces deux compagnies furent données.

ment exécutés. Ce qui me porte à penser ainsi, c'est l'éloignement qu'il avait pour le service de la ligne ; éloignement qu'il manifesta en ma présence au général Dulauloi, lorsque celui-ci lui proposait de la part d'Aubri, dans la ligne, le même grade qu'il avait dans l'artillerie.

L'ambassade d'Aubert-Dubayet ne devait partir qu'après l'installation du directoire ; cette installation n'eut lieu que vers la fin de vendémiaire an 4, ainsi le général Bonaparte se trouvait encore à Paris, lorsque les sections de Paris insurgées par Danican, sous la direction secrète de Pichegru, (car tout se liait dans son système de trahison), vinrent pour attaquer la Convention dans les Tuileries même, le 13 vendémiaire de la même année; Barras avait remplacé, dans le commandement, Menou, dont la faiblesse, ou plutôt l'incapacité et l'impéritie étaient extrêmes. Barras était peut-être encore moins militaire que Menou, mais il s'adjoignit le général Bonaparte, dont il avait reconnu la capacité au siége de Toulon, et quelques coups de canon tirés dans la rue Dauphin, sur les degrés de Saint-Roch, et de la rue Saint-Honoré, dans la rue de Richelieu, eurent bientôt dispersé l'attroupement, et l'émeute des sections. On fit dans le temps sonner bien haut cette journée du 13 vendémiaire. Sous le rapport politique on avait sans doute raison, car c'eût été fait de nos principes régénérateurs, si les sections fussent restées victorieuses ; dès ce moment la France aurait pu subir le joug de la conquête, comme elle l'a subi plus tard par d'autres causes ; mais en l'an 4, nos principes politiques n'avaient pas encore acquis cette solidité, cette maturité, et, si j'ose m'exprimer ainsi, cette indélibilité qu'ils avaient acquise, lorsque toutes les puissances de l'Europe ont envahi la France, et qui malgré la conquête et les trames hypocrites de nos ministères, sont restés en pleine vigueur, dans le cœur de la presque totalité des français. Nous n'avions pas encore alors la collection de nos codes qu'il est impossible de détruire sans renverser l'état, car ils sont la raison humaine en action. Le seul des codes qui ait peut-être besoin d'être retouché, est le code criminel qui, en quelque partie, prête trop à l'arbitraire. Par exemple un emprisonnement de cinq ans, et une amende proportionnée est sans doute une forte

peine, et cependant elle est abandonnée à la discrétion de trois juges, qui, comme tous les autres hommes, ne sont pas exempts ni des passions humaines, ni de celles de l'inimitié, et plus souvent encore de l'influence des cotteries si communes dans les petites villes de province.

Mais sous le rapport purement militaire, la journée du 13 vendémiaire fut un véritable jeu d'enfant. Il n'y périt peut-être pas en tout dix hommes. Les sections se dispersèrent comme des moineaux, dès le premier coup de canon. Je suis sûr de ce fait, car je le tiens de mon ami et de mon camarade à l'école de Châlons, Muiron, tué depuis à la bataille d'Arcole, et qui commandait l'artillerie dans la rue Saint Honoré.

Barras fut nommé membre du Directoire, et Bonaparte, élevé au grade de lieutenant-général, le remplaça dans le commandement de Paris, et de la première division militaire. Il s'occupa aussitôt de la formation de son état-major. J'y fus compris ainsi que Lauriston, Marmont et Muiron, et un autre officier d'artillerie, qui depuis, aide-de-camp du général Hédouville, a été assassiné par les noirs, à Saint Domingue, sur les bords de l'Artibonite. Je fus employé, à Paris, au commandement de six batteries d'artillerie, placées à l'école militaire. Je ne dissimulerai pas que ce souvenir du général Bonaparte me fut alors très-agréable, non-seulement parce que sa conduite au 13 vendémiaire m'avait révélé en lui un militaire d'une grande énergie, mais encore parce que ce souvenir me prouvait qu'il m'avait jugé favorablement.

Arrivé à Paris dans les premiers jours de brumaire an 4, je me rendis aussitôt chez le général Durtubie qui commandait l'artillerie de Paris. Je le trouvai aux arrêts. Le général Bonaparte l'y avait mis, parce qu'il avait voulu discuter avec le général en chef l'exécution d'un ordre qu'il en avait reçu; il en avait même suspendu l'exécution. Durtubie avait comme tous les officiers d'artillerie de l'ancien régime, la très-blâmable habitude de discuter les ordres donnés. Durtubie se trouvait d'ailleurs très piqué de se voir le subordonné d'un jeune officier, que ses conseils à Aubri avait fait effacer du tableau des officiers généraux de l'artillerie. Peut-être aussi que le général Bonaparte ne fut pas fâché de trouver

cette occasion de se venger des mauvais services que Durtubie lu avait rendus. Durtubie fut d'autant plus mortifié de cette punition militaire que, d'une part, il était accoutumé à faire comme on dit, la pluie et le beau temps parmi les faiseurs de ce temps-là, et que de l'autre c'était précisément le jour où le général en chef présenta, en grande cérémonie, au Directoire, qui venait d'être installé, tout son état-major. Je remarquai, dans cette occasion, que le général en chef qui était venu au Luxembourg, à cheval, n'avait qu'un seul éperon, et cet éperon était en fer et tout couvert de rouille. Tel était alors l'homme qui, depuis, a étonné le monde politique et militaire, par les plus vastes combinaisons du génie.

Si je suis entré dans tous ces détails minutieux, c'est que je ne sache pas qu'aucun des historiens qui se sont occupés d'écrire la vie de cet homme extraordinaire, en ait fait mention, et qu'il importe à la véracité de l'histoire de faire connaître le point d'où Napoléon est parti, pour arriver à la plus vaste renommée où aucun des grands hommes qui l'ont précédé n'était parvenu avant lui.

Si la journée du 13 vendémiaire sauva alors la France des effets de la trahison; si elle mit le général Bonaparte sur la scène des affaires politiques, Pichegru, sur le Rhin, n'en continuait pas moins ses menées et ses intrigues, et n'en parvenait pas moins à neutraliser, par son inaction, et par sa criminelle administration, toutes les combinaisons de cette campagne de 1795. L'armée de Sambre-Meuse, abandonnée de Pichegru, fut dans la nécessité de lever le siége de Mayence avec précipitation, et de se retirer sur la rive gauche du Rhin. Les autrichiens alors n'ayant plus d'ennemis sur la rive droite de ce fleuve, débouchèrent par Mayence sur les troupes de l'armée de Rhin et Moselle, qui faisaient le blocus de cette forteresse sur la gauche du fleuve. En même temps, les autrichiens passèrent le Rhin à Monbach et à Oppenheim. Par Monbach, la gauche des troupes françaises était prise en flanc, et par Oppenheim ils coupaient où menaçaient la ligne d'opération de l'armée. Il ne peut pas être douteux que ces mouvemens de l'armée autrichienne étaient concertés avec Pichegru, et avaient pour but de détruire la presque totalité de l'armée française de Rhin et Moselle, alors bivouaquée devant Mayence. Mais l'étoile

française ne permit pas que le désastre fut aussi grand qu'il devait naturellement l'être. L'activité et le zèle des généraux subordonnés firent qu'ils purent ramener, sous le canon de Landau, la presque totalité de leurs troupes. Et ils n'en perdirent en tout qu'environ trois milles, et 60 bouches à feu, alors qu'il était peut-être impossible d'en conserver le même nombre.

Le plus grand désastre de cette époque fut la perte de 10 à 12 mille hommes que Pichegru avait placés dans Manheim, et abandonnés à eux même, sans subsistance, et pour ainsi dire, sans moyens de défense.

Les murmures et le découragement étaient portés à l'extrême dans l'armée de Rhin et Moselle. Le mot *trahison* était dans toutes les bouches, mais personne ne pouvait soupçonner quel pouvait en être l'auteur véritable. Pichegru, pour détourner de sa personne tout soupçon, en signala, comme auteurs, plusieurs généraux subordonnés qui furent ou disgraciés, ou traduits aux conseils de guerre, ou destitués. On a horreur, aujourd'hui que les faits sont bien connus, d'une si profonde perfidie, d'une scélératesse que l'imagination la plus dépravée ne pourrait peut-être pas concevoir.

L'armée de Pichegru, retirée sous Landau, l'armée autrichienne manœuvra dans le Hundsruck et le Palatinat, entre le Rhin et la Moselle. Cette armée ennemie était ainsi placée entre les deux armées françaises, et maîtresse de se porter où sur le flanc et les derrière de l'armée de Sambre Meuse, en passant la Moselle entre Trarbach et Coblentz, où sur l'armée de Rhin et Moselle, retirée sur les frontières de l'Alsace. Par la position de l'armée ennemie dans le Hundsruck, entre les deux armées françaises, elles étaient dans l'impossibilité de se prêter un appui réciproque, alors même que celle de Rhin et Moselle n'eut pas été commandée par un traître. Cependant, Jourdan, qui commandait l'armée de Sambre-Meuse, et qui avait à cœur le succès de nos armes, tira de la mauvaise position où la trahison de Pichegru l'avait placé, le meilleur parti qu'il pouvait en tirer. Il abandonna les bords du Rhin, où il ne laissa qu'une partie de son armée : il exécute un changement de front sur sa droite, passe la Moselle, et vient at-

taquer les autrichiens dans le Hundsruck. Les succès furent souvent partagés dans un assez grand nombre de combats. Le projet de Pichegru était même d'aller dégager la garnison de Manheim; mais ce projet ne pût être exécuté à cause de la trop grande supériorité, en nombre, des forces de l'ennemi. Alors, Jourdan se retira sur la droite de la Moselle, dans les environs de Trarbach, où il prit une position offensive qui couvrait les ponts qu'il avait sur cette rivière.

La présence de Jourdan dans le Hundsruck, quoiqu'elle fut l'œuvre de la nécessité, et non le résultat de combinaisons stratégiques, utilement méditées et arrêtées; car les principes de la stratégie tendent toujours à la réunion des forces, pour qu'elles puissent agir d'un effort commun et simultané, n'en fut pas moins une utile diversion faite en faveur de l'armée de Rhin et Moselle. Le projet du général autrichien était de pousser avec vigueur l'armée de Rhin et Moselle dans sa retraite sur l'Alsace, et de la détruire en entier; mais l'apparition de Jourdan entre Rhin et Moselle obligea le général ennemi de partager son intention; elle le mit même dans la nécessité de proposer au général Jourdan un armistice que le général français accepta, et dans lequel l'armée de Rhin et Moselle fut comprise. La Nahe et Creutznach formèrent la ligne séparative de l'armée autrichienne, et de l'armée française de Jourdan. Cet armistice fut conclu dans les derniers jours de décembre 1795.

Cette campagne de 1795 n'eut donc pas le résultat qu'on devait espérer, des deux armées françaises aussi braves que nombreuses. Mais ce n'est ni aux troupes, ni au défaut de zèle ou de dévoûment des généraux subordonnés, qu'il faut attribuer nos insuccès. Ils ne peuvent être attribués qu'à la trahison de Pichegru, en qui, malgré ses défaites volontaires, le gouvernement n'en plaçait pas moins toute sa confiance.

ALLIX,

*lieutenant-général d'artillerie.*

(*La suite au prochain numéro*).

# HISTOIRE DE THIONVILLE,

SUIVIE DE DIVERS MÉMOIRES SUR L'ORIGINE ET L'ACCROISSEMENT DES FORTIFICATIONS; DE TABLEAUX STATISTIQUES; DE NOTICES BIOGRAPHIQUES; DE CHARTES ET ACTES PUBLICS DANS LES LANGUES ROMAINE ET TEUTONE, ETC. ETC. (1).

PAR G. F. TEISSIER.

*Terra...potens armis atque ubere glebæ.*
Virg. I. Æn.

*Bello exercita pubes.*
Auson. Mosella.

Aucune époque ne fut plus fertile que la nôtre en écrits profonds et lumineux. D'où vient cette tendance des écrivains vers les connaissances positives; d'où vient que négligeant aujourd'hui les sentiers fleuris de la littérature, ils s'occupent plus spécialement de recherches laborieuses et utiles : Cette heureuse impulsion est celle qui anime l'universalité de la nation : Le développement des lumières a perfectionné le jugement. Tout approfondir, n'avancer un fait qu'avec sa preuve matérielle, appliquer à la matière une méthode claire et savante, allier à un but indispensable d'intérêt, et à la pureté de style, la concision si nécessaire aujourd'hui que tous nos instans sont captivés par l'abondance des écrits et l'importance des événemens; telles sont les exigeances réclamées par l'époque, et l'auteur de l'ouvrage dont nous entreprenons l'analyse, s'est fait une loi de leur obéir.

Son sujet, l'histoire d'un des boulevards les plus importans du

(1) Se trouve à Paris, chez Lecointe, quai des Augustins, nº 47, et chez Anselin, rue Dauphine, nº 9. 8º de XII et 494. De l'imprimerie de Verronais, à Metz. Prix, 6 fr. et papier superfin, 7 fr. 50 c.

nord de la France, paraîtra peut-être, au seul examen du titre, restreint à un intérêt de localité déjà très recommandable, puisqu'à Thionville se rapportent les principaux souvenirs de la monarchie sous les deux premières races de nos rois; mais, par cela même, le sort de cette vieille cité ayant été étroitement lié aux destinées de l'empire de Charlemagne, les faits propres qui la concernent ont une connexité nécessaire avec l'histoire de la monarchie en général. C'est sous ce vaste point de vue que M. Teissier a réuni en corps d'ouvrage le résultat d'immenses recherches; il a eu l'art de suivre toutes les ramifications historiques qui, de son point central, vont se perdre dans les annales des nations, et de rendre les fastes d'une seule ville intéressans pour tout un état.

Cette opinion, nous l'avions prématurément émise, d'après la réputation littéraire de l'auteur, en annonçant l'ouvrage dans la 25e livraison du présent journal. Nous reconnaissons aujourd'hui que M. Teissier a répondu à notre attente de la manière la plus complette.

Il peint d'abord en traits rapides ces temps incertains où les francs, nos ancêtres, échangèrent, par le droit du plus fort, leur âpre solitude contre les fertiles héritages de la Gaule. C'est du partage du territoire envahi que date l'existence de la nation. La conséquence immédiate de ces prises de possessions, sanctionnées par l'exemple des rois et des chefs, a été d'attacher, par la magie de la propriété, l'homme errant au sol et de plier son son indépendance au joug des lois.

L'influence de cette période fondamentale s'est perpétuée jusqu'à nous. Ces riches appanages échus aux chefs les plus puissans, morcelés par les secousses politiques, existent encore épars dans les domaines de l'état et constituent sa richesse foncière, en même temps qu'ils déposent de l'origine de la nation.

M. Teissier nous semble avoir jeté une vive clarté sur ces faits importans, soit qu'il ait traité la matière dans ses rapports avec l'histoire en général, soit qu'il l'ait examiné dans ses relations intimes avec son sujet particulier. Ainsi, sous ce dernier point de vue, il établit évidemment que l'Austrasie dût être et fût en effet l'une des provinces les plus richement dotées du vaste empire de

Charlemagne. « La portion envahie la première, dit-il, et traitée avec le moins de ménagement, était la fertile contrée qui, du Rhin, va jusqu'à la Moselle, la Meuse et l'Escaut; c'est là surtout que l'on distribua des terres aux vainqueurs; les chefs de là nation, qui bientôt eurent le titre de rois, s'attribuèrent les domaines les plus riches, les mieux placés, les plus complets; ils durent succéder surtout à ce qui appartenait, sous les romains, à l'autorité souveraine. Les palais des Empereurs, à Trèves, à Metz, devinrent les leurs; ils entrèrent sans difficulté en possession du domaine public ».

A la possession de l'Austrasie se trouvait donc attaché d'immenses avantages; ses rois, riches par eux-mêmes, y étaient ainsi plus à l'abri des caprices du peuple et de la fortune : « C'était une terre de prédilection, l'objet de l'envie, continue l'auteur, des souverains appelés à partager l'héritage de Clovis et de Charlemagne. On les voit toujours préférer les bords de la Moselle à ceux de la Loire et de la Seine. Les rois de Neustrie étaient bien moins dotés. Les deux derniers rois de la seconde race n'avaient pour tout domaine que les villes de Laon, de Soissons et de Compiègne ».

Thionville ne fut dans l'origine et vers le 5e siècle, que le chef-lieu d'une terre royale (*villa regia*), un logement pour le souverain et sa suite. Écartant une foule de conjectures ou de fraudes historiques sur la fondation de cette ville et l'étymologie de son nom, M. Teissier nous paraît avoir constaté l'une et l'autre d'une manière posisive. Il eût bien pu en adoptant le système de Bullet, de Bilibald-Pirckheimer, ou du père Herault, faire perdre dans la nuit des temps le souvenir de Thionville; mais il était plus difficile de combattre que d'adopter des erremens fautifs; plus difficile encore de marcher d'un pas ferme dans une voie que nul n'avait battu.

Arrivons à la période Carlovingienne, sous laquelle Thionville, séjour affectionné de Charlemagne et de ses successeurs, commença à jouer un rôle d'une haute importance. C'est de ce palais public que datent les actes d'améliorations du régénérateur des lettres, de la religion et du bon ordre. On suit l'auteur avec un véritable intérêt dans tous les détails qui se rattachent à cet homme

au-dessus de son siècle. Charlemagne voulaît régner sur un peuple éclairé et instruit, et « c'est de Thionville que jaillirent ces premières étincelles d'un feu si longtemps ignoré. En 805, il y fit paraître quatre capitulaires dont le premier, divisé en 16 articles, peut donner une juste idée du soin que prenait l'Empereur de ranimer les études ».

Ainsi, c'est à Thionville que Charlemagne mérita le surnom de restaurateur des lettres. C'est encore là que, méditant le rêve d'une longue paix, il fit de son vivant le partage de ses vastes états, circonstance notable, environnée d'un intérêt médiocre dans l'histoire en général, mais reproduite ici dans ses faits et ses conséquences, de la manière la plus approfondie.

Pourtant Thionville, résidence si chère à nos rois, et foyer de leurs conceptions politiques, ne tirait sa splendeur que des séjours fréquens qu'ils y faisaient; du moment que la faiblesse des descendans de Charlemagne eut préparé la ruine de l'Empire, ce météore brillant disparut. Devenu un point presqu'imperceptible, ce palais public fut tour à tour, par le sort des armes et des traités, l'héritage des comtes, devenus ensuite ducs de Luxembourg; des ducs de Bourgogne, des Empereurs et des rois d'Espagne. Les longues et bisarres vicissitudes de cette cité sont déroulées en style clair et rapide. Après avoir été long-temps asservie au joug de la féodalité, elle reçut, en 1239, une charte d'émancipation. L'auteur, à qui l'on doit la découverte récente et la traduction de ce monument du moyen âge, a su entourer l'époque à laquelle il se rapporte, d'observations générales et philosophiques sur l'heureuse révolution que les affranchissemens ont opéré chez les nations; écoutons-le. « Au 13e siècle et antérieurement, le comté de Luxembourg, dont Thionville et sa prévôté faisaient partie, ne participait pas aux avantages dont jouissaient Metz et ses dépendances. Il n'y avait dans la prévôté de personnes libres que les ecclésiastiques qui constituaient, porte l'article 1er de la coutume de Luxembourg, *le premier membre de l'état du pays*, et les gens de guerre, les premiers, parce qu'ils étaient riches et puissans; les autres parce qu'ils étaient utiles à la défense du prince, et que, maintenant son autorité, ils lui en avaient demandé partage. Tel était le sort de

la masse de la population dans toute l'étendue de l'ancien empire de Charlemagne ».

« Ce fut un roi de France qui, dans le double intérêt de l'autorité monarchique et du bien-être de ses sujets, permit aux villes de créer un maire et des échevins, investit ces magistrats d'un pouvoir direct et positif, donna aux habitans le droit de bourgeoisie, affranchit ceux qui étaient serfs ou de main-morte, n'exigea plus d'eux que le service militaire pendant un temps limité, et se contenta, pour rétribution individuelle et territoriale, d'une redevance que l'on payait chaque année par tête, et d'une autre placée sur les terres cultivées et sur les locaux d'habitation. C'est à cette importante loi, que Louis VI dit le Gros, doit l'immortalité; c'est à elle que ce souverain doit ce témoignage d'un écrivain moderne, qu'il est de nos rois, celui qui a le plus de rapport avec Henri IV, etc..... ».

Thionville, de simple manoir féodal, probablement fortifié lors de l'invasion des hongrois, devint, dans la succession des temps, une forteresse presqu'inexpugnable. En 1443, l'on voit Philippe de Bourgogne, échouer devant cette ville et s'emparer de Luxembourg; plus tard, Henri II, luttant contre Charles-Quint, et qui en ajoutant à la France, le territoire des trois évêchés, avait porté nos frontières jusqu'aux portes de Thionville, vint camper à la vue de cette forteresse, dont il n'osa tenter le siége, parce qu'elle passait pour imprenable, dit Garnier. (1) C'était en effet de toutes les places espagnoles, celle qui était la plus redoutable. Charles-Quint et Philippe, la rendirent telle, et la considéraient comme leur plus sûr boulevard, et leur point de départ le plus inquiétant pour la France. Vieilleville, alors gouverneur de Metz, fit proposer à Henri II, de s'emparer de cette place; il promit, « *sur sa propre vie, de l'en faire jouyr, le septième jour qu'il aurait commencé l'investiture de la place. — Comment, reprit le roi, est-il possible qu'en sept jours, il la puisse mettre en mon obéyssance, veu que à mon retour d'Allemagne, je fus diverty de l'attaquer*; *et que si je m'y voulois opiniastrer, je*

(1) Histoire de France.

*perdrois l'occasion des belles conquestes que je fis alors.* »....
Le 17 avril 1558, les premières troupes arrivèrent sous les murs de Thionville, au grand étonnement des habitans et de la petite garnison. »

Déjà le hardi projet de Vieilleville avait reçu un commencement d'exécution, lorsque le duc de Guise réclama l'honneur de l'expédition. Il arriva, dit l'auteur, devant la place investie encore tout rayonnant de la nouvelle gloire qu'il venait d'acquérir en reprenant la ville de Calais, dont les anglais étaient en possession depuis 1347. Les détails de ce siége mémorable, qui a fait époque dans l'histoire militaire, nous présentent l'art, encore à son enfance, perfectionnant, sous Montluc, ses moyens d'attaque. Cependant, Thionville, si redoutable, n'était alors défendu que par des courtines mal flanquées de tours, un fossé profond et une muraille extérieure; il n'existait d'ailleurs aucun ouvrage sur la rive droite de la Moselle. En le suivant dans ses recherches sur l'origine et le progrès des fortifications de Thionville, l'auteur nous fait parcourir avec lui les diverses périodes de l'art de Vauban; il nous indique quelle crise politique éveilla avec la crainte, le génie de la défense; quelle ambition perfectionna le talent de l'attaque. Sur ce point saillant, l'érudition de M. Teissier se recommande encore par l'abondance des preuves et la concision des expressions : ainsi, il nous montre Thionville, rendu à l'Espagne, par le traité de Cateau-Cambrésis, si fatal à la gloire de Henri II, recevoir sous l'astucieux Philippe II, toutes les innovations de l'époque et prendre cette attitude menaçante qui redoubla la gloire du duc d'Enghien.

Auparavant, le marquis de Feuquières, tenta le siége de Thionville en 1639; mais son entreprise eut la plus malheureuse issue; Feuquières paya de sa vie l'imprévoyance de ses dispositions. Il existe néanmoins une grande divergeance d'opinion sur les causes de sa catastrophe. Il faut examiner dans l'ouvrage de M. Teissier l'exposé de cet épisode historique.

Il était réservé au grand Condé, alors connu sous le nom de duc d'Enghien, de venger le nom français de cette défaite et de fixer irrévocablement le sort d'une ville à la possession de laquelle

la France attachait le plus haut prix. Condé, vainqueur à Rocroy, désigna Thionville pour fruit de sa victoire; il adressa au marquis de Gesvres, qui commandait un corps d'armée en Champagne, l'ordre de se porter sous les murs de cette forteresse à marches précipitées, tandis que lui même s'y rendait en traversant le pays ennemi, et bravant la puissance encore formidable de l'Espagne: l'armée assiégeante était de 50,000 hommes.

« Thionville, attaqué dans les règles, continue M. Teissier, fut défendu avec courage, par une garnison de 2,800 hommes; plus, par une bourgeoisie familiarisée de tous les temps avec l'usage des armes, et qui n'a pas perdu ses goûts militaires; à la fin du siége, la garnison était réduite à 1200 combattans; un boulet frappa le gouverneur sur la brèche; le maire de la ville fut tué d'un coup de mousquet: les noms de tous deux ne sont pas connus. Une brèche considérable étant ouverte et deux autres moins praticables, la tranchée touchant le corps de la place, les bastions étant minés, d'Enghien fit prévenir les Espagnols de leur véritable situation sur laquelle ils s'aveuglaient: une prompte capitulation pouvait seule empêcher la ruine complette de la ville, la perte de ses derniers défenseurs; enfin, les malheurs qui sont la suite d'un assaut et d'une occupation de vive force. Les assiégés ne s'en rapportèrent pas à cet avertissement, dicté par le cœur magnanime d'un Bourbon; ils voulurent visiter les mines, et le prince y consentit. Convaincu par leurs propres yeux, se voyant sans espoir d'être secourus, ils demandèrent à capituler. D'honorables conditions leur furent accordées. »

Tel est le tableau des principaux événemens militaires qui ont précédé et amené la cession définitive de Thionville à la France, cession stipulée par le traité des Pyrénées. « D'Enghien, ajoute l'auteur, fit son entrée dans la place en triomphateur, et entouré des guerriers qui avaient partagé ses dangers. La ville, dans une grande partie de son étendue, n'était qu'un amas de ruines; peu de maisons étaient exemptes des atteintes du feu des assaillans; les rues étaient obstruées par les décombres, par des poutres à demi-consumées, arrachées des maisons incendiées. Sur un front entier de la place, des brèches prouvaient la vigueur de l'attaque,

et l'ardeur de la défense. Le *prétendu* siége de 1792, n'a pas laissé de pareilles traces. »

Cette dernière assertion, sur un événement de nos jours, attaque brusquement l'opinion de quelques contemporains, qui se sont complus à environner l'expédition de Thionville en 1792, de toutes les circonstances relatives au siége le plus mémorable que cette ville ait encore soutenu. Mais Thionville n'a point soutenu de siége en 1792! Les opérations militaires n'y ont consisté qu'en un bombardement de deux heures et demie, et en un blocus imparfait de quarante-trois jours.

La gloire du nom français repose sur des bases trop solides, trop authentiques pour qu'elle ait besoin d'emprunter un éclat imposteur. Ainsi, sachons gré à l'auteur d'avoir su, dans l'intérêt de l'histoire, dépouiller cet événement militaire du *luxe* d'imagination dont l'avaient revêtu plusieurs écrivains, qui se sont faits les échos des déclamations officielles dont la tribune de la Convention retentissait. Ce siége, tant exalté, n'était donc, en réalité, qu'un roman politique accrédité pour ranimer l'ardeur de nos troupes, et rassurer la France épouvantée par la défection de Longwy et de Verdun.

Cependant, un critique, tout en faisant une juste part d'éloges, quant à l'ensemble de l'ouvrage, a blamé l'auteur d'avoir, dit-il, « désenchanté les traditions les plus accréditées et recueillies par » tous nos historiens, sur le siége de Thionville, en 1792. Sans » doute, ajoute-t-il, il faut se garder de copier nos *bulletins révo-* » *lutionnaires;* sans doute, il faut écrire sous la dictée des témoins » oculaires; mais ne convient-il pas aussi de se garantir des in- » justes préventions de ceux qui veulent toujours décrier tout ce » qui appartient à des époques orageuses où brillèrent néanmoins » tant d'actes de patriotisme et de courage? »

En nous fixant sur les pages où l'événement est rapporté, nous n'apercevons point que telle a pu être l'intention de l'auteur; nous dirons plus, c'est que jaloux, lui-même de ces traits de courage et de dévouement, dont les français en général, comme les habitans de l'arrondissement de Thionville en particulier, ont fourni tant de preuves honorables à l'histoire, il a saisi avec empressement

toutes les occasions de les signaler dans son ouvrage, sans *distinction d'époque*, mais aussi sans écart d'imagination et avec le sang-froid et l'impartialité de l'historien.

Abordant maintenant le fond de l'objection, nous demanderons si l'auteur, écrivant d'après les indications de cent témoins oculaires, de toutes les conditions et de toutes les *opinions*, ayant sous les yeux des preuves palpables de la vérité, aurait dû préférer des traditions exagérées, à des faits positifs : c'était, ce nous semble, s'exposer au démenti unanime de ceux qui ont vu, et à une critique méritée de la part des écrivains militaires.

Mais il suffit, pour partager l'opinion de M. Tessier, de connaître les caractères qui distinguent le siége du blocus, c'est-à-dire de définir les termes. Or, dans le sens des partisans du siége de 1792, Thionville aurait donc également été assiégé en 1814, par cela même qu'il a été bombardé durant quelques instans, et étroitement bloqué. Dans ces deux époques qui offrent de grands rapprochemens, quant aux opérations militaires, la garnison et les habitans ont rivalisé de courage pour la défense de la place : mais en 1814, les temps avaient changé ; on n'avait plus aucun intérêt à prendre un blocus pour un siége (1).

Nous n'approfondirons point, au surplus ici, cette question d'un haut intérêt ; un écrivain se propose de la développer dans un Mémoire qui sera inséré au Journal des Sciences militaires.

En définitive, l'histoire de Thionville nous paraît un monument complet, susceptible de fixer l'attention de la classe instruite des lecteurs. L'historien national y trouvera des faits jusqu'ici ignorés, ou peu connus, dont il complètera ses annales ; il pourra rectifier, d'après cet ouvrage authentique, des événemens dont la narration a été infidèlement retracée, parce que la partialité égare souvent

(1) Le général de Wimpfen, avait d'abord aidé le gouvernement et la nation à prendre le change par ses rapports exagérés. Plus tard il s'en repentit et il réduisit les événemens à ce qu'ils étaient. En effet, « la ville a été bombardée, dit-il, dans une lettre imprimée, adressée le 5 février 1793, à » Pache, ministre de la Guerre, mais durant deux heures et demie, et pas » une toise de toiture n'a été brûlée ; pas un dégât de dix écus n'a affligé » aucun propriétaire. (*Histoire de Thionville*) ».

la plume des contemporains, et que les erreurs se copient de siècle en siècle, jusqu'à ce qu'un écrivain, moins indifférent, les signale au profit de la science; le militaire, aujourd'hui si jaloux de méditer son art, y suivra, avec un vif intérêt, le développement des connaissances de son ressort, appliquées à un point unique, mais le plus fertile en actions glorieuses, en conceptions difficiles; le géographe rectifiera, d'après M. Tessier, quelques notions erronées, et enrichira cette science de plusieurs faits aujourd'hui constatés; l'administrateur y appréciera des résultats positifs offerts à ses calculs, sur la statistique et l'arithmétique politique; l'ami des recherches archéologiques, y admirera surtout, dans l'examen des chartes du moyen âge que l'auteur a recueillies, traduites et mises en ordre, une des parties les plus laborieuses de son important travail. Enfin, cet ouvrage riche de documens, d'utilité et de style, se recommande, nous le répétons, sous son titre modeste et restreint, par tout ce qui peut assigner à son auteur, déjà connu par d'estimables productions, un rang distingué parmi les écrivains du temps. On y découvre la pensée de l'observateur profond et judicieux, de l'administrateur éclairé. S'il s'agit de dérouler la chronologie des faits, on ne peut-être plus concis, on ne peut plus et mieux dire en moins de pages, que ne l'a fait M. Tessier, et s'il s'agit de tirer des événemens matériels les inductions morales qui en forment le complément; on reconnaît en lui le critique sage, mesuré, impartial : Ses traits sont énergiques, convaincans.

Dans la peinture des mœurs locales, l'auteur nous montre, sous des couleurs vraies, un essaim d'habitans, qui, à raison de sa position politique, a conservé, pour ainsi dire, une physionomie particulière; son ardeur martiale, point saillant du caractère des enfans de la *Fensch* (1), est prouvé par mille antécédens glorieux. Les braves de la Moselle, *soldats nez, gens concertez dans leurs entreprises, et capables de réussir dans toutes sortes d'exploits,*

(1) Mot de raliement des habitans de Thionville, qu'ils prennent du nom d'un ruisseau. On l'a entendu dans nos armées, aux postes les plus périlleux; c'était leur *Mont-Joye Saint-Denis*.

ont justifié, dans nos mémorables campagnes, cet hommage rendu particulièrement aux thionvillois, par un écrivain du 15e siècle (1).

AUDENELLE.

---

## DE L'INFLUENCE RÉCIPROQUE DE L'INSTRUCTION ET DE L'ESPRIT DE CORPS CHEZ LES OFFICIERS DANS LES DIFFÉRENTES ARMES;

PAR LE CAPITAINE D'ARTILLERIE ROCHE, PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES, DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE, A L'ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE LA MARINE, A TOULON.

---

L'ESPRIT de corps est-il nuisible ou utile au bien du service et à la prospérité des armes d'un état civilisé tel que la France? Voilà une question sur laquelle on ne devrait pas discuter, et qui devrait être considérée comme résolue dans le sens le plus favorable, si cet esprit bon en lui-même lorsqu'il est juste et éclairé, était plus général et mieux apprécié dans notre patrie; et si des officiers instruits, mais qui le jugent mal, n'avaient point inconsidérément contesté ses avantages, et essayé de le combattre en s'appuyant sur des faits isolés, pour en conclure qu'il produit de mauvais résultats; or, tous ces raisonnemens portent à faux, si comme il me sera facile de le prouver, les effets nuisibles que l'on a remarqués et que l'on a attribués mal-à-propos à l'esprit de corps, ne proviennent point de cette cause. Pour cela j'admets et je vais essayer de prouver par le raisonnement et par les faits que l'esprit de corps est une chose bonne en elle-même, et qu'il ne devient nuisible que lorsqu'il n'est point éclairé; que le défaut d'esprit de corps produit des effets analogues; que l'instruction et l'es-

(1) Olivier de la Marche.

prit de corps se favorisent mutuellement; que par l'instruction cet esprit cesse d'être faux et envahissant, et peut rendre les plus grands services au Roi et à la patrie.

L'esprit de corps est une chose bonne en elle-même comme le patriotisme ou l'amour de la patrie, dont il est en quelque sorte une conséquence ou un cas particulier, et sans discuter son utilité et ses avantages, comment peut-on douter que ce soit une chose bonne et louable, puisque ceux qui, par des motifs particuliers, ne l'on pas, font semblant de l'avoir, et prétendent même en être animés pour faire valoir leurs travaux et leur mérite. Puisqu'enfin il existe chez certaines personnes ce que l'on peut appeler *l'hypocrisie de l'esprit de corps*, comme il existe de l'hypocrisie de patriotisme, de l'hypocrisie de vertu, de l'hypocrisie de philantropie, de l'hypocrisie de bravoure et même de l'hypocrisie de savoir; ceux qui n'ont pas ou qui n'apprécient pas l'instruction, lui rendent hommage et cherchent même à persuader qu'ils en ont, parce que l'instruction est une chose que l'on estime dans le monde. Il en est de même de l'esprit de corps; cependant il a eu, comme le patriotisme, ses écarts, ses travers et ses injustices. Je n'ai jamais aimé le patriotisme farouche de Caton, répétant sans cesse dans le sénat romain *censeo delendam esse Carthaginem*, il faut détruire Carthage. Je n'aime pas davantage l'esprit de corps des militaires qui les porte à soutenir des injustices ou des abus, tel que l'esprit des janissaires, se révoltant et égorgeant leurs souverains lorqu'ils refusaient de satisfaire à leurs caprices ou à leurs vengeances, ou lorsqu'ils voulaient punir leurs excès. Cet esprit de corps vicieux a beaucoup de ressemblance avec celui qui de tous les temps a provoqué les mutineries de colléges et d'étudians. C'est presque toujours le manque de discipline et d'instruction qui occasionne et entretient les vices de cet esprit; il est alors d'autant plus nuisible que s'alliant avec un amour-propre mal placé, il devient contraire à l'instruction; non seulement on n'a pas honte de ne pas être instruit, lorsqu'on a pour amis ou pour camarades des gens qui ne le sont pas davantage, mais on s'en fait presqu'une gloire. Le corps de l'artillerie anglaise nous en offre un exemple rapporté

par M. Charles Dupin. (1) « L'esprit de corps, dit-il, est poussé à » un tel point contre sir W. Congrève, que le gouvernement n'a » pas cru pouvoir lui donner un grade dans l'artillerie, ni même » dans l'armée anglaise; toute fois comme ses connaissances dans » l'usage de l'ancienne artillerie ne sont pas moins éminentes que » son aptitude à créer, c'est lui qui est chargé, à Woolwich, d'instruire les régimens d'artillerie dans toutes les grandes manœuvres; les officiers forcés de conduire leurs troupes à ces exercices, se font un point d'honneur de n'en pas profiter, n'y prennent » aucune part et laissent aux sous-officiers la tâche humiliante de » s'instruire; c'est ainsi qu'ils se ménagent le noble privilége de » se vanter de leur ignorance en qualité d'officier, comme on le » faisait jadis en qualité de gentilhomme ». Il est permis de croire d'après cela, que si le gouvernement Anglais, le public éclairé de la grande Bretagne et de l'Europe, avaient pu être influencés par les jugemens injustes de ces officiers, le général Congrève ne jouirait pas de la réputation brillante et méritée qu'il s'est acquise par son génie, et les services qu'il a rendus à son pays; cependant ce mauvais esprit n'est point l'effet de l'esprit de corps, mais d'un défaut d'instruction, joint à ces sentimens de jalousie, qui ne sont malheureusement que trop communs parmi les hommes; on les remarqua jadis chez les Grecs et les Romains. Camille, banni; Thémistocles, Aristide, exilés; Phocion, Alcibiades, condamnés à mort pour prix des services rendus à leur patrie, nous en offrent de tristes exemples.

On rencontre ces sentimens dans nos états civilisés d'Europe, comme à la Chine et au Japon, chez les Américains comme chez les Grecs, chez les peuples civilisés comme chez les sauvages.

Félicitons la marine française, et surtout l'artillerie de la marine, d'avoir montré un meilleur esprit dans des circonstances où il s'agissait également d'un perfectionnement utile à l'artillerie, et proposé cependant par un officier qui n'appartenait ni à la marine, ni à l'artillerie de la marine; M. le chef de bataillon Paixhans, auteur d'un ouvrage intitulé : Nouvelle Force Maritime, qui a pro-

(1) Force militaire de la grande Bretagne, tome 2e, page 84.

posé et cherché à démontrer les avantages des canons à bombes dans la marine. On sait qu'il fût autorisé à faire à Brest, en 1824, des épreuves qui parurent satisfaisantes, et qui furent approuvées par une commission composée d'officiers de marine et d'officiers d'artillerie de la marine. Sa proposion fut accueillie et approuvée généralement par ces deux corps, comme elle l'eût été si elle eût été proposée par un officier de leur arme, et le gouvernement en ordonnant la fabrication de ces nouvelles bouches à feu, et de ces nouveaux projectiles, n'a fait que sanctionner le jugement éclairé des officiers de la marine française. On ne doit néanmoins en tirer aucune conséquence contre ceux dont l'opinion aurait été moins favorable à ce projet, parce qu'il est permis de douter de la bonté d'une invention, avant que des épreuves satisfaisantes, et surtout les résultats de l'expérience, et des combats en aient constaté l'utilité; son adoption prouve seulement que des officiers instruits et éclairés, ne se laissent point aveugler par un esprit de corps vicieux.

L'instruction cependant qui rend, si non toujours, du moins assez généralement les hommes meilleurs, affaiblit ce mauvais esprit, ou du moins le force à mieux se déguiser, et nous pouvons citer pour preuves, les corps savans de France, l'artillerie et le génie, où il existe des écoles depuis 1769. On y trouve l'esprit de corps uni à l'instruction, et se favorisant mutuellement; l'instruction plus généralement répandue formant du corps des officiers un tout plus homogène, resserre les liens de l'esprit de corps, et cet esprit, à son tour, porte à s'instruire et à acquérir des connaissances utiles, ceux des officiers qui en ont le plus besoin et qui ont l'amour-propre louable, de ne pas rester au-dessous de leurs camarades; mais l'on conçoit que dans un corps où l'instruction et l'esprit de corps manqueraient également, des effets contraires auraient lieu; car le manque de cet esprit empêcherait les officiers d'acquérir des connaissances utiles à leur état. Le défaut d'instruction nuit encore à l'esprit de corps, surtout lorsque ce défaut n'est pas général; l'ignorance n'établit pas entre les individus des points de rapprochement aussi intimes, ou des liens aussi forts que le fait l'instruction; la jalousie, il est vrai, peut rallier

pour un moment les gens peu éclairés, et qui ne veulent rien apprendre ; mais cette réunion basée, sur l'égoïsme, ne peut pas produire cette confraternité qui caractérise le véritable esprit de corps. Cela se remarque encore mieux lorsque l'instruction n'est pas assez généralement répandue dans un corps ; la classe moins instruite mécontente ou jalouse de l'autre, manifeste des sentimens contraires à l'esprit de corps ; le petit nombre d'officiers instruits peut aussi quelquefois, par un amour-propre déplacé, manifester à l'égard des autres, une espèce de dédain également contraire à cet esprit de fraternité, qui doit animer les officiers d'un même corps. C'est alors que des causes différentes peuvent produire des effets semblables à ceux signalés par M. Charles Dupin. L'hypocrisie d'esprit de corps remplacera chez les uns cet esprit, l'hypocrisie d'instruction, remplacera chez les autres le savoir ; les officiers instruits seront mal vus des autres, et ceux qui ne le sont pas, mettront leur amour-propre à ne pas le devenir, pour ne pas faire paraître leur défaut d'instruction. Voilà ce qui peut arriver, mais cela n'arrive pas toujours nécessairement, et nous devons en rendre grâce aux bonnes institutions de notre patrie, et à la sagesse du gouvernement éclairé de Sa Majesté, qui ne cesse d'encourager l'instruction et l'étude des sciences, parmi les officiers et sous-officiers de ses armées de terre et de mer. Les instructions ministérielles qui prescrivent des examens pour les sous-officiers, des mémoires et des conférences pour les officiers, les postes honorables et avantageux confiés à ceux qui se distinguent par leur savoir, contribuent encore puissamment à diminuer le mauvais esprit contraire à l'esprit de corps et à l'instruction, ainsi que les abus de cet esprit vicieux.

On aurait tort d'arguer contre l'esprit de corps, en raison des discussions élevées entre les officiers d'artillerie et ceux du génie. Sur l'importance du rôle que doit jouer l'artillerie dans la défense des places, les officiers du génie ne doivent pas être étrangers à l'artillerie, ni les officiers d'artillerie à l'art des fortifications ; mais comme il est de vérité incontestable que les officiers qui s'occupent plus spécialement d'une partie doivent mieux la connaître, le gouvernement fera concourir, lorsque cela sera nécessaire, pour

la défense des places, les talens des officiers du génie et de ceux de l'artillerie, sans s'inquiéter des prétentions exclusives ou exagérées, que pourraient avoir les officiers de ces deux armes. La confraternité contractée par ces officiers à l'école polytechnique et à l'école de Metz, ne doit point être considérée comme propre à affaiblir l'influence de l'esprit de corps, mais à lui donner une base plus large, en le rendant commun aux deux armes, qui ont pu jadis, sans inconvénient, être réunies en un même corps, et qui pourraient l'être encore de nouveau avantageusement; surtout si le système de guerre moderne, dont l'auteur de l'Essai sur la défense des états par les fortifications, fait ressortir les avantages, continue à être apprécié. Les attributions de ces deux armes réunies, leur donneraient plus de consistance, et le sort des officiers du génie surtout en serait amélioré, et ferait cesser les sujets de plainte consignés dans une lettre d'un ancien élève de l'école polytechnique, (Journal des Sciences Militaires, t. 1er, p. 2.) qui fait observer que le défaut d'espoir d'avancement, et d'indemnités chez les capitaines du génie, y a produit un découragement général, et que cette arme est discréditée dans l'esprit des élèves de l'école qui lui préfèrent l'artillerie, les ponts-et-chaussées et la marine.

Je sais bien que le grand principe de la spécialité, semble s'opposer à cette réunion; mais on pourrait rétablir cette spécialité dans l'arme réunie, et faire dans le corps d'artillerie des compagnies de sapeurs et de pontonniers; comme on fait dans les régimens des compagnies de voltigeurs et de grenadiers. Des officiers d'artillerie employés ou détachés pour les fortifications, ne présenteraient pas avec ceux du personnel de cette arme, un contraste plus extraordinaire que les officiers du matériel employés dans les fonderies, ou dans les arsenaux de construction. Dans la guerre de la Péninsule, ne vit-on pas l'insuffisance des officiers du génie anglais, qui eurent besoin pour la défense des places du secours des officiers du génie portugais, qui sont en même temps officiers d'artillerie? Si le général d'Arçon voyait, en 1789, un avantage à cette réunion, pour laquelle il plaidait; si le marquis de Vallière en fit l'essai en 1755, si elle fut de nouveau proposée en 1790, et empêchée seulement par les circonstances, ne pourrait-elle pas

être opérée d'une manière avantageuse dans les circonstances actuelles, surtout depuis que la création du corps royal d'état-major, par ordonnance du roi du 6 mai 1818, et son organisation par ordonnance du roi du 10 décembre 1826, ont un peu diminué les attributions des officiers du génie, surtout celles qui les distinguaient le plus des officiers d'artillerie, et maintenant que l'emploi des armes à vapeurs peut-être reconnue utile pour la défense des places?

Néanmoins, je ne dois pas considérer cette réunion comme nécessaire, ni comme indispensable. On peut alléguer de nombreuses raisons pour et contre. Si j'en ai exposé quelques-unes, c'est pour faire voir que l'on ne doit point attribuer à l'esprit de corps, les discussions élevées entre les deux armes; mais bien à la grande ressemblance et aux rapports intimes qui existent entre les fonctions des officiers de ces deux corps, qui ont été réunis autrefois en France, et qui le sont encore dans plusieurs états de l'Europe.

Faudrait-il donc aussi attribuer à l'esprit de corps de l'artillerie, les difficultés que le célèbre Bélidor éprouva dans le siècle dernier, de la part de ses élèves, pour être admis dans le corps de l'artillerie, dont il devint commissaire-général, parce que le gouvernement sut apprécier ses services et son génie? Faudrait-il aussi accuser l'esprit de corps des ponts-et-chaussées, qui refusaient d'admettre, parmi leurs membres, le célèbre ingénieur Brunel, à qui l'on doit la construction du pont souterrain sous la Tamise, et que le gouvernement anglais a bien amplement dédommagé de l'injustice de ses compatriotes? On le pourrait à juste titre, s'il était prouvé que l'opposition manifestée contre ces deux hommes célèbres provenait de leur incapacité, car l'esprit de corps bien entendu, porte à refuser des hommes qui n'ont pas les qualités requises, et porte, au contraire, à admettre, avec reconnaissance, ceux qui peuvent honorer le corps dans lequel ils aspirent à être admis. C'est ainsi que l'académie des sciences de France admet, comme associés, les savans étrangers qui se sont distingués par leurs travaux et leurs découvertes utiles.

Si l'instruction favorise l'esprit de corps en faisant disparaître les différences trop grandes qui pourraient exister entre les officiers,

et en établissant des points de rapprochement entre eux; l'esprit de corps favorise à son tour l'instruction, en faisant du corps d'officiers une famille ou une réunion d'amis tendant tous au même but, et s'entr'aidant réciproquement de leurs lumières. On voit alors disparaître cette jalousie des gens peu instruits, contre ceux qui ont l'avantage de l'être, et l'orgueil insultant de ceux-ci à l'égard des autres; ceux qui sont plus versés dans la théorie ne dédaignent pas les praticiens qu'ils estiment et qu'ils consultent; ceux qui sont plus expérimentés et plus versés dans la pratique, ne craignent pas de s'aider des lumières des théoriciens, et des chefs éclairés savent employer les uns et les autres, suivant leurs capacités. Que résulte-t-il de cette heureuse harmonie de l'esprit de corps et de l'instruction; l'esprit de corps éclairé cesse d'être faux, par cela même il devient plus juste, et conséquemment il cesse d'être envahissant. Un corps où cet esprit règne et dont les membres se soutiennent réciproquement, acquiert plus de consistance; l'honneur devient solidaire entre tous ses membres, il est plus respecté par la raison qu'il se respecte plus lui-même; il est plus fort, parce que l'union fait la force, et conséquemment il peut rendre de plus grands services au Roi et à la Patrie. Au combat il formera des bataillons sacrés dont chaque membre se soutiendra et s'encouragera mutuellement. On n'y verra pas cet égoïsme et ces petites passions qui nuisent toujours au bien du service, et compromettent souvent le sort des batailles, comme l'histoire de nos revers l'atteste en bien des circonstances. Les fastes de la gloire française, dans le siècle passé et dans le siècle actuel, nous offrent de touchans exemples de cette vérité. N'est-ce pas à l'esprit de corps qui animait les gardes-françaises, les mousquetaires et la maison du Roi, que nous dûmes la brillante victoire de Fontenoy? Lorsque les officiers des ardes-françaises se dirent tous les uns aux autres: *il faut aller prendre le canon des anglais*, et que n'écoutant que leur bravoure, ils succombèrent en grand nombre, mais frayèrent aux autres le chemin de la victoire, décidée par la maison du Roi, qui se mit en marche avec quatre pièces de canon, sous le commandement du duc de Richelieu, avec les mousquetaires commandés par M. de Jumilhac; tous ces officiers formant

la garde du monarque, unis par un véritable esprit de corps, devaient vaincre ou mourir ensemble; la victoire fut le prix de leur union et de leur dévouement.

Si nous portons nos regards vers le commencement de ce siècle si fécond en événemens extraordinaires, la bataille de Wagram, nous offre encore un exemple mémorable de cet esprit d'union qui décide les victoires. A la prise de Vienne, en 1809, dix jours avant la bataille de Wagram, le colonel Gambin soutint, avec son régiment, pendant dix-neuf heures, le siége de l'armée entière du général Giulay, dans le faubourg de St. Léonard; il allait enfin succomber lorsque le colonel Nagle, envoyé par le général Broussier, vint à son secours avec le 92ᵉ. L'ennemi réunit alors tous ses efforts contre ces deux régimens. Ces deux corps se défendent mutuellement, et luttant d'héroïsme, ils portent à l'ennemi les plus terribles coups; bientôt ils s'embrassent sur ces débris, et au milieu de leurs trophées ils veulent encore se venger; enfin, ces deux régimens, avec leurs braves colonels, se précipitent en masse sur les autrichiens, qu'ils chassent du faubourg de Graben, en leur enlevant deux drapeaux. Le chef du gouvernement récompensa le 84ᵉ régiment en faisant inscrire sur ses étendards cette légende glorieuse : *Un contre dix.*

Croit-on qu'avec le froid égoïsme qui accompagne toujours l'absence d'esprit de corps, et qui porte chaque individu à chercher son avantage exclusif souvent au détriment des autres, les armes françaises eussent obtenu d'aussi brillans succès; et cependant l'esprit de corps trouve encore des détracteurs qui le considèrent comme cherchant à discréditer tout ce qui, venant du dehors, paraîtra dans sa sphère d'activité. Cet esprit fût-il même une erreur, devrait encore être respecté et encouragé, puisqu'il contribue si éminemment à la conservation et à la puissance d'un état, puisqu'il dérive du patriotisme et de l'honneur national; mais il n'est une erreur que lorsqu'il est aveugle; il est juste et vrai lorsqu'il est éclairé et bien entendu, et les grands princes l'ont toujours puissamment encouragé. Lorsque Louis XIV, ce monarque si grand, et dont le règne fut si glorieux pour la France, encourageait, dans son armée, cet esprit de corps noble et généreux, il encourageait égale-

ment le savoir et le mérite parmi les étrangers qu'il appelait à son service, et qui étaient accueillis comme des français, et naturalisés parmi nous, sans exciter une injuste jalousie. Sous le règne de son successeur, le maréchal de Saxe, admis au nombre de nos généraux, ne fut pas un de ceux qui contribua le moins à la gloire de la France. Nous avons long temps combattu avec les allemands et les polonais qui, dans notre armée, étaient considérés comme frères, et qui ont contribué à nos succès. Si les grecs, et surtout les officiers grecs, eussent suivi de tels exemples, il y a longtemps qu'ils auraient assuré leur indépendance; et des faits nombreux, que par égard pour ce peuple malheureux je m'abstiens de rapporter, ont prouvé que le défaut d'union et la jalousie parmi ses chefs, a puissamment contribué à ses derniers revers. L'accord généreux des puissances alliées, en leur faveur, doit être pour eux, à cet égard, une leçon dont il faut espérer qu'il finiront par profiter.

Le gouvernement du Roi ne vient-il pas encore dernièrement, de donner un exemple remarquable de cet esprit éclairé et généreux, bien propre à rendre à l'esprit de corps son véritable caractère, lorsque Monseigneur le Dauphin envoya dernièrement à Greenwich, en Angleterre, un de ses aides-de-camp avec des ingénieurs et des officiers, pour prendre connaissance de l'immense pouvoir destructif de l'artillerie à vapeur du célèbre ingénieur américain Perkins, dont les inventions ont déjà cependant été attaquées en Angleterre, comme en France, par des raisonnemens qui ne prouvent rien contre des faits. Quelques ingénieurs anglais ayant déclaré, on ne sait pourquoi, que les résultats étonnans obtenus à l'expérience publique, n'étaient qu'illusion, ont empêché le gouvernement britannique, d'adopter ces inventions. Le gouvernement français, plus éclairé, d'après le rapport satisfaisant qu'il a reçu des officiers de génie et d'artillerie, envoyés par son altesse royale, a consenti, au contraire, à essayer ce nouveau système, et a chargé l'inventeur, lui-même, de construire, pour la France, un canon et un mousquet à vapeur; savoir, un canon qui lancera soixante boulets de plomb de quatre livres par minute, avec la même justesse qu'une carabine, et un fusil qui pourra lancer de 500 à 1000 balles par minute. D'après un tel exemple, il est à

présumer que l'esprit de corps, bien entendu des officiers instruits de notre artillerie, tels que ceux dont le rapport a décidé l'adoption de cette arme avantageuse, les portera à répéter ses expériences, à les perfectionner, s'il est possible, comme cela a déjà eu lieu en Hongrie, au lieu de chercher à démontrer par des raisonnemens peu concluans, que cette invention n'est pas utile.

Lorsque des chefs éclairés savent mettre l'instruction et l'esprit de corps en honneur, de concert avec la discipline, il n'y aura pas à craindre qu'un corps animé de ce bon esprit, soit hostile envers les autres, par la raison que l'on est mieux accueilli dans une famille bien unie, que dans une famille divisée d'intérêts, par la même raison qui fait que les peuples les plus patriotes sont en même temps les plus hospitaliers, lorsque leur patriotisme ne les porte pas à dénigrer ou à maltraiter, par orgueil, les autres nations, comme font les turcs à l'égard des chrétiens. Nos marins ont eu bien des occasions de reconnaître les heureux effets de l'esprit de corps chez les officiers étrangers; ils ont pu en juger par l'accueil amical qu'ils ont reçu sur les vaissaux russes et anglais dans la méditerranée. Les officiers des équipages de ces nations, joignant l'instruction au patriotisme, ont, par conséquent, cet esprit de corps louable qui les porte à rivaliser d'honnêtetés et de bons procédés envers les officiers des puissances alliées. Voilà comment l'esprit de corps doit être entendu. Juste et éclairé, il sera toujours bienveillant et utile à l'état. Lorsqu'il est différent, les inconvéniens qui en résultent ne sont que l'effet des passions humaines, de ces passions haineuses que l'instruction tend à réprimer, et qu'une bonne administration peut corriger.

J'en conclus donc que l'esprit de corps et l'instruction doivent être constamment en honneur dans tous les corps de l'armée, et surtout dans l'artillerie, le génie et la marine militaire.

ROCHE.

## RECTIFICATION A FAIRE A L'ESSAI SUR UNE NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE ;

INSÉRÉ AU BULLETIN DES SCIENCES MILITAIRES, DU MOIS D'OCTOBRE 1827.

### ESSAI SUR UNE NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE.

Le nouveau système d'attirails d'artillerie de campagne doit nécessairement amener des changemens importans et avantageux dans le service des batteries, et par suite à l'organisation du personnel de l'arme. Ces changemens sont prévus par tout le corps : tous les officiers de bonne foi reconnaissent déjà que dans le service des nouvelles batterie de campagne, l'artillerie à pied peut obtenir autant et même plus de célérité que l'artillerie à cheval.

En effet, qu'on ait des selles sur les chevaux sous-verge comme sur les chevaux dits porteurs ; ainsi que cela s'est déjà pratiqué dans plusieurs circonstances, en France et ailleurs, ces moyens ajoutés à ceux qu'offrent les nouveaux avant-trains des pièces et des caissons, seront non-seulement suffisans, mais encore de plus convenables pour porter, dans toutes les circonstances possibles, en route comme sur le champ de bataille, tous les canonniers nécessaires pour le service des pièces : et il est évident, pour quiconque est sans prévention à ce sujet, qu'avec ces moyens tout simples, on aurait de l'artillerie légère et plus légère que notre artillerie à cheval actuelle.

Nous examinerons d'abord, à ce sujet, l'état des choses ; nous reviendrons ensuite sur les inconvéniens qu'on prétend trouver dans l'emploi des moyens que nous venons d'indiquer ; et nous déduirons, de nos diverses observations, le système d'organisation qu'il convient d'adopter pour le service de l'artillerie de campagne.

§ Ier INCONVÉNIENS DES CHEVREUSES DE L'ARTILLERIE A CHEVAL.

On sait que les canonniers à cheval, après avoir mis pied à terre sur le champ de bataille, remettent chacun en particulier la bride de leur cheval au canonnier-servant qui, de chaque côté de la pièce, doit rester à cheval pour tenir les chevaux de selle.

Cette action de donner la bride au canonnier qui doit la tenir, peut s'exécuter très-lestement, je le sais : toutefois elle est sujette à plusieurs inconvéniens : d'abord, dans la précipitation avec laquelle les canonniers donnent cette bride ; elle peut échapper à celui qui doit la recevoir ; ensuite, celui qui la donne peut se trouver embarrassé dans les chevaux, qui, dans ce moment s'agitent du mouvement qu'ils voient autour d'eux, et peuvent blesser les canonniers.

Enfin, pendant que s'exécute cette même action, des canonniers sans chevaux seraient déjà aux pièces. Mais ceci est trop peu important à côté des autres inconvéniens qui se font remarquer dans le service de l'artillerie à cheval.

Supposons, par exemple, que deux batteries du nouveau système, servies, l'une par l'artillerie à pied, et dont les chevaux seraient sellés comme nous l'avons dit, l'autre par de l'artillerie à cheval ; dussent, faisant déjà feu sur le champ de bataille, se porter rapidement en avant. Les canonniers de l'artillerie à pied seront de suite montés sur les chevaux sous-verges et sur les coffreis d'avant-trains (1); les canonniers de l'artillerie à cheval devront d'abord reprendre la bride de leurs chevaux de la main du canonnier servant qui les tient, puis passer cette bride sur le cou du cheval, et se mettre en position pour monter à cheval ; mais alors il arrive fréquemment, pour ne pas dire toujours, que les chevaux, animés par le mouvement rapide que font les pièces, trépignent, s'élancent, partent quelquefois, et le plus souvent renversent les canonniers qui n'ont point été assez habiles pour se mettre en selle ; de sorte qu'il pourrait arriver qu'il n'y aurait pas encore deux canonniers de l'artillerie à cheval à chaque

(1) Nous verrons plus tard ce qu'il convient de faire pour les sous-officiers.

pièce, que déjà ceux de l'artillerie à pied auraient commencé le feu.

Or, ces mouvemens, comme on sait, peuvent être très-fréquens sur un champ de bataille, particulièrement avec la cavalerie; et c'est véritablement dans ces circonstances que les canonniers auraient besoin de chevaux, et pourtant c'est précisément alors que les canonniers de l'artillerie à cheval peuvent moins se servir des leurs.

En effet, comment les canonniers à cheval pourraient-ils sans perte de temps et sans s'exposer à bien des inconvéniens, reprendre et quitter leurs chevaux, à tous les mouvemens peu considérables qui ont lieu sur un champ de bataille? Aussi on a toujours vu, dans ces mouvemens à la guerre, les canonniers de l'artillerie à cheval suivre leurs pièces en courant à pied, tandis que les canonniers qui tenaient leurs chevaux étaient fort embarrassés, et ne les faisaient suivre qu'avec bien de la peine.

Il en serait de même, si au lieu d'aller en avant on battait en retraite. Dans tous les mouvemens en retraite les canonniers de l'artillerie à cheval restent toujours à pied; car il serait inconvenant, ridicule, il y aurait au moins trop de perte de temps, si chaque fois que l'on doit faire halte pour faire feu, les canonniers avaient à descendre de cheval pour remonter bientôt après, et redescendre encore quelques pas plus loin : c'est alors que l'artillerie à pied gagnerait au moins deux coups de canon chaque fois sur l'artillerie à cheval.

Du reste, qu'on suppose une batterie d'artillerie à cheval de 50 bouches à feu seulement, telles qu'on en forme présentement dans toutes les batailles : elle aura 100 groupes de chevaux de main et présentera ainsi à l'ennemi, soit en bataille, soit en retraite, une ligne compacte dans laquelle aucun de ses coups ne sera perdu. Le canonnier servant, qui tient un de ses groupes inutiles de chevaux, peut être tué : alors les chevaux se dispersent: un boulet traverse le groupe, plusieurs sont tués, ou au moins blessés. Aussi est-il bien vrai qu'après toutes nos batailles un peu sérieuses, on a vu la moitié de l'artillerie à cheval, à pied.

Au surplus, que les chevaux soient tués ou non, les canonniers

de l'artillerie à cheval, ainsi que nous venons de le faire remarquer, sont contraints d'aller toujours à pied sur le champ de bataille, à moins que ce ne soit pour faire un grand mouvement : mais dans ce cas encore, l'artillerie à pied, avec les moyens indiqués, aura les mêmes facilités que l'artillerie à cheval.

A quoi donc servent à la guerre, les chevaux de l'artillerie à cheval? ils servent, comme on l'a dit depuis long-temps, à porter les canonniers en route, et à embarasser sur le champ de bataille. Pourquoi donc avoir des chevaux spécialement destinés à porter les canonniers en route, quand on a des moyens non-seulement suffisans, mais encore des plus avantageux pour les porter, et sur le champ de bataille, et en route, quand cela est jugé nécessaire?

Mais l'avantage de ces moyens étant contesté, venons à l'examen des principales objections qui ont été faites à ce sujet (1).

§ II. RÉFUTATIONS DES OBJECTIONS FAITES CONTRE LES MOYENS PROPOSÉS.

*Première objection.* « Les Français qui, dans leurs guerres » ont essayé de tous les genres d'artillerie, sont toujours revenus » à celle connue sous le nom d'artillerie à cheval. »

Il est vrai que le premier exemple que l'on cite de l'emploi des chevaux sous-verges pour porter les canonniers, a été donné par un officier d'artillerie français, M. de Vregilles, qui employa ce moyen dans une opération de la campagne de 1762. Cet officier distingué eut lieu d'être satisfait de son essai, et proposa depuis, au général Gribeauval, d'organiser en conséquence une partie de l'artillerie; mais les difficultés que rencontrait ce général célèbre, pour la réforme du matériel, ne lui permirent pas de donner suite au projet concernant le personnel. (Voir l'*Aide-Mémoire*, 5e édition, pag. 376.)

Ce fut ensuite, à l'exemple des Prussiens, que l'on forma en 1792, les premières compagnies d'artillerie légère. On attacha à ces compagnies des caissons-wurst pour recevoir les canonniers non montés; mais l'usage des chevaux ayant prévalu généralement, les

(1) Voir le traité élémentaire d'artillerie, traduit de l'allemand par MM. Ravichio et Nancy. Paris, 1825, p. 277 et suiv.

wurst furent successivement retirés, par la raison surtout que cette sorte de voiture contenait trop peu de munitions. Voilà le seul essai de ce genre qui ait été fait en France depuis l'origine de l'artillerie à cheval. Il est donc très inexact de dire que les Français ont essayé de tous les genres d'artillerie et sont toujours revenus à l'artillerie à cheval.

*Deuxième objection.* « En plaçant les canonniers ou partie » des canonniers sur les coffrets d'avant-trains, il en résulte que » l'avant-train se trouve chargé de plusieurs quintaux de plus, » précisément au moment où la batterie doit commencer à se » mouvoir avec plus de rapidité : ainsi on ne pourrait plus con- » duire autant de munitions à la suite de la pièce, sans quoi la » charge de l'avant-train serait trop forte pour la résistance qu'il » peut offrir. »

D'abord ce n'est pas deux ou trois et même quatre quintaux de plus qui sont dans le cas de diminuer sensiblement la rapidité des mouvemens d'une voiture bien attelée. Et de plus, ce même poids ne pourrait pas donner la moindre inquiétude relativement à la force de résistance qu'offrent nos avant-trains. Mais du reste, ce moyen ne serait que très secondaire dans le système d'organisation proposé ; les chevaux d'attelage offriraient le moyen principal, ainsi que nous le verrons ci-après.

*Troisième objection.* « Oui, mais pour que les deux chevaux » de chaque couple, soit du timon, soit de la volée, ou, etc., « tirent également ou régulièrement, il faut qu'ils soient soumis » à une seule et même surveillance ; ce qui ne peut avoir lieu » lorsqu'ils ont chacun leur conducteur particulier ; d'où il suit » que les chevaux de trait ainsi conduits seront bientôt ruinés. »

On peut répondre à ce raisonnement, que dans le fait il n'y aura pas deux conducteurs pour le même couple, parce que le canonnier qui montera le sous-verge, ne conduira pas, mais seulement fera aller son cheval de la même allure que devra aller tout l'attelage : que d'ailleurs, ces deux actions particulières ne pourront jamais être sensibles que dans l'allure au trot, par conséquent dans les mouvemens qui ont lieu sur le champ de bataille ou pour y arriver ; qu'au surplus, il ne sera pas toujours nécessaire en

route, que les canonniers soient montés sur les chevaux sous-verges; il conviendra au contraire que ceci n'ait lieu qu'en temps utile, autant dans le but de tenir les canonniers dans l'habitude de la marche, que dans celui de soulager les chevaux; et alors l'inconvénient signalé, s'il existe en effet, ne serait point permanent; par conséquent, il ne serait point une cause prochaine de ruine pour les chevaux. D'ailleurs l'argument que l'on fait pour chaque couple, on peut le faire de même pour les couples entre eux; car, dans l'état actuel des choses, chaque couple à son conducteur particulier, et certes les différens couples d'un même attelage ne tirent pas toujours également et régulièrement; faudrait-il, pour cela, n'avoir qu'un conducteur par attelage? Mais enfin, j'admets que les deux actions particulières, dont il est question, ne soient pas sans inconvénient, serait-ce là une raison pour renoncer aux avantages qu'offre le moyen indiqué?

*Quatrième objection.* « Si les chevaux des attelages portent » des hommes, ils ne pourront pas porter en même temps du four- » rage : il faudra donc charger celui-ci sur des voitures destinées » à cet usage, et quand on ne pourra pas en avoir sous la main, » les chevaux manqueront de nourriture. »

D'abord il n'y a rien de plus incommode, de plus difficile, que de porter du fourrage sur des chevaux attelés deux à deux. Aussi a-t-on vu rarement employer ce moyen. On place ordinairement les fourrages et même celui des chevaux canonniers, sur les voitures même de la batterie. Cela n'est pas sans inconvénient, je le sais; mais où ne trouve-t-on pas des inconvéniens! On pourra donc continuer à porter des fourrages snr les voitures, et sur les chevaux haut-le-pied. Les canonniers n'ayant pas de chevaux on aura d'autant plus de facilités pour cela. D'ailleurs, quel grand obstacle trouverait-on à avoir un chariot spécialement destiné à porter les fourrages de la batterie? dans tout état de choses ce ne serait qu'une mesure très-sage. Mais au surplus la nécessité de porter des fourrages n'est pas de tous les jours, car les circonstances où la nourriture pour les chevaux manque en campagne sont rares, et elles seront d'autant plus rares que l'on aura moins de chevaux à nourrir. Ainsi la raison des fourrages ne peut pas être un obstacle

pour l'adoption de la mesure proposée; c'est au contraire une des considérations qui militent fortement en sa faveur.

*Cinquième objection.* « Dans une marche forcée, si les chevaux » de trait se trouvent exténués de fatigue, comment pourra-t-on » les remplacer? Ce genre d'artillerie n'offre pour cela aucune res- » source; il faudra donc mettre les canonniers à pied si l'on ne » veut pas s'exposer à perdre la batterie; ils arriveront donc épuisés » sur le champ de bataille; et dès lors quels services y pourront- » ils rendre? »

On peut appliquer ce raisonnement tout aussi-bien à l'artillerie à cheval, et encore mieux, qu'à l'artillerie légère tel que nous l'entendons. Car, si les chevaux des attelages sont exténués de fatigue par une marche forcée, les chevaux des canonniers à cheval ayant suivi le mouvement des pièces le seront à peu près de même : ils n'offriront donc que bien peu de ressources pour remplacer les chevaux de trait : et dans le cas où il les remplacerait, les canonniers de l'artillerie à cheval seraient de même mis à pied, à moins de vouloir achever les chevaux de trait remplacés aux attelages : ces canonniers arriveront donc sur le champ de bataille plus épuisés que ne le seraient les canonniers de l'artillerie légère, attendu que ceux-ci seront plus accoutumés à la marche que les premiers, ce qui se conçoit parfaitement. Les chevaux des canonniers sont donc d'une bien faible ressource pour les attelages.

*Sixième objection.* « Dans les campagnes de 1806, l'armée prus- » sienne avait une batterie organisée de cette manière, mais on » fut bientôt obligé de la supprimer, comme n'offrant pas le moindre » avantage. »

Cette dernière expression fait connaître tout d'abord dans quel esprit elle a été écrite : *pas le moindre avantage!* C'est par trop compter sur la crédulité de ses lecteurs! Au surplus, une batterie, une seule contre vingt, et peut-être plus, qui lui étaient opposée. Quel officier était à la tête de cette batterie pour faire valoir ses moyens d'organisation? de quelle considération jouissait-il dans l'artillerie prussienne? quel était sur ce corps l'ascendant de son instruction, de son expérience et de son caractère particulier? pouvait-il, enfin, lutter contre la masse qui ne veut voir que le

brillant de l'artillerie à cheval en parade, et non ses inconvéniens sur le champ de bataille. ?

Toutes les fois que des essais de cette nature n'auront pas pour eux l'opinion dominante, et qu'ils seront faits si timidement, on peut s'attendre que leur résultat sera entièrement opposé au but qu'on se propose. Ceux même qui sont chargés de faire l'essai lui sont souvent contraires; et d'ailleurs leur opinion serait favorable qu'ils ne feraient encore rien de vraiment utile pour la soutenir; car étant trop peu nombreux ils seraient toujours dominés, malgré eux, par la crainte de ne point amener la conviction chez les autres, d'être taxées de duplicité ou d'ignorance, et de devenir le sujet de leurs railleries. Ils seraient en effet au-dessus de ces puérilités que leur rapport favorable serait encore éludé, parce que la force de l'opinion serait contraire à son énoncé. Ainsi, ce qui est arrivé en Prusse, en 1806, arriverait aujourd'hui en France et partout ailleurs.

C'est donc, dans ce cas, l'opinion qu'il faut d'abord ramener à soi par une mesure qui ne puisse laisser aucun doute sur la ferme volonté de réussir.

Je crois avoir démontré que les principales objections qui ont été faites, contre les moyens proposés, pour remplacer les chevaux de l'artillerie à cheval, sont mal fondées; et je reviens à mon objet.

### § III. MODIFICATION A APPORTER DANS L'ORGANISATION DE L'ARTILLERIE A CHEVAL.

On conçoit que l'organisation de l'artillerie à cheval ait été maintenue pendant toutes les guerres de l'empire : ce corps s'était acquis une grande réputation dans les guerres de la révolution, et l'on voulait profiter de ce prestige : d'ailleurs on avait peu le temps, alors, de s'occuper d'innovations; mais on conçoit moins que ce corps ait pu être réorganisé sur le même pied depuis la restauration, car on savait très-bien que ce n'était point les chevaux des canonniers qui par eux-mêmes avaient fait la réputation de l'artillerie à cheval, mais bien l'enthousiasme que tout ce qui est nouveau, brille et flatte, produit ordinairement : on savait très-bien

que cet enthousiasme n'a qu'un temps; que, sans rien ôter à l'artillerie à cheval, l'artillerie à pied, trop négligée dans les premières guerres, avait tout aussi bien fait les dernières campagnes, et aussi activement que l'artillerie à cheval : que cependant, en admettant, ce qui est très vrai, la nécessité d'avoir présentement aux armées beaucoup d'artillerie légère, rien que de l'artillerie légère, c'est-à-dire, une artillerie très-mobile et pour ainsi dire *volante*, comme on appelait l'artillerie à cheval dans son origine; il était évident qu'on s'en interdisait la faculté en maintenant exclusivement les chevaux de selle comme moyen principal : on savait très-bien que l'artillerie à cheval telle que nous l'avons en France, n'était pas généralement adopté en Europe : que l'Autriche, par exemple, principale puissance, n'a eu pendant toutes les dernières guerres et n'a encore que de l'artillerie légère, dont les canonniers sont transportés sur des wurts : que chez la plupart des autres puissances cette artillerie est mixte, car on n'appellera pas, je pense, l'artillerie légère anglaise, par exemple, de l'artillerie à cheval proprement dite, puisque dans cette artillerie, il n'y a que les sous-officiers et les premiers canonniers qui soient montés; tous les servans sont sur les coffrets d'avant-train ou sur les chevaux de trait, ou à pied (1).

Ce n'est certainement pas l'économie chez cette dernière puissance, ni la pénurie des chevaux chez la seconde, qui a motivé ces mesures; c'est bien évidemment les inconvéniens des chevaux de selle des canonniers qu'on a cherché à éviter, mais pour cela on a trop fait chez l'une et pas assez chez l'autre de ces puissances.

Or donc, puisque l'on reconnaît généralement que les chevaux des canonniers présentent les plus graves inconvéniens, au point qu'ils sont presque toujours inutiles sur le champ de bataille (2),

---

(1) Les canonniers de l'artillerie légère de la compagnie anglaise de l'Inde ne sont point montés non plus. Une pièce de 6 est portée, avec les canonniers qui la servent, sur une plate-forme roulante, c'est-à-dire une sorte de char qui suit la cavalerie au galop; et les canonniers assis ne quittent point leurs sièges pour faire feu. Cette artillerie s'appelle dans l'Inde *galouppas*.

(2) Personne ne prétendra sérieusement, sans doute, que les canonniers

comment pourrions-nous encore conserver cette organisation, quand nous pouvons avoir tous les moyens d'y suppléer très-avantageusement, et quand l'occasion la plus heureuse, et la plus favorable, se présente pour opérer ce changement si important!

On ne veut pas, dira-t-on, supprimer un corps qui s'est acquis une brillante renommée, et mécontenter un nombre très-considérable d'officiers qui tiennent à l'artillerie à cheval.

Mais il n'y a pas de corps à supprimer, au contraire, puisque la nécessité de n'avoir que de l'artillerie légère en campagne est reconnue (1). Il n'y a donc qu'une simple modification à apporter à l'organisation actuelle de l'artillerie à cheval.

Or, cette modification peut avoir lieu de deux manières, mais dans les deux cas il y aurait suppression des chevaux de selle des canonniers : ceux des sous-officiers, brigadiers et trompettes seraient seuls conservés. Les canonniers et servans des pièces monteraient les chevaux sous-verges et sur les coffrets d'avant-train, et ce serait de l'artillerie légère.

Le premier mode d'organisation à adopter pour cette artillerie légère, consisterait à laisser les canonniers entièrement libres de la conduite des chevaux de la batterie et des soins à leur donner; et, dans ce cas, le train d'artillerie continuerait à en être chargé.

D'après le second mode, les canonniers auraient la conduite de leurs batteries et par conséquent les chevaux à soigner. Le train d'artillerie ne serait alors uniquement chargé que de la conduite des convois d'artillerie de tous genres, de l'attelage et de la conduite des parcs, des batteries de position, des équipages de ponts et de siéges, enfin du service des directions dans l'intérieur.

Ce dernier mode a déjà beaucoup de partisans dans le corps : c'est à peu près celui qui est en usage présentement chez tous nos voisins. En effet, il est de beaucoup préférable au premier : d'a-

---

de l'artillerie à cheval puissent jamais être assez nombreux pour défendre leur batterie contre un parti de cavalerie qui l'attaquerait.

(1) On ne pourrait pas douter que le nouveau système d'affût de campagne ne permît de donner du 12 à quelques compagnies d'artillerie légère dans une armée.

bord, il n'a pas, comme lui, l'inconvénient de laisser, hors du service des batteries, les canonniers de l'artillerie légère à pied et le sac au dos, (1) tandis que leurs sous-officiers et brigadiers seraient à cheval : ensuite, il aurait pour premier avantage que les canonniers seraient attachés exclusivement à leur batterie, et que les chevaux des attelages, entre leurs mains, seraient mieux soignés : car il est impossible qu'un soldat du train, malgré tous ses soins et sa bonne volonté, puisse soigner convenablement deux chevaux en campagne, surtout d'après la manière actuelle de faire la guerre. Ce défaut des soins nécessaires dans les chevaux est très-préjudiciable au service : il amène la ruine des attelages bien plus promptement que tous les genres de fatigues.

Mais, dira-t-on, les canonniers ne se considereront plus comme cavaliers, et pourront par cette raison négliger le soin des chevaux. Ceci n'est point à craindre ; les canonniers pourront, il est vrai, se croire moins cavaliers qu'ils ne le sont présentement, mais ils seront seulement moins hussards et plus artilleurs, ce qui est préférable. Or, le véritable artilleur est naturellement soigneux de tout ce qui concerne son service, par conséquent, le canonnier de l'artillerie légère considérera toujours le cheval de l'attelage, confié à ses soins, non-seulement comme indispensable au bon service de la batterie, mais encore comme étant nécessaire pour son propre service, comme étant sa monture enfin, puisque en effet il le montera en garnison, dans le cantonnement, dans les revues, les parades, en route comme sur le champ de bataille, et que dans tous les cas, ce cheval portera son porte-manteau.

Que l'on fasse au surplus, pour l'artillerie légère, quelques changemens dans le harnais actuel ; par exemple, que l'on donne à ses chevaux d'attelage le collier adopté pour le train d'artillerie de la garde ; que les autres parties du harnais qui sont en cuir blanc soient en cuir noir ; cette distinction flattera assez le canonnier de

---

(1) On n'aura jamais de l'artillerie légère, c'est-à-dire une véritable artillerie de campagne ; avec des canonniers ayant le fusil à l'épaule et le sac au dos.

l'artillerie légère pour lui faire oublier, dès le principe, son ancienne organisation.

On ne trouvera pas sans doute qu'il puisse y avoir de la honte, pour les canonniers, de conduire eux-mêmes leurs canons : il me semble au contraire qu'ils ne devraient céder cet honneur à personne. D'ailleurs ne voit-on pas une grande différence entre l'action de courir sur l'ennemi avec l'arme même qui doit le foudroyer, et celle d'arriver devant lui, montés sur des chevaux qu'il faut abandonner immédiatement, et qui sont plus qu'inutiles pendant le combat? Du reste, le canonnier français ne serait point le premier, en Europe, qui conduirait son canon, puisque déjà les artilleurs étrangers nous en ont donné l'exemple.

Autre considération : à quoi servent les officiers et les sous-officiers du train d'artillerie sur le champ de bataille? les soldats du train n'y sont-ils pas commandés par les sous officiers-d'artillerie qui conduisent et dirigent le mouvement des pièces sous les ordres des officiers d'artillerie? Certes, l'artillerie n'a aucun reproche à faire au train; elle a au contraire des éloges bien mérités à lui donner; mais on ne peut disconvenir que les officiers et les sous-officiers de ce corps sont sans fonctions proprement dites sur le champ de bataille.

D'un autre côté, ne sont-ce pas les soldats du train, dirigés par les sous-officiers d'artillerie, qui mettent les pièces en batterie, mouvement qui exige beaucoup de sang-froid dans son exécution, et pendant lequel la batterie, en général, est ordinairement plus exposée que d ns aucune autre circonstance du combat! Ces mêmes soldats du train ne doivent-ils pas remplacer les canonniers aux pièces quand cela est nécessaire? Il n'y a donc plus, en effet, de corps du train d'artillerie sur le champ de bataille : tout y est artilleur! pourquoi donc les canonniers se trouveraient-ils humiliés d'en remplir eux-mêmes toutes les fonctions?

Quant aux officiers d'artillerie qu'auraient-ils à regretter dans la nouvelle organisation? ils commanderont toujours à des sous-officiers et canonniers à cheval, et ces canonniers seront tout aussi cavaliers qu'ils le sont présentement, et plus artilleurs. Ils seront tout aussi cavaliers dans ce sens, qu'ils devront plus étudier et

bord, il n'a pas, comme lui, l'inconvénient de laisser, hors du service des batteries, les canonniers de l'artillerie légère à pied et le sac au dos, (1) tandis que leurs sous-officiers et brigadiers seraient à cheval : ensuite, il aurait pour premier avantage que les canonniers seraient attachés exclusivement à leur batterie, et que les chevaux des attelages, entre leurs mains, seraient mieux soignés : car il est impossible qu'un soldat du train, malgré tous ses soins et sa bonne volonté, puisse soigner convenablement deux chevaux en campagne, surtout d'après la manière actuelle de faire la guerre. Ce défaut des soins nécessaires dans les chevaux est très-préjudiciable au service : il amène la ruine des attelages bien plus promptement que tous les genres de fatigues.

Mais, dira-t-on, les canonniers ne se considéreront plus comme cavaliers, et pourront par cette raison négliger le soin des chevaux. Ceci n'est point à craindre ; les canonniers pourront, il est vrai, se croire moins cavaliers qu'ils ne le sont présentement, mais ils seront seulement moins hussards et plus artilleurs, ce qui est préférable. Or, le véritable artilleur est naturellement soigneux de tout ce qui concerne son service, par conséquent, le canonnier de l'artillerie légère considérera toujours le cheval de l'attelage, confié à ses soins, non-seulement comme indispensable au bon service de la batterie, mais encore comme étant nécessaire pour son propre service, comme étant sa monture enfin, puisque en effet il le montera en garnison, dans le cantonnement, dans les revues, les parades, en route comme sur le champ de bataille, et que dans tous les cas, ce cheval portera son porte-manteau.

Que l'on fasse au surplus, pour l'artillerie légère, quelques changemens dans le harnais actuel ; par exemple, que l'on donne à ses chevaux d'attelage le collier adopté pour le train d'artillerie de la garde ; que les autres parties du harnais qui sont en cuir blanc soient en cuir noir ; cette distinction flattera assez le canonnier de

(1) On n'aura jamais de l'artillerie légère, c'est-à-dire une véritable artillerie de campagne ; avec des canonniers ayant le fusil à l'épaule et le sac au dos.

l'artillerie légère pour lui faire oublier, dès le principe, son ancienne organisation.

On ne trouvera pas sans doute qu'il puisse y avoir de la honte, pour les canonniers, de conduire eux-mêmes leurs canons : il me semble au contraire qu'ils ne devraient céder cet honneur à personne. D'ailleurs ne voit-on pas une grande différence entre l'action de courir sur l'ennemi avec l'arme même qui doit le foudroyer, et celle d'arriver devant lui, montés sur des chevaux qu'il faut abandonner immédiatement, et qui sont plus qu'inutiles pendant le combat ? Du reste, le canonnier français ne serait point le premier, en Europe, qui conduirait son canon, puisque déjà les artilleurs étrangers nous en ont donné l'exemple.

Autre considération : à quoi servent les officiers et les sous-officiers du train d'artillerie sur le champ de bataille ? les soldats du train n'y sont-ils pas commandés par les sous officiers-d'artillerie qui conduisent et dirigent le mouvement des pièces sous les ordres des officiers d'artillerie ? Certes, l'artillerie n'a aucun reproche à faire au train ; elle a au contraire des éloges bien mérités à lui donner ; mais on ne peut disconvenir que les officiers et les sous-officiers de ce corps sont sans fonctions proprement dites sur le champ de bataille.

D'un autre côté, ne sont-ce pas les soldats du train, dirigés par les sous-officiers d'artillerie, qui mettent les pièces en batterie, mouvement qui exige beaucoup de sang-froid dans son exécution, et pendant lequel la batterie, en général, est ordinairement plus exposée que d ns aucune autre circonstance du combat ! Ces mêmes soldats du train ne doivent-ils pas remplacer les canonniers aux pièces quand cela est nécessaire ? Il n'y a donc plus, en effet, de corps du train d'artillerie sur le champ de bataille : tout y est artilleur ! pourquoi donc les canonniers se trouveraient-ils humiliés d'en remplir eux-mêmes toutes les fonctions ?

Quant aux officiers d'artillerie qu'auraient-ils à regretter dans la nouvelle organisation ? ils commanderont toujours à des sous-officiers et canonniers à cheval, et ces canonniers seront tout aussi cavaliers qu'ils le sont présentement, et plus artilleurs. Ils seront tout aussi cavaliers dans ce sens, qu'ils devront plus étudier et

ensuite de la conservation de tout ce qui en dépend et la constitue.

§ IV. NÉCESSITÉ DE CETTE ORGANISATION.

Quoi qu'il en soit de ces vues pour une nouvelle organisation de l'artillerie à cheval, on peut dire avec assurance que désormais il ne pourra plus y avoir que de l'artillerie légère aux armées ; et c'est une conséquence qui résulte évidemment et de la manière actuelle de faire la guerre, et du grand nombre de bouches à feu qu'on y emploie, et enfin du nouveau système d'attirails généralement en usage aujourd'hui en Europe. Or pourrait-on jamais, dans une armée, n'avoir que de l'artillerie à cheval !... L'artillerie à pied deviendra donc *artillerie légère*, par la nature même et la force des choses.

Dès lors, si l'on veut mettre immédiatement l'organisation de l'artillerie à pied en harmonie avec le service du nouveau matériel de campagne; si l'on veut tirer du nouveau système d'affût tous les avantages qu'on peut s'en promettre, si l'on ne veut pas enfin, rester en arrière des autres puissances, on donnera promptement à une partie de l'artillerie à pied l'organisation dont nous venons de développer les bases et les principes.

Ne serait-il pas convenable, en effet, disons mieux, ne deviendra-t-il pas désormais nécessaire que les sous-officiers d'artillerie à pied, lesquels doivent, aussi-bien que ceux de l'artillerie à cheval, diriger la marche des pièces sur le champ de bataille, soient à cheval? Comment pourraient-ils le faire convenablement étant à pied, puisque, dans ce cas, tous les mouvemens des pièces doivent nécessairement se faire au trot, et le plus souvent au grand trot? D'ailleurs, si les canonniers de la batterie peuvent en partie suivre ces mêmes mouvemens, montés sur les coffrets d'avant-trains, il serait par trop étrange que les sous-officiers fussent obligés de suivre les bouches à feu en courant à pied, car enfin, on ne pourrait pas leurs assigner de places sur les coffrets, puisque, nous le répétons, ils doivent diriger les mouvemens des pièces sur le champ de bataille.

On dira que les officiers de l'artillerie à pied, étant montés en campagne, pourront suivre et diriger immédiatement eux mêmes

les mouvemens des pièces. Je répondrai, d'abord, que chaque officier étant chargé d'une section de deux pièces ne peut pas les guider exactement seul ; j'ajouterai qu'un officier d'artillerie à pied, qui n'aura peut-être jamais fait manœuvrer de pièces attelées (1), n'aura d'ailleurs pas assez l'habitude du cheval, ne sera pas assez cavalier pour agir aussi librement que cela serait nécessaire pour diriger avec précision les mouvemens précipités des pièces sur le champ de bataille ; que souvent même, dans ces occasions, il ne saura pas être maître de son cheval, sur lequel il sera presque toujours ridiculement placé : dans tous les cas, il lui faudra au moins une campagne pour se faire au cheval, et pendant ce temps, il se passera bien des choses.

Ainsi donc, d'après l'organisation actuelle, les officiers de l'artillerie à pied, en général, ne seraient pas plus propres, étant à cheval, à faire manœuvrer les nouvelles batteries sur le champ de bataille, que des sous-officiers à pied. D'où il faut conclure que si dans l'artillerie à cheval on a trop de moyens d'être cavalier, dans l'artillerie à pied on en a beaucoup trop peu, ou plutôt qu'on n'en a pas du tout ; et cependant dans l'état actuel des choses, cette exclusion presque absolue ne pourrait pas être maintenue, puisque dans aucun cas on ne pourrait pas avoir assez d'artillerie à cheval pour suffire à tous les besoins d'une armée.

Il conviendrait donc, et dans l'intérêt du service en général, et dans celui du corps en particulier, que désormais les officiers et les sous-officiers des régimens d'artillerie à pied, destinés à servir particulièrement en campagne, fussent montés en temps de paix comme en campagne ; d'où résulterait évidemment l'organisation de l'artillerie légère telle que nous la proposons, c'est-à-dire sans chevaux de troupe.

Ainsi, d'après ces principes, une partie des régimens de l'artillerie à pied recevrait la nouvelle organisation, et dès lors l'artillerie à pied serait ainsi réduite au nombre de régimens seulement nécessaires au service particulier dont elle resterait spécialement

(1) Pour avoir une artillerie exercée, il faut nécessairement que ses manœuvres d'exercice se fassent en tout comme sur le champ de bataille.

chargée en temps de guerre, savoir : le service des batteries de position proprement dite, celui des parcs, et celui des places; mais sans exclure de ces services, en cas de besoin d'artillerie légère.

§ V. ORGANISATION D'UNE COMPAGNIE D'ARTILLERIE LÉGÈRE.

D'après les bases et les principes que nous avons établis plus haut, voici comme je crois qu'il conviendrait de régler le service d'une batterie d'artillerie légère de 6 bouches à feu attelée, par exemple, les pièces à 4 chevaux, les six premiers caissons à 6, les six derniers, ainsi que les autres voitures, à 4.

Un premier canonnier montera le cheval dit *porteur* du timon de chaque pièce et chaque caisson, et c'est lui qui dirigera l'attelage; on le nommera *canonnier-conducteur*.

Les chevaux porteurs de devant, dans chaque attelage, seront montés par des deuxièmes canonniers qui se nommeront *canonniers-guides*.

Voilà pour la conduite des pièces et des caissons, voici pour le service des bouches à feu proprement dit :

Nous admettrons d'abord généralement que six hommes par pièce sont très-suffisans sur le champ de bataille; il est donc plus qu'inutile d'en exposer un plus grand nombre à la fois aux coups de l'ennemi. Ainsi chaque pièce avec son premier caisson, pourra recevoir tous les canonniers et servans immédiatement nécessaires à son service : ceux de droite monteront les chevaux sous-verges de la pièce et sur son avant-train; ceux de gauche monteront les chevaux sous-verges du premier caisson et sur son avant-train.

On pourra à cet égard établir l'ordre suivant :

Le canonnier de droite montera le sous-verge du timon de la pièce;

Le premier servant de droite montera le sous-verge du centre lorsque la pièce sera attelée de 6 chevaux, ou sur le coffret d'avant-train quand elle ne sera attelée qu'à 4.

Le deuxième sevant, porte-lance ou boute-feu, montera le sous-verge de devant de la pièce.

Le canonnier de gauche, qui sera aussi chargé de dégorger et

d'amorcer, montera le sous-verge du timon du premier caisson de la pièce.

Le premier servant de gauche montera le sous-verge de devant du premier caisson.

Le deuxième servant de gauche, premier pourvoyeur, montera le sous-verge du centre du premier caisson.

Lorsque la pièce devra se porter en avant sans être suivie immédiatement de son caisson, ce qui pourra avoir lieu avec les nouveaux coffrets, vu leur capacité, le deuxième servant de gauche, pourvoyeur, montera, dans cette circonstance seulement, sur le coffret d'avant-train de la pièce; le canonnier-guide descendra de cheval pour remplir les fonctions de premier servant de gauche; le canonnier de droite fera en même temps les fonctions de canonnier de gauche; par conséquent les deux premiers canonniers d'une pièce devront être armés chacun d'un dégorgeoir et d'un sac à étoupilles.

Il est inutile, je pense, de chercher à démontrer qu'une bouche à feu peut fort bien être servie ainsi momentanément. Tous les officiers d'artillerie expérimentés ne gardent jamais que cinq hommes à la pièce sur le champ de bataille, et le service se fait parfaitement.

Le sous-verge de timon de chaque deuxième caisson de pièce sera monté par un artificier.

Les sous-verges de devant de chacun de ces mêmes caissons seront montés par les canonniers de la réserve.

Les chevaux du caisson d'ouvriers, du chariot et de la forge seront montés et conduits par les divers ouvriers; il y aura de plus quatre deuxièmes canonniers pour les chevaux de la forge.

A ces premières dispositions, il faut ajouter le principe, qu'un canonnier conduira toujours le même cheval, attendu que c'est le véritable moyen d'attacher les canonniers aux chevaux d'attelage, et qu'il y aurait beaucoup d'inconvéniens à ce qu'il en soit autrement. Ainsi chaque canonnier d'artillerie légère aura donc son cheval, comme cela est présentement dans l'artillerie à cheval.

Pour assurer cet ordre de choses, on divisera une compagnie

d'artillerie légère en deux sections d'attelages, comprenant, l'une les chevaux de droite de tous les attelages de la batterie, l'autre les chevaux de gauche, mais sans assigner exclusivement ces mêmes rangs aux sections, c'est-à-dire qu'il n'y aura ni *porteurs* ni *sous-verges* fixes; les sections attèleront un jour à droite, un jour à gauche; enfin elles permuteront chaque fois que le commandant de la batterie le jugera convenable. Il n'y aura aucune difficulté à accoutumer les chevaux à ces changemens; ils n'en seront ni plus fatigués ni moins intelligens.

En route, par exemple, il conviendra de faire changer de main aux sections, non-seulement tous les jours, mais même à la halte de chaque journée, lorsque cela sera praticable sans inconvénient.

Par ce moyen tous les canonniers conduiront à leur tour sans changer de chevaux, et ils seront promptement au fait de la conduite des attelages; il n'y aura point entre eux de sujet de jalousie, point d'amour-propre froissé. Dans les marches ordinaires, les canonniers dont les chevaux seront en sous-verges, iront à pied: le commandant de la batterie en donnera l'ordre; et c'est ainsi que les canonniers n'étant pas toujours à cheval, ni toujours à pied, ne se fatigueront ni de l'une ni de l'autre allure; qu'ils seront toujours parfaitement dispos pour le service des bouches à feu, et que chaque section d'attelage pourra passer de la conduite des attelages au service des pièces, *et vice versâ*, sans que cela occasionne la moindre confusion dans la batterie.

On a parlé plusieurs fois, depuis la paix générale, de réunir les troupes du train à l'artillerie, pour n'avoir qu'un seul corps, et toutefois en maintenant la division actuelle dans le service. Mais il est évident que si on avait une classe de canonniers, uniquement destinés à conduire la batterie, l'on n'atteindrait point le but qu'on doit se proposer. Les canonniers-conducteurs seraient toujours considérés comme étant au-dessous des canonniers-servans des pièces, et ceux-ci ne seraient toujours pas assez dépendans de leur batterie, quand même ils auraient les chevaux sous-verges à soigner. D'ailleurs, tous les hommes attachés à une batterie ne doivent-ils pas, ainsi que nous l'avons déjà dit, en connaître tout

le service ? Par conséquent, si le bien de la chose exige que le canonnier-conducteur puisse, en cas de besoin, être canonnier-servant, pourquoi ne serait-il pas également utile qu'un canonnier-servant puisse être canonnier-conducteur ? Et si ces principes sont, comme je le crois incontestables, pourquoi compliquer sans nécessité, l'organisation d'un service qui l'est déjà bien assez par sa nature, et spécialiser l'instruction quand le mode doit en être uniforme !

Nous avons dit qu'une compagnie d'artillerie légère serait divisée en deux sections d'attelage : chaque section d'attelage sera divisée en trois escouades. Ainsi, il y aura deux escouades attachées à chaque section de batterie de deux pièces, dont une pour la conduite des voitures, l'autre pour le service des bouches à feu. Chaque section de deux pièces sera commandée par un officier. A la tête de la première partie de chaque section de batterie, soit pour la direction des attelages d'une part, soit pour le service de la bouche à feu de l'autre, sera placé un maréchal-des-logis et à la tête de la seconde partie, également dans chacun des deux services, sera placé un brigadier, de sorte qu'il y aura à la tête de chacun des deux services distincts, d'une batterie de 6 bouches à feu, trois maréchaux-des-logis et trois brigadiers; en tout six maréchaux-des-logis et six brigadiers; le maréchal-des-logis-chef, et le fourrier seront à la réserve sous les ordres du capitaine en 2e.

D'après ces diverses données, une compagnie d'artillerie légère, sur le pied de guerre, serait composée ainsi qu'il suit; savoir :

OFFICIERS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| CAPITAINES | en premier : commandant la batterie. | 1 | 5 |
| | en second : chargé de la direction du parc. | 1 | |
| LIEUTENANS | en premier : attaché à la 1re section de batterie. | 1 | |
| | en second : attaché aux 2e et 3e sections de batterie | 2 | |

| MATÉRIEL. | CHEVAUX. d'attelage. | CHEVAUX. de selle. | TROUPES. Sous-officiers, Brigadiers et Trompettes. | TROUPES. Artificiers et ouvriers. | TROUPES. 1ers. canonniers. | TROUPES. 2es. canonniers. | TROUPES. TOTAL. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1 | Maréchal des-logis-chef. 1 | | | | 1 |
| | | 6 | Maréchaux-des-logis. 6 | | | | 6 |
| | | 1 | Fourrier. 1 | | | | 1 |
| | | 6 | Brigadiers. 6 | | | | 6 |
| | | 3 | Trompettes 3 | | | | 3 |
| 6 bouches à feu. | 24 | | | | | | 24 |
| 12 caissons | 60 | | | 6 artific. | 12 | 12 | 56 |
| 1 charriot à munition. | 4 | | | 4 ouvr. | 18 | 42 | 4 |
| | | | | 2 idem. | | | |
| 1 caisson d'ouvriers. | 4 | | | 2 selliers bourr. | | | 4 |
| 1 forge | 6 | | | 2 maréc. ferrant. | | 4 | 6 |
| 1 affût de rechange. | 4 | | | | | 4 | 4 |
| Haut le-pied harnachés pour le timon. | 4 | | | | | 4 | 4 |
| 22 voitures. | 106 | 17 | 17 | 16 | 30 | 66 | 139 hom. |
| | 125 chev. | | | | | | |

Le nombre de cinq officiers est sans doute suffisamment motivé par le fort complet en hommes et en chevaux d'une compagnie. Ce

même nombre est, au surplus, celui qui était fixé dans notre organisation pendant nos dernières guerres, et on ne le trouvait pas trop grand. D'ailleurs, un officier, deux officiers même pouvant manquer à l'effectif, le complet porté à 5 n'est donc point au-dessus du nécessaire.

Le complet d'une compagnie d'artillerie légère, sur le pied de guerre, pour le service d'une batterie de six bouches à feu, serait comme on le voit de 129 hommes et 123 chevaux.

Je pense qu'il convient et qu'il suffit de ne mettre que quatre chevaux sur chaque pièce, comme cela s'est pratiqué jusqu'à présent dans l'artillerie à cheval; et d'autant mieux que, d'après le nouveau mode d'attelage, les chevaux tirant trait sur trait, les deux de devant, s'il y en avait 6 à chaque pièce, seraient plus souvent embarassans qu'ils ne seraient utiles. Toutefois, je suis loin de conclure de cette réflexion qu'il faille les supprimer dans toutes les voitures (1). Je crois, au contraire, qu'il est nécessaire d'atteler à six chevaux toutes les voitures les plus chargées, ce qui d'ailleurs donne les moyens de tenir au complet les attelages des pièces sur le champ de bataille. C'est dans cette vue que je porte la moitié des attelages des caissons à six, et que je ne compte que quatre chevaux haut-le-pied, harnachés exclusivement pour le timon.

Si l'on jugeait nécessaire de laisser intacts les attelages qui seraient portés à six, il n'y aurait aucun inconvénient à avoir de plus quatre chevaux haut-le-pied, ce qui porterait à 127 chevaux et 133 hommes le complet de guerre d'une compagnie.

Dans l'un ou dans l'autre cas, le nombre des hommes ne dépasserait que de six celui des chevaux; cependant le nombre des canonniers effectivement disponibles pour le service de la batterie serait de 96; surquoi 42 seraient indispensables pour la conduite des attelages au complet, avec 8 chevaux haut-le-pied. Il en resterait donc 50 disponibles pour le service des bouches à feu.

Or, le complet actuel de guerre, en canonniers seulement, d'une compagnie d'artillerie à cheval, est de 72; surquoi, déduisant 12 canonniers pour tenir les 12 groupes de chevaux de selle, reste 60 canonniers disponibles pour le service des bouches à feu. Il y aurait donc, d'après l'organisation proposée, dans une compagnie

(1) Les pièces de 12, par exemple, devront probablement être attelées à six chevaux.

d'artillerie légère, six canonniers disponibles de moins que dans une compagnie d'artillerie à cheval. Mais aussi la compagnie d'artillerie légère aurait encore à compter, pour couvrir ses pertes, sur le concours des canonniers de tous les attelages, et spécialement sur les deux de l'avant-train de rechange et les quatre des chevaux haut-le-pied, ressource que n'a pas l'artillerie à cheval, bien qu'elle puisse avoir recours aux soldats du train. Ainsi le complet, tel qu'il vient d'être fixé pour une compagnie d'artillerie légère, serait très-suffisant.

Néanmoins, si l'on voulait avoir dès le principe un plus grand nombre d'hommes disponibles, rien ne s'opposerait à ce que ce nombre fût porté jusqu'à 12, comme dans l'organisation actuelle de l'artillerie à cheval et celle du train d'artillerie. Dans les marches rapides, ces hommes auraient naturellement leurs places sur les coffrets d'avant-train; les escouades ne seraient d'ailleurs que de 20 hommes chacune, ce qui n'est pas un nombre trop considérable. Au surplus, l'effectif présent, en campagne, n'est-il pas toujours au-dessous du complet par suite des évènemens?

§ VI. MOYENS D'EXÉCUTION.

En donnant aux régimens d'artillerie à cheval de 8 compagnies l'organisation ci-dessus, et en leur conservant le complet actuel du pied de paix, lequel est en chevaux de 383, chaque régiment aurait 240 chevaux d'attelage, 30 par compagnie; ce qui serait très-suffisant pour l'instruction, puisque chaque compagnie pourrait atteler une demi-batterie de manœuvre, trois pièces et trois caissons.

Si, de plus, on organisait présentement dans l'artillerie à pied, quatre autres régimens d'artillerie légère aussi de 8 compagnies, le train d'artillerie dont le complet en chevaux sur le pied de paix, est de 334 chevaux par escadron, et pour les 8 escadrons de 2672, pourrait fournir les 1532 chevaux d'attelage et de selle nécessaires aux 4 nouveaux régimens organisés sur le pied de paix, et il resterait eucore au train d'artillerie 1140 chevaux, ce qui serait sans doute bien au-dessus du nécessaire pour le service particulier dont ce corps resterait désormais chargé.

Il conviendrait sans doute dans ce cas, au bien du service de faire passer dans les régimens d'artillerie légère, formés de l'artillerie à pied, tous les soldats du train d'artillerie et même les sous-officiers qui auraient la taille ou à peu près. Cette recrue serait pour ces nouveaux régimens de la plus grande utilité, attendu qu'en ce qui concerne les soins et la conduite des chevaux, elle servirait à l'instruction des sous-officiers et canonniers sortant de l'artillerie à pied.

Quand aux officiers du train, comme le nombre des compagnies de ce corps serait considérablement réduit, on pourrait en placer deux et même trois par compagnie, car un seul officier n'est vraiment pas suffisant pour le service d'une compagnie du train.

On voit qu'avec ces divers moyens, la nouvelle organisation aurait lieu sans surcroît de dépense et sans priver aucun officier de son emploi.

Pour ce qui concerne l'habillement, l'équipement et l'armement de l'artillerie légère, il conviendra probablement de maintenir ce qui existe présentement dans l'artillerie à cheval, à l'exception cependant du sabre de cavalerie qui est d'une trop grande incommodité pour les canonniers. Le sabre d'artillerie, placé en ceinture, conviendra parfaitement aux canonniers de l'artillerie légère, cependant il demandera toujours une certaine précaution de la part des canonniers qui seront en sous-verges; comme ils devront monter en selle par la droite du cheval, par conséquent par leur gauche à eux, leur sabre devra être placé le long de la cuisse de manière à ce qu'il y reste fixé dans le mouvement de se mettre en selle; il est probable qu'avec un peu d'exercice les canonniers parviendront à exécuter ce mouvement sans inconvénient; cependant, si l'expérience prouvait qu'aucune précaution n'est praticable à ce sujet, on pourrait maintenir le sabre sur la cuisse au moyen d'une pate en drap ou en cuir, placée sur le côté du pantalon, fixée par un des bouts et retenue de l'autre par un bouton et dans laquelle serait retenu le sabre du canonnier qui néanmoins y jouerait à l'aise : rien ne serait plus simple d'ailleurs que de l'en dégager ou l'y retenir à volonté.

Je pense que le schakos pourrait être remplacé avantageuse-

ment par un casque dont la matière et la forme seraient déterminées, car il n'y a rien de plus incommode, pour un canonnier surtout, et de moins utile qu'un schakos.

Un OFFICIER SUPÉRIEUR au corps royal d'artillerie, ancien officier d'artillerie à cheval.

# RÉPONSE A QUELQUES CRITIQUES

## SUR MON OUVRAGE INTITULÉ, ÉTUDES SUR LES MACHINES, D'APRÈS L'EXPÉRIENCE ET LE RAISONNEMENT (1).

CRITIQUE. — « Un choc diffère d'autant moins d'une somme de pressions, que la durée de cette dernière est plus courte, de sorte que si cette durée est d'un deux centième de seconde, par exemple, on peut admettre que les deux effets sont les mêmes. C'est ainsi que M. Poisson, en établissant les formules de l'effet de tir sur les affûts, considère l'affût comme soumis à une percussion, bien que dans la réalité l'inflammation de la poudre soit successive ».

*Réponse.* — Cette limite de l'action de la pression à un deux centième de seconde, pour pouvoir l'assimiler à un choc, est tout-à-fait arbitraire; car l'action d'un corps qui en choque un autre, s'effectue, non-seulement dans un instant infiniment petit, mais encore pendant que les deux corps parcourent un espace infiniment petit. Or, quelque petit que soit le temps qu'une pression emploie à faire naître le mouvement, il est toujours très grand, pour ne pas dire infiniment grand, par rapport à la durée du choc, et on ne peut les confondre ensemble. De plus, dans les armes à feu, au lieu de se faire pendant une course infiniment petite, la communication s'effectue toujours pendant une course d'une certaine longueur qui peut s'élever jusqu'à deux ou trois mètres.

*Critique.* — Dans tous les cas on peut comparer l'effet d'une pression à celui d'un choc, en ayant égard aux chemins parcourus

(1) Un vol. in-4°., à Paris, chez Anselin, rue Dauphine, n° 9.

par les points d'application des puissances; puisque l'on compare deux quantités d'action, c'est-à-dire deux quantités de même espèce. Lorsqu'il s'agit, par exemple, du buttage d'un pilotis, si on désigne par $p$ le poid du mouton; par 5 la hauteur de chute, par 5' la profondeur de l'enfoncement; la quantité d'action développée par le mouton sera $p$ (5 × 5'); et si P désigne le poids d'un corps qui simplement posé sur le pilotis produit l'enfoncement 5', ce poids développe une quantité d'action P 5'; et l'on a l'égalité P 5. $= p$ (5×5'), qui est propre à déterminer la pression qui produira le même effet que le choc du mouton. Toutefois comme ces deux effets seront produits dans des temps différens. La détérioration du corps choqué ne doit pas être la même dans les deux cas ».

*Réponse.* — Sans vouloir entrer dans l'examen de la manière dont le critique établit la formule ci-dessus pour comparer la force du choc avec une pression, et à laquelle on peut appliquer les objections que nous produisons ci-dessous contre la méthode de la quantité d'action; il nous suffit, pour justifier le passage qui est incriminé dans notre ouvrage, de faire attention à la conclusion qui est, pour ainsi dire, une condamnation de ce qui précède. D'ailleurs, comme il est impossible de reconnaître à *priori* la durée des impressions ou des enfoncemens; cette impossibilité aurait dû suffire au critique pour l'empêcher de rejetter l'importance que nous avons attachée à observer les affûts des chocs sur les corps de différens mortiers. Pour terminer, nous citerons l'exemple d'une tringle d'acier trempé qui résiste à une tension ou à une pression plus grande que la même tringle d'acier non trempé; et si l'on soumet cette même tringle d'acier trempé à une tension exécutée par un choc, on trouvera que sa résistance est moindre que lorsqu'elle n'est pas trempée. La même chose se remarque aussi pour le fil d'acier ou le fil de fer non recuit à l'égard de ce même fil recuit d'après les expériences de M. Seguin.

Nous disions, en nous servant de l'expression M$g$ égale à P, que nous ne voulions pas dire que le poids de P fût une somme d'espaces parcourus, une somme de vitesse, ni comparer le moins du monde une pression avec un choc, et que nous persistions toujours à croire qu'il est impossible et absurde qu'une telle comparaison puisse être faite généralement.

*Critique.* — « Pour nous arrêter à la signification du mot *masse*, nous ferons observer que l'égalité P égale M$g$ est vraie sans aucune restriction, et indique que le poids se compose d'une somme de pressions infiniment petite ».

*Reponse.* — Quoiqu'il eut été plus exact de dire que l'expression M$g$ représente la somme des pressions exercées par chaque

molécule pondérable en vertu de la force de la pesanteur, ce passage ne contredit pas ce que nous disions pour éclaircir la signification de l'expression M*g*.

Notre définition de la *quantité de mouvement* est vicieuse, et en adoptant celle généralement reçue de la cause multipliée par la vitesse, nous ferons évanouir plusieurs objections.

Avant d'aller plus loin, reproduisons les difficultés que nous avons élevées contre la théorie généralement reçue, difficultés qui nous ont engagé à chercher une méthode à l'abri des mêmes reproches; d'ailleurs cela présentera l'avantage de mieux faire connaître quel est l'état de la question.

Quand on considère un poids mu par une roue hydraulique à anses, après avoir fait abstraction du frottement de la roue, on multiplie d'abord la hauteur d'où est tombée l'eau qui a imprimé le mouvement à la roue, par le poids de la quantité écoulée dans une seconde; on se contente ensuite de multiplier le poids soulevé par la vitesse uniforme dont il est animé; et on regarde enfin ces deux produits comme homogènes, c'est-à-dire comme pouvant être comparés ensemble, et comme pouvant servir mutuellement de mesure; parce que, dit-on, d'un côté on multiplie le poids moteur par la hauteur que ce poids moteur a parcourue pour engendrer sa vitesse; et parce que, de l'autre côté on multiplie le poids qui fait résistance par la hauteur dont il est soulevé à chaque seconde.

Je le demande sincèrement, ce raisonnement suffisait pour autoriser la comparaison que l'on se permet de faire du produit d'un poids par un espace parcouru d'une manière uniforme avec le produit d'un autre poids par un espace parcouru d'un mouvement accéléré. Et quoique non-seulement dans le cas précédent, mais encore dans beaucoup d'autres cas, on soit autorisé d'en agir ainsi par l'expérience, s'ensuit-il que l'on puisse dans tous les cas possibles et imaginables, se servir d'un raisonnement inexact qui ne doit être regardé que comme une méthode empyrique qui a besoin d'être confirmée de nouveau par l'expérience toutes les fois qu'il présente un cas et des limites que l'on n'avait pas encore rencontrés.

L'inexactitude de comparer un espace parcouru d'un mouvement uniforme, avec un espace parcouru d'un mouvement uniformément accéléré, est la même quelques soient les longueurs des espaces parcourus et les durées des temps employés à les parcourir; ainsi, cette inexactitude subsiste encore quand les espaces parcourus sont très-petits et même quand ils sont infiniment petits. Si l'on suppose que la comparaison puisse avoir lieu dans le dernier cas des espaces infiniment petits, comme l'analyse et le cal-

cul ne peuvent donner que les conséquences des prémices et de ce que l'on y a mis; il n'est pas étonnant que l'on trouve que les espaces parcourus d'un mouvement uniforme, sont comparables avec les espaces parcourus, d'un mouvement uniformément accéléré dans tous les cas possibles et quelles que soient les grandeurs des espaces parcourus, et les durées des temps employés à les parcourir.

En généralisant les considérations précédentes, on a regardé comme des quantités homogènes, les produits des poids par des espaces parcourus, sans faire attention si ces espaces avaient été parcourus d'un mouvement uniforme, ou d'un mouvement uniformément accéléré, ou d'un mouvement varié quelconque.

Les vices de cette méthode que l'on peut appeler méthode de la quantité d'action, nous ont fait chercher un autre principe, pour appuyer toutes nos recherches mécaniques, un principe qui fût à l'abri des reproches que nous faisions à l'ancien. Si en exposant notre principe et notre méthode, nous n'avons pas été aussi clair que nous aurions pu le faire; il faut l'attribuer aux idées nouvelles, qui ne peuvent jamais atteindre la perfection du premier abord, et avec lesquelles s'entremèlent toujours, malgré soi, quelque chose des idées anciennes, qui portent de la confusion.

Le principe que nous avons adopté, comme le plus irréfragable, est celui de l'homogénéité, nécessaire à deux quantités quelconques pour pouvoir être comparées; principe, base non seulement de toutes les sciences mathématiques, mais encore de toutes les autres sciences.

Nous avons distingué dans un corps, deux manières d'être dans les machines, la première est celle où le nombre des molécules de ce corps agit continuellement sur sa vitesse, pour l'empêcher de changer, ou pour la modifier et la faire varier constamment; et la seconde manière d'être, est celle où le nombre des molécules du corps, n'agit pas sur la vitesse de ce corps, de manière que cette vitesse peut-être regardée comme indépendante du nombre des molécules qui la possèdent.

Nous avons appelé la première manière d'être du corps *poids moteur*, et nous avons regardé le poids comme fonction de la vitesse, et comme proportionnel à cette vitesse. Nous avons nommé la seconde manière d'être simplement *poids*, et nous avons regardé ce poids comme indépendant de la vitesse dont il est animé. Pour appliquer cette manière d'être, nous citerons l'exemple d'un fluide qui agit horisontalement contre une roue à aubes; l'action de la pesanteur sur les molécules de ce fluide, ayant une direction perpendiculaire à celle de son mouvement, ne peut influer sur sa

vitesse. Un autre exemple est celui où chacune des molécules d'un corps, acquiert sa vitesse indépendamment de l'action simultanée des autres molécules de ce même corps. Ce dernier cas est celui où un fluide agit d'une manière inclinée sur une roue à aubes ; ainsi l'on n'aura pas besoin, comme paraît le croire le critique, de décomposer la direction du fluide en deux autres, l'une verticale où le fluide agirait comme poids moteur, et l'autre horizontale, où le fluide agirait comme un poids indépendant de sa vitesse.

L'on voit ici la nécessité de distinguer dans chaque cas, si le poids d'un corps est proportionné ou non à la vitesse de ce corps, et quand le raisonnement n'est pas suffisant pour résoudre la question, il faut avoir recours à l'expérience. Cette difficulté se présente aussi dans l'ancienne théorie, car il n'est pas toujours très-facile de découvrir quand il faut multiplier le poids ou par la vitese, ou par la hauteur due à la vitesse, si cette dernière hauteur n'est pas donnée immédiatement.

Reprenons à présent l'exemple d'une roue hydraulique à aubes, sans pesanteur et parconséquent sans frottement, soulevant un poids au moyen d'une corde qui s'enroule autour d'un trenil. Le poids soulevé $p$ étant proportionnel à la vitesse $v$ dont il est animé, il suffit de le multiplier par $v$, pour avoir une force $pv$ proportionnelle au carré de la vitesse. Le poids P de l'eau motrice, qui met en mouvement une roue à aubes, est indépendant de la vitesse V de cette eau, d'après ce que nous venons de dire ci-dessus ; par conséquent, pour que la force de cette eau soit comparable avec la force développée par la résistance du pois soulevé $p$, il faut que cette force soit proportionnelle à PV ; mais puisque le poids P, tout en n'agissant pas sur la vitesse V, est toujours soumis à l'action de la gravité, et est fonction de la vitesse que lui imprimerait la gravité dans la première seconde de sa chute dans le vide, c'est-à-dire fonctions de $rg$, il faut faire abstraction de cette vitesse $rg$ dans l'expression $PV^r$ ; car autrement on comprendrait dans la force qui agit sur la résistance du poids soulevé $p$, une vitesse qui n'a aucune action sur lui, ce que l'on fait en prenant l'expression $\frac{PV^r}{rg}$ qui devient alors parfaitement homogène avec celle $pv$. On remarquera que l'expression $\frac{PV^r}{rg}$ signifie que la vitesse V, n'agit sur le poids P qu'en vertu du nombre des atômes ou des molécules qui composent la masse de ce poids P. On observera en outre qu'il faut diviser P par $rg$ et non simplement par $g$, parce que l'on a supposé $p$ proportionnel à sa vitesse $v$, et que l'on a représenté sa résistance par $pv$ et non par $\frac{1}{2}pv$.

Si l'on exprime par H la hauteur qui, parcourue par un corps,

dans le vide, lui imprimerait la vitesse V; par la théorie de la chute des corps graves, on aura $\frac{V^2}{2g}$ H; et par conséquent dans les cas analogues ci-dessus, pour simplifier, on pourra prendre PH pour exprimer la force de la puissance ou de la résistance.

Ainsi, toutes les fois que le poids d'un corps n'influe pas sur la vitesse dont le corps est animé, on peut prendre, pour exprimer la force, le poids du corps multiplié par la hauteur due à la vitesse de ce corps.

Puisque toutes les fois que les espaces parcourus se rapportent à des corps matériels et pesants, pour abréger, on peut employer la méthode de la quantité d'action, et comparer un espace parcouru d'un mouvement uniformément accéléré avec un espace parcouru d'un mouvement uniforme, notre principe n'est pas en opposition avec les méthodes suivies dans l'économie comme le prétend notre critique. La chose que notre principe modifie est le calcul de la résistance, provenant du frottement qui, étant une chose immatérielle et n'ayant d'existence que par l'effet du mouvement, n'est pas soumise à l'action de la pésanteur et aux mêmes lois que leurs corps matériels. Notre raisonnement ne s'y applique pas, et vouloir étendre les lois des corps matériels aux corps immatériels, ce serait conclure du particulier au général contre toutes les lois d'une saine logique. L'on ne peut pas, comme on l'a fait jusqu'ici, pour calculer la force consommée par le frottement, employer la méthode de la quantité d'action, c'est-à-dire multiplier le coéfficient du frottement par la vitesse, ou par la hauteur due à la vitesse des surfaces frottantes, car dans l'un et l'autre cas on se tromperait également.

D'après les difficultés que nous venons de présenter, est-on autorisé, comme le fait notre critique, à se servir de la méthode et du principe de la quantité d'action, pour réfuter les conséquences de notre principe, conséquences qui font croître la force consommée par le frottement, comme le carré de la vitesse, au lieu de la faire croître comme la simple vitesse. Notre critique n'a pas raison de nous reprocher que nous aurions du comprendre dans notre conclusion toutes les résistances des machines, puisque toutes se calculent de la même manière. Oui, c'est vrai dans la théorie reçue jusqu'ici, et c'est justement ce que nous lui reprochons, et c'est aussi justement pourquoi nous voulons que l'on distingue et discute les différens cas. C'est aussi avec les mêmes distinctions que nous admettons le principe des forces vives que nous citons.

Si l'on imagine un poids moteur mettant en mouvement un treuil, au bout d'un certain temps, le mouvement deviendra uniforme, et alors la force développée par le poids moteur, sera

dans un rapport constant avec la force developpée par la résistance provenant du frottement, et l'une augmentant comme le carré de la vitesse, l'autre devra aussi augmenter comme le carré de la vitesse.

Si l'on suppose à présent un trenil sans pesanteur et sans frottement reçu par un poids moteur, et portant deux bras qui soutiennent deux surfaces assez considérables pour présenter à l'air une résistance capable de ralentir le mouvement, et de diminuer la vitesse autant que dans l'expérience précédente. Le trenil étant par hipothèse, supposé sans frottement, il est évident que lorsque le mouvement sera devenu uniforme, la résistance de l'air contre les surfaces plaines, sera dans un rapport constant avec la force motrice; et comme ici la résistance est proportionnelle au carré de la vitesse des surfaces, la loi ci-dessus se trouve entièrement confirmée, et pour produire les mêmes effets que la résistance de l'air, la résistance provenant du frottement, doit croître aussi comme ce carré de la vitesse.

Considérons sous un nouveau point de vue l'exemple d'un poids moteur $p$, qui, suspendu au moyen d'une corde qui s'enroule autour d'un trenil, met ce trenil en mouvement; supposons que le mouvement soit devenu uniforme et que le poids moteur ait acquis une vitesse $v$, la force de ce poids sera $pv$; si le frottement est simplement proportionel à la vitesse, sa résistance sera $fv$, $f$ exprimant la tension qui fait équilibre au frottement ou le coéfficient du frottement multiplié par la pression. D'après les expériences de Coulomb, ce frottement étant indépendant de la vitesse, $fv$ sera donc une force proportionnelle à la simple vitesse, et pour que la puissance motrice $pv$ reste dans un rapport constant avec $fv$, il faut que se soit aussi constant; mais alors le même poids agissant sur le même treuil, pourrait conserver différentes vitesses uniformes, ce qui lui est aussi impossible que d'engendrer différentes vitesses uniformes, puisque les vitesses uniformes acquises au bout d'un certain temps, dépendent des vitesses acquises dans les premiers instans, abstraction faite de la cohésion. Ainsi, ce raisonnement nous fait conclure, que les forces consommées par les frottemens, croissent dans un plus grand rapport par les simples vitesses. Quoique malheureusement Coulomb dans ses expériences sur les frottemens, se soit borné à observer les premiers instans de la course des poids moteurs; on observe pourtant que dans les premiers instans, pour avoir des vitesses plus grandes, il a toujours été forcé d'employer des poids plus considérables. Si dans ses expériences sur les frottemens des arcs de fer dans des

boîtes de cuivre, on suppose les vitesses acquises dans les premiers instans comme représentant les vitesses uniformes, que la machine aurait acquises au bout d'un certain temps; et que l'on multiplie les coéfficiens du frottement supposés constans d'abord par les simples vitesses, et ensuite par les vitesses élevées au carré, on trouve que les premiers produits, donnent des rapports presqu'autant supérieurs aux rapports des forces motrices développées dans chaque cas, que les rapports des seconds produits sont inférieurs à ces mêmes rapports des forces motrices, comme on le voit par le tableau que nous donnerons à la fin.

Si l'on fait attention que dans les premiers instans, les espaces parcourus croissent comme les carrés des vitesses, et que quand le mouvement s'approche de devenir uniforme, les espaces parcourus ne croissent plus que comme les simples vitesses, on reconnaîtra que les vitesses déduites, au moyen des espaces parcourus pendant les premiers instans, augmentent dans un plus grand rapport que les poids moteurs, et qu'il n'est pas étonnant que le tableau que nous avons dressé soit autant en faveur de la simple vitesse que du carré de la vitesse. Mais si, au lieu de déployer les vitesses déduites des espaces parcourus dans les premiers instans, on avait employé les vitesses uniformes que la machine aurait acquises au bout d'un certain temps, il est indubitable que le nouveau tableau ferait connaître, que les forces consommées par les frottemens, croissent comme les carrés des vitesses, et non comme les simples vitesses.

Nous avons déjà cité Borda, qui, Mémoire de l'académie des sciences, année 1763, reconnaît que le frottement de l'arc de la machine qui lui servait à faire des expériences sur la résistance de l'air, consommerait une force proportionnelle au carré de la vitesse.

Dans nos expériences, si l'on se servait des simples vitesses au lieu d'employer les vitesses élevées au carré, on trouverait des différences très-considérables. Vainement on objecterait que le frein de M. de Prony, est une machine inexacte; l'erreur probable qui affecte chaque expérience, n'étant que d'un dix-neuvième, l'erreur probable qui affecte la moyenne des treize expériences, doit être très faible; et c'est cette moyenne qui établit le rapport de la force, utilisée par le récepteur à la force dépensée dans le cas du maximum. Et nous pouvons terminer en disant que toutes les expériences que nous avons eu occasion de consulter, sont en notre faveur.

# TABLEAU

*Contenant les expériences faites avec des axes de fer dans des boîtes de cuivre, et servant à comparer la loi de frottement comme la simple vitesse, avec celle comme le carré de la vitesse.*

| Numéros des essais. | Poids moteurs. | Nombres de secondes pour parcourir 6 pieds. | Rapports de la pression ou frottement du fer. | Forces motrices. | vitesses simples. | comparaison avec les forces motrices. | Raports des erreurs en moins. | Vitesses élevées en carré. | comparaison avec les forces motrices. | Rapports des erreurs en plus. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 3e EXPÉRIENCE. | | SANS ENDUIT. | | | | | | |
| 2e<br>3e | 28<br>39 | 8,0<br>4,5 | 5,9<br>6,1 | 21,0<br>52,0 | 0,75<br>1,33 | 21,0<br>37,2 | «<br>0,28 | 0,56<br>1,78 | 21,0<br>87,0 | «<br>0,29 |
| | | 6e EXPÉRIENCF. | | ENDUIT DU SUIF. | | | | | | |
| 2e<br>3e | 18<br>24 | 7,5<br>5,0 | 12,7<br>14,8 | 14,4<br>28,8 | 0,80<br>1,20 | 14,4<br>21,6 | «<br>0,25 | 0,64<br>1,44 | 14,4<br>32,4 | «<br>0,33 |
| | | 11e EXPÉRIENCE. | | ENDUIT DU VIEUX-OING. | | | | | | |
| 2e<br>3e | 14<br>20 | 6,0<br>3,5 | 7,4<br>9,0 | 14,0<br>34,3 | 1,00<br>1.71 | 14,0<br>23,9 | «<br>0,30 | 1,00<br>2,94 | 14,0<br>41,2 | «<br>0,20 |
| | | 12e EXPÉRIENCE. | | ENDUIT DU VIEUX-OING. | | | | | | |
| 2e<br>3e | 22<br>28 | 9,0<br>5,5 | 7,9<br>8,4 | 14,7<br>30,5 | 0,67<br>1,09 | 14,7<br>23,9 | «<br>0,22 | 0,44<br>1,19 | 14,7<br>39,7 | «<br>0,30 |

Les premiers essais n'ayant eu lieu qu'avec un mouvement trop lent et trop incertain, n'ont pas pu être compris dans ce tableau. Comme pour la même expérience le coéfficient du frottement est constant, nous l'avons représenté par l'unité : ce qui a facilité le calcul de la sixième et neuvième colonne. Pour comparer les forces consommées avec les forces motrices, dans la troisième expérience, par exemple, nous avons établi la proportion o, 75 : 1 :: 1, 37 : x, proportion qui a donné x égale à 37,2, mais comme au lieu d'obtenir pour x la valeur 52, on n'a trouvé que la valeur 37,2, il y a une erreur de 14, 8; et cette erreur divisée par 52 donne le rapport o, 28 porté dans la huitième colonne.

ERRATUM.

Page 67 ligne 15, *au lieu de :* vitesse angulaire de la roue., *lisez :* vitesse de la circonférence extérieure de l'arbre de la roue.

# MANUEL DE MÉTÉOROLOGIE

OU EXPLICATION THÉORIQUE ET DÉMONSTRATIVE DES PHÉNOMÈNES CONNUS SOUS LE NOM DE MÉTÉORES; PAR M. J. B. PERLENS, MEMBRE DE L'ATHÉNÉE DES ARTS, DE LA SOCIÉTÉ GRAMMATICALE DE PARIS, ETC, (1).

Les ouvrages scientifiques appartiennent à tous les états, à toutes les professions. Ils ont pour but essentiel de répandre parmi toutes les classes de la société, les connaissances dont ils traitent; d'en développer les principes et de faciliter ainsi l'étude de la science qui leur est propre. Celui dont nous allons parler se recommande par la pureté et la simplicité du style; par la distribution des matières et le choix de citations heureuses, qui viennent souvent faire diversion à la gravité du sujet.

Les dissertations de l'auteur sur ce qui a le plus particulièrement rapport à l'histoire des Météores et à leurs nombreux phénomènes, nous paraissent être de nature à fixer l'attention des personnes qui désirent acquérir des connaissances dans les scien-

(1) Un vol. in-18, orné de planches, prix 3 fr. 50 c. et 4 fr. par la poste. A Paris, chez l'auteur, rue St.-Denis, n° 187; et chez Roret, lib., rue Haute Feuille, au coin de celle du Battoir.

ces naturelles, et qui s'occupent plus spécialement des étonnans et majestueux effets qui se font remarquer dans les régions élevées de l'atmosphère.

M. Fellens entre en matière par les principes généraux qui doivent servir de bases aux instructions qu'il se propose de développer. C'est ainsi qu'il explique dans le 1er chapitre, les découvertes de la physique moderne sur *l'air*, *l'eau*, la *lumière*, le *feu* et l'*électricité*, fondemens essentiels de la science météorologique. L'auteur, passant à l'application de cette science, la divise en quatre classes : 1° les météores *aériens ;* 2° les météores *aqueux ;* 3° les météores *lumineux ;* 4° enfin, les météores *ignés*. Chacune de ces divisions est traitée avec toute la clarté et la précision désirables. Ces quatre chapitres satisfont pleinement la curiosité du lecteur.

Le 6e et dernier chapitre est consacré aux volcans et aux tremblemens de terre. Il termine l'histoire des Météores. Cette dernière partie laisse quelque chose à désirer. Il nous semble que l'auteur aurait dû traiter historiquement ces deux phénomènes; enrichir sa narration de quelques détails intéressans sur les volcans et les tremblemens de terre du nouveau monde, moins connus que ceux qui ont eu lieu en Europe, et dont quelques savans voyageurs ont fourni des relations fort curieuses. Le volcan connu sous le nom de *Stromboli*, situé à deux lieues S. S. O. des côtes de Calabre, dans une île d'une demi-lieue de circonférence, méritait qu'on s'y arrêtât, et par la nature de sa position, et par ses communications présumées avec l'Etna et le Vésuve.

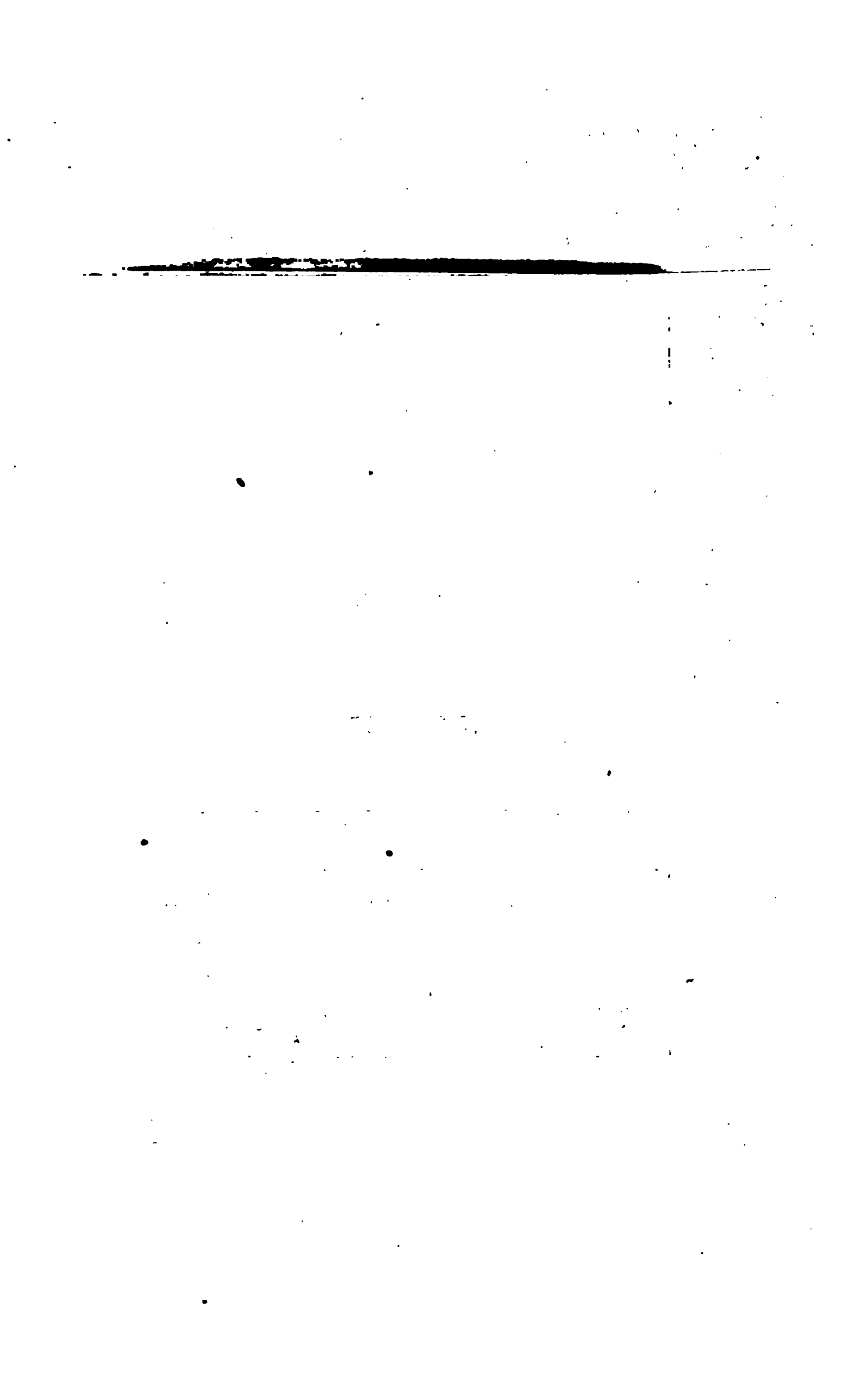
Les tremblemens de terre ont laissé d'effrayans souvenirs dans les trois premières parties du monde. En Europe, le royaume de Naples, la Calabre, la Sicile, la France, l'Espagne, le Portugal, ont été le théâtre de ces horribles phénomènes. L'Asie et l'Afrique en offrent d'aussi caractéristiques, et il est fâcheux que l'auteur n'en ait pas fait le sujet d'une plus longue dissertation. La science en aurait profité et l'histoire naturelle se serait enrichie des observations de M. Fellens.

Nous pensons, au reste, que le Manuel de Météorologie figurera avec honneur au rang des nombreux ouvrages classiques qui doivent faciliter à une génération pleine d'espérances les moyens d'acquérir l'instruction dont elle est avide, et que ce succès couronnera les travaux de M. Fellens.

SICARD, *Officier d'état-major.*

---

DOULLENS, imprimerie de Quinquenpoix.



ces naturelles, et qui s'occupent plus spécialement des étonnans et majestueux effets qui se font remarquer dans les régions élevées de l'atmosphère.

M. Fellens entre en matière par les ...
vent servir de base ...
per. C'est ai...
tes de la ph...
et l'*électrici*...
L'auteur, p...
quatre class...
3° les métée...
de ces divis...
désirables.
du lecteur.

Le 6e et ...
blemens de ...
nière parti...
l'auteur a...
enrichir s...
cans et le...
nus que c...
vans voy...
connu so...
des côtes, ...
férence, ...
tion, et p...

Les tr...
les trois ...
de Naple...
gal, ont ...
l'Afrique ...
l'auteur ...
La scien...
chie des ...

Nous ...
ra avec ...
doivent ...
d'acquér...
ronnera ...

# JOURNAL

DES

# SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

## SUITE

## DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION.

### CHAPITRE LV.

**Année 1711. — Dispositions générales.**

La conduite des campagnes précédentes avait toujours été basée sur les seuls motifs de guerre; mais cette année la vit modifier par des raisons diplomatiques.

L'Angleterre, par ses dissentions intestines, avait été divisée en deux partis ennemis : les wighs et les torys. Les wighs, ayant chassé Jacques II, établirent le nouveau trône, soumirent l'autorité royale à la puissance des lois, furent les promoteurs de la guerre de la succession, dominèrent la reine et la nation, et prirent pour chef Marlborough, l'ancien partisan de Guillaume et l'époux de la favorite de la reine Anne. Le résultat en fut de mettre entre les mains de ce général, une autorité extraordinaire, qui, combinée avec l'ascendant qu'il sut prendre sur les états-généraux, le rendit l'arbitre de la paix et de la guerre. Poussé par des vues, qui ne sont peut-être pas bien connues, ce fut lui qui, en 1709 et 1710, fit rompre les conférences de La Haye et de Gertruydenberg.

Mais, dans ces années là même, un contre-coup qui devait le

jalousée de la sienne, se préparait. Les anciens partisans de Jacques, les torys, étaient contenus; mais soutenant l'intégrité de la puissance royale, ils ne pouvaient manquer de plaire, en secret du moins, aux souverains. Ce résultat eut lieu en effet. Ils firent impression sur la reine Anne, aidés en cela par la disgrâce de lady Marlborough en 1708, remplacée dans le cœur de cette princesse par lady Masham, de leur parti. Dès 1709 un de leurs docteurs, Sacheverel, prêcha deux sermons fougueux en faveur de l'obéissance passive. Mis en jugement pour ce fait, il fut condamné, le 1er avril 1710, par la chambre haute, à ne plus prêcher de trois ans et à voir ses deux sermons brûlés; mais le peuple le porta en triomphe et démontra pour lui le plus grand enthousiasme. Cette faveur générale, prouvant évidemment à la reine que le peuple, las de la guerre, serait avec elle et les torys contre les wighs, elle n'hésita plus. Elle changea le ministère, composé des amis de Marlborough, pour les remplacer par des torys. Le résultat immédiat en fut de diminuer de beaucoup, pour 1711, la puissance de ce général, et d'entamer, dès le mois de janvier de cette année, des négociations clandestines avec la France. Bientôt, celles-ci devinrent publiques et furent communiquées aux états-généraux de Hollande par la reine. La cause en était la mort de l'empereur Joseph, le 17 avril; car cet événement allait mettre, probablement, son frère Charles sur le trône d'Allemagne et réunir deux couronnes, pour l'isolement d'une desquelles on combattait. Les Hollandais, excités par Marlborough et Eugène, voulurent en vain s'opposer à des négociations. Le 8 octobre, des préliminaires furent souscrits entre la France et l'Angleterre, et le 21 novembre, on résolut définitivement un congrès, dont l'ouverture fut fixée au 12 janvier 1712. L'archiduc Charles avait été reconnu empereur, le 12 octobre 1711.

Ces semences de discorde entre les ennemis de la France, habilement cultivées par tous les moyens que Louis XIV put mettre en jeu pour gagner et conserver la reine Anne, influèrent sur ses projets de défensive. Il résolut de se maintenir en Flandre, en évitant le plus possible toutes les occasions de lutter. Sur les

autres frontières, il voulut, comme les années précédentes, empêcher seulement l'invasion de l'ennemi. Mais sur le Rhin, plus tard, il crut devoir augmenter le nombre de ses bataillons et les montrer aux électeurs réunis à Francfort pour nommer un empereur.

Les ennemis, de leur côté, furent entravés par les mêmes raisons. Eugène dut couvrir Francfort et mettre tous ses soins à faire tomber l'élection sur Charles. Le duc de Savoie ne se montra pas plus porté qu'auparavant à des entreprises vigoureuses sur les Alpes. Le seul Marlborough inclinait à agir fortement, soutenu en cela par les Hollandais, dont il ambitionnait peut-être le stathouderat. Il pensait que des conquêtes étaient l'unique moyen de ressaisir sa puissance chancelante. Mais son armée se trouvait diminuée par les troupes d'Eugène et le génie de la guerre lui manquait.

Enfin l'Espagne, depuis la bataille de Villaviciosa, de toute part se précipitait sous l'obéissance de Philippe et expulsait les étrangers.

## CHAPITRE LVI.

### Année 1711. — Flandre et Rhin.

Villars, désigné pour soutenir la défensive en Flandre, prit pour base de cette opération sa barrière de l'année précédente : celle formée par la Canche, la Haute-Scarpe, Arras, la Sensée, l'Escaut jusqu'à Condé, l'Honneau et la Sambre. Il devait avoir pour cela cent cinquante-six bataillons, deux cent vingt-sept escadrons faibles (80 m. h.) (1). Pour éviter une surprise semblable à celle du maréchal de Montesquiou, dès le commencement de février, il approvisionna Arras et rapprocha ses quartiers. Il fit inquiéter les convois de Lille à Douai, et vers le 23 avril il se prépara à exécuter un projet qu'il avait formé pour assiéger Douai.

A la même époque, Marlborough se préparait également à en-

(1) *Marlborough*, 3 vol., p. 286.

trer en action. Son armée, forte de cent quarante-un bataillons, deux cent cinquante-six escadrons (110 m. h.), s'assemblant entre Tournai et Douai, allait se porter en avant de cette dernière place. Le 1er mai, elle y fut en effet, sur la droite de la Scarpe, ayant traversé cette rivière au-dessus de Picquencourt. Villars, aussitôt, campa devant elle sur la Sensée, de Bouchain à Oisy et à Mouchy le Preux.

Dans ces positions, les armées s'observèrent long-temps, se bornant à de légères opérations. Les Français se fortifiaient et cherchaient à entreprendre sur les convois de Marlborough : cela leur réussit. Arleux, espèce de tête de pont qu'ils tenaient en avant de la Sensée, coûta cent hommes aux ennemis, qui le 7 mai, l'attaquèrent inutilement. Le 9, 800 hommes sortis de Condé, détruisirent cinq cents hommes et un convoi de cinquante balandres, entre Mortagne et St.-Amand, et le 25 un parti enleva le fort qui couvrait les écluses de Harlabeck sur la Lys.

Enfin, le 14 juin, Marlborough réduit à cent dix-sept bataillons et deux cent dix escadrons (91 m. h.), par le départ de vingt-quatre bataillons et quarante-six escadrons pour Francfort (1), se résolut à se mouvoir. Désirant éloigner Villars de la Sensée et d'Arleux, pour enlever ce poste et pouvoir plus facilement surprendre le passage de cette rivière, il marcha par sa droite, passa la Scarpe et campa la droite à Lens, la gauche à Douai. Villars, le côtoyant aussitôt, s'établit derrière la Scarpe, la gauche à Estrun, la droite à Arras. N'ayant pas encore fait partir un détachement, qu'il avait ordre d'envoyer en Alsace, il demanda au roi la permission d'aller attaquer Marlborough et pour cela il fit préparer douze ponts. Mais, ayant reçu l'injonction de ne point tenter le sort des batailles, il resta dans son camp et détacha pour le Rhin (2) quinze bataillons et quinze escadrons, qu'il fit suivre le 28 par dix bataillons et vingt esca-

---

(1) *Marlborough*, p. 292.

(2) *Id.* p. 293.

drons, ce qui le réduisit à cent trente-un bataillons et cent quatre-vingt-six escadrons (70 m. h.)

Dans la nuit du 5 au 6 juillet, vingt jours après le passage de la Scarpe, Marlborough fit enlever Arleux. Huit mille hommes portés à Sailly derrière le canal de Biache, couvrirent cette opération qui fut excutée par quatre mille hommes sortis de Douai. Le poste, défendu par quatre-vingts hommes, fut pris après une belle résistance. Les alliés y mirent aussitôt des travailleurs. En même temps, pour protéger ceux-ci et soutenir le poste jusqu'à son achèvement, ils établirent un peu en avant de Douai un corps de dix bataillons et douze escadrons (sept mille hommes), leur armée restant toujours de l'autre côté de la Scarpe, dans les plaines de Sens. Villars ayant reconnu que ce corps se gardait mal, se croyant trop couvert, résolut de l'enlever; en conséquence, le 11 au matin, de son camp près Arras, il fit partir, sous M. de Gassion, vingt escadrons qui, se rendant à Bouchain, y rallièrent quinze escadrons de dragons. Gassion suivant aussitôt la route de Douai et laissant en arrière huit escadrons pour l'échelonner, le 12 à la pointe du jour, tomba avec ses vingt sept escadrons sur le camp ennemi, le surprit et le mit dans le plus grand désordre. Mille tués, dix-huit cents blessés, tout le butin du camp, des chevaux et des étendards furent les trophées de M. de Gassion, qui se retira par un pont que Villars venait de faire jeter sur la Sensée, à Bac-Aubancheuil; mais Arleux ne fut point attaqué.

Marlborough, toujours dans l'intention de franchir la barrière de Villars, pressait les fortifications de ce poste. Elles furent enfin achevées le 18, et garnies de cinq cents hommes et dix pièces de canon; il put alors commencer son mouvement. Son projet était de marcher assez loin par sa droite, de se faire côtoyer par Villars, et tout à coup retournant sur ses pas à marches forcées, de surprendre le passage de la Sensée, ensuite celui de l'Escaut, afin d'investir Bouchain. Un incident devait encore l'aider, c'était le détachement de seize bataillons et seize escadrons que Villars allait faire vers Namur, par ordre du roi.

En conséquence, le 20 juillet, Marlborough quitta les plaines

de Sens, marchant par Mazingarbe, Bruai; le 21 il campa d'Estrée-Blanche sur la Guelle à Auchy et à Bouvrière sur laClarence.

Villars, ayant suivi ce mouvement, était venu camper dans ses lignes d'Avesnes, de la Scarpe à la Canche; mais voyant le poste d'Arleux isolé, il le fit attaquer et enlever le 23, par les seize bataillons et les seize escadrons qu'il détachait vers la Sambre. La garnison fut prisonnière, et les fortifications furent rasées.

Marlborough, pour donner fin à son projet, ayant renforcé son armée de tous ses détachemens et des garnisons de diverses places, simula une attaque sur le camp d'Avesnes; pour cela, le 1er août, il se porta en avant sur huit colonnes. Le 3, il se raprocha encore et campa sur la Haute-Scarpe, derrière Aubigny. Le 4, il indiqua des démonstrations successivement sur la droite et sur la gauche de Villars. Mais, pendant ce temps, un détachement de dix-sept bataillons et deux mille chevaux (douze mille hommes), parti depuis la nuit du 3 au 4, se dirigeait par Vitry sur la Sensée. Il devait rallier quatre mille hommes de Douai, établir des ponts à Bac-Aubancheuil, et ensuite sur l'Escaut; les ponts de la Sensée furent en effet achevés le 5 à quatre heures du matin, sans que personne s'y opposât. Le soir du 4, Marlborough était rentré dans son camp d'Aubigny; mais dans la nuit il en partit avec toute son armée. Marchant à tire d'ailes, en quatre colonnes, par Villers-au-Bois, Neuville, Theluch, Vitry, il fut dès huit heures du matin sur la Sensée avec cinquante escadrons; il franchit de suite cette rivière, et prit position derrière le ruisseau de Marquion; à dix heures les têtes d'infanterie le joignirent. Villars, instruit trop tard de ce mouvement, accourait avec sa cavalerie pour le prévenir; mais trouvant l'ennemi bien posté derrière le ruisseau, il dut s'arrêter pour rallier toutes ses forces arrivant en hâte de la gauche. Pendant ce temps l'armée des alliés achevait de passer la Sensée, et le 6 au matin elle était en position, la gauche à l'Escaut, la droite à Oisy. Villars se plaça de suite devant elle, de Cambrai à Saint-le-Marquion. Il fit en même temps passer au détachement de la Sambre, l'ordre de le rejoindre en toute hâte.

Marlborough, dès le 5, avait fait commencer à Etrun huit ponts sur l'Escaut. Ils furent achevés le 6 : dès que la nuit fut venue, il y fit défiler ses troupes, et le 7, à cinq heures du matin, toute son armée était de l'autre côté du fleuve, campée à Avesnes-le-Sec, d'Hordaing sur l'Escaut, à Aspres sur la Selle. Elle établissait en même temps des ponts sur le Bas-Escaut, vers Neuville, pour investir Bouchain sur la gauche de l'Escaut et de la Sensée.

Dans cette disposition, Marlborough barrant sur la droite de l'Escaut l'angle formé par ce fleuve et la Selle, avait ses troupes de ce camp bien postées; derrière lui les marais du confluent de la Selle, couvraient ses ponts de communication de Neuville, contre toute manœuvre tournante. Mais sur la gauche de l'Escaut, ses troupes n'étaient point autant à l'abri ; la raison en était que sur la hauteur de Wavrechin, à une demi-lieue de Bouchain, sur la droite du marais de Marquette, il existait un camp retranché muni de cinquante pièces de canon, et que Villars, par des ponts établis le 8 à Wannes sur la Sensée, y avait jeté soixante bataillons de sa gauche; en outre, sur les marais situés entre cette hauteur et l'Escaut, le maréchal construisait, en fascinages, une communication avec Bouchain, et s'opposait ainsi à l'investissement complet de cette place. Pour toutes ces raisons, Marlborough résolut d'emporter la hauteur de Wavrechin, et le 10 il y dirigea une forte masse ; mais pendant que celle-ci s'en approchait, Villars ayant passé lui-même l'Escaut sur quatre ponts, avec toute son armée, moins les soixante bataillons de sa gauche, marchait rapidement contre la circonvallation d'Avesnes qu'il espérait enlever. Ce mouvement offensif, arrêta tout court Marlborougk dans son attaque sur Marquette, et le faisant voler en toute hâte au secours de son camp d'Avesnes, l'obligea de renoncer à son premier projet.

Néanmoins, comme il fallait de toute nécessité investir complètement Bouchain, Marlborough commença, dès le 11, par retrancher solidement, sur la gauche de l'Escaut, de Neuville jusqu'au marais de Marquette, les troupes de cette partie. Ensuite il fit attaquer, le 18, par quatre cents hommes à la nage, la

communication en fascinage ; ceux-ci l'emportèrent malgré les feux croisés de Wavrechin et de Bouchain, s'y établirent solidement, et y firent des coupures. Bientôt une autre digue en fascinage et en sacs à terre, construite par les ennemis, perpendiculairement à la première, s'étendit des marais de Marquette à l'Escaut, et dès-lors Bouchain entièrement investie fut abandonnée à ses propres forces. Sa garnison était de cinq mille hommes.

Dans cet état, la tranchée fut ouverte du 21 au 22 août, on fit trois attaques, deux contre la ville haute, une à droite contre la ville basse; le siége fut mené rapidement, et le 13 septembre la ville se rendit. La garnison, réduite à trois mille hommes, fut prisonnière de guerre, par violation d'une capitulation verbale.

Villars avait vainement tenté d'entraver cette opération, le 31 août, par des ponts jetés la nuit près de Thux, il avait fait passer dans le plus grand silence deux mille hommes sur la droite de l'Escaut. Ceux-ci surprirent et détruisirent quatre bataillons ennemis campés près d'Hordaing, puis repassèrent sur la gauche, par les ponts même des ennemis établis à Étrun, et qu'en ce moment le maréchal faisait enlever. A la même époque, vers le Quesnoy, un fourrage ennemi de sept escadrons était surpris et dispersé; tout cela valut aux troupes du roi douze drapeaux ou étendards; mais Bouchain n'en succomba pas moins. Pendant ce même siége, le colonel Dumoulin, envoyé en partisan, passant derrière Marlborough et son armée, alla lever des contributions en Hollande.

La prise de Bouchain fut la dernière opération de la campagne. L'armée ennemie resta un mois immobile dans ses positions, coupant la fameuse barrière de Villars, et ce maréchal resta dans son camp, ayant des ponts à sa droite et à sa gauche, sur l'Escaut et la Sensée. Enfin, le 20 octobre, les alliés entrèrent en quartier, et l'armée de France les imita.

Ce fut la dernière campagne de Marlborough. Elle n'eut rien de remarquable; elle fut comme toutes ses autres. Pour cet Anglais, il ne pouvait pas y avoir de *chant du cygne*. Rentré dans son pays, il ne put se tirer avec gloire d'une accusation publi-

que de péculat. On lui ôta toutes ses charges. Peu de temps après, l'avénement de Georges I^er au trône d'Angleterre le remit au plus haut point de la faveur. Tombé presque dans l'enfance, il acheva de vivre le 27 juin 1722.

Sur le Rhin, malgré la présence du prince Eugène, il n'arriva aucun événement de guerre. Dans le mois de mai, l'armée allemande, sous le duc de Wirtemberg, s'était assemblée dans ses lignes d'Attlingen, au nombre de trente mille hommes. L'armée de France, forte de trente-six bataillons et trente-six escadrons (vingt-deux mille hommes), s'était, de son côté, assemblée dans les lignes de Lauterbourg, sous les maréchaux d'Harcourt et de Bezons. Elles s'occupèrent toutes deux à fourrager. En juillet, l'armée impériale reçut Eugène, et les vingt-quatre bataillons, quarante-six escadrons de Flandre, ainsi que des détachemens des garnisons voisines, ce qui la porta à cinquante mille hommes environ. L'armée française ayant à la même époque rallié les vingt-cinq bataillons et trente-cinq escadrons envoyés par Villars, et quelques autres secours, se trouva forte d'environ soixante-dix bataillons, quatre-vingts escadrons (quarante mille hommes). Elle fut distribuée, l'infanterie dans les lignes, la cavalerie sur la droite du Rhin. Cela dura jusqu'au 29 août, que le prince Eugène ayant laissé huit mille hommes dans Etlingen, passa le Rhin près Spire, avec le reste de ses forces. Cette manœuvre n'ayant d'autre but que de nourrir sa cavalerie, il n'y eut point d'action, et vers la fin d'octobre, on entra des deux côtés en quartiers.

## CHAPITRE LVII.

### Année 1711. — Frontière des Alpes.

La guerre sur cette frontière présenta le même aspect que dans les deux années précédentes. Berwick y persista dans son système de cordon, les ennemis dans leur manque de vigueur. Les forces des armées opposées furent à peu près ce qu'elles avaient été.

Vers le milieu de juin, les opérations commencèrent. Les en-

nemis s'assemblaient auprès d'Orbassan et faisaient des magasins à Coni, menaçant ainsi deux points opposés. Berwick, sur cette nouvelle, craignant pour Nice ou la vallée de Barcelonette, mit son armée dans les positions suivantes : quatre bataillons à Saint-Laurent-du-Var; quatre bataillons à Entraume, à la source du Var; dix bataillons dans le camp de Tournoux; vingt-quatre bataillons à Guillestre; quinze bataillons à Queyras et à Briançon ; cinq bataillons en Maurienne et en Tarentaise; quinze escadrons de Fréjus à Gap; sept escadrons vers Valence, sept escadrons en Tarentaise. En tout, soixante-deux bataillons, vingt-neuf escadrons, indépendamment des garnisons.

Dès le premier jour de juillet, le duc de Savoie, envoyant toute sa cavalerie dans la vallée d'Aoste, pour gagner le Petit Saint-Bernard, prit lui-même, avec son infanterie (soixante-huit bataillons), la route de Suze, ce qui engagea Berwick à resserrer un peu ses troupes sur sa gauche. Le 6, les ennemis passèrent le Mont-Cenis au nombre de cinquante-quatre bataillons, laissant les quatorze autres à Saint-Colombau, près Exiles. Le 7, ils fûrent à Termignon, faisant saisir le col de la Vanoise, par quatre mille hommes. Aussitôt, comme en 1709, Berwick se plaça à Valoire, Saint-Jean de Maurienne, Aiguebelle, Montmélian, et comme en 1709, cette manœuvre produisit le même effet. Le duc de Savoie, passant par la Vanoise et Moutier, traversa l'Arly à Conflans, et vint camper, la droite à Chevron, la gauche à l'Isère, avec cinquante-quatre bataillons, soixante escadrons (trente-neuf mille hommes).

Berwick ayant suivi par sa gauche, occupa son ancien camp de Montmélian avec trente-trois bataillons et 20 escadrons (dix-huit mille hommes). Six bataillons couvraient sa gauche dans les montagnes vers Aillon; deux bataillons à Aiguebelle, et trois à Saint-Jean et Valoire, couverts par l'Arc, entretenaient sa communication avec Briançon et sa droite, où se trouvaient ses dix-sept autres bataillons. Enfin, à Seyssel, un régiment de dragons et quelque infanterie couvraient le Rhône.

Un détachement ennemi, dirigé par le Chatelard et Aillon, ayant débusqué les flanqueurs de Berwick, gagna par la Thuile

le chemin de Montmélian. Ce maréchal, voyant sa gauche sur le point d'être tournée, se retira le 21 au matin, la droite à Chaparillan. Le 23 il vint prendre position en avant de Barreaux, derrière le ruisseau de Cernon. Son camp était de trente bataillons, qu'il fit couvrir par de bons retranchemens. Deux bataillons et toute sa cavalerie, portés aux échelles, communiquant avec lui par trois bataillons placés à Entremont, assuraient sa gauche en gardant le gué, empêchaient le passage des partis ennemis. En avant de lui, à Chavane, vis-à-vis Montmélian, sur la gauche de l'Isère, quatre bataillons et deux escadrons de dragons entretenaient sa communication avec les cinq bataillons de la Maurienne ; en outre, vingt-cinq escadrons arrivaient d'Alsace pour garder le Rhône.

Le 28 juillet, l'armée ennemie s'étant portée en avant, vint camper de Francin à Mians, occupant Chambéri avec toute sa cavalerie ; elle resta quarante jours immobile dans cette position, vis-à-vis le camp de Barrax, réduit à vingt bataillons (10 mille hommes), par le départ de dix bataillons envoyés à Aiguebelle ; enfin le 8 septembre, elle reprit par Albigny et Conflans, la route du petit Saint-Bernard qu'elle acheva de passer le 26.

Ce départ donna à Berwick l'idée de déplacer le camp de quatorze bataillons de Saint-Colombau, afin d'assiéger Exiles. Il jugeait que par la disposition des troupes et des chemins, il pourrait investir cette place, avant l'arrivée sur ce point de l'armée ennemie. En conséquence, quatorze bataillons et deux escadrons de Briançon durent descendre le val d'Ouln et marcher sur la droite de la Doire, au-dessous d'Exiles, tandis que douze bataillons, remontant la Maurienne et débouchant par le Mont-Cénis, se présenteraient sur les hauteurs que commandait le camp ennemi. Le 16 était le jour fixé pour celui de cette double apparition : on pensait que cela suffirait pour effrayer les troupes ennemies, qui se hâteraient de redescendre vers Suze et de découvrir Exiles. Mais le corps de la Maurienne, arrivé dès le 15, ayant attaqué, le 16 au matin, avant la coopération du corps de Briançon, fut repoussé avec perte et rentra en Mau-

rienne. Cependant les Piémontais, découvrant la marche de la colonne descendue de Briançon, se retirèrent le même soir jusqu'auprès de Suze, où ils rallièrent six bataillons; mais le lendemain voyant que la colonne de Maurienne ne reparaissait pas, que celle de Briançon restait sur la droite de la Doire, ils se reportèrent à Saint-Colombau. La colonne de Briançon rétrograda et mit sa gauche à Oulx; elle y fut rejointe par le corps de la Maurienne, et le 25 par Berwick, ce qui forma une masse de cinquante bataillons et dix-sept escadrons (vingt-sept mille hommes), étendant sa droite jusque dans la vallée de Pragelas. Dans le même temps, sept bataillons et douze escadrons étaient en Savoie, et cinq bataillons s'étendaient vers la Provence.

Le 12 octobre, Berwick qui n'avait devant lui que les troupes de Saint-Colombau, portées à trente bataillons, rétrograda, et le 14 il campa sous Briançon; en même temps, il fit faire deux incursions qui réussirent; l'une dans la vallée de la Stura, la seconde, dans celle de Mayra. Enfin, dans les derniers jours d'octobre, on entra de part et d'autre en quartier, ce qui termina la campagne.

## CHAPITRE LVIII.

### Année 1711. — Espagne.

Stharemberg, par suite des défaites précédentes, s'était vu contraint de rentrer en Catalogne; dans sa marche il avait réuni tout ce qui se trouvait détaché. Dès qu'il eut repassé la Sègre, il chercha à s'arrêter, prenant Barcelone pour centre et occupant les débouchés des montagnes, qui du Lobregat au Francoli, enveloppent Barcelone et Tarragone. Hostalrich, le Lobregat, ces montagnes, le Francoli et Tarragone formaient pour lui un camp retranché dont il augmenta la force par des travaux. Il mit en avant, sur le revers, vers la Sègre, des avant-postes poussés aussi loin que possible; ses postes principaux furent vers Ygueлada et Monblanch, débouchés des deux routes venant de l'Érida; ses réserves furent vers Barcelone. En outre, il tenait encore

avec mille hommes sa tête de pont de Balaguer. Dans cette position, il fit des excursions pour avoir des vivres et attendit des renforts; par l'arrivée successive de ceux-ci, il se trouva en avril avec une armée mobile de vingt-un mille fantassins; cinq mille cavaliers, non compris les miquelets.

Pendant ce temps, l'armée d'Espagne n'avait rien tenté d'important. Elle avait pris quelques postes éloignés, passé la Sègre le 15 février, formé, vis-à-vis les montagnes, un long cordon débordant les deux routes de Lérida, et communiquant par la gauche avec les troupes de Roussillon, campées le long du Ter. Elle comptait cinquante-cinq bataillons, soixante-dix escadrons, non compris dix-sept bataillons, quinze escadrons dans les places. Le corps de Roussillon était de seize bataillons, seize escadrons français. Cela faisait un total de soixante-onze bataillons quatre-vingt-six escadrons, qui, complétés par des recrues, pouvaient présenter un effectif de plus de quarante mille hommes. Le 25 février, elle entra dans Balaguer, que les Allemands avaient évacué pendant la nuit. Elle s'empara aussitôt de Sollone et de Calaf. Vendôme réunissait, en arrière d'elle, tout le matériel nécessaire pour le siége de Barcelone; mais il n'entreprit rien jusqu'aux grandes chaleurs.

Le 19 juin, l'armée de Roussillon débouchant sur la Sègre par Puycerda, descendit cette rivière, balaya sa vallée et se rejoignit à Vendôme. On en fit seulement un détachement, qui, ayant investi Venasque le 7 septembre, ouvrit la tranchée le 12, et le 16 s'empara de ce château.

Pendant ce temps, Vendôme, ayant réuni son armée vers Cerbera, se porta le 16 septembre vers Calaf. Il y fut le 17; son intention était de franchir les montagnes, pour déboucher sur le Lobregat, mais Stharemberg, qui l'observait, marcha par sa droite et le prévint sur ces positions. Les deux armées se canonnèrent vivement, étant très-rapprochées, mais il n'y eut point de bataille, Vendôme ne voulant pas en engager une, faute de bonne infanterie. Stharemberg se retrancha et l'on se canonna presque constamment, jusqu'au 12 octobre, jour où l'on ne fit plus que s'observer. Stharemberg voulut profiter de ce repos,

pour faire surprendre Tortose par trois mille hommes, le 25 octobre; mais il y fut repoussé. Vendôme, de son côté, fit prendre Castel-Léon le 3, et le 14 novembre il fit mettre le siége devant Cardone, défendue par cinq bataillons. Le château de cette ville se défendit bien, et le 21 décembre Stharemberg, renforcé par trois mille hommes venus d'Italie, ayant trouvé moyen d'envoyer vers cette ville un corps de quatre mille hommes, celui-ci y jeta du secours, et les Français alors en levèrent le siége. Ce fut la dernière action, et le 27 on entra de part et d'autre en quartiers.

Depuis le 27 septembre, l'archiduc, par suite de son élévation à l'empire, n'était plus en Catalogne. Une flotte anglaise l'avait transporté en Italie; mais l'archiduchesse, son épouse, était restée dans ce pays pour le maintenir dans ses intérêts.

Vers le Ter, Noailles ayant reçu en décembre dix-huit bataillons, douze escadrons de France, s'était porté en avant et s'était présenté devant Hostalrich pour en faire le siége; mais à la levée de celui de Cardone, Vendôme donna ordre à ce corps d'abandonner cette entreprise et de se retirer vers Gérone.

En Portugal, il n'y avait eu que des événemens insignifians. L'armée du marquis de Bay, forte de vingt-trois bataillons, quarante-neuf escadrons, et celle des Portugais forte de quinze mille fantassins et cinq mille chevaux, oscillèrent autour de la Guadiana, menaçant successivement les villes d'Elvas et de Badajos; mais il n'y eut point de résultat important, et la saison étant venue on prit des cantonnemens.

## CHAPITRE LIX.

### OBSERVATIONS.

Les remarques sur cette campagne seront à peu près les mêmes que celles déjà faites les années précédentes. La cause en est évidente; les données, les actions et les résultats sont à peu près les mêmes que dans ces autres campagnes.

La première sera relative à l'étonnante inertie de Marlborough.

Ce général avait besoin pour lui-même d'un grand succès; son armée était supérieure à celle de Villars de cent-dix mille contre quatre-vingt mille; il avait derrière lui des places et des garnisons en quantité; il n'était séparé de l'armée française que par un faible ruisseau; il pouvait même parvenir à la combattre pendant une marche de flanc; malgré cela, il resta un mois et demi immobile sur la droite de la Scarpe, laissant détruire ses convois et enlever des postes à trente lieues sur ses derrières. Toutes ses forteresses qu'il avait conquises à si haut prix, puisqu'il leur sacrifia la victoire, ne surent pas même garantir ses communications. Quels préceptes de guerre tirer des opérations d'un tel général.

Son mouvement vers Lens est tout aussi lourd, tout aussi dénué de vigueur. Il resta d'abord vingt jours endormi dans le camp avant de faire enlever Arleux, ensuite quinze autre jours après la prise de ce poste, avant de commencer sa marche vers la Lys. Il perdit ainsi les trois premiers mois de la campagne sans rien essayer; et pourtant, soit par sa supériorité numérique, soit par les instructions données à Villars, il avait l'offensive.

La défaite du camp de sept mille hommes sous Douai, par l'attaque imprévue de vingt-sept escadrons, est une belle opération de petite guerre. Elle prouve quel avantage il y a à entreprendre toujours sur son ennemi; mais elle ne prouve pas beaucoup en faveur de Douai. Cela fait voir qu'on peut être aussi bien, et même mieux, surpris sous une place qu'en rase campagne; car dans ce second cas on penserait davantage à se garder.

La manœuvre de Marlborough, pour surprendre le passage de la Sensée à Aubancheuil, prouve combien une telle surprise est facile, et combien des places de guerre, même très-rapprochées, telles qu'étaient Arras, Cambrai, Bouchain, s'y opposent peu, puisqu'un général comme Marlborough parvint à tromper un capitaine comme Villars.

Mais, ce qu'il faut bien examiner, ce sont les opérations immédiatement subséquentes à ce passage. L'armée de Marlborough, composée de quatre-vingt-onze mille hommes et de divers détachemens des places voisines, comptait certainement plus de

cent mille hommes réunis. L'armée de Villars n'était à ce moment que de soixante mille hommes. Pourquoi donc ne pas marcher rapidement contre lui pour combattre successivement tous ses corps arrivant à la file sur cette grande route de Cambrai, ou pour lui livrer une grande bataille, s'il se massait en reculant. Avec de telles probabilités numériques, livrer à Villars cette grande bataille à cheval, sur sa ligne de retraite, présentait de grandes chances de succès.

Au lieu de cette manœuvre tout à la fois probable et militaire, Marlborough entreprit une opération des plus hasardées : il campa parallèlement à la Sensée, ayant à dos cette rivière et Bouchain, et n'ayant aucune profondeur pour une bataille. Il fit une marche de flanc pour passer, par sa gauche, les ponts de l'Escaut, et cela en présence de l'armée de Villars, déployée à deux lieues de lui, dans la même plaine. On ne sait de quoi le plus s'étonner, ou de l'imprudence de cette manœuvre, ou de l'inutilité des places de Cambrai et de Bouchain, qui ne surent pas éclairer la droite de l'Escaut, et par de petits engagemens, avertir de la construction des ponts, ou de l'immobilité de Villars. Pour ce maréchal, du moins, il exista une excuse réelle dans les instructions du roi; mais pour Marlborough?...

Ce qui engagea le général anglais dans ces opérations, fut le désir d'investir Bouchain; mais il semble qu'il pouvait s'y prendre d'une manière bien plus certaine, et qui, outre les périls ci-dessus, lui eût évité les inconvéniens qu'il éprouva dans l'investissement.

Pour investir Bouchain, il fallait qu'il s'établît solidement sur la droite de l'Escaut et sur la gauche de la Sensée. Il fallait aussi qu'il cherchât à s'emparer de la hauteur de Wavrechin, pour croiser ses feux avec Hordaing, et empêcher toute communication avec la ville, par cet angle aigu si prolongé, formé par l'Escaut et la Sensée supérieure. Or, si, après l'achèvement des ponts sur la Sensée, Marlborough les eût couverts de suite par quelques tranchées; s'il eût (comme il le fit) porté ses cinquante escadrons sur le ruisseau du Marquion; s'il eût retenu son armée sur la gauche de la Sensée, au lieu de la porter sur la droite;

s'il eût en toute hâte poussé Cadogan et un détachement, pour construire des ponts sur l'Escaut, au-dessous de Bouchain, qu'en fût-il résulté? Villars se serait arrêté toute la journée du 5 devant le Marquion, pour se concentrer, comme il le fit; il eût eu, le lendemain, bien de la peine à gagner Cambrai, parce qu'il eût craint de prêter le flanc aux ponts de Marlborough. Or, pendant ce temps, les ponts de l'Escaut inférieur eussent été achevés, une partie de l'armée de Marlborough y eût défilé, et l'autre attaquant Wavrechin par les hauteurs, eût facilement emporté ce poste, qui n'avait pas alors soixante bataillons pour le défendre. L'investissement, par ce moyen, eût été immédiat et complet, et l'on eût évité tous les obstacles que, par sa tête de pont de Vaurechin, Villars y apporta.

Après la prise de Bouchain, Marlborough et son armée restèrent immobiles autour de cette place. Cependant, c'était un nouveau point d'appui entre leurs mains; cependant, ils coupaient en deux la barrière de Villars; cependant ils avaient la supériorité numérique. Pourquoi donc n'entreprirent-ils rien? A quoi leur avait servi la prise de Bouchain? Il semble donc que l'on peut accuser, avec raison, le génie militaire du général, dans toutes ces opérations, et que l'on doit bien se garder de conclure qu'il était forcé de prendre Bouchain.

Mais des conclusions que l'on ne peut nier sont celles ci : Le long repos que l'on eut tint complètement à la simple inertie de Marlborough; dès qu'il le voulut réellement, la barrière de Villars fut percée, les places voisines ne surent rien faire pour y apporter le moindre obstacle; la barrière forcée, Marlborough eut la possibilité de livrer une grande bataille à Villars, sans que ce maréchal eût le pouvoir de se choisir son champ de bataille; le siége de Bouchain, préféré à de grandes chances, ne fut nullement forcé et ne procura aucun succès aux ennemis. Enfin, Villars ne tint tête à Marlborough, que parce que celui-ci n'osa point, avec cent mille hommes, en attaquer, en rase campagne, soixante mille qu'il avait tournés.

La prise des convois de Marlborough, la course du partisan Dumoulin jusque dans la Hollande, serviront en même temps à

faire apprécier la sûreté, que, par la prise de tant de places, les ennemis avaient donnée à leurs derrières.

Quant à Villars, on ne cherchera pas ce qu'il aurait pu entreprendre en réunissant à ses soixante et dix mille hommes les garnisons de toutes les places, puisqu'il ne tenta pas de profiter de la superbe occasion que Marlborough lui donna.

Sur les Alpes, les opérations de Berwick, depuis le commencement de la campagne jusqu'à l'arrivée des ennemis à Conflans, étant semblables à celles de 1709, donneraient lieu aux mêmes observations; seulement celles-ci prendraient plus de force, parce que Berwick avait moins de troupes, et que les ennemis en avaient plus, elles consisteraient à dire que les ennemis, s'ils eussent voulu combattre, fussent parvenus à déboucher à droite ou à gauche de Briançon, et à couper en deux les troupes de Berwick.

La présence de quarante mille ennemis à Conflans devait produire un résultat. Le duc de Savoie avait à craindre de passer l'hiver hors du Piémont, car il n'eût pas pu résister aux détachemens venant des autres armées en quartier; mais il avait à tenter la destruction de l'armée française, les contributions et la guerre religieuse qui eussent pu en être la suite, la prise de Briançon. Or, on lui offrit l'espoir d'obtenir ces résultats; le camp de Berwick, de quinze mille hommes, près Cernon, éloigné de cinq lieues du corps des Echelles, coupé par l'Isère, des troupes de la Maurienne et autres eût dû être attaqué en flanc et à revers par les quarante mille hommes de l'ennemi. Quelque fort qu'il eût été, la simple démonstration d'une manœuvre tournante l'eût fait évacuer, comme l'avait été celui de Montmélian. L'ennemi, alors, eût dû le poursuivre vivement, et il eût eu, peut-être, la chance d'en tirer profit. Si les troupes du camp et des Echelles se fussent retirées intactes vers Grenoble, le duc de Savoie alors se fût trouvé interposé entre Berwick, les troupes de la Maurienne et Briançon, il eût pu passer l'Isère, marcher rapidement par les montagnes, pour gagner le Galibier, atteindre les corps disséminés, investir Briançon, se faisant aider dans tout cela par les 8,000 hommes du camp de St-Colomban.

La place de Briançon présente un cas bien remarquable; elle ne fut point nécessaire à la France pour la garantir d'une invasion de la part des Piémontais; cette invasion fut toujours prévenue par des dispositions de troupes mobiles, jointes au manque d'énergie des assaillans; mais elle créa un point vulnérable, qui inquiéta toujours Berwick; de peur qu'on ne la lui enlevât, il consacra toujours à sa défense spéciale et à celle de ses approches, des corps considérables. Il s'affaiblit lui-même devant l'ennemi, craignant encore plus pour elle que pour son armée; or, dans tout cela il avait excessivement raison. Si les ennemis s'en fussent emparés, c'eût été pour eux une prise d'une conséquence infinie. Eux qui redoutaient d'être enfermés en France par les neiges, désormais n'eusent plus eu cette crainte constante devant les yeux: c'eût été un établissement solide, une base d'où ils eussent porté la désolation dans toutes les vallées françaises. Il eût fallu des troupes constamment pour les observer. Ainsi Berwick, en créant Briançon, fit une chose qui ne lui était pas nécessaire et dont il pouvait très-bien se passer, et qui, au contraire, était excessivement dangereuse si elle passait au pouvoir de l'ennemi.

L'armée ennemie n'osant rien tenter contre le camp de Berwick, qui fut réduit jusqu'à dix mille hommes, prit simplement le parti de s'en retourner par le Petit-St-Bernard. Elle ne pensa nullement qu'elle pouvait entreprendre sur les corps de la vallée de l'Ave, située derrière elle, et qu'elle pouvait attaquer par deux côtés à la fois en passant l'Isère. Elle ne pensa pas non plus qu'elle exposait au dernier point ce corps de Saint-Colomban, qui aurait dû être enlevé depuis bien long-temps: elle ne pensa qu'à s'en aller, comme elle n'avait pensé qu'à manger en Savoie.

L'entreprise de Berwick sur ce camp est bien extraordinaire. Il ne voulait pas l'attaquer et l'enlever; il ne voulait que lui faire peur; il le dit lui-même. Son but n'était pas de détruire les bataillons, c'est-à-dire la force des Etats, mais bien de prendre Exiles; comme si les faibles bastions d'Exiles valaient mieux que la prise de huit mille hommes, et comme si d'ailleurs cette conquête eût été retardée pour cela. Cette entreprise manqua par

suite du vice inhérent à toutes les opérations combinées entre des corps venant de points différens et éloignés.

Le système de cordon de Berwick donna donc cette année, comme les précédentes, des chances de succès aux ennemis. Ils n'en profitèrent pas. Ce fut un bonheur, mais non une preuve de la bonté de ce système. Briançon, pour sa sûreté, augmenta encore la dissémination du cordon; elle causa à Berwick des soucis constans; elle fut un point vulnérable de plus. Elle ne rendit donc point évidente sa nécessité. Il semble donc que tous ces résultats militent encore en faveur du système des masses indiquées dans les observations précédentes.

En Espagne on vit encore tout ce que peut un seul homme; Stharemberg, l'année précédente, avait éprouvé de terribles revers : il avait eu vingt-six mille hommes mobiles; de ceux-ci, il avait mené seize mille à Madrid et ramené seulement six mille; il en avait perdu dans ses victoires sur l'Ebre; en somme, il ne lui en restait pas plus de douze ou qatorze mille; mais on lui donna un peu de répit, et il arrêta tout court son vainqueur.

Son premier moyen fut de rallier de suite tout ce qui était détaché, de se former une masse, et de faire ferme, dès qu'il le put. Bientôt il reçut la garnison de Gérone et d'autres secours; alors il se sentit en état de disputer la Catalogne, et d'attendre les événemens.

Sa disposition, pour conserver cette province, est remarquable; il ne chercha pas à se disséminer ni à tout couvrir; il se mit, au contraire, dans le cas d'avoir toujours toutes ses forces réunies pour une affaire, et de pouvoir prendre lui-même l'offensive si on se disséminait devant lui.

Son camp, naturellement retranché, formé par les montagnes qui enveloppent Barcelone et Tarragone, est remarquable. Il en fortifia les passages par des coupures et des travaux de campagne; il l'éclaira en avant par de faibles avant-postes, afin d'avoir des nouvelles promptes. Il ne se dissémina pas sur tout son pourtour; mais il se massa entre les deux grandes routes. Enfin, il considéra Barcelone et Tarragone comme en étant les deux réduits. La conséquence en était claire; il était toujours menaçant pour

la Catalogne. Vendôme ne pouvait le confiner dans l'étroit développement de Barcelone, qu'après des combats sur de grandes dimensions. Ceux-ci auraient nécessairement lieu dans des pays de montagnes, en partie préparés d'avance. L'infanterie y déciderait de tout, et comme celle de Stharemberg était de beaucoup supérieure à celle de Vendôme, les chances n'étaient pas pour l'armée d'Espagne.

Ce que Stharemberg redoutait le plus, c'était d'être bloqué; or, il sentait que, dans son vaste camp, il ne le serait jamais s'il parvenait à le conserver; tandis que, dans Barcelone, les quarante mille hommes de Vendôme parviendraient rapidement à le condamner à la plus stricte immobilité, sauf les moyens toujours douteux de la mer. Il voulait rester menaçant; il l'obtint.

La canonnade de Calaf, la levée du siége de Cardoue, justifièrent ces dispositions, et Vendôme, quoique très-supérieur en forces, eut en dernière analyse le dessous dans cette campagne, puisqu'il ne parvint à rien de ce qu'il voulait. Ainsi, l'on se trouvait arrêté, après de grands succès, par les seules dispositions concentriques et offensives de Stharemberg. Pour le vaincre, il fallait d'autre infanterie et verser beaucoup de sang. La question était de nouveau remise en problème, tandis qu'elle eût été irrévocablement décidée, si quelques mois auparavant on n'eût pas préféré la prise insignifiante de Gérone à l'opération vive et décisive que pouvait exécuter l'armée de Noailles. Voilà où conduisit le désir de s'emparer des places. Stharemberg, avec vingt-six mille hommes dans son camp retranché, était plus fort que cent six bataillons, cent treize escadrons et sept places qui l'entouraient à petite distance (1).

---

(1) Roses, Gérone, Urgel, Balaguer, Lérida, Méquinenza, Tortose.

## CHAPITRE LX.

### Année 1712. — Dispositions générales.

Les combinaisons diplomatiques continuèrent cette année à influer sur les dispositifs de guerre plus encore qu'elles ne l'avaient fait l'année précédente. La division était dans la ligue, l'Angleterre se joignait à la France pour faire renaître la paix. De part et d'autre il fallait opérer vigoureusement pour fixer l'irrésolution qui pouvait encore agiter cette puissance médiatrice.

Les états-généraux, serviteurs passifs de Marlborough et d'Eugène, réunirent tout ce qu'ils purent de moyens, pour prolonger les conférences du congrès et pour entretenir une forte armée. L'empereur, de son côté, profitant des troupes rendues disponibles par la pacification de la Hongrie, leur envoya le plus de forces possible. Toute cette masse, dont les Anglais faisaient encore partie, allait être en Flandre sous le commandement d'Eugène. Celui-ci avait commission d'opérer vivement et d'obtenir des résultats décisifs, dans le but de faire rompre le congrès ou de forcer les conditions de la paix.

Louis XIV sentant qu'enfin le moment était venu de vaincre ou de périr, continua Villars dans le commandement de son armée de Flandre, renforcée de ce qui était disponible, et lui donna l'instruction de s'en rapporter au sort d'une grande bataille, plutôt que de céder. « Vaincre ou périr, *lui dit-il,* si la bataille » est perdue, vous me l'écrirez à moi seul. Je monterai à che» val, je passerai par Paris votre lettre à la main. Je connais les » Français, je vous mènerai deux cent mille hommes et je m'en» sevelirai avec eux sous les ruines de la monarchie. » Paroles sublimes et qui doivent se conserver ineffaçables au fond des cœurs des rois de France.

Mais, en même temps, cherchant à réunir toutes les chances en sa faveur, Louis XIV pressa son accord particulier avec la reine Anne, à laquelle il montra ouvertement beaucoup de déférence. Le résultat immédiat en fut, une instruction secrète au

duc d'Ormond, commandant les troupes anglaises, de ne se prêter à aucune action offensive, et quelques jours après, le 25 juin, il dut la rendre publique et la transformer en une suspension d'armes. Les conditions auxquelles on l'obtenait, étaient : la confirmation des préliminaires de 1711 ; la renonciation de Philippe à la couronne de France; la destruction de Dunkerque. Ce port, remis immédiatement aux Anglais, fut le garant des engagemens de la France.

Sur les autres frontières, on s'en tint, de part et d'autre, aux événemens de l'année précédente.

En Espagne, les Allemands, repoussés dans Barcelone, ne pouvaient rien tenter ni rien opposer aux progrès de Philippe, qui reprenait son royaume pied à pied.

## CHAPITRE LXI.

### Année 1712. — Flandre et Alsace.

La campagne, sur cette frontière, commença, dès le mois de mars, par de légères entreprises. Le 2, les ennemis vinrent brûler des fourrages dans les faubourgs d'Arras, et le 30, les quartiers français, qui commençaient à se rassembler, reprirent le poste de l'Écluse sur la Sensée.

Se rappelant le siége de Douai et ne voulant pas laisser prendre l'initiative par les ennemis, Villars avait ordonné de bonne heure la réunion de son armée ; le maréchal de Montesquiou la dirigeait par *interim*. Le 10 avril, il s'établit en arrière de la Sensée et de la Scarpe. Elle devait, vers la fin du mois, être complète et former alors une masse de cent quarante bataillons et deux cent trente escadrons (93 mille hommes) (1).

Vers le même temps, Eugène, également pressé d'agir, faisait concentrer tous ses corps dans les plaines entre Douai et Bouchain. Ils devaient, après leur réunion totale, présenter un ensemble de cent quatre-vingt bataillons et deux cent cinquante escadrons (133 mille hommes), y compris dix-huit bataillons

---

(1) *Vie de Villars.*

et seize escadrons anglais (1). Ce prince, arrivé d'Angleterre à Utrecht, le 17 avril, ayant inutilement cherché à rompre les conférences, en repartit bientôt; et dans les premiers jours de mai, il fut au milieu de son armée, son quartier général à l'abbaye d'Auchin, sur la Scarpe.

Ce fut à cette époque que le général anglais d'Ormond reçut de sa souveraine l'instruction secrète de ne point se prêter à des mouvemens offensifs contre l'armée de France, et le 15 mai, Villars en fut instruit par M. de Torcy.

Le prince Eugène, pour agir vivement contre le cœur même de la France, fixa, de concert avec les états-généraux, son plan de campagne sur les bases suivantes : pensant avec raison ne pas avoir assez de temps pour prendre Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, le Quesnoy et Landrecies, il se borna aux deux dernières, regardées comme indispensables pour établir les lignes de magasins; de là, il devait partir ensuite pour porter des troupes jusqu'à Paris, et suivre les événemens d'une invasion.

En conséquence, le 25 mai, après quelques démonstrations préalables pour retenir les Français sur la Sensée, il passa l'Escaut avec toutes ses forces, entre Bouchain et la Selle, et campa sur les plateaux, en avant de cette rivière, la droite à Bouchain, la gauche près du côteau. Villars, marchant aussitôt par sa droite, s'établit derrière l'Escaut, la gauche à la Sensée, étendant sa droite jusqu'à Honnecourt.

Eugène, dans cette position, fit passer le 28 des reconnaissances en avant des bois de Bohain et exprima l'intention de se porter contre Villars par les sources de l'Escaut; mais bien instruit alors qu'il n'aurait pas la participation des Anglais, il reprit son premier projet. Il marcha donc en arrière, passa successivement la Selle et l'Escaillon, et le 8 juin il investit le Quesnoy. Sa gauche s'appuyait à la forêt de Mormal; son front était dans une étendue de cinq lieues, couvert jusqu'à l'Escaut par l'Escaillon; sa droite, par des ponts à Prouvy, sur l'Escaut, tirait de

(1) *Histoire de Marlborough, Vie de Villars, Histoire d'Eugène.*

Marchiennes, où étaient ses magasins, tout ce qui était nécessaire pour le siége. La place, défendue par quatre mille hommes, se rendit le 3 juillet; la garnison, réduite à deux mille sept cents hommes, fut prisonnière. Villars pendant ce temps garda sa position sur la gauche de l'Escaut, à six lieues du Quesnoy.

Durant ce siége, un parti de douze cents chevaux ennemis traversa la Champagne, les évêchés, la Loraine, et se retira par la Sarre. Il jeta partout la terreur, et après de grands pillages il rentra sain et sauf.

Deux jours après la reddition du Quesnoy, Villars reçut l'ordre de livrer Dunkerque aux Anglais. Cette remise eut lieu le 17 juillet; c'était le prix du départ des troupes, tant nationales qu'à la solde de l'Angleterre. Le duc d'Ormond se sépara en effet d'Eugène le 17 juillet; mais il ne put emmener, outre ses compatriotes, que deux bataillons et six escadrons d'étrangers soldés, ce qui ne diminuait l'armée du prince que de vingt bataillons et vingt-deux escadrons (14 mille hommes), laissa celle-ci de cent soixante bataillons et deux cent vingt-huit escadrons (118 mille hommes), plus forte de vingt-cinq mille hommes que celle de France. Le duc d'Ormond ayant passé l'Escaut près Bouchain, prit de suite sa route vers Ostende; mais n'ayant été reçu dans aucune ville occupée par les garnisons hollandaises, il marcha droit à Gand et à Bruges où il s'établit, campa une partie de ses troupes entre ces deux villes, et intercepta ainsi aux états-généraux la navigation de la Lys et de l'Escaut pour leurs convois.

Cependant Eugène, persistant dans son premier plan, se prépara au siége de Landrecies; en conséquence, le 17 juillet, il passa l'Escaillon et vint s'établir le long de la droite de la Selle, comme pour combattre; le lendemain 18, Villars, enhardi par le départ des Anglais et voulant mieux voir le mouvement de l'ennemi, traversa lui-même audacieusement l'Escaut et vint s'établir en avant, laissant la plaine libre pour engager à une bataille. Mais Eugène, étendant sa gauche, fit investir Landrécies par trente-quatre bataillons et trente escadrons. Pour protéger le siége, il resta avec la majeure partie de ses forces entre la Sambre et l'Escaut, couvert en front par la Selle. Par sa

droite il établit ses communications et sa ligne d'opération.

Celle-ci, comme pour le siége du Quesnoy, se trouvait être le prolongement de son front de bandière; tous les magasins étaient réunis à Marchiennes, abbaye retranchée sur la Scarpe. Profitant de la Lys et de l'Escaut, les Hollandais, par Lille et Tournay, faisaient converger leurs bateaux sur ce point central de la Scarpe. Pour conserver la possession ce cette rivière, des postes se trouvaient répandus sur son cours à Mortagne, Saint-Amand, Hasnon et autres lieux. De Marchiennes, la communication se faisait par terre avec l'Escaut aux ponts de Denaing et de Prouvy, sur une longueur de trois lieues; là elle atteignait l'armée, qui avait une tête de pont sur la gauche du fleuve.

Eugène, concevant quelques doutes sur la sûreté de cette communication, et sentant que, pour la conserver, il fallait se disséminer sur une étendue de neuf lieues, voulut changer sa ligne d'opérations et l'établir perpendiculairement à son front, en transportant de suite les magasins de Marchiennes au Quesnoy. Il eût alors opéré par Mons et Ath; mais l'esprit de commerce des Hollandais ne put s'y prêter, et les états-généraux s'y refusèrent par économie, se croyant d'ailleurs assez couverts par Douai et Bouchain. Dans cette circonstance, Eugène voulut faire un ensemble solide de Marchiennes et de Denaing; pour cela, il prolongea en terre les deux lignes d'eau, la Selle et l'Escaillon, entre lesquelles il était. De l'Ourche, au-dessus de Denaing, et de Prouvy, au-dessous, il fit aboutir ces doubles retranchemens continus, au-dessus et au-dessous de Marchiennes; des redoutes les soutinrent de distance en distance. Enfin, il mit six bataillons et trois escadrons (4 mille hommes) dans Marchiennes, seize bataillons et quatorze escadrons (11 mille hommes), dans le camp de Denaing, et quelque infanterie dans les redoutes. Les lignes furent appelées *Grand Chemin de Paris*.

Villars, cependant, résolu à agir et à porter toute sa masse sur un seul point de la longue ligne d'Eugène, fit reconnaître le 20 les positions occupées derrière la Selle, et les jugea trop fortes et trop bien garnies; il pensa à la circonvallation de Landrecies; il la reconnut le 21; mais il la trouva déjà trop solide; il se dé-

cida alors pour couper le chemin de Paris et pour enlever, si cela était possible, le camp de Denaing.

Dans ce but, il chercha à attirer l'attention et la masse des ennemis sur la gauche et à faire en sorte qu'ils ne pussent être instruits de ses vrais mouvemens; pour cela, il fit de suite resserrer Bouchain et tous les passages de la Selle, avec de la cavalerie; il envoya au-dessus de Catillon, sur la Sambre, le comte de Coigny, avec ordre de préparer les ponts et des fascines pour l'attaque de la circonvallation de Landrecies, et il allongea, en même temps, quelques troupes vers ce point. Eugène, instruit de ces préparatifs, porta quarante bataillons à sa gauche et rapprocha sa droite de Landrecies.

Villars, voyant ces dispositions de l'ennemi, si favorables à son projet, se hâta de poursuivre. Le 23 au soir, trente bataillons, ayant avec eux des pontons, furent dirigés sur Neuville de l'Escaut, à une lieue au-dessous de Bouchain, pour y jeter des ponts. Quarante escadrons de la gauche, sous le comte de Broglio, se portèrent en même temps, le long de la Selle, sur le même point, couvrant le flanc droit de cette infanterie. Quelques instans après, l'armée entière reçut l'ordre de marcher vers le même endroit sur plusieurs colonnes, et le comte de Coigny celui de simuler le lendemain matin une attaque sur la circonvallation.

Le 24 à huit heures du matin, les ponts étaient déjà jetés et les deux corps de cavalerie et d'infanterie en partie passés, sans que personne ne s'y fût présenté. Villars fit aussitôt tourner vers le chemin de Paris. Il fut alors reconnu par quelques escadrons ennemis qui se retirèrent rapidement; il hâta sa marche et les lignes furent percées sans peine; il y entra aussitôt avec tout ce qu'il avait, détruisit cinq cents hommes, qui en ce moment escortaient un convoi, et se mit en bataille perpendiculairement aux deux lignes. La garnison de Valenciennes, qui avait contribué à cette attaque, soutenait sa gauche.

Cependant l'affaire était encore bien loin d'être décidée: la tête de pont de Denaing n'était point enlevée; la tête des colonnes françaises atteignait à peine l'Escaut; et Eugène, dont on n'avait point de nouvelles, pouvait, avec sa masse, passer la

Selle, se précipiter sur la queue de l'armée, et la jeter dans les deux rivières. Pour remédier à ces dangers, Villars ordonna aux queues des colonnes de se déployer, d'entrer ainsi dans les anciennes circonvallations de Bouchain, et d'y tenir ferme, si elles étaient attaquées; appelant en même temps à lui tout ce qu'il put faire passer rapidement, il se prépara à enlever Denaing. A une heure, on aperçut de loin l'armée ennemie qui accourait sur l'Escaut; mais les colonnes d'attaque étant déjà formées, abordèrent la tête de pont et y pénétrèrent avec le maréchal. Les défenseurs en fuite se précipitèrent vers leurs ponts, qui rompirent immédiatement sous eux, et ils furent presque tous pris ou tués; quelques bataillons de la droite, pour échapper à ce désastre, s'étaient portés vers Prouvy, mais le pont en était déjà occupé par un corps français, et ils furent obligés de se rendre. Ces succès ne coûtèrent environ que cinq cents hommes.

Cette action était à peine achevée, lorsque le prince Eugène atteignit l'Escaut. Il voulut enlever ce même pont de Prouvy, sous le feu de la rive gauche, mais ce fut inutilement; il y perdit huit cents hommes, et se retira ensuite vers Landrecies.

Villars, se voyant maître de Denaing, avait de suite envoyé vers la Scarpe M. de Broglio et des troupes. Le surlendemain 26, les postes de Mortagne, Hasnon, Saint-Amand, furent enlevés, et produisirent quinze cents prisonniers. Le 30, Marchiennes se rendit également, sa garnison prisonnière; les magasins de cette espèce de place et tous les bâtimens qui couvraient la rivière furent saisis, on y trouva, entre autre choses, deux cents pièces de canon.

Ces actions venaient de diminuer l'armée du prince Eugène de vingt-cinq bataillons et dix escadrons (seize mille hommes). Villars, depuis la trêve, ne craignant plus rien des Anglais, avait donné ordre aux garnisons d'Ypres et des places maritimes de le rallier; il se joignit également celles très-fortes de Valenciennes et de Condé; tout cela lui procura environ cinquante bataillons (1), et par suite une grande supériorité sur son adver-

(1) *Marlborough*, 3 vol., p. 448.

saire; son armée compta à peu près cent quatre-vingt-dix bataillons, deux cent cinquante escadrons (cent vingt mille hommes); celle des ennemis cent trente-cinq bataillons, deux cent vingt escadrons (cent mille hommes).

Avec cette supériorité, Villars, dont toutes les forces étaient réunies sur la gauche de l'Escaut, pensa à traverser ce fleuve, pour marcher au secours de Landrecies. Le 1er août, il fut reconnaître l'armée d'Eugène; mais ce prince, évacuant ses bagages par le Quesnoy et Mons, commençait déjà à prendre cette route pour lever le siége, ce qui eut lieu le lendemain 2. Villars alors profita de sa position dans l'angle de la Scarpe et de l'Escaut, pour assiéger Douai. Il fit de suite investir cette place, construisit de bonnes lignes de circonvallation, prit pour première barrière l'ensemble de la Scarpe, du canal, du ruisseau de Lens, qu'il garnit de postes depuis Marchiennes jusqu'à Saint-Eloy, et plaça la majeure partie de son armée derrière le canal de Douai. Eugène, accourant en toute hâte par Mons et Tournai, campa le 12 août, de Carvin à l'abbaye de Flines, vis-à-vis le canal. Il fit une quantité considérable de fascines, et tira du gros canon de Tournai, voulant tenter, sous leur feu, un passage de vive force; mais il y renonça; et le 27 il fut camper à une lieue en arrière de Seclin, à Orchies. Le 14 août, la tranchée avait été ouverte devant Douai; cette ville, défendue par quartorze bataillons, se rendit, le 8 septembre, la garnison prisonnière. Le 2, Eugène, quittant Seclin, s'était encore rapproché de Tournai; Villars, profitant de ce mouvement, avait renforcé les postes de la Basse-Scarpe, et porté soixante bataillons et soixante escadrons vers Valenciennes, pour surprendre l'investissement du Quesnoy, où les ennemis avaient jeté toute leur artillerie du siége de Landrecies.

Prévoyant cette opération, Eugène, s'étant mis rapidement en marche, accourait par Mons. Ayant passé la Hesne, il campa, le 9 septembre, la droite vers Mons, la gauche vers Bougnies, le lendemain même de la reddition de Douai; mais déjà il était trop tard; la tête des troupes de Villars était sur l'Honneau, et se retranchait derrière cette rivière, de Kievrain à la forêt de

Mormal : le maréchal lui-même y arrivait avec toute son armée. Le 10, Eugène se rapprocha; il fit quelques reconnaissances et quelques démonstrations d'attaque; mais enfin il prit position à deux lieues des postes français.

Villars, par sa position sur l'Honneau, couvrit le siége du Quesnoy. Cette ville, défendue par huit bataillons, avait plus de cent pièces de gros calibre en batterie. Du 17 au 18, la tranchée fut ouverte; le 25, soixante pièces de 24 et trente mortiers commencèrent leur feu; et le 4 octobre la place se rendit, la garnison prisonnière.

Ce même jour, Villars faisait saisir l'investissement de Bouchain, défendue par six bataillons. Du 9 au 10, la tranchée y fut ouverte; et le 18 la garnison se rendit à discrétion.

Ces opérations furent les dernières de la campagne. Les armées étaient restées dans leurs anciennes positions respectives, près de l'Honneau. A la fin d'octobre, Eugène alla prendre des quartiers vers Bruxelles, et Villars étendit ses troupes le long de la frontière, dans de bons cantonnemens. Les Français avaient pris trois places fortes, deux camps retranchés, cinquante-trois bataillons, des magasins et un matériel immense, et les munitions nécessaires pour faire les trois siéges.

Sur le Rhin, on n'exécuta aucune opération importante. Vers le mois de mai, le duc de Wirtemberg rassembla dans les lignes d'Ettlingen une armée de trente-huit bataillons et soixante-quatorze escadrons (30 mille hommes). Le maréchal d'Harcourt, de son côté, réunit les siennes, dans les lignes de la Lanter, au nombre de quarante bataillons et cinquante-sept escadrons (26 mille hommes), indépendamment des garnisons. De part et d'autre, on chercha à nourrir les hommes et les chevaux aux dépens du pays ennemi. Cela dura jusqu'au 27 juin, que les ennemis passèrent le Rhin à Philipsbourg et s'avancèrent à Lankandel. Le 16 août, le duc de Wirtemberg se disposa à enlever les lignes de la Lanter, en les surprenant; mais, ses colonnes s'étant méprises, il se retira sans engagement. Le 23 septembre, il repassa le Rhin et prit position sous Philipsbourg. Enfin, en novembre, l'entrée des deux armées en cantonnement termina la campagne.

## CHAPITRE LXII.

### Année 1712. — Frontière des Alpes.

Les négociations de paix, les symptômes de discorde entre les alliés, qui influèrent tant sur les résultats de la campagne de Flandre, agirent avec non moins de force sur les opérations des armées des Alpes. Le duc de Savoie, mécontent de l'empereur et prévoyant que ce souverain serait le seul à continuer la guerre, craignit pour son propre pays. En conséquence, il mit toutes ses troupes nationales en garnison dans ses forteresses, et se prépara à soutenir simplement la défensive avec les seules troupes allemandes. Celles-ci montaient environ à cinquante bataillons et cinquante escadrons (35 mille hommes).

Berwick, instruit de ces dispositions, résolut de vivre aux dépens des ennemis. Dans ce but, le 11 juillet, il passa les Alpes, et le 12 il vint avec quarante-un bataillons et neuf escadrons (22 mille hommes), camper la gauche à Ouls, la droite au Duc, à cheval sur la séparation des vals d'Exiles et de Fenestrelles. Ses vingt autres bataillons et ses vingt escadrons étaient en Queyras, dans la vallée de Barcelonette et sur la Durance.

Le duc de Savoie, à cette marche de Berwick, afin de se présenter directement par l'une ou l'autre vallée, mit de suite dix-huit bataillons au camp de St-Colombar et cinq près Fenestrelles, puis il échelonna le reste de son armée entre Exiles et Suze, afin de soutenir, suivant le besoin, l'un ou l'autre de ses deux premiers corps. Mais les deux généraux, n'ayant nullement le désir d'entreprendre l'un sur l'autre à force ouverte, les deux armées restèrent immobiles dans ces positions jusqu'au 6 septembre.

Ce jour, l'armée française rétrograda par Césane et Cervières. L'intention du maréchal était de garnir les passages par une chaîne de postes, de Briançon au Mont-Vito, et de déboucher, en arrière de cette ligne, par le col Laniel et celui de l'Argentière, dans les plaines du Piémont, pour y lever des contributions. Cela eut lieu en effet. La majeure partie de l'armée, passant par le

col d'Issoire, vint s'établir dans la vallée de Queyras; elle y fut rejointe par vingt escadrons. Aussitôt toute la cavalerie et dix bataillons se dirigèrent, par le col Laniel, dans la vallée de St-Pierre. L'infanterie s'arrêta à Venasco et la cavalerie poussa jusqu'à Villa-Nova, après avoir défait quatre escadrons ennemis. Elle leva des contributions, mais elle dut bientôt revenir, apprenant la marche du duc de Savoie. Pendant le même temps, le corps de la vallée de Barcelonette débouchait par le col de l'Argentière, entrait dans Demont, levait des contributions jusqu'à Coni, et rétrogradait avec la même sûreté. Berwick, pour assurer toutes ces opérations et d'autres plus petites, avait porté son quartier-général à Chianale, au sommet de la vallée de Château-Dauphin.

Ce furent les dernières actions de la campagne et de la guerre sur cette frontière, et vers la fin d'octobre les deux armées entrèrent en quartiers.

## CHAPITRE LXIII.

### Année 1712. — Espagne.

Stharemberg continua cette année son système d'opérations de la campagne précédente; il réunit ses forces, occupa son camp naturellement retranché, du Lobregat au Francoli, et se montra prêt à saisir l'offensive dès que l'occasion s'en présenterait.

Vendôme, décidé à l'attaquer par sa gauche, réunit au printemps son armée dans les environs de Tortose, pour y passer l'Ebre. Mais, le 11 juin, la mort enleva à Philippe et à la France ce digne petit-fils de Henri IV, surnommé *le père des soldats*, par les soldats eux-mêmes. La terreur se répandit en Castille, et Stharemberg sentit tout ce qu'il venait de gagner.

Ce général chercha aussitôt à en profiter. Son armée principale, qui, au commencement de l'année, comptait quinze mille fantassins et deux mille cavaliers, venait, depuis le 29 juin, d'être portée à vingt-quatre mille hommes, par divers secours arrivés d'Italie. Il la dirigea le 9 juillet sur Yguelada, et le 15 il

fut vis-à-vis Balaguer. Dans le même temps, un détachement de 9 mille hommes, joint à des miquelets, resserrait Gérone et Roses.

A ce mouvement, l'armée espagnole, sous le général Tserclaës de Tilly, borda la droite de la Sègre; elle y arrivait successivement de Tortose. Le 28 août, elle y fut forte de cinquante bataillons, soixante-douze escadrons, non compris un détachement couvrant Balaguer; en outre, le comte de Fiennes était dans le Lampourdan avec quinze bataillons et quelques escadrons, pour protéger Roses et Gérone. Stharemberg resta à observer, méditant quelque entreprise sur ces deux villes.

Dans ce temps (4 septembre), la trève avec les Anglais fut publiée. Ceux-ci retirèrent, par suite, leurs troupes, ce qui diminua l'armée de Stharemberg; alors ce général, ayant par un détachement, tenté inutilemement un coup de main sur Roses, se retira lentement vers les montagnes de son camp retranché évacuant Cervera. Plusieurs jours après l'armée espagnole le suivit, repassa la Sègre et occupa Cervera.

Stharemberg alors résolut d'entreprendre sur Gérone. Comme depuis long-temps il avait attaqué ses communications, elle était peu pourvue de vivres, quoiqu'elle renfermât une garnison de douze bataillons. L'ayant donc fait resserrer fortement, dès le 15 octobre, il y dirigea quelques renforts qui portèrent le corps du général Wetzell, qui la bloquait, à six mille hommes réglés et huit mille miquelets. Celui-ci, le 28, occupa la Côte-Rouge pour empêcher tout secours de venir de France, tandis que Stharemberg se montrait prêt à déboucher sur le flanc de l'armée d'Espagne, si elle eût marché vers ce point. Néanmoins, le comte de Fiennes, avec ses six mille hommes, voulut tenter le secours; mais il fut forcé le 1er novembre de rentrer en Roussillon. La garnison se trouvait menacée d'être réduite à se rendre par famine, ou à être enlevée de vive force. Louis XIV voulut qu'elle fût secourue; il dirigea des troupes vers Perpignan. Le 26 décembre, Berwick, avec trente quatre bataillons, quarante-un escadrons et trente pièces de canon, déboucha par le Boulou. Stharemberg alors campait à la Côte-Rouge avec trente-six ba-

taillons et trente-sept escadrons. Berwick, pour le forcer à la retraite, menaça de le couper de Barcelone, en passant le 3 janvier le Tet au-dessous de Gérone. Cela lui réussit complétement, et les Allemands se retirèrent en toute hâte par Hostalrich. Berwick, ayant ainsi atteint son but de débloquer Gérone, mit ses troupes en quartier sur la frontière. Quatorze mille hommes débouchant par Tortose et quatre mille par Lérida, le 1er janvier, avaient contribué au succès de cette manœuvre.

En Portugal, les armées, aussi nombreuses que l'année précédente, y conservèrent la même inertie.

(*La suite au prochain Numéro.*)

---

Paris, le 1er juin 1828.

*A Monsieur le Directeur du* JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.

MONSIEUR,

Dans un article relatif à mes Mémoires sur la fortification, la *Revue encyclopédique* a soulevé plusieurs questions importantes auxquelles il m'a paru convenable de répondre; j'ai l'honneur de vous adresser copie de cette réponse, afin que vous puissiez la publier, si la manière dont j'ai envisagé ces questions vous paraît susceptible d'offrir quelqu'intérêt à vos lecteurs.

Je suis, etc. *Le Capitaine du génie,*

THre CHOUMARA.

*N. B.* La réponse de monsieur le capitaine Choumara est remplie d'observations très-intéressantes pour la science de l'ingénieur; nous avons cru devoir l'insérer dans notre recueil. Mais pour mettre nos lecteurs à même d'en apprécier toute l'importance et la justesse, nous avons placé en tête l'article de la *Revue* qui a donné lieu à cette réponse.

# MÉMOIRES SUR LA FORTIFICATION,

**Ou Examen raisonné des propriétés et des défauts des fortifications existantes, indiquant de nouveaux moyens très-simples pour améliorer à peu de frais les places actuelles, et augmenter considérablement la durée des siéges;**

PAR P.-M. THÉODORE CHOUMARA, CAPITAINE DU GÉNIE, ET ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

De toutes les parties de l'art de la guerre, la fortification est celle qui se rapproche le plus des sciences exactes, et qui en reçoit le plus de secours. Mais elle ne se borne point à des recherches sur la forme et les propriétés des diverses parties de l'enceinte d'une place forte; avant de s'occuper de questions géométriques et mécaniques, elle a dû résoudre des problêmes d'une autre nature et plus difficiles. Il a fallu déterminer avec précision le rôle des places fortes dans une guerre défensive, les ressources de l'attaque et de la défense, le caractère et les habitudes des assaillans et des défenseurs. Aucune des données essentielles de l'art de la guerre ne peut lui être étrangère; elle consulte le moral du soldat et dispose ses moyens pour en tirer le parti le plus avantageux. Avec une garnison qui réunit l'intelligence et la bravoure, on peut compter sur l'efficacité des retours offensifs; mais si votre forteresse est en Asie et défendue par des Asiatiques, vos immobiles soldats se feront tuer jusqu'au dernier derrière leurs parapets: c'est tout ce que vous pourrez en attendre. Entre cette résistance inerte, et l'activité réfléchie du soldat français, il y a des gradations, des nuances; ainsi les mêmes moyens de défense n'ont pas la même valeur partout, et l'ingénieur habile tiendra compte de ces variations; il déterminera, d'après ses connaissances locales, la forme des ouvrages qu'il sera chargé de construire. M. le capitaine Choumara ne s'est

occupé que de sa patrie, des places fortes de la France; il n'a prétendu faire qu'une application spéciale, sans approfondir les notions générales qui dirigeaient sa pensée et ses tracés. Ses Mémoires furent médités et sont écrits pour la France; ils seront moins utiles à nos voisins qu'à nous-mêmes, et l'on pourrait citer, en Europe, telle nation qui n'en profitera nullement. Il serait donc fort injuste d'accuser cet officier d'avoir divulgué les secrets de son art au préjudice de son pays.

M. le capitaine Choumara reproche très-justement à quelques auteurs de Mémoires sur la fortification, de s'être attaché à quelques détails de défilement, à la construction rigoureuse de l'inclinaison de quelques talus, et à d'autres subtilités de la même espèce, dont l'ingénieur le moins exercé se tire à merveille avec le secours de la géométrie descriptive; instruction puérile qui fait perdre de vue le but de la fortification, prendre goût aux minuties et négliger les conceptions fécondes dont cet art n'est pas mieux pourvu que la plupart des autres, malgré les efforts de Vauban, de Cormontaingne et de plusieurs autres ingénieurs d'un mérite reconnu. Mais notre auteur lui-même s'est-il élevé jusqu'aux sujets qu'il eût fallu traiter? N'a t-il pas été retenu par des préjugés de corps, par des habitudes dont il ne soupçonne pas l'influence?

La *Revue encyclopédique* a d'autres devoirs à remplir. Sans oublier un seul instant qu'elle est française, elle ne perd pas de vue la grande famille de l'humanité, dont la France n'est qu'une partie. Pénétrée de cette vérité, que les progrès de l'art militaire doivent tendre désormais à la suppression des armées permanentes, obstacle *permanent* aux améliorations sociales les plus désirables, elle voit avec regret que rien ne se dispose pour ce changement fondamental; que, suivant l'usage, on ne s'occupe que des questions particulières, et qu'on pense même être bien sage en rejetant les généralités comme des *abstractions;* que l'on semble méconnaître universellement que le caractère propre du *bien* est précisément cette généralité que l'on s'obstine à fuir, et que plus on généralise, plus on se rapproche du plus grand bien possible, et par conséquent du but des sociétés humaines.

Ce n'est pas la génération actuelle qui concevra la possibilité de changer le système des armées permanentes, de le supprimer dans l'un des grands états de l'Europe, et de l'ébranler dans tous les autres : les années, les siècles se succéderont peut-être avant que l'on ait rien préparé pour cette heureuse révolution. Nous saurons attendre, mais notre persévérance ne se rebutera point; nous rappellerons constamment l'attention sur les funestes effets d'un état de guerre, maintenu soigneusement au sein de la paix; sur les erreurs de gouvernement dont il est la source, sur les injustices dont il est le prétexte, sur le mal qu'il fait et le bien qu'il empêche de faire; nous saluerons d'avance, dans l'avenir le plus éloigné, le peuple assez généreux pour dire à tous les autres : « Restez armés, si bon vous semble; quant à moi, je congédie mes » soldats; je compte sur le courage et les bras de tous mes citoyens, » et je n'ai rien à redouter. » Ce peuple saura se passer de places fortes, aussi bien que d'armée; il aura des officiers du génie, des chefs habiles pour tous les corps de troupes dont les besoins de l'état exigeraient la formation; il conservera le dépôt de toutes les connaissances militaires, et les augmentera de ce que son expérience et celle des autres peuples aura fait découvrir. Il serait honorable pour notre France de conserver à cette époque sa prééminence dans l'art des fortifications : sur toutes les autres parties du grand art de la guerre, elle est bien sûre d'égaler au moins les autres nations. Mais nous sommes encore bien loin de cet âge de maturité; les esprits peu disposés à l'indulgence reconnaîtront sans peine le caractère de l'enfance dans l'activité désordonnée qui nous tourmente, dans le petit nombre d'objets que notre imagination peut embrasser, dans les bornes étroites que nous nous prescrivons nous-mêmes à nos recherches. Nous ne voyons, nous ne voulons regarder qu'un petit espace, et nous croyons avoir tout vu; l'audace de la conclusion semble s'accroître à mesure que le champ de l'observation se rétrécit; nous avons à peine résolu quelques questions particulières, et nous croyons être en état de créer une science, de lui donner une forme qui ne variera point. C'est principalement dans les sciences morales et politiques et dans leurs applications, que nous com-

mettons ces fautes de raisonnement, et l'art de la guerre y compris, par l'espoir d'être utile dès à présent, au lieu de se livrer à des recherches dont le résultat ne deviendra profitable qu'à l'aide du temps; si même il n'est point totalement perdu ! Parmi ces motifs, qui ont pu le diriger dans ses travaux sur la fortification, les uns n'ont rien de blâmable, les autres sont dignes d'éloges; et cependant, des vérités de la plus haute importance sont mises à l'écart, les opinions contraires à ces vérités acquièrent de plus en plus l'autorité de choses jugées, et les obstacles au bien se multiplient : les contradictions de cette espèce abondent dans le monde moral : on le sait depuis long-temps.

L'auteur de ces Mémoires commence par des observations préliminaires, dans lesquelles il paraît peu convaincu de l'utilité des places fortes. « M. de Vauban, que l'on est convenu d'appeler *le père de la fortification*, est, sans contredit, celui qui a le plus contribué à diminuer son influence. Par lui, les choses sont arrivées à ce point, que beaucoup de personnes regardent les places comme plus onéreuses que favorables à la défense des états, et cette conclusion n'est pas dépourvue d'une espèce de vraisemblance, quand on songe aux dépenses considérables qu'entraînent leur premier établissement et leur entretien, au peu de résistance qu'elles opposent à l'attaque, et au parti qu'en tire un ennemi puissant, quand il s'en est rendu maître. » M. Choumara ne s'est-il pas trompé sur la cause du changement qui s'est opéré dans les opinions militaires au sujet des places fortes ? Les dernières campagnes des alliés contre la France ont dissipé le prestige qui s'était maintenu jusqu'alors : en 1814 les siéges de Longwy et d'Huningue furent des fautes, et ne servirent qu'à couvrir de gloire les défenseurs de ces deux places que l'on aurait dû négliger; en 1815, plus de siéges, quelques blocus insignifians, une marche rapide vers le but essentiel de la guerre. A mesure que vous aurez mis vos places en état de résister plus long-temps à l'attaque la plus vive et la mieux dirigée, vous aurez diminué pour elles les probabilités d'un siége; et si vous parvenez à rétablir sur ces points l'équilibre entre l'attaque et la défense, eh bien, on ne les attaquera plus, sans que votre

territoire soit plus en sûreté contre les dangers d'une invasion ; l'extrême perfectionnement de vos forteresses finira par les rendre parfaitement inutiles.

« Appuyés sur quelques nouveaux principes dont le seul » énoncé est un trait de lumière; encouragés par les suffrages » d'hommes éclairés, exempts des petites passions qui tour- » mentent quelques personnes trop disposées à étouffer les vé- » rités qui ne sont pas présentées par elles, je n'hésite plus à » publier des idées que je crois utiles, et propres à rendre à la » fortification une partie de son ancienne influence. Sans doute, » je ne dois pas supposer que toutes les vues nouvelles que je » propose seront également bien reçues: sans doute il s'en trou- » vera quelques-unes qui, au *premier aperçu*, paraîtront hasar- » dées ou vicieuses ; mais si, comme j'ai lieu de le croire, il » s'en trouve aussi qui soient généralement reconnues bonnes et » susceptibles d'être appliquées, je me féliciterai d'avoir osé » entreprendre un semblable travail, quels que soient d'ailleurs » les obstacles qui pourront s'opposer à son adoption immé- » diate. »

Ce volume contient quatre Mémoires dont le premier a pour objet l'INDÉPENDANCE DES PARAPETS ET DES ESCARPES, ET LES AMÉLIORATIONS QUE L'ON PEUT OBTENIR DANS LES BASTIONS PAR DE SIMPLES TERRASSEMENS. La première planche donne le tracé de ces améliorations que l'auteur discute, quant à leur effet et quant aux dépenses qu'elles entraîneront ; elles sont nombreuses et importantes ; l'auteur les résume ainsi :

« Porter des feux sur les cheminemens de l'ennemi, en capital ; annuler ou diminuer les effets des batteries à ricochet ; empêcher la chute des parapets avec les escarpes ; placer des fusillers pour tirer sur les batteries de brèche et les contre-batteries ; flanquer de plus près les brèches des bastions par de nouveaux feux d'artillerie qui agissent en même-temps sur les contre-batteries ; augmenter et couvrir les feux des flancs, etc. : et cela par de simples terrassemens susceptibles d'être faits en présence de l'ennemi, et pendant la durée du siége. » En calculant la dépense suivant la méthode de Cormontaingne, l'auteur

fait voir qu'elle n'est pas d'un CENT VINGT-CINQUIÈME au-delà de ce que coûterait une fortification ordinaire. A coup sûr, les obstacles opposés à l'ennemi et la durée du siége, sont augmentés dans une proportion beaucoup plus forte.

Le second Mémoire contient des CONSIDÉRATIONS SUR LES BRÈCHES QUE L'ON PEUT FAIRE AUX SYSTÈMES BASTIONNÉS. L'auteur propose d'abord un moyen général d'empêcher que les batteries de brèche établies sur la crête du glacis ou dans le chemin couvert, ne fassent aux escarpes des brèches praticables : ce moyen est tout-à-fait nouveau. Les profils de la seconde planche sont nécessaires pour en donner une notion suffisamment claire et précise; ils consistent essentiellement dans une nouvelle forme du fond du fossé que M. Choumara dispose en glacis intérieur; il applique ce moyen au tracé de Cormontaingne, dans deux cas différens : lorsque la hauteur des contrescarpes est donnée, et lorsque l'on peut disposer de cette dimension dans la construction d'un ouvrage. Ces recherches amenèrent l'examen des avantages et des inconvéniens qui résulteraient de l'augmentation de la largeur du fossé, et la détermination de la hauteur à laquelle on peut réduire la crête du glacis intérieur. L'auteur indique aussi les lieux où ce glacis peut être transformé en traverse. Vient ensuite le calcul de la dépense, comparée à l'accroissement de force que la nouvelle disposition procurerait aux ouvrages. L'auteur profite de cette occasion pour faire une application du prétendu PRINCIPE DES MOMENS de M. l'ingénieur de Fourcroy; il eût pu s'en dispenser. Ce principe, qu'il trouve étrange, et avec raison, n'est qu'un savoir de mots, et ne peut servir qu'à obscurcir les idées. En comparant, comme le Mémoire précédent, les avantages à l'accroissement de dépenses, M. Choumara fait voir que, dans le tracé de Cormontaingne, la force absolue de la place serait augmentée de moitié, et les frais de construction seulement d'un seizième : dans le tracé de Vauban, la force est doublée, et la dépense n'est accrue que d'un quinzième.

Des ingénieurs d'une haute renommée ont proposé différens moyens pour fermer les trouées des fossés de demi-lunes et de

réduits; les noms de Bousmard, de Chasseloup, de Haxo, recommandent trop fortement des vues nouvelles sur la fortification, pour qu'il soit permis de parcourir la même carrière sans examiner les traces qu'ils y ont laissées. Le capitaine Choumara discute modestement les pensées des généraux qui ont traité, avant lui, la question dont il s'occupe, et il persiste dans l'opinion qu'il est plus près du but, plus sûr d'avoir trouvé une solution complète : il semble que cette partie du Mémoire exigeait un peu plus de développement, l'auteur le termine par une conclusion qui fera connaître l'intime conviction dont il est pénétré.

« Dans notre premier Mémoire sur la fortification, nous avons établi le PRINCIPE RELATIF A L'INDÉPENDANCE QUI DOIT RÉGNER ENTRE LES PARAPETS ET LES ESCARPES. Le deuxième Mémoire nous fournit une preuve nouvelle des ressources que présente l'application bien entendue de ce principe, par la manière avantageuse dont il se combine avec un autre non moins important, relatif A LA DIVISION DES FOSSÉS EN DEUX PARTIES DISTINCTES, A L'AIDE DE LAQUELLE ON *réunit les propriétés des fossés étroits et profonds, si utiles pour empêcher* LA FORMATION DES BRÈCHES ET LES ATTAQUES DE VIVE FORCE, A CELLE DES FOSSÉS D'UNE GRANDE LARGEUR ET D'UNE PROFONDEUR *médiocre, si commodes pour les communications, et si avantageux pour les retours offensifs*. L'examen de ce qui se passe à l'attaque et à la défense des places, nous a déjà fait découvrir deux principes généraux, qui, jusqu'à ce jour, étaient restés inaperçus : ces principes sont d'autant plus remarquables, que leur application n'exige aucun changement dans les tracés exécutés; qu'ils n'ont rien de systématique; que leur extrême simplicité les met à la portée de toutes les intelligences; qu'il n'est point nécessaire d'être un géomètre profond, ni un ingénieur transcendant pour les bien saisir et les apprécier dès à présent. Concluons donc que toutes les découvertes utiles aux progrès de la fortification, n'ont pas été faites par nos prédécesseurs; plus nous avancerons, plus cette vérité deviendra sensible. Bientôt nous rencontrerons de faux principes dont l'adoption paraîtrait inconcevable, si l'on ne savait que trop souvent la

magie des noms et des réputations, remplace l'autorité de la raison. »

Il est probable que les deux principes généraux, dont il s'agit ici, n'étaient pas inconnus à Vauban, et que ce grand ingénieur eût pu dire, à leur sujet, ce que dit Lagrange, lorsqu'on lui eût expliqué le but et les procédés de la géométrie descriptive : JE NE SAVAIS PAS QUE JE SAVAIS TOUT CELA.

Le troisième Mémoire est une continuation du second. L'auteur indique les dispositions intérieures des bastions, qui résultent des modifications qu'il a indiquées, et de leur combinaison avec les constructions en maçonnerie. Ici les matières abondent; l'auteur traite successivement des *traverses capitales casematées* (et revient encore sur le chemin des rondes), de la hauteur de l'escarpe, de la longueur du côté extérieur, et surtout des retranchemens des bastions, et de la défense intérieure des places. Il assure qu'en diminuant un peu les faces et les flancs des bastions, il sera possible d'exécuter, dans tous les cas, les retranchemens qu'il a proposés, et que l'augmentation de dépense à laquelle ces nouveaux ouvrages donneront lieu, ne sera pas le sixième de celle d'un bastion, tandis que la durée du siége sera plus que doublée.

« Les regards fixés sur la marche de l'attaque, cherchant à retarder ses progrès, à multiplier les obstacles et les dangers sur son passage, nous avons présenté les principales modifications qu'il nous paraît convenable d'introduire dans les bastions et dans leurs fossés, soit par de simples terrassemens, soit par la combinaison des terrassemens et des constructions en maçonnerie ou en bois.

» Pour compléter l'examen d'un front, il nous reste à chercher comment il conviendrait de modifier les dehors, pour en tirer le meilleur parti possible; cet examen sera l'objet du quatrième Mémoire. » L'auteur a traité ce dernier sujet avec plus d'étendue que les précédens, et ses idées sont exposées avec une grande clarté. La multitude et la variété des formes qu'il passe en revue, pour y faire les modifications nécessaires, ne nous permettent pas de le suivre dans cette excursion, quelque rapide qu'elle soit; nous ne pourrions ni l'abréger, ni généraliser cette partie

de son travail. En comparant, suivant sa méthode, les avantages des changemens qu'il propose, aux frais qu'ils entraîneraient, il trouve que la force d'une place moderne, ou la durée des travaux de siége nécessaires pour la prendre, serait dans le rapport de 112 à 22 (plus que quintuple), et que les frais de construction ne seraient que d'un quart en sus. On peut juger par là de l'attention que mériteront ces Mémoires, aussi long-temps que le système des places fortes sera conservé. Ajoutons que les vues de l'auteur ont obtenu les éloges du comité du génie : un tel suffrage recommande assez aux militaires de chercher dans ce livre une instruction sûre et profitable; ils n'y trouveront rien qui soit au-dessus de la portée de tout officier qui s'est mis en état d'acquérir des connaissances applicables sur toutes les parties de l'art de la guerre.

FERRY.

---

## OBSERVATIONS

### SUR L'ARTICLE RELATIF AUX MÉMOIRES SUR LA FORTIFICATION,

**Inséré dans la 112e Livraison de la Revue encyclopédique.**

Les nombreux articles insérés par M. Ferry dans divers recueils périodiques, ne laissent aucun doute sur l'étendue de ses connaissances, et prouvent qu'il est du nombre des écrivains recommandables qui n'obéissent à d'autre influence que celle de leur conscience; mais n'étant point militaire, il n'a pu joindre la pratique des camps à ses connaissances théoriques; ses occupations ne lui ont probablement pas permis de s'appesantir sur les objets qui fixent spécialement l'attention des ingénieurs; les habitudes de la vie civile l'ont sans doute livré à des illusions tout autrement fortes que celles qu'il suppose devoir environner les officiers du génie; il ne doit donc pas s'étonner si je combats quelques-unes de ses assertions, quoique je sois flatté d'avoir obtenu son suffrage sur plusieurs points essentiels, dans l'examen qu'il a fait de mes Mémoires sur la fortification.

Selon M. Ferry (*Revue encyclopédique*, 112e livraison) : « Je parais convaincu de l'inutilité des places fortes. »

Si, contre mon intention, il s'était glissé dans mon ouvrage quelque passage duquel on pût tirer une conclusion aussi contraire à ma manière de voir, je me hâterais de le rectifier; car personne n'est plus que moi pénétré de l'indispensable nécessité des places fortes, et de l'extrême importance du rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la défense des états; sans cette intime conviction je n'aurais point consacré une partie de mon existence à de nouvelles recherches sur cette question.

Je ne reviendrai point ici sur toutes les discussions qui ont eu lieu à ce sujet; j'aime mieux renvoyer le lecteur au chapitre XIV des *Considérations sur l'art de la guerre*, de M. le général Rogniat. En lisant ce chapitre avec attention, on est convaincu qu'avec des places réparties convenablement du centre à la circonférence, de manière à se combiner avec les mouvemens des armées, sur quelque point du territoire que les événemens militaires transportent le théâtre de la guerre, l'ennemi serait nécessairement conduit à une guerre de siéges, que par conséquent, si chaque place était susceptible d'une très-longue résistance, toute conquête deviendrait, sinon impossible, au moins très-difficile; la recherche des moyens de prolonger la durée des siéges, en faisant éprouver de grandes pertes à l'assaillant, est donc d'une haute importance; quiconque contribuera au rétablissement de l'équilibre entre l'attaque et la défense des forteresses rendra donc un service signalé à son pays et à l'humanité.

M. Ferry pense que :

« Les progrès de l'art militaire doivent tendre désormais à la » suppression des armées permanentes; il salue dans l'avenir le » peuple qui, comptant sur le courage et les bras de tous ses ci- » toyens, congédiera ses soldats et saura se passer de places » fortes aussi bien que d'armées. »

Laissant de côté les considérations politiques qui m'écarteraient du but, je n'examinerai point, si pour un pays comme la France, qui est attaquable de tous côtés, entouré d'ennemis naturels et de rivaux jaloux, toujours disposés à l'affaiblir, il existe

une combinaison quelconque qui permette de compter uniquement sur le courage et les bras des citoyens; ceux qui croient à cette possibilité me paraissent dans une illusion complète; la France sans armées et sans forteresses cesserait bientôt d'être France!

Sans doute les *armées permanentes trop nombreuses* sont un obstacle aux améliorations sociales, et présentent des dangers de plus d'un genre pour le pays, dont elles épuisent les ressources; sans doute les progrès de l'art militaire doivent tendre *à les diminuer*, mais non pas à les *supprimer*; et cette diminution, loin d'entraîner l'*abandon des places fortes*, ne peut s'exécuter sans danger que par leur concours.

Mon intention n'est point d'improviser un système sur un sujet de cette nature, qui demande de mûres réflexions; je me bornerai donc à présenter quelques considérations qui ne me paraissent pas sans intérêt pour l'avenir.

Si notre armée, sur le pied de paix, était réduite à cent cinquante mille hommes, en conservant les cadres, l'état-major et les armes spéciales au complet, on ferait chaque année sur le budjet de la guerre une économie de plus de quarante millions.

Si cette somme était employée à la construction des places qui sont nécessaires pour compléter un bon système de défense, en très-peu de temps la France serait en état de résister à ses ennemis, quelques nombreux qu'ils fussent, et toute invasion de l'étranger deviendrait à peu près impossible.

Nous avons déjà bon nombre de places qui se coordonneraient très-bien avec les mouvemens des armées; nos ports de mer sont fortifiés et n'ont besoin que de quelques améliorations; avec 12 où 15 places nouvelles, espacées environ à trente lieues les unes des autres, tout le territoire serait parfaitement protégé, en supposant que chaque place et les petits ouvrages qui appuieraient un camp retranché, coûtât 25 millions, les quinze places entraîneraient une dépense de 375 millions, ajoutons 125 millions pour mettre la capitale à l'abri de toute attaque, et construire les forts ou casernes défensives qui seraient nécessaires pour couvrir cer-

tains débouchés, la dépense totale serait de cinq cent millions (1).

La réduction de l'armée permanente à cent cinquante mille hommes, sur le pied de paix, occasionnerait, ainsi que nous l'avons dit, une économie de plus de quarante millions; ainsi cette économie suffirait pour acquitter toutes les dépenses en moins de treize ans.

Si après ces treize ans, il y avait une paix de dix ans, le trésor aurait en réserve une somme de plus de quatre cent millions, à l'aide de laquelle on mettrait sur pied une armée très-considérable en cas de guerre.

Cette combinaison présenterait donc des avantages marqués pour la défense du pays par les forteresses, et de grandes économies pour le trésor, sans rien ajouter aux charges des contribuables, mais ne serait-elle pas nuisible à l'armée sur le pied de guerre? C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

L'expérience a prouvé que le soldat français d'infanterie n'a pas besoin de plus de deux ans pour être parfaitement en état de faire la guerre; si l'on ne gardait chaque soldat que deux ans sous les drapeaux, et qu'on fixât le temps du service à huit ans, dans cet intervalle, il passerait de cinq à six cent mille hommes sous les drapeaux, qui tous seraient en état de faire campagne au premier appel. Si à cela on joignait une organisation de vétérans, qui en donnerait autant pour la réserve, et des gardes nationales mobiles pour former en partie les garnisons des places, on aurait au besoin près de deux millions d'hommes sous les drapeaux, de l'argent pour les entretenir, des appuis sur tous les points pour les réorganiser en cas d'échec, des armes, des munitions, des vivres toujours prêts pour remplacer les consommations; en un mot tout ce qui peut rendre un peuple puissant et invincible. Mais sans places fortes, convenablement distribuées et suscepti-

(1) Je ne fais point entrer en considération les avantages qui résulteraient de la suppression d'une foule de petites places qui, sans arrêter l'ennemi, absorbent des garnisons au détriment de l'armée active; la seule vente des terrains et matériaux devenus inutiles suffirait presque pour compenser les nouvelles constructions.

bles d'une longue résistance, tous ces avantages disparaissent, une seule bataille perdue peut disperser soldats, vétérans, gardes nationales, sans qu'il y ait moyen de les rallier; de mauvaises places, que l'on prend dans quelques jours, deviennent des dépôts pour le vainqueur et contribuent à asservir le pays.

Je n'entrerai point dans le détail circonstancié des moyens à employer pour compléter et entretenir l'instruction acquise pendant deux ans sous les drapeaux, comme exercices périodiques, inspections d'officiers et sous-officiers détachés, réunions dans des camps, etc. Il suffit d'avoir indiqué comment un bon système de forteresses se lie avec *la diminution des armées permanentes*, d'avoir prouvé que loin d'être onéreuses aux finances d'un état, ces forteresses bien entendues favorisent les économies. En cherchant à perfectionner les moyens de résistance des places, on s'occupe donc aussi des améliorations sociales.

Reconnaissant avec moi la fausse route dans laquelle sont engagés ceux qui, prenant le dessin de la fortification pour la fortification elle-même, perdent de vue les idées générales, qui seules peuvent conduire au rétablissement de l'équilibre, M. Ferry demande :

« Si je me suis élevé jusqu'aux objets qu'il eût fallu traiter;
» si je n'ai pas été retenu par des préjugés de corps, par des ha-
» bitudes dont je ne soupçonne pas l'influence, par l'espoir d'être
» utile dès à présent, au lieu de me livrer à des recherches dont
» le résultat ne deviendra profitable qu'avec le temps. »

La réponse à ces diverses questions exige quelques développemens :

Pour oser écrire aujourd'hui sur la fortification, il faut non-seulement avoir des vues nouvelles à proposer; il faut encore que ces vues soient tellement claires, et tellement faciles à saisir, qu'il ne puisse pas s'élever de doutes sur les avantages qu'on retirerait de leur application. Averti par les erreurs dans lesquelles sont tombés la plupart des auteurs à systèmes, j'ai dû me défier des combinaisons problématiques, dont l'utilité peut être contestée par les hommes de bonne foi; en conséquence j'ai tâché de remonter aux vrais principes de la science de l'ingénieur militaire,

en la dégageant de tout ce qui lui est étranger, ou lui est commun avec d'autres parties des connaissances humaines.

La fortification, réduite à sa plus simple expression, ne renferme que deux problèmes généraux :

1° Donner à chaque place le plus grand degré de force possible, relativement aux dépenses que l'on peut faire pour sa construction et aux moyens qui doivent être consacrés à sa défense.

2° Distribuer les places de la manière la plus favorable pour protéger le pays en se combinant avec les mouvemens des armées.

La solution complète du deuxième problème, est évidemment subordonnée à celle du premier ; car pour déterminer complétement et avec précision où il convient de construire des places, il est nécessaire de connaître les effets que chacune peut produire, et la résistance qu'elle est susceptible d'opposer à l'attaque.

Pour procéder avec clarté et méthode, il a donc fallu commencer par rechercher les moyens d'augmenter la durée des siéges en faisant éprouver à l'assiégeant des pertes assez considérables pour le forcer dans un grand nombre de cas à renoncer à ses entreprises.

Toute fortification ayant pour objet de mettre un certain nombre d'hommes en état de résister avec avantage, pendant un temps plus ou moins long, aux attaques d'un ennemi plus puissant, les défenseurs doivent être à l'abri des attaques corps à corps et des moyens de destruction qui peuvent être employés à distance. De là sont nés, les murailles, les fossés et les masses couvrantes.

Dans l'état actuel des choses, les fossés et les masses couvrantes sont donc les principaux élémens, les élémens indispensables d'une bonne place.

La première question à examiner était de savoir si ces élémens ont été, jusqu'à présent, employés de la manière la plus favorable, et si l'on a bien saisi toutes les propriétés qu'ils sont susceptibles d'acquérir.

Dans tous les systèmes de fortification proposés, dans toutes les places construites jusqu'à nos jours, les auteurs se sont imposé

la loi constante, de faire suivre aux parapets les mêmes directions qu'aux escarpes, et de les soumettre, en quelque sorte, aux mêmes influences.

L'adoption d'une position unique, permanente pour les parapets, donnant lieu, sans nécessité, à de graves inconvéniens, il m'a paru indispensable de renoncer à une disposition vicieuse et gênante, et de poser comme principe général l'indépendance réciproque des parapets et des escarpes, de telle sorte, que les dernières étant disposées pour rendre l'espace qu'elles renferment inaccessible pendant un certain temps, les premiers doivent être placés de la manière la plus utile à la défense, soit pour parer les coups des assaillans, soit pour favoriser l'action et la multiplication des feux de la place, contre les points où il importe d'en diriger un grand nombre.

Le nouveau point de vue sous lequel j'ai envisagé la question conduit donc à reconnaître dans toute fortification permanente *une partie passagère variable, indépendante de la ligne magistrale, et de tout système particulier*, à l'aide de laquelle *on peut réunir les propriétés de plusieurs systèmes en un seul.*

Ainsi en arrondissant ou brisant certains parapets, suivant les circonstances, on donnera *aux tracés bastionnés les propriétés des tracés angulaires, circulaires ou concaves*, en conservant les avantages du premier, etc.

Le développement de ce principe, les conséquences qui s'en déduisent, le parti qu'on en peut tirer, les applications qu'on en peut faire dès à présent pour la défense des places, sont le sujet du premier Mémoire.

Quoique j'aie donné dans ce Mémoire un assez grand nombre d'exemples de parapets modifiés par de simples terrassemens, exécutables pendant la durée d'un siége, soit pour faire converger des feux de différens points de la place contre les cheminemens, les batteries de brèches et les contre-batteries de l'ennemi, soit pour mettre l'artillerie et les défenseurs à l'abri des enfilades et du ricochet, soit pour obtenir à volonté des orillons, qui couvrent des tire-en-brèche, augmenter les feux de flanc, etc. Je suis loin d'avoir épuisé les combinaisons avantageuses que l'on déduit

de ce principe; mais j'en ai dit assez pour qu'aucun ingénieur ne puisse être embarrassé dans les applications.

Deux conditions essentielles à remplir ont donné naissance aux fossés : le besoin de terres pour former les masses couvrantes, et la nécessité de dérober les escarpes à l'action des batteries de l'ennemi, établies dans la campagne.

Puisqu'il faut faire brèche à l'escarpe pour pénétrer dans la place, il est évident que le meilleur fossé sera celui *qui retardera le plus l'établissement et l'action des batteries de brèche, et qui rendra cet établissement le plus dangereux pour l'assiégeant.*

Avec les fossés ordinaires on fait brèche aux escarpes, à l'aide des batteries établies sur la crête du glacis du chemin couvert, ou dans son terre-plein.

Il est évident que la formation de la brèche serait impraticable, si dans le fossé il y avait un masque capable de résister à l'action de la batterie, et qu'alors il faudrait renverser ce masque, *ou établir la batterie de brèche dans le fossé.*

Ce masque doit, autant que possible, remplir les conditions suivantes :

Ne point présenter de couverts dangereux; ne pas nuire à l'action des feux de la place; ne pas diminuer les difficultés du passage du fossé, ni faciliter les attaques de vive force.

Un glacis intérieur, partant du pied de la contre-escarpe, se relevant vers l'escarpe, de manière à la dérober, en tout ou en partie, aux vues de la crête du chemin couvert, et de son terre-plein, satisfait parfaitement à toutes ces conditions, lorsqu'on laisse entre la crête de ce glacis intérieur et l'escarpe une distance de vingt à vingt-cinq mètres, et qu'on le raccorde avec le fond du fossé, au moyen d'un talus à terre coulante.

Cette disposition exige évidemment des fossés plus larges que les fossés ordinaires; en sorte que, dans les applications à ceux-ci, il conviendrait de reporter les contrescarpes plus en avant.

Avec un fossé de 80 à 85 mètres de largeur, on aurait une contrescarpe de 7 m. 50 c. de hauteur, qui exigerait pour la descente les mêmes travaux qu'une place de MM. de Vauban ou Cormontaingne; la crête du glacis intérieur couvrirait entièrement

les maçonneries d'escarpes, et la batterie de brèche ne pourrait plus s'établir que dans le fossé ; en sorte qu'au moment où, contre une place ordinaire, l'assiégeant pourrait donner l'assaut, il n'aurait pas encore de batterie de brèche établie ; contre une place modifiée, il faudrait, avant de l'établir, cheminer sur le glacis intérieur, et couronner sa crête ; ce travail devrait s'exécuter sous l'action des feux directs, des feux de flanc, des feux courbes, des grenades à mains, et de la mousqueterie ; tous les projectiles creux, arrêtés par la contrescarpe, resteraient nécessairement dans le fossé, où ils bouleverseraient les cheminemens. Ici l'action des parallèles est tout-à-fait annulée : plus de protection possible pour les travailleurs qui seront dans le fossé ; une communication étroite, sans cesse tourmentée par les feux de la place, les livre sans défense aux retours offensifs de l'assiégé, qui les culbutera autant de fois qu'ils se présenteront.

Si cette disposition du fossé est favorable en terrain sec, lorsqu'on fait abstraction de toute défense souterraine et de toute manœuvre d'eau, elle le devient encore bien davantage lorsqu'on fait usage des contremines, et que l'on a recours aux moyens hydrauliques.

Le pied de la contrescarpe étant vu de la place directement, cette contrescarpe peut être construite avec arceaux, sans offrir de couverts à l'ennemi, dès-lors il devient extrêmement difficile de la renverser par les mines ordinaires.

Pour l'organisation de la défense souterraine, au lieu des galeries magistrales et des enveloppes que l'on tourne si facilement contre l'assiégé, on n'aura que des galeries qui seront enfilées par le canon de la place, quelle que soit la distance à laquelle on les prolongera sous le glacis du chemin couvert ; l'assiégeant ne pourra en tirer aucun avantage ; il sera facile de les défendre pied à pied.

Lorsqu'après une longue défense par les contremines on aura été forcé de laisser pénétrer l'assiégeant dans le fossé, à l'aide de quelques manœuvres d'eau, on lui fera perdre le fruit de ses travaux ; c'est alors que les pompes proposées par La Jomarière, ou des machines à vapeur dans le genre de celle qui a été essayée

dernièrement près du canal Saint-Martin (lorsqu'elle aura reçu les perfectionnemens dont elle est susceptible), seraient d'une utilité incontestable, soit pour lancer des gerbes d'eau contre les gabionades rapprochées, soit pour former instantanément des inondations artificielles entre la crète du glacis intérieur et la contrescarpe, qui noieraient les mines et les autres travaux de l'assiégeant, formeraient des fossés pleins d'eau d'une telle largeur et profondeur, que leur passage et l'établissement de toute batterie de brèche, deviendraient à peu près impraticables.

Ici, comme pour les parapets, le raisonnement qui m'a guidé est indépendant du tracé de la magistrale ; il s'applique indistinctement aux tracés bastionnés, angulaires, circulaires, etc. ; il convient aussi bien aux systèmes d'Albert-Durer, Alghisi, Castrioto, Marchi, etc., qu'à ceux de Vauban, Cormontaingne, Montalembert, Carnot, Bousmard, Chasseloup, etc. ; enfin, tout ce qui a été indiqué pour couvrir les hommes et retarder l'ouverture des brèches, s'applique à un Russe comme à un Français, à un Américain comme à un Asiatique.

Ce qui précède prouvera sans doute que j'ai embrassé la question dans toute sa généralité ; ce que l'on peut ajouter n'est plus que le développement ou la conséquence de nos deux principes ; les applications au tracé bastionné ne présentent aucune difficulté.

En prenant pour exemple les tracés de Vauban, abstraction faite des dehors, on voit que le fossé avec glacis intérieur sera absolument le même pour le premier tracé avec ou sans retranchement, que pour les tracés à tours bastionnés. Les modifications proposées par Cormontaingne, Bousmard et autres, ne changeraient rien à cette disposition.

Lorsque le front bastionné aura une demi-lune, le glacis intérieur du fossé du corps de place augmentant la largeur de ce fossé, les faces de la demi-lune diminueront dans la même proportion ; il convient donc d'avoir des demi-lunes à la moderne, qui ont une grande saillie, parce qu'alors les faces conservent encore une longueur de cent mètres au moins.

En appliquant au fossé de la demi-lune ce qui a été dit du

fossé du corps de place, on fera aussi un glacis intérieur, pour empêcher que du terre-plein du chemin couvert ou de sa crête, on ne fasse brèche à l'escarpe; dans ce cas, comme il se trouve un grand espace vide au saillant, entre le chemin couvert et la demi-lune, il devient avantageux d'y placer un réduit de place d'armes saillante, qui agira le premier sur les cheminemens, protégera de très-près le glacis du chemin couvert, exigera une époque particulière de batteries de brèche, etc.

Le front bastionné réduit à toute sa simplicité, en y comprenant les dehors nécessaires pour lui donner tout le degré de force qu'il comporte, se composerait donc de :

Deux demi-bastions avec fossé à glacis intérieur,
Une courtine,
Une tenaille,
Une demi-lune avec fossé à glacis intérieur,
Un réduit de place d'armes saillante,
Un chemin couvert.

Cette disposition, moins chère que celle du front moderne avec réduit de demi-lune, forcerait l'assiégeant à prendre les dehors avant d'entrer dans le fossé du corps de place, quelle que fût d'ailleurs l'ouverture du polygone fortifié, ce qui entraînerait pour ces dehors deux époques successives de batteries de brèche, et les rendrait équivalens à deux enceintes recouvrant le corps de place, qui, dans aucun cas, ne peut être battu qu'à la troisième époque de batteries; appliqué au système à tours bastionnées modifié, ce sont les contregardes qui sont à la troisième époque de batteries; le corps de place n'est plus qu'à la quatrième époque; enfin, si les bastions étaient retranchés à la gorge, d'après l'idée développée dans le troisième Mémoire, chapitre V, il en résulterait deux nouvelles époques, par suite desquelles on pourrait soutenir au moins *cinq assauts successifs*.

Pour peu que l'on réfléchisse, on reconnaîtra que j'ai présenté, dans ce petit nombre de pages, toutes les idées fondamentales de la fortification, en la ramenant à sa plus grande

simplicité par un meilleur usage de ses deux principaux élémens ; j'ignore si ces idées mises sous les yeux de M. de Vauban, il leur eût appliqué, comme le suppose M. Ferry, le fameux mot de Lagrange sur la Géométrie descriptive de Monge ; mais à coup sûr, le simple énoncé des deux principes eût suffi à ce grand homme pour en saisir les conséquences, et je me féliciterais de l'avoir pour juge. L'inventeur des parallèles et du ricochet ne repousserait certainement pas la disposition des parapets et des fossés, qui doivent en paralyser en grande partie les effets. Si M. de Bousmard reparaissait au milieu de nous, il s'étonnerait d'avoir pris tant de peine pour arriver à des résultats que l'on obtient beaucoup plus complétement par les seules modifications que nous avons indiquées ; enfin, si Carnot eût connu ces principes, il n'eût pas enfanté, à la fin de sa carrière, le *Mémoire sur la fortification primitive*, qui a servi de prétexte à un prétendu étranger pour flétrir du titre d'ignorant un des hommes les plus savans, et des plus beaux génies qui aient existé, épithète absurde, qui pourrait à juste titre être renvoyée à l'auteur de l'article inconvenant inséré dans la 22e livraison du *Spectateur Militaire*. Il est difficile de concevoir comment ce recueil n'a pas craint de s'associer à cet article, par l'approbation sans réserve qu'il lui a donnée, et par l'insulte qu'il a faite aux officiers du génie français, en leur offrant cette ridicule production comme un modèle à imiter (1).

(1) L'auteur de l'article inséré dans la 22e livraison du *Spectateur Militaire* confond tout : il raisonne sur le discours préliminaire, comme s'il eût été écrit en 1823 pour la *fortification primitive*, tandis qu'il a été fait en 1812 pour le *Traité de la défense des places ;* ce *savant critique* devrait cependant savoir qu'en 1812, les trois lignes de places sur les frontières n'étaient point encore, comme il les appelle, *surannées*, que ce n'est que depuis que les *Considérations sur l'art de la guerre* ont paru, que l'on a commencé à reconnaître le vice de cette disposition, tant célébrée par d'Arçon lui-même. Ce prétendu modèle n'est qu'un travail d'écolier, qui, incapable de saisir ce qu'il y a de bon dans un ouvrage, se bat les flancs pour prouver l'existence d'un défaut qui saute aux yeux de l'ingénieur le moins exercé. Assurément, aucun officier du génie français ne voudrait être auteur de l'article du *Spectateur*, et encore moins de la note qui le précède.

Ne voulant nous occuper ici que d'idées générales, nous ne pouvons nous livrer à l'examen critique des principes secondaires qui ont été adoptés, par suite du faux point de vue sous lequel les principaux élémens de la fortification ont été envisagés jusqu'à ce jour. Cet examen a été fait avec détail dans nos mémoires; nous nous bornerons à y renvoyer le lecteur.

M. Ferry trouve que la partie de mon deuxième Mémoire, où j'ai fait l'examen critique des dispositions proposées par M. de Bousmard, et par MM. les généraux Chasseloup et Haxo, pour fermer les trouées des fossés des demi-lunes, « sembleraient exiger » un peu plus de développemens. »

Le système de M. de Bousmard est connu de tous les ingénieurs; celui de M. le général Chasseloup a été imprimé il y a plus de vingt ans, et doit l'être également; ce n'est donc point à ceux-ci que peut s'appliquer la remarque de la *Revue;* quant à ce qui est relatif au système de M. le général Haxo, je conçois que les personnes qui ne connaissent pas la planche gravée en 1825 ou 1826, et le dessin de ce système, tel qu'il était au commencement de 1822, ont dû trouver ma discussion insuffisante; tandis que ceux qui connaissent ces plans l'ont trouvée parfaitement claire et concluante. Pour mettre tout le monde en état de juger, il eût fallu joindre un fragment de plan à mon explication; mais cela n'était pas à ma disposition : en recevant la planche gravée, j'avais pris l'engagement formel de ne pas en laisser prendre de copie; j'ai tenu ma promesse!

Paris, le 15 mai 1828.

*Le Capitaine du génie*, CHOUMARA.

# SUITE DU SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE;

PAR LE VICOMTE DE PRÉVAL, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE.

## MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE VIII DU PROJET.

### DES GRANDES GARDES ET AUTRES POSTES EXTÉRIEURS.

*Extrait analytique de l'examen des titres 14, 15 et 16 du réglement de 1809, fondus dans le titre 8 du projet.*

TITRE 14. — *Service des gardes dans leurs postes.*

« Tous les commandans de place les feront retrancher, les » généraux de brigade y veilleront, l'adjudant-major de jour de » la brigade enverra le mot d'ordre. Un poste qui aurait connu » une troupe pour appartenir à l'armée, ne la laissera pas passer, » à moins d'un ordre par écrit du chef de l'état-major ou du » général de jour; les étrangers et les déserteurs seront conduits » au chef d'état-major de la division, les hommes qui voudraient » dépasser les grandes gardes seront conduits à l'officier supé- » rieur de piquet, les gardes n'abandonneront leurs postes qu'en » conséquence de l'ordre écrit de l'officier supérieur de piquet, » elles ne se laisseront pas relever par une troupe qui n'aurait » pas été annoncée à l'ordre; les consignes particulières et les » nouveaux ordres seront donnés par les officiers-généraux de » jour, par les officiers supérieurs de piquet et ceux d'état-ma- » jor-général, qui les expédieront par écrit ou par billets du » chef d'état-major de la division. Les postes feront prévenir le

» chef d'état-major de la division des nouvelles importantes de » l'ennemi ; ils feront leur rapport au chef de bataillon de pi- » quet du corps d'armée. »—Les articles de 30 à 39 répètent la manière de reconnaître une troupe. Ceux de 54 à 61 retracent, pour les petits postes, ce qui est dit pour les grandes gardes, desquelles ils dépendent.

Il est inutile de s'étendre sur le peu d'usage qu'on a fait dans les dernières guerres, de toutes ces dispositions, attendu qu'il a déjà été suffisamment expliqué que les officiers de jour et de piquet n'avaient point été mis en exercice, et que les chefs d'état-major d'armée et de division n'avaient plus au service actif la même part qu'ils avaient avant que les généraux fussent à la tête des divisions et des brigades : ce titre a donc été à refaire entièrement.

TITRE 15. — *Instruction pour tout officier commandant dans un poste fermé.*

*D'après cette instruction et le titre précédent, tous les postes doivent se retrancher et le seront comme le voudra leur commandant.* Cette injonction, tirée de l'article 271 du réglement de 1788, va trop loin ; elle permet des retranchemens solides aux officiers qui en auraient le goût et la volonté : ainsi, l'on verrait s'élever des redoutes sans rapports entre elles et les localités, soit que la guerre fût offensive ou défensive, et quels que dussent être les projets du général et les opérations générales de défense ou d'attaque.

Ordonner à tous les postes de se retrancher ou seulement de se couvrir par les levées de terre, c'est d'une part rendre les troupes peu surveillantes, de l'autre c'est les rendre timides, et les conduire à l'opinion qu'elles ne sauraient être en sûreté à moins de se voir derrière une espèce de rempart. Ce système de se retrancher partout, en opposition avec la guerre offensive, celle qui convient le mieux au caractère de la nation, a été celui de nos anciennes armées, si peu actives et si peu manœuvrières que, selon l'expression du comte de Saint-Germain, *elles crou-*

*pissaient dans leurs camps et étaient neuves le jour d'une bataille.*

L'expérience montre que les retranchemens, même les mieux établis, résistent rarement à une attaque vigoureuse; que, dans un terrain ouvert, ils gênent les mouvemens et font connaître les points qu'on a jugés importans. Il est donc préférable de ne les employer que dans les pays montagneux, coupés, pour fermer des défilés ou défendre des points que l'ennemi ne peut éviter en faisant une attaque, ou en poursuivant après une bataille. Les grandes gardes doivent n'avoir d'autre faculté que celle de se couvrir quelquefois en plaine par une simple levée de terre ou par des abattis.

Au surplus, un poste auquel pourrait être applicable l'instruction du réglement de 1778, transcrite dans ceux de 1792 et 1809, ne devrait être établi que d'après les ordres du commandant de l'armée, même dans une guerre défensive, et ne pourrait être commandé que par un officier supérieur; il serait d'une importance telle, qu'il appartiendrait aux dispositions générales. Ainsi l'on doit, ce me semble, laisser à la prévoyance du général le soin de donner les instructions sur le service à y établir et sur la durée de la défense, d'autant mieux que cela dépend de circonstances locales et militaires, et du degré de capacité et de fermeté de l'officier qu'on y emploierait.

Enfin, loin d'autoriser les avant-postes *à se retirer si le poste n'est susceptible d'aucune défense, lorsque l'ennemi le menacera en force, et la cavalerie à se retirer sans même escarmoucher*, il faut leur prescrire, au contraire, de prendre telle position qu'ils voudront, d'être mobiles, de combattre sans trop se compromettre, soit réunis, soit dispersés, et de retarder, autant que possible, la marche de l'ennemi. Ils sont disposés habituellement comme le seraient les tirailleurs dans la marche et dans l'attaque de notre part; ils doivent donc en tenir lieu pour la défense, jusqu'à ce que l'armée soit en ligne, et que les troupes légères soient venues les relever. Quant aux postes retranchés, ils doivent tenir jusqu'à ce qu'ils aient consommé leurs munitions, qu'ils aient perdu même la plus grande partie de leur monde, et cher-

cher ensuite à surprendre les postes ennemis pour regagner l'armée.

Le titre 16, des sentinelles, *contient généralement des dispositions de détail sur la manière de relever, et sur le qui vive.* Ces détails sont copiés sur l'ordonnance de campagne de 1753, époque où ils venaient seulement d'être définitivement réglés. Ils sont aujourd'hui si bien fixés et tellement répandus, qu'on peut, sans inconvénient, les laisser dans l'ordonnance du service des places où ils sont déjà, et il vaut mieux s'étendre ici davantage sur ce qui est relatif aux sentinelles en rase campagne.

Évidemment ces trois titres : *du service des gardes dans leurs postes, instruction pour tout officier commandant dans un lieu fermé, et des sentinelles,* peuvent se renfermer dans le titre *des grandes gardes et autres postes extérieurs.*

Je pense que pour être bien dirigé et soigneusement surveillé, le service des avant-postes doit être réglé par brigade, surtout d'après ce principe qui ne saurait être trop répété : Que chacun doit commander ses troupes et garder son terrain. Les généraux et officiers supérieurs de jour, restreints au service par division, sont néanmoins étrangers aux brigades et aux régimens auxquels ils n'appartiennent pas; il s'élève inévitablement entre eux et les chefs de ces corps, des conflits qui ne peuvent guère être évités que par l'entier abandon du service des postes à ces officiers inconnus aux troupes qui les composent et qui ont de plus le désavantage de n'exercer sur elles qu'une autorité et une surveillance passagères.

Le service par brigade est avantageux encore, parce qu'il imprime à ce corps l'esprit d'unité qui lui est si nécessaire. Qu'on ne s'y trompe pas, l'action une fois engagée, le général de division, dans l'infanterie surtout, se borne le plus souvent à diriger; on manœuvre et on combat alors par brigade.

Ainsi réglé, ce service devient en outre pour les brigades isolées ou d'avant-garde de même que pour des corps moins nombreux, une direction, un exemple, une méthode. Au surplus, lorsque ce service s'effectue par des brigades réunies, le général de la division reste le maître de le rectifier, de prescrire aux bri-

gades les postes qu'elles doivent occuper pour se lier entre elles et couvrir leurs flancs.

## TITRE VIII.

### DES GRANDES GARDES ET AUTRES POSTES EXTÉRIEURS.

#### ART. 103. — Objet et composition des grandes gardes.

Les grandes gardes sont les postes avancés d'un camp ou d'un cantonnement, et doivent en couvrir les approches.

Le nombre, la force et le placement en sont réglés, par les généraux de brigade, et dans un corps détaché par celui qui le commande. Autant que faire se pourra, les grandes gardes de cavalerie seront combinées avec celles d'infanterie, celles-ci servant d'appui, les autres de sentinelles avancées. Quand la nature de la guerre et du pays le permettent, ou que l'affaiblissement de la cavalerie l'exige, on peut se borner à attacher aux grandes gardes d'infanterie des cavaliers, soit pour les faire concourir au service, soit pour avoir plus tôt des nouvelles de l'ennemi.

Elles seront plus habituellement composées pour deux bataillons, ou pour un régiment de cavalerie, d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, de deux sergens, de quatre caporaux, et d'un nombre d'hommes qui sera fixé en raison de leur objet, et principalement de la force des corps.

Toutefois, la force des grandes gardes établies ne sera point invariable : la nature du terrain mieux reconnue, la position et les projets plus apparens de l'ennemi, les dispositions des habitans, peuvent permettre qu'on diminue le nombre et la force des grandes gardes, ou exiger leur augmentation, se réglant encore sur cette base que quatre hommes sont nécessaires pour entretenir sans trop de fatigue une sentinelle.

ART. 104. — Surveillance des grandes gardes.

Outre la surveillance exacte que les généraux de division et de brigade et tout commandant d'un corps détaché exerceront sur les grandes gardes, le placement et le service en seront spécialement confiés, dans chaque corps, au colonel et au lieutenant-colonel, et en l'absence de ce dernier, à l'officier supérieur de semaine, et de plus, quand il en est besoin, et d'après les ordres du général ou du colonel, par les adjudans-majors qui ne seront pas de semaine. Dans les bataillons et escadrons isolés, ce service appartiendra à l'adjudant-major, ou, à défaut d'adjudant-major, à un officier désigné pour en faire les fonctions. Dans les détachemens qui n'auraient pas la force d'un bataillon ou d'un escadron, le commandant placera et surveillera personnellement les postes extérieurs.

Le général ou l'officier-commandant déterminera le mode de service des officiers qui doivent le seconder à cet égard et selon les circonstances.

Lorsque le nombre des grandes gardes, le concours ou le mélange des différentes armes, ou que des circonstances extraordinaires le requièrent, un des officiers supérieurs ci-dessus désignés en prendra le commandement actif et résidera au poste qu'indiquera le général de la brigade. Le général fera alterner les officiers de cavalerie et d'infanterie, pour cet objet, ainsi que pour le service de jour ou de nuit, conformément au paragraphe précédent.

Le général de la division se fera seconder dans la surveillance du placement et du service des grandes gardes, par des officiers d'état-major : ils se borneront à lui rendre compte, ne pourront donner des ordres que dans des cas urgens et en l'absence de tout officier supérieur chargé du service extérieur dans chaque brigade où il doit être concentré, afin qu'il y ait régularité et responsabilité.

ART. 105. — Assemblée et départ.

Les grandes gardes monteront habituellement avec les autres

gardes; cependant le général de brigade, ou tout commandant d'un corps détaché, pourra les faire monter dès le point du jour, lorsqu'il croira indispensable de doubler les postes pendant les premières heures de la journée. Alors elles s'assembleront et partiront sans bruit; elles se feront éclairer et fouilleront le pays pendant leur marche; elles auront les mêmes précautions, le jour, lors de l'établissement d'un poste, et quand les circonstances l'exigeront. Mais cette mesure de doubler les gardes doit être prise très-rarement, et jamais quand on se prépare à marcher ou à combattre; elle affaiblit trop les corps et fatigue le soldat sans nécessité. Les grandes gardes ne devant pas résister jusqu'à se compromettre, sont toujours assez fortes pour se retirer.

Elles seront conduites la première fois à leur destination par le colonel ou le lieutenant-colonel et par les adjudans-majors qui auront accompagné le général dans la reconnaissance du terrain, si le lieutenant-colonel n'a pu remplir ce principal devoir.

Le poste une fois établi, les commandans des grandes gardes enverront à l'adjudant-major de semaine, autant de fois qu'il en sera besoin, un homme de leur garde pour servir de guide à la nouvelle.

Le commandant d'un poste ne pourra refuser de se laisser relever par une garde plus faible, ou commandée par un officier d'un grade inférieur au sien; mais s'il arrivait que la troupe lui fût absolument inconnue, qu'elle n'eût pas été annoncée et qu'elle n'eût aucun ordre écrit, il ne la laisserait point approcher jusqu'à ce qu'il en ait reçu l'ordre.

### ART. 106. — Placement des grandes gardes.

Les grandes gardes, s'il n'y a pas de débouchés qu'il faille principalement observer ou défendre, seront établies, autant que les circonstances et les localités le permettront, au centre du terrain qu'elles doivent observer, dans quelque endroit couvert, élevé même s'il est possible, afin que l'ennemi ne puisse pas juger de leur force et cependant soit aperçu de loin. On évi-

tera de les adosser à un grand bois, dans la crainte qu'elles ne soient enlevées. Celles de la cavalerie doivent être très-avancées. La nuit, lorsqu'elles sont trop près de l'ennemi, elles doivent toujours changer de poste. Il faut encore les rapprocher des bivouacs, des camps et des cantonnemens dans les pays fourrés, coupés, montagneux, surtout quand l'ennemi est favorisé par les habitans. Si l'on juge à propos de les tenir éloignées, il faut avoir des postes intermédiaires.

Les grandes gardes étant uniquement destinées à surveiller l'ennemi en avant de leur front, et leur liaison entre elles, que la ligne soit continue ou déviée, devant en protéger les flancs, c'est au corps principal à fournir les postes de soutien ou d'observation qu'exigeraient l'éloignement des grandes gardes, le débouché de vallées ou de pays couverts sur leur communication; enfin des ponts ou défilés qu'elles auraient à franchir en cas de retraite.

Les grandes gardes seront rarement retranchées, et ne pourront l'être que d'après les ordres du général de la brigade. Seulement celles qui seraient placées dans une plaine et exposées aux attaques de la cavalerie, pourront creuser un fossé en forme circulaire, ou se couvrir par des abattis. Tout commandant d'une troupe détachée, soit postée, soit en marche, peut, quel que soit son grade, se retrancher selon les circonstances, et se servir, pour sa sûreté, de tous les moyens que les localités pourront lui fournir, en évitant les dégradations qui ne sont pas indispensables.

Le général de la division vérifiera et rectifiera, s'il le juge à propos, le placement et les consignes des grandes gardes; il déterminera les postes qui lui paraîtraient nécessaires pour lier les brigades entre elles, ou pour couvrir leurs flancs extérieurs.

### ART. 107. — Petits postes.

Les premiers soins des officiers généraux, colonels et lieutenans-colonels, et du commandant d'une grande garde, dès qu'elle est placée, sont d'avoir des nouvelles de l'ennemi, de sa position,

des chemins qui y conduisent, des débouchés, des défilés, des ponts et des gués, par lesquels il pourrait arriver à elle.

C'est d'après ces connaissances qu'on devra établir les postes avancés ou petits postes, et les sentinelles de nuit. On en confiera un au lieutenant, un autre à l'un des sergens, et ceux qui resteraient, à des caporaux. La force en sera proportionnée à celle de la grande garde, et à leur objet. Le lieutenant sera au poste intermédiaire, à moins qu'ailleurs il n'y en ait un plus important.

L'officier qui commande la grande garde leur donnera les instructions les plus détaillées sur la manière de servir dans leurs positions, et sur tout ce qu'ils devront observer quant à la surveillance, aux rapports à lui faire, à la défense, et à la retraite, qu'ils effectueront toujours sur la grande garde. Les officiers généraux et supérieurs en useront de même à l'égard des commandans des grandes gardes.

Les commandans des grandes gardes sont autorisés à varier la position des petits postes, si ce changement leur paraît pressamment nécessaire.

### Art. 108. — Du mot d'ordre.

Tous les soirs le commandant d'une grande garde enverra un caporal ou un ancien soldat à l'adjudant-major pour recevoir le billet du mot d'ordre qu'il communiquera ensuite aux petits postes.

Si le mot d'ordre est égaré ou est retardé, s'il a été surpris par l'ennemi, l'officier le plus élevé en grade des postes avancés s'empressera d'en donner un autre, et d'en faire parvenir l'avis aux corps et aux postes voisins, ainsi qu'aux généraux.

### Art. 109. — Des consignes.

Les grandes gardes ont des consignes relatives aux motifs particuliers pour lesquels elles sont placées ; mais elles en ont de générales qui leur sont communes dans tous les temps, lesquelles consistent, savoir :

A informer les troupes les plus voisines, le général, le colonel ou l'officier supérieur de semaine de leur régiment, de la marche

ou des mouvemens de l'ennemi, soit en avant, soit en arrière, d'une attaque qu'elles auraient à craindre, ou à soutenir si elle était imprévue;

A arrêter toutes les personnes qui n'auraient pas de passeports d'un général bien connu, et tout soldat, vivandier ou valet, qui tenterait de dépasser les avant-postes, ou qui, s'il était inconnu à la grande garde, voudrait rentrer au camp;

A faire arrêter et conduire au général tout paysan, supposé même qu'il parût apporter des vivres au camp, à moins qu'on eût reçu des ordres exprès d'agir autrement.

Les grandes gardes reçoivent des consignes des officiers généraux de leur division, du chef de l'état-major de l'armée ou de la division, de leur colonel, lieutenant-colonel, ou de l'officier supérieur de semaine. Les commandans des grandes gardes en doivent la communication, si elle leur est demandée, aux officiers de l'état-major de l'armée ou de la division, et aux adjudans-majors de leur corps; ils donneront encore tous les renseignemens que ces officiers voudraient en obtenir.

Elles sont souvent chargées de la garde et de l'emploi des signaux matériels, que l'état-major fait établir sur des points élevés, et reçoivent à ce sujet des consignes ou instructions spéciales.

### ART. 110. — Des sentinelles ou vedettes.

Les sentinelles ayant pour objet principal d'avertir de ce qui est relatif à l'ennemi, doivent être placées sur tous les points, d'où elles peuvent découvrir, sans interrompre la chaîne qui doit les lier les unes aux autres et à leurs postes; autant que possible, elles doivent être cachées à l'ennemi, soit en les plaçant sur le penchant intérieur d'une éminence ou un repli de terrain, de manière que leur tête seule en dépasse la sommité; soit près de maisons, de bois, d'arbres, etc.

Une sentinelle doit toujours être prête à faire feu; la vedette de cavalerie doit avoir la carabine haute ou le pistolet à la main; mais, pour ne pas donner de fausse alerte, une sentinelle ou vedette ne tirera que quand elle apercevra très-distinctement l'ennemi; si elle est subitement entourée, et que toute défense

devienne inutile, elle doit encore tirer vivement pour avertir, le salut du poste pouvant en dépendre. Toute sentinelle doit faire feu sur une autre, et sur quiconque passerait à l'ennemi.

Dans la cavalerie comme dans l'infanterie, il doit toujours y avoir une sentinelle devant les armes.

Si l'on est forcé d'en poser à une telle distance qu'elles ne puissent communiquer, elles seront doublées pour que l'une d'elles vienne prévenir. On peut y suppléer, pendant le jour, en convenant de signaux, au moyen desquels l'ennemi serait annoncé : on élèverait, par exemple, au-dessus de la tête, un mouchoir ou autre objet qui présenterait chacun une indication particulière. Les vedettes peuvent dans le même but parcourir un certain espace en cercle ou autrement, et à une allure également convenue. Pendant la nuit, les sentinelles seront retirées des parties élevées, où elles ne rempliraient plus leur objet et courraient plus de risque d'être enlevées, pour être placées de préférence dans les lieux bas, attendu qu'elles peuvent mieux apercevoir ce qui vient d'en haut ; pour mieux entendre, elles auront soin de rabattre le collet de leurs manteaux ou capottes.

Elles sont relevées toutes les heures pendant la nuit, ce qui diminue le service de ronde et tient plus de monde sur pied. Il est utile que des signaux remplacent ou précèdent le mot de ralliement : les sentinelles de pose, les sentinelles volantes, les patrouilles, les rondes, doivent frapper dans les mains ou sur quelque partie de l'armement, ou faire tout autre geste de convention, avant que les sentinelles les laissent approcher ; c'est le meilleur moyen qu'elles aient pour éviter toute surprise et n'être point saisies corps à corps. Ces signaux peuvent encore suppléer au *qui vive* à l'égard des sentinelles que l'ennemi doit ignorer ; alors elles font feu sur toute personne à portée d'elles, qui ne ferait pas le signal convenu.

L'état moral des troupes, leur peu d'habitude de la guerre, la quantité de troupes légères ou irrégulières de l'ennemi, peuvent exiger que les sentinelles les plus avancées soient réunies par deux.

Un terrain coupé, fourré ou d'un aspect inégal, des nuits obs-

cures ou orageuses l'exigent encore, surtout pour la cavalerie. Dans ce cas, elles sont *sentinelles volantes*. Pendant que l'une observe, l'autre parcourt toutes les sinuosités, replis de terrain, escarpement des chemins creux, etc.

On doit choisir avec d'autant plus de soin les sentinelles avancées parmi les hommes sûrs et intelligens, que le nombre et les habitudes des troupes légères opposées les rendraient plus dangereuses.

Enfin les commandans des grandes gardes visiteront souvent les sentinelles, les placeront ou déplaceront selon qu'ils le jugeront convenable; ils leur feront répéter leur consigne, leur apprendront dans quelle circonstance ou à quel signal elles doivent se retirer, recommandant à celles de cavalerie de ne pas se replier directement sur le petit poste si elles étaient poursuivies; mais d'y arriver par un circuit, afin d'en éloigner plus long-temps l'ennemi.

**ART. 111. — Défense de dormir pendant la nuit.**

Les grandes gardes étant destinées à garantir les troupes auxquelles elles appartiennent de toute attaque imprévue, et surtout de surprise nocturne, doivent toujours être complètes, et par conséquent, n'avoir aucun absent; pendant la nuit elles ne peuvent jamais se livrer au sommeil, à plus forte raison les petits postes; il ne sera permis à qui que ce soit de quitter aucune partie de son fourniment; chaque soldat aura ses armes à côté de lui, et les cavaliers, dont les chevaux mangeront, conserveront la bride dans le bras.

Les chevaux des petits postes seront bridés; si l'on a à craindre, les hommes resteront à cheval.

**ART. 112. — Patrouilles, Découvertes, Rondes.**

Le commandant d'une grande garde réglera le nombre, l'époque et la marche des patrouilles et des rondes, selon sa force et le besoin de multiplier les précautions; besoin qui naît de sa position plus ou moins rapprochée de l'ennemi, des facilités qu'a celui-ci d'arriver sur le poste et de l'assaillir, des dispositions

des habitans et de toutes les circonstances qui peuvent rendre l'ennemi audacieux ou circonspect.

Il doit reconnaître dans la journée, et personnellement, les chemins que les patrouilles et les rondes auront à parcourir la nuit; et se faire accompagner par ceux qui seraient chargés de les conduire.

Il est entendu qu'on ne peut laisser entrer une patrouille, etc., sans l'avoir reconnue comme toute autre troupe, de la manière usitée d'après les ordonnances sur le service des places.

Au point du jour, les patrouilles doivent être plus fréquentes, et ne plus se restreindre aux environs du poste: elles marcheront à la découverte avec toutes les précautions, pour reconnaître les chemins creux, les inégalités de terrain favorables à des rassemblemens, et ne négligeront rien pour éviter d'être coupées ou de s'engager dans une lutte inégale. Si elles sont attaquées ou qu'elles rencontrent l'ennemi, elles feront feu, et chercheront à arrêter sa marche. Pendant leur absence, personne ne doit dormir; il faut être sous les armes et à cheval, ou au moins avoir le fusil ou la bride au bras.

Les patrouilles et les découvertes de cavalerie devant se porter au loin et fouiller le pays avec soin, avertiront les postes d'infanterie de tout ce qu'elles pourraient découvrir qui intéressât leur sûreté commune. Celles du matin, tant d'infanterie que de cavalerie, ne reviendront qu'au grand jour, et ce n'est qu'après leur rentrée qu'on doit retirer les sentinelles de nuit.

Elles se conformeront à ce qui est prescrit au chapitre suivant des *reconnaissances journalières*.

### ART. 113.—Par qui les postes peuvent être mis en mouvement.

Le général de l'armée, le général du corps d'armée, celui de la division, leurs chefs d'état-major et le général de la brigade peuvent seuls, en dépassant la ligne des avant-postes, les déplacer et les employer.

### ART. 114. — Des feux.

Afin que les grandes gardes soient moins aperçues lorsqu'elles

n'ont pu se placer à l'abri d'un endroit couvert, on creuse le terrain pour y faire les feux ; on en établit d'autres éloignés d'elles qui sont entretenus par des sentinelles volantes ; d'autres, s'il est nécessaire, sur les passages que le défaut de monde empêche d'occuper ; on défend enfin aux petits postes d'en allumer, si l'on a lieu de craindre qu'ils soient surpris.

Comme il est possible que pour tromper l'ennemi ou se garantir de surprise, on ait à éteindre subitement un feu, il est bon d'avoir un amas de terre préparée, et mouillée s'il est possible, pour cet usage.

**ART. 115.—Chevaux menés à l'abreuvoir.**

Pendant qu'une partie des chevaux sera conduite à l'abreuvoir, quand on est près de l'ennemi, les cavaliers restans seront à cheval, et se tiendront prêts à se porter en avant. Le commandant de la grande garde jugera s'il ne doit pas prendre ce parti, ou s'il convient d'envoyer à l'abreuvoir de la même manière qu'on envoie en patrouille, excepté pourtant que les chevaux auraient la muserole et la gourmette relachées.

**ART. 116. — Parlementaires.**

Les trompettes et les parlementaires ne dépasseront jamais les premières sentinelles ; ils seront tournés du côté opposé au poste et à l'armée, et, s'il en est besoin, ils auront les yeux bandés. Un sous-officier restera avec eux, autant pour exiger que ces dispositions soient observées, que pour éviter l'indiscrétion des sentinelles, et tâcher, au contraire, par des réponses adroites, de tromper la curiosité des parlementaires. Les paquets seront promptement envoyés au général de brigade ; le commandant de la grande garde en donnera reçu, et fera renvoyer aussitôt les parlementaires.

**ART. 117.—Déserteurs et gens suspects.**

Les déserteurs seront conduits sur-le-champ au commandant de la grande garde qui, après les avoir fait désarmer, les interrogera sur tout ce qui peut intéresser la sûreté de son poste. S'ils

se présentent la nuit et nombreux, il ne les laissera pas approcher, leur assignera une place à quelque distance, et les fera surveiller. Ensuite il les enverra avec leurs armes, chevaux et bagages, et de poste en poste, au commandant du camp ou cantonnement le plus voisin; celui-ci les enverra au géneral de brigade qui, après les avoir questionnés, ordonnera leur départ pour le quartier-général de la division.

Les postes en arrière doivent comme les postes avancés, arrêter tous les étrangers; le commandant du poste fera fouiller en sa présence tous ceux qui lui paraîtraient suspects.

Le commandant d'un poste qui aurait manqué de surveillance à cet égard, sera puni exemplairement.

### ART. 118. — Conduite en cas d'attaque.

Aussitôt qu'une grande garde sera attaquée ou menacée de l'être, elle fera prévenir le général de brigade et les officiers supérieurs de son corps.

Dès que l'ennemi paraît, elle doit l'attaquer s'il n'est pas trop en force, si elle ne risque pas de se compromettre, et si elle n'est pas dans un poste fermé, ou sur un défilé qu'elle ait ordre de défendre; dans les cas contraires, elle peut prendre toute autre position, et doit faire tous les mouvemens convenables pour retarder la marche de l'ennemi, remplaçant dans une défense inattendue, les tirailleurs de l'armée. Elle combat réunie ou éparse, selon les localités ou l'espèce de troupe qui l'attaque; enfin elle rentre à son corps dès qu'il est en ligne ou que des troupes sont arrivées sur le terrain qu'elle défendait.

### ART. 119. — Des postes retranchés.

Dans une armée on ne doit pas retrancher un poste, à moins qu'on ne soit dans des dispositions purement défensives, qu'on n'ait à couvrir des parties faibles ou celles qu'on refuserait à l'ennemi, ou des points que l'ennemi ne pourrait éviter, soit en attaquant, soit en poursuivant, s'il était vainqueur; enfin, à moins qu'on ne veuille fermer un défilé, ou qu'on ne fasse une guerre de montagnes; ou enfin, qu'on n'ait à couvrir des quartiers d'hi-

ver : un poste retranché est donc lié aux opérations de l'armée, et entre nécessairement dans le plan du général qui la commande. En conséquence tout retranchement qui exige de l'artillerie doit devenir poste, recevoir une garde et un commandant particulier. On ne peut l'établir dans une armée en ligne, que d'après l'ordre du général de division, qui auparavant prendra l'avis du commandant du corps d'armée. Le général de division sera tenu de donner par écrit au commandant du retranchement, une instruction détaillée sur sa défense et l'époque où elle devra cesser.

Après que le commandant aura reconnu l'intérieur et l'extérieur de son poste, il répartira le service et le terrain entre les officiers et les sous-officiers, établira une réserve, et donnera les instructions nécessaires pour tous les cas qu'on peut prévoir. Il supposera même une attaque; et disposera sa troupe pour la défense, afin de la préparer à soutenir une attaque réelle, soit de nuit, soit de jour.

Les jours de brouillard, il redoublera de surveillance et changera l'heure et la direction des patrouilles et des rondes.

Il refusera l'entrée de son poste aux parlementaires, aux déserteurs, et aux étrangers. S'il est forcé de laisser passer un parlementaire à portée, il lui fera bander les yeux. Il ne laissera pénétrer la garde qui doit le relever, ou toute autre troupe, qu'après l'avoir fait soigneusement reconnaître hors de son poste.

Il se conformera d'ailleurs, en ce qui n'est pas opposé au service d'un poste fermé, aux dispositions qui viennent d'être prescrites pour le service des postes en rase campagne, et aux instructions qui lui seront donnees.

Dès qu'un poste retranché est attaqué, le commandant doit agir de lui-même, sans attendre d'ordre ni tenir de conseil.

Lorsque par suite de l'emploi de toutes munitions de guerre ou de bouche, ou de la perte de la plus grande partie de la troupe, la défense devra cesser, le commandant fera en sorte de surprendre, pendant la nuit, les postes ennemis qui l'entoureraient, et cherchera ainsi à regagner l'armée.

Tout commandant d'un poste retranché justifiera, à son retour, de sa défense et de sa retraite. Le général en chef ordonnera un conseil d'enquête, s'il le juge à propos.

## MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE IX DU PROJET.

### DES RECONNAISSANCES.

Les réglemens précédens ont donné sur les reconnaissances et découvertes, quelques détails utiles, mais épars, notamment dans le titre *des détachemens et escortes de convois*.

Il convenait de réunir tout ce qui leur est relatif; il fallait y ajouter les détails qu'on avait négligés, et séparer les reconnaissances journalières des avant-gardes et avant-postes, celles dont le but est l'examen des positions et celles qui ont pour objet d'apprécier réellement les forces de l'ennemi.

J'ai traité des reconnaissances journalières avec autant d'étendue que le comporte une ordonnance : *Jubeat lex, non suadeat*, disait l'Hôpital; mais quel que soit mon désir de me conformer à cet axiôme, il devient impossible de s'y astreindre quand on veut prévoir la généralité des circonstances, particulièrement dans les règles du service de guerre. Une instruction, au contraire, devrait, autant qu'il est possible, les prévoir toutes, en comprendre les détails et devenir ainsi une suite utile au réglement de campagne. Je l'aurais entrepris; l'expérience et les matériaux ne me manquaient pas pour accomplir ce projet; mais un officier très-capable m'a devancé : il suffirait peut-être au général de la Roche-Aymon de dégager son ouvrage sur les troupes légères de ce qui n'est pas inhérent au sujet à traiter, de le classer dans un nouvel ordre, et de le compléter par quelques détails, pour avoir créé une instruction aussi utile qu'elle est indispensable.

Les reconnaissances particulières permettaient moins encore des prescriptions réglementaires : elles appartiennent à l'état-major et doivent entrer dans l'instruction spéciale de ce corps; elles en sont le principal élément. Feu MM. de Lenchères, Bourcet et Vallongue, MM. Allent et Guilleminot entre autres, ont fourni sur les reconnaissances des travaux importans et des

guides sûrs; mais ces exemples ne suffisent pas; il faut enfin réaliser la pensée de Guibert en donnant à l'état-major un ouvrage complet *sur la science de la reconnaissance du terrain, combiné avec la tactique*.

Quant aux reconnaissances offensives, mon projet ne pouvait les envisager que sous le rapport du droit de les ordonner, pour éviter des engagemens fâcheux et imprévus. Elles se rangent parmi les opérations militaires.

---

## TITRE IX.

### DES RECONNAISSANCES.

---

#### DES RECONNAISSANCES ET DÉCOUVERTES JOURNALIÈRES.

**ART. 120.—Leur objet.**

La sûreté des camps ou cantonnemens et des postes avancés, exige des reconnaissances journalières; il s'agit en effet de s'assurer qu'à la faveur de terrains couverts, coupés, ou d'autres localités propres à une subite agression, l'ennemi ne puisse préparer des embuscades, ou des surprises; d'acquérir la certitude que ses avant-postes n'ont été ni changés ni augmentés, ni mis en mouvement, et que, dans ses camps ou bivouacs, il ne se passe rien qui annonce des préparatifs de marche ou d'action.

**ART. 121.—Ce service réglé par brigade.**

Ce service rentre dans celui de chaque brigade et doit être réglé par le général, en raison des localités et de la situation respective des troupes opposées; il se fait en outre chaque jour, mais avec moins d'extension, comme découvertes et patrouilles par des troupes tirées des grandes gardes et les soins des officiers qui les commandent.

**ART. 122. — Leur composition.**

Les reconnaissances et découvertes journalières doivent être peu nombreuses, se composer d'infanterie et de cavalerie, selon la nature du pays, et, autant que possible, des deux armes, afin que, l'infanterie prenant des positions intermédiaires, la cavalerie puisse se porter au loin.

**ART. 123. — Précautions à observer.**

Les officiers qui seront chargés de ces reconnaissances ou découvertes observeront les indications ci-après :

Elles doivent placer des postes ou ordonnances échelonnés, afin de transmettre promptement les nouvelles aux grandes gardes; celles-ci les font parvenir au camp.

Les reconnaissances n'étant en quelque sorte que des grandes gardes mobiles, ne sont point destinées à combattre, mais à voir et à observer. Elles évitent en conséquence de se compromettre et marchent avec précaution.

Elles sont précédées, à environ 200 pas, par une avant-garde composée en raison de la force numérique de la reconnaissance.

Des éclaireurs choisis parmi les mieux montés et les plus propres à ce genre de service, les précèdent sur le front et marchent à hauteur sur les flancs. Ils doivent rarement perdre de vue leur détachement, du moins l'avant-garde.

Deux éclaireurs ne graviront pas ensemble une éminence : l'un s'y portera rapidement, tandis que l'autre devra s'arrêter à mi-côte, afin que si le premier vient à être enlevé, le second puisse encore préserver le détachement de surprise.

Avant le jour, l'avant-garde et les éclaireurs doivent être rapprochés; on doit alors marcher lentement et en silence, s'arrêter souvent pour écouter, empêcher de fumer et laisser en arrière les chevaux qui hennissent.

Les reconnaissances ne doivent s'engager dans les villages, vallées, ravins, bois et gorges que lorsque les éclaireurs les auront exactement fouillés; elles remarquent les chemins en jonction avec celui qu'elles parcourent, ceux qui sont parallèles,

s'informent d'où partent ces chemins et où ils conduisent, en même temps qu'ils questionnent les habitans sur ce qui concerne l'ennemi; ils font rester en arrière, sans exception, les individus qui marcheraient dans la même direction qu'eux, et font arrêter ceux qui leur paraissent suspects.

Les commandans des reconnaissances, découvertes et patrouilles observeront encore de se retourner de temps en temps, pour juger de l'aspect du terrain dans son ensemble et dans ses détails, pour en saisir les points qui peuvent devenir favorables ou même nécessaires, ou les guider dans leur retraite.

### ART. 124. — Rencontre de l'ennemi.

Si l'on rencontre l'ennemi en mouvement, il faut l'observer et le suivre sans se laisser apercevoir, s'il est possible; le but étant de découvrir ses projets et ses forces, il ne faut combattre que si l'on y est forcé ou si l'on a l'espoir de retarder sa marche, et le faire sans se compromettre, évitant surtout de se laisser faire des prisonniers dont les aveux informeraient l'ennemi de ce qu'il doit ignorer.

Mais l'ennemi marchant rapidement sur le camp ou cantonnement, le commandant de la reconnaissance ou découverte ne doit pas hésiter à le combattre, si la moindre apparence de résistance l'y détermine, et mettre le feu à quelque maison, cabane ou meule de paille, etc., pour avertir, nonobstant les ordonnances de choix qu'il expédierait successivement à cet effet.

## RECONNAISSANCES PARTICULIÈRES.

### ART. 125. — Leur objet.

Elles ont pour but :

1° D'apprécier les distances, l'état des chemins et les travaux qu'ils exigent, de juger de la nature du terrain et des obstacles, afin de régler la marche des colonnes et des différentes armes.

2° D'explorer, dans toutes leurs parties, les positions à occuper successivement, soit pour appuyer les attaques, soit pour se

maintenir en cas de résistance ou d'offensive de l'ennemi, soit enfin pour assurer la retraite.

3° De reconnaître l'emplacement et la force des postes principaux ou retranchés de l'ennemi, la configuration de ses positions, les défenses qu'il y aurait établies, les difficultés ou les moyens de les aborder.

4° Enfin, d'évaluer, autant que possible, ses forces sur chaque point.

**ART. 126. — Les officiers d'état-major en sont chargés.**

Ces reconnaissances appartiennent habituellement au corps royal d'état-major; elles sont l'objet d'une instruction spéciale du général de l'armée, du corps d'armée ou de la division. L'officier d'état-major la communique au général de brigade dont les postes doivent être dépassés. Ce général y ajoute les données que la connaissance plus particulière des localités et des dispositions de l'ennemi rendrait nécessaires; il met en conséquence des troupes à la disposition de l'officier d'état-major, et les choisit de préférence parmi celles destinées à l'avant-garde, afin qu'elles acquièrent la connaissance du terrain sur lequel elles doivent déboucher.

S'il est nécessaire de se porter sur un point culminant ou tout autre, occupé par les postes ennemis qu'il faudrait replier à cet effet, l'officier d'état-major aura besoin de l'agrément du général.

**ART. 127. — Direction des troupes.**

A moins que l'officier général ou supérieur commandant la brigade ou le corps en avant duquel se fera cette reconnaissance, ne veuille en commander personnellement les troupes, elles seront, pour leur direction et leurs positions successives, aux ordres de l'officier d'état-major, conformément à l'article 10.

RECONNAISSANCES OFFENSIVES.

**ART. 128. — Leur objet.**

Leur objet est de reconnaître les positions générales, ou certains points occupés par l'ennemi, d'apprécier ses forces et ses

moyens matériels de défense ; elles peuvent aussi avoir pour but des démonstrations. Dans tous les cas, elles exigent qu'on replie les postes ennemis, qu'on s'engage même quelquefois avec des corps de sa ligne.

**ART. 129. — Par qui ordonnées.**

Des reconnaissances de cette espèce appartiennent aux combinaisons et aux opérations de la guerre ; elles peuvent amener des résultats importans et autres que ceux qu'on se proposait : le général en chef seul peut donc les ordonner. Elles ne sont permises aux autres officiers généraux que dans le cas où ils agiraient isolément et hors du concours des autres corps de l'armée ; ou enfin dans les cas urgens où l'on ne doit pas hésiter à compromettre sa responsabilité.

(*La suite au prochain Numéro.*)

---

## SOUVENIRS MILITAIRES ET POLITIQUES

### DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALAIX.

(*Cinquième Article.*)

Comme je l'ai dit dans mon dernier article, j'avais servi à Paris sous les ordres du général Bonaparte, commandant en chef l'armée de l'intérieur. Je commandais l'artillerie des troupes qui étaient sous les ordres immédiats du général DUPONT (1). Ces troupes étaient logées à l'Ecole militaire et dans les villages environnans ; mais l'artillerie était toute entière logée à l'Ecole militaire. De toutes ces troupes, on forma dès le commencement du printemps un

---

(1) Ce général Dupont, quoique mon commandant immédiat, n'est pas venu, pendant plus de cinq mois entiers, nous passer une seule fois en revue. Je le retrouverai plus tard. J'ai eu depuis assez d'occasions de le connaître.

camp dans la plaine de Vaugirard, ou Grenelle. J'avais observé, dans mes campagnes de 1793, 1794 et 1795, que l'artillerie française n'avait pas encore un réglement sur les manœuvres de guerre, ou autrement, sur les mouvemens stratégiques de cette arme. Mon expérience déjà acquise m'en faisait sentir toute la nécessité, et pendant mon séjour, soit à l'Ecole militaire, soit au camp de Vaugirard, je m'occupai tous les jours de la solution d'un problème si important. Je tenais par jour les troupes de l'artillerie au moins quatre heures sous les armes, matin et soir. Je proposais chaque jour aux officiers sous mes ordres, un problème à résoudre sur les mouvemens stratégiques. De nos discussions, comme des expériences qui s'en suivaient, il résulta un projet de réglement que nous soumîmes à l'approbation du comité d'artillerie alors établi. C'étaient les généraux d'Aboville, Dulauloi, D'Urthubie et Gassendi, qui formaient ce comité. Je leur remis moi-même notre projet d'évolutions militaires, pour une arme qui n'en avait point, et qui n'en a pas encore aujourd'hui, tant il est vrai que ce comité connaît bien les besoins de la guerre. Je fus un mois sans réponse. J'allai alors aussi moi-même au comité d'artillerie, pour m'enquérir des motifs du silence que l'on gardait sur un projet utile, indispensable. J'appris à mon grand étonnement que ce projet n'avait été ni lu, ni examiné, ni même enrégistré aux archives du comité. Je fus dès-lors convaincu que le comité d'artillerie d'alors n'appréciait pas plus l'importance de ses fonctions que le comité d'artillerie d'aujourd'hui ne les apprécie; je retirai mon projet. Je ne crois pas qu'il en ait été question depuis. Mais, moi, j'appréciai très-bien dès-lors, que l'institution d'un comité d'artillerie était tout-à-fait inutile en France; qu'elle y était même entachée du plus grand des vices; et ce vice était d'être toujours composé des favoris du ministère, qui n'ont jamais entendu un seul boulet siffler.

Et pourtant c'est une vérité bien constante, que la science de la guerre ne s'apprend pas dans les bureaux ministériels, mais bien sur les champs de bataille, ou dans les marches militaires.

Je retirai donc mon projet!!

Si nous n'avions eu affaire qu'au général d'Aboville qui, seul

du comité avait fait la guerre (1), qui commandait l'artillerie à la bataille de Valmy, en 92; nul doute que ce projet eût été accepté, avec les modifications cependant que la haute expérience du général d'Aboville aurait indiquées; mais le général d'Aboville avait alors 69 ans : il avait passé 18 mois avec ses enfans en prison à Soissons, d'où il n'était sorti que par le besoin qu'avait alors le gouvernement, d'un officier général d'artillerie capable, pour aller reconquérir nos places de l'Escaut et de la Sambre; il connaissait en outre toute l'influence des membres du comité d'artillerie, sur les gouvernemens de ce temps-là; il connaissait leur incapacité militaire; il craignit de leur soumettre une question qu'ils n'étaient pas en état de comprendre, et ainsi de se compromettre inutilement.

Ceci, je le tiens de sa bouche; je tiens encore de sa bouche : qu'il n'aurait jamais réussi à faire adopter, par le comité dont il était le chef, un seul projet raisonnable. Aussi ce comité là, comme tous ceux que nous avons eu depuis, n'a-t-il rien fait qui soit digne d'attention.

Ce fut à cette époque, ou à peu près à cette époque, que le général Bonaparte fut appelé par le directoire au commandement en chef de l'armée d'Italie. J'ai été témoin de l'événement, et j'en parle comme historien témoin du fait.

Le général Bonaparte m'avait invité à dîner chez lui, à l'époque même de sa nomination au commandement de l'armée d'Italie. Je m'y rendis à l'heure indiquée, c'était cinq heures après midi; nous étions sept ou huit convives; Lauriston, aujourd'hui maréchal de France, en était un. C'était Marmont qui tenait alors la maison du général en sa qualité de son premier aide-de-camp. Nous attendîmes le dîner jusqu'à 6 heures et demie passées; Marmont nous dit alors : le dîner se refroidit, mettons-nous à table, s'il avait dû revenir, il serait rentré; il dîne bien sûrement en ville.

(1) Ce général commandait l'artillerie de l'armée française sous les ordres du général La Fayette, dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis. Il avait fait la guerre d'Hanovre et toutes les campagnes postérieures à 1756.

Nous dînons donc; mais à la fin du repas, nous étions déjà hors de table, arrive le général Bonaparte accompagné de Barras, de Fréron, et de trois ou quatre personnes dont les noms ne me reviennent point, mais le dîné était mangé; jamais je n'ai vu donner une leçon aussi vigoureuse que le général Bonaparte en donna une au général Marmont. Il lui dit entr'autres choses: « vous ne savez donc pas, monsieur le capitaine, que quand je ne » suis pas ici, on doit au moins m'attendre pour dîner. »

Si le général Bonaparte ne s'était pas rendu au rendez-vous qu'il avait donné à ses convives, ce n'est pas sa faute : c'est la faute de son notaire. Il était à signer son contrat de mariage avec Joséphine, veuve Beauharnais.

On ne connaissait pas encore alors, ni ce mariage, qui eut une si grande influence sur nos destinées récentes, ni la nomination du général Bonaparte au commandement en chef de l'armée d'Italie; mais ces deux nouvelles ne tardèrent pas à devenir publiques et certaines. Ce fut de la part de Napoléon un acte de haute politique que ce mariage. Pendant son séjour à Paris, en 1795, il avait été à même de bien observer toutes les intrigues opposées qui agitaient le gouvernement et la capitale, il lui fallait donc à Paris même une personne dont il fût sûr, pour lui rendre un compte fidèle de tous les événemens, et même des événemens les plus secrets. Joséphine, dont l'amabilité plaisait à tout le monde, était très-recherchée et très-répandue dans Paris; elle avait en outre une assez longue habitude des mœurs des gouvernemens. Sous ces différens rapports il était impossible qu'elle ne connût pas avec une grande facilité ce qui se passerait soit chez les ministres, soit même au directoire, relativement à toutes les grandes affaires, et je ne doute point qu'elle n'ait eu par ces motifs, une puissante influence sur les déterminations militaires et politiques de Napoléon.

C'était alors, à Paris, une opinion généralement reçue que le général Scherer, commandant alors l'armée des Basses-Alpes, devenue depuis l'armée d'Italie, avait rendu compte au directoire et au ministre de la guerre, que cette armée était tellement dénuée de toutes choses, éprouvait de tels besoins qu'il était

impossible d'ouvrir la campagne de 1796 sans que ces besoins fussent avant tout satisfaits. Ni le directoire, ni le ministre de la guerre ne purent en trouver les moyens ; Napoléon fut présent aux discussions relatives à la question agitée, et il ouvrit l'avis qu'il fallait aller chercher en Italie même, tout ce qui manquait à l'armée.

Suivant l'opinion alors répandue dans Paris, Scherer aurait trouvé que l'exécution du projet de campagne qui lui était prescrit, était tout-à-fait impossible. Sur la communication faite à Napoléon de cette réponse de Scherer, Napoléon aurait dit aussitôt au Directoire : *donnez-moi le commandement de l'armée, et je réponds de l'exécution*; *immédiatement après que j'aurai passé l'armée en revue, j'ouvre la campagne; trois jours après, j'aurai gagné une bataille qui m'ouvrira toutes les portes de l'Italie.*

Je ne garantis pas que ce que je viens de rapporter, d'après l'opinion dominante de l'époque, soit d'une exactitude rigoureuse ; mais ce dont je suis certain, c'est que j'ai lu au ministère de la guerre, dans les bureaux de l'artillerie, dont un sieur Imbert était le chef, les lettres du général Scherer relatives aux besoins de l'armée, et les états de situation qui justifiaient et ses demandes, et les besoins immenses que son armée éprouvait.

Cela n'était pas du tout étonnant d'ailleurs; tous les officiers de l'armée ne recevaient par mois, et ce, depuis le général en chef jusqu'au sous-lieutenant, que 8 francs de solde en numéraire, le surplus de la solde était payé en assignats dont la dépréciation était telle, qu'avec 24 francs en or, je me suis plusieurs fois procuré dix mille francs en assignats.

Aussitôt après son mariage et sa nomination au commandement de l'armée d'Italie, Bonaparte s'occupa sans relâche, à Paris même, de préparer la campagne qu'il projetait. En premier lieu il composa son état-major. Il m'avait destiné à en faire partie; j'en fus instruit avant que les ordres fussent expédiés des bureaux du ministère. J'écrivis aussitôt au ministre pour lui demander que ma destination fût fixée à l'armée de Rhin et Moselle, où j'avais des amis précieux et des connaissances faites. D'ailleurs je ne sais pourquoi j'avais une très-forte répugnance à faire la guerre dans

le climat et sur le sol de l'Italie. Ma demande me fut facilement accordée, et je reçus très-peu de temps après l'ordre de me rendre sur le Rhin. Le général Eblé y commandait l'artillerie de l'aile droite! Mais avant d'entrer dans les détails de cette campagne, je dois faire ici mention d'un fait qui prouvera que Napoléon avait déjà pris un grand ascendant sur les actes du gouvernement.

L'armée de l'intérieur, alors sous les ordres de Napoléon, était composée d'environ quarante mille hommes de toutes armes; avant de quitter Paris pour se rendre à Nice, il donne, ou il fait donner, l'ordre à environ vingt mille hommes de cette armée, de se mettre en marche pour Nice, ce qui fut exécuté. Il avait probablement oublié, dans l'état des troupes qu'il demandait, deux compagnies d'artillerie à cheval, qui se trouvaient aussi faire partie de l'armée de l'intérieur. Il leur donne lui-même l'ordre de partir sur-le champ de Paris, pour aller à son armée d'Italie : il leur fait délivrer leurs feuilles de route par le commissaire des guerres compétant; mais Napoléon n'en donna pas avis au ministre de la guerre : celui-ci trouva la chose irrégulière et offensante, et ce ministre envoya un courrier après les deux compagnies, et leur donna l'ordre de rentrer à Paris. C'était le colonel du génie Milet-Mureau, alors chef de la division de l'artillerie et du génie, au ministère de la guerre, qui avait, malheureusement pour lui, signé cet ordre. Mais le général Bonaparte se trouva de son côté très-piqué du contre-ordre, et n'en fit cependant rien paraître. Milet-Mureau obtint néanmoins, dans les bureaux du ministère, les grades de maréchal-de-camp, de lieutenant-général, et enfin l'emploi de ministre de la guerre, qu'il occupa pendant quelques mois, pendant l'agonie du directoire. Mais à son retour d'Egypte, et après l'événement du 18 brumaire, le général Bonaparte trouva le lieutenant-général Milet-Mureau à la tête de l'arme du génie, où il s'était placé lui-même pendant son ministère. Alors Napoléon se ressouvenant du contre-ordre donné aux deux compagnies d'artillerie, par le colonel Milet-Mureau, quatre ans auparavant, ôte à ce général, et cela dès le 20 brumaire, l'emploi qu'il occupait dans l'arme du génie. J'étais à Paris le 20 brumaire, j'avais eu occa-

sion de connaître beaucoup ce lieutenant-général dans mes rapports de service avec lui, lorsqu'il était, comme colonel, à la tête des bureaux de l'artillerie; j'allai, avec un autre officier du génie, le chef de bataillon Morio, qui depuis a été assassiné à Cassel, faire une visite à M. Milet-Mureau; nous le trouvâmes malade au lit, il avait reçu la veille au soir la fâcheuse nouvelle de sa disgrâce; il en était atteré; je lui offris toutes les consolations qu'exige le malheur; et quoiqu'il arrive assez rarement que les malheureux aient des amis et des consolateurs, toutes les fois que je suis allé à Paris, et que j'ai su que le général Milet-Mureau s'y trouvait, je n'ai jamais manqué d'aller le voir dans sa solitude (1).

Cependant, il rentra quelque temps après dans les bonnes grâces de Napoléon. Il devint préfet sous l'empire, et ne fut certainement pas privé de sa solde pendant quatre ans et huit mois, comme je suis privé de la mienne depuis treize ans.

A cette époque, en même temps que je reçus l'ordre de me rendre à l'armée de Rhin et Moselle, je reçus aussi mon brevét de colonel, en exécution du décret de la convention nationale du 21 prairial an 3. Le lecteur se souvient que j'avais refusé, lorsque ce décret fut rendu, le grade de maréchal-de-camp. Cependant tous les officiers d'artillerie, employés dans l'intérieur, qui n'avaient jamais fait la guerre, et dont Dartubie était le chef, firent un grand nombre de démarches près le ministre de la

(1) C'était rue Joubert, au coin de la rue Caumartin; tant les moindres circonstances me sont encore présentes. Mais il paraît que le général a totalement oublié cette particularité, car il ne peut ignorer avec quelle rigueur je suis traité, et cependant je ne m'aperçois pas qu'il se rappelle l'empressement que je mettais à le visiter dans sa disgrâce. On m'a assuré dernièrement qu'il était aujourd'hui président du conseil d'administration de l'hôtel des Invalides. Il a donc une solde quelconque, et sans doute le ministère actuel, auquel le général Milet-Mureau tient par des liens de famille, lui fait payer sa pension ou ses appointemens fort exactement. Pourquoi donc le même ministère maintient-il la suppression de ma solde, malgré mes nombreuses réclamations depuis neuf ans?

guerre et près le directoire, pour faire révoquer l'arrêté qui me conférait le grade de colonel. Ils parvinrent même à faire suspendre par les plus misérables motifs, pendant quelques jours, l'expédition de mon brevet. Je fus informé de suite de cette intrigue, j'en fis part à Cambacérès, qui présidait le comité de salut public, le 21 prairial an 3, et qui alors était avocat consultant à Paris. Je lui remis en même temps une lettre où je lui rappelais les faits. Il me répondit le lendemain la lettre dont voici la copie :

« Citoyen, je suis très-*mémoratif* que le 21 prairial an 3,
» vous avez eu la modestie de refuser le grade de général de bri-
» gade, pour lequel le comité de salut public, que je présidais,
» vous proposait, et auquel bien certainement la convention vous
» avait promu.
» Salut et fraternité, *Signé* CAMBACÉRÈS. »

Je fis également signer cette lettre par Doulcet de Pontécoulant et Henry Larrivière, seuls membres du comité de salut public que je pusse découvrir à Paris, et je l'envoyai ainsi signée au ministre de la guerre, qui m'expédia enfin mon brevet de colonel.

Cette difficulté sans motif me fit bien repentir de n'avoir pas accepté le grade de maréchal-de-camp, qui m'était offert dès le 21 prairial an 3, et je pouvais l'accepter en sûreté de conscience. Je m'en étais déjà repenti, dès que j'eus fait la connaissance, quelques jours après, le 21 prairial an 3, du général Bonaparte, à qui les mêmes *matérialistes* de l'artillerie refusaient son grade de maréchal-de-camp, et par les mêmes motifs qu'ils me refusaient, un an après, mon grade de colonel, que je possédais déjà par la loi du mois de floréal an 3, loi qui élevait au grade de colonel, tous les adjudans-généraux chefs de bataillon, et je possédais ce grade depuis le mois de prairial an 2.

J'appréciai alors avec beaucoup d'exactitude l'esprit qui animait les officiers d'artillerie du matériel; ils avaient à Paris toute influence sur la destinée de ceux qui faisaient la guerre. Je vis clairement qu'ils se réservaient tous les droits à l'avancement, et qu'ils les refusaient aux officiers combattans.

Cependant à force de réclamations, de la part des généraux des armées actives, ces généraux obtinrent une loi par laquelle les officiers d'artillerie, employés aux armées, pourraient obtenir de l'avancement à un grade supérieur, et jouir des appointemens attachés à ce grade ; mais ces officiers ainsi promus ne pouvaient jamais, en vertu de cette loi, avoir le commandement sur un officier d'un grade inférieur, et plus ancien de service qu'eux. Cette loi, qui est de l'an 3, me fut appliquée en l'an 4, lors de ma promotion au grade de colonel. Elle le fut aussi au général Bonaparte, lorsqu'il fut promu au grade de lieutenant-général et aux emplois de commandant en chef des armées françaises, de premier consul et d'empereur. L'artillerie ne l'a jamais porté dans ses états que sous le grade de chef de bataillon : cela était d'un ridicule achevé ; mais cela n'en prouve pas moins que les officiers du matériel d'artillerie connaissent mieux leurs intérêts qu'ils ne connaissent les principes de la guerre. Cette même loi fut aussi appliquée aux capitaines Foi, Moselle, Bourgeat et Mitraille, qui étaient, sans contredit, les premiers capitaines d'artillerie de l'armée du Rhin, en l'an 4 : et en l'an 7, le comité d'artillerie ne les reconnaissait que comme capitaines d'artillerie. C'est cette injustice qui détermina dès-lors le général Foi à quitter le service ingrat de l'artillerie pour passer dans le service de la ligne où, comme on le sait, il a parcouru une si glorieuse carrière militaire. Il prit ce parti immédiatement après la bataille de Zurich, au succès de laquelle il concourut le plus puissamment, en écrasant avec sa seule batterie, l'armée russe qui, comme on le sait encore, fut mise dans la plus complète déroute. Masséna le promut, sur le champ de bataille, au grade d'adjudant-général, et lui donna le commandement d'une brigade. Marmont et Lauriston ont été, je pense, les seuls officiers d'artillerie qui aient été exempts de l'application de cette loi de l'an 3 ; du moins je ne crois pas qu'elle leur ait jamais été appliquée ; mais ils étaient l'un et l'autre aides-de-camp du général Bonaparte, et ils ne négligeaient pas comme lui de se servir de l'influence de son nom pour conserver dans l'artillerie leur rang de commandement, et d'obtenir par cette même influence, plutôt que par leurs services d'artillerie, un avancement rapide. Je reviendrai sur ce

sujet en temps et lieu; je rentre maintenant dans la question des mouvemens stratégiques.

Les soupçons s'étaient enfin élevés contre le général Pichegru. Le commandement de l'armée du Rhin et Moselle lui fut ôté, et ce commandement fut confié au général Moreau, qui, dans les campagnes précédentes, s'était acquis de la réputation en Belgique et en Hollande. Le général Moreau faisait profession d'être l'ami de Pichegru, et on le vit arriver à l'armée du Rhin et Moselle, avec une certaine prévention, à ce point que plusieurs généraux très-influens mirent en question s'ils le recevraient à l'armée. Il y existait alors deux généraux qui avaient toute la confiance de cette armée, et qui, dès le commencement de la guerre, avaient, dans un grand nombre d'occasions, fait preuve d'une grande capacité militaire: c'étaient les généraux Desaix et Gouvion-Saint-Cyr. Aimés et estimés de toute l'armée, elle aurait voulu les voir, l'un ou l'autre, à sa tête. Cependant elle reçut Moreau sans opposition, quoiqu'avec mécontentement.

Le général en chef avait amené avec lui tous ses officiers d'état-major. Parmi eux se trouvaient les généraux Eblé et Regnier, et les adjudans-généraux Abatucci et Montrichard.

Les armées sur le Rhin étaient destinées à faire une guerre d'invasion en Allemagne; mais le plan de cette campagne fut très-mal conçu, et encore plus mal exécuté. La faute capitale de cette campagne fut que les deux armées, celle de Sambre-Meuse et celle de Rhin et Moselle, ne furent pas placées sous les ordres d'un seul et même général en chef. De là naquit ce décousu qui fait le caractère principal de toutes les opérations de cette campagne; décousu qui produisit les événemens qui la terminèrent, et qui auraient pu conduire les deux armées à une perte certaine et à une destruction totale, sans le courage des troupes, et sans le zèle et la capacité des officiers généraux subordonnés.

La seconde faute commise alors (elle est la conséquence immédiate de la première) fut que les deux armées agirent sur deux lignes d'opération parallèles, distantes de quarante lieues: l'une, qui avait sa base d'opération à Neuwied, agissait en remontant le Mein, et vers la Bohême; et l'autre, ayant Strasbourg pour

base de sa ligne d'opération, agissait en remontant le Necker, et en descendant le Danube; elle se dirigeait sur la Bavière. Je n'ai jamais pu concevoir quel mauvais génie avait pu proposer et adopter un plan de campagne si en dehors des principes militaires les mieux connus, car il était évident que les troupes ennemies avaient la faculté de réunir des forces supérieures contre l'une ou l'autre armée, l'écraser, et ensuite retomber avec leurs forces victorieuses sur l'autre armée française, et l'écraser à son tour. C'est ce qui ne manqua pas en effet d'arriver. A la distance où elles étaient l'une de l'autre, les deux armées françaises se trouvaient dans l'impossibilité de se prêter aucun appui réciproque; aussi tout se borna, de leur part, à aller en avant et ensuite en arrière. Dans tout le cours de cette campagne, on n'aperçoit aucun de ces mouvemens stratégiques qui préparent et assurent la victoire: tout se borna, de la part du général Moreau, à conduire son armée en ligne droite de Strasbourg en Bavière, et à la ramener de Bavière derrière le Rhin; et de la part du général Jourdan, tout se borna à conduire l'armée de Sambre-Meuse de Neuwied en Franconie, et toujours en ligne droite, et à la ramener de Franconie à Neuwied.

Les deux armées autrichiennes opposées aux deux armées françaises étaient chacune plus faibles, si ce n'est numériquement au moins moralement, que celles des armées françaises qui étaient en sa présence, aussi les deux armées autrichiennes qui étaient aux ordres du prince Charles adoptèrent-elles un système de retraite qui était très-bien conçu. Ce système avait pour objet de prendre le temps nécessaire pour que le prince Charles pût faire de l'une de ses armées de forts détachemens pour se porter avec eux à son autre armée, et d'y devenir ainsi plus fort que l'armée française opposée. C'est ce qui eut lieu en effet. L'armée autrichienne opposée à l'armée de Rhin et Moselle, étant arrivée à la hauteur d'Ulm et sur la gauche du Danube, détacha une partie de ses forces et les dirigea sur la Franconie. Pour masquer ce mouvement, dont le général Moreau ne s'aperçut point, l'armée autrichienne fit une forte démonstration comme si elle avait été décidée à recevoir la bataille. Elle resta tout un jour sous les

armes, et d'une manière si ostensible que son intention paraissait manifeste. Le général Moreau fait pendant ce temps-là ses dispositions pour donner la bataille le lendemain, mais pendant la nuit l'armée autrichienne, affaiblie par le détachement dont je viens de parler, passe le Danube à Dilingues et à Donawert, prend une position défensive sur le Lech, en arrière d'Augsbourg; le général Moreau l'y suivit. C'est à mes yeux une chose inconcevable, que ce général ne se soit pas aperçu que l'armée autrichienne du Danube eût fait le détachement dont je viens de parler; mais il était encore plus inconcevable qu'il continuât de le croire après son passage du Lech, où le général autrichien Latour reçut la bataille à Friedberg sur la droite du Lech; alors le général Moreau avait pu voir par lui-même que l'armée autrichienne se montait à peine à trente mille hommes. Le général Latour soutint peu de temps le combat à Friedberg, et continua sa retraite sur l'Isère, où le général Moreau le suivit encore. Ce fut dans cette position qu'il apprit que le général Jourdan était en pleine retraite.

Aussitôt que le détachement, fait par l'armée autrichienne du Danube, eut rejoint l'armée autrichienne du Mein, celle-ci attaqua et culbuta la division Bernadotte, et manœuvrait sur la gauche de Jourdan, pour lui couper sa ligne d'opération; il fallut toute l'activité française pour que Jourdan pût échapper à une ruine totale, sa gauche étant tout à-fait en l'air, et sa ligne d'opération compromise au plus haut degré; peut-être aussi que la lenteur autrichienne contribua au salut de l'armée.

Le général Jourdan ne doit pas être réputé garant du non-succès de cette campagne, puisque les instructions qu'il avait reçues du directoire portaient positivement qu'il devait suivre la route de Francfort à Egra; sa retraite forcée fut donc le résultat du plan qui lui était tracé, et non sa faute, ni celle des troupes qu'il commandait.

La retraite de Jourdan détermina celle du général Moreau. Cette retraite se fit de Munich et de Augsbourg, sur la droite du Danube. Quoique le général Latour suivît de près l'armée française, cette retraite se fit dans un ordre parfait, et toutes les fois

que le général Latour voulut tenter quelque chose contre l'armée française, il fut toujours battu : il le fut à Memingue, par le général Férino, qui commandait l'aile droite : il le fut complettement à Biberach par le centre, et la gauche de l'armée française, qui firent cinq mille prisonniers, et forcèrent le général Latour à se tenir dorénavant à une distance respectueuse de l'armée française. Celle-ci se retira de Biberach par Stokach, sur Fribourg, et de là sur la rive gauche du Rhin, à New-Brisach et à Huningue.

L'armée autrichienne suivait toujours l'armée française. Le prince Charles s'était proposé d'empêcher celle-ci de repasser le Rhin, en détruisant les 3 ponts que cette armée y avait; l'un à Strasbourg, l'autre à New-Brisach, et l'autre à Huningue. Pour cet effet, le prince Charles avait fait de forts détachemens pour venir détruire les ponts. Celui de Kehl, dont la tête du pont n'était qu'ébauchée, faillit en effet d'être détruit, mais la tête du pont résista, et les troupes attaquantes furent forcées à la retraite. Celles destinées à détruire les ponts de New-Brisach et d'Huningue furent prévenues par l'armee française, et ne purent exécuter l'objet de leur destination. La gauche de l'armée française, commandée par le général Desaix, passa le Rhin à New-Brisach, et fit replier le pont. Le centre et la droite se retirèrent de Fribourg sur Huningue, où ils passèrent le fleuve sans être troublés.

L'armée autrichienne, commandée en personne par le prince Charles, suivit ces deux corps d'armée immédiatement. Le général Moreau craignant, vu le voisinage de l'ennemi, que son passage du Rhin à Huningue ne fût troublé, se détermina à attendre le prince Charles sur la gauche du ruisseau de Liel, à la hauteur de Caudern, et d'y recevoir ou donner bataille. Elle fut glorieuse pour les troupes françaises. Les troupes autrichiennes mises en déroute ne reparurent plus, et le lendemain, 5 brumaire de l'an 5, l'armée française fit tranquillement son passage du Rhin sans apercevoir aucunes troupes autrichiennes.

Cet aperçu des marches militaires des deux armées françaises en Allemagne, pendant la campagne de 1796, suffit pour établir

l'absence de toute combinaison stratégique. Il se trouva cependant une occasion où une combinaison stratégique était indispensable : c'était à l'époque où le prince Charles quitta l'armée autrichienne du Danube, avec les renforts qu'il conduisit à l'armée autrichienne du Mein. Moreau, de son côté, devait envoyer les mêmes renforts à l'armée de Jourdan. Alors la supériorité de l'armée française du Mein sur l'armée autrichienne de Warteusledem, eût été conservée, et aurait prévenu les malheurs de la campagne. Mais pour que la chose eût pu avoir lieu, il aurait fallu que les deux armées françaises commandées par Jourdan et Moreau eussent été sous un seul et même commandement, comme y étaient les deux armées autrichiennes. Les détachemens qu'avait fait Moreau sur l'armée de Sambre-Meuse, n'auraient pas empêché que l'armée de Rhin et Moselle eût conservé sa supériorité relative sur l'armée autrichienne, commandée par Latour, vu que cette dernière armée était affaiblie de tout le détachement qu'elle avait envoyé à l'armée de Wartenslenbem, sur le Mein. Moreau n'en fit rien, et ce fut une faute capitale de sa part, faute dont il est impossible qu'il se justifie jamais. Mais je le répète, la plus grande faute de cette campagne fut faite par le gouvernement, qui n'avait pas subordonné les forces françaises en Allemagne à un seul et même commandement. Si la chose eût eu lieu, il est incontestable que cette campagne aurait eu un tout autre résultat, par la raison que les forces françaises étaient, par le nombre et la qualité des troupes, supérieures aux forces ennemies.

Le seul mouvement stratégique qui ait eu lieu dans cette campagne, fut celui qu'exécuta l'armée de Rhin et Moselle avant son passage du Rhin à Strasbourg. Ce mouvement consista dans la marche que fit cette armée de l'Alsace dans le Palatinat, pour refouler l'armée autrichienne dans son camp retranché de Manheim, fixer l'armée autrichienne sur ce point, pendant que s'opérerait, par l'armée française, le passage du Rhin à Strasbourg : cette combinaison produisit son effet accoutumé, le passage fut effectué presque sans résistance.

Le général Moreau fut toujours vainqueur dans cette campagne,

mais ces succès étaient faciles : les forces ennemies qui lui étaient opposées étaient très-inférieures aux siennes ; mais ses succès même ne justifiaient pas le reproche qu'il a mérité de n'avoir pas envoyé à temps des renforts au général Jourdan. Il aurait dû sentir que ce n'était pas le cas de poursuivre en Bavière l'armée du général Latour, qui par sa faiblesse devait avoir pour système d'éviter toujours la bataille ; c'est ce que fit en effet l'armée autrichienne ; à Friedberg, Latour se retira presque sans combattre, et presqu'aussitôt après que l'armée française eut effectué son passage du Lech. Si l'armée de Latour fit une disposition offensive à Geisenfeld, c'est que le prince Charles lui avait renvoyé une division de l'armée autrichienne du Mein, et qu'il savait déjà que l'armée de Jourdan était en retraite, ce que Moreau paraissait ignorer.

Pendant toute cette campagne, Pichegru était constamment resté, ou en Alsace, ou en Franche-Comté ; dans ce voisinage de notre frontière de l'est, il était plus à portée de continuer et d'entretenir sa correspondance secrète avec l'émigration, d'être mieux informé des événemens militaires, et de répandre dans l'intérieur de la France, tels bruits qui lui paraissaient utiles à ses projets ; je n'en veux citer qu'un exemple : rien ne fut plus facile, ni plus facilement exécuté que la retraite de Moreau, depuis l'Isère et Munich jusqu'au Rhin. Dans cette retraite, l'armée de Moreau ne fut pas un seul instant inquiétée ; fait dont je suis bien certain, parce que c'était l'aile droite de l'armée (j'en commandais l'artillerie) qui faisait l'arrière-garde, et qu'elle n'eut que quatre engagemens, que l'on ne peut pas même considérer comme des combats sérieux. Nous aperçûmes bien, étant sur les hauteurs de Friedberg, le corps des émigrés qui marchait par sa droite, et se rapprochait du Danube ; mais il n'y eut aucun engagement. A Memingue, la division Froëlich, qui formait les flanqueurs de gauche de l'armée autrichienne, y arriva en même temps que nous, elle venait de Kemptin ; elle fut aussitôt attaquée qu'aperçue, et rebroussa chemin sur-le-champ. A la hauteur de Biberach, l'aile droite reprit sa position de bataille ; les flanqueurs du général Froëlich se montrèrent de nouveau sur

notre droite, à Weingarten. Le général Ferino s'y porta avec deux brigades, et culbuta une seconde fois, en moins d'une demi-heure de combat, les troupes ennemies. Ceci se passait la veille de la bataille de Biberach, et ce fut pendant que le général Ferino se trouvait à Weingarten, qu'un officier d'ordonnance du général Moreau, envoyé au général Ferino, s'égara : cet officier portait à ce dernier l'ordre de marcher, sur-le-champ, sur Biberach, pour prendre part à la bataille que le général Moreau se proposait de livrer, et qu'il livra en effet, le lendemain, au général Latour.

Si le général Ferino eût reçu cet ordre en temps utile, il est indubitable que l'armée du général Latour, tout entière, aurait été enlevée. Au surplus, le général Latour l'eût bien mérité : il était venu se camper à portée de canon de l'armée française ; cette audace devait être punie : elle le fut, mais pas aussi complètement qu'elle aurait dû l'être.

L'armée se retira fort tranquillement, par le val d'Enfer, sur Fribourg, où elle resta un jour, à l'effet de couvrir le passage du Rhin qu'effectuait l'aile gauche. Le centre et l'aile droite quittèrent Fribourg en plein jour, et vers les dix heures du matin. Un combat de tirailleurs s'engagea sur le torrent qui descend du val d'Enfer, entre les troupes d'Abatucci et les troupes autrichiennes. Cette retraite se termina par la bataille de Liel, près Caudern, et par le passage du Rhin près Huningue, le 5 brumaire an IV.

Si je me suis occupé des détails de la retraite de l'armée de Rhin et Moselle, si j'ai eu besoin de montrer combien elle fut facile, combien elle fut peu périlleuse, c'était pour détruire les exagérations de toute espèce répandues par Pichegru et ses affidés, sur le sort de l'armée de Rhin et Moselle. Suivant Pichegru et les bruits qu'il faisait répandre, cette armée était totalement coupée ; elle n'avait aucun moyen de retraite ; son retour en France était impossible. La France crut à tous ces bruits, jusqu'à ce que l'armée eût reparu sur la rive gauche du Rhin ; mais alors Pichegru et ses échos changèrent tout-à-fait de langage ou de système. On porta Moreau aux nues : c'était le plus grand

homme de guerre qui eût jamais paru. Il n'existe, je pense, aucun éloge de déclamateur qui ne lui ait été prodigué. Pour tout dire, en un mot, on élevait la retraite de Moreau, toute facile, toute peu périlleuse qu'elle fut, bien au-dessus de la retraite des dix mille; et le modeste Moreau n'a jamais eu la délicatesse de démentir tant de flagorneries!!!

La faction anti-française avait ses vues, et dans les bruits qu'elle répandait sur la perte de l'armée de Rhin et Moselle, et dans les éloges outrés qu'elle donnait au général Moreau d'une part; les bruits répandus sur la perte de l'armée avaient pour but d'inquiéter l'opinion publique, et de ruiner la puissance morale du gouvernement d'alors. Pour cette faction, ce n'était pas assez que la pénible et courageuse retraite du maréchal Jourdan devant une armée très-supérieure à la sienne; il fallait encore que l'armée de Rhin et Moselle fût considérée comme ayant été détruite tout entière. En second lieu, Moreau était publiquement reconnu comme l'ami du général Pichegru; il fallait donc lui créer une réputation colossale; il pouvait un jour devenir l'auxiliaire utile de Pichegru. En troisième lieu, Bonaparte se faisait, en Italie, une réputation immense; il fallait donc avoir un adversaire d'une égale réputation à pouvoir lui opposer : c'est bien là le motif secret de l'importance que l'on accordait à la retraite de Moreau, qui, en réalité, ne devait en avoir aucune.

Je n'en parle pas par ouï dire : j'ai conféré souvent avec le général Moreau sur les opérations de l'armée d'Italie, dans la campagne de l'an 4. Il blâmait ouvertement toutes les combinaisons stratégiques par lesquelles le général Bonaparte saisissait la victoire avec certitude, et, pour ainsi dire, malgré elle; il blâmait ouvertement, hautement ce beau mouvement stratégique qui précéda les batailles de Montenotte et Dego; il blâmait de la même manière le grand mouvement stratégique dont le résultat fut le passage du Pô à Plaisance, etc., etc. Mais je dois étudier maintenant les mouvemens stratégiques de l'armée d'Italie, dans la même campagne de l'an 4 ou de 1796.

La défense des montagnes est à peu près de même nature, et

présente les mêmes difficultés que la défense des fleuves. L'armée en défensive ne pouvant connaître l'intention de son ennemi, ni sur quel point elle serait attaquée, se trouve dans la nécessité d'occuper et de garder tous les passages; elle est par conséquent dans la nécessité d'étendre considérablement le front de sa défense, et d'être ainsi faible sur tous les points. Au contraire, l'armée attaquante a toujours la faculté de réunir et de masser ses principales forces sur le point ou sur les points qu'elle a choisis pour l'attaque; elle s'y trouve ainsi toujours plus puissante que les forces qui lui sont opposées.

Les armées belligérantes en Italie, occupaient au mois de mars 1796, la chaîne des Alpes, depuis Gênes jusqu'au col de Tende, vers les sources du Tanaro; c'est-à-dire un espace de 10 à 12 lieues. L'aile droite de l'armée austro-sarde était composée de Piémontais, dont le centre était dans les environs de Ceva. Le centre et la gauche de cette armée étaient composés d'Autrichiens; le centre était commandé par le général Argenteau. Ce fut sur ce centre que le général Bonaparte se détermina à faire les premiers et les plus grands efforts: tous les mouvemens stratégiques qui précédèrent la bataille de Millésimo, tendaient à ce but. Enfin, le jour de la bataille arrivé, il attaque de front Argenteau, et porte en même temps des troupes sur son flanc droit, afin d'empêcher les Piémontais de venir à son secours, et de rejeter ses troupes sur la Bormida. Après la bataille de Millésimo, Argenteau se retire sur Dego, où il prend une nouvelle position. Bonaparte l'y poursuit, l'y attaque, le bat une seconde fois, et force ainsi l'armée autrichienne à se retirer sur Tortone. Par ces mouvemens stratégiques, Bonaparte isole tout-à-fait l'armée autrichienne de l'armée piémontaise, qui s'était concentrée à Ceva; Bonaparte marche aussitôt sur elle, la chasse du camp retranché de Ceva, et la poursuit jusque derrière la Stura, vers Cherasco. Les Piémontais, ainsi isolés de l'armée autrichienne, et sans appuis, se trouvèrent dans la nécessité de demander la paix, qui eut en effet lieu peu de temps après, et fut incontinent précédée d'un armistice.

Ce grand résultat fut obtenu en cinq jours de combats consécu-

tifs, depuis le 12 au 17 avril, et par des mouvemens stratégiques, tous plus variés, tous plus savamment calculés les uns que les autres, et qui annoncèrent à l'Europe étonnée le génie militaire qui allait dorénavant présider au destin de l'Italie, et plus tard à ceux de l'Europe.

Immédiatement après l'armistice conclu entre le général Bonaparte et le gouvernement piémontais, le général de l'armée française, sans perdre un instant, commence un autre mouvement stratégique, basé sur une plus grande échelle, et dont l'effet nécessaire était de lui livrer toute la haute Italie.

Le général Beaulieu, commandant l'armée autrichienne, trop faible par suite de la perte des batailles de Millesimo et Dego; par suite encore de l'abandon de l'armée piémontaise, le général Beaulieu, dis-je, trop faible maintenant pour tenir la campagne, se retira sur la rive gauche du Pô, qu'il passa à Valence. Le général français se garda bien de l'y suivre. En l'y suivant, il aurait fallu effectuer le passage du Pô, et ensuite celui du Tecin, ce qui aurait nécessairement retardé la marche victorieuse de l'armée française. Le général Bonaparte porte donc son armée rapidement sur Plaisance, en descendant le Pô sur la rive droite, traverse ce fleuve, et tourne ainsi la ligne du Tecin. L'armée de Beaulieu n'arriva pas à temps pour s'opposer efficacement à ce passage, et fut dans la nécessité de se retirer derrière l'Adda. Elle ne s'y crut pas même encore en sûreté, puisqu'elle se retira, et sans combattre, successivement derrière l'Oglio et derrière le Mincio, en laissant toutefois son arrière-garde à Lodi, pour couvrir sa retraite. Mais cette arrière-garde fut culbutée aussitôt qu'attaquée. Par le mouvement stratégique du Piémont sur Plaisance, et de Plaisance sur l'Adda, le général français évita judicieusement les combats qu'il aurait dû livrer, pour forcer en présence de l'ennemi les passages du Pô et du Tecin, si, comme le général Moreau en Allemagne, il s'était borné à suivre l'armée ennemie dans la direction de sa retraite. Par son mouvement stratégique, il obtint le même résultat, et même un résultat plus positif, sans combattre.

Après quelques jours passés à Milan, et employés aux soins

de l'administration militaire et à la politique, le général Bonaparte rejoignit son armée, qu'il avait mise en marche, et qui se dirigeait sur le Mincio. A peine avait il quitté Milan, qu'une insurrection éclata dans le Milanais; la ville de Pavie était le foyer de cette insurrection; il revint aussitôt sur ses pas, châtia sévèrement, et d'une manière exemplaire, mais exigée par les circonstances, la ville de Pavie, et détruisit ainsi, dans le Milanais, tout germe d'insurrection nouvelle.

L'insurrection de Pavie, ainsi anéantie dès son principe, le général Bonaparte rejoignit son armée sur le Mincio; c'est là que nous allons le voir développer avec le plus haut talent, pendant le reste de la campagne, une suite non interrompue de mouvemens stratégiques, qui seuls suffiraient pour établir la réputation d'un grand général. Arrivé sur les bords du Mincio, Bonaparte le passe à Borghetto, presque sans résistance. L'armée ennemie se retire sans combattre par Villa-Franca, et Vérone sur la gauche de l'Adige, et il enferme dans Mantoue une partie de cette armée. Dès ce moment, l'armée autrichienne d'Italie n'existait plus, et elle était hors d'état de tenir la campagne.

Il n'entre point dans le plan de mes articles d'occuper mes lecteurs des détails relatifs aux mécanismes des batailles, ni des opérations relatives aux siéges, ou à l'attaque des places. Je dois me borner à dire ici que le général Bonaparte, ayant besoin d'une nouvelle base pour ses lignes d'opérations futures, se hâta de faire le siége de Mantoue, qui lui convenait très-bien pour cet effet. Ce siége était couvert par l'Adige, dont il était maître. Pendant ce siége, il devait espérer ne pas devoir être inquiété, vu la faiblesse numérique et la démoralisation des débris de l'armée de Beaulieu, retirés dans le pays vénitien.

Pendant que Bonaparte pressait ce siége, une nouvelle armée autrichienne arrive par le Tyrol au secours de cette place; cette armée était commandée par le général Wurmser. Ce général fit dans cette circonstance les mêmes fautes que Moreau et Jourdan avaient faites dans la même campagne en Allemagne; il fit, dis-je, la faute de diviser ses forces, en marchant à la fois par la droite du lac de Garda sur Salo et Brescia, et par la gauche du

même lac, entre l'Adige et ce lac. Le général Bonaparte profita en grand homme de guerre de cette faute. Lever le siége de Mantoue en abandonnant toute son artillerie, rappeler sur le Mincio et à la droite de ce fleuve toute son armée, se placer ainsi au centre des colonnes de l'ennemi, tout cela fut exécuté aussitôt qu'ordonné, tout cela fut ordonné aussitôt que conçu, et tout cela fut conçu sur le premier avis que Bonaparte eut de la division de l'armée de Wurmser sur la droite, et sur la gauche du lac de Garda.

C'est ici que commencent les mouvemens stratégiques qui précédèrent les différens combats ou les batailles qui repoussèrent l'armée de Wurmser dans les gorges du Tyrol. Le premier soin de Bonaparte devait être, et fut, en effet, de rétablir sa ligne d'opérations interceptée par la position de l'ennemi à Lonato et Brescia. Il marche donc d'abord sur Lonato et Brescia; il y bat les autrichiens commandés par le général Quasdanowich, et les force de se retirer précipitamment dans la direction de Salo.

La retraite de l'armée française, sur la droite du Mincio, avait permis à Wurmser qui, par cette retraite, se trouvait maître de tout le territoire compris entre le Mincio et l'Adige, de se rendre à Mantoue; mais il y apprend que Quasdanowich avait été battu à Lonato et sur plusieurs autres points. Alors il quitte Mantoue, marche avec toutes ses troupes par Goito sur Castiglione, et vient ainsi au secours de Quasdanowich; mais Quasdanowick était déjà battu et en retraite. Dès que Bonaparte apprend la marche de Wurmser sur Castiglione, il se détermine à livrer bataille à Wurmser, à Castiglione même.

Wurmser y est battu, et forcé à une prompte retraite, d'abord sur la gauche du Mincio, et ensuite dans les gorges du Tyrol, et au-delà de Trente, dont l'armée française s'empara.

On a beaucoup loué la détermination que prit le général Bonaparte de lever le siége de Mantoue en abandonnant son artillerie. C'était pour lui l'œuvre de la nécessité: si cette détermination n'eût pas été prise, l'armée française eût été détruite comme le fut une autre armée française lors du siége de Turin, au commencement du 18e siècle, et elle n'en aurait pas moins perdu son artillerie de siége. Les véritables éloges que mérite le

général Bonaparte dans cette circonstance, si grave pour l'armée française, fut la célérité qu'il mit à rassembler son armée dans les environs de Lonato, et le choix judicieux qu'il fit de ce point, comme centre de sa défense, lequel devint bientôt son centre d'attaque. Ainsi placé entre Quasdanowich et Wurmser, non seulement il les mit dans l'impossibilité de s'appuyer réciproquement, et de concerter leurs opérations, mais encore il se donnait la faculté de les vaincre l'un après l'autre.

*Divide et impera :* Divise et commande. Ce principe n'est pas moins militaire que politique. Il y a long-temps que ce principe a été mis en pratique pour la première fois; il le fut, par exemple, dans le célèbre combat des Horaces et des Curiaces.

Aussitôt après le gain de la bataille de Castiglione, le général Bonaparte poursuit Wurmser vaincu sur le Mincio, passe le fleuve à Peschiera, où il avait laissé garnison, et par ce mouvement, il allait couper la ligne d'opérations de Wurmser, dont la base était à Trente. Le général autrichien, vu le danger qui le menaçait, se hâte donc de fuir sur Roveredo et sur Trente; Bonaparte l'y poursuit avec vigueur, et lui fait éprouver des pertes considérables dans plusieurs rencontres.

Maître de Trente, Bonaparte marche par les sources de la Brinta sur Bassano, où était Wurmser avec un corps de troupes. Les troupes françaises lui coupent sa ligne d'opérations sur le Frioul, et le forcent de manœuvrer pour se jeter dans Mantoue, son seul point de retraite possible, par suite de tous les mouvemens stratégiques si savamment déployés par Bonaparte en ces différentes circonstances.

L'armée autrichienne de Wurmser ayant été ainsi détruite pendant quelques jours, où toute la science des mouvemens stratégiques fut développée, Bonaparte bloqua de nouveau Mantoue; il ne put en faire le siége, étant, comme il l'était, sans grosse artillerie.

L'Autriche mît aussitôt sur pied une troisième armée, dont le commandement fut confié au général Alvinzi. Cette troisième armée avait, comme celle de Wurmser, pour objet de dégager Mantoue. Le mauvais succès des opérations de Wurmser fit adopter à Alvinzi un autre plan d'opérations qui n'était pas

mieux calculé que celui de Wurmser. Comme Wurmser, il ne divisa pas son armée en la faisant marcher en même temps, partie à la droite et partie à la gauche du lac de Garda, mais il la fit marcher partie à la droite, et partie à la gauche de l'Adige. La droite de l'armée d'Alvinzi, qui avait sa base d'opérations dans le Frioul, marcha par Bassano sur Vérone et l'Adige. Entre ces deux directions de marche, il existe, depuis Vérone jusqu'à Trente, un contrefort des Alpes où il n'existe pas d'autre chemin praticable que celui de Trente à Venise. Ainsi, la droite et la gauche de l'armée d'Alvinzi étaient séparées par un obstacle à-peu-près aussi puissant que l'étaient les deux parties de l'armée de Wurmser par le lac de Garda. Les deux parties de l'armée d'Alvinzi étaient donc, comme les deux parties de l'armée de Wurmser, dans l'impossibilité de concerter leurs opérations, d'agir en même-temps et d'un commun effort. L'armée d'Alvinzi devait donc subir le même sort que l'armée de Wurmser, et c'est ce qui arriva en effet.

Le seul point de jonction possible pour la droite et la gauche d'Alvinzi, était l'Adige à Vérone ou aux environs. Ce fut là que Bonaparte choisit le centre de sa défense, comme il l'avait choisi à Lonato, contre l'armée de Wurmser. Là comme à Lonato, ce centre de défense devient bientôt l'angle d'attaque : il occupait en même temps, sur la droite de l'Adige, les fortes positions de Rivoli et de la Corona, qui mettaient sa gauche en sûreté contre les attaques de la droite d'Alvinzi; par le choix de cette position centrale, Bonaparte s'était mis dans la position la plus favorable pour combattre successivement les deux parties de l'armée d'Alvinzi, et les vaincre l'une après l'autre. Ce fut dans ces circonstances que le général Bonaparte exécuta encore un mouvement stratégique très-judicieusement calculé, et qui le conduisit au gain de la bataille d'Arcole; trop faible pour attaquer de front, sur la route de Vérone à Vicence, la gauche de l'armée autrichienne, il se détermine à évacuer, pendant la nuit, Vérone, où il laisse une faible garnison; il descend l'Adige par sa droite, passe cette rivière au confluent de l'Alpou, et va attaquer l'extrême gauche des Autrichiens à Arcole. Entre l'Adige et

Arcole, il n'existe pas d'autres chemins que des digues élevées au milieu des marais; sur ces digues la supériorité numérique des Autrichiens était inutile : cette bataille d'Arcole dura trois jours, mais enfin les Français la gagnèrent. Maîtres d'Arcole, ils coupaient la ligne d'opérations d'Alvinzi, de Vicence à Vérone, et Alvinzi vaincu se retira sur la Brenta.

Le mouvement stratégique de Bonaparte depuis Vérone à Arcole par la droite de l'Adige, et en franchissant ce fleuve, fut exécuté avec une promptitude, avec une précision, avec un secret que tous les militaires doivent prendre pour modèle.

Pendant la bataille d'Arcole, le général Bonaparte avait laissé le général Vaubois, avec sa divison, sur les hauteurs de Rivoli et de la Corona, en présence du général Davidowich, qui commandait la droite de l'armée autrichienne. Ce général autrichien resta inactif pendant toute la bataille, et cette inactivité fut la conséquence nécessaire du défaut d'ensemble entre les opérations d'Alvinzi et de Davidowich; défaut d'ensemble qui était lui-même la conséquence nécessaire de la distance qui séparait Alvinzi de Davidowich. Davidowich, informé enfin le 18 novembre, dernier jour de la bataille d'Arcole, informé enfin, par Alvinzi, que cette bataille était engagée, marche sur Vérone, et force les troupes du général Vaubois à se retirer derrière le Mincio; mais, dès le 19, le général Bonaparte fait poursuivre, par sa cavalerie, Alvinzi sur la route de Vicence, marche avec les troupes victorieuses d'Arcole, par Vérone, sur Davidowich, qui se trouve contraint à la retraite, vers les gorges du Tyrol, et ce mouvement de retraite de Davidowich vers ces gorges, étant déterminé, Bonaparte marche de nouveau par sa droite, se porte avec l'armée, par Vérone, sur la route de Vicence, contre Alvinzi, qu'il oblige ainsi à se retirer sur la Brenta. Pendant que le général Bonaparte opérait ce mouvement sur Vicence, il faisait poursuivre, par le général Joubert, le corps de Davidowich dans sa retraite sur les montagnes du Tyrol. Ainsi voilà, dans cette campagne, trois armées autrichiennes complétement vaincues par une conséquence obligée de la grandeur des mouvemens stratégiques du général Bonaparte.

Cet article est déjà si long, que je dois me dispenser d'entrer ici dans tous les détails de ces mouvemens ; mais je dois en récapituler l'ensemble.

Le mouvement stratégique du général Bonaparte, sur le centre et la droite du centre de l'armée austro-sarde, au commencement de la campagne, détermina le gain des batailles de Millesimo et Dégo ; de là l'isolement et la retraite de l'armée piémontaise sur Ceva et Cherasco ; de là l'isolement et la retraite de l'armée autrichienne sur Tortone, et ensuite sur la gauche du Pô ; de là aussi la paix avec le Piémont.

Par le mouvement stratégique du général Bonaparte, du Piémont sur Plaisance, le Pô y est passé sans obstacle, et la position défensive du Tecin et tournée et prise à dos.

L'attaque de Lodi et de son pont rentre dans la catégorie des attaques de front et n'appartient point, par conséquent, aux mouvemens stratégiques, ainsi je ne m'en occupe point ; et il en est de même de la marche de l'armée française sur le Mincio ; mais ici recommencent les mouvemens stratégiques.

Aussitôt que le général Bonaparte eut passé ce fleuve à Borghetto, il sépare l'armée de Beaulieu et la met sur plusieurs directions : une partie se retire sur le haut de l'Adige, dans la direction de Trente ; une autre partie sur Vérone, et de là vers Vicence et sur la Brenta ; une autre partie s'enferme dans Mantoue. Dès-lors l'armée de Beaulieu n'existait plus. L'armée de Wurmser vient ensuite pour attaquer l'armée française dans le Mantouan, et interrompre le siége de Mantoue, que faisait l'armée française. Mais l'armée de Wurmser marche à la droite et à la gauche du lac de Garda ; le général Bonaparte lève le siége de Mantoue et rappelle toute son armée dans les environs de Lonato ; il bat d'abord l'aile droite de l'armée autrichienne, commandée par le général Quasdanowich, et oblige ce général à se retirer dans la direction de Salo, à la droite du lac de Garda. Il contient Quasdanowich par un faible corps de troupes, et va de suite combattre et vaincre le général Wurmser à Castiglione. Par une suite de ses mouvemens stratégiques continus, il coupe la ligne d'opérations de Wurmser, sur le Frioul, et l'oblige, en désespoir

de cause, à se réfugier dans Mantoue, son seul point de retraite possible; il n'aurait pu y arriver, si quelques malentendus ou quelques erreurs n'eussent pas eu lieu dans l'armée française.

Enfin une troisième armée autrichienne arrive sur le théâtre de la guerre; cette troisième armée est vaincue par les mouvemens stratégiques du général Bonaparte. Après avoir reconnu l'impossibilité d'attaquer Alvinzi avec succès sur la route de Vérone à Vicence, Bonaparte feint de se retirer en arrière de l'Adige, mais marche par sa droite en arrière de l'Adige, passe le fleuve à la hauteur d'Arcole, où il bat Alvinzi. Aussitôt après il marche par sa gauche sur Davidowich, qui marchait sur Vérone, le force à la retraite. Incontinent après, il marche par sa droite sur Alvinzi, qui se trouvait alors à Vicence, et le contraint à se retirer sur la Brenta.

Il faut en convenir, les généraux autrichiens en Italie firent, dans toutes ces circonstances, contre le général Bonaparte, et exactement, les mêmes fautes que celles qui avaient été faites en Allemagne par les deux généraux des armées françaises. Sur les montagnes des Alpes, le général Beaulieu avait trop étendu son front de défense. Il n'existait pas, il est vrai, comme en Allemagne, quarante lieues entre sa droite et sa gauche, mais les obstacles naturels, dans les montagnes, équivalent bien à la distance qui existait entre les armées de Moreau et de Jourdan.

Les deux parties de l'armée de Wurmser n'étaient divisées que par le lac de Garda, mais cet obstacle équivaut bien encore aux 40 lieues qui séparaient l'armée de Jourdan et celle de Moreau.

Les deux parties de l'armée d'Alvinzi n'étaient séparées que par le contrefort des Alpes, existant entre Vérone et Trente, mais cet obstacle équivalait bien encore à une distance de quarante lieues.

Ainsi les trois armées autrichiennes d'Italie furent battues en 1796, par une conséquence du même principe, dont la violation fit battre, dans la même campagne, en Allemagne, les deux armées françaises.

*Le lieutenant-général d'artillerie*, ALLIX.

# NOTICE

## SUR L'ORGANISATION DES BUREAUX DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Pour les sentimens, pour la capacité des hommes,
Le passé doit être le seul garant de l'avenir.

Avec notre mode de gouvernement actuel en France, les travaux journaliers des ministres sont généralement si pressés, qu'il leur est très-difficile de donner leur temps à la maturité de nouvelles idées, soit qu'elles appartiennent à leurs propres conceptions, soit qu'elles leur viennent des autres.

Dans le tourbillon rapide des mutations personnelles, dans celui des dispositions innombrables administratives, les ministres ayant peu de temps pour méditer, n'ayant pas le temps de lire, ne peuvent s'occuper des masses. Cependant un homme de mérite, un homme d'état est-il fait pour se traîner servilement dans l'ornière obscure de l'habitude, des antécédans, lorsqu'il pourrait suivre un chemin qui le mènerait plus sûrement au bien, ce but qu'il doit se proposer? Nous ne le pensons pas. C'est donc une intention excusable qui, du moins, ne peut être nuisible à la chose publique, celle de désigner à un homme d'état une route qui, dans certaines circonstances, peut rendre sa marche moins pénible, et lui faire saisir des aperçus que le rapide cours des affaires ne lui permet pas toujours d'observer.

La manie de changer, de refaire ce qui existe est un grand défaut lorsqu'on n'a pas la certitude de faire mieux; ce défaut est souvent ruineux, dangereux pour l'état. Dans toute idée d'innovation, on doit donc sans cesse avoir celle de mieux faire.

Pour atteindre ce résultat en présentant des idées nouvelles, il faut que leur supériorité sur les autres soit tellement évidente, qu'on ne puisse la contester. Enfin, pour que cette qualité d'une nouvelle idée soit facile à démontrer, il est à propos que celui

qui expose un nouveau plan ne s'occupe que d'une idée qui lui est familière, qu'il a maniée, traversée pour ainsi dire de part en part, sans se perdre dans le labyrinthe, plus ou moins obscur des ramifications d'une organisation générale.

Dans le sujet qui nous occupe, trois nuances distinctes appartiennent à notre pensée: la première, celle d'atteindre un nouveau but d'utilité; la deuxième, celle de repousser un inconvénient plus ou moins grave qui existe; la troisième, celle d'effectuer en même temps le bien en corrigeant une imperfection, en obtenant un avantage jusqu'alors inconnu.

Ce que nous allons exposer permettra de classer nos idées dans l'une de ces nuances.

Depuis long-temps le mécanisme des bureaux de la guerre avait paru une espèce de monstruosité dans l'opinion publique: tous y sont appelés sans droit, tous peuvent en être expulsés sans raison. De là des manœuvres, de l'intrigue pour y parvenir; de là nulle certitude, nulle garantie pour y rester, ce qui entraîne les inconvéniens graves d'une hésitation, d'une appréhension continuelles sur ce que l'on est, sur ce qu'on deviendra, situation pénible qui développe un germe d'inquiétude, de mécontentement dans tous les esprits, et conduit à un découragement d'autant plus nuisible pour la chose publique, qu'avec la possibilité de bien faire, l'on cesse d'agir, dans la crainte de voir un étranger recueillir le fruit d'une œuvre qui ne lui appartient pas.

Ecarter ces inconvéniens, corriger sans secousse les défauts que nous venons de signaler, c'est le but que nous nous proposons.

Les moyens les plus sûrs pour connaître la capacité, les sentimens des hommes, sont offerts par leurs actes: pour eux, le temps passé doit être le seul garant de l'avenir.

En nous appuyant sur ce principe coordonné avec la législation de l'avancement dans l'armée active et des retraites, autant que cette législation sera respectée, le ministère de la guerre devra obtenir, pour ses bureaux, dans la masse des officiers militaires et administrateurs en retraite, les nuances les plus variées, les plus évidentes et de capacité et de sentimens.

Nous parlons du respect pour les ordonnances, parce que trop

souvent elles ne sont réellement qu'une espèce d'arme à deux tranchans, propre à protéger les uns, à combattre les autres, quoique dans la même position. Si les ordonnances placent en retraite les officiers qui ont atteint cinquante ans d'âge, trente ans de service, pourquoi tant d'exceptions? mais avant de subir le joug de ces conditions de retraite, combien d'officiers dont la faible santé les rend inhabiles au rude métier des armes? long-temps après avoir subi ce joug, combien n'en est-il pas qui, jouissant de la plénitude de leurs facultés intellectuelles et physiques, peuvent unir à ce genre de services communs, qu'on obtient de la multitude, cette rare expérience, seul fruit des ans, et les avantages d'une santé de fer, qu'on ne possède, dans le mouvement et la fatigue des camps, que par l'habitude de ces pénibles travaux, qui moissonnent un si grand nombre de victimes dans la jeunesse, tant il est vrai que le mouvement tue les uns, l'inaction les autres.

Quoiqu'il semble que ce sujet, ici, devait nous être étranger, cependant nous avons cru devoir l'effleurer légèrement pour motiver, dans la position de retraite, la désignation que nous avons faite des sujets les plus propres à occuper les emplois sédentaires des bureaux du ministère et de tous les établissemens de la guerre.

La législation sur les retraites, dont nous venons de parler, plaçant rigoureusement hors des cadres d'activité, dans toutes les armes, comme dans l'administration militaire, et dans tous les grades, un grand nombre de sujets éprouvés, dont les facultés ont conservé toute leur énergie, réserver pour eux tous ces emplois sédentaires, qui sont en rapport avec l'organisation des bureaux de la guerre, leur destiner tous ces travaux, qui demandent une position stable et calme, incompatible avec les mouvemens, les habitudes de la profession militaire, serait pour nous une conception dont les résultats d'une immense utilité nous ont paru devoir être fondés à la fois sur la politique et l'économie.

Si l'une des plus importantes études de la politique est de faire au gouvernement un grand nombre d'amis distingués, qui puissent le soutenir avec force, le servir avec zèle, on ne pourra

disconvenir que ce but sera rempli, lorsqu'en réservant spécialement aux armées le bienfait de tous les emplois sédentaires des bureaux du ministère de la guerre (où tout doit sans cesse rappeler le souvenir de la profession des armes), on aura, par cette sage mesure, commandé pour le gouvernement la reconnaissance et les services de militaires ou d'administrateurs, qui, dans les diverses fonctions qu'ils eurent à exercer, furent les plus considérés; de sujets qui, dans l'oisiveté, en raison même de leur mérite, auraient pu lui être d'autant plus funestes.

En faisant remarquer, d'un côté, que la législation des retraites assure journellement à l'état de nouveaux créanciers qui peuvent jouir de leurs pensions, sans lui offrir aucun service, qui peuvent même lui être nuisibles, comme je l'ai dit ci-dessus, et de l'autre, qu'en plaçant les retraités dans les bureaux de la guerre, on peut faire concourir leurs pensions à la formation des nouveaux traitemens qui devront leur être accordés, on concevra facilement que par cette mesure seule, qui donne, d'ailleurs, aux bureaux les hommes les plus capables, on soulagera le trésor de l'état de la masse de toutes les retraites qu'il aurait été dans l'obligation de solder, si elles n'avaient pas été annulées par la nouvelle disposition organique que nous avons jugée applicable aux bureaux de la guerre.

L'admission exclusive des officiers et administrateurs militaires retraités dans les bureaux de la guerre, devant assurer à la plupart d'entre eux un traitement qu'ils devront préférer à celui de leur retraite; il sera facile de concevoir que cette mesure fera gagner au trésor autant de pensions de retraite qu'il y aura d'employés dans l'ensemble de tous les établissemens du ministère de la guerre qui demanderont des fonctions sédentaires.

Nous regrettons de n'avoir pu appuyer nos idées par un tableau fort simple qui eût pu développer, démontrer la justesse de notre raisonnement, en exposer le résultat de la manière la plus satisfaisante; c'eût été celui qui nous eût permis de former l'échelle plus ou moins élevée de tous les emplois sédentaires appartenant aux bureaux, à tous les établissemens du ministère de la guerre; de mettre ces emplois en rapport avec les grades analogues des

militaires, des administrateurs en retraite propres à les occuper: en exposant les divers traitemens obligatoirement réservés à ces différentes classes d'officiers, en présentant en regard la somme de tous les traitemens de retraite absorbés alors par la solde des emplois sédentaires qu'il faut ajouter aujourd'hui à ceux des retraites, ce tableau nous eût fait connaître le plus ou moins d'importance des économies annuelles que nous avons pu nous promettre d'offrir à l'état, dans l'adoption du projet que nous lui proposons (1).

Mais comment renverser un édifice formé aujourd'hui de tant de matériaux divers, avec moins de danger que de bruit? La chose est facile; en ne remplaçant, suivant le nouveau plan de construction, que les pierres qui viendront à tomber naturellement de l'ancien édifice, nous voulons dire: en laissant les fonctionnaires en place dans leurs emplois, en ne faisant de nouvelles nominations que pour les emplois vacans, et pour ceux dont la position d'activité se trouverait incompatible avec les fonctions sédentaires des bureaux.

*Suum cuique*: Cette maxime fut, en tout temps, tellement juste et sage, que personne ne put s'en plaindre.

Un militaire ou un administrateur militaire appartenant au cadre d'activité, se trouve-t-il dans sa profession dans un bureau de la guerre? là où il devrait être, ce fonctionnaire est-il remplacé, ou ne l'est-il pas? s'il n'est pas remplacé, d'autres font son service ou le service doit en souffrir; s'il est remplacé, il existe alors deux personnes pour un seul emploi; l'une, dans une placé qui n'est pas la sienne et dont elle exerce les fonctions; l'autre, hors d'un emploi qui est le sien, n'est occupée que de fonctions qui devraient lui être étrangères; mais tandis que ce dernier employé jouit paisiblement d'un traitement de bureau, celui qui le remplace, et qui a double peine, reçoit-il deux traitemens? non sans doute; alors, tous ces traitemens, comptés cependant sur les états de solde d'activité à des officiers qui ne sont pas sous leurs drapeaux, tombent dans la masse des économies? nous n'en doutons pas; mais encore, cette marche doit nous paraître irrégulière.

(1) Voyez l'ébauche de ce tableau à la fin de cet article.

Il faut l'avouer, ces divers points de vue sont incompatibles avec la législation militaire, avec les habitudes d'une profession qu'on ne peut apprendre, exercer véritablement que sous les drapeaux, dans les armées, et pour laquelle on doit se trouver plus ou moins inhabile, lorsqu'on a cessé long-temps d'en remplir les devoirs. En parlant ainsi, nous retraçons des sentimens exprimés par un ministre de la guerre lui-même, à la tribune de la chambre des députés, dans la séance du 1er juin 1827; il a dit: « Il faut s'habituer à la vie militaire pour la suivre avec goût; il » faut voir son drapeau pour l'aimer. »

Nous ajouterons ici une observation non moins grave. Une idée profonde dut être attachée à celle de rendre inamovibles les charges de judicature; elle fut sage, la pensée qui sépara les intérêts des juges de ceux qui devaient être jugés. Des considérations analogues non moins puissantes doivent nous porter à désirer de voir rendre les employés sédentaires du ministère de la guerre totalement indépendans de ceux dont la sphère active les signale comme devant être en dehors des bureaux de la guerre; de voir repousser pour les fonctions sédentaires des bureaux cette classe de sujets qui, dans le cas d'être sollicités aujourd'hui de rendre un service, peuvent se trouver demain dans la position d'en attendre de ceux qui furent obligés par eux. Le chapitre des égards, des considérations, dans certaines circonstances, est d'une immense étendue; par une marche inverse à celle des devoirs, il conduit souvent aux plus graves inconvéniens.

Avec tout le monde, si nous pensons qu'il est sage d'appeler, pour les plus hautes fonctions, toutes les capacités au concours; si, pour les exercer, il nous paraît utile de les prendre où on les trouve; nous n'en appellerons pas moins de tous nos vœux, pour la plupart des emplois des bureaux de la guerre, ces élémens de réorganisation que nous avons proposés ci-dessus, en les indiquant, pour les fonctions sédentaires, dans la seule classe des officiers militaires, des administrateurs militaires en retraite. Réservés, donnés à cette classe estimable d'officiers, les emplois des bureaux seront-ils véritablement, pour eux autre chose qu'une dette sacrée dont s'acquittera l'état? En effet, sans aucun doute, il a plus de droit à la reconnaissance de l'état que

tout autre, celui qui, parvenu au terme d'une longue carrière active, a donné ses plus belles années à son pays, en affrontant pour lui les dangers et les fatigues de la dévorante profession des armes.

Nous venons de parler des officiers et administrateurs militaires qui ont aussi le grade d'officiers; en n'envisageant seulement que les sommités des bureaux, ces emplois qui demandent des connaissances plus ou moins étendues; mais en embrassant plus généralement les bienfaits qui peuvent dépendre de cette disposition dans l'ensemble de tous les établissemens du ministère de la guerre qui exigent des services, nous serons naturellement conduits à destiner aux sous-officiers et aux soldats, qui ne seront plus aptes au service actif militaire, les emplois sédentaires dont ils pourront exercer les fonctions.

Pour poser avec autant de clarté que de solidité les bases de notre plan d'organisation des bureaux de la guerre, nous tracerons une ligne précise de démarcation entre les services généraux en rapport avec ce ministère; elle exposera distinctement la masse de tous les emplois en deux classes : la première, celle de tous ceux qui appartiendront aux cadres d'activité dans l'armée; nous appellerons cette classe celle de *l'activité mobile*; la deuxième, celle de tous ceux qui, en retraite militaire, après avoir appartenu à la première classe, seront appelés à exercer des fonctions dans les emplois des bureaux et autres établissemens de la guerre; nous appellerons cette deuxième classe celle de *l'activité sédentaire*. (Voir le tableau ci-joint.)

Enfin, dans la persuasion que rien n'est plus nuisible au service que l'instabilité des fonctionnaires, nous proposerions de donner à tous les employés attachés à l'activité sédentaire des brevets suivant les grades occupés par eux, de les faire concourir, suivant les nuances de leur capacité personnelle et l'analogie de leurs fonctions, à un avancement qui, présenté comme encouragement et récompense, inspirerait constamment un zèle, une émulation également utiles aux fonctionnaires et à l'état.

Par le chevalier DE QUERELLES,

Maréchal de camp honoraire, remplissant les fonctions de bibliothécaire du dépôt général de la guerre.

## ÉBAUCHE D'UN TABLEAU SYNOPTIQUE SUPPOSÉ,

**Qui expose l'analogie des Grades des Officiers employés dans les bureaux de la Guerre, ceux des Officiers en retraite propres à les occuper, et leurs divers traitemens.**

| GRADES SÉDENTAIRES DES EMPLOYÉS du Ministère de la Guerre. | TRAITEMENS des BUREAUX. | GRADES CORRESPONDANS DES OFFICIERS EN RETRAITE propres à les occuper. | TRAITEMENS des RETRAITES. | ÉCONOMIES par GRADES. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| Ministre de la guerre. . . . | » | Maréch. de France ou lieut.-gén. | » | » | ou off. gén. d'adm. ou offic^rs^ généraux. |
| Secrétaire-général . . . . . | » | Col. d'état-maj. sous-int. mil^re^. | » | » | ou autres offic. gén. Offic^s^. gén. ou sup. |
| Directeurs . . . . . . . . . | » | Lieut.-généraux intend. mil^res^. | » | » | Chefs d'escadr., de bataillon, etc. |
| Chefs de division. . . . . . | » | Maréch. de camp, s.-int. mil^res^. | » | » | On n'a fait mention dans ce tableau que des employés de la guerre; mais ceux de tous les autres établissemens du même ministère doivent y être compris dans le nombre de la classe des employés que nous avons attachés à l'activité sédentaire. |
| Chefs de bureaux. . . . . . | » | Colonels, sous int. milit^res^, etc. | » | » | |
| Sous-chefs de bureaux. . . | » | Capitaines, administrat^rs^, etc. | » | » | |
| Commis de 1^re^ classe . . . | » | Capitaines ou lieutenans. . . . | » | » | |
| Commis de 2^e^ classe. . . . | » | Lieutenans, sous lieutenans. . | » | » | |
| Huissiers, concierges. . . . | » | Sous-officiers . . . . . . . . . | » | » | |
| Garçons de bureaux . . . . | » | Soldats . . . . . . . . . . . . . | » | » | |
| *Totaux génér. des traitemens* | » | *Et des économies. . . . . . . . .* | » | » | Le Chev^er^ DE Q. |

**OBSERVATION.**

De puissans motifs nous ont fait adopter le principe de choisir, de prendre les plus hautes capacités où l'on peut les trouver, pour les fonctions placées aux sommités des emplois sédentaires du ministère de la guerre. Ces mêmes motifs ne pourront nous défendre de les distinguer, de les appeler hors des cadres d'activité et dans celui des retraites : dans ces derniers cas, assise plus solidement encore sur sur la base que nous lui avons donnée, notre organisation des bureaux du ministère de la guerre n'atteindra qu'avec plus de certitude le but qui nous a conduit à la proposer.

Sans être vicieuse, l'organisation des états-majors généraux, du corps royal d'état-major, et de l'administration militaire, n'a pu laisser disponibles, immobiles et oisifs, un plus ou moins grand nombre d'officiers recevant la solde d'activité; s'il en était autrement, cette solde, qui est la plus forte, devant être absorbée par les traitemens attachés aux emplois sé-

dentaires des bureaux de la guerre, l'admission dans ces bureaux, de cette classe active d'officiers, inactifs réellement et disponibles, offrirait sans aucun doute, un maximum d'économie. Mais on ne pourra disconvenir que cet état de choses ne devienne en même temps, et le plus irrégulier, et le plus fait pour conduire aux inconvéniens qu'on a voulu éviter lorsqu'on a prescrit rigoureusement, pour le service actif mobile, un nombre d'officiers utiles s'ils sont employés, mais plus qu'inutiles s'ils n'ont rien à faire.

---

## SUITE.

—

# DE LA CAVALERIE,

### OU DES CHANGEMENS NÉCESSAIRES DANS LA COMPOSITION, L'ORGANISATION ET L'INSTRUCTION DES TROUPES A CHEVAL,

PAR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL, COMTE DE LA ROCHE-AYMON, PAIR DE FRANCE.

---

### CHAPITRE II. — Des Remontes.

Après avoir, dans la section précédente, cherché les moyens les plus convenables pour bien recruter la cavalerie, il nous reste maintenant à nous occuper de ceux qui doivent lui procurer et lui assurer de bons chevaux; les bonnes remontes font exclusivement la bonne cavalerie; les bonnes recrues ne sont que le complément de son utilité, comme moyen de la développer dans toute son intensité.

La providence a donné à chaque peuple des moyens d'agression ou de résistance particuliers à son territoire. Le talent de leurs gouvernemens est de savoir les exploiter convenablement, et de s'éloigner de cette routine, suivie trop long-temps, de vouloir assimiler les armées les unes aux autres, et de s'efforcer même à créer les espèces de troupes qui se trouvent dans les armées des pays qui ont d'autres élémens de force et de formation.

Dans tel pays, la nature produit une grande quantité de chevaux dans une échelle progressive de taille de quatre pouces à dix; dès-lors ce pays est appelé à avoir des cuirassiers, des dragons, des lanciers, des hussards, enfin, des cosaques ou de la cavalerie irrégulière, montée sur les chevaux de la plus petite taille : telle est la Russie, l'empire le plus riche en tout ce qui sert à la guerre.

L'Autriche n'est vraiment abondante qu'en chevaux de hussards, de lanciers, de chevau-légers et de dragons, et encore ces derniers doivent souvent, pour leurs remontes, recourir aux ressources de la Moldavie. La plupart des chevaux des beaux régimens de cuirassiers impériaux sont tirés de l'Ostfrise, du Holstein, du Oldenbourg et des autres provinces de la basse Allemagne.

La Prusse doit également subvenir aux remontes de ses régimens de cuirassiers par des achats étrangers; aussi ce gouvernement, modèle de sagesse et d'économie en administration et en organisation, a-t-il de beaucoup réduit le nombre de ses régimens de grosse cavalerie, et a complété le nombre des troupes à cheval, nécessaire à son système militaire, par des régimens de dragons, et surtout de lanciers et de hussards, dont ses provinces lui assurent les remontes.

La Bavière achète beaucoup de chevaux en Moldavie, et autres contrées en dehors de sa circonscription *territoriale*.

Que résulte-t-il de cette habitude de recourir à des remontes étrangères pour singer ses voisins, et avoir toutes leurs espèces de cavalerie? que la guerre avec les pays où l'on se remontait, ou une simple défense d'exportation, force à recourir à ses propres ressources, qui sont plus faibles, en raison qu'on a moins cherché à les développer en les utilisant; alors ces espèces de cavaleries *exotiques* (s'il est permis de s'exprimer ainsi), ne pouvant plus se remonter avec ces chevaux de tailles étrangères, qu'on leur a donnés jusque-là, finissent par rentrer dans le cercle des remontes nationales tracé par la nature. Cet inconvénient est moins sensible pour les diverses puissances de l'Allemagne que pour toutes les autres du continent. L'Allemagne, par l'in-

térêt de sa conservation, ne sera de long-temps divisée, dès-lors son vaste territoire assure toutes ses ressources à ses armées ; que des intérêts divergens du nord et du midi de l'Allemagne finissent par brouiller l'Autriche et la Prusse, ces deux puissances, à la tête des ligues du nord et du midi, trouveront encore, *et toujours*, leurs ressources nécessaires, soit sur leur propre sol, soit chez les alliés naturels de cette division peu compliquée. Mais la France, dans toutes ses guerres, ne peut plus compter que sur elle-même, et la victoire ne saurait même lui assurer des ressources, car l'organisation de ces nombreux escadrons de landwehr, qui couvrent l'Allemagne, et qui seraient rassemblés (dès l'apparence d'une guerre, ou le commencement des hostilités), dépeuplerait les pays envahis de tous moyens auxiliaires de remonter sa cavalerie, de réparer ses pertes.

La France est appelée, par ses ressources chevalines actuelles, à avoir des cuirassiers, des lanciers, des hussards, et de la cavalerie irrégulière montée sur les exeellens petits chevaux de la Camargue, de la Bretagne et des Ardennes.

L'échelle des tailles des chevaux *français* s'élève de 4 pouces à 7 pouces, 7 pouces et demi, et saute de suite à près de 9 pouces et plus. Les chevaux de dragons manquent donc et manqueront jusqu'à ce qu'une administration de haras, plus sage et plus entendue, ait pris la peine et les soins nécessaires pour perfectionner les races, relever les tailles et en rétablir une progression suivie et sans interruption. Je dis que les chevaux de dragons manquent, parce que les ressources que la France pourrait offrir pour les remonter *actuellement*, suffiraient bien pour subvenir à la consommation habituelle de paix de leur si faible effectif (1), mais nullement à celle qu'entraînerait la guerre.

---

(1) Douze régimens de dragons au maximum de 420 chevaux, l'un portant l'autre, donnent un effectif de 5040 chevaux, ce qui donne une consommation annuelle de 840 chevaux, en calculant la durée des remontes à six ans, et de 1680 chevaux, en calculant les régimens à un effectif de 800.

En examinant les régimens de dragons avec attention, on sera à même de se convaincre combien ils sont mal montés. Si les dragons sont troupes légères, on les a montés de chevaux trop élevés et trop lourds; s'ils sont cavalerie de ligne, ils sont montés trop bas; ce sont donc les régimens de France les moins bien composés en chevaux, et cela par la raison que les chevaux qu'ils reçoivent sont ou des chevaux de cavalerie légère qui, ayant trop grandi, n'ont pas d'ensemble, ou de petits chevaux de trait peu propres aux mouvemens célères de la cavalerie.

Les bons chevaux de dragons, qui existent en France, étant ceux d'une taille la plus convenable au luxe, pour l'usage de la selle, sont trop chers pour être donnés en remontes à cette espèce de troupes à cheval. La France, sous l'empire, me dira-t-on, a eu des régimens de dragons aussi bons que nombreux : j'en conviens, mais n'oublions pas que la victoire s'était chargée de la remonte, que les cavaleries autrichienne, prussienne (1), hanovrienne, hessoise, sarde et espagnole, avaient cédé leurs chevaux, et abandonné aux vainqueurs toutes les ressources de leurs provinces conquises ou envahies.

De semblables victoires actuellement, ne nous offriraient plus les mêmes ressources. Une organisation militaire, *partout* plus nationale, épuiserait même les provinces avant notre occupation.

La France doit donc se suffire à elle-même, et quoique ses ressources en chevaux soient beaucoup diminuées depuis la restauration et qu'elles diminuent encore journellement, grâce à l'ineptie de l'administration des haras, nous avons cependant encore suffisamment de quoi pourvoir largement aux besoins des trois espèces de cavalerie que nous avons indiquées. Quand notre sol sera fécondé, qu'une administration éclairée saura tirer parti de ses ressources et de l'industrie nationale, alors, mais seulement alors, nous pourrons, comme la Russie, avoir toutes les

(1) Les dragons de la garde impériale furent remontés en entier à Postdam, pendant l'hiver de 1806 à 1807.

espèces de cavalerie montées sur des chevaux qui ne laisseront rien à envier à ceux de l'Ukraine et de la Pologne.

Pour ne rien laisser à désirer sur un sujet si important, pour prouver notre bonne foi, et le désir de trouver la vérité, nous allons traiter la question sous les divers aspects suivans : 1° nécessité politique de se remonter exclusivement en France ; 2° possibilité de subvenir à nos besoins; 3° espèces de chevaux ; 4° enfin, moyens de les exploiter convenablement.

La question des remontes est une de ces questions de haute politique et de haute administration, qui demande des études sérieuses et des réflexions d'autant plus approfondies, que l'honneur, peut-être l'indépendance, et toujours le bien-être de la patrie s'y rattachent.

D'un système de remontes bien conçu et bien suivi, résultera nécessairement une grande augmentation dans le nombre des chevaux du royaume, et bientôt après une amélioration sensible dans leurs races et conséquemment dans leurs qualités.

Ceci n'est point un paradoxe, ce sera une suite naturelle de l'usage exclusif des produits de notre sol; car c'est bien la consommation, et la consommation *seule*, qui fait la production ; et toutes les fois qu'un gouvernement voudra bien décidément n'employer que ses propres ressources, l'industrie, qui n'attend qu'un appel et des encouragemens, finira toujours par répondre aux intentions qui lui seront manifestées par l'administration. Mais il faut que ces intentions soient suivies avec une ténacité à toute épreuve, avec une volonté immuable au-dessus des difficultés, peut-être inévitables, des premiers essais ; car l'industrie a besoin d'avenir, et la confiance peut seule, en doublant son activité, assurer et hâter même ses succès. Comme il est impossible de se refuser à l'évidence, tout le monde semble d'accord sur la vérité de ces principes ; et cependant d'anciennes habitudes, les préjugés, la routine, ont un tel empire, même sur les bons esprits, que beaucoup d'hommes recommandables veulent rejeter ces vérités, au nombre de ces vaines théories d'économie politique, *rêves des bons citoyens*, mais qui ne sauraient soutenir une démonstration pratique. L'on se retranche derrière l'impossibilité

présumable de trouver en France le nombre de chevaux nécessaires aux remontes annuelles, et conséquemment sur la nécessité d'acheter nos remontes chez l'étranger.

Il est donc nécessaire de répondre avec quelques détails à ces objections : en les examinant sous leurs divers points de vue, politiques, militaires et administratifs, il sera facile de démontrer qu'elles sont plus spécieuses que vraies.

Il est certain qu'autrefois, la cavalerie française achetait des remontes en Allemagne, et jamais, nous dit-on avec raison, cette cavalerie ne fut mieux montée qu'au commencement des guerres de la révolution. On pourrait répondre avec plus de vérité encore, que la plus grande partie des remontes était cependant prise sur le sol de la France, que l'honneur pourrait donc lui en appartenir tout entier, d'autant plus qu'il est fort douteux qu'un supplément de remontes allemandes eût été nécessaire, si l'administration d'alors, moins routinière et plus active, eût voulu trouver ou créer les tailles et les qualités qui semblaient lui manquer. Mais j'admets même la nécessité alors de se remonter en Allemagne, la question se réduit, en ce moment, à ces deux propositions : parce qu'alors on faisait moins bien qu'on ne peut faire aujourd'hui, est-il juste de se refuser au mieux ? et ce qui se faisait autrefois peut-il, ou pourrait-il se faire aujourd'hui avec les mêmes résultats ? Voilà ce qu'il nous faut donc examiner.

Quand autrefois la France achetait des remontes en Allemagne, la situation politique et géographique de ce vaste pays lui assurait toutes les facilités du choix. Les forces militaires de ce que l'on appelait les cercles n'existaient, pour ainsi dire, que sur le papier; les électorats ecclésiastiques de Mayence, Trèves et Cologne, les évêchés de Spire, de Munster, de Paderborne, de Fulde, les territoires des chapitres et abbayes princières de la Westphalie, les duchés de Dusseldorff et de Deux-Ponts, etc., étaient de vastes marchés de chevaux; la concurrence y était peu considérable, les remontes des grandes puissances de l'Allemagne, telles que l'Autriche, la Prusse, la Bavière, la Saxe, se faisant soit dans leurs propres états, soit dans le Holstein, le pays de Hanovre, le Mecklenbourg, la Pologne, la Transilvanie, la

Hongrie, la Moldavie et la Valachie, et conséquemment fort loin de ces pays où la France, par son voisinage et ses relations habituelles, demeurait, pour ainsi dire, maîtresse du choix et du prix de ses remontes. En temps de guerre même, la France était sûre d'y trouver des ressources assurées pour sa cavalerie, la mobilisatiou de son artillerie et des équipages de son armée.

Indépendamment que les contingens de cavalerie de ces pays, quand on rassemblait l'armée de l'empire, étaient si insignifians qu'on s'en apercevait à peine, ces états neutres, amis, ou trop ouverts pour n'être pas occupés de suite par nos armées, favorisaient, soit par amitié, soit par crainte, soit par désir de protection, tous les achats de la France; on pouvait bien y payer les chevaux un peu plus cher, à cause de quelques achats accidentels faits par d'autres puissances; mais ces achats mêmes, ne pouvaient enlever à la France des ressources immenses, pour peu que son gouvernement fût prévoyant.

Maintenant la France n'est plus garant du traité de Westphalie, il n'existe plus; conséquemment le cabinet des Tuileries n'est plus l'appui nécessaire de l'empire contre l'Autriche; la confédération germanique actuelle a toute une autre forme, et tout un autre but; sa destination est tout hostile contre la France, c'est une ceinture coercitive destinée à la maintenir dans les frontières qu'on lui a laissées; de plus, la confédération germanique a une armée permanente; et des puissances militaires imposantes ont succédé aux électeurs ecclésiastiques, aux princes évêques, et à tant d'autres petits princes. Le grand-duché de Bade, les royaumes de Bavière et de Wurtemberg ont des armées beaucoup plus nombreuses qu'autrefois, et une cavalerie, qui absorbe beaucoup de chevaux.

Les Pays-Bas, quand ils appartenaient à l'Autriche, n'avaient qu'une seul régiment de cavalerie (dragons de la Tour); réunis à la Hollande, ils ont maintenant une forte armée, une cavalerie nombreuse, qui se remonte aussi dans ces mêmes pays de la confédération du Rhin. La Prusse a une armée formidable, comme avant-garde permanente dans ses possessions de la rive gauche du Rhin; cette puissance y laisse d'autant moins acheter des

chevaux et de bons chevaux, que privée des ressources de la Pologne, se remontant sur elle-même, elle n'a pas trop de ses propres ressources pour maintenir au complet sa cavalerie, ses attelages d'artillerie, et assurer des réserves pour sa cavalerie de landwehr. Le nombre des chevaux laissés au commerce extérieur est donc infiniment diminué; et les prix en sont encore presque augmentés en proportion que le choix en est plus restreint; mais, en outre, cette ressource, si l'on peut qualifier de ce nom la possibilité de payer cher de médiocres chevaux, n'est encore qu'éphémère. Car si, pendant la paix, les souverains de ces pays laissent sortir l'excédant de leurs besoins en remonte, etc., si, pour favoriser l'importation de sommes considérables, ils consentent à nous livrer des chevaux mauvais ou médiocres (assez généralement le rebut de leur cavalerie), au moment, à la simple apparence d'une guerre, ils nous enlèveront encore ces faibles ressources, et pour ne pas avoir eu de prévoyance, la France se trouverait livrée à elle-même et à ses propres moyens, qui seraient alors, peut-être, d'autant plus insuffisans qu'on les aurait moins préparés d'avance.

Le temps où un ministre français pouvait acheter ses chevaux, et remplir ses magasins chez les nations qu'il se préparait à envahir, celui où le maréchal de Lowendal achetait des Hollandais la poudre dont il avait besoin pour battre en brèche leur ville de Berg-op-Zom, ces temps, dis-je, sont passés pour ne plus revenir, et d'autant moins que la France, par la nouvelle confédération germanique, est avoisinée de puissances assez fortes, non-seulement pour lui résister, mais peut-être encore pour la prévenir, et que n'ayant rien à ménager, elles établiraient et maintiendraient sévèrement la défense de l'exportation. Mais des mesures répressives seraient à peine nécessaires, le patriotisme viendrait, pour ainsi dire, au-devant des volontés du gouvernement; car il faudra des siècles, avant que les guerres deviennent simplement politiques, et perdent ce caractère de nationalité et conséquemment d'individualité, qui leur a été imprimé par l'homme de la victoire, dont tous les succès tendaient toujours plus ou moins à menacer, sinon à détruire les existences nationales.

Si, politiquement, il est du devoir de la France de se replier sur elle-même pour suffire aux besoins de son armée, militairement parlant, son honneur et sa gloire lui en font encore un devoir : car il est un mal qui, pour n'être pas senti sur le moment, n'en aurait pas moins des suites déplorables si, se fiant sur les ressources étrangères, le gouvernement ne s'occupait pas sérieusement de la propagation des chevaux en France, et conséquemment de l'amélioration des races, qui doit s'en suivre. Au moment d'une guerre, à quelles justes inquiétudes ne serait-il pas en proie? Je ne doute pas que l'on ne trouvât, sur le sol, le nombre des chevaux dont aurait besoin l'armée; mais ces remontes, que l'on distribuerait forcément et à la hâte dans les régimens de cavalerie, inspireraient-elles une confiance méritée aux officiers et aux cavaliers qui, n'ayant pas remarqué que l'on se fût occupé de l'amélioration des races, ne verraient dans ces chevaux que le désespoir de la nécessité? Sans confiance, qu'est le soldat? et surtout le cavalier! La cavalerie a toute sa force dans l'impulsion; et cette impulsion, qui détermine la victoire, est le résultat de la confiance du cavalier dans les moyens de son cheval.

A ces considérations déjà si majeures, qu'il me soit permis d'en joindre une autre, toute d'administration et qui n'est pas d'une moindre importance : les dettes et les besoins de l'état nécessitent de telles contributions, les budgets sont si chargés, la contribution foncière si élevée, le prix des denrées rurales tellement hors de proportion avec les véritables besoins des petits propriétaires, qu'il est du devoir, je ne dirai pas seulement du gouvernement et des chambres, mais de tout bon citoyen, de chercher de tous leurs moyens à augmenter l'activité de l'industrie intérieure, et d'ouvrir ainsi aux contribuables de nouvelles sources de prospérité.

Est-il juste de faire sortir annuellement du royaume, des sommes considérables pour aller chercher des chevaux étrangers? des chevaux, qui plus ou moins tarés, plus ou moins défectueux, peuvent encore contribuer à avilir nos espèces? Est-il juste d'aller ainsi encourager, à l'extérieur, la propagation des chevaux, quand cette propagation doit nécessairement tourner au détri-

ment de la France, en donnant plus de moyens d'agression à des puissances au moins défiantes, si elles ne sont pas ennemies? Est-il juste de rendre la France ainsi tributaire de ses voisins et de déshériter son sol, son climat, ses immenses prairies de l'avantage certain de la propagation du plus noble et du plus utile des quadrupèdes? Est-il juste de désespérer de cette amélioration si essentielle, si certaine (quand le gouvernement le voudra ou saura le vouloir), avant que d'avoir constaté par des essais sagement réitérés, qu'on ne saurait atteindre au but d'une utilité si majeure?

La vivacité d'esprit, en France, empêche souvent de faire la part du temps; le temps est cependant le seul auxiliaire de toutes les véritables améliorations; mais il faut savoir l'attendre et ne pas prétendre semer et recueillir à la fois; l'état ne meurt pas: quelle consolante idée que de savoir léguer, à l'avenir, des germes qui, sûrement, porteront de si beaux fruits!

En France, on fait volontiers des essais, mais on les abandonne souvent aussi vite qu'on les a entrepris; ces essais deviennent la propriété des étrangers: nous avons su créer, inventer, eux savent vivifier, appliquer et perfectionner (1); toutes les plus belles, les plus sublimes inventions du siècle nous appartiennent, pour ainsi dire, primitivement; on dirait qu'elles ont eu besoin de nous revenir de l'étranger pour être appréciées et utilisées par nous! Sachons donc vouloir une fois sérieusement le principe et le but, la cause et l'effet. Hâtons-nous de prendre nos remontes sur notre propre sol, et au bout de quelques années de ce concours des administrations civiles et militaires, résultera une véritable conquête intérieure pour notre patrie. C'est parce que le temps est nécessaire, qu'il ne faut pas différer de l'associer à cette amélioration.

(1) M. Preseau de Dompierre a écrit un excellent livre sur la propagation et l'élève des chevaux; ce livre, malgré les grandes vérités qu'il renferme, est resté enseveli dans la poussière des librairies. Un volume est parvenu en Prusse, et le plan de l'auteur, adopté par Frédéric-Guillaume II, a donné à la Prusse les moyens de se former, avec ses propres ressources, une des meilleures cavaleries de l'Europe.

Je crois avoir suffisamment démontré l'indispensable nécessité de renoncer aux remontes étrangères; maintenant, il me reste à répondre à la seconde objection, à prouver que la France, *actuellement*, peut déjà fournir aux besoins de notre cavalerie, et qu'avec de simples modifications dans la manière de faire les remontes, on trouvera et la quantité de chevaux nécessaires, et les qualités dont ils ont besoin pour être d'une véritable utilité.

Nous avons démontré, je crois, d'une manière trop péremptoire, l'incertitude et même les inconvéniens des remontes à l'étranger pour qu'il puisse raisonnablement rester quelques doutes à cet égard; il s'agit donc maintenant d'examiner cette seconde objection, la seule qui véritablement mérite d'être approfondie, parce qu'elle seule renferme et décide toute la question. Y a-t-il possibilité de remonter la cavalerie française avec les ressources de nôtre territoire? Si nous parvenons à prouver que la France offre non-seulement la possibilité, mais même la facilité de subvenir aux besoins de son armée, il ne s'agira plus alors que de s'occuper des moyens les plus économiques, et les plus propres à exploiter et utiliser ces ressources, ce que nous allons essayer d'indiquer.

Parce que la France offrait peut-être, avant la révolution, plus de ressources en chevaux de selle qu'actuellement, il ne s'en suit pas qu'elle en soit assez dépourvue maintenant pour être dans l'impossibilité de fournir les remontes de sa cavalerie! Si la taille des chevaux est généralement diminuée, si les races améliorées sont plus rares, en entrant dans l'historique des changemens survenus par suite de nos malheurs dans cette branche de notre industrie, l'avenir du royaume s'embellira de plus justes espérances, et l'administration des haras trouvera, dans ces mêmes détails, un guide assuré pour diriger ses efforts vers les améliorations, que l'utilité générale est en droit d'en attendre.

La France, avant la révolution, avait, j'en conviens, un plus grand nombre de chevaux de selle, de meilleurs, et de plus beaux chevaux de carosse qu'actuellement; la raison en est bien simple. Le luxe des chevaux était d'autant plus grand alors, que les fortunes étaient plus considérables, et semblaient, par une

longue suite de prospérité et de jouissance, devoir être à l'abri de toute instabilité; la plus forte consommation avait donc nécessairement dû augmenter la production, et de la quantité, au besoin d'améliorer les qualités, il n'y a qu'un pas; c'en est pour ainsi dire une conséquence nécessaire.

Rappelons ici sommairement les faits; en constatant les causes de cette surabondance de nos richesses d'alors en chevaux, ils compléteront la démonstration de ce que j'ai avancé, que l'emploi exclusif de nos chevaux est le seul moyen de porter cette branche d'industrie au point de splendeur indispensable au bien-être de la France, et que tous les soins du gouvernement doivent tendre à augmenter, par tous les moyens, la consommation.

Avant 1789, les grandes et petites écuries du roi et de la reine, les écuries des princes du sang et des princes apanagés, celles des ministres et des grands seigneurs qui entouraient le trône, étaient remplis de chevaux de selle et de voiture, tous plus ou moins beaux, et conséquemment plus ou moins chers; les remontes des gardes du corps du roi et des princes, celles de la gendarmerie de Lunéville et de la cavalerie, payées généralement beaucoup plus cher qu'actuellement, et dont les prix touchés directement par les propriétaires mettaient les profits dans leurs poches et non dans celles des maquignons et des marchands, jetaient une grande masse de numéraire, et, par conséquent, d'encouragemens dans les provinces de la Normandie, du Poitou, de l'Anjou, de la Bretagne (1), de la Navarre, de l'Auvergne, du Morvan, dont les ressources étaient plus généralement mises à contribution.

Les intendans des provinces, leurs gouverneurs, leurs commandans, les grands dignitaires du clergé, soit dans leurs métropoles, soit dans leurs maisons de campagne, avaient des écuries nombreuses et choisies; le nombre et la beauté des chevaux semblaient alors un attribut indispensable de la grandeur et des dignités. Si de ces sommités de l'ordre social, nous descendons dans la classe des seigneurs et propriétaires riches ou aisés de

(1) A cette époque, 16,000 chevaux sortaient annuellement des herbages de la Bretagne et de l'Anjou.

nos provinces, nous trouvons partout un goût d'autant plus vif pour les chevaux, que, pour les uns, c'était jouissance d'amour-propre, une tradition de grandeur; pour les autres, jouissance de luxe et d'élégance, enfin un moyen de se livrer au plaisir de la chasse à courre, un des exercices les plus utiles à la propagation des chevaux.

Aux Ormes, le marquis d'Argenson, à Chanteloup, le duc de Choiseul, et tant d'autres qu'il serait trop long et inutile d'énumérer, avaient des écuries nombreuses, des équipages de chasse remarquables. Pour ne citer qu'un fait, le duc de Luynes, à Dampierre, avait près de soixante chevaux de selle dans ses écuries. Mais les grands seigneurs n'étaient pas les seuls qui eussent des chevaux de selle, il n'était pas un propriétaire qui, suivant ses moyens, n'en eût un ou plusieurs. Les faux-sauniers eux-mêmes, par le nombre et la qualité de chevaux dont ils avaient besoin, tant pour le succès de leur périlleux commerce, que pour leur propre sûreté, contribuaient aussi, de leur côté, à la propagation et à l'amélioration des races dans plusieurs provinces. L'usage le plus général des chevaux de luxe avait activé nécessairement la propagation, en raison d'un besoin sans cesse renaissant; et non-seulement les petits propriétaires, les fermiers joignaient à leurs travaux agricoles le soin de l'éducation des poulains; mais il n'était pas même de seigneurs, de grands propriétaires qui ne s'adonnassent, plus ou moins en grand, au plaisir de cette éducation; les propriétés moins éparses, plus réunies qu'actuellement, facilitaient singulièrement ce genre d'industrie. Les chevaux de voitures se ressentaient, dans leur nombre et leur race, de l'impulsion donnée par la richesse et le luxe. Dans les grandes villes de garnison, de commerce, il n'était pas de particulier riche ou en place qui n'eût au moins un équipage de deux chevaux et plus souvent encore davantage; dans les châteaux et les campagnes, le seigneur avait au moins un équipage pour se promener dans ses domaines ou pour se rendre le dimanche à la paroisse voisine; le fermier avait des chevaux de carriole d'autant mieux choisis que les équipages des riches lui en assuraient un débit certain,

du moment que leur figure et leurs qualités permettaient à l'opulence de s'en approprier l'usage. Les attelages de la culture commençaient même déjà à s'ennoblir, et c'est ainsi que le luxe, combiné avec le patriotisme, en fécondant la propagation des chevaux, assurait à la cavalerie, à l'artillerie, et, en un mot, à l'armée française des ressources immenses, et préparait à l'étranger un tribut sur l'excédant de nos besoins.

Voudrait-on douter de l'exacte vérité de ce tableau? reportons-nous aux années 1792, 1793, 1794, 1795. L'histoire nous répondra et prouvera les immenses ressources qu'offrait alors la France. A ces époques, le territoire était envahi presque sur tous les points; la France était réduite à ses propres ressources, car elle n'avait pas encore pu exploiter les pays étrangers; de simples excursions sur quelques points du territoire ennemi, n'avaient pu lui offrir ces ressources auxiliaires, que l'habitude de la victoire et des invasions permanentes lui assurèrent plus tard; bien plus, des guerres intestines déchiraient son sein; et des contrées, renommées par le nombre et la qualité de leurs chevaux, en étaient le théâtre; eh bien! les dangers du territoire font décréter la formation de quatorze armées: près d'un million de citoyens se partagent dans leurs camps, et les nombreux escadrons (1), l'innombrable artillerie, et les transports, plus nombreux encore, nécessaires à leurs munitions, à leurs subsistances et à leurs hôpitaux, se trouvent, comme par enchantement, montés et attelés avec les seuls chevaux de l'intérieur.

Mais ici l'excès de consommation produisit, dans le corps politique, le même mal que les excès occasionnent toujours dans les corps physiques; la France se trouva bientôt d'autant plus appauvrie et même énervée dans ses moyens de reproduction de chevaux, que ceux chargés d'utiliser ses ressources y déployèrent une telle ignorance et des formes si acerbes, que, non contents de tuer le moral de cette sorte d'industrie, ils lui enlevèrent en-

---

(1) Après la campagne de 1793, on peut regarder que toute la cavalerie française avait perdu ses chevaux, soit par suite des combats, soit par suite des maladies et des fatigues.

core ses moyens matériels d'action... On enleva et on attela les étalons, les jumens-mères ; le sexe, l'âge, et les besoins de la reproduction, rien ne fut ménagé : le présent et l'avenir furent sacrifiés; conséquence nécessaire de tout gouvernement qui, doutant d'une longue existence, doit traiter hostilement et l'avenir et la conservation. Ces chevaux, pris sans discernement, conduits sans précautions, jalonnèrent bientôt les routes de leurs cadavres, et servirent peu aux armées; mais leur perte n'en fut pas moins irréparable pour les propriétaires et les gouvernemens, qui se succédèrent. Le petit nombre des étalons ou de jumens-mères qui avaient pu échapper, soit par adresse, soit par corruption, à la rapacité des proconsuls et des commissaires, devint presque inutile; les formes acerbes et spoliatrices des réquisitions, en portant atteinte aux droits sacrés de la propriété, le non-paiement des choses enlevées, et souvent même la guillotine pour quittance, découragèrent les propriétaires avec d'autant plus de raison que très-souvent l'aisance et le bien-être, l'industrie, les services mêmes rendus au pays, étaient de prétendus crimes expiés par la prison, la déportation ou la mort.

Les propriétaires d'herbages, pour se sauver à l'avenir de nouvelles spoliations, préférèrent mener aux baudets les jumens qui pouvaient leur rester, et la propagation des mulets augmenta d'autant plus, au détriment de celles des chevaux, qu'elle offrait une certaine garantie contre les réquisitions, et assurait, dans ces temps de misère, des profits certains dans le commerce avec l'Italie et l'Espagne. Ceux qui continuèrent à ne pas désespérer de l'éducation des chevaux, cherchèrent et parvinrent à produire des chevaux d'une taille assez au-dessous des besoins militaires pour être assurés de pouvoir s'en défaire comme bidets dans l'intérieur (1).

(1) D'après ces considérations, il est facile de se rendre compte de la rareté des bons chevaux de 7 pouces et demi à 9 pouces, des chevaux constitués de manière à remonter utilement les dragons... La plus grande partie de ceux qui existent dans cette proportion sont des chevaux de troupes légères ou des carrossiers manqués. Les vraiment bons sont trop chers.

L'émigration, la perte des fortunes, le besoin même de les dissimuler pour éviter l'envie et ses dangers; la vente, le morcellement des biens des émigrés, des déportés et des condamnés, ayant diminué les moyens de consommation et d'encouragement pour la race des chevaux de luxe, on se jeta presque exclusivement dans la propagation des gros chevaux bons pour les seuls rouliers, les diligences, les voitures publiques et les postes du royaume. Ces établissemens, se maintenant seuls au milieu de la détresse publique, offraient exclusivement des profits, et conséquemment des encouragemens à la propagation de ces gros chevaux, à l'éducation desquels on se livra avec d'autant plus d'ardeur qu'ils étaient d'une défaite assurée. Maintenant on les élève encore, avec d'autant plus d'activité, qu'ils sont recherchés et payés fort cher, même par les étrangers; et ce genre d'élèves, tant que les chevaux de remonte ne seront pas payés en proportion, fera toujours tort aux remontes de la cavalerie française.

Telle est la véritable situation où se trouvaient, en 1795, l'éducation et la propagation des chevaux en France; et il est à croire qu'elle eût été dans l'impossibilité de remonter ses armées, si la victoire, en couronnant ses efforts, ne lui eût livré les ressources des armées vaincues et des pays conquis, et si, conséquemment, la guerre n'avait pas pu fournir à soutenir la guerre.

*(La suite au prochain Numéro.)*

---

Paris, le 5 juillet 1828.

*A Monsieur le Directeur du* JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.

MONSIEUR,

J'ai lu avec un vif intérêt dans la trente-deuxième livraison de votre Journal, le mémoire que M. Collombel y a fait insérer sur un nouveau mode de recrutement des matelots. Je crois devoir y ajouter quelques considérations, qui semblent lui avoir échappé, puisqu'il n'a considéré la question que sous le rapport militaire.

Il y a long-temps que j'avais songé à ce qu'il propose aujourd'hui. Le cœur se serre en voyant dans les villes nombre d'infortunés manquant de travail, ou gagnant un trop chétif salaire. Pourquoi ne pas diminuer le danger d'un tel état de choses, en encourageant à l'avenir cet excédant de population à chercher un refuge dans la marine? D'où résulterait un bien-être certain pour ces individus, et un grand avantage pour l'État.

Sans vouloir discuter ici le plan dont il est question, je crois que l'on devrait éviter d'abord la formation de grands établissemens et de grandes administrations. Quand on veut faire du bien aux pauvres, ne doit on pas agir avec cet esprit d'économie qui permet de secourir un plus grand nombre de malheureux? Je ne crois pas non plus que ces établissemens dussent être formés dans nos arsenaux maritimes, ou du moins dans ses seuls ports, parce que je ne voudrais pas que les enfans qui y seraient élevés dussent être enchaînés à jamais au service militaire.

Tous les marins sont classés, ce qui explique qu'ils restent toute leur vie à la disposition de l'état, quoiqu'ils n'y soient employés qu'un certain temps et chacun à son tour. Pourquoi donc exiger davantage de ces jeunes *pupilles?* Ne vaudrait-il pas mieux les faire jouir de tous les avantages de leur profession au sortir des établissemens?

Mais je vous dois compte, Monsieur, des considérations qui me font vivement désirer que le gouvernement tourne ses regards vers une institution capable de produire les meilleurs et les plus utiles résultats.

M. Collombel ne semble calculer l'utilité de son plan que pour la guerre, qui est certainement une exception dans la société. Je veux m'attacher, au contraire, à montrer que les besoins du commerce et de la marine ne sont pas moins pressans; et je prouverai, je l'espère, qu'il est impossible de trouver une profession qui présente plus d'avantages et promette plus de bien-être à la classe inférieure de la société que celle des marins; que par conséquent les établissemens proposés auraient le double avantage de créer des pépinières de matelots propres au service de l'état et à la navigation commerciale, en même temps qu'ils

offriraient une profession lucrative à des êtres voués à une misère éternelle (1).

Ils offriraient de plus un asile aux enfans naturels, qui parviennent à l'adolescence, dont le nombre est infiniment plus grand aujourd'hui qu'autrefois, grâce à la philanthropie de nos médecins et à la meilleure administration des hôpitaux de bienfaisance.

On ne devrait y recevoir, comme l'indique M. Collombel, que des enfans de l'âge de huit à quatorze ans, et on pourrait *s'engager envers leurs familles*, à entretenir et instruire pendant cinq ans, ceux qui seraient âgés de moins de dix ans; ceux de onze et douze ans seraient traités de même pendant trois ans, et les autres pendant deux années.

Mais je voudrais que, pendant cet intervalle, il fût toujours loisible aux parens de les faire embarquer comme mousses sur des bâtimens pêcheurs ou sur des bâtimens de commerce, et je souhaiterais que les chefs des établissemens disposassent de cette manière des enfans naturels (qui seraient bien plus spécialement à leur disposition), toutes les fois qu'ils les croiraient assez robustes, et qu'ils trouveraient l'occasion de les employer.

Comme ces jeunes gens retireraient un grand avantage de l'instruction qui leur serait donnée, il n'y aurait sans doute pas d'inconvénient à leur retenir une partie de leurs gages, quand ils entreraient dans la marine militaire. Cette retenue serait établie et durerait proportionnellement au temps qu'ils auraient été à la charge de l'état; mais je voudrais aussi, de condition expresse, qu'un cinquième d'entre eux en fût exempt, ce qui serait un grand motif d'émulation dans leurs études et dans leurs exercices.

(1) Je serais entraîné trop loin si je parlais des dangers que doit craindre la société de la part d'un si grand nombre de malheureux qui n'ont rien à perdre et fort peu à espérer d'elle. Qu'il suffise de citer, d'après la pétition de M. Lucas à la chambre des pairs, qu'en 1826, *seize mille* individus, âgés de moins de seize ans, ont été traduits devant les cours d'assises ou les tribunaux de police correctionnelle. Ce seul fait en dit assez!!!

Après avoir esquissé ainsi quelques bases à donner à ces nouvelles écoles, il me reste à parler des avantages qu'elles offriraient.

L'état de marin est pénible sans doute : on doit cependant convenir qu'il est aussi proportionnellement rétribué. Si ma mémoire ne me trompe pas, les matelots au service du Roi reçoivent une paie de 27 ou 30 francs par mois; ils y sont bien traités et bien nourris. Ce lot est-il donc si mauvais, comparé à celui du soldat, dont la vie est si assujétissante en temps de paix, si pénible à la guerre, et qui, vivant entouré de tout ce qui peut tenter ses désirs, reçoit une paie qui ne lui permet d'en satisfaire aucun? Mais que dirons-nous de la profession du marin, quand nous saurons qu'embarqués sur nos vaisseaux marchands (où ils sont bien mieux nourris que leurs confrères Anglais ou Américains), les simples matelots gagnent, dans les temps ordinaires, 45 francs par mois?

Il est d'usage de leur avancer deux mois de paie avant d'entreprendre un voyage de long cours, ce qui est plus que suffisant pour leurs petits besoins, pendant ces voyages, qui durent le plus souvent de sept à neuf mois. On pourrait donc dire que tous les huit ou neuf mois chaque matelot peut rentrer dans le sein de sa famille, avec une épargne d'environ 300 francs.

Si maintenant, pour ne point annuler les économies de plusieurs voyages, on en suppose un seul de vingt-quatre ou trente mois, comme il s'en fait quelquefois, on trouvera qu'un matelot économe recevra à son débarquement une somme de 1000 à 1200 francs; c'est-à-dire, plus qu'il n'en faut, sur nos côtes, pour se marier et former un petit établissement que la femme fera prospérer au profit de l'aisance mutuelle.

M. Collombel craint que l'on n'objecte à l'exécution de son plan, la possibilité qu'auraient les jeunes marins de passer à l'étranger après avoir profité des sacrifices que leur patrie aurait faits pour eux.

Je crois devoir le tranquilliser à cet égard, et sans parler des raisons morales et de l'amour de la patrie qui les retiendraient, indépendamment des motifs de philantropie qui, même en ce

cas, nous feraient toujours un devoir de soulager les infortunés qui nous entourent; je lui dirai : que nous sommes encore loin de cet *heureux* temps où nous pourrions être abandonnés par nos propres matelots, car ce ne sera que quand nos armateurs en verront un si grand nombre, qu'ils ne craindront pas de les obliger à une réduction de gages.

Dans le moment actuel, tout le contraire arrive : les armateurs ne trouvent point de matelots, pour peu que le gouvernement en ait besoin, et cette circonstance, qui n'est que trop fréquente, n'est pas une petite entrave à l'accroissement de notre marine marchande. Ne doivent-ils pas mettre une grande mesure dans leurs constructions de navires, quand ils ont vu, il y a peut-être moins de six mois, un capitaine prêt à partir de Bordeaux pour un long voyage, obligé de compléter son équipage en payant cent francs par mois aux matelots dont il avait besoin; encore ne les embarquait-il qu'en fraude, c'est-à-dire, pour ceux qui étaient Français, contre la volonté et à l'insu du commissaire de la marine, et sans qu'ils fussent portés sur le rôle du navire. Les matelots n'étaient pas tous des Français, sans doute, car trois ou quatre navires américains furent abandonnés par leurs équipages, dans ce même port et à la même époque.

Malgré l'assurance réitérée qu'on m'a donnée de la vérité de ces faits, je suis encore tenté de les croire exagérés; mais je sais, et personne ne l'ignore à Bordeaux, que la plupart des navires qui en partent, prennent des matelots en cachette, au bas de la Gironde; et je suis convaincu qu'il arrive, quoi qu'en témoignent les rôles d'équipages faits aux bureaux des classes, que les matelots reçoivent souvent plus de 45 francs, qui y sont ordinairement portés, ce qui peut se faire pour masquer le plus possible ces hauts gages, qu'on ne pourrait peut-être plus faire baisser par la suite, et encore, pour diminuer le montant de la retenue de trois pour cent, pour la caisse des invalides.

L'énumération de ces faits m'a paru propre à attirer de plus en plus l'attention sur le Mémoire de M. Collombel. J'espère que ceux qui liront ces lignes resteront convaincus :

Que la France a besoin d'une plus grande quantité de matelots;

Que le trop petit nombre de ceux qui restent à la disposition du commerce, après que le gouvernement a rempli ses cadres, est cause d'une augmentation dans le prix des gages, ce qui tend à accabler de plus en plus le peu qui nous reste de marine marchande;

Qu'un des moyens capables au moins d'arrêter le mal, s'il ne le réparait pas, ce serait de rendre utiles à la navigation les enfans et les adolescens nombreux qui vivent aujourd'hui dans la misère et la corruption des villes, et dont la société a plus à craindre qu'à espérer, si on les laisse ainsi languir;

Qu'enfin des établissemens tels que ceux qu'on propose, seraient peut-être les plus propres à amener cette amélioration désirable; et, dans tous les cas, il serait à souhaiter qu'on fît quelques essais qui, bien dirigés, ne causeraient qu'un faible sacrifice d'argent, en comparaison du bienfait qu'entraînerait leur réussite.

Je suis, etc. J. L.

---

# DISCOURS

## DE M. LE GÉNÉRAL DEMARÇAY, DÉPUTÉ DE LA SEINE,

**Dans la discussion de la loi de Finances de 1829 (*Dépenses. — Ministère de la guerre*); prononcé dans la Séance du 17 juillet 1828.**

M. le général Demarçay, l'un de nos députés les plus distingués, vient de prononcer à la Chambre un discours du plus haut intérêt. Dans cette brillante harangue on retrouve tour-à-tour le capitaine qui embrasse l'armée sous le point de vue le plus élevé; le tribun législateur qui l'organise pour la patrie, et rien que pour la patrie; le financier-citoyen qui pèse l'or, fruit des sueurs du peuple, et en règle l'usage sans le jeter au vent; enfin l'écrivain profond et brillant qui unit constamment la force de la pensée à la force et à l'éclat de l'expression. Un tel dis-

cours ne peut qu'intéresser vivement nos abonnés, et nous avons cru devoir l'insérer en entier dans un Journal qui est destiné à devenir l'Encyclopédie des sciences militaires.

M. le général s'est exprimé ainsi :

MESSIEURS,

Le ministre de la guerre demande pour 1829 cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent mille francs; mais il vous a déclaré que cette somme était bien insuffisante, même pour le pied de paix. Il vous a même dit, que les circonstances pourraient être telles, dans cette même année 1829, que les dépenses excéderaient celles de 1828 (1). Je ne pense pas qu'aucun de nous puisse se faire une idée bien exacte du taux auquel elles pourront s'élever.

Toute considérable que soit cette dépense, ce n'est pas la question la plus importante qui doit se présenter à votre esprit, mais bien l'armée, qu'elle est destinée à entretenir; si vous considérez surtout, que cette armée est le corps chargé de défendre le pays, nos libertés, notre indépendance, et sur lequel repose conséquemment notre existence comme corps de nation.

Sans doute, Messieurs, vous ne votez une dépense que pour satisfaire à un besoin; c'est donc ce besoin qui est la question principale, la dépense n'en est que la conséquence. Le besoin bien exposé et bien connu, la fixation de la dépense devient plus facile; il convient donc d'examiner pour quel besoin nous devons avoir une armée, nous verrons ensuite quelle est l'armée qu'il nous faut pour satisfaire à ce besoin, en ayant égard à nos ressources et à nos moyens, et en même temps à la somme que permettent d'y consacrer le bien-être des contribuables et la prospérité nationale. Tel est, Messieurs, le cadre dans lequel je me propose de me renfermer en traitant cette question aussi succinctement que son importance le comporte.

---

(1) Ce budget, au moyen des dernières demandes du ministre, excédera 226 millions.

La force principale et essentielle d'une nation existe dans cette nation tout entière : c'est en elle-même qu'elle doit la chercher dans les crises extrêmes, et cette force manque rarement son effet, quand la nation a la volonté de l'employer. L'antiquité et les temps modernes nous en fournissent des exemples ; la France et l'Espagne nous l'ont prouvé encore assez récemment. Heureusement ces crises se présentent rarement, et dans le très-grand nombre des cas, il est plus avantageux de ne faire l'emploi que d'une partie de ses forces, celles qui sont le mieux appropriées à atteindre le but qu'on se propose. Toutefois il ne faut pas perdre de vue que cette vérité est le principe fondamental de la force d'un peuple, et de sa capacité à se défendre ; il convient donc de s'en éloigner le moins possible dans l'organisation et la force armée.

La force armée doit être de deux espèces, qui doivent différer par leur composition, et souvent par leur objet : la garde nationale, qui comprend tous les citoyens, dans les limites déterminées par la loi, qui ne peut être mobilisée que suivant des règles et des circonstances également déterminées, et l'armée.

Dire que l'armée est nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'intérieur du royaume, serait calomnier, de la manière la plus forte, la nation ou le gouvernement. La garde nationale est parfaitement suffisante pour rétablir l'ordre s'il venait à être troublé, et tout gouvernement, passablement bon et sage, ne doit pas penser à employer d'autre force.

La garde nationale agira et frappera même en père, tandis que les corps de l'armée active, surtout avec l'organisation actuelle, s'ils sont mal dirigés, peuvent agir d'une manière qui, bien loin d'être paternelle, pourrait n'être ni humaine ni légale, comme le prouvent les funestes événemens du quartier Saint-Denis, sous la direction du dernier ministère et de sa police.

Des esprits peuvent être égarés, des troubles peuvent avoir lieu sous le meilleur gouvernement : il est donc indispensable et urgent d'organiser les gardes nationales dans tout le royaume : cette mesure est en outre nécessaire pour la défense du territoire, en cas d'invasion.

L'armée, objet de cette discussion, est destinée à défendre notre territoire et notre indépendance contre les attaques de l'étranger.

D'où nous peuvent venir ces attaques, peu probables dans le moment actuel ?

La France ne sera attaquée isolément, ni par le Piémont, ni par la Suisse, ni par les petits états de l'Allemagne qui lui sont contigus ; elle ne le sera pas non plus par les Pays-Bas : la Prusse et l'Autriche ne l'oseraient isolément ; la situation de l'Angleterre et l'esprit de son gouvernement ne le lui permettent pas. Quant à l'Espagne, ce n'est pas le sentiment de la crainte qu'elle doit inspirer. La France n'a, non plus, à craindre aucune attaque de la part des puissances intérieures de l'Allemagne ou de l'Italie. Quelles sont donc les puissances contre lesquelles nous pouvons avoir à soutenir une guerre sérieuse ? contre une réunion de plusieurs puissances, contre une coalition formidable, préparée de longue main, et dont deux au moins des quatre grandes puissances de l'Europe, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, feraient nécessairement partie ; et l'on peut dire, avec une grande probabilité, que quand la Russie ne fera pas partie d'une telle coalition, elle y aura au moins donné son assentiment : cela suppose cependant que notre armée sera organisée sur un pied respectable, et assez en harmonie avec les ressources du pays, pour que nous puissions la maintenir indéfiniment au même degré de force.

L'exemple de nos dernières guerres et le caractère qu'elles ont pris, l'énergie qu'y a déployée la nation française, et les résultats qui en ont été la suite, circonstances qui pourraient se reproduire avec la même vigueur ; enfin, la disposition des esprits chez les peuples qui nous environnent : tout rendrait extrêmement périlleuse une attaque dirigée contre nous pour la puissance même qui l'aurait tentée.

Nous n'avons donc à craindre d'une manière bien sérieuse, qu'une attaque, résultat d'une coalition et d'une coalition puissante, comme nous en avons fait naguère la funeste expérience.

C'est par ce motif que je n'ai pas compté la Russie au nombre

des puissances qui pourraient nous attaquer isolément, parce que sa position géographique ne lui permettrait pas de venir jusqu'à nous sans que les puissances dont elle aurait à traverser le territoire fussent patemment ou secrètement ses alliées.

Le général Bonaparte, maître du gouvernement et environné de la gloire des plus beaux et des plus savans faits d'armes qu'on eût vus depuis les Romains, se donna tout l'essor que comportaient son génie, son audace et sa toute puissance. Il vit qu'il y aurait économie d'hommes et d'argent à consacrer à une seule campagne les moyens et les ressources que, jusque là, on avait ménagés pour plusieurs années de guerre; il vit qu'il y avait de l'avantage à aller dans quelques semaines occuper la capitale et le territoire de l'ennemi vaincu et écrasé; et à lui imposer, dans l'étonnement et la terreur que lui inspiraient des victoires rapides et complètes, les dures conditions d'un traité que la nécessité le forçait d'accepter en silence.

Le moyen était nouveau, il était excellent; seulement il ne fallait l'employer qu'une fois; il faut que le sacrifice imposé soit suivi de la modération et de la justice. Napoléon n'en tint compte, ces grands coups de dés, ce jeu immodéré se renouvelèrent chaque année, et même plusieurs fois dans une année. L'ennemi connut le secret, il en fit usage à son tour, et ces luttes, non plus d'armées, mais de nations qui se précipitaient les unes sur les autres, ont eu des résultats dont nous avons encore à gémir.

Tout nous dit, Messieurs, si nous avions à défendre notre pays, que c'est contre une attaque de cette nature que nous aurions à nous prémunir; que ce n'est point à une armée de 100 à 150 mille hommes que nous aurions à résister, mais un débordement de 6 à 700 mille hommes aguerris et disciplinés que nous aurions à repousser; et quand cette supposition ne serait pas si bien fondée, ne suffirait-il pas qu'elle fût possible pour que nous prissions nos mesures en conséquence?

Or, croyez-vous, Messieurs, que ce soit avec une armée de cent vingt à cent quarante mille combattans, maximum de ce que pourrait vous fournir l'armée actuelle, ou même avec une

armée de cent soixante mille hommes, que vous permettrait tout au plus d'employer le pied de paix, de deux cent quatre-vingts et quelques mille hommes organisés comme on vous le propose, que nous repousserions un ennemi aussi formidable?

C'est donc une armée nationale de six cent mille combattans, que vous devez avoir sous la main, bien organisée dans toutes ses parties, et telle, qu'en moins de deux mois, elle puisse être rendue, équipée et prête à agir sur les points menacés.

Une armée de six cent mille hommes! Je conçois, Messieurs, tout l'étonnement que peut jeter dans vos esprits le simple énoncé d'une semblable proposition, si toutefois elle ne vous inspire pas des sentimens beaucoup plus défavorables sur le jugement de celui qui vous la soumet. Je craindrais surtout, que vous ne vinssiez à traiter cette proposition de chimère, si vous prenez pour terme de comparaison, comme on est tenté de le faire, ce que vous voyez, ce qu'on vous dit, et ce qu'on fait tous les jours, et vous vous direz probablement : *Puisqu'une armée, qui aujourd'hui pourrait nous fournir cent vingt mille combattans, nous coûte plus de deux cent millions, que ne nous coûterait pas une armée de six cent mille hommes, indépendamment de la perte qu'occasionnera la suspension de travail d'un si grand nombre de bras!*

Cependant, vous ne disconviendrez pas, Messieurs, que tous les faits que j'ai cités à l'appui de mes raisonnemens, ne soient exacts : ils sont récens, vous en avez tous été témoins; il a suffi de vous les rappeler. Il me semble donc bien établi, que si vous voulez avoir une armée qui soit d'accord avec le but que vous devez vous proposer, la défense et la sécurité du pays, elle doit être au moins de six cent mille hommes.

Pour me concilier votre attention, et diminuer votre surprise, je vous dirai seulement, pour le moment, que l'armée actuelle et le budget de la guerre, sont surchargés d'une foule de corps, d'établissemens et de dépenses qui sont inutiles pour le but qu'on se propose, et qu'on doit faire disparaître. C'est ce que nous verrons, quand nous entrerons dans le détail de la composition de ce budget.

La force de l'armée déterminée, il convient d'examiner quelles sommes nous pouvons consacrer à son entretien, sans que les impôts soient trop pesans; et telles enfin que nous puissions entretenir indéfiniment cette même armée, sans tarir les sources de la prospérité publique. Je pense que cette somme doit être renfermée dans les limites de cent dix à cent vingt millions par an, en temps de paix. Je crois que cette dépense est suffisante, que le pays peut habituellement la supporter, et qu'elle nous est imposée, au moins pour le temps présent, par l'effet de notre position géographique.

Une armée coûte au pays de deux manières, l'une par l'argent nécessaire à son entretien, et l'autre par le nombre de bras qu'elle enlève au travail, si on les maintient inactifs, ou seulement occupés d'exercices militaires. Six cent mille hommes dans la force de l'âge, et choisis parmi ceux qui sont les plus aptes au travail, causeraient un immense dommage à la fortune publique. Cet inconvénient ne nous a point échappé, et vous verrez comment on peut y remédier, en parlant de l'organisation de l'armée.

Mon projet n'est pas d'entrer dans les détails d'organisation, et moins encore dans les détails réglementaires d'une armée, telle que je la conçois, telle que je puis dire que la conçoivent à-peu-près tous les militaires instruits avec qui je m'en suis entretenu, telle enfin qu'elle ressort de la nature des choses, que la veulent les circonstances de notre position, et plus encore un gouvernement suivant la Charte. Je me contenterai d'en saisir les sommités, et de jalonner la route que je désire vous faire parcourir.

L'armée doit se composer d'infanterie de deux espèces : l'infanterie de l'armée active et celle des bataillons de réserve, de cavalerie et d'un corps d'artillerie-génie.

Avant de passer à ce qui concerne ces grandes divisions, je dois préalablement déterminer ici une question d'une haute importance, et qui doit servir de base à la composition de cette armée. C'est la durée du temps de service, que chaque citoyen doit donner à son pays.

Nous sommes tous d'accord, Messieurs, sur l'immense avantage qu'il y a de ne mener à la guerre que des hommes connaissant du service militaire et des exercices, ce qui est compris dans les parties de réglement sous les désignations d'*école du soldat* et d'*école du cavalier*. Vous conviendrez, sans doute, qu'il serait à désirer que tous les Français en âge de concourir, au besoin, à la défense du pays, eussent ce genre de connaissances, qui ne rend nullement impropre à l'exercice de toute autre profession. Or, si l'on ne peut le donner à tous, ce genre de connaissances, il est au moins fort désirable de le donner au plus grand nombre possible de nos concitoyens. Cela étant, et je ne pense pas qu'on puisse le contester, la durée du temps de service, dans chaque arme, se trouve resserrée dans des limites connues, et ressort pour ainsi dire de l'état de la question. Ce temps de service doit être égal à celui qui est nécessaire pour instruire un homme de recrue, de manière à le rendre propre au service de celle des armes de l'armée dans laquelle il a été incorporé.

D'après ces données, je pense que dans deux campagnes de six mois chacune, on peut apprendre à un jeune conscrit ce qu'il lui convient de savoir pour être un bon soldat d'infanterie.

J'ai dit deux campagnes de six mois, parce que je désire que les recrues ne restent que six mois chaque année sous les drapeaux, mais six mois complets et bien employés à leur instruction. . . . . . . .

Trois campagnes suffiront dans la cavalerie et dans l'artillerie pour former un homme au service de ces armes.

La durée du temps de service sera donc de deux ans pour l'infanterie, et de trois ans pour la cavalerie et l'artillerie-génie, dans l'armée active : nous déterminerons plus tard la durée du service total, en parlant des bataillons de réserve.

Je vous prie de considérer en passant, Messieurs, les avantages qui résultent de l'adoption de cette mesure : un très-petit nombre d'hommes rendus propres aux divers services de l'armée, le peu de temps pendant lequel ils sont éloignés de leur pays et de leurs foyers, dans lesquels ils passent à peu près six mois chaque année; la conservation des habitudes laborieuses et des mœurs

de famille, d'où les éloigne nécessairement l'oisiveté prolongée des garnisons; enfin, la facilité d'apprendre une profession et de s'établir utilement pour eux et pour le pays, dans l'âge le plus convenable.

Frappé de tous ces avantages, je ne puis m'empêcher de regarder comme funeste la loi qui fixe à huit années la durée du service de chaque arme. Elle tend à faire d'un citoyen attaché à son pays, un oisif, sans liens sociaux, aussi disposé à l'asservir qu'à le défendre.

L'infanterie serait de deux espèces : la première composée de corps dont les cadres seraient constamment sous les armes, et feraient partie de l'armée active; et la seconde composée de corps organisés, sous la désignation de bataillons de réserve, lesquels ne seraient réunis que pendant un petit nombre de jours chaque année, pour les former et travailler à leur instruction, dans des limites resserrées; qui ordinairement ne sortiraient pas du département dans lequel ils auraient été formés, et même, dans les pays populeux de l'arrondissement. Les hommes de ces bataillons resteraient habituellement dans leurs foyers, où ils se livreraient à leurs travaux ordinaires. C'est des corps de la première espèce que je vais d'abord m'occuper.

L'infanterie de l'armée active se composerait de cent cinquante bataillons, réunis en régimens de trois bataillons chacun. Chaque bataillon de huit compagnies. La compagnie d'infanterie serait commandée par trois officiers, un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant; et en temps de paix composée comme il suit :

| | |
|---|---|
| Sergent-major | 1 |
| Sergens | 8 |
| Caporal-fourrier | 1 |
| Caporaux | 8 |
| Tambours | 2 |
| Fusiliers | 50 |

En tout soixante-dix hommes, sous-officiers et soldats, et non compris les officiers, qu'il convient mieux de ne pas compter

dans l'effectif des corps, surtout dans l'infanterie, où n'étant pas armés de fusils, ils ne se battent que très-rarement de leur personne.

La force totale d'un bataillon sera, en sous-officiers et soldats, de cinq cent soixante hommes. L'état-major d'un bataillon sera composé : d'un chef de bataillon, deux adjudans-majors, deux adjudans sous-officiers et un caporal-tambour. Le régiment sera commandé par un colonel : il aura un petit état major comme à l'ordinaire; si l'on juge convenable d'avoir des hommes pourvus de haches ou d'autres outils, et cela indépendamment de leurs fusils, on en donnera à quelques soldats dans chaque compagnie, qui, pour ce motif, recevront une petite haute-paie.

Les cent cinquante bataillons formeront un total de quatre-vingt-quatre mille hommes, sous-officiers et soldats.

En temps de guerre chaque compagnie sera portée à cent vingt-cinq hommes, ce qui formera des bataillons de mille hommes, sous-officiers et soldats.

On remarquera que chaque compagnie ayant huit sergens et huit caporaux instruits (car nous proposerons plus bas, de les traiter de manière à les attacher à leur état), il sera facile de dédoubler ces bataillons et d'en former trois cents avec les cent cinquante de l'armée active, mais toujours en complétant le cadre des sous-officiers.

Indépendamment de l'infanterie active, cette arme comprendra cinq cents bataillons de réserve de mille hommes chacun, sous-officiers et soldats. Les bataillons et les compagnies seront commandés par le même nombre d'officiers que dans l'infanterie active; cependant, il pourrait n'y avoir que quatre sergens et quatre caporaux dans chaque compagnie, afin de faire ces choix importans avec plus de discernement et d'utilité, quand ces bataillons seront mobilisés : vous remarquerez, Messieurs, qu'on pourra, lorsqu'on le voudra, incorporer environ deux cent seize de ces bataillons, c'est-à-dire deux cent seize mille hommes, dans les cent cinquante bataillons de l'armée active, qu'on dédoublerait à cet effet. Par cette mesure vous aurez, au premier besoin, trois cent mille hommes d'infanterie, incorporés dans

des cadres dont une partie des soldats et tous les officiers et sous-officiers, seront des hommes instruits et exercés.

Les hommes sortant de l'armée active, passeront dans les bataillons de réserve, pour y finir leur temps de service total. Ceux qui entreront de prime abord, dans les bataillons de réserve, y resteront jusqu'à leur libération : la durée du service total, que chaque homme devra donner au pays, sera déterminée par le nombre d'hommes que fournira la conscription; ce temps sera au moins de quatre ans pour toute l'infanterie et ne l'excèdera probablement pas.

Les soldats de toutes les armes, en temps de paix, pourront se marier à vingt-trois ans révolus.

L'expérience de nos dernières guerres nous a prouvé qu'on est en droit d'exiger de toute l'infanterie d'une armée, les mêmes genres de service, tant pour l'attaque que pour la défense; nous sommes tous d'accord que le fantassin doit être pourvu d'une arme à feu pour combattre de loin, et d'une arme blanche pour les attaques corps à corps. Le fusil les réunit. Le fusil doit être le meilleur et le mieux approprié qu'il est possible à l'usage auquel il est destiné, et tout homme d'infanterie, hors l'officier, doit en être armé.

Tout soldat doit avoir le vêtement le plus convenable à son genre de service et à la conservation de sa santé; puisqu'il n'y a aucun motif raisonnable pour que les soldats d'infanterie soient armés ou habillés différemment; puisqu'on doit astreindre tous les corps de cette arme aux mêmes genres de service, il ne doit donc y avoir qu'une seule espèce d'infanterie.

On peut, si l'on veut, avoir deux compagnies composées d'hommes de choix, qui encadrent le bataillon en ligne, et qu'on peut en détacher pour des attaques isolées ou pour d'autres besoins, mais pendant un temps fort court; parce que les détacher pour une campagne ou même pour un temps beaucoup moins long, c'est diminuer la force des bataillons et en affaiblir le moral.

Tous les hommes qui ont réfléchi sur la composition d'une armée, et qui ont fait la guerre, savent de quelle importance il est de porter aussi loin que possible, l'uniformité et la simplifica-

tion, dans l'organisation de ces grandes machines. C'est ce qu'avaient reconnu, et établi en partie, les comités militaires de l'assemblée constituante et de la convention nationale.

Je crois qu'indépendamment de l'instruction militaire, on peut encore donner à tous les jeunes citoyens appelés au service, un autre genre de connaissances d'une grande importance, et d'où résulteraient les plus heureuses conséquences pour la prospérité du pays, pour l'amélioration des mœurs et les progrès de la civilisation; il consisterait à établir une école d'instruction mutuelle dans chaque corps de l'armée, où l'on apprendrait à lire et à écrire à chaque homme qui ne le saurait pas; et malheureusement, chez nous, c'est le très-grand nombre. Peut-être même conviendrait-il de retenir au service, pendant une troisième campagne, tout soldat d'infanterie qui n'aurait pas appris à lire et à écrire, dans les deux premières; ce serait un genre de punition qui ne serait pas bien sévère, cependant un puissant stimulant pour exciter l'émulation, et qui tournerait tout à l'avantage de celui qui en serait atteint.

Si tous les soldats d'infanterie peuvent être disposés pour tous les genres de service de cette arme, il n'en peut être ainsi pour la cavalerie, qui doit remplir des genres de services différens. Des hommes de 5 pieds 6 pouces, montés sur de puissans chevaux, exerceront un choc plus violent que des hommes de 5 pieds 3 pouces, montés sur des chevaux plus légers; et d'un autre côté ces derniers seront plus propres aux découvertes, aux convois, aux attaques isolées, que les premiers. Il faut donc, au moins, deux espèces de cavalerie, disposées et armées le mieux possible, chacune dans le but proposé. Comme il est très-important, dans ce genre de service, d'appareiller les hommes et surtout les chevaux, par rapport à leur force et à leur taille, je consentirais même, pour la facilité des remontes, à ce qu'il y en eût de trois espèces; mais je ne puis concevoir l'utilité d'avoir à-la-fois, des chasseurs, des lanciers et des hussards; les uns en habits longs, les autres en vestes. Si ce n'est par les mêmes motifs, qui font que les colonels d'infanterie mettent un grand intérêt à avoir à la tête de leurs corps des sapeurs avec une barbe d'un pied de

long, des haches qui ne coupent pas et des tabliers qui traînent jusqu'à terre; puérilités qu'on est étonné de rencontrer dans des corps commandés par des hommes raisonnables. La prescription des moustaches est du même genre. Les énormes bonnets dont on couvre le chef de nos grenadiers, ont plus d'inconvéniens encore, car le pas cadencé est la seule allure qui leur convienne pour ne pas perdre cette étrange coîffure; et pour ne pas m'arrêter plus long-temps sur des détails qui ne doivent pas se traiter dans cette enceinte, je remarquerai seulement, en passant, que les formes et les sensations du corps humain, n'ayant pas changé, autant que je sache, non plus que la température de notre climat, au moins depuis très-long-temps, on devrait s'étudier à bien déterminer le vêtement le plus convenable à l'homme de guerre, sous le rapport des formes et du climat, et à ne plus les changer suivant les caprices de la mode et des officiers qui commandent les différens corps.

La cavalerie se composerait de 48 régimens; je laisse, comme détail d'organisation, la détermination du nombre de ces régimens, en grosse cavalerie, moyenne ou légère.

Le principal mérite de cette arme, consistant dans l'ensemble et la précision des manœuvres., il faut que les corps soient d'une force suffisante pour être exercés de manière à les pouvoir bien exécuter; mais je ne vois pas de raison suffisante pour varier dans le nombre d'hommes et de chevaux qui doivent composer chacun des corps de cette arme.

Chaque régiment sera composé de huit compagnies formant quatre escadrons. La composition d'une compagnie sera la même que dans l'infanterie, en sous-officiers, c'est-à-dire, dix-huit sous-officiers et deux trompettes au lieu de tambours, en tout vingt hommes, et de soixante cavaliers; la compagnie étant de quatre-vingts hommes en temps de paix, la force d'un régiment sera de six cent quarante, non compris les officiers; et la force des quarante-huit régimens, de trente mille sept cent vingt hommes, aussi non compris les officiers.

Les régimens seront commandés par un colonel et deux chefs

d'escadron, et chaque compagnie par un capitaine, un lieutenant et deux sous-lieutenans.

L'arme de la cavalerie étant plus dispendieuse que toutes les autres, et ses bons effets dépendant de la précision et de l'exactitude de ses manœuvres, il convient de donner un officier de plus par compagnie, ce qui est d'autant plus convenable, que, dans la cavalerie, l'officier est armé et combat comme le cavalier.

En temps de guerre, la compagnie de cavalerie sera portée à cent hommes, et chaque régiment à huit cents hommes, ce qui n'empêcherait pas, si les besoins l'exigeaient, en prenant des officiers et des sous-officiers dans les corps existans, de porter le nombre des régimens de cette arme, de quarante-huit à soixante-douze, et même à quatre-vingts et au-dessus; cela dans un temps fort court. Pour atteindre ce but, on rappellerait, pour former les nouveaux régimens et compléter les anciens, les hommes qui, ayant été congédiés après les trois ans de service au corps, doivent encore deux années pour atteindre leur libération, qui ne devrait avoir lieu qu'après cinq ans révolus. Par ce moyen, toute la cavalerie se trouverait composée d'hommes instruits et exercés, et les soixante-douze ou quatre-vingts régimens donneraient, sur le pied de guerre, un effectif de cinquante sept mille six cents hommes, dans le premier cas, et de soixante-quatre mille dans le deuxième, non compris les officiers.

En temps de paix, le nombre des chevaux par compagnie, pour sous-officiers et cavaliers, sera de soixante; quatre cent quatre-vingts par régiment; vingt-trois mille quarante pour toute l'armée. Ce nombre de chevaux sera suffisant pour l'instruction de détail et pour l'exécution des manœuvres d'ensemble.

Chaque homme, après avoir terminé son temps de service dans la cavalerie ou dans l'artillerie, sera encore tenu à deux ans de service, si les besoins l'exigent, soit pour compléter les régimens existans, ou pour concourir à la formation de nouveaux régimens; mais si les besoins du service ne demandent pas son rappel, il passera ses deux dernières années dans ses foyers,

où il pourra se livrer à toute espèce d'industrie, et après l'expiration de ces deux dernières années, il sera libéré.

Je n'ai jamais douté qu'en général un célibataire ne convînt mieux qu'un homme marié à la profession des armes; mais je n'ai pas dû oublier que l'état habituel d'une nation était l'état de paix, et que l'état de guerre était l'exception; que l'homme ne vivait pas en société pour être soldat, mais pour jouir de la plus grande somme de liberté possible, sous la protection des lois, et en remplissant les devoirs que la société lui impose. L'acte le plus important pour le bonheur des individus et la prospérité du pays, est le mariage. Ce n'est donc qu'avec la plus grande circonspection que l'on peut restreindre un droit aussi précieux : mu par ces considérations, j'avais d'abord pensé à ne permettre de contracter mariage, au soldat non libéré, qu'à l'âge de vingt-quatre ans, c'est-à-dire à l'époque de sa libération, pour le soldat d'infanterie, et un an auparavant pour le cavalier et l'artilleur. Après de plus mûres réflexions, j'ai cru plus convenable de permettre à tous les soldats non libérés, mais congédiés des corps, de se marier à vingt-trois ans révolus, un an avant la libération de l'homme qui a servi dans l'infanterie, et deux ans auparavant pour celui qui a servi dans la cavalerie ou l'artillerie.

Les deux corps de l'artillerie et du génie n'en doivent former qu'un seul.

Je crois pouvoir vous assurer, Messieurs, que la réunion de ces deux corps est une des modifications les plus importantes à introduire dans la composition de l'armée, tant sous le rapport de l'économie qui en résulterait, que relativement au bien du service. Je n'en parlerai que d'une manière fort succincte, et que je tâcherai de rendre claire et intelligible.

Les officiers d'artillerie qui construisent les machines de guerre doivent être les plus intelligens à les manœuvrer et à les employer.

Les mêmes officiers qui doivent employer les machines de guerre contre des troupes, et notamment contre des fortifications, qu'on est souvent obligé de détruire en partie pour s'en emparer, doivent savoir comment ces fortifications ont été cons-

truites : or, ils ne le sauront jamais mieux que quand eux-mêmes seront chargés de ce soin. Réciproquement, les officiers du génie qui sont chargés de la construction des places de guerre, doivent connaître aussi bien que possible quels moyens on emploie pour les attaquer, ce qu'ils ne sauront encore jamais mieux que lorsque eux-mêmes seront chargés de la construction et de l'emploi de ces moyens. Ces motifs me paraissent si clairs et si concluans, que je ne conçois pas comment et pourquoi on n'a pas encore réuni ces deux armes.

On ne manquera pas de répéter que les détails du service de chacun des deux corps, de l'artillerie et du génie, sont si multipliés, que l'un ou l'autre exige toute la capacité et tout le temps d'un homme laborieux. On y ajoutera sans doute encore l'avantage de la division du travail.

Pour répondre d'une manière plus convaincante, avant d'employer le raisonnement, voyons ce qui se pratique dans l'industrie commerciale et privée.

Je suis, autant que qui que ce soit, partisan de la division du travail, qui consiste à faire constamment exécuter par le même homme une partie aussi limitée que possible d'une machine ou d'une construction, lequel la fera avec d'autant plus de célérité et de perfection, qu'elle sera plus restreinte ; aussi, suis-je loin de vous proposer d'employer alternativement les mêmes hommes à la taille des pierres, à la fabrication des canons, au charronnage, à la forge, à la fonte des projectiles, à la fabrication de la poudre, etc. ; c'est des ouvriers et des manœuvres qu'il s'agit, c'est à ceux-ci qu'on doit appliquer rigoureusement la division du travail.

Les chefs d'ateliers et les conducteurs de travaux doivent savoir et connaître tout ce qui est relatif à la machine, ou à la partie de construction dont ils sont chargés de surveiller et de suivre l'exécution : ce sont les sous-officiers, piqueurs et conducteurs actuels.

Mais les hommes chargés de concevoir les projets, comme ces ingénieurs et constructeurs, qui, en Angleterre et en France, et notamment depuis un demi-siècle, ont fait faire de si grands

progrès aux arts industriels, ceux-là ne peuvent avoir des connaissances trop générales ni trop étendues. Croit-on que M. Brunel eût conçu et exécuté tous les travaux et toutes les inventions qui l'ont rendu célèbre, s'il eût restreint ses études et les applications qu'il en a faites, à une seule branche des sciences, des arts et de l'industrie? Quel ingénieur ne doit pas connaître aujourd'hui les bois, les métaux, les pierres, et en général tous les corps employés dans les machines et autres constructions, comme la théorie de l'art de construire? Cette marche, suivie avec tant de succès dans l'industrie privée, et qui a produit de si étonnans résultats, se trouve avoir l'analogie la plus exacte, la plus naturelle avec la composition à donner au corps de l'artillerie et du génie, laquelle diffère peu de celle qu'ont aujourd'hui les deux corps qui doivent le former.

Le point important pour cette réunion est d'employer les jeunes officiers, pendant les premières années qui suivent leur entrée au corps, successivement aux diverses branches les plus importantes du service; ce qui augmentera la somme de leurs connaissances générales, et les mettra mieux à même d'en faire d'heureuses et utiles applications dans les parties vers lesquelles les entraînera plus particulièrement leur vocation, sans que, pour cela, ils cessent d'être des hommes de guerre, quand besoin sera. Nous verrons alors moins d'officiers d'artillerie trop peu versés dans les constructions; moins d'officiers du génie étrangers au service et aux effets de l'artillerie.

Les états-majors de ces deux corps, qui, comme l'état-major général, sont monstrueux, pourront être réduits à moins de moitié; et l'on pourra faire disparaître en plus grande partie l'état-major des places. Le même officier commandera la place en même temps qu'il y sera chargé du service des deux corps, d'où résultera une économie de près des deux tiers dans les dépenses, et une grande simplification dans le service.

Nous n'en sommes plus, Messieurs, au temps de la féodalité et au douzième siècle, où chaque gentilhomme, retiré dans son donjon, ne pouvant se confier aux conditions d'une paix ou d'une trêve, journellement violées, et entouré d'autant d'ennemis qu'il

avait de voisins, ne pouvait se hasarder à baisser le pont-levis de son château, avant d'avoir fait battre tous les buissons d'alentour, pour s'assurer qu'ils ne recelaient pas une douzaine d'assaillans, apostés là pour enlever la forteresse et égorger la garnison. Nous n'avons plus à craindre qu'un détachement de troupes des puissances voisines, embusqué dans un ravin, vienne en pleine paix vous enlever les places de Lille, Metz ou Strasbourg.

Je ne condamne pas les mesures de précaution prescrites par l'ordonnance sur le service des places, quoiqu'elles se ressentent un peu trop des idées qui régnaient dans les temps dont je viens de parler, je ne blâmerais même pas qu'on les fît quelquefois pratiquer dans les places fortes qui ont des garnisons, comme objet d'instruction; mais les exercer journellement et minutieusement dans toutes les places de guerre, dont elles fatiguent inutilement les garnisons, me paraît sans objet.

Pourquoi placer à Bouchain, Landrecies, le Quesnoy, un commandant de place, des adjudans de place, un commandant de l'artillerie, des gardes d'artillerie, un commandant du génie, des gardes du génie, etc.? Un seul officier peut très-bien commander la place, c'est-à-dire les fortifications, le génie, ce qui est la même chose, et l'artillerie. Les mêmes magasins et les mêmes gardes serviront pour les deux armes, et le même officier donnera très-bien les ordres aux portiers-consignes d'ouvrir et de fermer les portes de la ville, aux heures convenables; ce qui d'ailleurs, en temps de paix, est bien plus du ressort de l'autorité municipale que de l'autorité militaire. Il en est de même des très-petites places où un simple garde suffit, sous le commandement de l'officier le plus voisin. Quand il y aura des travaux à exécuter, on y enverra des officiers en raison du besoin.

Il est, Messieurs, une autre circonstance bien connue de tous les militaires qui ont fait la guerre, où la réunion des deux corps de l'artillerie et du génie, est d'une bien plus grande importance pour le bien du service : c'est dans la guerre des siéges, où ces deux corps jouent le premier rôle, et où tout le succès de l'opération dépend du parfait accord qui règne entre ces deux

branches importantes du service. Or, jamais cette harmonie ne sera plus parfaite, que lorsque un même officier les commandera l'une et l'autre. Alors l'une des deux ne pourra plus rejeter sur l'autre le mauvais résultat de l'opération, et le nouveau corps fera d'autant plus d'efforts pour la réussite qu'il en aura tout l'honneur, comme dans le cas contraire il en aurait tout le blâme.

Je dois encore vous dire que, dans la vue d'opérer cette réunion déjà projetée, et dont l'utilité est depuis long-temps reconnue, les écoles destinées à l'instruction des jeunes officiers de ces deux corps, sont depuis trente ans réunies, et n'en forment plus qu'une seule où l'instruction est la même pour l'une et l'autre arme; ce dont on a éprouvé les plus heureux résultats.

On se demandera sans doute, comment une réunion si facile à opérer, depuis long-temps préparée, dont les avantages sont si aisés à reconnaître, n'est pas encore effectuée.

Je répondrai, qu'il y a sans doute plusieurs motifs de cette résistance. Je n'en citerai qu'un seul, le plus important, dont je n'impute le tort à aucun des officiers de ces deux armes, auxquels je porte l'attachement et l'estime d'un ancien camarade, mais qui existe dans la nature même des choses. Toutes les fois qu'on voudra, comme on l'a voulu, opérer la réunion de ces deux corps, on consultera comme exclusivement compétens, pour résoudre cette question, les officiers des deux armes, et dans ces officiers, exclusivement ceux qui se trouvent à la tête de chacune d'elles. Or, la réunion diminuerait le nombre des emplois; et les officiers qui se trouvent commander l'un des deux services, et qui sont nécessairement les plus influens, ne seraient pas assurés de conserver la même importance et la même autorité dans le nouveau corps. Je vous laisse à tirer, Messieurs, la conséquence de cet état de choses.

Un ministre de la guerre qui serait familier avec le service des deux armes, qui unirait une ferme volonté à beaucoup d'influence dans le gouvernement, serait mieux à même que qui que ce soit d'opérer cet heureux changement. Je reconnais que le ministre actuel remplit une grande partie de ces conditions : j'i-

gnore s'il réunit celles qu'il ne dépend pas de lui d'avoir; mais s'il ne les a pas, votre vote, Messieurs, peut les lui donner.

L'arme de l'artillerie-génie se composera d'un état-major, de huit régimens d'artillerie, douze compagnies d'ouvriers et six compagnies de mineurs.

La force et la composition des compagnies, dans chacun des corps de cette arme, seront les mêmes que pour une compagnie d'infanterie, quatre-vingts hommes, sous-officiers et canonniers en temps de paix. Un régiment sera comme aujourd'hui de vingt compagnies et de seize cents hommes; pour les huit régimens, douze mille huit cents hommes. Neuf cent soixante pour les douze compagnies d'ouvriers, et quatre cent quatre-vingts pour les six compagnies de mineurs, en tout quatorze mille deux cent quarante, officiers non compris.

Chaque régiment sera commandé par un colonel et quatre chefs de bataillon, et chaque compagnie par quatre officiers, un capitaine en premier, un *idem* en deuxième, un premier lieutenant et un deuxième lieutenant. En temps de paix comme en temps de guerre, les capitaines en deuxième pourront être employés hors des corps.

En temps de guerre, toutes les compagnies seront portées à cent hommes, ce qui augmentera la force totale de cette arme, d'un quart en sus, et la portera au nombre de dix-sept mille huit cents.

L'état-major de l'artillerie-génie sera composé d'officiers-généraux en proportion avec l'importance du service de cette arme, comparativement au nombre total des officiers-généraux de l'armée, dont ils feront partie. Ce nombre pourrait être du cinquième du nombre total en temps de paix, il se composera en outre de,

| | |
|---|---|
| Colonels. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 30 |
| Chefs de bataillons. . . . . . . . . . . . | 50 |
| Lieutenans en premier. . . . . . . . . | 100 |

Les capitaines seront pris parmi les cent soixante-six capitaines en second, dans les huit régimens d'artillerie et dans les

six compagnies de mineurs, ce qui, si on le compare à ce qui existe aujourd'hui, en y comprenant la plus grande partie des états-majors des places, dont ils feraient le service, fait une réduction de plus des trois quarts, et me paraît cependant suffisant.

Vous serez sans doute étonné de ne point m'entendre parler de l'artillerie à cheval, surtout d'après le rôle très-important que cette modification du corps de l'artillerie a joué dans nos dernières guerres. C'est vous-mêmes, Messieurs, que je vais prier de décider la question, de savoir s'il doit ou non y avoir de l'artillerie à cheval, après être toutefois entré dans quelques explications à ce sujet.

Les expressions *d'artillerie légère*, *d'artillerie à cheval*, *artillerie volante*, ont, je crois, jeté quelque confusion dans les idées sur ce sujet; peut-être un certain nombre de personnes, et même parmi les gens bien élevés, seraient-elles embarrassées de répondre à cette demande : Si c'est à pied ou à cheval que cette artillerie tire et sert ses canons?

On a donné, Messieurs, des chevaux à des canonniers, pour les mettre à même de se porter plus rapidement d'une position à une autre; d'y arriver frais et reposés, en état d'y exécuter plus promptement et avec succès, les bouches à feu qu'ils sont chargés de servir, au lieu de s'y rendre quelquefois en courant et d'y arriver haletans et fatigués. Voilà le seul, l'unique motif qui a fait donner des chevaux à une partie des canonniers, qui, enfin, a fait créer l'artillerie à cheval. Ces motifs sont importans; mais s'il est important que les canonniers arrivent aussitôt que leurs canons à la position qui leur est indiquée, il n'y a aucun avantage, il y aurait même de l'inconvénient à ce qu'ils y arrivassent plus tôt. Or, comment transporte-t-on les bouches à feu? Sur des affûts traînés par des chevaux. Ne peut-on donc transporter les canonniers sur des voitures qui seront aussi mobiles et plus mobiles, si l'on veut, que les affûts de leurs canons? Il est bon que les canonniers arrivent frais et reposés de la position qu'ils quittent à celle qu'ils doivent occuper : y arriveront-ils moins dispos, quand ils y seront transportés sur des voitures suspendues, que

lorsque ces mêmes canonniers y arriveront montés sur des chevaux ?

Quand un canonnier à cheval arrive à une nouvelle position, il faut qu'il descende de cheval; quand il la quitte, il faut qu'il y remonte. Il faut un homme sur huit et même un homme sur six, pour qu'il n'y ait pas de désordres, pour tenir les chevaux de ses camarades, lequel ne peut être employé à autre chose.

Si, au contraire, vous montez les canonniers destinés à servir les batteries légères sur des voitures suspendues, aussi mobiles, aussi légères que les canons, qui passent partout où passeront ces mêmes canons, qui soient aussi bien attelées; ne conviendrez-vous pas que la question est résolue avec beaucoup de simplification et d'économie?

Je vous ferai remarquer, en outre, que les bouches à feu, et conséquemment les voitures qui les portent, ont un poids donné dont on ne peut pas s'éloigner, tandis que les voitures destinées à porter des canonniers, et qui plus est des munitions, car il faut aussi que les munitions arrivent à temps, peuvent être rendues aussi légères qu'on le veut.

C'est d'après ces réflexions si simples, que plusieurs nations, parmi les plus guerrières de l'Europe, n'ont jamais voulu adopter l'artillerie à cheval. C'est ainsi que l'Angleterre, qui est entrée la dernière dans le perfectionnement de son artillerie de terre, et qui a peut-être, sous ce rapport, dépassé les autres nations, n'a pas non plus adopté l'artillerie à cheval, et fait au contraire transporter ses canonniers sur des voitures légères.

Si j'ai, Messieurs, été assez heureux pour me faire comprendre, vous êtes tous à même de juger la question; et c'est par ces motifs que je supprime l'artillerie à cheval.

Il est une autre objection qui me semble de fort peu d'importance. On a vu, me dira-t-on, l'artillerie à cheval reprendre ses canons quand l'ennemi s'en était emparé. Je ne sais pas si l'on a vu l'artillerie à cheval reprendre ses canons; mais si les canonniers à cheval ont seuls fait cette reprise, il fallait que l'attaque fût faite par un ennemi bien faible. Ce qu'on a vu, c'est que des bouches à feu ont été abandonnées par l'ennemi

ou reprises par les troupes, auxquelles ont pu se joindre les canonniers. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne doit rien négliger pour que les effets d'une arme aussi dispendieuse que l'artillerie, soient aussi grands que possible; que pour atteindre ce but le canonnier doit être leste et dispos, et ne doit point être embarrassé par un grand sabre, ni même par un énorme schakos (1).

---

(1) Avant que le corps du génie eût des troupes, des parcs, des équipages du train, un matériel, l'existence simultanée des deux corps présentait beaucoup moins d'inconvéniens. Dans l'état actuel, leur existence séparée est absolument insoutenable. Hors les cas de siége, les troupes du génie sont presque toujours inutiles, à la guerre, comme troupes du génie. Il n'est pas douteux que les sapeurs aient rendu de bons services à la guerre, parce que des hommes braves, instruits et zélés sont partout utiles; mais le plus souvent c'était comme troupes d'infanterie qu'ils ont servi, et ils ne sont ni créés ni payés pour cet usage.

Si chaque arme devait se composer de tout ce qui peut lui être fortuitement utile, les corps de l'artillerie et du génie formeraient de petites armées dans une plus grande. L'artillerie voudrait une infanterie et une cavalerie à elle, pour défendre ses parcs, ses convois et ses batteries. Le génie voudrait de l'infanterie pour soutenir ses travailleurs, comme il a voulu et obtenu des outils pour n'être pas obligé d'en demander à l'artillerie; des chariots pour les porter, des chevaux pour les traîner, etc., etc. Il en résulte qu'il faut en porter souvent le double de ce qui serait nécessaire, sous peine d'en manquer. A combien d'inconvéniens ne donne pas lieu cette multiplication de transports et d'équipages dans le mouvement des armées, sans compter les abus : Caissons pour les commandans, pour les officiers, pour les femmes, les enfans; pour porter le bagage et les sacs de la troupe (car il serait difficile d'obtenir que des soldats qui escortent des voitures portassent leurs sacs); ils y mettent leurs fusils, qui se brisent; et souvent les hommes de cette escorte montent sur les voitures, surtout quand le détachement n'est pas considérable; et je laisse à penser aux hommes qui ont fait la guerre, quel désordre doit en résulter. Le désir d'augmenter son importance et ses attributions est tel, que le génie est encore en guerre avec l'artillerie pour enlever les pontonniers à cette dernière. D'après l'esprit d'économie qui préside à nos administrations, et comme il n'en coûtera de l'argent qu'aux contribuables, il faut croire que le ministère de la guerre, pour terminer ce différent sans blesser les contendans, laissera à l'artillerie ses pontonniers, et en créera un nouveau corps pour la satisfaction de MM. les officiers du génie. Aussi, avant la révolution, où la pro-

Le corps des pontonniers sera supprimé, par la raison que le meilleur exercice que puissent avoir des pontonniers, c'est de se

---

digalité n'existait guère qu'à la cour et aux profits des grands seigneurs, n'était-il venu dans l'esprit de personne de satisfaire de tels caprices et de telles fantaisies; d'avoir des soldats du train d'artillerie, du train du génie, des équipages, des ambulances; des arsenaux du génie, des arsenaux des équipages militaires, et tant d'autres belles choses, si nécessaires et si économiques, le tout après quatorze ans de paix.

Par suite de la réunion des deux armes, et des suppressions que je propose, ces intolérables (on pourrait dire ridicules) abus cessent; la machine se trouve singulièrement simplifiée et ramenée à ce qu'elle était autrefois, mais avec les perfectionnemens et les améliorations que nous ont suggérés notre longue et coûteuse expérience, les progrès des lumières et de la civilisation.

Le système proposé introduit dans l'armée, en temps de guerre, une simplification et une économie d'une bien plus grande importance que celle qu'il procure dans l'état de paix. Les officiers-généraux, supérieurs et un grand nombre d'officiers particuliers, sont réduits de moitié. Or, rien n'est plus embarrassant et souvent plus funeste pour une armée, que le trop grand nombre d'officiers-généraux et d'état-major, par rapport aux personnes, aux chevaux, aux voitures qui les suivent. On peut encore y ajouter que les services étant trop divisés, non seulement il y a moins d'ensemble, mais souvent des contrariétés, des oppositions, des querelles. Quel militaire n'a été témoin de tous ces désordres dans la marche et dans le mouvement des armées, surtout dans les dernières années de la guerre, où nos généraux, étant devenus riches, avaient introduits dans les armées une quantité excessive de bagages et de tout ce que les Romains appelaient *impedimenta*.

On ne manquera pas d'alléguer, contre les réunions et suppressions que je propose, la confusion des fonctions, des attributions. On parlera sans doute de l'inconvénient d'employer dans une manufacture d'armes, dans une fonderie, un officier qui jusque là ne s'était occupé que de fortifications. Je sais qu'on peut abuser de tout, comme du raisonnement; mais il ne faut pas supposer que le nouveau corps de *l'artillerie-génie* sera dirigé avec moins d'intelligence et de discernement que chacun des deux corps ne l'a été jusqu'à présent. Croit-on qu'on devra commencer par un bouleversement général en déplaçant tous les officiers? A trente ans un officier a fait connaître le genre de service vers lequel l'appelle plus particulièrement son inclination et la nature de ses études. On en profitera en le laissant aux fonctions pour lesquelles il est le plus propre. Ce sont les jeunes officiers qu'il faut particulièrement tenir en mouvement, et faire passer assez fré-

livrer à la navigation, et que le commerce leur donne cette instruction sans frais pour l'arme. Des manœuvres de pont auront lieu dans les écoles d'artillerie. On y fera participer tous les corps de l'arme; mais les officiers et les compagnies d'ouvriers feront une étude particulière de ce genre de construction. Si, en temps de guerre, les besoins du service exigeaient que l'on consacrât spécialement quelques compagnies à cette espèce de service, on en formerait en raison de ces besoins.

On ne trouve pas non plus de train d'artillerie dans l'organisation que je propose, pour une armée en temps de paix.

---

quemment d'un établissement à un autre, afin d'augmenter la somme de leurs connaissances pratiques et générales dans les arts et dans les constructions.

Croit-on, lorsqu'on prend aujourd'hui un officier d'artillerie, employé jusqu'à ce moment à commander une compagnie, pour l'employer dans une manufacture d'armes, ou dans des forges, qu'il y sera beaucoup plus propre qu'un officier du génie, employé jusque là, à faire réparer le pavé ou le vitrage d'une caserne? Non sans doute. Il arrivera même souvent, comme il arrive tous les jours, qu'un officier, en arrivant dans un établissement, y sera très-neuf. Mais c'est un établissement monté; il y a des réglemens; l'officier novice y trouvera des chefs, ou des subordonnés qui le mettront au courant de ses nouvelles fonctions, et avant peu de temps, si c'est un homme instruit et réfléchi, il fera des remarques, des réflexions qui auront échappé à son prédécesseur, trop habitué à voir les vices à réformer, pour en apercevoir les inconvéniens. En général dans tous les travaux au compte du gouvernement, qui sont rarement recommandables sous le rapport de l'économie, on trouve beaucoup plus de facilité qu'on ne pourrait le penser. C'est quand on se livre à une industrie privée pour son propre compte, et en concurrence avec tous les établissemens du même genre, qu'on trouve à surmonter des difficultés réelles.

Sous le rapport des progrès de l'art, la réunion des deux corps sera très-avantageuse sous celui de l'économie. Cela est trop frappant pour qu'il soit nécessaire d'en parler. En général nos officiers d'artillerie sont trop peu familiarisés avec les constructions, et notamment avec l'architecture militaire et civile, et j'ai vu des officiers du génie d'un grade élevé, d'un mérite très-distingué, absolument étrangers aux procédés en usage dans l'artillerie, et qui ne connaissaient ni la pratique ni l'histoire de cet art; par exemple l'emploi des feux verticaux, préconisés par le général Carnot dans son *Traité de la défense des places fortes* (Chapitre IV).

Je suis, en vérité, honteux de me croire obligé de donner quelques explications à cet égard.

Craint-on que la tradition de conduire un chariot ou une voiture ne se perde? Craint-on que l'art ne dégénère? Heureusement, dans le commerce et dans l'industrie, il y a assez d'hommes en exercice, et mieux en haleine que les soldats du train. Cependant ces hommes, absolument inutiles, coûtent plus que les soldats d'infanterie. Quant aux chevaux, l'*erreur* (et on pourrait employer un autre mot) est bien plus grande : la nourriture d'un cheval, le ferrage, la perte annuelle de sa valeur, l'usure du harnais, l'intérêt de tout ce capital, forment une dépense de plus de 600 francs par an, et la valeur d'un cheval du train est de 350 à 400 francs; aussitôt que la guerre est terminée, il faut se hâter de vendre les chevaux et de licencier les hommes : la paix ne dût-elle durer qu'un an ou dix-huit mois, il y aurait encore du bénéfice. On ne peut comparer l'action d'un gouvernement qui conserve des équipages d'artillerie ou d'ambulance en temps de paix, qu'à l'action d'un particulier qui, n'ayant pas le moyen d'entretenir et d'occuper un cuisinier, en prendrait cependant un, pour faire le repas de noces de sa fille qui devrait se marier dans dix ans.

Tout ce qu'on vient de dire relativement au train d'artillerie, est bien plus fondé encore pour ce qui regarde les équipages militaires. On ne conçoit pas que le gouvernement puisse avoir des ateliers pour y construire des chariots de vivres et d'ambulances, qui doivent certainement lui coûter trois ou quatre fois plus cher qu'il ne les paierait dans le commerce, et qui, en les supposant bons quand ils sont faits, se trouvent hors d'état de service cinq à six ans plus tard.

Je laisserais tout au plus trois cents chevaux d'attelages pour l'artillerie en temps de paix, cent sous la main du gouvernement, et cent dans chacune des deux écoles d'artillerie que je proposerai de conserver.

Il est encore deux corps accessoires à l'armée, et qui doivent en faire partie : l'un chargé des revues, et l'autre du service de santé.

Quant au premier, la dénomination sous laquelle on le désignera importe peu; il est cependant à désirer qu'elle ne soit pas trop ambitieuse. Je ne veux pas surtout qu'on y compte trente employés avec l'assimilation au grade d'officier-général, et plus de deux cents au grade de colonel, ce qui est ruineux et abusif, par rapport aux traitemens d'activité et de retraite, comme cela est ridicule sous le rapport de la multiplication des grades. Par ces raisons, je préférerais l'ancienne dénomination de commissaires des guerres à celle d'intendans. Vingt-cinq commissaires ordonnateurs, assimilés au grade de colonel au plus et cent commissaires des guerres de première, deuxième classe et adjoints, les commissaires des guerres assimilés, comme autrefois au grade de capitaine, et les adjoints à celui de lieutenant, formeraient un effectif plus que suffisant pour les besoins du service.

Cette création, ou plutôt cette modification est due à un moment d'humeur du général Bonaparte, premier consul, contre les commissaires des guerres. Pour humilier ces derniers, il créa un nouveau corps uniquement composé de généraux de division, de brigade, et de colonels, sous le rapport des grades, et leur en donna les marques distinctives, avec un habit écarlate brodé en or. La première fois qu'il vit ces inspecteurs de nouvelle création, si éclatans, éclipsant entièrement son ancien état-major, et fixant exclusivement les regards du public, il fut si mécontent de son œuvre, que dès le lendemain or et écarlate disparurent, sous un costume plus modeste et mieux en rapport avec les fonctions du nouveau corps.

Les officiers de santé peuvent être comptés au nombre de ceux qui, dans les dernières guerres, ont servi avec le plus d'utilité, de modestie et de désintéressement. Je ne doute pas qu'il n'y ait des abus à réformer dans le service des hôpitaux militaires; mais pour le personnel des officiers de santé, je pense qu'il n'y a rien à changer, en réduisant toutefois le nombre des emplois.

Tous les autres employés de l'armée ne doivent exister que pendant la durée des circonstances qui en nécessitent le besoin, et doivent disparaître aussitôt que cessent ces besoins, c'est-à-dire, à la paix.

Il est temps de donner ici les explications et les détails nécessaires à l'intelligence de ce projet, et en même temps les dispositions qui en sont la conséquence.

Jusqu'à présent, on a cherché à faciliter les rengagemens, et avoir de vieux soldats. Non-seulement je ne veux ni vieux soldats, ni rengagemens, mais je renvoie des corps tous les hommes sans grades, excepté les tambours ou trompettes, après les deux ou trois ans jugés nécessaires à leur éducation militaire, suivant l'arme dans laquelle ils ont servi. Ce n'est pas que je ne fasse grand cas des vieux soldats au-dessous de trente-cinq ans; mais on se rappellera sans doute que mon but principal est de travailler à l'éducation militaire du plus grand nombre de citoyens possible, et cela en leur imposant les charges les plus légères. A la vérité, je renvoie les hommes après deux ou trois ans de service, mais ils rentrent immédiatement, pour un certain temps, dans les bataillons de réserve, ou restent dans leurs foyers à la disposition du gouvernement, sans frais pour l'état, et sans perte de travail pour eux et pour la fortune publique.

Les simples soldats ne resteront que pendant six mois complets par an dans les corps. Le temps de l'allée et de la venue sera en sus. Ils ne recevront de solde que pendant leur présence au corps, et pendant la route pour aller et revenir. Les sous-officiers et officiers pourront aussi obtenir des congés pendant le même temps, et conserveront la moitié de leur solde.

Je m'aperçois qu'on me demande ce qui, dans ces fréquentes mutations, formera le fond et le noyau des corps. Les sous-officiers que j'ai multipliés en grande partie pour ce motif; ce sont les hommes que je désire voir embrasser l'état militaire comme une profession; mais pour leur en donner le goût, je veux les traiter autrement qu'on ne le fait aujourd'hui, tant sous le rapport de l'avancement que de la solde.

Dans l'infanterie et dans la cavalerie, les sous-officiers auront les trois quarts des places d'officiers. Dans le corps de l'artillerie-génie, ils en auront un tiers, et en outre toutes les places de gardes des arsenaux, magasins et autres fonctions analogues.

Il sera établi des écoles d'instruction mutuelle dans tous les

corps, pour apprendre à lire et à écrire aux soldats qui ne le sauraient pas, comme je l'ai déjà dit; mais en outre, on prendra des mesures pour enseigner dans chaque corps, particulièrement pendant le temps des congés, les élémens d'arithmétique, de géométrie et de dessin, aux sous-officiers; autant qu'on le pourra, on encouragera quelques officiers de chaque corps à être les professeurs de ces écoles. A leur défaut, on emploierait des professeurs pris sur les lieux, ce qui serait peu dispendieux. Ceux de ces sous-officiers qui annonceraient le plus de dispositions, on pourrait même les autoriser à aller, pendant le temps des congés, suivre les cours de l'école militaire, s'ils en témoignaient le désir, avec jouissance de la solde entière. Quant aux sous-officiers de l'artillerie-génie, on trouvera pour eux d'abondans moyens d'enseignemens dans les écoles d'artillerie et dans les corps mêmes.

La solde d'un sergent-major ou maréchal-des-logis-chef, dans la cavalerie et dans l'artillerie, sera de 3 fr. par jour; dans l'infanterie, de 2 fr. 75 c.; celle des sergens, maréchaux-des-logis et fourriers, de 2 fr. 50 c. dans le premier cas, et de 2 fr. 25 c. dans le second. La solde des caporaux et brigadiers sera de 1 fr. 75 c. dans la cavalerie et l'artillerie, et de 1 fr. 50 c. dans l'infanterie. Les tambours et trompettes recevront 1 fr. par jour au-dessus de seize ans, et 1 fr. 25 c. au-dessus de vingt ans.

Les simples soldats acquittent une dette, une charge envers l'état, qui doit les vêtir, loger et entretenir d'une manière convenable, et leur donner une nourriture suffisamment abondante : ce qui, jusqu'à présent, n'a point eu lieu. Cette charge est commune à tous les citoyens. Je ne pense donc pas qu'il convienne de leur donner, comme aux sous-officiers, une paie, telle qu'elle les engage à rester soldats de profession. Cependant, je regarde comme indispensable d'augmenter la paie actuelle du soldat, de quinze centimes par jour, lesquels en plus grande partie versés à l'ordinaire, pourront leur procurer une nourriture suffisante, surtout si on a le soin de ne tenir que très-peu de troupes à Paris.

Cette augmentation de solde, qui n'est pas même en propor-

tion avec ce que des hommes choisis, tels que les sous-officiers que je propose, pourraient gagner dans la vie privée, et avec les autres avantages qui en seraient la suite, ne portera pas le total des dépenses du budget de la guerre au-delà des limites que je lui ai assignées. On en sera bientôt convaincu si l'on veut se rappeler la force de l'armée active, et le nombre d'hommes envoyés en congé pendant près de la moitié de l'année.

Les sous-officiers seront choisis parmi les soldats présens sous les armes, qui manifesteront le désir d'embrasser cette profession. Au moyen des mesures que je propose, j'espère qu'on aura la faculté de choisir, et en outre parmi les soldats congédiés, qui seraient notés en conséquence, et qui auraient manifesté les mêmes intentions.

Je prie la chambre de prendre en grande considération ce que je dis des sous-officiers. C'est cette classe précieuse de militaires qui forme la base du système que je propose : c'est dans cette institution qu'en est tout l'esprit. Le moyen proposé a pour objet de prendre les sujets les plus capables et les meilleurs dans la classe de citoyens la plus nombreuse et la plus propre à supporter les fatigues de la guerre. Si l'on prenait les sous-officiers dans une classe plus riche et plus élevée par son éducation, ils coûteraient plus cher et seraient moins bons.

On conçoit très-bien qu'avec une semblable organisation on ne montera plus la garde à la porte d'un officier-général, d'un colonel ou d'un commissaire des guerres; mais on s'en consolera aisément en pensant qu'il y a de la duperie et de l'inhumanité à employer quatre ou cinq hommes, car il faut cela pour fournir une sentinelle, dans le seul but de satisfaire l'amour-propre mal entendu d'une seule personne, et à exposer les défenseurs du pays à la rigueur des saisons, et à contracter de graves maladies pour le même motif.

Quant à la garde du drapeau, des magasins, etc., je réponds que très-probablement le drapeau ne sera pas volé, et qu'au surplus, il n'y a du déshonneur à perdre son drapeau que lorsqu'il est enlevé par l'ennemi; que les magasins d'artillerie et autres seront sous la sauve-garde de la foi publique, comme tant

d'autres qui renferment des objets plus précieux. Relativement aux magasins à poudre, j'ai déjà dit, il y a long-temps, et je répéterai, qu'on ne doit avoir que la moindre quantité possible de poudre fabriquée. C'est un approvisionnement en soufre et salpêtre qu'on doit avoir en raison des besoins. Il y aura cependant quelques postes, mais seulement un nombre suffisant pour apprendre aux sous-officiers et soldats le service des hommes de garde.

Je demande bien pardon à la chambre et à M. le ministre de la guerre de la réflexion suivante, un peu sévère; mais, en vérité, en parcourant le budget de la guerre, on serait tenté de croire que les soldats ne s'y trouvent que comme un accessoire, comme un motif pour avoir des officiers-généraux, qui iront, à l'occasion, les faire manœuvrer et leur faire défiler la parade. On sent bien que ce n'est pas là le but que je me suis proposé.

Avant de passer à la composition de l'état-major-général, je dois dire que la multiplication excessive des grades, telle qu'elle existe dans l'armée actuelle, est un abus bien funeste : c'est une véritable dilapidation des deniers de l'État; ce qui est pis encore, c'est qu'elle nuit essentiellement au bien du service. Pour que les grades soient respectés, il faut qu'ils soient peu nombreux, autrement ils flattent peu ceux qui les obtiennent, et humilient beaucoup ceux qui n'en ont pas, qui sont toujours en plus grand nombre. Vis-à-vis de l'ennemi, le soldat français n'a besoin d'officiers que pour lui donner le signal et lui indiquer la route à suivre, son courage rend les serre-files inutiles. Remarquons encore que ce sont les grades les plus élevés, ceux qui coûtent le plus, dont l'excès a le plus d'inconvénient, qui ont été le plus multipliés, seulement parce qu'ils flattent davantage l'intérêt, l'amour-propre et la vanité.

Le grade de maréchal de France, peu en harmonie avec notre constitution actuelle, et dont les titulaires ne sont pas suceptibles d'être employés en temps de paix, devrait être supprimé. Il est bien entendu que les guerriers, qui l'ont si glorieusement gagné, le conserveraient. Un général en chef à vie est un homme dont on ne sait que faire, quand on a des raisons pour ne pas l'em-

ployer. Un général en chef ne doit pas être un homme saturé de gloire et de fortune, il tiendrait trop à les conserver ; il est bon qu'il ait encore beaucoup à gagner sous ces divers rapports. Il convient d'avoir fréquemment des hommes nouveaux dans le commandement des armées. A Rome, les consuls ne l'étaient que pour un an. Une seule campagne devait suffire pour fonder leur réputation. En général, dans tous les grades, et peut-être plus dans l'emploi de général en chef que dans tout autre, on ne fait bien la guerre que quand on est jeune. Le meilleur général n'est pas celui qui fait le moins de fautes, mais celui qui fait le plus de choses, et c'est absolument le cas de répéter avec César : *Nil actum reputans, si quid superesset agendum.*

Soixante officiers-généraux, dont un tiers de généraux de division, et deux tiers de généraux de brigade, sont plus que suffisans pour les besoins du service en temps de paix. Cinquante suffiraient. Deux aides-de-camp, dont un capitaine et un lieutenant, suffisent, en temps de paix, à un général de division, et un seul, du grade de lieutenant, suffit à un général de brigade. Les autres emplois de l'état-major général sont inutiles en temps de paix. La guerre survenant, on choisirait les adjudans généraux et les officiers d'état-major, d'un grade inférieur, parmi les officiers hors d'activité ; à leur défaut, ce serait un motif d'avancement pour les officiers des corps.

En temps de guerre, l'emploi de général en chef, ou de lieutenant-général, serait temporaire ; on pourrait en laisser le titre aux généraux qui, comme le disait certain ministre, auraient été heureux à la guerre.

Si je veux peu de grades, je veux qu'ils soient convenablement rétribués. Vu l'état actuel de toutes choses, il faudrait qu'un général de division eût, tout compris, de vingt à vingt-cinq mille francs, et un général de brigade de quatorze à seize mille ; un colonel de huit à neuf mille francs, et un chef de bataillon de cinq à six mille ; un capitaine de trois à quatre mille ; un lieutenant de deux mille à deux mille quatre cents, et un sous-lieutenant dix-huit cents francs.

Traitez aussi bien que vous le voudrez les titulaires de grades

surabondans, mais mettez-les tout de suite hors d'activité, pour faire cesser l'abus. Je crois cependant qu'il serait de toute justice, de faire une distinction entre les officiers qui ont fait la guerre, et ceux qui sont entrés au service ou ont obtenu la plupart des grades depuis la paix. Je voudrais en outre, pour ne pas grever le trésor public, que l'augmentation de traitement que je propose, n'eût lieu qu'à fur et à mesure de l'extinction des traitemens des officiers mis en non activité, en supposant toujours l'existence d'une organisation légale; autrement les morts pourraient bien être remplacés par un excès de nouveaux titulaires.

D'après ce que j'ai établi, le recrutement de l'infanterie de l'armée active exigerait par an trente mille hommes; celui de la cavalerie, à raison du tiers des cavaliers, sous-officiers non compris, sept mille six cent quatre-vingts; et de même, le corps de l'artillerie, trois mille cinq cent soixante, en tout, quarante-un mille deux cent quarante; ce qui ferait rentrer dans les bataillons de réserve, ou dans leurs foyers, mais à la disposition du ministre de la guerre, à peu près le même nombre d'hommes instruits et exercés. Le recrutement des bataillons de réserve en exigerait, en outre, environ cent vingt mille, le temps de service étant de quatre ans.

En récapitulant la force des trois différentes armes, l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, la force totale de l'armée serait, en temps de paix, officiers non compris, de 128,960.

On objectera peut-être que l'action de mettre une armée organisée de cette manière, sur le pied de guerre, et en état d'entrer en campagne, demandera un temps assez long. Je ne le pense pas; je crois que, tout étant disposé comme on l'a indiqué, deux mois suffiraient, au moyen des ressources de toute espèce que présente un pays comme le nôtre; mais fallût-il trois mois, croit-on qu'une coalition formidable puisse se former contre nous, sans que nous en sachions rien? Qu'une armée de quelques cent mille hommes puisse se trouver à l'improviste sur nos frontières, sans que nous en ayons appris la marche?

Les vices de notre organisation militaire paraissent généralement sentis, mais les détails n'en sont pas assez connus pour que, dès cet instant, on veuille en demander sérieusement la réforme.

Ce temps viendra, on paraît même croire qu'il n'est pas éloigné. Croyez vous, Messieurs, qu'alors il suffira de dire au ministre de la guerre : Voilà, Monsieur, les abus ou les inconvéniens que nous trouvons dans le service dont vous êtes chargé, faites-les disparaître d'ici à la session prochaine? De quelle manière croyez-vous que serait reçu à la cour, un ministre qui annoncerait que son intention est de mettre hors d'activité trois à quatre cents des officiers-généraux ou supérieurs qui y occupent des emplois, qui ont l'appui de toutes les familles puissantes; officiers dont un très-grand nombre ont eu assez d'influence pour évincer les officiers du même grade de l'ancienne armée, malgré la Charte et tous leurs droits, et lorsque déjà ces derniers étaient en beaucoup trop grand nombre? Le ministre de la guerre assez mal avisé pour annoncer de pareilles intentions serait, n'en doutez pas, Messieurs, honteusement repoussé, et s'il persistait, il serait remplacé. Je ne prétends pas excuser un ministre de ne pas en agir ainsi, quand il croit que c'est son devoir; mais vous devez voir l'état réel des choses, et défenseurs obligés des intérêts du peuple, c'est à vous de lever les obstacles, sans en laisser à d'autres une initiative trop incertaine. Vous paraissez croire que vous parviendrez avec de la persévérance, et en continuant de marcher ainsi, à réprimer quelques abus. Les efforts de vos commissions et les économies qu'elles vous proposent depuis plusieurs années, doivent vous prouver que vous n'obtiendrez, en agissant ainsi, que de très-faibles résultats, et que les années suivantes on verra surgir de nouveaux abus. Si par hasard un ministre mieux intentionné arrive au pouvoir et paraît entrer dans vos vues, une prochaine disgrâce, ou un changement soudain, peut vous l'enlever. Ne l'espérez donc pas, Messieurs; jamais la réforme des vices innombrables qui existent dans toute l'administration ne sera opérée par les ministres, et moins dans le ministère de la guerre que dans aucun autre. Le ministre actuel vous le dit dans son rapport au Roi, du 25 février dernier : *Il eût été impossible*, en parlant d'économie, *d'aller au-delà, dans l'état actuel de l'organisation de l'armée*. Ce n'est que par une loi qui réglera dans tous les détails, tout ce qui est relatif à la composition, à l'entretien

et à l'avancement de l'armée, comme l'avait fait en plus grande partie l'Assemblée constituante, que vous parviendrez à réformer les abus actuels et à empêcher, au moins en plus grande partie, qu'il ne s'y en introduise de nouveaux. Comment, Messieurs, c'est à la volonté des ministres, et souvent cette volonté mérite un autre nom, que vous laissez à régler la manière dont sera dépensée une des plus fortes parties des revenus de l'Etat; et, ce qui est bien plus important, la composition de la force sur laquelle repose uniquement la défense du pays et l'existence nationale! Dans l'état actuel des esprits et au moyen de l'expérience acquise dans nos dernières guerres, cette loi n'est ni très-longue ni très-difficile à faire. Vous l'obtiendrez quand vous voudrez, et par là vous accomplirez un devoir sans sortir de vos droits.

Les articles 13 et 15 de la Charte, disent : « Au Roi seul appartient la puissance exécutive. Le Roi commande les forces de terre et de mer, nomme à tous les emplois, etc. » Dans ce texte, Messieurs, rien n'interdit au pouvoir législatif la faculté d'organiser par une loi tous les services de l'armée. Je dis plus, dès qu'un aussi grand pouvoir n'a pas été formellement réservé à la couronne, il est incontestablement dans les attributions du pouvoir législatif, dont le Roi fait partie, et où il a l'initiative exclusive. La loi qui organisera l'armée n'empêchera pas le Roi de la commander, d'en disposer, et de l'employer comme bon lui semblera, c'est-à-dire d'administrer et de gouverner.

Je conclus, Messieurs, en demandant seulement une réduction de 30 millions sur le budget du ministère de la guerre, pour l'année 1829. On dira sans doute que de tels changemens demandent beaucoup de temps. Je réponds que vous aurez la loi du budget avant le 1er septembre 1828; que vous pourrez immédiatement travailler à votre nouvelle organisation, donner des congés de sémestre dès le 1er octobre; et que cette même organisation, ne fût-elle prête qu'au 1er mars 1829, vous pourrez très-facilement économiser les 30 millions demandés. C'est à vous, MM. les députés, à décider ce qu'il y a de vrai et de faux dans l'opinion que je viens de vous soumettre.

# ANNONCES.

Examen de l'ordonnance du 10 déc. 1826, portant organisation du corps royal d'état-major, suivi de Considérations générales sur ce corps ; par le baron Hémart, lieutenant démiss. In-8° de trois feuilles. Prix : 1 fr. 50 c. Paris, 1827.

Aperçu historique et Observations sur l'administration des subsistances militaires, par un ancien agent de cette administration. In-8° de quatre feuilles. Paris 1827.

Allgemeine-real-*Encyclopedie der gesammten kriegskunst.* — Encyclopédie royale et générale de l'art militaire entier, manuel par ordre alphabétique pour les officiers de toutes armes, par H. F. Rumpf, avec une préface de J. G. de Hoyer; 2e édit. Deux vol. in-8° avec 15 planches et 298 fig. Prix : 9 fl. 15 kr. Berlin, 1827.

Militaerische-Taschen. — Encyclopédie militaire de poche, par L. Forster. In-12. Prix : 2 fl. 30 kr. Quedlinburg, 1827.

Die Stellung *der Nenern.* — L'Ordonnance des Modernes, maximes historiques et paradoxes tactiques, relatifs au principe qui dominait autrefois dans l'ordonnance pour le combat ; par de Hoyer. Broch. in-8°. Prix : 30 kr. Halle, 1826. (Allg. Liter. Zeitung, 1827, 6e part., p. 542.)

Vorlesungen *neber militaerische Gegenstænde.* — Leçons sur des sujets militaires, comme introduction à l'étude des différentes branches de la guerre, dans l'esprit du temps en général, et à l'histoire en particulier, faites pour la première division du corps des cadets nobles à Dresde, par Ch. de Dersdorff. Gr. in-8°. Prix : 2 fl. 40 kr. Dresde, 1827.

Saint-Denis, Imprimerie de Constant-Chantpie,
Rue de Paris, n. 8.

JOURNAL

DES

SCIENCES MILITAIRES

DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

# SUITE

# DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION.

## CHAPITRE LXIV.

### OBSERVATIONS.

La résolution de Louis XIV, de tenter le sort d'une bataille avec l'infériorité de quatre-vingt-treize mille contre cent-trente-trois mille est remarquable. Il allait, de son plein gré, commettre le sort de son royaume à des chances si peu favorables. Cependant, plus que personne, il était au courant de ses ressources et de sa situation réelle. S'il prit un pareil parti, ce dut donc être par la conviction intime qu'il n'y avait rien de mieux à faire. Ainsi, malgré des frontières intactes depuis Nice jusqu'à Metz et Namur, malgré une quantité immense de places sur lesquelles flottait encore son pavillon, une bataille allait décider du destin de la monarchie, et cette bataille avait toutes les chances contre elle. Ce fut bien alors que l'on dut regretter d'avoir dépensé tant d'argent pour hérisser des contrées tout entières de bastions, au lieu de fortifier solidement Paris, comme le grand Vauban l'avait proposé.

Un regard, jeté sur le passé, montrait cette France, jadis si formidable, numériquement supérieure aux ennemis par ses ar-

mées, occupant une position centrale, puissante par ses alliances, sortant victorieuse d'un demi-siècle de guerre, s'appuyant sur une multitude de forteresses, n'ayant pas su profiter de tous ces avantages, forcée maintenant de jouer son salut dans une bataille en plaine devant une armée supérieure. Pourtant, elle possédait encore des élémens plus que suffisans pour sauver le roi et la patrie; mais disséminés, immobiles, sans point de concentration, ils n'étaient d'aucun secours, et la France tombait devant cent trente mille étrangers. L'intégrité du territoire était conservée de la Méditerranée à la Meuse, et le royaume allait recevoir la loi d'un ennemi vainqueur sur une seule frontière, en un seul point. Quelle position pire aurait-on pu avoir, si toutes ces forteresses n'eussent jamais existé, et si une partie d'entre elles eussent été groupées à portée de canons autour de la capitale?

Cette résolution de Louis XIV ne fut ni momentanée, ni la suite d'un sentiment passager de désespoir; elle dura des mois entiers, ce qui prouve qu'elle était bien réfléchie. Lorsqu'elle fut prise, on était encore loin d'être assuré de la séparation des Anglais; lorsque celle-ci fut probable, on indiqua à Villars de manœuvrer pour gagner du terrain et des défections; mais, lorsque la prise du Quesnoy et le siége de Landrecies démontrèrent la constance de la supériorité des ennemis, on revint au premier projet. Louis rejeta bien loin la proposition de fuir vers Chambord. Ce vieux roi, l'honneur du nom français, se rappelant « qu'il avait *l'honneur* d'être le plus ancien soldat de son royaume, » prononça ces paroles mémorables devant ses maréchaux : « Je » suis résolu de me mettre à la tête de mon armée et de la com» mander en personne; je gagnerai la bataille, ou je me ferai » tuer en combattant; je n'ai point d'autre parti à prendre, » c'est le seul glorieux et le plus digne de moi. » Électrisés par la présence de leur prince, les Français eussent certainement arraché la victoire ou entraîné les ennemis dans leur tombeau; mais de combien de dangers une vaste place intérieure n'eût-elle pas sauvé la monarchie!

La campagne ayant eu lieu entre deux grands généraux, on

doit se garder de chercher des fautes, mais tout faire pour en déduire des leçons.

Eugène eut deux intentions bien distinctes; l'une de prendre le Quesnoy et Landrecies avant d'opérer contre le cœur du royaume; l'autre d'aller attaquer Villars, immédiatement après le passage de l'Escaut, au lieu de s'attacher à ces deux places. Eugène ne pouvait avoir à la fois deux pensées si contradictoires. Il y eut donc quelque part une influence étrangère. Celle-ci se manifesta dans le premier projet, fruit des décisions des états-généraux et des maximes de Marlborough; mais le second était tout entier la conception du génie d'Eugène. Ce grand capitaine sentait bien qu'après ces deux siéges, il serait très-affaibli pour la bataille qui ne pouvait manquer d'avoir lieu; que pour un tel conflit, il fallait avoir le plus de forces; c'est-à-dire le plus de probabilités possible; que, par conséquent, il fallait la donner dès le début. Il voulait déboucher par Bohain et les sources de l'Escaut, pour la livrer à cheval sur la ligne de retraite de Villars. C'était une belle opération.

Villars, derrière l'Escaut, au milieu de ses places de Cambrai, Arras, Péronne, Valenciennes, était posté sur le flanc de la ligne d'opération d'Eugène, si ce dernier voulait marcher contre Paris. La différence des armées n'étant pas immense, Eugène sentait bien qu'il ne pouvait trop l'y laisser, et ce fut une raison de plus pour l'engager à livrer bataille. On ne peut présumer le résultat, mais si Villars eût été bien battu vers Cambrai, où se fût ralliée son armée? Nulle part probablement! elle eût été jetée dans l'Escaut, dans la Sensée, dans la Scarpe. Quelques jours après, les conférences d'Utrecht eussent été rompues et le canon ennemi eût mis en batterie sur les hauteurs de Paris, sans qu'aucun défenseur eût tourné vers cette capitale; car ce sera toujours le danger auquel on s'exposera, lorsque l'on voudra, de prime abord, s'établir sur le flanc de la ligne d'opération d'une armée envahissante.

Villars, qui sentait bien ce danger, avait prolongé sa droite, pour ne pas combattre ainsi coupé de Paris. En outre, si par leur gauche les ennemis eussent dépassé le Cateau, il se préparait

à marcher de suite pour les prévenir sur la route de Saint-Quentin et leur livrer bataille. Donc ce maréchal n'osait se fier au résultat de couper une ligne d'opération pour sauver Paris. Cependant, ce n'était pas un général comme Villars, qui fut sans s'apercevoir de ce qu'il produirait contre cette ligne; en outre, on était dans un temps où la sûreté des convois était comptée pour beaucoup. Il est donc à douter, que dans une telle situation et à *fortiori* dans une situation plus difficile, un général, pour satisfaire à une théorie douteuse et pour s'exposer à des dangers réels, ose assumer sur sa tête la responsabilité d'une telle manœuvre. Vainement on lui assurera des camps en arrière, une seule marche, vigoureusement décidée, de l'ennemi sur la capitale, celle-ci fût-elle même fortifiée, entraînera de suite l'armée défensive qui se précipitera pour la couvrir. Jamais on n'oubliera que cent ans après cette campagne, Napoléon par sa marche sur Saint-Dizier, découvrit Paris et perdit son empire.

Pendant le siége du Quesnoy, Villars n'entreprit rien; il resta sur la gauche de l'Escaut, derrière Cambrai. Pourtant, il était là, plus près de Marchiennes qu'Eugène. Il semble que par ses ponts sur la Sensée, il pouvait rapidement passer cette rivière et se porter entre Valenciennes et Bouchain, pour couper la ligne d'opération des ennemis, ou bien, ce qui était encore plus facile, aller investir Douai, et cependant il se tint immobile. Une raison en fut dans les ménagemens que l'on gardait avec les Anglais, que l'on ne voulait en rien contraindre à une action; mais il est probable que ce ne fut pas la seule. Villars craignait toujours que les alliés ne marchassent sur Paris, et il voulait irrévocablement s'interposer entre eux et cette capitale, pour leur livrer une bataille, quelles que fussent les chances. Car c'était directement et non par des marches de flanc, que cet élève de Turenne voulait couvrir Paris.

Cet investissement de Douai, en supposant qu'Eugène eût sauvé sa ligne d'opération par une direction sur Mons, n'eût point été une chose extraordinaire; car c'était précisément une combinaison de ce genre que Villars avait proposée, lorsqu'à l'époque du siége de Lille il conseilla d'investir Oudenarde. Qu'eût fait

Eugène dans cette circonstance ? Probablement une de ces trois choses : ou il eût tranquillement continué le siége du Quesnoy, espérant le prendre avant la chûte de Douai qu'il eût ensuite été secourir; ou il eût immédiatement marché contre Villars, ou il eût pris, avec toutes ses forces, sa route sur Paris. Les deux premières étaient tout à l'avantage de Villars, puisque ce maréchal avait ordre de combattre, et qu'on fût venu lui livrer bataille dans une bonne position défensive; mais il croyait la troisième possible; il la redoutait; il ne voulait pas qu'on parvînt à la capitale, sans lui avoir passé sur le corps; il ne voulait pas découvrir Paris, qu'il regardait toujours comme son vrai point de retraite.

Si l'on admet que cette troisième était impossible et qu'Eugène eût adopté l'une des deux premières, on ne pourra pas s'empêcher de tirer ces conclusions : 1° Que pour le secours de Douai, il était forcé de quitter son plan commencé, de faire en un mot ce qu'il ne voulait pas; 2° qu'il n'eût pas été mis dans cette situation s'il eût rasé Douai au lieu d'y laisser en garnison huit mille hommes bien plus utiles dans son armée. De plus, Douai et Bouchain pour la prise desquelles les alliés avaient employé deux campagnes, ne servaient même pas pour la ligne des magasins, puisque ceux-ci étaient à Marchiennes. Il semble donc impossible de conclure, de tout cela, que les ennemis aient agi conséquemment en prenant et en gardant tant de places, puisqu'avant leur prise ils avaient possibilité d'opérer facilement comme on l'a vu, tandis qu'après, elles ne leur produisaient que des entraves sans servir en rien à leur ligne d'opération, comme on vient de le voir.

Les opérations autour de Landrécies abondent en leçons de toute espèce.

Lorsque l'armée ennemie, plus forte encore que celle de France, se porta sur la Selle, Villars passa l'Escaut pour marcher vers elle. Il faut voir quelles en furent les raisons. Il se rappelait le premier campement des ennemis, entre Bouchain et le Cateau; il craignait qu'ils n'exécutassent cette fois l'attaque sur sa ligne de retraite dont ils l'avaient jadis menacé par Bohain. Il devait être d'autant plus porté à le penser, qu'il devait supposer que le

prince avait établi sa ligne d'opération par le Quesnoy et Mons. Il voyait cette masse des alliés, supérieure à la sienne, en front de bandière sur le prolongement de Douai et de Bouchain, dont ils étaient les maîtres, ayant sa ligne d'opération perpendiculairement en arrière par le Quesnoy. Tout devait lui faire croire qu'on allait le tourner et l'attaquer, car c'était réellement le jeu des ennemis. Or, dans cette hypothèse, se porter en avant était une belle manœuvre. Villars, par sa position à une certaine distance de la Selle, laissait aux ennemis la possibilité de passer cette rivière pour venir l'attaquer de front; mais, en même temps, il se réservait la faculté de marcher immédiatement à eux, et de leur livrer cette bataille qu'ils venaient chercher, mais sans qu'ils eussent en arrière d'eux assez de profondeur pour manœuvrer librement. Si au contraire les ennemis marchant par leur gauche, cherchaient à le tourner, posté assez près d'eux pour les voir, il les eût cotoyés sans les perdre, il les eût amenés dans ces pays coupés, compris entre l'Oise et les sources de la Sambre et de la Selle; il les eût toujours prévenus sur la route de Paris, et il n'eût reçu une bataille que comme il le desirait, c'est-à-dire dans un terrain favorable, la retraite sur la capitale assurée. Mais, s'il fût resté derrière l'Escaut, trop éloigné pour voir les mouvemens des ennemis, il n'eût jamais été à temps de les prévenir; il eût été tourné, d'autant plus facilement que l'Escaut, par son obliquité en arrière sur la route de Paris, y menait tout naturellement, Eugène n'ayant besoin pour cela que d'un changement de front en avant sur l'aile droite.

Le siége de Landrecies, par les ennemis, ne semble pas avoir été une opération nécessaire. Car, en admettant qu'ils s'en fussent bien tirés, ils y eussent perdu et du temps et des hommes; mais, après cette conquête, il eût bien fallu en venir à combattre Villars. Or, ils eussent alors eu bien moins de chances, car ils eussent été diminués de nombre, tandis que Villars eût été renforcé par les garnisons venant de Dunkerque, et d'autres places maritimes; en outre, la saison eût été plus avancée; donc c'était à l'armée française et non à Landrecies qu'il fallait s'attacher. Si, immédiatement après la prise du Quesnoy, Eugène eût marché

rapidement, et eût passé la Selle, au lieu de rester sur la droite de cette rivière, il eût probablement empêché Villars de franchir l'Escaut, et s'il eût manœuvré vigoureusement et avec audace contre ce maréchal, comme jadis il l'avait fait en Italie, il fût, très-probablement, parvenu à livrer une grande bataille dans de vastes plaines, avec la supériorité numérique, ce qui était tout ce qu'il devait désirer.

Au lieu de cela, Eugène entreprit un siége qui l'entraînait nécessairement dans des opérations hasardeuses; car dans tout état de choses, se diviser en deux parties, l'une pour corps de siége, l'autre pour corps d'observation, est toujours plus difficile et plus chanceux, que de garder toutes ses forces réunies vis-à-vis une armée inférieure.

La position qu'il prit pour couvrir ce siége, rentre tout-à-fait dans le système des longues lignes d'eau. Cette ligne était réellement celle formée par la Selle, l'Escaut et une partie de la Sensée. Il possédait sur elle deux places de guerre, Bouchain et le camp retranché de Denaing, distantes de moins de deux lieues. Les retranchemens du grand chemin de Paris n'étaient qu'en seconde ligne, couverts en front par Douai et Bouchain, qui, à elles deux, renfermaient douze mille hommes. Le développement de tout ce système, de Landrecies à Douai, par Bouchain et Denaing, n'était que de quatorze lieues. L'armée ennemie était supérieure à celle de France; Eugène était un grand général, et pourtant, malgré tous ces avantages, Villars la perça. Cela fait bien connaître la valeur réelle de ces obstacles, qui sont, il est vrai, des entraves, mais qui sont excessivement loin d'être difficiles à franchir.

Le point où Villars franchit l'Escaut, fut Neuville, entre Bouchain et Denaing, à une lieue de chacune de ces places, qui ensemble renfermaient quinze mille hommes. A cinq lieues de là était Douai, et huit mille hommes. Il s'agissait, pour les ennemis, de couvrir leur ligne d'opération; et, néanmoins, Villars passa tranquillement et arriva jusqu'au chemin de Paris sans avoir été vu de personne, sans qu'il parvînt des nouvelles exactes à Eugène. Quel fruit retira donc ce prince de la possession de Douai

et de Bouchain, pour la prise desquelles on avait sacrifié deux campagnes? on ne sait. Mais ce qu'on voit de bien certain, c'est que si Douai et Bouchain eussent été rasées, si les douze mille hommes qui y étaient renfermés eussent campé vis-à-vis Bouchain, appuyés à leur gauche par les onze mille hommes de Denaing, jamais ces vingt-trois mille hommes n'eussent laissé surprendre le passage; jamais Villars ne l'eût tenté, il eût été du moins le chercher bien au-delà, tandis qu'il passa tranquillement presque sous le canon de Bouchain. Si cette même hypothèse du rasement des places eût eu lieu généralement, si les alliés n'eussent conservé que celles strictement nécessaires pour magasins, toutes les garnisons amenées à l'armée d'Eugène, y eussent causé un supériorité irrésistible et Villars n'eût pu éviter d'être ou écrasé ou refoulé sous Paris. Si cela n'arriva pas, c'est qu'encore une fois, les places devaient être nuisibles à leurs possesseurs.

Villars voulant entreprendre sur l'armée ennemie, chercha d'abord à l'attaquer de front, puis à tourner sa gauche; il ne se résolut à tourner sa droite, que lorsqu'il eut reconnu les deux autres opérations impossibles, c'est qu'il ne pouvait se résoudre à se laisser couper de Paris. Cependant sous ce point de vue, ce lui était bien moins dangereux que lors du siége du Quesnoy, car il était bien moins inférieur, numériquement à Eugène; en outre, il se portait par cela même au devant des troupes qui lui arrivaient de toutes ses places maritimes et de celle de Valenciennes, c'est-à-dire qu'il hâtait le moment de sa supériorité numérique. Le seul danger consistait donc dans le passage de l'Escaut; mais, une fois celui-ci exécuté sans malheur, quand bien même la tête du pont de Denaing eût tenu assez de temps pour être secourue, quand bien même Marchiennes eût été plus solidement fortifiée, quand bien même la ligne d'opération eût été établie par le Quesnoy et Mons, les probabilités n'en étaient pas moins passées du côté de la France; car, tout ce qu'Eugène eût pu tenter, eût consisté à profiter de ses ponts de Denaing et de Bouchain pour déboucher contre Villars. Mais ce maréchal l'y eût bien retardé, et, en dernier analyse, il en fût résulté une bataille générale, dans

cette espèce de champ clos formé par la Scarpe, la Sensée et l'Escaut, pour laquelle les Français eussent eu la supériorité numérique, l'appui de la Scarpe et de la Sensée sur leurs deux ailes, et la possession de la seule issue vers les sources de la Sensée.

Si même Villars fût resté dans son camp sur la gauche de la Selle, et si Eugène eût continué tranquillement son siége de Landrecies, les probabilités fussent encore passées à la France, car les armées étaient de quatre-vingt treize mille hommes et de cent dix-huit mille hommes. Le siége et la garnison à mettre, eussent bien coûté à Eugène huit mille hommes; Marchiennes et la Scarpe eussent au moins exigé six mille hommes; l'armée alliée pour une bataille eût donc été réduite à cent quatre mille hommes, mais Villars recevait environ vingt mille hommes de ses places maritimes sans compter Valenciennes, ce qui le portait à cent treize mille hommes. Dans un choc il devait donc avoir la supériorité, il semble donc qu'Eugène en assiégeant Landrecies, n'agissait pas conformément à ses intérêts, et qu'au contraire, il eût dû retirer le plus de monde possible de ses garnisons de Douai, de Bouchain, du Quesnoy et autres, et, avec cette masse, se précipiter sur Villars et terminer la lutte par un coup de tonnerre dont le choc en retour se fût fait sentir à Paris, à Utrecht et jusqu'en Catalogne. Eugène eût dû tout faire pour obtenir une bataille que son ennemi n'avait ni la possibilité ni même la volonté de refuser. Si donc le siége de Landrecies fut l'occasion du salut de la France, il faut bien se garder d'en conclure pour cela, en faveur des forteresses; car, de toute manière, ce siége n'était ni obligé, ni nécessaire, ni utile, ni même indifférent aux étrangers, il ne leur était que nuisible.

Les ennemis voulant faire un siége, avaient besoin de soigner leur ligne d'opération, ou du moins l'emplacement de leurs grands magasins. Ils avaient pour cela plusieurs places à portée : Douai, Bouchain, le Quesnoy, Mons, toutes occupées par leurs garnisons. Néanmoins, ils ne consacrèrent à cet usage que l'abbaye de Marchiennes et la tête du pont de Denaing. A quoi donc leur avait servi de perdre les quatre campagnes de 1709, 1710, 1711, 1712 pour prendre ces quatre places? en outre, si leurs

magasins eussent été dans ces forteresses, ils ne se fussent pas, par la dissémination de leurs troupes, attiré l'échec de Denaing. Ce fut donc à toutes ces étranges combinaisons de guerre, et non à l'influence forcée des places, que, dans ces quatre campagnes, la France dut et son repos et son salut.

Les opérations de Villars pour passer l'Escaut, sont très-belles, et lorsqu'on réfléchit que ce fut Eugène qu'il trompa, on ne peut s'empêcher de reconnaître un grand mérite dans ce maréchal; mais on ne peut se refuser aussi à voir combien ces barrières d'eau, même soutenues par des places, sont peu sûres, puisqu'Eugène lui-même y fut surpris.

Le premier résultat de la marche sur la gauche de l'Escaut, fut de traverser le chemin de Paris, d'intercepter les communications avec Marchiennes, en un mot de couper la ligne d'opération ennemie, mais ce résultat ne fut pas du tout le coup décisif. Si la tête de pont de Denaing eût été mieux faite, si les ponts eussent été plus solidement construits, les onze mille hommes qui les défendaient n'eussent point été si facilement forcés, Eugène, qui arrivait, eût eu le temps de les secourir ou de les recevoir. Il n'eût pas vu son armée diminuée de tout ce corps, il fût resté en possession des deux débouchés Denaing et Bouchain, il eût pu tenter ou menacer de franchir l'Escaut, il eût enfin remis la décision en question. Mais, ce qui le perdit, ce fut la prise ou la destruction totale de ce corps de Denaing. Coupé en même temps des troupes de la Scarpe, Eugène se trouva réduit à environ cent mille hommes; Villars joint à la garnison de Valenciennes en avait autant. Il allait être rejoint par vingt mille hommes des places de la Flandre maritime, la fortune alors comptait pour lui. Ce n'est donc pas pour avoir été coupé de sa ligne d'opération qu'Eugène fut vaincu, c'est parce que son cordon fut percé et que les troupes disséminées et mal postées de sa droite, furent battues et enlevées séparément.

On a prétendu qu'Eugène eût dû tomber avec toute son armée sur le flanc des colonnes qui se dirigeaient vers l'Escaut, afin de couper ou d'écraser les corps qui n'avaient point encore passé le fleuve, mais il est probable que l'avance, que Villars avait

gagnée pendant la nuit, l'avait soustrait à ce danger. Ce maréchal même ne craignit qu'une attaque d'arrière-garde, mais il n'eut pas à la soutenir. Ses dispositions à cet égard furent superflues.

Les opérations après l'affaire de Denaing ne semblent pas avoir eu de part ni d'autre, la vigueur qu'on eût dû attendre des deux généraux opposés.

Eugène retourna à son siége de Landrecies, qu'il savait bien ne pas pouvoir continuer. Il y resta huit jours avant de le lever. Cela marque une grande indécision; en outre, il donnait par là à Villars, latitude pour tout oser. Si, au lieu de cela, il eût appelé à lui sur l'Escaut, jusqu'au dernier soldat disponible, s'il eût tenté de déboucher rapidement par Bouchain sur le flanc de Villars, il eût peut-être forcé ce dernier à abandonner son projet contre Marchiennes, il l'eût peut-être coupé des renforts qui lui arrivaient par la route d'Arras, il eût enfin essayé le sort des armes, plutôt que de céder sans combattre, il eût comme jadis en Italie, satisfait à la fortune et au cœur des guerriers jusqu'au bout, et peut-être comme en Italie, la fortune ne lui eût-elle pas manqué. Dans ces grandes circonstances, il n'essaya nullement de se servir ni de Bouchain, ni de Douai. Pourquoi donc avoir tant sacrifié pour les prendre?

Villars employa les six premiers jours à prendre Marchiennes et les postes de la Scarpe. Se voyant alors une armée supérieure à celle du prince et croyant celui-ci invariablement fixé au siége de Landrecies, il pensa à marcher à lui, pour le lui faire lever. Il est malheureux qu'il n'ait pas exécuté de suite et vigoureusement cette idée. Si dès le 30 au soir, il eût de Valenciennes à Prouvy passé l'Escaut, il aurait dès le matin du 31 débouché entre Bavay et le Quesnoy sur les derrières et la ligne d'Eugène, il se fût mis à cheval sur sa ligne de retraite, il lui eût, avec une armée supérieure et des Français animés par des succès récens, livré une grande bataille qui eût eu toutes les chances pour elle, s'il eût été vainqueur comme tout semblait le promettre, il eût anéanti cette armée étrangère et dans un seul jour il eût regagné bien autre chose que Douai, Bouchain et le Quesnoy, il eût reconquis toutes les provinces espagnoles. En se bornant au siége de

Douai, il fit un pont d'or aux ennemis et il s'exposa à voir remettre en question ce qui évidemment allait se décider en sa faveur.

Villars pour faire le siége de Douai tranquillement, occupa, le long de la Scarpe jusqu'à St-Éloi, vingt lieues de terrain (*il le dit lui-même*). Ce cordon, quoi qu'on puisse faire, était évidemment douteux. Eugène s'étant retiré sain et sauf par Mons, avait ressaisi sa communication directe avec toutes ses places. Il pouvait attirer à lui toutes leurs garnisons. Il pouvait réunir une armée aussi forte que celle de France. Il avait liberté de manœuvre. Il était aidé par la garnison de Douai, par celles en arrière de Bouchain et même du Quesnoy. Il avait certainement bien des chances pour franchir ces faibles ruisseaux, percer la ligne de troupes, combattre ces corps séparément et reprendre la supériorité de la campagne. On ne peut donc croire que Villars en laissant échapper Eugène de Landrecies, pour ne s'occuper que d'assiéger Douai, ait agi le plus conformément possible à ses intérêts. Il répéta la même faute que les alliés avaient faite plusieurs fois. Pouvant écraser une armée entière, il préféra prendre une place et il s'exposa à ramener les probabilités contre lui.

Mais ce même esprit de possession de places, qui pouvait être si funeste à Villars, le sauva. C'était la lance d'Achille guérissant les blessures qu'elle avait faite. Eugène craignant pour ses forteresses, au lieu de diminuer leurs garnisons les renforça, ce qui l'affaiblit considérablement. Dès-lors il ne fut plus que le passif spectateur des entreprises de Villars. Ainsi, dans cette guerre comme dans toutes les autres sur cette frontière, la supériorité réelle fut à celui qui domina la campagne, quel que fût respectivement le nombre des places. Ces places ne servirent qu'à prononcer davantage l'infériorité du plus faible, qui trembla d'en perdre quelques-unes, faute de garnisons suffisantes. Mais, celui qui eut la supériorité au lieu d'en profiter pour détruire les forces mobiles, se borna à faire des siéges, ce qui causa les anomalies de cette guerre, sa concentration sur un espace peu profond et sa longue durée.

Le maréchal de Saxe a dit de cette campagne : « Les effets

» que produisit cette affaire (de Denaing) sont inconcevables, » elle fit une différence de plus de cent bataillons sur les deux » armées. Car, le prince Eugène fut obligé de jeter du monde » dans toutes les places voisines; et le maréchal de Villars, voyant » que le prince Eugène ne pouvait plus faire de siéges, tous les » magasins étant pris, retira des garnisons voisines plus de cin- » quante bataillons qui grossirent tellement son armée, que le » prince, n'osant plus tenir la campagne, fut obligé de jeter » tout son canon dans le Quesnoy où il fut pris. » Ces paroles d'un grand général font, d'un seul jet, voir tous les maux que causèrent les places à ceux qui les possédaient et le bien qu'elles produisirent pour ceux qui les avaient perdues.

Villars dans ses quatre siéges, Marchiennes, Douai, le Quesnoy et Bouchain, n'accorda pas la liberté aux garnisons; par cela il diminua l'armée ennemie de trente-quatre bataillons. Si les alliés, les campagnes précédentes, en eussent agi ainsi, ils n'eussent point eu long-temps d'armée devant eux; car ils renvoyèrent ainsi plus de cent quatre-vingts bataillons qu'ils eurent toute possibilité de faire prisonniers. Si de plus on considère que malgré tout cela l'armée française de Flandre fut toujours inférieure à celle des ennemis, on verra bien que ce temps de répit, que les places procurèrent, n'est pas aussi efficace pour réunir et appeler des renforts, qu'on veut bien le dire.

Il suffit de deux mois et demi pour reprendre ces trois places, et pour s'emparer de tout ce qu'elles renfermaient. Ce fut pour les alliés une perte bien plus grande que celle d'une bataille qu'ils fussent venus livrer avec toutes leurs forces, y compris ces garnisons, leur retraite libre, et Villars n'acheta pas ce succès aussi cher qu'une bataille le lui aurait fait payer. En outre, par ces combinaisons ils ne gagnaient pas réellement de sûreté; car si, le 18 octobre, après la chute de Bouchain, Villars eût marché avec tout son monde contre Eugène; s'il ne lui eût donné aucun répit; s'il eût fait une campagne d'hiver, à l'exemple de Turenne, il est très-probable qu'il eût gagné tout ce qu'il eût voulu; il eût anéanti cette armée d'étrangers. Mais, pour cela, il fallait continuellement se jeter sur l'ennemi, et le combattre partout où

on l'eût rencontré. Car ce n'est que par des marches et par des combats vifs et multipliés, que l'on obtient de grands succès.

Telle fut cette célèbre campagne de Denaing, dans laquelle Villars sauva le roi et la France. Elle résulta réellement de manœuvres et de marches. Plusieurs fois déjà, depuis le commencement de la guerre, les alliés avaient fait de grandes fautes, causées, pour la plupart, par leur désir de prendre des places. Mais les généraux qui leur avaient été opposés n'avaient pas su en profiter. Villars par son activité, son audace, son génie de guerre, profita de celles qu'il vit commettre devant ses yeux, et il fit changer la fortune. Depuis on a voulu faire honneur de ces grands événemens au génie et à la présence tutélaires des places; mais ces nombreuses expériences, soigneusement analysées, semblent être bien loin de démontrer l'utilité de ces forteresses.

Il y eut, pendant cette campagne, deux courses de partis bien remarquables. L'une fut celle de ces douze cents cavaliers qui traversèrent une grande partie de la France. L'autre fut exécutée par des partisans français qui, durant le siége de Douai, parvinrent jusqu'à Rotterdam, par delà la Meuse, brûlèrent deux petites villes hollandaises, semèrent partout l'épouvante, et revinrent saufs. Pourtant ils durent tous passer à travers de nombreuses places fortes, toutes munies de fortes garnisons. Que peuvent donc celles-ci pour la sûreté des territoires ?

Sur les Alpes, Berwick (s'il est permis de s'exprimer ainsi) prit une demi-offensive, ce qui l'exposa à tous les dangers attachés aux *moyens termes*. Pour menacer il descendit de quelques pas, dans le pays ennemi, avec les deux tiers de ses forces. Le troisième tiers, non échelonné en réserve derrière, mais dispersé à droite jusqu'au-delà de la vallée de Barcelonette. Par cela il arriva que les ennemis vinrent camper devant lui avec une masse très-supérieure à la sienne et l'arrêtèrent tout court. Mais il aurait pu en résulter quelque chose d'encore plus mauvais. Le duc de Savoie avait trente-cinq mille hommes entre Suze et Fenestrelles, qu'il pouvait faire aider par les garnisons. Si profitant des passages multipliés qui, d'Exilles et Suze, mènent dans la vallée de Fenestrelles, il eût jeté vivement la majeure partie de sa masse

dans cette dernière vallée, tournant ainsi la droite de Berwick, il eût rapidement forcé celui-ci à se replier sur Briançon; mais comme il l'eût fait en même temps harceler directement par la vallée d'Exilles, il est très-probable que l'armée de France ne se fût pas retirée sans échec. Mais quel qu'eût été ce premier résultat, pendant que Berwick se repliait sous Briançon, le duc de Savoie, par tous les cols qui se trouvent depuis cette ville jusqu'à la source du Guil, eût pu déboucher sur le Guil, couper ainsi le cordon de troupes disséminées du mont Genèvre, au col de l'Argentière, établir sa communication directe avec son pays, par Castel-Delfine, ou par le col de l'Argentière, et pousser sa fortune. Ainsi Berwick, par sa disposition en une masse de vingt-deux mille hommes, et un long cordon de douze mille hommes sur vingt lieues, s'exposa à recevoir, soit directement, soit sur son flanc, le choc de plus de trente-cinq mille hommes, campés à portée de canon de lui, à avoir son cordon coupé et abandonné à toute l'armée ennemie, et à se voir ainsi diminué du tiers de ses forces dans le moment même d'une invasion. Si, au lieu de cela, il fût descendu à Oulx avec ses trente-quatre mille hommes, il n'eût couru aucun danger; il eût eu *barre* sur toute invasion que le duc de Savoie eût voulu tenter, et, peut-être, profitant de la séparation de l'armée ennemie, dans les deux vallées de d'Exilles et de Fenestrelles, eût-il pu porter toute sa masse contre une seule de ces parties.

La disposition de Berwick, pour couvrir ses courses dans le Piémont, est d'une bonté toute aussi équivoque. Il garnit de postes tous les passages existant de Briançon au mont Viso, et vint mettre son quartier général, et sa réserve, à la droite de tout cela, à la tête de la vallée de Castel-Delfino. Or, les ennemis, par le col de Sestrières, étaient plus près du centre de cette ligne que lui, et de plus, ils pouvaient avoir l'initiative. Si donc ils eussent débouché avec toute leur masse, par les cols, depuis celui du Bourget, jusqu'à celui de Malrif, vis-à-vis Abries, ils eussent dispersé les postes de ces montagnes, et ils fussent venus se former sur la droite de Guil, coupant Berwick de Briançon et d'une partie de ses forces. Alors avec de l'audace et de la promptitude, ils eussent dû espérer de grands succès.

Il ne paraît donc pas évident que dans cette campagne, de même que dans les autres, Berwick ait réellement employé, pour la guerre dans ces montagnes, une méthode infaillible que l'on doit suivre imperturbablement. Il semble, au contraire que, comme les années précédentes, il s'exposa à de grands revers; qu'il ne dut son salut qu'à l'impéritie et à l'indolence des généraux ennemis, et que le système de masse l'eût sauvé de tous ces dangers. Quant aux places, elles ne figureraient pas d'une manière évidente, mais contraire au système des masses, puisque diminuant celles-ci elles diminuent leur action, elles eussent été dans le fait nuisibles si Berwick eût agi comme il devait le faire. Car, si joignant leurs garnisons à ses trente-quatre mille hommes, il fût venu descendre à Oulx avec ses quarante mille hommes, se précipitant comme un torrent dans la vallée de Suze; on ne peut mettre en doute que ce maréchal n'eût brisé les bataillons allemands et n'eût bientôt lancé ses boulets par dessus les remparts de Turin.

En Espagne, des dispositions semblables à celles de l'année précédente amenèrent nécessairement les mêmes résultats.

Theremberg fut sur le point, cependant, de voir son système soumis à l'épreuve du seul moyen qui pouvait le vaincre. Vendôme ayant compris depuis long-temps qu'il n'y en avait d'autre que de combattre pour forcer ce camp retranché, était résolu à le faire : il voulait déboucher par Tortose, afin de chercher à le prendre à revers. Malheureusement la mort enleva Vendôme.

Il ne nous appartient pas de décider du degré de mérite de ce général si souvent vainqueur; mais il convient de faire remarquer qu'il était adoré des soldats, et que c'est à cet amour qu'il dut souvent une partie de ses succès, comme à Cassano. Pourtant il ne ménageait pas le soldat dans les grandes occasions; il avait une volonté ferme, sur laquelle il ne revenait point, comme on le vit au siége de Verne. Mais c'est que le soldat ne veut pas être aimé où caressé comme une femme, il veut être estimé; il veut qu'au jour du repos, son général se rappelle qu'ils furent ses compagnons au jour du danger, et que c'est à leur dévouement qu'il doit ses récompenses et ses insignes de gloire. Or, c'était la vertu de Vendôme; il était reconnaissant envers le soldat. Il ne l'eût

jamais regardé avec un air de dédain. Pour conserver un trône, il n'eût jamais tiré le canon impitoyablement contre ses anciens camarades, qui l'avaient élevé sur le pavois. Pour conserver un titre, il ne les eût jamais vendus. En lui le soldat respectait le maréchal et aimait le soldat; il lui sacrifiait sa vie comme à un frère.

Après la perte de Vendôme, l'armée d'Espagne se trouvant sans général capable, Stharemberg fit bien voir par ses actions offensives et son blocus de Gerone, combien son système de concentration avait d'avantages. Si la trève avec les Anglais n'eût pas diminué son armée, il eût probablement attaqué avec vigueur ces bataillons disséminés devant lui, et il eût, encore une fois, montré l'impuissance de Lérida, de Méquinanza, de Tortose et des autres places, pour prévenir de grands revers.

## CHAPITRE LXV.

### Année 1713. — Dispositions générales.

Les dispositions pacifiques de la reine Anne, et plus encore les succès de Villars, avaient totalement changé l'aspect des affaires. La France avait reconquis sa prépondérance au congrès. Les états-généraux, voyant la main qui les soutenait, se retirer, et l'orage se rapprocher de leurs frontières, avaient accédé aux propositions qu'on leur présentait. Le 11 avril, à Utrecht, la paix fut conclue entre toutes les puissances, à l'exception de l'empereur d'Allemagne, qui voulut encore tenter le sort des armes.

Les bases principales de la paix furent celles-ci : la vaste monarchie espagnole était démembrée; toutes ses possessions d'Italie, ainsi que les Pays-Bas, passaient à la maison d'Autriche, et, par des renonciations réciproques, les couronnes de France et d'Espagne ne pouvaient jamais être réunies sur la même tête; en outre, l'Angleterre en obtenait Gibraltar, Mahon, Minorque, et divers priviléges de commerce, entre autres celui de l'*Assiento*; à ce prix Philippe était reconnu roi d'Espagne. Pour assurer l'exécution de ces conditions, on remettait, provisoirement, tous les Pays-Bas en dépôt entre les mains des Hollandais, et l'on

forçait l'empereur d'Autriche, par l'indépendance dans laquelle on le tenait pour ramener l'impératrice et ses troupes de Barcelone, à signer, le 14 mars, un traité de neutralité pour l'Italie. La France comblait Dunkerque et recouvrait Aire, St-Venant, Bethune, Lille et la Scupe, jusqu'à Mortagne, mais avec défense expresse de faire ni écluses, ni fortifications, dans ce dernier point. Aux Alpes elle était limitée par la séparation des eaux, ce qui lui faisait gagner la vallée de Barcelonette. Sur le Rhin, elle offrait aux Allemands Landau, demandait le Rhin pour limite, et *exigeait* le rétablissement des électeurs de Bavière et de Cologne. Avec l'Angleterre, elle perdait la baie d'Hudson, l'Acadie et plusieurs autres établissemens d'Amérique. Elle repoussait Jacques de son sein; elle reconnaissait la succession dans la maison de Hanovre, et la royauté de l'électeur de Brandebourg, auquel elle accordait la Gueldre et Neufchâtel. Enfin, avec le Portugal, elle remettait tout à-peu-près sur l'ancien pied.

Louis XIV, dans les propositions qu'il fit à l'Autriche, exigea que l'acceptation eût lieu avant le 1er juin; mais le conseil Aulique n'ayant pas été d'avis de les agréer, la guerre dut se continuer entre les deux puissances. La neutralité de l'Italie et des Pays-Bas en déterminait nécessairement le théâtre sur le Rhin. L'empereur sentait, de plus, qu'il pouvait, par la même raison, réunir toutes ses forces sur ce point. Il se résolut donc à la soutenir; ces circonstances, et le commandement d'Eugène, lui faisaient espérer des succès.

Pour lui résister, Louis dirigea vers le même point la majeure partie de ses forces. Il confia sa fortune à Villars.

En Espagne, il y avait encore bien des querelles à vider. L'évacuation de la Catalogne avait eu lieu, mais le comte Guy de Stharemberg n'avait pas fait la remise des places aux troupes de Philippe. Les Catalans étaient en armes, ils refusaient de reconnaître le roi. Il fallut y envoyer Berwick et des troupes de France pour les repousser et prendre Barcelone.

## CHAPITRE LXVI.

### Année 1713. — Rhin.

Le prince Eugène, destiné à commander sur ce théâtre de guerre, prit les lignes d'Ettlingen, vis-à-vis Lauterbourg, pour point de réunion de l'armée impériale. Celle-ci devait être portée à cent dix mille hommes; mais, formée par les contingens des cercles, il ne devait pas espérer une grande promptitude de concentration. A sa droite, sur le Rhin, il possédait les passages de Philisbourg, Manheim et Mayence. Par eux, il espérait pouvoir prendre l'offensive et manœuvrer autour de Landau, dans laquelle il avait mis douze mille hommes. A sa gauche, il possédait Fribourg. Placé, avec la masse de ses forces, entre ces deux forteresses, il pensait pouvoir opérer avantageusement contre les armées qui les menaceraient.

L'armée de France, qui devait être portée jusqu'à deux cents bataillons et trois cents escadrons (cent trente mille hommes), se réunissait assez lentement aussi, par cause de l'éloignement des frontières d'où ils venaient. Sous le commandement des deux maréchaux de Bezons et d'Harcourt, elle se formait en deux parties, l'une sur la Sarre avec Bezons, l'autre vers Strasbourg avec d'Harcourt. Leur projet était celui-ci. L'armée de la Sarre, forte de quarante bataillons et cinquante escadrons (vingt-cinq mille hommes), devait se porter sur la Glane, affluent de la Nahe, pour fermer jusqu'au Rhin le passage aux impériaux, débouchant contre les Vosges par Mayence et Manheim. L'armée du Rhin devait mettre dans la ligne de la Lauter, des forces suffisantes pour les défendre contre les ennemis débouchant de leurs ponts de Philisbourg et de Manheim; et le reste de celle-ci, passant le Rhin à Fort-Louis, devait aller camper à Rastadt et menacer la ligne d'Ettlingen. On formait ainsi, contre les ponts ennemis du Rhin, un grand cordon concave de trente lieues du Rhin au Rhin, entre Lauterbourg et Bingen, et à l'extrémité droite de ce cordon était l'armée mobile. Le prince Eugène en occupait le centre.

Villars, ayant pris le commandement général à la place du

maréchal d'Harcourt, s'aperçut de suite du vice de ces combinaisons. Il sentit qu'Eugène débouchant rapidement par ses ponts avec toute sa masse, briserait ce cordon, couperait les armées les unes des autres, et les battrait séparément. Il résolut aussitôt de se mettre dans la position de pouvoir se concentrer à coup sûr; mais en même temps, il voulut que cette concentration eût lieu vis-à-vis les ponts ennemis, de manière à les bloquer et à investir Landau.

En conséquence, il laissé, le 24 mai, le maréchal de Bezons se diriger sur Trèves, qu'il lui assigna pour terme de son mouvement, et le 26, étant arrivé à Strasbourg, il laissa également se former sur la droite du Rhin les corps qui y étaient déjà passés. A cette époque, il avait autour de lui, de Lauterbourg à Strasbourg, quarante mille hommes, et le prince Eugène à Ettlingen en avait soixante mille. Mais, trois jours après, le 29, il ordonna à Bezons de tourner subitement à droite, de Trèves où il était parvenu, de repasser la Sarre, et par Hombourg et Bitche de se rapprocher de lui. En même temps il réunissait en secret, sur le Rhin, toutes les troupes dont il pouvait disposer, leur donnant pour le 4 juin les lignes de la Lauter pour point de concentration.

Ce même jour 4, Villars de sa personne passa le Rhin à Fort-Louis, et poussa un corps considérable de cavalerie à Rastadt, pour menacer et retenir Eugène à Ettlingen. Cette démonstration réussit, et ce prince retira aussitôt son corps de Philisbourg, pour le rapprocher d'Ettlingen. Mais le soir, Villars ayant rejoint les troupes de Lauterbourg, se mit en marche sur Spire à la tête de quarante bataillons. Son avant-garde, formée de dix-sept bataillons et seize escadrons (dix mille hommes), l'ayant précédé, saisit dès dix heures du soir le village de Holland, devant Philisbourg, et s'établit de manière à empêcher tout passage des ennemis par ce point. Bientôt après, Spire fut enlevée, et, à couvert du Spirebach, toute communication fut coupée entre le Rhin et Landau.

Villars, dont l'intention était d'assiéger cette ville, y destina le maréchal de Bezons avec soixante bataillons et cinquante escadrons (35 mille hommes), mais auparavant il voulut achever ce

qu'il avait si bien commencé; pour cela il établit un camp retranché devant la tête de pont des ennemis à Philisbourg, il enleva la tête du pont de Manheim; il cantonna quatre-vingts escadrons de cavalerie à Worms, il fit assiéger et prendre à discrétion Kayserslautern, défendu par deux bataillons impériaux; il tint un équipage de pont devant Seltz, deux lieues en-dessous de Fort-Louis; enfin il réunit sous Brisach les troupes de Franche-Comté, qui vécurent aux dépens de la rive droite du Rhin.

Landau ayant été investi le 22 juin, la tranchée y fut ouverte du 24 au 25. Le 20 août, après deux mois d'attaque, elle se rendit, la garnison réduite à huit mille hommes prisonniers. Eugène, immobile derrière ses lignes, ne fit rien pour la secourir; et pendant cette opération l'armée française, portée à deux cents bataillons et trois cents escadrons, vécut en grande partie aux dépens des étrangers.

Villars pendant ce siége avait déjà résolu celui de Fribourg; mais Eugène, l'ayant prévu, avait cherché à s'y opposer. Ne voulant pas pour de vaines démonstrations quitter sa position d'Ettlingen, qu'il regardait comme importante, il avait pensé à rendre l'investissement de Fribourg impossible. Dans ce but il avait rétabli les anciennes lignes au midi de Fribourg, dans lesquelles Merci fut battu, occupant bien la gorge par laquelle Turenne tourna leur gauche. Il en avait établi de nouvelles au nord, sur les hauteurs couvrant la vallée de St-Pierre, et par d'autres retranchemens il avait saisi le sommet de cette dernière vers le Holgraben. Fribourg, sur la Treissam, au débouché de plusieurs vallées étroites et courtes, encloses par de hautes montagnes, voyait le sommet de celles-ci, ainsi fortifié, lui former une enceinte vaste et continue qui, défendue par dix-huit mille hommes sous le général Vaubonne, devait la soustraire pour long-temps à un siége dangereux.

Villars, ne regardant pas ces difficultés comme invincibles, persista dans son dessein. Pour y parvenir, il chercha, par diverses démonstrations le long du Rhin, à menacer les lignes d'Ettlingen afin d'y retenir Eugène. Enfin, le 16 septembre, ayant établi toutes ses troupes en deux masses, l'une sur la gau-

che du Rhin, vis-à-vis Ettlingen, l'autre à Rastadt, il fit, à l'abri de ces menaces, filer en arrière de lui quarante bataillons directement contre Fribourg. Le 20 juillet Villars et ses troupes furent au pied des hauteurs retranchées, au nord de Fribourg, défendues par dix-huit bataillons (dix mille hommes). Attaquées de suite, elles furent enlevées rapidement. Les impériaux ne se rallièrent qu'au loin. Dix-neuf bataillons et des détachemens de ce vaste camp (quinze mille hommes), restèrent pour défendre Fribourg; les autres débris, consistant principalement en cavalerie, se retirèrent au plus vite par le Holgraben; poursuivis par des détachemens de Villars qui poussèrent jusqu'à Rothweill et jusqu'au Danube.

Villars pensa aussitôt à faire le siége et à le couvrir. Pour cela, il retrancha solidement tout le cercle de montagnes par lesquelles on pouvait déboucher contre lui, et, du 30 septembre au 1er octobre, il fit ouvrir la tranchée contre la ville et contre le fort Saint-Pierre. Pour activer ses opérations, il exécuta, de vive force, le couronnement du chemin couvert et la prise d'une lunette, ce qui lui coûta beaucoup de monde et lui valut une blessure. Le 30 octobre, on lui abandonna la ville et cinq mille hommes, le reste s'étant avec le gouverneur retiré dans le château; mais Villars força ce général à donner lui-même des vivres pour la nourriture de ces prisonniers. Cent bouches à feu furent mises en batterie contre le château, et le 13 novembre la reddition totale eut lieu; le 20, la garnison prisonnière sortit au nombre de six mille hommes, ce qui procura onze mille prisonniers des quinze mille hommes qui avaient formé cette garnison.

Le même jour 20, Villars sépara son armée, forte de deux cents bataillons et trois cents soixante escadrons (cent trente-six mille hommes). Eugène en faisait autant. Ce prince, pendant le siége de Fribourg, était venu le 16 octobre sur les hauteurs d'Holgraben; mais le lendemain il s'était retiré, se voyant dans l'impossibilité de rien entreprendre d'avantageux.

Ces opérations terminèrent la campagne et la guerre. Eugène et Villars, nommés pour traiter de la paix, se réunirent à Rastadt le 26 novembre, et, le 7 mars 1714, ils la signèrent. Lan-

dan restait à la France : le Thalweg du Rhin servait de limite conformément au traité de Riswick : les électeurs de Cologne et de Bavière étaient rétablis dans leurs anciens états : la neutralité de l'Italie et tous les autres articles du traité d'Utrecht étaient généralement conservés. Telles étaient les bases de ce traité de Rastadt, qui vint mettre enfin un terme à cette guerre désastreuse, qui durait depuis quatorze ans.

*(La suite au prochain numéro.)*

---

## ÉQUITATION (ART DE MONTER A CHEVAL);

Par LE CAPITAINE MULLER.

Il s'éleva dans le siècle dernier une vive contestation entre quelques érudits, pour savoir si l'art d'atteler les chevaux avait, ou non, précédé celui de l'équitation. Les auteurs qui soutenaient la première de ces opinions, fondaient leur raisonnement sur ce qu'Homère représente constamment ses héros montés sur des chariots, soit qu'ils combattent ou disputent dans l'arène le prix de la course des chevaux; tandis qu'on ne trouve dans l'Iliade qu'un seul passage où il soit question d'une troupe à cheval; passage sur l'interprétation duquel les Hellénistes ne sont pas même d'accord.

Les pénibles recherches et les discussions qui ont eu lieu à ce sujet, étant entièrement inutiles au progrès de l'art de l'équitation, nous ne rouvrirons pas une polémique qui paraîtrait aujourd'hui bien ridicule et dénuée d'intérêt; nous nous bornerons à faire sur cette question une seule observation, qui nous paraît devoir dissiper toute espèce de doute.

On ne peut disconvenir qu'il ne soit infiniment plus simple de se servir d'un cheval en montant dessus, qu'il ne l'est de se faire traîner par lui en l'attelant à un char, dont la construction et le harnachement nécessitent des calculs géométriques qui ne peuvent avoir lieu que chez un peuple dont la civilisation est déjà

fort avancée; on peut donc affirmer, sans crainte de se tromper, que l'homme échappé des mains de la nature, a dû employer le cheval comme monture bien avant de songer à l'atteler. Ce qui se passe chez les sauvages de l'Amérique du sud, en est la preuve irrécusable : incapables de construire une roue, ils n'ont aucune idée d'un chariot, et cependant depuis plusieurs siècles ils connaissent les chevaux, qu'ils montent et dirigent avec beaucoup d'adresse.

Les documens que nous avons sur les principes d'équitation employés dans l'antiquité sont très-imparfaits. Nous savons cependant que presque tous les peuples anciens employèrent la bride et le mors pour conduire et maîtriser leurs chevaux; mais ils ne connurent pas l'usage de la selle et des étriers, ce qui est fait pour exciter l'étonnement, lorsque l'on considère combien il était simple et facile de découvrir l'utilité de ces parties du harnachement, et qu'on se rappelle à quel degré de perfection les Grecs et les Romains portèrent la plupart des arts utiles à la guerre; mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que l'invention de la selle et des étriers soit due aux peuples barbares qui envahirent l'empire romain. Aujourd'hui les cavaliers de toutes les nations civilisées se servent de selles, brides, étriers; mais la forme de ces équipages, de même que les principes d'équitation, varient selon les pays.

Nous allons donner une analyse succincte des principales méthodes d'équitation pratiquées en Europe; mais avant d'examiner l'application particulière que diverses nations font des principes généraux de l'art de monter à cheval, il convient de jeter un coup d'œil rapide sur ces principes fondamentaux, et d'expliquer comment l'homme est parvenu à faire connaître ses volontés au cheval qu'il monte, et à le forcer à les exécuter.

Ces moyens, connus en termes de manège sous le nom d'*aides*, consistent dans l'emploi que le cavalier fait à propos de ses jambes, des éperons qui sont attachés aux talons, de la bride, dont les rênes correspondent au mors placé dans la bouche du cheval. (Quelques nations ajoutent à ces aides le fouet et le son de la voix du cavalier.)

L'emploi de ces aides s'explique facilement par la conformation du corps du cheval, et les sensations que les aides lui font éprouver. Par exemple, le cavalier placé en selle veut-il passer du repos à l'action, il en prévient son cheval en le pressant un peu avec les jambes, et relevant progressivement la main qui tient la bride.

Ces deux mouvemens, forçant le cheval à lever la tête, et mettant son corps en agitation, le préparent à exécuter l'ordre qui va lui être transmis. Cela s'appelle rassembler ou prévenir son cheval; on le prévient de même à chaque changement d'allure qu'on veut exécuter.

Pour marcher en avant, le cavalier baisse la main: dès-lors les rênes cessant de tirer les branches du mors en arrière, celui-ci n'agit plus sur la bouche du cheval, et l'animal n'étant plus retenu, se porte tout naturellement devant lui, en se sentant pressé et chassé en avant par les genoux et les jambes du cavalier qui agissent simultanément avec la main.

Mais si, faute d'instruction ou par méchanceté et caprice, le cheval méconnaît ce commandement et refuse d'avancer, alors les jambes du cavalier se fermant en arrière des sangles, appliquent les éperons sur les flancs de l'animal, qui, pour fuir la douleur, s'empresse de se porter en avant.

Veut-on passer du trot au pas ou du trot au galop, la main baissée, qui amène la diminution de l'effet du mors, tandis que les jambes du cavalier se fermant annoncent l'éperon, avant-coureur de la douleur, indique au cheval s'il doit prendre une allure plus vive.

S'agit-il de ralentir ou d'arrêter la course : après avoir prévenu son cheval, le cavalier rapproche de la ceinture la main qui tient les rênes; ce qui, ramenant en arrière les branches du mors, imprime à celui-ci un mouvement de pression qui fait éprouver à la bouche du cheval une sensation douloureuse; l'animal voulant s'y soustraire, diminue la rapidité de sa marche, ou s'arrête entièrement si la pression du mors continue. Mais comme dans ce mouvement le cheval pourrait placer son corps de travers, le cavalier le maintient en tenant les jambes près du

ventre de sa monture, qui, de crainte des éperons, n'ose jeter ses hanches ni à droite ni à gauche. Faut-il faire un à droite, le cavalier porte la main de ce côté, ce qui, par l'effet que produisent les rênes sur le mors, y dirige forcément la tête et les épaules du cheval, dont l'arrière-train est en même temps ployé et arrondi dans cette direction par la jambe droite du cavalier, qui, se fermant sous le ventre de l'animal, le contraint de céder à l'impulsion de la bride, et détermine tout le mouvement de son corps vers la droite..... Les à gauche, les demi-tours, les marches obliques et en cercle s'exécutent par les mêmes moyens, modifiés selon le besoin, en mettant toujours un accord parfait entre le mouvement des jambes et ceux de la main.

On recule en tirant progressivement les rênes à soi, et en opérant ainsi, par l'action continue du mors, une pression soutenue sur la bouche du cheval, ce qu'il cherche à éviter en se portant en arrière dans le sens opposé à l'action du mors.

Nous ne pousserons pas plus loin cette explication, ce que nous venons de dire étant suffisant pour donner une idée de l'effet des aides et des principes généraux; passons à l'examen de l'emploi que les diverses nations font de ces principes. De nombreuses observations ont démontré que les peuples qui habitent l'Europe se divisent en plusieurs races ou grandes familles, dont les principes sont :

1° La race latine, composée des nations française, espagnole et italienne, qui, habitant les pays que les Romains occupèrent le plus long-temps et où ils fondèrent de nombreuses colonies, parlent un langage évidemment dérivé du latin.

2° La race germanique, qui comprend les Allemands, Suédois, Danois, Hollandais et Anglais : peuples d'une origine commune, et dont les divers langages viennent de la même source, qui est le Deutsch ou Tudesque.

3° La race slave, dont font partie les Russes, les Hongrois, les Polonais, etc., peuples dont les différens dialectes ne sont qu'un dérivé de la langue slavonne.

Les nations qui composent chacune de ces trois races ont non-seulement une grande affinité entre elles, pour l'origine, le lan-

gage, les goûts, les habitudes; mais chacune d'elles a aussi une manière particulière de monter à cheval. Nous allons examiner les avantages de ces diverses méthodes, en bornant cependant nos observations aux temps modernes. Dans le xv^e siècle, il s'éleva à Padoue une académie qui devint particulièrement célèbre pour l'enseignement de l'art de monter à cheval. Les nombreux élèves que la France, l'Espagne et l'Italie envoyèrent à cette école, propagèrent bientôt, dans les états du midi de l'Europe, les principes d'équitation enseignés par les écuyers padouans; ces principes, connus aujourd'hui sous la dénomination d'école Franco-Italienne, sont ceux que l'on montre dans les manéges français.

D'après les préceptes admis pour les adhérens de cette école, le corps du cavalier, placé en selle, se divise en trois parties, dont deux mobiles et une immobile : celle-ci comprend depuis les hanches jusqu'au-dessous des genoux; les deux parties mobiles sous le haut du corps et les jambes. Le cavalier doit avoir la tête droite, les épaules bien effacées et tombantes, les coudes près du corps, le buste droit, et penchant plutôt en arrière qu'en avant, les cuisses tournées en dedans et posées à plat sur la selle, les genoux aussi en dedans, les jambes tombantes, les étriers longs et n'y chaussant le pied que jusqu'à la racine du pouce, la pointe des pieds tournée en dedans dans la direction de l'épaule du cheval; à toutes les allures, même au grand trot et au galop, le cavalier doit conserver cette position.

Quant à la manière de conduire les chevaux et de se servir des aides, l'école franco-italienne prescrit constamment l'emploi des moyens les plus doux : l'usage des éperons n'y est admis que comme châtiment, et permis seulement après qu'on aura essayé de faire obéir le cheval par la pression des jambes et des genoux.

La plupart des maîtres de cette école défendent l'usage du fouet et de la voix du cavalier employés comme aides.

On ne peut disconvenir que les écuyers de l'école franco-italienne ne soient incontestablement ceux qui ont le plus de noblesse, et, sous ce rapport, les adhérens des écoles n'osent le leur disputer.

Mais si les principes de l'équitation italienne sont les plus favorables au développement des grâces, offrent-ils le même avantage sous le rapport de la solidité, si nécessaire au cavalier, et lui donnent-ils tout l'empire possible sur son cheval? C'est ce que nient les sectateurs des autres écoles, qui prétendent que l'écuyer franco-italien, portant les étriers trop longs et ayant les pieds en dedans, ne peut se cramponner en avant, et n'a d'appui que le plat du genou et le gras de la jambe, ce qui fait qu'un rien dérange l'équilibre de son corps, qui reste sur la selle comme un château branlant; position qui ne laisse au cavalier que de très-faibles moyens de réduire le cheval qui se défend; ce qui explique la lenteur avec laquelle se pratique l'éducation des chevaux en Italie, en France et en Espagne, ainsi que la difficulté qu'on éprouve de trouver dans ces contrées un coursier parfaitement dressé.

Les peuples de race germanique, lorsqu'ils montent à cheval, portent les étriers courts, ce qui place les jambes du cavalier plus en avant, et ses cuisses plus [illegible] que dans l'école italienne. Le cavalier [illegible] appuyés, le haut de son corps [illegible] nécessairement en avant [illegible] se tirer davantage [illegible], et d'en [illegible]

[illegible]

perdre son équilibre, et très-souvent tomber aux premiers sauts de mouton que fait le cheval qu'il monte.

Les hommes, tels que les courriers, postillons, maquignons, habitans de la France et de l'Italie, qui montent fréquemment et hardiment à cheval sans avoir été au manége, conduisent leurs chevaux avec les jarrets, ainsi que le prescrivent les écuyers germains, ce qui fait dire à ceux-ci que les principes de leur école sont plus naturels que ceux de l'école franco-italienne.

Les cavaliers germains trouvent que notre méthode d'employer les aides est beaucoup trop douce et trop longue. Chez eux, le cheval, fortement embouché et pressé entre les jarrets vigoureux d'un cavalier affermi sur des étriers fort courts, apprend à connaître l'éperon en même temps que la jambe; voyant toute résistance inutile, il cède et devient, en très-peu de temps, d'une docilité et d'une souplesse extrêmes. Aussi trouve-t-on facilement en Allemagne et en Angleterre un grand nombre de chevaux parfaitement dressés.

On dira que cette méthode de conduire les chevaux, doit les user beaucoup plus que les moyens indiqués par l'école franco-italienne : cela est incontestable; mais soit que les cavaliers de race germanique, dont l'attachement pour leurs chevaux est généralement connu, donnent à ces animaux, lorsqu'ils sont dans l'écurie, des soins infinis qui établissent une compensation suffisante au surcroît de fatigue que leur fait éprouver la manière dont on les monte; soit, ce qui est fort croyable, que ceux-ci s'habituent promptement, ainsi que nos chevaux de poste, à être conduits durement, leur physique n'en souffre pas, et ils durent tout autant, et même plus que les chevaux constamment menés avec toute la délicatesse prescrite par l'école franco-italienne.

L'école germanique admet dans quelques cas, au rang des aides, la voix du cavalier, principalement pour le saut du fossé ou de la barrière.

Les peuples de race slave, habitant des contrées voisines de la Turquie, leur équipement de cheval (sur lequel nous avons copié nos selles à la husarde) se rapproche beaucoup de l'équi-

pement des orientaux. Il en est de même de leurs principes d'équitation, qui sont encore plus durs et plus puissans que ceux des Germains.

Assis sur une selle dont les deux arcades élevées l'éloignent trop du corps de son cheval pour qu'il puisse le presser avec les cuisses et les genoux, le cavalier slave s'attache beaucoup aux rênes, et a presque toujours les talons sous le ventre de son cheval, qu'il conduit avec une main de fer.

Sans daigner le prévenir, il l'enlève de force avec la bride et les éperons, et le fait partir de pied ferme au galop, le lance en arrière, le retourne brusquement dans tous les sens sans marquer le temps d'arrêt ni le soutenir avec les jambes; il l'arrête sur cul au milieu de la course la plus rapide, en tirant violemment les rênes et jetant le coursier sur les jarrets. Enchâssé entre le pommeau et la palette de la selle, qui s'élèvent d'un demi-pied en avant et en arrière de son buste, le cavalier slave, qui porte d'ailleurs des étriers fort courts, se trouve dans une assiette tellement solide, qu'il est rare qu'il soit désarçonné, à moins que son cheval ne s'abatte.

Le trot étant considéré parmi les Slaves comme une allure fausse et non naturelle, la plupart des écuyers de cette race ne font usage que du pas et du grand ou petit galop. Pour habituer le cheval à cette dernière allure, ils le mettent sur les hanches, c'est-à-dire qu'ils le retiennent avec la bride, tandis qu'ils emploient l'éperon pour le faire galoper; ce qui force l'animal à raccourcir son train en s'asseyant sur les jarrets. Par ces violens moyens, les Slaves domptent en peu de jours leurs coursiers, qui deviennent infiniment plus souples et plus soumis que ceux que dressent, avec bien plus de peine et de temps, les écuyers des autres écoles, et principalement l'école franco-italienne.

Il est vrai que la méthode slave use les meilleurs chevaux en très-peu de temps; mais le nombre infini qu'en nourrissent les steppes de l'Ukraine, de Russie, de Hongrie, permettent de les remplacer avec une facilité inconnue dans les autres pays.

Les cavaliers slaves sont ceux qui emploient le plus la voix comme aide, et ils s'en servent souvent pour lancer le cheval et

toujours pour l'arrêter ; le fouet est aussi un aide employé beaucoup plus que les deux autres.

En résumé, pour briller dans un carrousel, monter avec grâce et dresser un cheval de manége ou de parade, on doit adopter les principes de l'école franco-italienne ; pour dresser un cheval de guerre et le lancer avec avantage dans une mêlée, la méthode employée par l'école slave est la plus prompte et la plus puissante ; mais comme terme moyen et réunissant une partie des avantages des écoles italienne et slave, sans en avoir les graves inconvéniens, on doit, selon nous, préférer le système germanique, qui est infiniment plus solide que celui de l'école italienne, et sans être aussi barbare et aussi destructif des chevaux que la méthode slave.

Il est à remarquer que les seigneurs polonais et hongrois qui ont voyagé et reçu une éducation soignée, renoncent à l'équitation slave pour adopter les principes germaniques.

La démonstration de l'art de monter à cheval exigerait des détails qui ne peuvent, faute d'espace, trouver place dans ce recueil ; mais les lecteurs qui désireraient avoir des notions plus positives, les trouveront pour ce qui concerne l'école italienne dans les ouvrages de MM. de Laguérenière, Malfelt, Chatelain, et surtout dans celui de Bohar. Il faut consulter Müller pour ce qui est relatif à l'école germanique.

---

# SUITE DU SERVICE DES ARMÉES EN CAMPAGNE;

PAR LE VICOMTE DE PRÉVAL, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE.

## MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE X DU PROJET.

### DES MARCHES.

*Extrait analytique de l'examen du titre* 19 (des marches), *du réglement de* 1809, *fondu dans le titre* 10 *du projet.*

L'article 1er porte *que les adjudans-commandans, chargés en chef des marches dans chaque division, d'après l'ordre du chef de l'état-major de l'armée, recevront du chef de l'état-major de la division, celui de faire ouvrir la route du côté où la division devra marcher; que lorsque l'armée séjournera quelques jours dans un camp, des routes seront ouvertes en avant, en arrière et sur les deux flancs.* — Ces dispositions qui prescrivent d'envoyer à l'avance ouvrir des chemins, se sont perpétuées, depuis Brantôme, dans toutes les instructions et dans tous les réglemens militaires. Le réglement de 1770, d'où les détails ci-dessus sont tirés, n'occupait aux marches, pour toute l'armée, qu'un aide-maréchal-des-logis qui, à cet effet, devait avoir à ses ordres plusieurs officiers, et des troupes provinciales pour pionniers. Le réglement de 1792 et celui de 1809, donnèrent cette mission, le premier à un adjudant-général également pour toute l'armée, le second à un adjudant-général pour chaque division. Cette institution n'a pas été réalisée, et n'a pas besoin de l'être, aujourd'hui que les communications d'une ville à une autre sont bien établies,

qu'elles sont même multipliées, et que les armées belligérantes sont le plus souvent en présence.

*D'après les six articles suivans, chaque aile de cavalerie et chaque division d'infanterie forment une colonne; les lignes restent formées; l'armée marchant sur quatre colonnes, la première ligne de cavalerie de l'aile droite marche avec la première division d'infanterie, la seconde ligne avec la deuxième division; l'aile gauche de cavalerie marche de même avec les divisions de gauche. Le même ordre est indiqué pour six colonnes. Les parcs d'artillerie des divisions marchent à la suite.* — Cet ordre de marche dépend de la formation des anciennes armées, qui présente, dans l'ordre de bataille, toute l'infanterie au centre, la cavalerie aux deux extrémités, sous le nom d'aile droite et d'aile gauche. Cette formation est indiquée en 1809, dans le titre du campement et dans l'instruction pour les combats. Mais depuis que les armées sont formées en divisions, qu'on a des avant-gardes permanentes, que les armées sont actives, manœuvrières, que le plus souvent elles attaquent, qu'elles font un meilleur emploi de leur feu, qu'on a de l'artillerie légère, que la cavalerie galope (1), l'ordonnance de nos armées est différente et ne peut être uniforme.

(1) « On avait faussement cru en France que la vitesse était incompatible » avec l'ordre : de là, la cavalerie ne savait pas manœuvrer au galop. » *(Essai de tactique)*. Ce n'est pas le seul endroit où Guibert ait énoncé l'ignorance profonde où était notre cavalerie avant la paix de 1763 : MM. de Turpin, de Bohan et d'autres auteurs, l'ont signalée aussi fortement encore. En effet, relativement à l'équitation, c'est seulement en 1764, pour la première fois, qu'on établit des écoles où elle devait être enseignée, en 1770 que quelques régimens en formèrent, et en 1773 qu'une ordonnance les prescrivit à tous. Relativement aux manœuvres, la première ordonnance régulière, celle de 1755, est très-peu de chose; elle ne fait pas mention du galop, même pour la charge; elle la fait faire au trot. L'ordonnance de 1766 est la première qui en parle, et quoique meilleure que la précédente, elle est encore bien incomplète.

C'est celle de 1777 qui a commencé à donner quelques bons moyens d'instruction; mais celle de 1788 les a complétés. Simplifiée et mise dans un meilleur ordre en 1804, par une commission dont le digne général Canclaux

Il est prescrit que *les jours de marche, le chef d'état-major de l'armée donnera ordre aux tambours et trompettes de garde du quartier-général de battre la générale, et d'aller battant et sonnant jusqu'au plus prochain corps de la ligne, où ces signaux seront répétés, etc.*

Cela a pu être exécutable au camp de manœuvre de Vossieux, assis très-près du château où M. le maréchal était établi ; et cette disposition est tirée du réglement de 1778, qui fut fait à l'occasion de ce camp. La méthode de battre la *générale*, chaque fois que l'armée devait marcher, a été reproduite dans tous nos réglemens, depuis l'ordonnance de 1670, qui l'a prescrite la première. Cette batterie doit être réservée pour les cas extraordinaires ; afin qu'elle ait son effet, qui doit être d'exciter la plus grande promptitude.

---

fut l'âme, elle fera toujours la base de toutes celles à rédiger. Nous faisons des vœux pour que ce travail, dont on est occupé aujourd'hui, abrége le nombre et la forme des leçons, qu'il soit fixé d'après l'organisation, en adoptant pour ses divisions l'école du cavalier, celle du peloton, d'escadron, de régiment, de brigade et de division ; que surtout ce diviseur carré, fictif autant qu'il est instantané, ce diviseur, qui oblige à de si fréquentes formations, qui mélange et confond tout un régiment, qui détruit les liens d'obéissance et de confiance, et perd l'esprit d'unité et d'action, soit enfin abandonné comme ordre unique et permanent. Nous désirons, au contraire, que chaque escadron soit habitué à manœuvrer quel que soit son nombre de files ; les meilleures cavaleries de l'Europe n'ont cessé de nous en donner l'exemple.

Mais ce système appartient entièrement à l'escadron-compagnie ; il en est inséparable et ne pourra s'exécuter utilement que lorsque l'organisation actuelle sera enfin achevée, c'est-à-dire lorsqu'on aura bien compris que c'est une véritable économie, particulièrement en France, d'avoir une nombreuse cavalerie ; que chaque régiment aura ses six escadrons toujours prêts à entrer en campagne par le nombre et l'âge des chevaux, ainsi que sous le rapport de l'instruction, qui ne saurait être complète dans leur état de faiblesse. C'est alors seulement que cette ancienne organisation, réclamée en France depuis vingt ans, sera appréciée à sa juste valeur ; c'est alors qu'elle ne trouvera plus de détracteurs, hormis ceux qui ne la déprécient que pour écarter l'auteur de son rétablissement, ou plutôt un concurrent auquel ils ont fait l'honneur de le croire redoutable, et qui cependant, comme ils le savent bien, n'a jamais contrarié leurs vues, ni porté envie à leurs succès.

Toujours conformément aux anciennes attributions des états-majors, le réglement de 1809 veut que *le chef d'état-major d'armée, et ceux de division, correspondent avec les troupes, et les mettent en mouvement.*

*On compose chaque jour les avant-gardes de bataillons de grenadiers*, comme à l'époque où ils tenaient lieu de troupes légères avec les piquets; *on fait marcher avec eux les officiers-généraux de jour, de brigade, les officiers supérieurs de piquet, et les chefs de différens états-majors.* — On voit que tout cela rappelle encore les armées de la guerre de 1756.

*Les nouvelles gardes marchent à la suite de l'avant-garde, les vieilles après les équipages, qu'on place après l'artillerie de chaque division.* — En sorte que les compagnies sont morcelées, et bien moins propres à tout ce qu'on peut attendre d'elles.

Les articles sur la rencontre des troupes en route sont vagues, et n'ont jamais prévenu les discussions scandaleuses qui ont si souvent existé entre les chefs des colonnes, ni les retards qui en sont résultés. On a cherché dans le projet à y pourvoir, autant que possible.

Enfin ce titre contient, comme tous les autres, une foule de dispositions de détail, qui ont été rectifiées sur ce que vingt ans de guerre ont fait reconnaître préférable.

## TITRE X.

### DES MARCHES.

**ART. 130. — Dispositions générales.**

Le but du mouvement de la nature du terrain détermineront l'ordre de la marche, le nombre des colonnes sur lesquelles on doit marcher, ainsi que les troupes qui doivent les composer.

On cherchera à former le plus de colonnes qu'on pourra, en ayant l'attention de ne pas les rendre trop faibles. Leur distance

respective doit être telle, qu'elles puissent se communiquer, se soutenir mutuellement et se réunir avec facilité.

**ART. 131. — Avant-garde et arrière-garde.**

La force et la composition de l'avant-garde, et de l'arrière-garde formées de troupes légères, se règlent d'après la position où l'on se trouve à l'égard de l'ennemi. Ces troupes sont uniquement destinées à couvrir les mouvemens du corps dont elles font partie, et à arrêter l'ennemi jusqu'à ce que le général ait eu le temps de faire ses dispositions. L'avant-garde ne tient pas toujours la tête de la colonne : dans une marche de flanc, elle est employée à s'emparer des positions qui couvriraient l'armée.

**ART. 132. — De la générale.**

On ne battra la *générale* et l'on ne sonnera le *boute-selle*, que pour marcher subitement à l'ennemi. Alors toutes les troupes prendront les armes ou monteront à cheval, et se formeront en avant de leur camp ou de leur cantonnement. Le premier peloton se réunira aux drapeaux.

**ART. 133. — Batteries et sonneries pour le départ.**

Lorsque l'armée ou un corps recevra l'ordre de se mettre en marche, on battra le *premier*; une demi-heure après *l'assemblée*; une heure après, les *drapeaux*.

Dans la cavalerie, on sonnera le *boute-charge*, et une heure après, *à cheval*, de manière à recevoir les drapeaux en même temps que l'infanterie, si l'on campe avec elle.

On éteindra les feux, on empêchera que la paille du vieux camp soit brûlée, et serve ainsi à l'ennemi d'indication de départ.

**ART. 134. — Marche de la cavalerie.**

Rien ne détruisant davantage la cavalerie comme la nécessité de se conformer au pas de l'infanterie et à l'allongement des colonnes traversant un défilé, les deux armes ne marcheront ensemble que quand la proximité de l'ennemi l'exigera.

La cavalerie observera, lorsqu'elle est isolée et loin de l'ennemi, que chaque régiment et autant que possible chaque escadron, fasse tête de colonne, afin que l'allure soit égale et se maintienne de la tête à la queue, et qu'on puisse trotter chaque fois que le terrain le permettra. Ces dispositions hâtant le trajet, la cavalerie, chaque fois qu'elle prévoira pouvoir les suivre, pourra partir tard de ses quartiers, afin de donner plus de repos aux chevaux, de soins au ferrage et au harnachement.

ART. 135. — Inspection dans la cavalerie.

Dans les troupes à cheval, on ne bridera qu'au moment même du départ. Les commandans de peloton et les sous-officiers veilleront personnellement à ce que les chevaux soient sellés, bridés et chargés régulièrement. Les officiers supérieurs et les capitaines feront leur inspection lorsqu'on se sera mis en route, en se portant successivement à la hauteur de chaque file. A la première halte on replacera les couvertes, on resanglera, on resserrera les courroies de charge; enfin, on réparera tout ce que l'inspection, ou ce premier trajet aura montré ou rendu défectueux.

ART. 136. — Rapports.

Les colonels feront leur rapport au général de brigade tous les jours, lors du rassemblement, et leur remettront une situation sommaire comprenant les mutations. Les généraux de brigade en useront de même envers le général divisionnaire.

ART. 137. — Départ jamais retardé.

L'exécution des ordres ne devant jamais éprouver de retard, si le général de division ou de brigade, un colonel ou un officier de tout autre grade, n'arrive pas à sa troupe lorsqu'elle devra partir, celui du rang immédiatement inférieur la fera mettre en marche.

ART. 138. — Sapeurs en tête des colonnes et jalonnage.

Les généraux de division et de brigade réuniront, quand ils le jugeront convenable, les sapeurs des régimens, pour qu'ils mar-

chent à la tête de la colonne, et applanissent toutes les difficultés du terrain; ils y ajouteront autant que possible, des travailleurs, gens du pays.

Les officiers d'état-major ou les adjudans majors devanceront les colonnes pour diriger ces sapeurs et ouvriers.

Dans les mauvais pas et dans les marches de nuit où il faudrait jalonner, les adjudans placeront à cet effet les fourriers, et à défaut de ceux-ci, des caporaux intelligens, qui se relèveront par compagnie successivement, sans interrompre la marche.

ART. 139. — Police dans les marches.

Pendant la marche et dans les haltes, on empêchera qu'on tire des armes à feu. On ne souffrira pas que les soldats attachent à leurs fusils des bidons ou autres objets. On ne permettra pas non plus que les chevaux aient, avec le porte-manteau, autre chose que les ustensiles d'écurie, l'avoine et le fourrage.

Les officiers-généraux et supérieurs, et les commandans de troupes détachées, feront faire souvent la visite des sacs et des porte-manteaux, pour en rejeter tout ce qui dépasserait l'ordonnance.

Aucun officier ne pourra quitter sa troupe, ni aucun soldat son rang, sans une permission. Le soldat qui l'aura obtenue laissera son fusil à son camarade; si c'est un cavalier, il donnera son cheval en main; si le cavalier est malade, ou que la marche soit rapide, il gardera son cheval, mais il sera accompagné par un sous-officier ou par un brigadier qui le ramènera dans les rangs.

On ne laissera jamais les soldats s'arrêter aux ruisseaux ou aux puits pendant la marche, ce qui peut être dangereux pour leur santé.

Lorsqu'une troupe passera dans un village, on y laissera, de bataillon en bataillon, des officiers et des sous-officiers pour faire serrer et pour empêcher qu'aucun soldat ne s'y arrête.

Quand les commandans de colonne le jugeront nécessaire, ils chargeront, à tour de rôle, un escadron ou compagnie, un peloton ou section du régiment qui tient la queue de la colonne, de

faire l'arrière-garde, pour faire rejoindre les traîneurs. Dans les circonstances importantes, on y ajoutera plusieurs sous-officiers de chaque régiment. Cette troupe ne se bornera pas à suivre la route; elle visitera les chemins creux, les haies, les villages, et secondera partout la gendarmerie, à laquelle seront remis les maraudeurs ou autres délinquans pris en flagrant délit; les autres seront reconduits à leurs corps, pour y être punis selon le cas.

On évitera, autant que possible, de laisser des hommes en arrière pour le ferrage, et lorsqu'on devra prendre ce parti, ce ne sera que pour un nombre assez considérable, qui sera alors confié à la vigilance d'un sous-officier.

ART. 140. — Soin des généraux pour maintenir l'ensemble dans la marche.

Les officiers généraux et supérieurs s'arrêteront souvent pour voir si leurs troupes marchent dans l'ordre prescrit et ne perdent pas leurs distances; ils enverront à la queue, s'il en est besoin, des officiers qui viendront leur rendre compte, et les mettront ainsi à même de régler la marche.

Quand on passe un défilé, les troupes qui sont au-delà doivent ralentir leur marche ou leur allure, et même faire halte, s'il est nécessaire, pour laisser aux autres le temps de regagner les distances; et chaque compagnie d'infanterie, ou chaque escadron de cavalerie, doit s'être reformé avant d'accélérer sa marche pour rejoindre la colonne.

Quand on a à craindre qu'il y ait foule ou désordre au passage d'un pont ou d'un défilé, le général de la division y placera un officier d'état-major avec une ou plusieurs compagnies, que chaque brigade sera tenue de relever à son passage.

On fera des haltes aussi fréquentes que le permettront le but du mouvement et la longueur du trajet. Autant que possible, elles auront le double objet de reposer et de reformer les troupes.

Dans les marches et les haltes, les honneurs ne seront rendus à personne.

chent à la tête de la colonne, et applanissent toutes les difficultés du terrain; ils y ajouteront autant que possible, des travailleurs, gens du pays.

Les officiers d'état-major ou les adjudans majors devanceront les colonnes pour diriger ces sapeurs et ouvriers.

Dans les mauvais pas et dans les marches de nuit où il faudrait jalonner, les adjudans placeront à cet effet les fourriers, et à défaut de ceux-ci, des caporaux intelligens, qui se relèveront par compagnie successivement, sans interrompre la marche.

ART. 139. — Police dans les marches.

Pendant la marche et dans les haltes, on empêchera qu'on tire des armes à feu. On ne souffrira pas que les soldats attachent à leurs fusils des bidons ou autres objets. On ne permettra pas non plus que les chevaux aient, avec le porte-manteau, autre chose que les ustensiles d'écurie, l'avoine et le fourrage.

Les officiers-généraux et supérieurs, et les commandans de troupes détachées, feront faire souvent la visite des sacs et des porte-manteaux, pour en rejeter tout ce qui dépasserait l'ordonnance.

Aucun officier ne pourra quitter sa troupe, ni aucun soldat son rang, sans une permission. Le soldat qui l'aura obtenue laissera son fusil à son camarade; si c'est un cavalier, il donnera son cheval en main; si le cavalier est malade, ou que la marche soit rapide, il gardera son cheval, mais il sera accompagné par un sous-officier ou par un brigadier qui le ramènera dans les rangs.

On ne laissera jamais les soldats s'arrêter aux ruisseaux ou aux puits pendant la marche, ce qui peut être dangereux pour leur santé.

Lorsqu'une troupe passera dans un village, on y laissera, de bataillon en bataillon, des officiers et des sous-officiers pour faire serrer et pour empêcher qu'aucun soldat ne s'y arrête.

Quand les commandans de colonne le jugeront nécessaire, ils chargeront, à tour de rôle, un escadron ou compagnie, un peloton ou section du régiment qui tient la queue de la colonne, de

faire l'arrière-garde, pour faire rejoindre les traîneurs. Dans les circonstances importantes, on y ajoutera plusieurs sous-officiers de chaque régiment. Cette troupe ne se bornera pas à suivre la route; elle visitera les chemins creux, les haies, les villages, et secondera partout la gendarmerie, à laquelle seront remis les maraudeurs ou autres délinquans pris en flagrant délit; les autres seront reconduits à leurs corps, pour y être punis selon le cas.

On évitera, autant que possible, de laisser des hommes en arrière pour le ferrage, et lorsqu'on devra prendre ce parti, ce ne sera que pour un nombre assez considérable, qui sera alors confié à la vigilance d'un sous-officier.

**ART. 140. — Soin des généraux pour maintenir l'ensemble dans la marche.**

Les officiers généraux et supérieurs s'arrêteront souvent pour voir si leurs troupes marchent dans l'ordre prescrit et ne perdent pas leurs distances; ils enverront à la queue, s'il en est besoin, des officiers qui viendront leur rendre compte, et les mettront ainsi à même de régler la marche.

Quand on passe un défilé, les troupes qui sont au-delà doivent ralentir leur marche ou leur allure, et même faire halte, s'il est nécessaire, pour laisser aux autres le temps de regagner les distances; et chaque compagnie d'infanterie, ou chaque escadron de cavalerie, doit s'être reformé avant d'accélérer sa marche pour rejoindre la colonne.

Quand on a à craindre qu'il y ait foule ou désordre au passage d'un pont ou d'un défilé, le général de la division y placera un officier d'état-major avec une ou plusieurs compagnies, que chaque brigade sera tenue de relever à son passage.

On fera des haltes aussi fréquentes que le permettront le but du mouvement et la longueur du trajet. Autant que possible, elles auront le double objet de reposer et de reformer les troupes.

Dans les marches et les haltes, les honneurs ne seront rendus à personne.

ART. 141. — Malades.

Les malades marcheront avec les équipages, ou seront envoyés dans les dépôts si leur état l'exige.

ART. 142. — Chevaux de selle et d'équipage.

Les chevaux de selle seulement des officiers de toutes les armes, suivront les régimens de ces officiers avec les chevaux des hommes démontés; et pour la nuit, ils seront placés à la suite de leurs bataillons ou escadrons respectifs, à moins qu'on n'aille attaquer. Ceux d'équipages seront avec les voitures, sous les ordres des vaguemestres; jamais il n'en marchera avec les colonnes.

Lorsque le général jugera nécessaire de faire marcher les voitures d'artillerie et d'ambulance, il indiquera le rang qu'elles prendront dans les colonnes.—Aucune voiture n'y sera soufferte si ce n'est celle du général en chef, et celle des officiers généraux indisposés.

ART. 143. — Rassemblemens.

Autant que possible, on ne prendra pas pour lieux de rassemblemens les grandes routes, les chemins particuliers ni tout autre point où la troupe pourrait gêner la circulation.

Les généraux de division auront l'attention d'envoyer à l'avance un officier d'état-major au rendez-vous, pour recevoir les corps; les brigades ou les régimens isolés, y enverront également un officier.

Toute troupe arrivant à un rendez-vous où d'autres corps devraient se réunir ou seraient déjà réunis, se placera, à moins d'indication contraire, sur le terrain qu'elle occuperait dans l'ordre de bataille.

Le moment du départ pour les troupes de corps d'armée différens qui doivent parcourir la même route, sera réglé dans l'intérêt du service par l'officier le plus élevé en grade, et, à grade égal, par le plus ancien, sur sa responsabilité, et après qu'il aura demandé communication des divers ordres de destination.

**ART. 144.—Cas où des troupes se rencontrent ou se croisent.**

Les troupes qui se croiseraient sur les mêmes routes, se céderont réciproquement la droite, si le chemin permet de continuer la marche; dans le cas contraire, et à moins d'ordres écrits ou transmis verbalement par un officier de l'état-major, elles se conformeront aux dispositions suivantes :

Si ce sont des corps d'armée, le premier, dans l'ordre de bataille, prendra le pas sur l'autre, qui suspendra sa marche, et la reprendra avant la réserve en infanterie, cavalerie et artillerie du corps d'armée qui l'aura dépassé; et ensuite la réserve du premier corps reprendra le pas sur celle du second.

Si ce sont des divisions ou des brigades de divers corps d'armée, celles des corps d'armée des derniers numéros, dans l'ordre de bataille, suspendront leur marche. Il en sera de même entre deux régimens ou détachemens.

Cette disposition sera observée de la part d'un corps d'armée, d'une division ou d'une brigade, à l'égard d'un régiment qui ferait partie d'un corps d'armée qui aurait la droite dans l'ordre de bataille; mais cela ne sera pas d'obligation pour moins d'un régiment.

Les divisions, les brigades et les divisions de même corps d'armée, se succéderont dans la marche, selon la formation habituelle ou ordre de bataille.

Les divisions, brigades et régimens de troupes à cheval faisant partie d'un corps d'armée, se régleront entre eux, comme l'infanterie, sur leur place dans l'ordre de bataille.

Si la rencontre a lieu entre des troupes à cheval de divers corps d'armée, le rang du corps d'armée réglera la marche sans égard à l'espèce d'arme.

Les corps de troupes à cheval de la réserve de l'armée, observeront entre eux leur ordre de bataille, s'ils sont de même arme; s'il n'en sont pas, ils suivront le rang assigné à chaque arme par l'article 5.

Toute troupe en marche ne peut être coupée par une autre.

Une troupe qui en trouvera une autre arrêtée, passera, si elle

a la priorité sur elle. Elle passera encore, si l'autre ne veut à l'instant même user de son droit de marcher la première.

De deux troupes qui se rencontrent à une jonction de routes, celle qui arrive la dernière attend, quel que soit son rang, si l'autre est en pleine marche, et qu'elle ait déjà le tiers de son monde dans la direction commune.

Les colonnes qui suspendraient leur marche en faveur d'une autre troupe, la reprendront avant les équipages. Celles qui croiseraient des équipages les feront arrêter, si autrement elles ne pouvaient continuer la route.

Quoique Sa Majesté ait réglé les prétentions et assigné les rangs, elle recommande à ses officiers-généraux qui auraient à suspendre la marche d'une autre troupe, de ne point s'en tenir rigoureusement à ladite fixation, mais d'examiner dans leur honneur, si l'intérêt du service n'exigerait pas qu'ils abandonnassent leurs prérogatives, en faveur des corps dont ils contrarieraient la destination. Ils devront se concerter de bonne foi sur leurs ordres respectifs, et ne suivre de règle que leur zèle pour le service de Sa Majesté.

## MOTIFS QUI ONT DONNÉ LIEU AU TITRE XI DU PROJET.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LES COMBATS.

*Extrait analytique de l'examen du titre* 20 *du réglement de* 1809 (instruction pour les jours de combat), *fondu dans le titre* 11 *du projet.*

Cette instruction, que le réglement de 1788 n'avait point employée, est copiée sur celui de 1778. Elle se compose de détails minutieux, de conseils timides, de préceptes qui ne sont plus en rapport avec nos systèmes.

« Lorsqu'on prévoiera une action prochaine, les officiers supé-

» rieurs feront l'inspection des armes, les feront garnir de » pierres neuves, ils s'assureront que les soldats en aient de re- » change, que les gibernes soient complètes, qu'on ait des épin- » glettes. — Les généraux, avant l'action, ménageront les troupes, » et les feront reposer avant le combat, on ne fera point quitter » les sacs pour combattre. — Depuis le général jusqu'au soldat, » chaque grade sera instruit, pour ce qui le concerne, des dis- » positions du général en chef. — On préviendra toujours les » troupes de la proximité de l'ennemi, des efforts qu'elles auront » à soutenir, si elles sont destinées à attaquer ou à attendre l'en- » nemi ; on leur expliquera toutes les dispositions dans l'un et » l'autre cas, observant de ne pas marquer trop de mépris ou trop » de crainte de l'ennemi ; car s'il en arrivait autrement qu'on » l'aurait annoncé aux troupes, elles seraient découragées. — Les » officiers-généraux et supérieurs donneront l'exemple de l'au- » dace. — Les commandans des réserves seront instruits des » corps qu'ils devront soutenir ou remplacer. — Il faut que l'armée » soit bien mise en bataille, avec les distances nécessaires ; que » les attaques dans les différens points s'exécutent en même temps. » — L'armée se mettra en bataille sur deux lignes, à trois cents » pas de distance ; les réserves à trois cents pas en arrière. Les » brigades s'aligneront entre elles, afin de ne pas se croiser en » marchant. — L'artillerie dirigera son feu sur les troupes qu'on » veut attaquer, plutôt que sur l'artillerie ennemie. — Les troupes » attaquantes marcheront bien droit devant elles, etc. Lors- » qu'elles seront arrivées à cent pas de l'ennemi, elles redouble- » ront de vitesse ; mais, dès que l'ennemi sera rompu, elles » reprendront le pas ordinaire, lent et raccourci. L'infanterie » légère et les grenadiers poursuivront l'ennemi. »

Le reste contient encore quelques détails analogues.

L'extrait qu'on vient de lire montre suffisamment que cette instruction offre bien peu de notions utiles. Elle a été composée à une époque où les militaires étaient encore divisés d'opinion sur les dispositions pour se former et pour combattre. Elle devait être essayée au camp de manœuvre de Normandie : voilà pourquoi elle contient des détails d'exercice. Elle a été faite pour nos

anciennes armées, et les recommandations timides qu'elle contient n'étaient rien moins que propres à établir cette confiance si précieuse entre les troupes et leurs chefs. Elle dit qu'il faut, par exemple, avoir toute l'armée en bataille, pour disposition préalable, attaquer dans cet ordre, et fairé usage de l'artillerie sur les troupes áttaquées. Si, en 1778, ces préceptes n'étaient pas appréciés à leur juste valeur, ils doivent l'être aujourd'hui, qu'une longue guerre a pu faire juger tous les systèmes.

Il fallait donc refaire cette instruction; et, pour lui conserver son objet, c'étaient en quelque sorte des principes de tactique à poser; ce qui ne peut guère entrer dans le plan d'un simple réglement de service. Ce n'est donc que par l'obligation où j'étais de ne pas supprimer ce titre, que je me suis soumis à rassembler, en peu de mots, quelques notions générales, qui ne sont étrangères à aucun militaire de nos jours.

Ce titre du réglement de 1809 prescrivit encore : « Que le » lendemain d'une action, les généraux de brigade présenteraient » aux généraux de division les hommes qui se seraient distingués » d'une manière particulière; que les généraux divisionnaires les » conduiraient eux-mêmes au général en chef à qui ils rendraient » compte en même temps des généraux et officiers supérieurs » dont la conduite aurait le plus contribué au gain de l'affaire, » afin de mettre le général en chef à portée d'en informer sur-le- » champ Sa Majesté. »

On conçoit que des dispositions copiées des anciennes ordonnances, ne soient plus exécutables dans les armées nombreuses et mobiles d'aujourd'hui. Ces dispositions sont d'ailleurs tellement incomplètes, qu'elles ne font pas plus mention en 1809 qu'en 1753 des officiers inférieurs.

Elles n'offrent point de garanties pour l'exactitude des faits; elles ne peuvent mettre le général en chef à l'abri de surprise. Des individus qui n'auraient pas même paru sur le champ de bataille, pourraient donc recevoir des récompenses et l'honneur insigne de la mention au bulletin. Les plaintes ont été vives et unanimes à cet égard; on les préviendrait, je pense, en adoptant l'article 146, ou quelqu'autre prescription analogue..

Cette détermination est urgente et indispensable pour l'avantage du service; elle l'est encore très-particulièrement pour les intérêts individuels. En effet, la justice rendue à la guerre aux subalternes, est étroitement liée aux intérêts les plus chers et les plus actifs des chefs de corps et des généraux de tous les rangs. Je m'explique :

Il semble au premier coup d'œil, que l'avancement et les récompenses en campagne, soient le produit unique des vacances qu'elle entraîne, et des occasions qu'elle offre de se distinguer.

Ces deux causes y ont une grande part sans doute, mais si elles étaient dominantes, il s'en suivrait qu'en temps de paix, les officiers d'une conduite irréprochable, dont le zèle ne se dément jamais, ni pour acquérir de l'instruction ni pour la répandre, seraient sûrs de leur avancement. S'il n'en est pas ainsi, il faut reconnaître que les récompenses à la guerre et les récompenses pendant la paix, ont des causes distinctes et peut-être opposées.

En effet, à la guerre, la source des grâces se déplace; elle abandonne le cours qu'elle suivait pendant la paix, les régimens groupés par brigades et par divisions ne sont plus sans intermédiaires actifs et permanens. C'est la conduite, ce sont les belles actions, les succès des individus qui déterminent alors les distinctions de l'avancement des chefs de corps; ces résultats touchent surtout immédiatement la réputation et la gloire des généraux : le général en chef lui-même, tire souvent le plus grand parti de l'intelligence et de la valeur d'un simple officier, de même que l'incapacité ou l'irrésolution d'un subalterne, peuvent compromettre le plan le mieux concerté et des succès qui touchaient à leur terme. Les généraux, les colonels mêmes, ont donc l'intérêt le plus puissant, le plus direct à écarter les coteries des régimens, les menées de l'intrigue et de la faveur, pour récompenser le mérite partout où ils le trouvent et pour animer l'émulation partout où ils en découvrent le germe. Le pouvoir de récompenser étant enfin dans les mains de ceux qui ont un intérêt pressant et personnel à bien placer la récompense, on a droit, à la guerre, de tout attendre de ses talens et de son épée.

En temps de paix, au contraire, avec notre système de tenir

les régimens isolés, chacun d'eux forme un corps particulier dont le colonel est le chef suprême.

La mission passagère des inspecteurs ne parvient que bien rarement à tempérer les passions; elle ne peut arrêter que momentanément les effets de la partialité ou de vues ambitieuses; la sagacité du ministre le plus attentif ne saurait toujours démêler le véritable but des propositions qui lui sont soumises. En obtenant pour le mérite sans appui de légitimes récompenses, la justice resterait souvent gratuite pour celui qui l'aurait fait rendre. Il faut bien de la vertu pour défendre les droits légitimes contre la puissance de l'intrigue, ou de la faveur qui assure les intérêts de ceux qui se courbent devant elle, et repousse avec dédain ceux qui osent la combattre. Tristes effets, mais presque irrépressibles, des faiblesses de l'humanité! De bonnes institutions peuvent seules leur assigner quelques limites. Je pense qu'à cet égard, la loi et l'ordonnance sur l'avancement, ayant besoin de modifications sous d'autres rapports, doivent recevoir aussi des perfectionnemens qui s'opposent avec efficacité à la violation des sages principes qui en sont la base.

# TITRE XI.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LES COMBATS.

### ART. 148. — Dispositions générales.

On ne peut guère fixer des règles précises sur la manière de disposer ses forces, puisque ces règles varient en raison du nombre et de l'espèce des troupes respectives, de la nature de la guerre, de celle du terrain, de la capacité des chefs, de la qualité des troupes, de leur moral dans le moment où l'on se trouve, etc., enfin de l'objet qu'on se propose. On se bornera donc à présenter ici quelques bases.

L'avant-garde, après avoir culbuté les avant-postes de l'ennemi, si elle n'a pu les enlever ou les couper de leurs corps, ce qu'elle doit toujours tenter, occupera, en avançant, tous les points qui peuvent couvrir et faciliter la marche du corps dont elle fait partie, ainsi que ceux dont la possession lui serait nécessaire en cas de retraite, tels que ponts, défilés, bois et hauteurs. Dès que cet objet sera rempli, elle tentera sans se compromettre, quelques attaques pour occuper l'ennemi et le tromper sur la marche et les projets du corps qu'elle précède, si l'ennemi est ébranlé. Dans le cas contraire, elle doit se borner à favoriser les opérations de l'armée, ce qu'elle ne peut faire si elle se compromet.

Les troupes que l'avant-garde aura laissées en arrière, la rejoindront dès l'arrivée d'autres troupes sur le même terrain. Si l'on prend position, et que l'avant-garde doive rester séparée du corps principal par les hauteurs ou les défilés qu'il serait nécessaire d'occuper pour se lier avec elle, ces points seront gardés par des troupes tirées du corps municipal.

Lorsqu'on sera assez à proximité de l'ennemi et qu'on voudra l'attaquer, on se formera d'abord en plusieurs lignes, si le nombre des troupes le permet. S'il ne doit y avoir que deux lignes, on placera quelques bataillons en colonne derrière les ailes de la seconde. Les lignes peuvent se composer de troupes en colonne et de troupes en bataille, selon le terrain et les attaques projetées. L'avant-garde peut être réunie aux autres troupes, placée sur les ailes ou dans une position propre à se lancer sur l'ennemi pour le poursuivre, ou couvrir la retraite en cas de non succès dans l'attaque.

La réserve sera en arrière et au centre, ou derrière les points les plus importans où l'on voudra faire effet; elle sera, autant que possible, composée de corps d'infanterie et de cavalerie. Son objet est d'achever la défaite de l'ennemi ou de faciliter la retraite en soutenant l'avant-garde qui doit la couvrir; elle doit toujours être commandée par un homme de tête et audacieux, et composée des meilleures troupes. La décision doit être une des principales qualités des corps de réserve.

La cavalerie doit être répartie en échelons sur les ailes et au centre, si le terrain permet qu'elle y combatte; car sa force étant dans l'attaque, il faut qu'elle soit à portée du point sur lequel elle doit agir. On doit lui recommander vigueur et vitesse, d'assaillir une des ailes, de tourner l'ennemi, tant qu'elle le pourra avec des troupes disposées à cet effet; de ne jamais attendre de pied ferme une charge, mais de la prévenir, ou de se retirer en manœuvrant, si elle n'est pas assez forte; et, pour conserver la force que lui donne son ensemble, de ne prendre le galop qu'à cent pas de l'ennemi; enfin, pour assurer la poursuite et se prémunir contre un revers ou des réserves, la cavalerie ne doit pas engager tous ses escadrons à la fois; elle doit en avoir le tiers en colonne à hauteur de l'une de ses ailes, ou en échelons, dispositions préférables à une seconde ligne même avec intervalle.

L'artillerie sera employée en partie à éteindre le feu des batteries ennemies, quand on se disposera à attaquer un point. Dans la défense, elle dirigera son feu de préférence sur les troupes qui se porteraient en avant. Dans ces deux cas, on en réunira le plus possible sur les points d'attaque principaux, son feu étant plus redoutable lorsqu'il est concentré.

Dans les combats et dans les opérations, on cherchera toujours à prendre l'initiative, c'est-à-dire à réduire l'ennemi à la défensive; mais pour s'abandonner sans réserve à une telle entreprise, et ne pas perdre sa supériorité, il faut être le plus fort en nombre, ou en qualité de troupes, que le terrain soit favorable à l'attaque et d'un abord facile.

Comme il y a toujours un point important et décisif, il faut tout disposer pour l'attaquer avec une force supérieure; ce qu'on fera avec succès en couvrant ses préparatifs par de fausses attaques, en présentant sur les points qu'on ne veut pas entamer, des colonnes qui puissent se porter ensuite avec rapidité sur le vrai point d'attaque; en réunissant dans le même but des troupes qu'on dérobera à la vue de l'ennemi, soit à la faveur du terrain, soit par des troupes agissantes ou en ligne; enfin, en prenant tous les moyens propres à contenir les plus grandes forces de l'ennemi avec le moins de monde possible, sur les points qu'on n'a pas le dessein d'attaquer réellement.

La défense a, comme l'attaque, son point important. Tout consiste à le bien connaître; c'est la clef de la position; c'est celui où l'ennemi doit faire plus d'efforts, c'est là qu'il faut l'attendre et concentrer ses moyens; ce n'est que là enfin, où son attaque est dangereuse.

Outre les dispositions qui doivent être relatives au projet probable de l'ennemi, il faut appuyer les ailes, et suppléer au défaut du terrain par des corps placés en échelons. Mais dès qu'au lieu d'être entamé, on est parvenu à repousser l'ennemi, il faut prendre l'offensive. C'est le moyen de déconcerter l'ennemi, de rendre la confiance aux troupes, et de décider peut-être la victoire.

Dans toutes les dispositions, notamment dans celles de l'attaque, il faut avoir pour principe de montrer tard ses desseins, et de les porter à exécution avec toute la promptitude possible.

Comme il est important de ne jamais hasarder une attaque sans avoir ses communications et sa retraite assurées, en même temps qu'on tracera les dispositions pour l'attaque, on prescrira celles à suivre, au cas que l'on ne réussisse pas, ou que l'ennemi force à la retraite. On indiquera donc à l'avance aux officiers-généraux et chefs de corps, les mouvemens qu'ils pourraient faire dans les différentes chances qu'on peut prévoir, et les positions qu'ils devraient occuper successivement. Mais bien que le général serait entré, autant que possible, dans les détails de la journée, les officiers-généraux sous ses ordres pourront, s'ils y sont forcés par les circonstances, varier les dispositions; mais en agissant toujours conséquemment au plan général, et à l'ensemble de l'armée ou de la division.

Le Roi entend que les corps d'armée, les divisions et les brigades se portent un secours mutuel, Sa Majesté ne reconnaissant pas comme un avantage, et regardant même condamnable le succès qu'un général obtiendrait, au lieu d'avoir empêché celui de l'ennemi sur un autre point, ou sur une autre troupe qu'il aurait pu secourir.

Dans les succès, les seules troupes légères suivront l'ennemi avec célérité. Les autres ne s'ébranleront qu'après avoir rétabli

l'ordre dans les colonnes, et marcheront de positions en positions, et toujours en mesure de recevoir l'ennemi.

Les généraux d'armée, de corps d'armée et de division indiqueront, autant que cela se pourra, avant l'attaque, les points sur lesquels ils seront de leur personne pour recevoir les rapports; s'ils en changent, ils en préviendront toujours, et laisseront un officier au lieu qu'ils auront quitté pour indiquer la direction qu'ils auront prise.

Dans le combat, les officiers et les sous-officiers doivent, par tous les moyens en leur pouvoir, retenir dans les rangs les militaires sous leurs ordres, et forcer, s'il le faut, leur obéissance. Ils ne souffriront pas qu'aucun soldat les quitte pour fouiller ou dépouiller les morts, ni pour transporter les blessés, à moins d'une permission expresse que l'on ne donnera qu'après la décision de l'affaire.

Les intendans et sous-intendans militaires sont responsables du service de santé, et de la réunion des moyens de secours et de transport pour les blessés. Sa Majesté entend qu'avant et pendant l'action ils s'occupent de ces soins importans, dont ils rendront compte aux officiers-généraux. Les généraux et les chefs d'état-major mentionneront dans leurs rapports les membres de l'intendance qui se seraient distingués par leur zèle à cet égard.

Les officiers d'artillerie enverront, après le combat, recueillir l'artillerie, les armes, les cuirasses et la buffleterie laissées sur le champ de bataille.

Sa Majesté entend que les prisonniers ne soient pas dépouillés, qu'au contraire ils soient traités avec les égards dus au rang de chacun d'eux; elle veut que les officiers rappellent aux soldats que la générosité honore le courage.

**ART. 146. — Rapports. Mention à l'ordre du jour et au bulletin.**

Le rapport écrit de la journée sera fait par les officiers de tous les grades, chacun en ce qui le concerne, à compter des chefs de bataillon et d'escadron jusqu'au commandant de l'armée.

Quand un militaire sera jugé avoir mérité une mention particulière, soit pour sa conduite dans une bataille ou un combat, soit pour un acte de dévouement, il deviendra l'objet d'un rapport spécial, d'après lequel le général en chef décidera s'il doit être cité à l'ordre du jour et dans le bulletin des opérations; cette dernière insertion nécessitera toujours la première.

Ce rapport, soit qu'il concerne des officiers avec troupes ou sans troupes, sera rédigé et signé par le chef immédiat, sous les ordres ou sous les yeux duquel le fait se sera passé. Il sera vérifié avec détail par les généraux de la brigade et de la division; ils y consigneront leur avis motivé, de manière qu'il soit bien constaté que l'honorable mention à l'ordre du jour, et par suite au bulletin, ainsi que les récompenses qui en doivent résulter, ont été réellement méritées.

Enfin les bulletins ne contiendront des éloges individuels que quand toutes ces formalités auront été exactement remplies; le bulletin de la journée, qui doit souvent être rédigé et envoyé sur-le-champ, ne renfermera que des éloges généraux avec le récit des opérations.

(*La suite au prochain Numéro.*)

---

SUITE.

# DE LA CAVALERIE,

OU DES CHANGEMENS NÉCESSAIRES DANS LA COMPOSITION, L'ORGANISATION ET L'INSTRUCTION DES TROUPES A CHEVAL,

PAR LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL, COMTE DE LA ROCHE-AYMON, PAIR DE FRANCE.

## CHAPITRE II. — Des Remontes.

Depuis 1795 jusqu'en 1812, toute l'Allemagne, envahie plusieurs fois, l'Italie constamment occupée, assurèrent aux armées

françaises tout ce qui était nécessaire à leur consommation. Si l'on calcule que, dans ce laps de temps, la cavalerie autrichienne fut presque démontée trois fois; que la cavalerie prussienne le fut une fois, que les cavaleries espagnole, hessoise, saxonne et hanovrienne livrèrent également tous leurs chevaux; si l'on y ajoute tous ceux que les pays occupés durent livrer à titre de contribution, on sera effrayé de la masse des chevaux consommés jusqu'en 1812, et l'on doit gémir, de ce que le défaut de soins, la négligence et l'insouciance, suites souvent inévitables de la trop grande facilité qu'on avait à réparer ses pertes, ont empêché d'utiliser, pour l'intérieur de la France, l'excédant des chevaux nécessaires aux véritables besoins des armées.

Mais au milieu de ces succès, Napoléon, dont l'activité devançait ces temps de paix qu'il rêvait d'obtenir à la France, sentit, dès 1805, la nécessité de recréer, dans l'intérêt de l'agriculture et des remontes militaires, ce que l'on avait détruit avec si peu de prévoyance dans le paroxisme de la fièvre révolutionnaire; il ordonna à son ministre de l'intérieur de rétablir les haras, de les continuer de la manière la plus avantageuse, et de les confier à une administration sage et active, afin d'accélérer les résultats, dont sa prévoyance lui faisait sentir l'indispensable nécessité. Il fit acheter des étalons; il en dépouilla les pays conquis ou envahis, et en envoya un grand nombre en France, qu'il distribua dans les anciens établissemens et dans de nouveaux dépôts qu'il créa. Mais il est étonnant que cet homme extraordinaire, qui devinait plutôt qu'il ne savait, n'ait pas senti que la propagation des bonnes races en France ne pouvait pas être assurée par le seul envoi de ces nombreux et beaux étalons; ce sont les jumens poulinières qui assurent les qualités réelles du cheval; les pères, selon le plus ou le moins de pureté de leur sang, donnent bien la figure, la noblesse, le plus ou moins de perfections extérieures; mais les jumens influent principalement sur la taille et la conformation des membres, conséquemment sur les plus ou moins bonnes qualités.

Jamais chef d'un gouvernement n'eut et plus de facilité et plus de moyens pour faire marcher de front ces deux conditions exclusivement indispensables à une meilleure reproduction de chevaux

en France... Choisissant 6 à 8000 jumens, soit parmi les nombreux escadrons de cavalerie ennemie, qu'il avait vaincus et démontés, soit dans les provinces que le droit de conquêtes lui avait soumises, les envoyant en France et les distribuant avec discernement dans les localités les plus appropriées à leur nature, il eût à jamais créé en France des races excellentes, et assuré au royaume une mine inépuisable de richesses et de prospérité.

La cavalerie autrichienne eût fourni des jumens transylvaines, hongroises, polonaises, des jumens moldaves; dans la cavalerie prussienne, on eût trouvé de belles jumens polonaises; mecklembourgeoises, moldaves et du royaume de Prusse; dans les cavaleries hessoise, saxonne et hanovrienne, toutes si parfaitement montées, on eût pu facilement faire un bon choix de jumens hanovriennes, westphaliennes, meckembourgeoises.

L'Italie et l'Espagne eussent aussi offert leur contingent en excellentes jumens pour ennoblir les races du Midi. Enfin, le train d'artillerie de toutes ces puissances vaincues, leurs régimens de cuirassiers, où se trouvaient beaucoup de jumens du Holstein, de la Bohême, du Quedlimbourg, réunies à quelques convois de jumens napolitaines, eussent encore donné la certitude d'une reproduction de bons et beaux chevaux de carosse, de cuirassiers et d'excellens chevaux de trait.

Les jumens polonaises, transylvaines, hongroises, celles de petites tailles de la Moldavie, distribuées dans les départemens des Ardennes, des Vosges, de la Creuse, du Cantal, du Puy-de-Dôme, de la Loire, des Deux-Sèvres, des Alpes, dans le Morvan, et les départemens de la Bretagne y eussent créé une pépinière d'excellens chevaux de cavalerie légère.

Les jumens prussiennes, hanovriennes, mecklembourgeoises, moldaves de plus haute taille, distribuées dans le Limousin, le Poitou, l'Anjou, le Rouergue, la Charente et la Charente-Inférieure, y eussent produit de beaux et bons chevaux de dragons, souvent même de cuirassiers.

Les jumens westphaliennes, mecklembourgeoises, hanovriennes et de Bohême, réparties dans la Normandie, la Meurthe, le

Charolais, la Franche-Comté, auraient assuré les remontes des cuirassiers.

Les jumens d'Espagne et d'Italie, données aux départemens du Midi, y eussent relevé les races béarnaise et navareine, et en eussent même créé une autre à peu près semblable dans les départemens environnans. Enfin, quelques jumens cosaques ou barbes, jetées dans les troupeaux de chevaux de la Carmagne, auraient pu en élever la race sans affaiblir en rien leurs excellentes qualités.

Les jumens holstenoises, napolitaines, de Quedlimbourg, de Magdebourg, de la Westphalie, de la Souabe, distribuées dans les départemens du nord de la France et même dans la Normandie, en un mot, dans toutes les contrées où la nature des pâturages est en analogie avec celle des pays de leur origine, eussent bientôt fécondé, amélioré et ennobli la race des chevaux de voiture et de trait.

C'est ainsi que Napoléon eût créé, pour toujours, tous les élémens de la gloire, du luxe, du commerce et de la prospérité de la France. Il fallait donner ou vendre à très-bas prix les jumens aux propriétaires les plus recommandables, sous la condition de les faire sauter, soit par les étalons du gouvernement, soit par ceux autorisés par lui, afin de s'assurer de la certitude de belles et bonnes reproductions.

En accordant des primes de conservation à tous ceux qui auraient le mieux soigné ces jumens-mères, et des primes d'encouragement à ceux qui auraient produit les plus beaux élèves, il n'y a pas de doute que la quantité et la qualité des chevaux n'eussent bientôt marché de front.

Tous ceux qui réfléchissent de bonne foi, et avec le désir de s'éclairer, conviendront qu'on eût bien facilement trouvé ces huit et même ces dix mille jumens sans tares, et d'âge de propagation, dans ces innombrables escadrons dont la valeur de nos soldats avait déshérité les armées ennemies.

Malgré cet oubli si essentiel, quoique les intentions du gouvernement fussent d'abord plutôt manifestées qu'exécutées, la fin de l'anarchie, l'ordre rétabli et consolidé, la confiance revenue

à la suite du respect des propriétés, l'espoir d'un avenir, une apparence de luxe, rendirent à l'industrie chevaline un tel besoin d'activité, que de 1806 à 1812, les progrès de la propagation et de l'éducation des chevaux furent immenses; et cependant les conditions sous lesquelles renaissait cette industrie, étaient loin des avantages d'autrefois. Le morcellement des propriétés, réduisant chacun à la jouissance de sa surface *aréale*, s'opposait pour jamais au renouvellement de ces nombreux équipages de chasse qui, avant la révolution, consommaient tant de chevaux; le besoin de conserver ce que l'on avait sauvé du naufrage, ou la crainte de dépenser ce que l'on avait acquis, maintenaient une économie sévère dans la masse de la nation; les administrateurs, les gens en place faisaient peu de dépense (1), et le luxe n'était concentré que dans Paris, sous les yeux de l'homme qui, le regardant comme un levier d'activité industrielle, l'ordonnait et le favorisait (2). La paix seule, et une paix générale, pouvait le ré-

(1) Généralement, la parcimonie, que professent la plupart des préfets et autres fonctionnaires, a la plus fâcheuse influence sur la marche de l'administration. Le roi ne pouvant donner à tout le monde, ne paie ceux qu'il emploie que pour le représenter et le rapprocher, pour ainsi dire, de tous ses sujets. Avant la révolution, on ne cherchait point à économiser sur la considération; ce n'est que depuis la restauration, sous le règne paternel des Bourbons, qu'on cherche à épargner, même sur ses appointemens, et que l'on manque au premier des devoirs que la place impose. On est à même de remarquer, et l'on remarquera toujours davantage le peu d'influence qu'exercent, dans leur cercle d'activité, les fonctionnaires qui ne se croient en place que pour amasser.

(2) Tout vient d'en-haut. Cette vérité de tous les temps est plus positive encore pour la France sous le règne de la légitimité. L'exemple du souverain y est plus que loi, *il devient mode*. Que le roi et nos princes achètent annuellement pour 100,000 francs de chevaux en Limousin, en Normandie, partout où il y aura de beaux élèves; qu'ils les placent dans leurs écuries, et cette faible dépense aura une influence magique; de suite il sera du bon ton d'avoir des chevaux français. La première année les chevaux seront peut-être médiocres; mais bientôt l'amour-propre national s'emparera de cet encouragement; dans cinq ou six ans, des chevaux excellens sortiront comme par enchantement de nos herbages. L'achat des chevaux anglais, pour le roi et les princes, humilie et décourage l'industrie, et surtout une industrie où il y a encore plus de nationalité que d'intérêt personnel.

tablir plus généralement, et cette paix semblait s'éloigner, pour ainsi dire, au fur et à mesure de nos victoires. Le gouvernement fit bien quelques achats à l'intérieur pour sa cavalerie, mais ces achats furent d'autant moins utiles à l'encouragement de l'élève des chevaux, que les profits n'arrivaient point jusqu'aux propriétaires, et se partageaient exclusivement entre les maquignons et les pots-de-vin, par lesquels ils assuraient leur monopole. Cependant, malgré tous ces désavantages, le nombre des chevaux s'était accru dans une proportion étonnante, tant il est vrai que la France peut tout, toutes les fois que son gouvernement saura le vouloir.

Cette richesse n'est point hypothétique, l'histoire et l'expérience sont encore là pour l'attester. Les préparatifs de la campagne de Russie, les efforts de 1813 et de 1814, où la France fut presque déjà livrée à ses seules ressources, consommèrent bien près de soixante mille chevaux, et quoique la nécessité rendît moins sévère sur le choix des sexes, quoique beaucoup de jumens aient été enlevées à la reproduction, le nombre des chevaux en France s'était déjà accru si sensiblement, qu'en 1815, à peine un an écoulé depuis la première invasion, Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, trouva encore plus de trente mille chevaux à acheter pour monter sa cavalerie et former les attelages de son artillerie; les dix mille chevaux enlevés à la gendarmerie pour les donner aux escadrons destinés à envahir les Pays-Bas, étaient presque tous remplacés à la rentrée du roi en 1815; preuve certaine que les ressources de la France n'étaient point épuisées, et qu'elles offriront toujours des secours d'autant plus certains, que l'on voudra y recourir sans l'intermédiaire des marchands de chevaux, des entrepreneurs, enfin traiter directement avec les propriétaires, et payer comptant les chevaux ce qu'ils valent; car on ne fait pas assez attention que le cheval (généralement parlant) est, dans le royaume, le seul objet rural dont le prix n'est point en harmonie avec tous les autres objets de consommation.

Eh bien, c'est après les exemples de 1812, 1813, 1814 et 1815, exemples dont on est constamment à même de constater la vérité, que l'on voudrait mettre en doute la possibilité de trouver

sur notre sol le nombre des chevaux nécessaires à l'armée.

Depuis 1815, *époque de si désastreuse mémoire*, voici plus de 12 ans écoulés; la confiance dans le roi est entière, la situation de la France est plus avantageuse sous tant de rapports; tous les esprits, toutes les volontés sont tournés vers l'industrie, et cependant la propagation des chevaux, leurs qualités, leurs races, décroissent dans une proportion effrayante (1); à quoi l'attribuer? à la seule administration actuelle (2), dont l'impéritie et les vices fondamentaux d'organisation et d'action ne sont pas suffisamment contre-balancés par les primes, et les autres encouragemens accessoires indispensables. Les anciens, reconnaissant dans le cheval tous les principes de la force et de la vie des sociétés, l'avaient consacré à Hercule; si ce dieu puissant ne succomba pas sous l'effort des pygmées, nos institutions, les sources de notre

---

(1) Le tableau des jumens sautées annuellement à la station de Guéret, depuis 1822, fera mieux ressortir que des reproches, les fâcheux résultats de la coupable insouciance de l'administration des haras : ici les chiffres accusent sans laisser possibilité de se justifier.

| | |
|---|---|
| En 1822. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 130 jumens. |
| 1823. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 130 |
| 1824. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 130 |
| 1825. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 115 |
| 1826. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 106 |
| 1827. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 97 |

En tout, la diminution des jumens sautées dans l'arrondissement du haras de Pompadour, composé des trois départemens de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, *est telle*, que cet établissement qui, il y a trois ans, avait servi 2000 jumens, n'en a fait sauter que 1300 cette année. Les autres arrondissemens de dépôts, tels qu'Arles, par exemple, ont éprouvé le même déficit. Que de ressources d'avenir perdues! On dirait que M. Syrieys de Mayrinhac n'agit que dans le sens de cette idée si politique qu'il a émise à la chambre des députés, *que l'agriculture produisait trop*. Qu'il se console, qu'il ne s'effraie plus des progrès de l'industrie agricole! Encore quelque temps de son administration, d'une administration *si éclairée*, les chevaux manqueront à la France; toutes les ressources de son bien-être ne produiront plus suffisamment, et ce nouveau système d'économie politique aura reçu toute sa rigoureuse application.

(2) Ceci était écrit avant 1828.

puissance et de notre bien-être, moins heureuses, se dessèchent sous la main de nos administateurs *nains*.

Il n'entre pas dans le but de cet ouvrage d'indiquer toutes les fautes de l'administration des haras et les moyens indispensables à employer pour arrêter le néant dont elle nous menace; je renvoie le lecteur aux deux discours que j'ai prononcés à la chambre des Pairs les 18 et 20 juin 1827, je me flatte qu'ils ne laissent rien à désirer à cet égard; et si j'avais besoin d'autres témoignages, que ceux de l'assentiment des connaisseurs, le *superbe* silence de M. le directeur des haras démontrerait jusqu'à l'évidence, même aux plus incrédules, qu'il lui est plus facile de détruire que de se défendre.

Examinons maintenant la statistique actuelle des chevaux existans en France, et complétons par des chiffres, la démonstration de la possibilité et de la certitude qu'a déjà la France de suffire à ses besoins.

D'après les documens officiels transmis par l'administration des haras, basés sur les recensemens des préfets et des administrations, la statistique des chevaux du royaume portait à 2,220,000 le nombre des chevaux de toute espèce et de tout âge qui existaient en France en 1822 : cette quotité était ainsi répartie :

| | |
|---|---|
| Mâles au-dessous de 5 ans. . . . . . . . . . | 340,000 ch. |
| *id.* de 5 ans et au-dessus. . . . . . . . . . . | 800,000 |
| Femelles au-dessous de 5 ans. . . . . . . . . | 300,000 |
| *id.* de 5 ans et au-dessus. . . . . . . . . . . | 780,000 |
| Total. . . . . . | 2,220,000 ch. |

Sur cette quantité on ne calcule que 169,000 reproductions annuelles qui sont dans la proportion de 86,000 mâles et 83,000 femelles; cette reproduction me semble, je l'avoue bien au-dessous des proportions qu'elle devrait avoir. Quand je traiterai des améliorations dont l'éducation des chevaux est susceptible, j'indiquerai les moyens qui me semblent les plus propres à mettre en usage, pour augmenter annuellement le nombre des poulains, et rendre à cette branche de notre industrie rurale toute l'intensité dont elle est susceptible.

Sur la masse des chevaux de 4 à moins de 7 ans, je consens à n'en reconnaître que 20 mille propres à l'arme de la cavalerie, quoiqu'il y en ait beaucoup davantage (1). Il faut à peu près 4 mille chevaux pour les besoins de l'armée à son effectif actuel, et l'on voudrait douter que ce nombre pût se trouver sur notre sol : j'ose croire qu'en y réfléchissant de bonne foi, qu'en faisant attention que les tableaux statistiques sont toujours dressés plutôt en moins qu'en plus, et que depuis 1822, le nombre des chevaux disponibles de 4 à moins de 7 ans a dû s'augmenter encore ; j'ose croire, dis-je, que l'on sera convaincu, non seulement de la possibilité, mais de la facilité de cette remonte, et d'autant

(1) Voici le tableau des ressources présumables de la France pour les remontes de sa cavalerie :

| | |
|---|---|
| Champagne et Ardennes. . . . . . . . . . . . | 2000 chevaux. |
| Lorraine, Vosges, Alsace. . . . . . . . . . . . | 1950 |
| Normandie. . . . . . . . . . . . . . . . . | 5543 |
| Bretagne . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2860 |
| Poitou. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 975 |
| Perche, Maine, Anjou, Touraine. . . . . . . . . | 2395 |
| Berry, Nivernais, Morvan, Bourbonnais, Charollais. | 927 |
| Franche-Comté, Bresse, pays de Doubs, Viennois. | 1670 |
| Auvergne, Haute-Marne. . . . . . . . . . . | 1100 |
| Provinces du Midi. . . . . . . . . . . . . | 1697 |
| Total. . . . . . . . . | 21,127 |

Cette statistique, remise par M. le directeur des haras, a été dressée sur les rapports officiels des inspecteurs et chefs des dépôts de cette administration ; on y a oublié les départemens de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de l'Aveyron, de la Charente, pépinière nombreuse de bons chevaux de dragons et de cavalerie légère ; on peut donc compter, malgré le déplorable système de l'administration, qu'il y a plus de 25,000 chevaux à employer annuellement aux remontes de la cavalerie. Je ne comprends pas dans ce calcul les chevaux propres au train et aux équipages militaires ; leur nombre est si considérable, que déjà la France est assurée de trouver sur son territoire toutes les ressources nécessaires à la mobilisation de forces dignes d'elle et de son roi.

plus que nous la basons sur les données les moins exagérées, et que nous argumentons sous les conditions les moins favorables.

Ces observations seraient tout-à-fait victorieuses, si on ne les adressait qu'à la seule raison ou au seul désir de se convaincre; mais, malheureusement, elles doivent être discutées devant les préjugés de l'habitude, de la routine, peut-être même devant les *intérêts particuliers*, il ne suffit donc pas de les avancer, il faut encore leur donner la dernière évidence pour achever de détruire l'incertitude dans laquelle le ministère de la guerre flotte depuis quelques années.

Il n'est pas de crainte plus contraire aux intérêts de la France, que celle de prétendre qu'elle ne possède pas incontestablement tous les élémens d'une bonne cavalerie. Les maquignons, les entrepreneurs de livraisons ou *d'autres particuliers associés à ces marchés*, ont seuls intérêt de crier à la difficulté, à l'impossibilité de trouver de bons chevaux de cavalerie en France; ils espèrent par là rendre moins difficile sur les qualités des chevaux, plus que médiocres qu'ils livrent, et assurer ainsi leur monopole et leurs insolens bénéfices.

On dira peut-être, comme preuve irrécusable de la pénurie des chevaux en France, que les deux dépôts de Caen et de Clermont-Ferrand (1) n'ont pu livrer de 1817 à 1824, que 16,400 chevaux. Eh bien, pour moi, ce résultat me prouverait évidemment le contraire. Ce petit nombre de chevaux livré, est tellement disproportionné avec les richesses réelles de la France, que loin de me démontrer la difficulté de pouvoir s'y remonter, il ne me démontre qu'un vice inhérent, soit dans l'organisation de ces dépôts, soit dans leur mode d'agir. Je vais même plus loin encore, c'est que ce petit nombre de chevaux me démontrerait, au contraire, que ce sont les races avilies, les seules races que les maquignons cherchent pour augmenter leurs profits, qui sont

(1) Je ne parle pas du dépôt de Saint-Avold, qui n'était véritablement qu'un entrepôt *avoué* de chevaux étrangers, et qui conséquemment ne saurait rien prouver dans la question qui nous occupe.

en moindre quantité, et que les meilleurs chevaux, des chevaux véritablement en harmonie avec le prix actuel des remontes, ou un prix peut-être un peu plus élevé, se trouveront en quantité suffisante, du moment que, sans intermédiaire, on saura ou on voudra les chercher. En voici la preuve, et une preuve sans réplique : d'abord deux seuls dépôts de remontes en France ne suffiront jamais pour rien prouver; il en faut un plus grand nombre pour mieux rechercher, surveiller et exploiter les ressources du pays. D'ailleurs le but de leur institution a été totalement manqué du moment que ces établissemens dépourvus d'un bon nombre d'officiers expérimentés, destinés à explorer le pays, n'ont pu se mettre directement en rapport avec les propriétaires.

On a bien mis dans les gazettes départementales, des avis aux propriétaires, mais on a oublié ou voulu oublier que d'abord les propriétaires ne se déplacent pas volontiers, et qu'ensuite accoutumés à la rapacité des agens subalternes, ils ont redouté de conduire à ces dépôts leurs élèves, quelque bons qu'ils pussent être, crainte de les voir rejetés s'ils ne sacrifiaient pas à leur admission un prix quelconque enlevé à une somme déjà à peine en proportion avec les dépenses, les risques de l'éducation du cheval vendu. On n'a pas calculé que, dans l'incertitude de la vente de son cheval, le propriétaire a préféré le garder, à la crainte qu'un rejet, ôtant la réputation de cet élève, ne le privât de son véritable prix, soit de la main à la main, soit dans les foires ou les marchés. D'ailleurs la confiance dans ces dépôts ne pouvait s'établir; il était facile de voir, que si l'autorité cédait à ce genre d'essai, elle y cédait plutôt pour soutenir le système des remontes étrangères jusqu'alors en usage, que dans l'intention d'en adopter un plus conforme à l'intérêt de l'armée et à ceux de l'agriculture et de la prospérité nationale.

Quand l'autorité première semble irrésolue, l'autorité secondaire préfère les moyens faciles d'un service monté aux embarras d'un système nouveau. L'agence inférieure, livrée à ses habitudes routinières, n'y renonce jamais qu'à son corps défendant. On ordonne de faibles essais, qui, plus faiblement exécutés encore, semblent établir l'insuffisance des ressources; dès-lors in-

tervient l'influence *intéressée*, qui, sans contester la probabilité d'un meilleur avenir, a quelque autorité sur le présent et l'entraîne ainsi d'année en année à perpétuer le plus funeste des systèmes.

Ces dépôts de remontes, privés d'agens actifs, d'explorateurs affidés, destinés à les mettre en rapport direct avec les propriétaires, destinés, en outre, au moyen de leurs relations avec les brigades de gendarmerie, les maires, les maîtres de poste, à étendre journellement leurs découvertes et leur action, durent, dès le principe, avoir recours à des maquignons pour remplir leurs écuries, vaille que vaille ! Qu'en est-il résulté ? que le sieur Mainobe à Clermont, comme le sieur Jouvin à Caen, ont été chargés exclusivement d'alimenter ces dépôts, et que pour s'en assurer le monopole, ils en ont éloigné la concurrence, le seul véritable moyen, cependant, de se fixer sur ce que peut la France. Ils ont éloigné les bons, les meilleurs chevaux, parce que devant être présentés par eux seuls, ils exigeraient, pour leur réception, un courtage qui absorberait tous les profits des propriétaires. Et c'est ainsi qu'un établissement sage, dénaturé dès le principe, au lieu d'éclairer, sembla consolider la routine des remontes étrangères et le préjugé contraire aux remontes françaises.

Chargé de l'inspection du dépôt des remontes de Clermont-Ferrand, j'ai été à même de vérifier ces faits, et de rendre compte au gouvernement (en 1820), du peu de résultats qu'il pouvait se promettre d'établissemens ainsi constitués.

J'ai envoyé au ministre de la guerre d'*alors* une plainte bien établie, d'un vétérinaire de Riom, homme connu et estimé dans le département, d'après laquelle l'autorité a été à même de se convaincre de ces malheureuses vérités. Ce vétérinaire, nommé Kloster, avait rassemblé avec soin une trentaine de chevaux, tous nés de bonnes races du département ; il les conduisit à Clermont : le colonel commandant *à cette époque*, et le sous-intendant militaire, qui lui était adjoint, rejetèrent les chevaux sous divers prétextes ; le propriétaire les ramena à Riom, et sa fortune ne lui permettant pas de les garder et d'attendre des occasions, il les vendit, avec plus ou moins de perte, aux courtiers

du sieur Mainobe ; et ces chevaux, qu'on lui avait refusés, furent conduits le même jour à Clermont, et admis aux prix les plus élevés de leur catégorie ; près de la moitié fut rangée dans les remontes de la garde.

Cet exemple, entre mille, suffit, je crois, pour prouver combien seraient fallacieuses les conséquences que l'on voudrait tirer des résultats offerts par ces dépôts ; mais ce n'est pas tout encore, ces maquignons et leurs courtiers, sans cesse en voyage, connus de tous les paysans des contrées voisines, commerçant avec eux depuis long-temps, leur défendent de conduire des chevaux au dépôt, les menacent de ne plus leur en acheter, et font tourner ainsi, au détriment de l'état, l'influence qu'ils ont acquise sur les petits propriétaires, par des avances faites à propos ou par d'autres petits services. Craignant d'ailleurs de ne pas avoir assez de profit sur les chevaux *meilleurs*, achetés plus ou moins à proximité des dépôts, ils préfèrent les tenir en réserve pour les conduire aux foires voisines où ils les vendent à des prix plus élevés, et trouvent plus de profits à approvisionner les dépôts de chevaux achétés au loin, dont ils peuvent conséquemment mieux dissimuler le prix primitif. J'ai vu arriver à Clermont des convois de chevaux qui venaient du Béarn, de l'Angoumois, des Deux-Sèvres, de la Bretagne et autres provinces ; et des détachemens de nos troupes à cheval venaient prendre à Clermont ces chevaux, qu'ils avaient vu acheter autour de leurs garnisons quelques semaines auparavant.

Si l'on calcule les frais de transport, les accidens et les profits que ces maquignons veulent encore faire, on trouvera que, l'un portant l'autre, chacune des remontes était de 100 à 120 francs au moins au-dessous du prix payé par le gouvernement. Si l'on veut encore ajouter les chevaux qui meurent après leur réception dans les dépôts par suite de maladies rentrées, ceux dont l'âge a été déguisé par le travail des dents, en un mot le peu de temps que ces remontes résistent, quand souvent on n'est pas obligé, dès la première inspection, d'en réformer un grand nombre, on sera à même de se convaincre que, sans exagération, les maquignons et ce système détournent au moins 30 pour cent

de la valeur donnée par le gouvernement : je demande de bonne foi si, de ce que l'on ne trouve pas en France des chevaux de 2 à 300 francs au plus, pour toutes les armes, on peut en arguer que les chevaux manquent?

Non, les chevaux ne manquent pas; allons aux foires de Guibray, d'Alençon, de Caen, et dans toutes les autres foires célèbres de la France, l'on se convaincra facilement de la facilité d'y trouver le nombre et la qualité de chevaux nécessaires (1); et que souvent encore le prix fixé par le gouvernement serait suffisant, s'il était *bien* véritablement employé. Prenons des renseignemens chez les propriétaires, les éleveurs, et auprès des maîtres de postes, des brigades de gendarmerie et nous découvrirons d'immenses ressources proportionnées à nos besoins actuels, et qui, avec des soins et des encouragemens, finiront par suffire même aux besoins accidentels de la guerre.

Où se remontent nos officiers de cavalerie et beaucoup d'employés à cheval de l'administration des contributions indirectes et des forêts, auxquels j'ai vu souvent de bons chevaux? Dans les foires ou chez les petits propriétaires de leur connaissance. Eh bien! ces bons chevaux propres au service de différentes armes de la cavalerie, achetés dès l'âge de 4 à 7 ans, ont été payés depuis 350 jusqu'à 600 francs au plus.

Ce que je viens de dire relativement au dépôt de Clermont doit être répété et avec bien plus de force encore pour le dépôt de Caen. Ce dépôt, avant sa réorganisation en 1825, a causé autant de mal à l'élève des chevaux en Normandie, que donné de mauvaises remontes à l'armée. Ceux qui ont été à la tête

(1) Cependant ces foires sont loin d'offrir encore les ressources qu'elles présentaient sous l'empire. En 1814 et 1812, les foires du département du Calvados réunissaient un total de 4400 chevaux à vendre; en 1825, elles n'en avaient plus que 1800. En 1810 et 1811, les foires du département de l'Orne s'élevaient à 2300 élèves ou chevaux; en 1825, le nombre était réduit à 1030.

D'après des faits aussi positifs, qu'il est si facile de vérifier, pourrait-on encore douter de l'urgente nécessité de sauver la France de la stérile et desséchante administration des haras actuelle?

de cet établissement, n'en ont pas assez senti l'importance, ils n'y ont vu qu'une sinécure, des appointemens, et ont tari dès le principe les sources d'utilité, dont ce dépôt pouvait être, en le remettant absolument entre les mains des maquignons et des courtiers.

Le gouvernement, en établissant le dépôt de Caen, avait eu la volonté de procurer aux cultivateurs de la Normandie le moyen de vendre leurs chevaux et d'en recevoir le prix intégral; l'idée était bonne sans doute, mais comment n'a-t-on pas senti qu'un seul dépôt ne pouvait suffire à toute la Normandie, et que le bienfait de son action ne se ferait sentir que dans le voisinage? Pouvait-on sérieusement espérer que le cultivateur ferait faire à son cheval 20, 30, 40 lieues, l'exposerait à tomber malade en route, ferait dépense de temps et d'argent pour amener à ce dépôt un cheval qu'il n'était pas certain de faire recevoir? Aussi, tandis que les seuls cultivateurs aux environs de Caen profitaient momentanément de l'établissement de ce dépôt, les autres, en bien plus grand nombre, étaient réduits à vendre leurs élèves à vil prix, à trois ou quatre maquignons qui exploitaient le dépôt à leur profit depuis sa création. Dégoûtés d'un commerce qui, ne présentant pas de concurrence, n'offrait plus que des pertes, les cultivateurs ont réduit leurs écuries; au lieu de mettre un grand soin (comme par le passé), au choix de leurs poulinières, ils n'en ont plus eu que de médiocres; au lieu de payer cher le saut d'un étalon de sang, ils ont employé le premier venu; au lieu d'avoir 20 chevaux pour faire l'ouvrage de 10, ils n'en ont gardé que 5; au lieu de garder le poulain, qui donnait quelques espérances, ils se sont empressés de le vendre, et n'ont plus élevé que ceux dont ils n'ont pu trouver à se défaire; beaucoup même d'entre eux ont renoncé tout-à-fait aux chevaux, et font faire leurs travaux par des bœufs; chaque année le nombre en augmente; et c'est ainsi que le résultat d'un établissement mal conçu, plus mal dirigé encore, joint aux fautes *impardonnables* de l'administration des haras, a été d'énerver dans la Normandie l'industrie chevaline, à laquelle

il ne semblait plus permis de concevoir d'espérance d'avenir (1).

Ces inconvéniens ont été si bien sentis par la population, que le maître de poste de Langannerie (1re poste de Caen à Falaise) m'a assuré que plus de 60 propriétaires avaient signé une pétition pour demander la suppression du dépôt de Caen, l'action de ses agens tendant plutôt à déprécier qu'à encourager l'élève des chevaux. Ce même maître de poste m'a ajouté, qu'y ayant conduit une très-jolie bête de selle, on l'avait refusée sous les prétextes les plus imaginaires, et cela parce que l'on avait découvert qu'il était un des signataires de l'adresse; au surplus, les deux arrêtés ci-joints du conseil d'arrondissement d'Argentan et du conseil général de l'Orne, achèveront de confirmer officiellement, tout ce que nous venons de signaler.

*Extrait de l'un des registres des délibérations du conseil de l'arrondissement d'Argentan.*

**Session de 1825. — Séance du 4 juillet.**

CHEVAUX PROPRES AUX REMONTES MILITAIRES.

Monsieur le préfet, par une circulaire du 23 avril dernier, insérée au n° 16, tome 8, du Recueil des actes administratifs, a invité MM. les maires, d'après les ordres qu'il a reçus de son Excellence le ministre de l'intérieur, à procéder au recensement général des chevaux et jumens de différens âges et espèces existant dans chaque commune. Le but de cette opération est de connaître la quantité de chevaux existant en France, propres aux remontes militaires; et le département de la guerre pénétré, comme celui de l'intérieur, des inconvéniens et des dangers même qui résultent d'un mode qui, en appelant l'étranger aux bénéfices de ces fournitures, nous place de plus en

(1) Ceci explique tout naturellement la progression toujours décroissante des chevaux amenés aux foires des départemens de la Normandie, encore si abondamment pourvues en 1810, 1811 et 1812.

plus dans sa dépendance, en ce qu'il encourage chez lui la multiplication de ses ressources en ce genre, en même temps qu'il décourage notre agriculture, à qui ces bénéfices appartiennent avant tout (si réellement elle est en position d'en profiter), est disposé à renoncer aux achats à l'étranger, s'il obtient la certitude qu'il peut le faire en toute assurance et sans crainte de compromettre le service dont il est spécialement chargé, et qu'avant tout il est obligé d'assurer.

Le conseil ne doute pas que le résultat de cette mesure ne prouve au gouvernement qu'il existe en France une quantité bien plus que suffisante de chevaux propres aux remontes militaires, et il espère avec confiance que la France cessera bientôt d'être tributaire de l'étranger pour cet objet important.

Mais la grande difficulté pour le gouvernement est de trouver un mode régulier, facile et prompt de remontes. L'agence qui a été établie à Caen pour cet objet est loin de remplir le but que le gouvernement s'est proposé; car les officiers, chargés des remontes, restent stationnaires à Caen sans faire des excursions dans les autres départemens, se contentant d'inviter les propriétaires, qui pourraient avoir des chevaux propres au service des remontes, à les présenter à leur examen; mais peut-on raisonnablement espérer que des propriétaires habitant la Manche, l'Orne et autres départemens de l'Ouest courent les chances de faire faire 20 à 30 lieues et plus à leurs chevaux, de dépenser considérablement en frais de voyage et de séjour, sans avoir la certitude que leurs chevaux seront reconnus propres au service de la cavalerie? Beaucoup de propriétaires, qui avaient couru cette chance, et dont les chevaux avaient été refusés, à tort ou à raison, se sont vus forcés pour éviter de plus grands frais ou parce que leurs chevaux étaient fatigués ou malades, de les vendre à vil prix à d'habiles marchands, qui assiégent toujours ce dépôt de remontes. Souvent ces mêmes chevaux, qui avaient été refusés, présentés plus tard par ces mêmes marchands, étaient admis sans difficulté; alors les propriétaires ont cessé de présenter leurs chevaux, et les remontes se sont trouvées par le fait entre les mains des marchands de chevaux.

Il faut donc nécessairement qu'on adopte un mode de remonte plus rapproché des propriétaires, et affranchi de toutes les difficultés qui éloignent des remontes tout individu qui n'est pas marchand.

*Extrait de l'un des registres des délibérations du conseil général du département de l'Orne.*

**Session de 1825. — Séance du 16 juillet.**

REMONTES DE LA CAVALERIE A FAIRE EN FRANCE.

Il est un autre vœu formé par le conseil, c'est d'abord que toutes les remontes de cavalerie se fassent en France où il existe un nombre de chevaux bien plus que suffisant, pour y faire face; et, en second lieu que le mode actuellement suivi soit abandonné. Les déplacemens que ce mode occasionne aux cultivateurs, et les frais qui en résultent, les dégoûtent; mais c'est peut-être le moindre des inconvéniens. Les marchés ne se font presque jamais sans intermédiaires, et les entremetteurs obtiennent souvent une part notable dans le prix qui devrait revenir intégralement aux vendeurs.

On pense qu'il serait bon d'en revenir à l'ancien système, c'est à-dire que des officiers particulièrement désignés à cet effet et ayant des connaissances éprouvées en cette partie, devraient être envoyés dans les diverses contrées pour y chercher les remontes; alors les résultats seraient meilleurs, et les cultivateurs ne seraient plus condamnés à aucun de ces sacrifices dont on a parlé : il serait encore à souhaiter que le gouvernement ne répugnât pas à acheter les chevaux normands sur le pied de leur vraie valeur; ce ne serait en quelque sorte qu'une avance, puisque l'expérience a prouvé, même encore lors de nos plus récentes campagnes, qu'ils l'emportaient sur presque tous les autres du côté de la durée et de la solidité.

M. le comte de Thermes, pendant le trop peu de temps qu'il administra le dépôt de Caen, n'a cessé de se plaindre du mode

suivi pour fournir les remontes; il s'est élevé avec toute l'indignation d'un honneur et d'un dévouement si généralement et si justement appréciés, contre les fraudes des maquignons et des entrepreneurs. Ces hommes avides n'ont cessé de dire et de répéter, comme excuse des mauvais chevaux qu'on a livrés si long temps au dépôt de Caen, que ces chevaux, malgré leurs mauvaises qualités, étaient hors de prix; à l'appui de cette assertion, ces maquignons qui les fournissent, ont produit les procès-verbaux de quelques foires où le dépôt a payé de très-médiocres chevaux beaucoup au-dessus de leur valeur; mais ils n'ont pas dit, que cette cherté factice a été le résultat de leurs vénales et perfides combinaisons; *que, dans ces jours-là, une douzaine de maquignons, renforcés d'une vingtaine de courtiers, ayant été dans la confidence, se sont lancés sur la place, achetant tout ce qui se présentait, et ne prenant même pas la peine de taire l'ordre qu'on leur en avait donné : de cette manière, tel, qui se serait trouvé heureux d'avoir vendu son cheval pour le prix du tarif, en a eu cent francs et souvent davantage en sus.*

C'est ainsi qu'en prodiguant mal à propos l'argent des contribuables, ces maquignons, par ce coupable abus de confiance, perpétuaient les *préventions reçues* de la pénurie des chevaux en France, présentaient *l'importation* (1) *comme indispensable*, éloignaient le gouvernement de tout essai d'un autre système de remontes, et s'en assuraient indéfiniment le monopole.

M. le comte de Thermes, infatigable pour tout ce qui est utile au service du Roi, n'a pas ménagé ses peines pour se convaincre et convaincre le gouvernement des pertes qui résultaient, pour le trésor et pour l'armée, de remontes fournies par les maquignons et les marchands de chevaux.

En parcourant les foires de la Normandie, il fut à même de voir que les ressources de cette province étaient loin d'être exploitées, et que les maquignons, trouvant plus de profits sur les remontes achetées dans les Côtes-du-Nord, dans le Perche,

---

(1) Aussi a-t-on vu arriver à Caen des convois de chevaux allemands; et dans le berceau des chevaux de la France, on n'a pas rougi de recourir aux ressources étrangères.

et sur les bords de la Loire, préféraient aller les y chercher; que conséquemment le but de l'établissement du dépôt était manqué. Tant pour la bonté des remontes de l'armée que pour l'encouragement de la reproduction, il proposa de substituer, à ces entreprises, le mode des achats de gré à gré, dont beaucoup lui avaient parfaitement réussi. Ayant pu remarquer les dépenses inutiles qu'occasionnait l'habitude des fournisseurs, il proposa de livrer à Paris les chevaux destinés à la garde, au même prix que les maquignons en recevaient au dépôt, ce qui économisait les risques, les frais de nourriture, en attendant le départ de ces remontes, et diminuait encore pour le gouvernement les dépenses de route des détachemens chargés de venir les chercher.

M. de Thermes fut trop tôt remplacé dans cette administration. Grâces à son zèle et à sa probité, les remontes fournies par lui avaient été bonnes, et cependant à son départ il laissa *une forte somme* d'économies. Depuis son départ, les maquignons et marchands de chevaux reprirent leur action, et se vengèrent sur l'armée et sur le trésor du temps où la sévère administration de M. de Thermes avait arrêté leurs profits scandaleux.

La plupart des régimens de cavalerie qui ont été remontés à Caen, ont des accusations plus ou moins graves à porter contre ce dépôt; âge factice, conformation défectueuse, des tares plus ou moins saillantes, des qualités assez généralement impropres au service des armes auxquelles ces remontes étaient assignées, tels sont les faits patens dont on est en droit de l'accuser (1). Ce n'est nullement une dénonciation que je prétends faire, *je n'accuse personne;* ce sont des avertissemens que je donne, et qu'il est de mon devoir de donner au gouvernement. Quoique mes résumés d'inspection prouvent jusqu'à l'évidence que tous les régimens remontés à Caen (la garde exceptée, et pour cause !!!!) ont à peine reçu le quart de leurs remontes, non pas en bons chevaux, mais en chevaux passables, je veux, par quelques nouveaux faits *authentiques,* achever de prouver la coupable et pernicieuse influence des maquignons.

*(La suite au prochain Numéro.)*

(1) Tous ces faits sont antérieurs à l'administration actuelle du colonel Hoffmayer.

# SOUVENIRS MILITAIRES ET POLITIQUES

## DE M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALLIX.

(*Sixième Article.*)

Le prince Charles, après avoir repoussé les deux armées de Moreau et de Jourdan, sur la rive gauche du Rhin, ne sut pas profiter de la victoire qu'il avait remportée sur celle de Jourdan. Pour l'Autriche, la chose importante, le but capital n'était pas de conquérir les mauvais fascinages et les gabionages qui formaient les têtes des ponts de Kehl et d'Huningue; la principale affaire était, pour l'Autriche, de conserver Mantoue, forteresse qui une fois conquise par l'armée française, devenait pour elle une nouvelle base d'opération contre les états héréditaires, et qui, en fournissant à l'armée française les moyens matériels de la guerre, et en la mettant à l'abri de toutes les chances de destruction, la mettait aussi dans la position la plus favorable pour entreprendre de nouvelles opérations offensives. Le prince Charles aurait dû penser que l'attaque et le siége des deux têtes de pont dont il s'agit, défendues comme elles l'étaient, par l'armée de Rhin-et-Moselle tout entière, armée qui dans toute la campagne de 1796, n'avait éprouvé que des succès et pas un seul échec, seraient nécessairement de longue durée; qu'ils exigeraient des travaux considérables, qu'il fallait exécuter dans la saison d'hiver; que ces travaux occasionneraient nécessairement dans l'armée autrichienne un grand nombre de maladies, qui diminueraient nécessairement sa force numérique, comme elle serait encore diminuée par les chances des combats, tandis que l'armée française, placée derrière les retranchemens, et relevant tous les jours les garnisons des têtes de ces ponts, ne pouvait éprouver que des pertes très-faibles, soit par les maladies, soit dans les combats; qu'ainsi, au lieu de s'acharner comme elle le fit aux deux points de Kehl

et d'Huningue, l'armée autrichienne du Prince Charles aurait dû faire de forts détachemens sur l'Italie, s'y porter au secours de Mantoue, et faire tous les efforts possibles pour empêcher l'armée française de conquérir cette place.

La chose n'eut pas lieu, parce que, sans doute, ni le prince Charles, ni le cabinet autrichien n'aperçurent de quelle importance était pour l'Autriche la conservation de Mantoue. Il est probable que si l'armée autrichienne du Rhin eût fait sur l'Italie les détachemens dont je viens de parler, les armées françaises de Jourdan et de Moreau en auraient formé de leur côté; mais les Autrichiens y seraient nécessairement arrivés les premiers, d'abord parce qu'ils auraient eu plusieurs jours de marche sur les détachemens français, ensuite, parce que le chemin de la rive droite du Rhin en Italie, par la Bavière et le Tyrol, est beaucoup plus court que celui de la rive gauche du Rhin, par la Savoie et le Mont-Cenis, le seul que puissent suivre les détachemens français, le territoire de la Suisse étant alors un territoire neutre.

La tête du pont de Kehl présenta une telle résistance à l'armée autrichienne, que cette armée ne put faire en même temps le siége de la tête du pont d'Huningue, laquelle ne fut sérieusement entreprise qu'après la reddition de Kehl. Cette tête de pont d'Huningue (je commandais alors l'artillerie de sa défense), ne se rendit elle-même qu'après la capitulation de Mantoue, et cette reddition fut très-volontaire de la part des troupes françaises, car le poste aurait pu tenir encore au moins quinze jours, et causer pendant ce temps des pertes considérables à l'armée autrichienne. La capitulation de cette tête de pont n'eut lieu qu'en exécution des ordres du directoire, qui avait jugé que Mantoue s'étant rendu, la défense du pont d'Huningue était dorénavant sans objet, puisque nous n'avions pour but, en défendant ces deux points, que de maintenir l'armée autrichienne sur le Rhin, et l'empêcher d'envoyer des secours à la place de Mantoue.

Le général Ferino m'envoya au quartier-général autrichien pour proposer et arrêter les conditions de l'évacuation de cette tête de pont. Le général autrichien, prince de Furstemberg désigna le général Rouvroi, commandant l'artillerie d'attaque, pour

convenir avec moi de ces conditions. Nous fûmes assez facilement d'accord sur les quatre premiers articles, tous relatifs à l'évacuation, mais le cinquième éprouva d'assez grandes difficultés : *J'exigeais que tous les travaux faits par les Autrichiens, pour l'attaque, fussent complétement démolis et rasés de fond en comble, ainsi que la tête du pont elle-même.* Le général Rouvroi accordait bien cette condition ; mais j'exigeais encore que les officiers français désignés à cet effet seraient présens à cette démolition, afin d'en constater l'exécution. Les Autrichiens rejetaient cette condition additionnelle, à laquelle je mettais beaucoup d'importance, parce que ces ouvrages auraient pu être tournés, après l'évacuation de la tête du pont, contre Huningue même. Si je m'occupe de ces détails, c'est pour rapporter ici une réponse que me fit le général Rouvroi, à l'occasion des commissaires français dont je demandais la présence à la démolition des ouvrages. Le général Rouvroi me dit donc : *Nous n'imiterons point la France qui a admis, à la paix de* 1763, *des commissaires anglais à Dunkerque.* Piqué que j'étais de l'à-propos de l'objection je répartis aussitôt : *Nous ne vivons plus sous les ministres de Louis XV.*

Comme je ne voulais pas céder sur l'article contesté, le général prince de Furstemberg envoya rendre compte de la difficulté au prince Charles, dont le quartier-général était à Lœrrache. Ce prince vint lui-même chez le général Furstemberg, me fit donner sa parole que tous les ouvrages seraient exactement démolis, et alors je fis l'abandon, sur la parole du prince, de l'article relatif aux commissaires.

Par cette capitulation, les troupes françaises avaient cinq jours pour évacuer la tête du pont, et emporter tout le matériel de la défense. Ce temps était indispensable pour cette opération, parce que, depuis la destruction du pont, la communication avec Huningue ne pouvait se faire qu'en bateau. Mais ce temps fut si bien employé, que les troupes françaises ne laissèrent dans la tête de pont que des tas de terre informes. Tout fut enlevé, jusqu'à la dernière fascine, jusqu'au dernier gabion, enfin, jusqu'au dernier piquet. De leur côté, les Autrichiens eurent six semaines

pour démolir tous les ouvrages, y compris la tête de pont qu'ils devaient aussi démolir. A Kehl comme à Huningue, les Autrichiens ne trouvèrent que des tas de terre, et l'on doit convenir que ces objets de conquête, tout-à-fait inutiles pour les Autrichiens, ne valaient pas les quatre mois qu'ils y perdirent; temps qui aurait pu être bien mieux employé ailleurs, sans compter la perte de quinze à vingt mille hommes que ces monceaux de terre leur avaient coûté.

Aussitôt que le prince Charles fut maître, non des deux têtes de pont, mais de leur emplacement tout nu, l'Autriche pensa alors à faire passer une partie de ses forces sur le Rhin, en Italie; mais il était trop tard : la place de Mantoue était rendue. L'Autriche avait été d'ailleurs prévenue par la France, qui avait envoyé, des armées de Sambre-Meuse et de Rhin-et-Moselle, de forts détachemens sur l'Italie. Ces renforts mettaient le général Bonaparte en état de pouvoir continuer la guerre offensivement, sans perdre un seul moment, et c'est ce qui eut lieu en effet. Dès le commencement du mois de mars 1797, l'armée française d'Italie est mise en mouvement; elle dirige sa marche sur Vienne même. Dans cette marche on remarque toujours la même pénétration militaire dans la conduite du général Bonaparte. De Mantoue, qui était son point de départ, deux routes conduisent à Vienne : l'une passe par Trente et Inspruck, l'autre passe par le pays vénitien, le Frioul, Klagenfurt et Loeben. Entre ces deux routes, se trouvent les montagnes du Tyrol, qui ne sont traversées que par une seule route, communiquant de la vallée de l'Adige aux sources de la Drave; elle passe par Brunecken, Lientz et Spital, et s'embranche à Vallach avec la route de Vérone à Vienne.

C'est donc à travers un pays aussi peu pourvu de communications que le sont les montagnes du Tyrol et les Alpes orientales, que le général Bonaparte était obligé d'asseoir toutes ses combinaisons stratégiques.

Pour porter le théâtre de la guerre des bords de l'Adige dans les états vénitiens, et de là en Autriche, ce général se trouvait dans la nécessité de diviser ses forces. Les montagnes du Tyrol lui en faisaient une obligation; car il fallait absolument

garder et observer la route de Véronne par Trente à Inspruck. Sans cette précaution indispensable, le flanc gauche de l'armée française était découvert, et ses derrières compromis. De là la nécessité d'envoyer le général Joubert dans la vallée du Tyrol en remontant l'Adige, à l'effet de refouler vers Inspruck les troupes autrichiennes qui occupaient cette vallée; mais le général français a soin de donner pour instruction au général Joubert de se tenir toujours en rapport avec l'armée principale qui marchait par la grande route de Véronne à Vienne, et au besoin de se rallier à elle.

Aussitôt après la reddition de Mantoue, le général Bonaparte porta son armée sur la droite de la Piave, sa gauche appuyée au Larisio, et sa droite à la mer Adriatique, le front des troupes commandées par le général Joubert, dont le quartier-général était à Trente, était couvert par l'Arisio. Les troupes autrichiennes étaient au-delà de l'Arisio et de la Piave. Telle était la position des deux armées ennemies le 13 mars au matin, lorsque la campagne s'ouvrit par le passage de la Piave, auquel l'armée autrichienne n'opposa qu'une faible résistance, ce qu'elle ne pouvait faire d'ailleurs, disséminée comme elle l'était, depuis les sources de la Piave jusqu'à son embouchure dans l'Adriatique. Le passage de cette rivière est un nouvel exemple de la vérité que j'ai souvent émise, de la facilité avec laquelle on passe les rivières de vive force en présence de l'armée ennemie, qui en occupe la rive opposée. Lors de ce passage, il n'y eut qu'un engagement d'arrière-garde de la part des Autrichiens, et le général autrichien Luzignan qui la commandait fut fait prisonnier avec la majeure partie de ses troupes.

Le prince Charles se retira sans combattre sur la rive gauche du Tagliamento, y concentra ses forces, en face de Valvasone, et se disposa à y recevoir la bataille. Le général français imite son adversaire, concentre son armée à Valvasone, passe le 16 mars le Tagliamento, bat le même jour l'armée autrichienne, et force cette armée vaincue de se retirer par Palmanova et Gradisca, dans la direction de Trieste.

A Valvasone, la grande route de Véronne à Vienne se bifurque;

l'une des routes conduit de Valvasone à Vienne, en remontant d'abord la rive droite, et ensuite la rive gauche du Tagliamento; cette route traverse les Alpes Juliennes et Noriques (qui sont une continuation des montagnes du Tyrol), à Tarvis, point culminant des Alpes en cette partie; l'autre route conduit de Valvasone à Trieste, en passant par Palma-Nova et Gradisca.

En même temps que le général Bonaparte donnait et gagnait la bataille du Tagliamento, il dirigeait sa gauche pour occuper et couper la route de Valvasone à Tarvis; ce qui força l'armée autrichienne battue de prendre sa retraite par la route de Gradisca et Trieste, route beaucoup plus longue que celle par Tarvis; de là, il résultait que Bonaparte se trouverait en état d'occuper Tarvis, long-temps avant le prince Charles.

Ce fut une grande faute de la part du prince Charles que le choix de l'emplacement où il reçut la bataille du Tagliamento. Son premier soin devait être de couvrir la route directe de Valvasone à Vienne, par Tarvis; il négligea cette précaution et se trouva dans un extrême embarras; ce qui lui fit commettre ensuite plusieurs autres fautes, dont le général Bonaparte tira le le plus grand avantage.

Dès que le prince Charles fut arrivé à Gradisca et derrière Lisonzo, il sentit bien toute la grandeur des difficultés de sa position; il détacha donc une partie de ses troupes qui, en remontant Lisonzo, devaient aller occuper Tarvis, pendant que lui-même continuerait sa retraite par la grande route de Trieste, laquelle communique avec la route de Trieste à Vienne par Laybach et Klagenfurt, où cette dernière route s'embranche avec la route de Tarvis à Vienne.

Dans cette occasion, le prince Charles commit deux fautes capitales, la première fut d'avoir joint une grande quantité d'équipages de l'armée à la colonne qu'il envoyait de Gradisca à Tarvis. Le prince Charles aurait dû prévoir que cette colonne trouverait Tarvis occupé par la division Masséna, qui n'avait cessé de marcher dans cette direction; que par conséquent cette colonne, qui était essentiellement destinée à combattre, ne devait avoir que des troupes combattantes, et aucune voiture

d'équipages; la seconde faute fut d'avoir conduit la plus grande partie de ses forces par la route de Gradisca à Laybach. Le prince Charles aurait dû penser que le général Bonaparte allait porter toutes ses forces, et sans perdre de temps, sur Tarvis, afin de se saisir fortement de ce point important qui menaçait la ligne d'opération de son adversaire de Trieste sur Vienne, et qu'il se contenterait de faire suivre mollement ce prince dans sa retraite sur Laybach.

Si dans cette circonstance, ce prince, au lieu de diviser ses troupes combattantes, comme il le fit, si au lieu de joindre une si grande quantité d'équipages à la colonne qu'il dirigeait sur Tarvis, eût, au contraire dirigé sur ce point toutes ses troupes combattantes, et ses équipages sur Laybach, il aurait pu avoir quelques chances de succès; il n'aurait trouvé à Tarvis que les troupes de Masséna qui auraient pu être vaincues par la supériorité du nombre; il aurait pu se rétablir dans sa véritable ligne d'opération. Enfin des dispositions habiles prises dans ces montagnes lui auraient sans doute offert quelques chances de succès, ou au moins, auraient retardé la marche de l'armée française sur Vienne.

Le général Bonaparte profita en grand homme de guerre de ces deux fautes de son adversaire : aussitôt qu'il s'en fut aperçu, il marcha lui-même avec toutes ses forces sur Tarvis. Il laissa seulement une de ces divisions à la poursuite du prince Charles sur la route de Laybach. Ce mouvement du général Bonaparte est à mes yeux l'un de ses plus beaux mouvemens stratégiques. Par cette opération il se plaça sur le flanc droit de l'armée autrichienne alors à Laybach et Krainbourg, lorsque l'armée française occupait déjà Villack. Dans cette position respective des deux armées, l'armée française aurait dû arriver à Klagenfurt avant l'armée autrichienne et y occuper la ligne d'opération du prince Charles sur Vienne et lui faire subir le même sort qu'une autre armée autrichienne éprouva depuis à Marengo. C'est pour moi une chose évidente; car de Villack à Klagenfurt, il n'y a qu'une journée de marche, et il y en a plus de deux de Laybach à Klagenfurt.

Qu'eût fait le général de l'armée autrichienne, si le général

français ne se fût pas arrêté à Villach, et qu'il eût marché en toute hâte sur Klagenfurt? le général autrichien n'avait que deux partis à prendre : le premier, de se faire un passage les armes à la main ; mais ce parti était très-dangereux. Les troupes autrichiennes, toujours vaincues depuis l'ouverture de la campagne, étaient nécessairement démoralisées, et par le souvenir de leurs pertes récentes, et par celui de leurs pertes pendant la campagne précédente. Elles étaient donc peu propres à combattre ; elles auraient été vaincues, et dans ce cas, l'armée autrichienne tout entière était anéantie. Le second parti que pouvait prendre le général autrichien était de se retirer de Laybach sur Vienne, par la route qui passe par Cilli, Marbourg, Graetz, en abandonnant au général français la route par Klagenfurt à Vienne ; mais alors il n'eût fait que retarder le moment de sa défaite totale, car bien certainement le général français l'aurait prévenu à Bruck, point de jonction des deux routes, et dans ce cas le général autrichien n'avait d'autre parti à prendre pour se soustraire à une défaite complette, que de se retirer sur le Danube au-dessus de Vienne, dans la direction de Raabe ou de Presbourg ; mais alors il laissait tout-à-fait découverte la capitale de l'Autriche, c'est-à-dire sa base d'opération.

Il m'est impossible de m'expliquer la lenteur que mit le général français dans sa marche de Villach sur Klagenfurt, et d'autant plus que cette lenteur était contraire à la constante habitude de ce général qui avait toujours su si bien profiter des circonstances. Je ne trouve aucune raison pour motiver cette lenteur. Joubert, avec toutes ses troupes, avait fait sa jonction avec Masséna à Villach, ce qui donnait à l'armée française une supériorité très-marquée sur l'armée autrichienne, qui jusque-là ayant toujours été défaite, en l'absence des troupes de Joubert, devait l'être à bien plus forte raison après leur réunion à l'armée.

Je ne dois pas passer sous silence le mouvement stratégique de Joubert, depuis Trente à Villach. Ce général, après avoir repoussé jusques aux sources de l'Adige, et au-delà de Brixen les troupes autrichiennes qui étaient sur la route de Trente à

Inspruch, avait totalement rempli l'objet de sa destination. A Brixen, il était à l'embranchement de la route qui conduit de la vallée de l'Adige à Tarvis : aucune troupe ennemie ne se trouvait sur cette route, et ainsi sa jonction avec le centre de l'armée, à Tarvis ou Villach, ne pouvait éprouver aucun obstacle. Des écrivains militaires ont avancé que cette marche de Joubert fut obligée par l'insurrection du Tyrol occidental. Ils sont, selon moi, dans l'erreur; je pense, au contraire, que cette insurrection n'eut aucune influence sur ce mouvement qui, bien certainement, entrait dans le plan des opérations générales de l'armée française. Ce mouvement est, sur une plus grande échelle, exactement le même que celui qui fut exécuté l'année précédente contre Vurmser, après qu'il eut perdu la bataille de Castiglione; en effet il s'était retiré sur la Brenta. Les Autrichiens étant donc refoulés de Trente sur le haut Adige, et se trouvant dans l'impossibilité de reprendre l'offensive sur Trente, le général français dirigea les divisions Masséna et Augereau par les sources de la Brenta; elles culbutèrent tout ce qui s'opposa à leur marche, séparèrent Quasdanowich de Vurmser, qui était à Bassano; forcèrent Quasdanowich à se retirer vers le Frioul, vinrent ensuite attaquer Vurmser dans Bassano, où il fut battu et réduit à fuir dans Mantoue. J'ai entendu des militaires improuver le mouvement stratégique de Joubert, et l'abandon qu'il fit de la vallée de l'Adige aux troupes qu'il avait en face, et à l'insurrection du Tyrol. Un militaire ordinaire, comme Moreau, par exemple, pouvait sans doute penser ainsi : son esprit n'était pas en état d'apercevoir l'importance de la question à résoudre. Quel était le véritable ennemi que Bonaparte avait à combattre et à détruire? C'était sans contredit le prince Charles. C'était donc contre le prince Charles que le général français devait diriger tous ses efforts; mais avec la précaution d'éloigner d'abord de sa ligne d'opération les troupes autrichiennes qui occupaient la vallée de l'Adige, au-dessus de Trente. Ce but ayant été atteint, le général français devait rappeler à lui, par les sources de la Drave, la gauche de son armée. Il y était d'autant plus obligé que les renforts envoyés de l'armée autrichienne

du Rhin, au prince Charles, lui étaient arrivés, ou sur le point de lui arriver. Ce n'était donc pas le moment de laisser le général Joubert vers les sources de l'Adige, où sa présence eût été désormais sans aucune utilité pour le succès général de la guerre.

Mais j'ai vu objecter que l'abandon de la vallée de l'Adige, par Joubert, permettait aux troupes autrichiennes reléguées vers les sources de l'Adige, de se porter en avant et de venir couper sur la Brenta la ligne d'opération de l'armée française. Sans doute que le général Bonaparte se fit à lui-même cette objection, et qu'il la considéra sans valeur. En effet, cette marche en avant des troupes ne pouvait en rien nuire aux succès du général français contre l'armée autrichienne du prince Charles, ni arrêter sa marche sur Vienne. Dans l'hypothèse où sa ligne d'opération eût été occupée par le corps autrichien du Tyrol, le général français aurait fait la même réponse que fit dans une autre circonstance Frédéric-le-Grand. On vint lui rendre compte pendant une bataille qu'il donnait, que l'ennemi s'était emparé de son camp, et qu'il le pillait. *Laissez-le faire,* dit Frédéric, c'est autant d'ennemis de moins que nous avons à combattre; battons d'abord ceux qui sont devant nous, et ensuite nous nous occuperons de ceux qui sont derrière.

Je répète donc qu'il n'était pas présumable que le corps autrichien du Tyrol se hasardât à descendre l'Adige, et qu'il vînt occuper la ligne d'opération de l'armée française. Cette marche n'eût pas été du tout militaire, car la première conséquence d'une telle marche était d'éloigner toujours de plus en plus de l'armée du prince Charles et de sa ligne d'opération, cette partie de son armée, et de la mettre dans l'impossibilité de concourir sur les champs de bataille à la défense des états héréditaires. Enfin, en supposant encore une fois que ce corps du Tyrol se fût porté sur la Brenta, sa ligne d'opération sur Vienne était tournée par la marche de l'armée française sur la même ville.

Ce fut une faute à ce corps autrichien du Tyrol, dès qu'il eut connaissance de la marche de Joubert, sur la Drave, et alors qu'il n'avait plus d'ennemi en tête, de ne pas imiter Joubert, cherchant à se rallier à l'armée du prince Charles, pour concourir

avec le prince, à défendre la ligne d'opération principale de l'armée autrichienne.

Ce fut donc encore une faute de la part du prince Charles de laisser dans le Tyrol un corps de troupes qui lui devint, par le fait, tout-à-fait inutile.

Si le prince Charles eût concerté son plan d'opération avec la même profondeur que le général français, il aurait choisi Tarvis comme un des points principaux de sa ligne d'opération, il s'y fût maintenu à tout prix; il eût centralisé vers ce point toute son armée : qu'aurait pu faire alors le général français, sinon d'attaquer de front l'armée autrichienne dans sa position de Tarvis? Alors le prince Charles eût pu encore espérer quelques succès, s'il n'eût pas eu pour adversaire un homme dont les conceptions étaient excessivement rapides, et exécutées aussitôt que conçues.

Il faut le dire, parce que c'est une vérité historique, dans cette campagne de 1797, le prince Charles perdit la réputation qu'il avait acquise dans la campagne précédente, et il la perdit avec juste raison, il fit faute sur faute; son adversaire en profita avec un grand talent, il ne lui en pardonna pas une. La première faute capitale du prince fut d'avoir mal choisi son champ de bataille sur le Tagliamento, faute qui le força de se retirer sur Gradisca et Laybach, tandis qu'il devait se retirer sur Tarvis. La seconde faute fut d'avoir laissé des garnisons dans les mauvaises places de Gradisca et Goritz, et d'avoir ainsi, sans motif, affaibli son armée, puisque ces places, dans leur mauvais état d'entretien et d'armement, ne pouvaient s'opposer à la marche de l'armée française. La troisième faute fut de n'avoir pas marché avec toutes ses forces combattantes de Gradisca et Goritz, à Tarvis pour y ressaisir sa ligne d'opération. La quatrième faute fut de ne pas avoir fait marcher tous les équipages de Gradisca sur Laybach, et en arrière des troupes combattantes. La cinquième fut d'avoir laissé plus d'un quart de son armée dans le Tyrol, où ces troupes lui étaient tout-à-fait inutiles. Enfin, la sixième faute commise par le prince Charles fut de ne pas avoir prescrit au commandant de ses troupes dans le Tyrol, de manœuvrer toujours selon les évé-

nemens, de manière à prendre leur retraite sur la ligne d'opération dont la base était Vienne. Ces fautes coûtèrent cher au prince; il faut convenir aussi qu'il dut être étonné de trouver tant d'activité dans son adversaire, et tant de vivacité dans la conception de ses plans et de ses mouvemens stratégiques.

*Le lieutenant-général d'artillerie*, ALLIX.

(*La suite au prochain Numéro.*)

---

# DISCOURS

## DE M. CHARLES DUPIN, DÉPUTÉ DU TARN,

Dans la discussion de la loi de Finances (*Dépenses. — Ministère de la marine*); prononcé dans la séance du 23 juillet 1828.

(*Extrait du* Moniteur *du 25 juillet* 1828.)

Messieurs,

Je commencerai par exprimer à M. le ministre la reconnaissance de la marine française, pour la justice qu'il vient de rendre à l'administration sage et prospère de son prédécesseur, M. le comte de Chabrol. Cet homme d'état laisse des souvenirs que nous rappellerons toujours avec gratitude.

Messieurs, la marine militaire, long-temps défavorisée, réclame une plus juste part dans vos faveurs; et, pour gagner sa cause, elle invoque un motif tout puissant devant vous : c'est la victoire. Vous accueillerez avec faveur une arme qui, pour rameau de suppliante, vous offre des lauriers.

Une seule puissance, l'Angleterre, emploie des revenus plus grands que les nôtres pour sa force navale; et, sous ce point de vue, nous laisse au second rang.

La troisième puissance maritime, celle des États-Unis, est fort

inférieure à la France, pour la quantité des bâtimens et leur puissance totale. Cependant, elle a prouvé qu'une marine peu nombreuse, mais bien organisée, peut lutter avec avantage contre les dominateurs de la mer.

Le ministre de la marine a deux fois habité chez le peuple qui donna cette leçon mémorable; c'est à lui qu'il appartient de la rendre fructueuse pour la France; il y parviendra, s'il met à leur place les hautes capacités qui sont la force et l'honneur de notre marine.

Gardons-nous de croire à l'inutilité de nos efforts pour n'avoir plus de supérieurs sur la mer. La domination maritime a présenté des changemens, des revers aussi brusques, aussi multipliés que la prépondérance obtenue par les armées de terre. Ainsi, depuis le moyen âge, elle a passé tour à tour aux Vénitiens, aux Portugais, aux Espagnols, aux Hollandais, aux Français, aux Anglais.

L'avenir n'aura pas de constance pour une domination que le passé montre si versatile. Mais à qui reviendra l'empire de la mer? Au pays qui, dans chaque époque, présentera l'accord du peuple le plus laborieux, avec le gouvernement le plus soigneux de la richesse nationale; car, sans richesse, point de marine militaire, et sans marine militaire, point de commerce grand et durable, qui rembourse au centuple les sacrifices qu'exige la force navale.

Le peuple qui prédomine aujourd'hui sur la mer, fléchit sous le fardeau de ses dépenses passées, qu'il désespère d'acquitter. Il a détruit sa caisse d'amortissement; il n'emploie plus même autant de millions, pour réduire les vingt milliards de sa dette, que nous pour réduire les quatre milliards de la nôtre! Certes, depuis la paix, nous avons prodigué sans réserve les trésors de la France, et pourtant, si nous voulons revenir à l'économie, pour mettre un terme aux dépenses sans but, et nous assurer les moyens de suffire aux besoins essentiels de la force publique, et surtout aux besoins de la force navale, nous verrons la France reprendre, au milieu des nations maritimes, le poste d'honneur où l'appelle l'état avancé de sa civilisation.

Regardez l'Europe, et voyez, dans cette partie du Monde,

l'étonnant contraste que présente la population des puissances maritimes et celle des États enfermés de toutes parts dans l'intérieur des terres : Etats que j'appellerai puissances internes.

*Puissances maritimes* : 212 *millions d'habitans.*
*Puissances internes* : 14 *millions d'habitans.*

Ces quatorze millions d'habitans appartiennent à trente États indépendans, dont le plus fort n'a pas quatre millions d'âmes, et le plus faible trois mille.

Ne croyez pas que cette supériorité des puissances maritimes soit particulière à l'Europe ; pour le reste de l'Univers, voici comment se partagent les populations :

*Puissances maritimes* : 480 *millions d'habitans.*
*Puissances internes* : 36 *millions d'habitans.*

Ainsi, la force navale entrera comme agent nécessaire dans toutes les luttes des grandes nations de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Revenons à l'Europe.

Quelques puissances internes, en poussant leurs conquêtes, sont arrivées jusqu'à la mer ; elles ont pris rang parmi les puissances maritimes : telles sont la Russie, l'Autriche et la Prusse. D'autres puissances internes, telles que la Pologne, ont disparu du rang des nations ; celles qui restent encore sont trop faibles pour subsister autrement que par tolérance.

Au lieu des vaines idées d'un équilibre stationnaire qui n'a jamais subsisté, il faut donc établir en principe la mutation graduelle des États Européens, opérée comme il suit :

1° La population, le territoire et la force des puissances maritimes s'accroissent par une marche inévitable ;

2° Les puissances internes s'affaiblissent ou disparaissent à chaque commotion politique. Dès à présent, fussent-elles coalisées toutes ensemble, elles n'offriraient pas la moitié de la richesse et des forces de la France.

Donc, les puissances internes, réduites à elles-mêmes, ne peuvent porter chez nous la guerre ; donc, la France n'essuiera plus

de guerre purement continentale. Quand il lui faudra prendre les armes, elle aura toujours à combattre quelque puissance maritime; par conséquent, elle n'aura plus la guerre sans que sa marine intervienne, par la nécessité des choses. Enfin, comme les puissances maritimes de l'Europe et de l'Amérique vont toujours croissant, il faudra des forces nouvelles de plus en plus grandes aux États qui voudront tenir leur rang parmi les puissances du premier ordre.

Ne devons-nous pas nous estimer heureux, en voyant que parmi les seize puissances maritimes que compte aujourd'hui l'Europe, et parmi les puissances de toutes les autres parties du Monde, une seule l'emporte sur nous; et, comme je l'ai déjà dit, l'emporte par cela seulement qu'elle fait de plus grands sacrifices pécuniaires.

Si l'on avait apprécié l'importance progressive de la force navale, dans l'équilibre des nations, cette force aurait reçu de la France une proportion de plus en plus avantageuse dans le partage des fonds alloués pour constituer notre puissance militaire. C'est le contraire qu'on a fait.

Lorsque la guerre recevait cent millions, la marine recevait :

| | |
|---|---|
| En 1788. . . . . . . . . . . . | 45 millions. |
| En 1808. . . . . . . . . . . . | 31 millions. |
| En 1828. . . . . . . . . . . . | 29 millions. |

Ainsi, proportion gardée, la marine reçoit un tiers de moins qu'avant la révolution, et moins que sous l'empire, où la faveur du souverain se portait en entier sur l'armée de terre.

Je souhaite vivement que ces considérations soient pesées par les ministres du Roi, lorsqu'ils fixeront les bases de leur prochain budget. J'ose dire qu'ils devraient dès à présent en faire l'objet d'un sérieux examen. Les événemens se précipitent : une grande puissance continentale s'apprête à jouer un rôle parmi les puissances maritimes de l'Europe. Depuis long-temps riveraine de la Baltique, de la mer d'Archangel et de l'Océan-Pacifique, il y a dix mois seulement elle achevait la conquête de la mer Caspienne, où ne peut plus naviguer aucun bâtiment de guerre in-

dépendant de la Russie. Voici le tour de la mer Noire, et déjà nous apprenons que le dernier port militaire de la Turquie, sur les bords de cette mer, est devenu la proie des Moscovites. Mais dira-t-on, cette conquête est temporaire.—Peut-être, pour cette fois; mais l'avenir la rendra permanente. La force russe tout entière, avec ses richesses commerciales, tend à descendre le long des bassins si vastes qui versent leurs eaux dans cette mer. Voilà le débouché que veut la Russie, et qu'elle veut avec la double énergie des intérêts et de l'ambition de cinquante-six millions d'hommes.

Il faut donc nous représenter, je ne sais quel jour, mais quelque jour, mais bientôt, la force navale de la Russie se déployant au milieu de la Méditerranée, en présence des forces navales de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche : les autres États maritimes sont trop peu de chose pour mériter d'être comptés séparément.

Si l'Autriche appréciait l'importance de la mer Adriatique, riche en ports excellens, elle relèverait avec honneur le pavillon de Saint-Marc, et montrerait une force imposante dans la Méditerranée; mais cette puissance ne sait qu'envahir pour opprimer les conquis et pour étouffer leur génie. Nous avons possédé Venise bien peu de temps, et déjà nous avions rendu son entrée praticable aux vaisseaux de ligne; et l'un de mes anciens amis que je vois assis sur le banc des conseillers de la Couronne, construisit dans ce port plus de vaisseaux en cinq années, que l'Autriche n'en a commencé depuis quatorze ans qu'elle pèse sur l'Italie. L'Autriche sera donc nulle pour résister aux invasions maritimes dans la Méditerranée. La peur qu'elle a du mouvement chez ses sujets la condamne à l'immobilité; mais rester immobile au milieu des nations qui marchent à grands pas, c'est périr : ainsi périt à présent la Turquie!

Si nous possédions encore les îles Ioniennes et leurs ports aussi nombreux qu'excellens, nous serions au premier rang pour arrêter les progrès d'une ambition vraiment romaine; car son dieu Terme sait attendre et ne recule jamais.

Au moment où la puissance ottomane sera démembrée en-deçà

du Bosphore, les ministres du Roi verront s'il n'importe pas à l'Europe civilisée que la France occupe comme un avant-poste d'honneur les positions maritimes de Rhode et de Candie, pour rivaliser de vaillance et d'activité avec les nouveaux possesseurs de Malte et des Sept-Isles, dans la résistance à la future invasion des peuples du Nord. En attendant cette époque, apprêtons chez nous notre force navale.

Complétons, améliorons nos arsenaux et nos ports; augmentons le nombre, et plutôt encore perfectionnons l'armement et la construction de nos navires; formons, par des soins assidus, ces hommes si lents à former complétement: je veux dire les matelots et les officiers de vaisseaux.

Une autre année, je parlerai des ports de l'Océan; aujourd'hui, songeons à la Méditerranée. Qu'avons-nous dans cette mer? un grand port de guerre, un grand port de commerce et des positions secondaires.

On a senti l'importance d'accroître l'arsenal trop peu spacieux de notre seul port militaire. On y va fonder de nouveaux ateliers et de nouvelles calles de construction; on y doit bâtir un second bassin ou forme pour les grands radoubs: deux bassins ne sont pas assez. Les Anglais en ont trois à Deptford, trois à Woolwich et trois à Sheerness, quatre à Plymouth, quatre à Chatam, et huit à Portsmouth. Il nous en faut six à Toulon. Par leur secours, même après le combat le plus opiniâtre, nos vaisseaux, réparés six à six, seront en peu de temps prêts à chercher de nouveau les dangers et la victoire.

Des calculs récemment faits par ordre du ministère, établissent qu'il est impossible, vu l'état actuel de la marine française, qu'il n'y ait pas dans les arsenaux un quart des vaisseaux et un sixième des frégates ayant besoin de radoubs. De sorte, qu'un vaisseau qui sert neuf mois, a besoin d'être trois mois en réparation; c'est trop. Il faut qu'on parvienne à diminuer ce temps d'inactivité, sinon suivant l'ordre actuel des travaux, au moins par un système autrement combiné: c'est pour cela qu'on devra multiplier les formes ou bassins.

Quelle est la conséquence de ce temps énorme consommé par

les radoubs ? Pour avoir une force effective de 40 vaisseaux et de 50 frégates, en état de tenir la mer, il faut 53 vaisseaux et 60 frégates ; et chacun de ces bâtimens n'a que douze ans d'existence ! Je crois pouvoir dire de cette durée : C'est trop peu.

Sous tous les rapports que je viens d'indiquer, je suis loin d'accuser la marine actuelle de faire moins bien que dans aucune autre époque ; je déclare qu'au contraire, sous tous les rapports, elle fait mieux. Mais je ne crois pas qu'elle ait atteint les bornes de la perfection ; je l'en crois fort éloignée, et je le dis avec une franchise qu'on permet dans la marine.

Nous avons trop de petits bâtimens à la mer, une grande partie du service des transports devrait être fait par la marine marchande. Il en résulte un fastueux appareil numérique de force navale ; appareil trompeur, indigne de nous. Ainsi, l'on nous dit avec emphase : Admirez ! nous avons tenu la mer avec 140, avec 160, avec 180 bâtimens de la marine royale : tant pis, si vous pouviez faire le service à moins, et rien ne serait plus facile. Rendez à la marine marchande le transport des munitions navales ; il sera deux fois moins coûteux : vos officiers, réservés pour des services purement militaires, garderont des goûts et des habitudes qui seront aussi purement militaires, et vous ne direz plus qu'ils sont trop peu nombreux, surtout quand vous aurez complété vos cadres.

N'est-il pas absurde de voir dans le budget de 1829, onze corvettes de charge, c'est-à-dire onze transports, montés par 11 capitaines de frégates, 22 lieutenans de vaisseaux, 33 enseignes de vaisseaux et 33 élèves de la marine !

Tandis que vous tenez à la mer une multitude de petits bâtimens, vous en rétribuez les officiers, non pas suivant l'importance des navires, comme on le fait dans les autres marines, mais suivant leurs grades. Il y a plus ; le lieutenant de vaisseau qui commande en second la plus forte frégate est moins bien traité qu'un lieutenant qui commande le moindre brick. Ce n'est pas seulement une injustice stérile : les meilleurs officiers fuient le service important de lieutenant à bord des vaisseaux et des frégates ; ils ont un immense avantage à devenir, je n'ose dire

les commandans de petits avisos-mouches, ou cutters, ou goëlettes. C'est la partie la plus médiocre des lieutenans et des enseignes qui reste sur les grands bâtimens, les seuls qui décident du succès des guerres navales! . . . . . .

Voici la preuve des faits que je viens d'avancer : Dépense moyenne d'un marin, équipage, état-major, tout compris (d'après le budget détaillé p. 140).

| | |
|---|---|
| Sur un vaisseau. . . . . . . . . . | 393 fr. par marin. |
| Sur une frégate. . . . . . . . . . . | 430 |
| Sur une corvette de charge. . . . . . | 488 |
| Sur un petit cutter, lougre, aviso. . . | 550 |

Ainsi le marin, sur le bâtiment de charge ou de transport, revient à plus d'argent que sur le vaisseau, que sur la frégate armés pour la guerre; et sur le misérable aviso, il coûte plus cher, non-seulement que sur la frégate et le vaisseau, mais que sur la corvette de charge. Il y aurait bien d'autres observations importantes à faire sur le personnel; mais vous êtes pressés; marcher n'est point assez, il faut courir pour ne pas vous paraître retardataire : passons. . . . . .

Je vois trop de luxe dans nos bâtimens de guerre : on y prodigue des métaux dispendieux en beaucoup d'endroits où le fer suffirait; trop de caprice, dans le goût de quelques commandans pour bouleverser sans motifs leurs logemens et leurs ameublemens; et trop de tolérance à cet égard dans nos arsenaux. On fatigue, on rebute les équipages, à frotter outre mesure toutes les parties visibles du fer et du cuivre, dans l'œuvre morte des navires; bronzez les métaux, pour les garantir de la rouille et soulager vos matelots. J'ai dit le mal; voici le bien.

La tenue des navires, la propreté, la nourriture, le soin des gens de mer, offrent depuis huit années des améliorations dignes des plus grands éloges, et la santé des équipages est le fruit de ces perfectionnemens. Je ne réclamerai jamais pour quelques améliorations matérielles dont j'aurai pu solliciter l'innovation; mais je crois avoir eu quelque part au bien-être récent du matelot français, par mes recherches sur ce que nos rivaux ont

fait de mieux en ce genre. Permettez-moi de ne pas renoncer à ma part d'homme de bien, dans les progrès de la marine : c'est la part dont je suis jaloux.

Considérons maintenant l'âme de la force navale, les classes et la conscription, d'où nous tirons nos matelots.

La marine marchande possède :

Dans les ports de l'Océan, 54,000 marins;

Dans les ports de la Méditerranée, 18,000 marins.

Que faisons-nous pour accroître cette population, et pour la rendre plus habile au service de la marine?

Nous offrons d'abord des primes d'encouragement à la grande pêche de la baleine et de la morue. Nous payons 2,400,000 fr., et cette récompense passe aux armateurs qui font naviguer à peu près 11,000 matelots; mais tout n'est point pour l'équipage, ni pour les armateurs. Tout n'est même pas pour des Français dans la pêche de la baleine, où, par l'effet de la fraude, l'étranger touche la prime, sans qu'il concoure à former nos marins. Une autre partie de la prime sert à faire payer moins cher aux colons qu'à la métropole, les produits de notre pêche, sans profit pour la marine. Certes, si, dans nos ports militaires et dans nos ports de commerce, on employait 2,400,000 fr. à développer, dès l'enfance les facultés de nos marins, à créer des écoles maritimes et commerciales, où les élèves acquissent une vraie supériorité sur les marins et les négocians des autres nations; je le demande à la chambre, n'aurait-on pas mieux servi les ports, la marine et le commerce qu'en donnant des primes pour chaque tonneau de morue que les colonies consomment à bas prix, moyennant les largesses de la métropole?

Ces observations semblent fondées sur l'évidence; et pourtant je le crains, il leur faudra plusieurs années avant d'être acceptées par le Ministère. Les idées simples et justes n'entrent jamais qu'avec lenteur dans l'administration des États.

Sans parler davantage au sujet des primes, voyons si nous ne pouvons pas élargir la carrière de notre commerce maritime.

J'ai signalé comme occupant les trois premiers rangs dans l'ordre de la force navale, la Grande-Bretagne, la France et les

Etats-Unis; c'est aussi l'ordre que présente l'étendue de leurs opérations commerciales.

Ainsi le total des importations et des exportations s'élève :

| | | |
|---|---|---|
| Pour la Grande-Bretagne. . . . . | à 2,306,000,000 | fr. |
| Pour la France. . . . . . . . . | à 1,125,000,000 | |
| Pour les Etats-Unis. . . . . . . . | à 862,000,000 | |

Mais nous sommes bien loin de cette proportion, si nous comparons le tonnage des navires employés au commerce chez ces trois puissances.

| | | |
|---|---|---|
| Grande-Bretagne . . . . . . . . | 2,460,500 | tonneaux. |
| France. . . . . . . . . . . . . | 689,448 | *Id.* |
| États-Unis. . . . . . . . . . . | 1,423,112 | *Id.* |

En comparant le total des entrées et des sorties des navires employés au commerce extérieur, j'appellerai toute l'attention de la chambre et du Ministère sur le parallèle des tonnages étrangers et nationaux.

Sur cent tonneaux tant importés qu'exportés par le commerce extérieur :

*Dans la Grande-Bretagne*, 70 appartiennent à la marine nationale, et 30 aux marines étrangères.

*Aux États-Unis*, 90 appartiennent à la marine nationale, et 10 seulement aux marines étrangères.

*En France*, 44 seulement appartiennent à la marine nationale, et 56 aux marines étrangères.

Aussi, Messieurs, combien est insignifiant le nombre de nos marins employés au commerce extérieur comparativement à celui des étrangers qui luttent avec nous dans nos propres ports.

| | |
|---|---|
| Marins français. . . . . . . . . . . . . | 21,657 |
| Marins étrangers. . . . . . . . . . . . . | 27,500 |

Quel contraste avec l'Angleterre!....

Entrée dans les ports britanniques :

| | |
|---|---|
| Marins anglais . . . . . . . . . . . . . | 118,680 |
| Marins étrangers. . . . . . . . . . . . | 43,536 |

Les détails que je vous ai présentés sur l'exiguité déplorable de notre navigation marchande doivent être pour nous un grand objet d'espérance. En effet, Messieurs, si nous avions acquis la juste part que nous devons posséder dans le commerce de l'Univers, nous ne pourrions guère compter sur des accroissemens extraordinaires. Mais précisément parce que nous sommes de beaucoup au-dessous de la simple proportion qu'ont atteinte quelques autres peuples, et surtout les Américains du Nord, nous avons lieu d'espérer qu'en étudiant pour les suivre les voies qui les ont conduits à la prospérité, nous y parviendrons comme eux; et mieux qu'ils ne l'ont fait, si nous évitons leurs erreurs. Voilà ce qu'il faut que les négocians de la France aient le courage d'entreprendre et d'accomplir.

Voyez combien nous sommes loin du but! Pour un an, les Américains du Nord envoient des navires qui jaugent au total 10,000 tonneaux, dans nos ports de la Méditerranée; tandis que ces ports n'envoient pas un seul navire aux Etats-Unis.

On nous dit que les Français font un moindre trafic direct, mais un plus grand de port étranger en port étranger. Eh bien! dans un an, de Bahia, l'un des grands ports du Brésil, je vois expédier, 1° pour Trieste, aujourd'hui le principal port de l'Adriatique, 1 navire russe, 2 suédois, 4 autrichiens, 21 anglais, et pas un français; 2° pour Hambourg, le principal port de la Baltique, 12 navires anséatiques, 13 hollandais, allemands ou suédois, 23 anglais, et pas un français. Je pourrais étendre beaucoup la même remarque, si je ne devais pas être avare de votre temps.

Il y a donc une révolution totale à produire dans notre commerce maritime et dans notre navigation marchande, pour que la France obtienne sa juste part du négoce de l'Univers.

Si nous comparons la population des grandes puissances maritimes, avec la valeur totale de leurs importations et de leurs exportations, nous trouvons : pour la Grande-Bretagne, 150 fr. par tête; pour les États-Unis, 72 fr.; pour la France, 33 fr.

Qu'on nous parle maintenant de l'admirable prospérité commerciale qui résulte de nos prohibitions, de nos protections, de

nos renchérissemens de droits ; qu'on ne croie pas au progrès possible de notre principale branche de commerce ; et qu'on parle ainsi sans rencontrer l'ombre d'une contradiction : rien n'est plus aisé lorsque la clôture ne permet pas de répondre.

Je crois devoir insister particulièrement sur cet objet, à présent que les États-Unis viennent d'adopter un nouveau tarif dicté d'après les anciennes routines et les maximes erronées des droits prohibitifs. J'apprends aujourd'hui même qu'au sein du parlement britannique, l'homme d'État le plus habile dans les matières commerciales, vient d'appeler l'attention de la chambre des communes sur les conséquences funestes de la fausse route suivie par les États-Unis, en demandant contre cette puissance des mesures de représailles. Quant à nous, nous serons trop heureux si l'on ne vient pas justifier nos taxes récemment aggravées par l'imitation que les États-Unis font, à cet égard, de notre système commercial.

Quand le commerce de France, régi par un meilleur système, voudra tout ce qu'il peut accomplir, il trouvera notre marine militaire en position de le servir. Nos stations protectrices sont établies sur les côtes de la Grèce, de la Syrie, de l'Égypte, de la Barbarie et de l'Afrique occidentale ; sur les côtes américaines de l'Atlantique et de l'Océan-Pacifique. C'est un service que la marine royale accomplit avec une constance, avec une activité dignes des éloges de la patrie.

La marine militaire a fait étudier et relever hydrographiquement une grande partie des côtes de la France et de la Corse, et beaucoup de côtes étrangères appartenant aux continens de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Ces travaux, qui nous serviront dans la guerre, nous les rendons utiles pour la paix, en les livrant au commerce.

La marine militaire envoie des navires faire le tour du Monde pour explorer des îles et des côtes peu connues, et pour en étudier, non-seulement les abords et les positions maritimes, mais les richesses naturelles dont le commerce peut aussi tirer parti.

Après avoir considéré la population naturellement maritime

dans ses rapports avec la force navale, et montré son insuffisance, nous comprenons que le Gouvernement a dû chercher d'autres ressources pour compléter l'armement de ses navires de guerre. De là l'institution des équipages réguliers, licenciés en 1816, parce qu'ils étaient utiles en 1813; et rétablis en 1825, parce qu'ils devenaient indispensables.

Ces équipages, quoique novices, ont vaincu devant Navarin : cela suffit pour l'éloge de l'institution. Néanmoins l'organisation semble susceptible d'améliorations importantes et nombreuses : elles seront le fruit de la constance et des soins assidus de l'autorité supérieure et des états-majors spéciaux.

Les équipages, recrutés avec des conscrits tirés des départemens de l'intérieur, accroîtront insensiblement la population maritime : les marins licenciés qui voudront retourner dans leur pays natal y porteront la connaissance d'une foule de procédés des arts nautiques utilement applicables à beaucoup d'autres branches d'industrie; peu à peu, dans nos provinces centrales, ils répandront quelques idées justes sur le métier de la mer; ils parleront de leurs périls, de leurs combats, de leurs voyages; et ces récits, multipliés sur tous les points du territoire, intéresseront à notre prospérité maritime des populations qui, jusqu'à ce jour, n'ont éprouvé, pour la marine, qu'une stupide antipathie. . . . . . . . . . . . . . .

Lorsqu'une guerre soudaine sera déclarée, avant que nos ennemis aient eu le temps de lever, de presser des matelots enlevés çà et là, nos trente-deux équipages, instruits et disciplinés, seront déjà sur autant de vaisseaux ou de frégates : c'est pour le reste de nos forces que nous aurons recours à la marine du commerce; nous ne l'épuiserons pas en entier et tout d'un coup.

Voilà d'immenses avantages, mais il faut les compléter. Il faut ajouter aux équipages de haut bord des compagnies d'ouvriers militaires semblables à celles qui bâtirent en peu d'années vingt vaisseaux dans le port d'Anvers, les lancèrent à la mer, et les remplacèrent en moins de temps encore, par autant de nouvelles constructions. Que toute escadre navale ait à bord un corps de ces ouvriers. Sur l'escadre que l'amiral Gantheaume commandait

en 1808, se trouvait un de ces corps; une tempête arrache toutes les voiles et brise les hauts mâts du vaisseau à trois ponts qu'il commandait; ce bâtiment arrive à Corfou dans un état déplorable: l'amiral donne huit jours aux ouvriers militaires pour réparer son vaisseau, qu'il revient prendre à l'époque fixée; il le trouve prêt depuis trois jours, tant fut grande l'activité! On part et peu de jours après viennent devant Corfou des forces ennemies, supérieures aux nôtres: il n'était plus temps pour celles-là; notre flotte avait rempli sa mission, et rentrait en France.

Dans les guerres futures, si vous avez besoin d'improviser des arsenaux dans les colonies ou sur des côtes ennemies, il suffira d'y débarquer quelques compagnies d'ouvriers militaires toujours organisées et toujours mobiles.

Je réclamerai seulement pour les officiers créateurs de ce beau corps, pour des officiers que l'Europe maritime regarde comme les plus savans qu'elle possède, non des faveurs pécuniaires ou des avancemens nouveaux; je demanderai pour eux un titre qu'ils désirent ardemment et qui montre la noblesse de leurs sentimens: c'est le titre de corps royal. Le génie maritime est le seul de tous les corps qui prennent leurs officiers dans l'École polytechnique et qui n'ait pas reçu cette noble distinction: le génie militaire, le génie géographique et l'artillerie sont des corps royaux; les corps civils des ponts et chaussées et des mines sont des corps royaux. Qu'on accorde le même honneur au corps qui réunit les travaux les plus savans et les plus difficiles, avec les périls de la mer et les dangers des colonies, soit en temps de paix, soit en temps de guerre.

Lorsque je vois au conseil supérieur de la guerre, à côté des généraux d'infanterie et de cavalerie, des officiers du génie militaire et de l'artillerie, pour soutenir les intérêts et pour expliquer les besoins de ces deux armes importantes, je reconnais la sagesse d'une organisation puissante. Mais lorsque je cherche dans le conseil de l'amirauté, pour y trouver au milieu de tous les marins un seul ingénieur, j'éprouve une surprise qui m'afflige en voyant que je cherche en vain.

Au milieu des nombreuses réformes plus ou moins utiles qu'on

a faites en ces derniers temps parmi les troupes de la marine, je suis bien aise qu'on ait conservé du moins un de ces superbes régimens d'artillerie royale de marine, si remarquables pour leur discipline, pour leur instruction, et pour leurs beaux faits d'armes sur terre et sur mer. N'a-t-on pas trop réduit cette troupe excellente ?

Pour éviter de grands froissemens d'amours-propres, et de fâcheuses rivalités de corps, beaucoup d'esprits sages ont pensé qu'il serait d'une haute importance qu'on rapprochât davantage les différentes armes de la marine, qu'on leur donnât plus de points de contact, et qu'on en fît comme une arme unique, avec des subdivisions qui n'offriraient pas de barrières insurmontables et donneraient plus de facilités au classement, à l'emploi des officiers, suivant la nature et la variété de leurs aptitudes. J'ose recommander cette pensée à l'examen impartial de M. le Ministre de la marine. Pour bien juger des questions de cet ordre, il faut peut-être n'avoir épousé de longue main les préjugés, et contracté les habitudes d'aucun des corps qui rivalisent entre eux. Voilà pourquoi nous verrions avec joie sur cet objet important, l'arbitrage supérieur de M. le ministre de la marine.

Je me hâte de mettre un terme à mes observations : j'aurais pu signaler beaucoup d'améliorations de détail; mais elles n'ont pas besoin de l'éclat de la tribune; je me contenterai pour l'avenir, comme je l'ai fait pour le passé, de les remettre au ministère.

J'ai trop long-temps mis à l'épreuve la patience de la chambre; je dirai peu de mots sur les colonies. Comment ont-elles disparu du budget de la marine *et des colonies?* Comment leurs comptes ne sont-ils pas soumis aux mêmes votes de la chambre, que ceux des autres parties du royaume?

La Charte dit : *Les colonies seront régies par des lois et réglemens particuliers.* Par des réglemens, ils appartiennent au pouvoir exécutif; par des lois, elles appartiennent au pouvoir législatif. Or l'impôt, la dépense publique, sont réglés par des lois; donc c'est à vous d'en connaître pour les colonies comme pour la métropole. Voilà le droit de la chambre, et je le réclame.

Non-seulement on ôte à la chambre la législation des colonies, on lui retire jusqu'à l'examen des pétitions, ayant pour objet les intérêts les plus importans de ces possessions. Je rends pleine justice au cœur généreux, aux bonnes intentions de M. le ministre de la marine : mais je diffère complétement avec lui d'opinion, lorsqu'il croit devoir demander qu'on empêche toute discussion sur une pétition qui concerne le sort des diverses classes d'habitans de nos colonies. Un député voulait prendre la parole pour indiquer les moyens d'accroître la bienveillance mutuelle, et d'allier le bien-être des moins heureux avec la sécurité des plus puissans; il n'a pas même eu la permission de parler contre la clôture, et pourquoi? parce qu'à sept cents lieues de nos Antilles, à Bahia, des noirs brésiliens se sont soulevés, sans qu'on nous ait appris si c'est contre la bienfaisance ou contre la cruauté de leurs maîtres! Mais, pourra-t-on dire, un ministre ne peut pas savoir si les députés veulent parler des colonies pour calmer ou pour enflammer les passions. A cela je répondrai qu'il serait au moins charitable de ne pas regarder comme des incendiaires les amis de la paix et de l'humanité.

Ici, Messieurs, je rappellerai les paroles pleines de sagesse et d'humanité, que nous a fait entendre notre honorable collègue, M. d'Argenson. Nous songerons aussi qu'il est des amis de l'humanité dans les colonies et parmi les blancs et parmi les hommes de couleur : nous honorerons, nous encouragerons leurs dispositions philanthropiques; nous n'interdirons pas la tribune aux observations des députés. Nous penserons, je l'espère, que si, dans un autre pays qui possède aux Antilles beaucoup de colonies, la crainte de troubler la paix avait fait étouffer la voix de l'immortel Wilberforce et renvoyer, sans discussion parlementaire, toutes les pétitions au ministère, la traite des noirs ne serait pas abolie, et l'humanité ne pourrait pas prévoir un terme à l'esclavage d'une grande partie de nos semblables.

Je ne finirai point sans rendre justice à tout le bien que le ministère de la marine a déjà fait dans les colonies, pour y favoriser la bonne direction du travail ainsi que le développement de la production, pour améliorer l'administration, pour régler

l'ordre de la justice et pour protéger les esclaves. Enfin les paroles que vient de faire entendre M. le ministre de la marine, nous assurent que ces heureux progrès, loin de se ralentir, recevront une impulsion nouvelle sous son administration, amie de l'humanité. Mais cela ne peut empêcher la chambre des députés d'accomplir ses devoirs, dans toute leur étendue, à l'égard des colonies comme à l'égard de la métropole.

Je vote pour le budget.

---

*Nota*. Dans la séance du lendemain, la discussion ayant continué sur l'allocation des fonds pour le ministère de la marine, M. Charles Dupin monta de nouveau à la tribune, et dit :

MESSIEURS,

Je vais combattre plusieurs allégations qui viennent de vous être présentées; elles me semblent inexactes, et leurs conséquences pourraient être fâcheuses pour notre marine.

On vous dit que la marine devrait faire exécuter par l'industrie particulière tous les travaux qu'il est possible de confier à cette industrie. Une proposition présentée sous des formes aussi générales ne peut être soutenue; elle tombe devant la réalité des faits.

On vous dit que l'Angleterre s'est bien trouvée d'avoir fait construire par le commerce ses bâtimens militaires; eh bien! c'est tout le contraire. Il est vrai que l'amirauté d'Angleterre, dans le fort de la guerre et lorsque la nécessité des circontances l'entraînait impérieusement, s'est vue contrainte de faire construire quelques vaisseaux et quelques frégates dans les chantiers du commerce. Mais l'expérience a démontré l'infériorité des bâtimens ainsi construits, et pour la qualité des bois et pour la bonté de toutes les parties de l'exécution. (Marque de dénégation.) Si l'on en doute, que l'on consulte les résultats de l'enquête navale faite en 1805 par ordre du parlement, et publiés en onze Mé-

moires in-folio, d'après la décision de la chambre des communes : on y verra positivement constatés les faits que j'avance à cette tribune.

J'ajouterai qu'en France on a pareillement trouvé que les bâtimens de guerre construits dans nos arsenaux étaient de beaucoup supérieurs aux bâtimens construits dans les chantiers du commerce.

Venons maintenant au genre particulier de fabrications, au sujet duquel une réduction est proposée. Il s'agit de la fabrication des ancres et des chaînes-câbles, aux forges de la Chaussade, superbe établissement de la marine royale.

Commençons par prouver qu'ici la marine ne nuit en rien au commerce. Pour les ancres, depuis plus d'un demi-siècle, elle ne prend, elle n'ôte rien aux usines particulières : donc elle ne leur fait aucun tort.

Quant à la fabrication des chaînes-câbles, je puis en parler avec connaissance de cause ; car c'est moi qui les ai le premier introduits en France et fait adopter par la marine royale.

Mais observez une différence essentielle. En Angleterre, c'est le commerce qui le premier a commencé de fabriquer, de vendre et d'employer les chaînes-câbles pour ses bâtimens de commerce. Lorsque la marine royale britannique a voulu les adopter, il a bien fallu qu'elle allât les chercher dans les ateliers où ils étaient fabriqués : dans les ateliers du commerce.

Mais en France, c'est la marine militaire qui a pris les devants et donné l'exemple pour employer, pour fabriquer les chaînes-câbles ; elle n'a donc fait aucun tort au commerce. Au contraire, elle lui a montré la route des perfectionnemens : le commerce en a profité ; et maintenant c'est lui qui se plaint de la marine royale. Messieurs, j'en appelle à votre équité ; jugez si de telles récriminations ont le moindre fondement. (Mouvement général d'adhésion.)

Venons maintenant à la construction des machines à vapeur et des bateaux à vapeur : ici, Messieurs, bien plus que pour les bâtimens à voile, la marine a besoin de fabriquer ce que le com-

merce n'est pas en état de lui fournir convenablement et dans un temps utile.

Remarquez l'immense différence des situations. Le commerce de la Grande-Bretagne possède deux cents navires à vapeur ; le commerce de la France en possède au plus une vingtaine. Les nombreuses constructions de bateaux et de machines à vapeur britanniques occasionnent l'émulation la plus heureuse entre les divers constructeurs : chacun ajoute aux perfectionnemens de ses devanciers, et l'art avance avec rapidité. Dans cet état de chose, si la marine royale a besoin de quelques bateaux, de quelques machines à vapeur, elle fait bien de les demander aux grands et nombreux ateliers du commerce.

Mais en France, l'art de construire les bateaux à vapeur n'existe guère que dans nos chantiers militaires : les rares constructions de notre commerce ne peuvent pas nous offrir cette variété, cette multiplicité, cette importance de perfectionnemens nécessaires pour marcher de pair avec vos rivaux.

C'est à la marine royale à faire pour cela les sacrifices nécessaires, quelle que soit la dépense ; tandis que le commerce ne peut et ne doit faire que les dépenses qui rendent immédiatement ou prochainement leur bénéfice.

La marine royale, jalouse d'employer l'industrie particulière, a voulu faire exécuter par le commerce, les machines de six bateaux à vapeur ; elle n'a pu se les faire promettre à moins d'un intervalle de dix-huit mois à deux ans.

Que veut-on ? Que la marine militaire attende des progrès futurs, incertains, lents, incomplets de l'industrie particulière ? Non, Messieurs, elle ne le peut, elle ne le doit pas ; ce serait compromettre la force navale de la France.

Je réponds à la dernière objection. Les machines de Brunel, nous a-t-on dit, sont un exemple de ce que peut l'industrie particulière ; avec une seule force motrice, ces machines exécutent économiquement et parfaitement une foule de travaux.

Mais les machines de Brunel, c'est précisément pour la marine royale britannique et non pour l'industrie particulière

qu'elles ont été inventées, exécutées; c'est dans les arsenaux de Portsmouth, de Chatham et de Woolwich qu'elles sont employées, et non pas dans les établissemens du commerce. Une marine royale avait surtout besoin de ces moyens puissans qui ne sont économiques que par l'immensité des objets fabriqués. L'exemple qu'on a cité, loin de conclure contre les travaux exécutés par l'Etat pour la force navale, est donc au contraire très-concluant pour la cause que je soutiens.

Messieurs, livrons à l'industrie particulière tous les travaux de détail simples, faciles à faire; mais réservons pour nos arsenaux et pour nos usines royales les constructions, les fabrications compliquées qui demandent de grands sacrifices, de grandes études, et pour lesquels toute fraude serait irremédiable dans le service naval.

Je n'ai qu'un mot à dire sur les réductions proposées par la commission; on supprime les deux cinquièmes des frais d'administration pour rendre impossible la surveillance et forcer ainsi le ministère à faire abandon de ses établissemens; Messieurs, j'ose le dire, ce n'est pas ainsi que nous devons procéder. Avons-nous des doutes sur la bonté, sur l'utilité de quelques établissemens, demandons une enquête sévère; exigeons qu'on en publie les résultats, et quand la vérité sera claire, authentique, décidons-nous alors avec connaissance de cause.

Je vote pour le rejet de la réduction proposée par votre commission.

---

## RECTIFICATIONS

**A faire à l'article de la 31e Livraison, ayant pour titre :** ***Tableau statistique de l'état militaire de la France en 1828.***

---

M. Corréard, directeur du Journal des Sciences Militaires, a bien voulu me communiquer une lettre de M. Collombel, ca-

pitaine d'artillerie de marine, à Toulon, sous la date du 27 avril dernier, ayant pour objet de signaler plusieurs erreurs ou omissions qui se sont glissées dans la rédaction du tableau statistique de l'état militaire de la France en 1828, inséré dans le tome XI de ce journal, article MARINE ROYALE, pages 143 à 147.

Ni l'Almanach de cette arme, ni l'Almanach royal, n'ont pu me fournir les renseignemens qui m'étaient nécessaires; désirant, toutefois, rendre cet article aussi complet qu'il pouvait l'être, j'avais cru devoir consulter quelques ouvrages périodiques, dont la publication, autorisée ou même ordonnée, paraissait présenter le caractère officiel désirable. Mon attente n'ayant pas été satisfaite, je m'empresse de mettre sous les yeux du lecteur les notes intéressantes, fournies par M. Collombel. Elles auront le double avantage de suppléer aux documens qu'il ne m'a pas été possible de me procurer, et serviront à rétablir des détails importans.

Page 144.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. Il faut ajouter : 83 commis principaux; 127 commis aux revues de 1re classe et 483 commis aux revues de 2me classe. — Total (au lieu de 209), 602.

TROUPES DE LA MARINE. — *Un régiment du corps royal d'artillerie de la marine a quatre bataillons, répartis dans les ports de Lorient, Brest, Toulon et Rochefort.*

Le régiment du corps royal d'artillerie de la marine n'a point de bataillon : il est composé de 24 compagnies réparties, suivant les besoins, dans les différens ports. L'état-major est à Lorient.

Page 148.

SERVICE DE SANTÉ. — *Inspecteur général* 1. — *Premier officier de santé en chef, etc.*; il faut ajouter : *Chirurgiens entretenus de 2me et de 3me classe.* — Officiers de santé en chef, 9; *idem* en second, 11; *idem* de 1re classe, professeurs, 11; *idem* de 1re class

61 ; *idem* de 2$^{me}$ classe, 84 ; *idem* de 3$^{me}$ classe, 116. — Total général (au lieu de 96), 369.

Page 145.

*Les troupes de la marine forment un effectif de* 1,220 *officiers.*
. . . . . . . . . . . . 9,500 *soldats de marine, etc.*

On doit entendre par soldats de marine ceux du régiment d'artillerie (sous-officiers compris). . . . . . . 1,996
et des cinq compagnies d'ouvriers d'artillerie (*idem*). 665

TOTAL. . . . . 2,661

Page 146, ligne 11.

*L'administration des subsistances se divise en trois bureaux.* Il faut ajouter : Directeurs de 1$^{re}$ classe, 3; *idem* de 2$^{me}$ classe, 6 ; sous-directeurs et chefs de comptabilité, 9; garde magasin de 1$^{re}$ classe, 3 ; *idem* de 2$^{me}$ classe, 16; contrôleurs attachés aux différens ports, 6 ; total, 43.

Page 147.

ÉCOLES DE LA MARINE. — Il faut ajouter après cette dernière phrase : *Les écoles de navigation sont réparties, etc.*

Une ordonnance royale du 13 novembre 1822, créa deux grandes écoles d'artillerie régimentaire, placées, l'une à Lorient, et l'autre à Toulon.

La première de ces écoles est commandée par le colonel du régiment, la seconde par le lieutenant-colonel. Chaque commandant d'école a, pour le seconder, l'un des capitaines sous ses ordres, qui prend le titre de capitaine du parc de l'école. Un professeur de mathématiques, un professeur de physique, un professeur de dessin et un professeur de fortification, sont attachés à chacune de ces écoles. Un garde d'artillerie de 2$^{me}$ ou de 3$^{me}$ classe est chargé, l'un de la garde du matériel de l'école pratique ; l'autre de la garde du matériel de l'école théorique.

On a depuis établi, dans chacun des ports de Brest et de Rochefort, une école d'artillerie secondaire.

## OMISSIONS.

*Compagnies de discipline* —La marine a une compagnie de discipline, établie à Lorient. Cette compagnie, créée par ordonnance du 21 avril 1824, est composée de la manière suivante : Capitaine-commandant de première classe, 1; lieutenans ou sous-lieutenans chargés du détail, 2; sergent-major, 1; sergens, 4; fourrier, 1; caporaux, 8; premier et second tambours, 2; disciplinaires, 120. — Total 139.

Trésoriers particuliers des invalides de la marine, 40.

### SOUS-OFFICIERS DES CHIOURMES, SOUS-OFFICIERS ET GARDES DES COMPAGNIES.

*Entretenus.* — Premiers adjudans sous-officiers, 2; adjudans sous-officiers, 13; sous-adjudans de 1re classe, 52; *idem* de 2me classe, 64. Total 131. — *Non entretenus.* — Sergens-majors, 4; sergens surveillans de 1re classe, 24; sergens de compagnie de 1re classe, 10; sergens surveillans de 2me classe, 22; sergens de compagnie de 2me classe, 28; caporaux, 72; gardes rondiers, 93; gardes, 801; tambours, 10. Total 1,064.

SICARD, *officier d'état-major.*

# TRAITÉ D'ARTILLERIE NAVALE,

PAR LE GÉNÉRAL SIR HOWARD DOUGLAS,

**Traduit de l'anglais avec des notes, et dédié à MM. les Officiers du Corps royal de l'Artillerie de marine de France, par A.-F.-E. CHARPENTIER, ancien Élève de l'École Polytechnique, Capitaine au Corps royal de l'Artillerie de marine, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur (1).**

Cet ouvrage, dont M. le capitaine Charpentier a publié dernièrement la traduction, se recommande également et par le nom de son auteur, général distingué de l'armée anglaise, et par l'approbation qu'il a obtenue des lords de l'amirauté britannique et du ministère de l'ordonnance; le gouvernement anglais a déjà mis en pratique quelques-uns des perfectionnemens proposés par l'auteur, qui a reçu à ce sujet les félicitations et les encouragemens qu'il méritait; il était alors colonel et il est maintenant général. Sir Howard Douglas a rendu un service important à son pays et surtout à la marine anglaise, en faisant ressortir la difficulté et l'importance de l'artillerie navale, et il a sollicité à ce sujet avec instance, en Angleterre, la création *d'écoles d'artillerie de la marine* (*depots of instruction*), pour y enseigner spécialement la théorie et la pratique de l'artillerie navale. Il est glorieux pour la France de voir que, sous ce rapport, les Anglais aspirent à nous imiter, et qu'en fait d'améliorations avantageuses à la marine, le gouvernement français ne se laisse plus devancer par nos voisins d'outre-mer. C'est ce que l'ouvrage de Sir H. Douglas prouve encore d'une manière frappante; la première partie, qui a pour titre : *De la théorie de la pratique de l'artillerie particulièrement appliquées à l'artillerie navale*, con-

(1) A Paris, chez Bachelier, libraire, quai des Augustins, n° 55.

tient un exposé succinct de la méthode du pendule balistique employé par Hutton pour déterminer les vitesses initiales des projectiles, et les principaux résultats que cet homme célèbre déduisit de ses expériences relativement à l'inflammation de la poudre et aux relations qui existent entre les vitesses des boulets, leurs poids, leurs densités, les diverses charges de poudre, les différens degrés de vent, les longueurs des pièces et leurs poids, la pénétration des boulets dans le bois, les effets du refoulement et des valets, et les rapports des portées et de leurs durées avec les vitesses initiales.

La seconde partie ayant pour titre : *Manuel d'artillerie de marine*, n'est autre chose que la copie textuelle de notre Manuel ayant pour titre : *Exercices et manœuvre des bouches à feu à bord des vaisseaux français*, dont l'auteur fait un grand éloge et qu'il a proposé d'adopter, en Angleterre, sauf quelques modifications.

La troisième partie a pour titre : *De l'équipement, du tir et du service de l'artillerie navale*. L'auteur y traite de la conservation de la poudre, de sa composition et de ses qualités, des épreuves des poudres, des platines appliquées aux pièces, du tir et du pointage de l'artillerie navale, des effets du roulis et de la manière de diriger le feu dans les combats de la manière la plus avantageuse.

La quatrième partie a pour titre : *Observations sur quelques opérations navales récentes, et sur la tactique des combats singuliers*. L'auteur y passe en revue quelques-unes des affaires qui eurent lieu dans la dernière guerre de l'Angleterre avec les États-Unis, telle que l'affaire du *Macédonien* avec la frégate américaine *les Etats-Unis*, le combat du *Java* avec *la Constitution*, celui de *la Guerrière* avec la même frégate, combats dans lesquels les bâtimens anglais furent pris par les frégates américaines par des fautes de tactique que l'auteur signale, et par d'autres défauts relatifs aux poudres, au gréement et à l'installation des pièces, et à l'armement des navires (1). Il enseigne la manière de diri-

(1) L'auteur fait voir que les succès des Américains furent dus à la supé-

ger l'attaque et le feu relativement au vent, et fait voir comment l'heureuse application de ces principes procura la victoire au vaisseau *le Shannon* contre la frégate américaine *la Chesapeake*.

Dans sa première partie, l'auteur expose les principes du mouvement parabolique des projectiles en faisant abstraction de la résistance de l'air, l'emploi du pendule balistique, inventé par Robins et appliqué par lui à la recherche de la vitesse initiale des balles, et par le professeur Hutton à celle des boulets; il explique la manière de trouver les centres d'oscillation et de percussion du pendule, de mesurer sa vitesse et d'en déduire celle du boulet, et, sans entrer dans des calculs trop savans, il fait remarquer la différence qui existe entre les vitesses réelles et celles déduites de la théorie parabolique, et les effets de la résistance de l'air qui, pour des vitesses de 1,400, 2,200 et 3,000 pieds par seconde, donne des portées environ de 10 fois, 20 fois, 30 fois plus petites que celles qui auraient lieu dans le vide et que de 800 à 1,600 pieds de vitesse, les portées, au lieu d'être comme les carrés, sont à peu près proportionnelles aux racines carrées des vitesses. Il donne la description de la machine de rotation employée par Robins, pour mesurer la résistance de l'air sur les boulets, et à l'aide de laquelle il trouva que cette résistance pouvait être évaluée à une demi-once sur un boulet de fer de 12 livres, et que, pour des vitesses au-dessous de 300 pieds par secondes, la résistance de l'air est à peu près proportionnelle au carré de la vitesse du mobile, et rapporte les conséquences que le docteur Hutton sut tirer des expériences qu'il fit avec cette machine; savoir : *que la résistance est à peu près proportionnelle à la surface, qu'elle croît, pour de grandes vitesses, dans une grande proportion, plus grande que le carré de la vitesse, qu'elle est moindre sur les parties rondes et aiguës que sur les parties planes des solides, et que, lorsque les parties antérieures sont égales, elle varie encore suivant la forme des parties postérieures;* après ces développe-

---

riorité de leur artillerie; ce qui démontre l'importance de l'artillerie navale.

mens l'auteur fait l'énumération des divers cas où questions qui se rattachent aux vitesses des boulets et aux rapports qui existent entre ces vitesses, les poids des projectiles et des charges, le vent et le poids des pièces et leurs portées.

## Cas I.

L'inflammation de la poudre est successive, quoiqu'elle paraisse instantanée. Caron a observé qu'en augmentant la charge successivement jusqu'à une certaine limite, la vitesse, après avoir cru, diminue. (Voyez le cas VI.) (1)

## Cas II.

Des boulets de même poids, tirés sur le pendule avec des charges différentes, ont fait voir que les vitesses étaient proportionnelles aux racines carrées des charges de poudre (2), d'où l'auteur observe qu'il convient à la mer d'employer les charges entières au commencement d'une affaire et de les réduire à mesure que les pièces s'échauffent, afin de produire plus de ravages par les éclats sur les vaisseaux ennemis; il fonde son opinion sur l'ex-

---

(1) Ce fait, qui prouve que la vitesse du boulet s'accélère à mesure que la charge se consume, se trouve encore confirmé par les expériences récentes du chimiste anglais Howard, qui a essayé de charger un canon avec la poudre fulminante de mercure, qui porte son nom. L'inflammation de cette poudre était beaucoup plus rapide que celle de la poudre ordinaire. La pièce a éclaté et le boulet n'a été projeté qu'à une petite distance.

(2) Ce résultat peut se démontrer mathématiquement d'une manière très-simple par la théorie du mouvement accéléré; en effet, la charge étant considérée comme cylindrique, et se combinant par tranches successives perpendiculaires à son axe, donne par sa combustion des accélérations successives de vitesse au boulet, tandis que l'inflammation parcourt la longueur de la charge, qui est proportionnelle à son poids dans le même canon; or, on sait que dans le mouvement uniformément accéléré, l'espace parcouru est proportionnel au carré de la vitesse, donc la vitesse communiquée au boulet est proportionnelle à la racine carrée de l'espace, représentée par la longueur de la charge, ou à la racine carrée de la charge.

périence connue qu'une balle de fusil ou de pistolet, tirée de près sur une glace, la perce sans la fêler, et fait remarquer que l'on peut obtenir la même diminution de vitesse en augmentant le poids du projectile (Voyez le cas III), et que ce dernier moyen convient dans les combats rapprochés; mais que dans les petits calibres jusqu'au 12 inclus, on ne peut cependant diminuer la charge, du moins lorsqu'on tire avec deux boulets, surtout pour démâter; qu'avec les canons d'un plus fort calibre, on peut employer avantageusement la charge du quart du poids du boulet; mais que l'on ne doit opérer aucune réduction dans les feux d'écharpe ou d'enfilade.

### Cas III.

Des boulets de même diamètre, mais de poids ou de densité différentes, tirés sur le pendule, ont fait voir que les vitesses communiquées étaient en raison inverse des racines carrées des poids. (1)

Sur quoi l'auteur observe que, pour obtenir un accroissement de portée ou de pénétration, ou augmenter la force du boulet, on peut employer avec avantage des projectiles composés avec une matière plus pesante, tels que des obus (2) ou des boulets

(1) Ce résultat se démontre encore d'après les mêmes principes, en observant que l'espace parcouru par la combustion de la poudre, relativement au projectile, doit être considéré comme proportionnel au rapport du poids du boulet, à la charge de poudre; et qu'ainsi, en désignant par $V$ et par $v$ les vitesses respectives communiquées à des projectiles dont les poids seraient représentés par $P$ et par $p$ avec des charges exprimées par $C$ et $c$ on aurait $V : v :: \sqrt{\frac{P}{C}}$ $\sqrt{\frac{p}{c}}$. Cette démonstration s'applique au cas où les poids $P$ et $p$ sont égaux, comme au cas précédent, et les comprend l'un et l'autre dans une règle générale.

(2) Le traducteur fait remarquer que les Anglais lancent aussi des obus avec des canons; d'où l'on peut conclure que M. le chef de bataillon Paixhans a été bien inspiré en proposant de construire des canons à bombes dont l'usage sera plus sûr que celui des obus lancés avec des canons, et que la marine française, en adoptant de tels canons et de tels projectiles, ne sera

creux remplis de plomb; et le traducteur cite à ce sujet une note de M. Charles Dupin, dans sa *Force navale de l'Angleterre*, qui fait remarquer qu'il est d'une extrême importance pour la marine française de s'appliquer aux moyens d'obtenir des boulets dont la pesanteur spécifique soit de plus en plus grande. L'auteur pense qu'on peut employer avec avantage des boulets plus pesans ou des boulets *composés* contre des bâtimens construits pour batteries flottantes, dont les côtés sont si épais, qu'ils sont à l'épreuve de toute pénétration des boulets ordinaires. Il propose aussi d'employer des boulets rouges en même temps, si les côtés de ces navires sont formés de masses solides de bois. Il recommande surtout d'employer les boulets composés, lancés de canons longs avec des charges augmentées en chasse ou en retraite pour atteindre son ennemi à une distance considérable, et il fait observer que le tir des boulets de plomb a été employé avec succès par les corsaires américains. Il pense aussi que l'on peut, dans l'occasion, employer avec avantage des boulets oblongs cylindriques, terminés par des hémisphères, à des distances moyennes, soit dans des batteries de brèche à terre, soit contre des vaisseaux, surtout avec des bâtimens ne portant que du 9 et du 12, et il rapporte à ce sujet les expériences faites au fort de *Landgarden*, en 1766, sur des boulets ronds et oblongs, tirés avec un canon de 12 : les boulets oblongs avaient un poids double de celui des boulets ronds, et un dixième de pouce anglais de moins dans le vent; les portées des boulets oblongs furent moindres que celles des boulets ronds dans le tir horizontal et jusqu'à 3 degrés d'élévation, où elles furent à-peu-près égales; et pour des degrés d'élévation supérieurs, les portées des boulets oblongs furent plus considérables. L'auteur considère ces boulets comme infiniment préférables aux boulets ramés, et propres à occasioner de grands

point inférieure à celles des autres puissances; il fait ressortir dans diverses notes l'avantage de ces canons et leur supériorité sur les caronades et les canons à obus des Anglais, en exprimant le vœu qu'ils soient adoptés; ce vœu est maintenant réalisé, et nous devons en féliciter la France et la marine française.

ravages contre une muraille ou une escarpe : il les regarde surtout comme infiniment supérieurs au système de deux boulets séparés de même poids, vu la perte d'exactitude occasionée par leur divergence et l'élévation plus grande qu'il faut donner aux pièces pour obtenir les mêmes portées. L'emploi de deux boulets ne convient, selon lui, que dans les combats rapprochés, et lorsqu'on ne se trouve pas sous le vent, dans une situation telle que l'inclinaison du recul est très-grande. Il fait observer à ce sujet que les boulets tirés ensemble n'ont pas la même portée, et que la différence à cet égard est souvent de 50 toises; qu'ils ont en outre une divergence occasionée par leur choc, qui est d'autant plus grande que le vent est plus considérable, et il cite à ce sujet des expériences d'où il résulte que deux boulets de 18, tirés avec une pièce de 24, sur un écran distant de 50 toises, ont fait des trous distans de 5 pieds 1 pouce, avec une différence de niveau de 4 pieds 9 pouces, d'où il résulte une élévation de 550 du boulet supérieur au-dessus de l'autre, ce qui explique la différence des portées (1).

## Cas IV.

De très-petites différences dans les vents des boulets en apportent de très-grandes dans leurs vitesses. L'auteur observe à ce sujet, qu'avec le degré de vent établi dans l'artillerie anglaise, il se

(1) L'avantage des boulets d'une densité ou d'un poids plus considérable à charges proportionnelles se démontre très-simplement lorsque l'on considère que la résistance de l'air est une force ou quantité de mouvement proportionnelle à la surface antérieure du boulet ou au carré de son diamètre. En la divisant par la masse du boulet, qui est en raison composée de la densité et du cube du diamètre, il en résulte naturellement pour les vitesses la raison inverse du rapport, composé du diamètre du boulet et de sa densité; ce qui explique : 1° pourquoi un projectile de plomb porte plus loin qu'un projectile de fer; 2° pourquoi la portée des canons est supérieure à celle des fusils; ces raisons déduites de la résistance de l'air, jointes à celles démontrées ci-dessus, doivent convaincre des avantages du poids et de la densité des projectiles.

perd de 1/4 à 1/3 de la force de la poudre, et même jusqu'à la moitié, vu que les boulets sont souvent d'un diamètre moindre que le calibre réglé, et il propose de réduire à 1/40e ou 1/35e du calibre de la pièce le vent actuel des pièces anglaises, qui est de 1/20e du diamètre du boulet, ou 1/21e du calibre du canon; ce perfectionnement a déjà eu lieu pour les caronades; dès le moment de leur construction on leur donna un vent moitié moindre que celui des boulets, et depuis 1817 pour les pièces de campagne, d'après les observations présentées à ce sujet par l'auteur au grand-maître de l'artillerie; le vent de ces pièces a été fixé à 1/10e de pouce, et celui des gros calibres de place à 0,15 de pouce. Dans ces diverses propositions relatives à la réduction du vent, l'auteur a cité avec avantage l'exemple de la France, où les pièces d'artillerie ont un degré de vent qui n'est pas la moitié aussi considérable que celui des pièces anglaises, et il rapporte un fait arrivé au siége de Ciudad Rodrigo en Espagne, qui prouve en faveur de la diminution du vent; des boulets d'un calibre supérieur à celui qui était fixé donnèrent un pointage très-exact dans une batterie éloignée de 250 à 300 toises, en frappant sur le même point, ce qui n'arrivait jamais avec les boulets ordinaires.

L'auteur ne pense pas que l'accumulation de la rouille soit une objection solide contre la réduction du vent, vu qu'on peut occuper à bord les paresseux et punir les délinquans en les employant à nétoyer, graisser et peindre les boulets; mais il voit un obstacle à cette réduction dans la marine anglaise, où l'on a mal à propos adopté des caronades d'un calibre plus petit que les canons de même espèce, et il conclut qu'il est absolument nécessaire que le vent soit le même pour les pièces de terre et pour celles de mer, et qu'il faut reforer toutes les caronades existantes, afin de n'avoir qu'un seul boulet pour les canons et caronades de même espèce. Il trouve qu'il suffirait pour égaliser les calibres, de diminuer l'épaisseur des caronades des calibres de 12 à 42, de 0,05 à 0,09 de pouce anglais, environ de 4 à 6 points, mesure de France, ce qui diminuerait le poids des pièces de 95 à 26 livres, environ une livre par quintal anglais; réduction qui serait d'autant moins dangereuse, que l'auteur fait ob-

server, comme un fait constant, qu'aucune caronade n'a jamais crevé quoique chargée avec deux boulets. Le traducteur fait remarquer à ce sujet que les Anglais n'emploient guère avec les caronades, des charges supérieures au douzième du poids du boulet, tandis qu'en France la charge est environ le neuvième de ce poids. L'auteur propose, en faisant cette réduction, dont il fait ressortir les avantages d'y ajouter un perfectionnement important déjà proposé par le colonel d'artillerie Millar, et qui consiste à réunir l'âme élargie et le fond de la chambre par une partie tronc conique qui donnerait à la chambre une forme semblable à celle des mortiers *à la gomer*, forme qui corrigerait tout à la fois les inconvéniens du vent et ceux de la diminution du calibre des boulets occasionée par la rouille; il conclut en proposant de réduire le vent de toutes les pièces anglaises au même degré que celui de l'artillerie française comme l'ont déjà fait les Américains; réduction qui ne pourra être dangereuse, surtout si l'on diminue la charge d'une quantité que l'expérience déterminera pour s'accorder avec les tables de portée actuelle; il propose aussi d'adopter au lieu de lunettes, pour calibrer les boulets, les tubes cylindriques usités en France. Il termine cet article en proposant, pour préserver les boulets de la rouille, un moyen très-ingénieux qui consiste à tenir les boulets que l'on doit garder sur le pont dans des tuyaux métalliques garantis de l'eau, ou des conduits en bois, doublés de cuivre, placés en nombre suffisant et à pente douce sur les ponts, le haut et le bas de ces tubes étant fermés par des tampons couverts d'une toile goudronnée; il fait observer que, puisque le défaut de poli et de sphériati dans les balles nuit à l'exactitude du tir du fusil; il est à plus forte raison d'une grande importance pour la précision du tir du canon d'avoir des projectiles aussi elairs et polis que possible.

CAS. V, VI et VII.

Les expériences citées ont prouvé qu'à charges égales et avec des canons de même poids, la vitesse des boulets croissait avec la longueur des pièces dans une petite proportion. Que pour-

chaque canon la vitesse augmente avec la charge jusqu'à un certain point particulier, passé lequel elle diminue graduellement, et cependant le recul augmente avec la charge, parce que le boulet s'échappe avant que toute la poudre soit enflammée. — Que les vitesses des boulets tirés avec des charges égales augmentent avec la longueur du canon, dans un rapport moyen, à peu près entre celui des racines carrées et celui des racines cubiques des longueurs d'âmes (1). L'auteur fait observer que les pièces courtes n'ont été en grande faveur dans la marine qu'en vertu d'une fausse application des principes de Robins, qui, n'ayant aucune connaissance pratique du service de l'artillerie, a dû se tromper dans quelques-unes des conséquences qu'il a déduites de ses propres recherches. — Robins a avancé que de très-grandes augmentations de vitesse initiale ne produisaient que peu d'augmentation dans les portées des boulets, et leur force à la fin de leurs courses, et que dans toutes les opérations de l'artillerie on devait préférer les moindres charges suffisantes pour remplir son objet; mais quelque fondées que soient ces maximes, l'auteur remarque qu'elles ne tiennent aucun compte du point le plus important qui est l'exactitude du tir, et que les pièces les plus longues possèdent une plus grande portée de but en blanc, qui se détermine dans l'artillerie anglaise par une parallèle à l'axe menée par l'arête la plus élevée de la plate bande de culasse, et qui détermine le tir horizon-

(1) On peut démontrer ce résultat en observant que les vitesses étant proportionnelles aux racines carrées des charges combinées, pendant le trajet de l'âme, tout en même temps proportionnelles aux longueurs d'âmes parcourues; mais cette augmentation d'accélération est diminuée nécessairement par la dilatation du fluide, qui occupe plus d'espace dans une âme plus longue, et par le battement du boulet contre les parois; cette diminution est atténuée par l'effet de la longueur de l'âme, qui rend moins rapide le dégagement du gaz par le vent du boulet, et conséquemment tend à conserver la vitesse du projectile. Il faut ajouter à ces considérations, qu'à mesure que la charge se combine, l'accélération de la force motrice étant supposée uniforme, la force accélératrice ou l'accroissement de vitesse qui en résulte augmente à chaque instant par la diminution de la charge restante.

tal (1); il pense que la préférence donnée mal à propos aux canons courts, provient de ce que l'on a faussement jugé leur valeur par leur portée sous l'angle du mire naturel, c'est-à-dire suivant la ligne de mire horizontale, ce qui donne nécessairement au pointage des canons courts une élévation plus considérable qui augmente leur portée. Il donne à ce sujet une table des longueurs, des poids et des angles de mire des canons anglais, longs et courts, et une table de leurs portées depuis le tir horizontal qui répond au but en blanc jusqu'à l'angle de 10 degrés, d'après lesquelles il fait remarquer, que quoique deux pièces, l'une longue et l'autre courte, puissent avoir à peu près même portée, tirées sous l'angle de mire qui répond au but en blanc français, la pièce longue, qui porte aussi loin avec un angle de mire plus petit, donnera un tir bien plus exact pour les objets situés en-deçà de cette portée commune, à cause de l'élévation moins considérable de la trajectoire. L'auteur remarque ensuite que la maxime de Robins ne concernant que l'enfoncement des boulets, sans avoir égard à la justesse du tir, sera rarement susceptible d'applications, vu que le plus souvent, dans les combats, une charge d'un sixième du poids du boulet suffit pour traverser la muraille d'un vaisseau à la distance de 580 toises, avec une grosse pièce quelconque; mais en employant le double d'élévation que nécessite la charge entière, ce qui diminue d'autant l'exactitude du tir, que l'on n'obtient qu'avec la moindre élévation possible, en exceptant toutefois le cas du but en blanc et celui des combats très-rapprochés où la charge peut, dans quelques cas, être diminuée.

L'auteur présente à l'appui de ses raisonnemens les résultats

---

(1) Cette portée doit être, selon toute apparence, celle à laquelle la ligne du tir horizontal s'abaisse d'une quantité égale à l'élévation de l'axe de la pièce; il est à regretter que l'auteur et le traducteur ne s'expliquent pas d'une manière précise à ce sujet, car on conçoit que le but en blanc ainsi entendu serait différent sur mer que sur terre, à cause de l'élévation du bâtiment au-dessus de l'eau.

de quelques expériences balistiques faites avec des pièces longues et courtes des calibres de 6 et de 24, qui prouvent qu'à charges égales les vitesses des plus longues pièces furent constamment supérieures de 50 à 100 pieds; il en conclut qu'il convient d'armer les frégates de premier rang avec du 24 long, et celles de seconde classe avec du 18 long qui est plus léger que le 24 court, qui porte presque aussi loin et qui donne plus de justesse dans le tir; et il s'appuie encore pour cela de l'exemple de la marine américaine, il en tire aussi la conséquence, que les caronades qui sont des pièces courtes ne sont réellement avantageuses que dans les combats rapprochés où elles sont formidables, et qu'un bâtiment armé exclusivement avec des caronnades pourra être battu ou pris par tout autre navire d'un rang inférieur portant des canons; il cite à l'appui diverses circonstances de la dernière guerre de l'Angleterre avec les États-Unis qui prouvèrent l'avantage immense des pièces longues, dont les Américains étaient généralement plus pourvus que les Anglais, sur les pièces courtes ou les caronades. C'est pourquoi il pense que les caronades ne doivent être employées que sur les gaillards d'arrière et d'avant des frégates et des vaisseaux, excepté comme canons de chasse et de retraite et en partie sur les petits bâtimens bons voiliers.

L'auteur fait remarquer à ce sujet que la seule table du tir des caronades publiée jusqu'à présent en Angleterre est erronée, vu qu'on n'y a pas tenu compte de l'élévation de l'axe de la pièce au-dessus du niveau de la mer, et il en présente une nouvelle beaucoup plus exacte, en rapportant les portées des pièces au plan horizontal sur lequel elles sont établies.

## Cas VIII.

L'expérience du tir du canon suspendu comme un pendule balistique a prouvé qu'en variant le poids de la pièce on ne produisait aucun changement sur la vitesse du boulet quoique les arcs de recul fussent diminués par des poids additionnels, et qu'en arrêtant tout-à-fait le recul; la vitesse initiale restait encore la même;

l'auteur combat à ce sujet l'opinion généralement répandue parmi les praticiens, que l'incertitude du tir est beaucoup augmentée par le mouvement irrégulier de la pièce dans son recul, opinion sur laquelle fut principalement fondé et maintenu le principe des braques fixes dans la marine. Pour cela il fait voir par le calcul (1) que le recul d'une pièce de 18 chargée de 8 livres de poudre est moindre d'un quart de pouce pendant le temps que le boulet met à parcourir l'âme de la pièce. Ce résultat est fondé sur le principe que la poudre agit également sur le fond de l'âme et sur le boulet, en faisant toutefois abstraction de la perte de vitesse, occasionée par le vent et le frottement, d'où l'auteur conclut qu'en empêchant un plus grand recul la réaction résultante ne saurait affecter le boulet.

## Cas IX.

Diverses expériences ont prouvé, 1°. que si des boulets égaux sont tirés contre une masse de bois, les enfoncemens seront à peu-près comme les carrés des vitesses ; 2° que si des boulets inégaux sont projetés avec la même vitesse, leurs enfoncemens seront proportionnels à leurs diamètres (2). Ces résultats ont été cons-

(1) En prenant pour vitesses simultanées du canon et du boulet, la longueur du recul et la longueur de l'âme, moins celle du recul, ces vitesses étant supposées provenir de quantités de mouvemens égales, sont en raisons inverses des masses : désignant donc par B le poids du boulet, par P celui de la pièce, par A la longueur de l'âme et par R la longueur du recul, on aurait selon l'auteur l'équation $B(A-R) = PR$, d'où l'on déduit pour l'expression du recul $R = \frac{ab}{p+b}$. Cependant, si le mouvement du boulet dans l'âme est accéléré, comme cela est probable, on conçoit que ce résultat n'est pas très-exact, mais il est approximatif, car dans l'hypothèse du mouvement uniformément accéléré, on aurait $R = \frac{ab}{(\sqrt{b}+\sqrt{p})^2}$.

(2) Ce résultat est une conséquence mathématique du premier, car les enfoncemens doivent être en raison directe des forces et inverse des diamètres des trous, mais les forces sont proportionnelles aux cubes, et les diamètres des trous aux carrés des diamètres des boulets, les enfoncemens sont donc proportionnels aux diamètres.

tatés par le docteur Hutton en tirant une pièce en bronze du calibre d'une livre avec diverses charges de poudre contre des masses de bois d'orme, et les enfoncemens ayant été reconnus proportionnels aux charges, on en conclut qu'ils étaient proportionnels aux carrés des vitesses; il fit encore d'autres expériences en tirant des pièces de 18 et de 24 contre plusieurs planches et poutres de chêne réunies par des boulons de fer, et obtint des résultats à peu-près semblables. Cependant les premières expériences avec des boulets d'une livre donnèrent avec des charges supérieures à 4 onces des enfoncemens dans un rapport moindre que le carré des vitesses; ce que le docteur Hutton attribue à une plus grande quantité de fibres forcées en avant du boulet, qui augmente le ressort et la résistance du bois.

## Cas X.

Il fut reconnu par l'expérience que différens degrés de refoulemens, ou des valets de différentes dimensions n'apportaient aucune altération sensible aux vitesses des projectiles déduites des vibrations du pendule; des valets très-serrés et qu'on n'enfonçait qu'avec peine dans la pièce, placés tantôt entre la poudre et le boulet, tantôt sur le boulet, ne produisirent aucun changement dans la vitesse du mobile, et avec des boulets ayant beaucoup de vent, ils n'empêchèrent pas non plus la poudre enflammée de s'échapper par le vent, et conséquemment ne produisirent aucune différence sensible dans la vitesse. L'auteur en conclut qu'on ne doit employer dans une action que des valets aisés, exactement calibrés et ayant seulement assez de force pour retenir la charge et l'empêcher de jouer dans la pièce.

## Cas XI.

Les expériences faites avec le pendule balistique placé à différentes distances, firent connaître que, pour les vitesses ordinaires, la résistance de l'air croît dans un rapport plus fort que le carré de ces vitesses. Le pendule fut placé à diverses distances

distantes de 30 pieds, depuis 30 jusqu'à 360 pieds, au delà de laquelle on ne put opérer à cause de l'incertitude du tir. On observa les vitesses perdues, les portées et leurs durées, et l'on en forma une table indiquant les rapports de ces résultats avec la vitesse initiale, l'élévation de la pièce, la charge, le poids et les dimensions du boulet. De cette table on déduisit les conséquences suivantes : 1° qu'il y a très-peu d'avantage à augmenter la longueur des pièces au-delà d'une certaine limite à cause de la diminution rapide de la vitesse à une certaine distance; 2° qu'il n'y a aucun avantage à augmenter la charge au-delà d'un certain point, par une raison semblable qui résulte de l'augmentation de la résistance de l'air; 3° que les vitesses sont à-peu-près comme les racines carrées des charges; 4° que la résistance, après avoir augmenté graduellement jusqu'à ce que la vitesse soit égale à celle de l'air qui se précipite dans le vide, diminue graduellement à mesure que la vitesse augmente, restant toujours supérieure au rapport du carré de la vitesse (1). L'auteur donne à ce sujet une table comprenant cinq résultats, puis une seconde table indiquant en livres la valeur de la résistance de l'air, pour divers degrés de vitesse de 100 pieds en 100 pieds jusqu'à 2,000 pieds par seconde; il forme une nouvelle table d'après celle-ci, en calculant la plus grande vitesse du boulet qui répond à une résistance égale à son poids, et la hauteur d'ici à cette vitesse d'après les lois de la chute des corps graves.

Il donne ensuite une quatrième table, comprenant pour première colonne le quotient de la plus grande vitesse par la vitesse initiale, pour seconde colonne les degrés d'élévation de 10 pièces

(1) On conçoit que la résistance doit diminuer lorsque la vitesse diminue à partir de son maximum, évalué par l'auteur à 1,400 pieds anglais et qui est de 1,282 pieds français, car l'air qui se précipite dans le vide formé, diminue la résistance, mais on ne voit pas aussi clairement qu'elle doit diminuer au-delà de cette vitesse égale à celle de l'atmosphère; l'effet contraire paraît même probable; au reste, la diminution constatée par Hutton est peu considérable, puisque c'est de la puissance 2 1/9 à la puissance 2 1/20 et l'auteur observe avec raison, que jusqu'à présent, la loi de la résistance de l'air est encore à trouver.

et pour troisième colonne les portées divisées par la hauteur due à la plus grande vitesse; il indique la manière de se servir de cette table, que Hutton a calculée d'après la méthode de Newton qu'il ne fait pas connaître, et il donne ensuite une table du même auteur, où l'on trouve les plus grandes vitesses des bombes de toute espèce et les hauteurs dues à ces vitesses. Il tire des résultats de ces tables la conséquence que le tir dans l'air demande une inclinaison bien différente de celle du tir dans le vide, suivant la théorie parabolique pour la plus grande portée, puisqu'elles seraient de 36°,5 et 37°,37 pour les mortiers de 10 et 13 pouces au lieu de 45°; d'où il conclut que tous les mortiers devraient être fixés sur leurs semelles sous l'angle qui donne le maximum de portée avec charge entière. Il proposa, pour diminuer l'incertitude du tir à bord des bombardes en 1814, l'usage des platines qu'il fit introduire pour ces pièces de mer, et il pense que l'on rendrait le tir encore moins incertain en observant un pendule ou faisant usage d'un grand niveau à bulle d'air, placé sur le même plan que la semelle, pour régler l'élévation au départ de la bombe.

Appliquant les tables qu'il a données au calcul de la bombe du mortier à la Villantroy, lancées du Trocadéro à Cadix par les Français, en 1810 et 1811, il trouve précisément la portée observée, qui était d'environ trois milles anglais.

Dans sa *seconde partie*, qui n'est que la traduction de notre Manuel du canon de mer, l'auteur propose d'employer les étoupilles proposées par M. de Montgéry, capitaine de frégate, d'après la note de la page 54 de ce Manuel; il en donne même la figure, et trouve l'idée ingénieuse de M. de Montgéry préférable à la méthode anglaise d'attacher à chaque étoupille un morceau de papier à gargousse contenant de la poudre; mais il a perfectionné sans s'en douter, comme le fait observer le traducteur, en conservant le cornet recourbé sur le tube de l'étoupille, au lieu de l'en détacher comme le prescrit M. de Montgéry dans ses *Règles de pointage*.

Aux règles de pointage, il fait remarquer que le but en blanc français est ce que les Anglais appellent le tir suivant la ligne de

mire naturelle, et il trouve qu'il y a une grande complication pour régler le tir suivant cette méthode (1).

Dans la *troisième partie*, l'auteur s'occupe des moyens propres à conserver les poudres à bord et à les garantir de l'humidité, ce qui nécessite des vases hermétiquement fermés et à l'abri du contact de l'air ; il nous apprend que l'on vient de fabriquer à cet effet des caisses en cuivre à la manufacture royale (2). Il indique ensuite les caractères auxquels on reconnaît la bonté de la poudre et sa détérioration, et il faut remarquer surtout que la force de la poudre a été considérablement augmentée depuis que l'on a employé à sa fabrication le charbon de bois distillé dans des cylindres en fonte placés horizontalement sur des étuves, et à l'extrémité desquels sont ajustés des tuyaux pour laisser échapper l'acide pyroligneux et l'hydrogène carboné ; il passe de là aux épreuves des poudres : il indique comme moyen préalable d'en reconnaître la bonté, de la faire brûler sur une plaque de cuivre propre, qui ne doit point être altérée ; il mentionne ensuite comme moyen d'épreuve, outre l'éprouvette ordinaire, l'éprouvette oscillante inventée par Robins et perfectionnée par Hutton, par laquelle l'effet de la charge s'évalue par l'arc d'oscillation, mesuré sur un cercle qui glisse à frottement dans un indicateur. Il reconnaît encore la bonne poudre à fusil par l'épreuve d'une balle d'acier, qui, avec une charge de cette poudre, doit traverser 15 ou 16 planches d'orme d'un demi-pouce d'épaisseur, placées à

---

(1) Le tir anglais, suivant la ligne de mire naturelle, diffère de notre but en blanc, en ce que la portée anglaise est déterminée par le premier bond du boulet, sur le plan horizontal où elle est placée, au lieu que dans notre but en blanc elle est déterminée par l'arrivée du boulet sur le plan horizontal de la ligne de mire ; au reste la manière anglaise d'évaluer le but en blanc, fait voir combien est vicieux le but en blanc variable des pièces françaises.

(2) Le traducteur fait remarquer que le gouvernement français a donné des ordres pour faire sur nos vaisseaux l'essai de semblables caisses, dont M. Dupin avait déjà, dans sa force navale de la Grande-Bretagne, signalé l'emploi récent et les avantages.

3/4 de pouce l'une de l'autre, tandis qu'elle n'en perce que de 9 à 12 avec de la poudre radoubée.

Il présente l'application des platines aux pièces de mer comme une amélioration importante, et il nous apprend que cette invention utile fut introduite par son père dans la marine anglaise. Il y a ajouté un perfectionnement remarquable en munissant les platines de deux pierres portées par une double mâchoire, ajustée à un écrou à oreilles, qui tourne librement sur une vis, et permet de remplacer une des pierres par l'autre qui est en réserve. Ces nouvelles platines, d'après les essais avantageux qui en furent faits par ordre de l'amirauté anglaise, ont été introduites dans la marine depuis quelques années, et viennent de l'être dernièrement dans l'artillerie de terre de la Grande-Bretagne.

Passant au tir de l'artillerie navale, l'auteur fait observer que les tables de tir de la marine anglaise sont très-incomplètes, vu surtout le grand nombre de nouvelles pièces de canons en usage sur les vaisseaux, et l'augmentation de la force de la poudre actuellement en usage, qui est faite avec du charbon de bois distillé aux cylindres. Il a suppléé à cet inconvénient en en construisant de meilleures pour les canons et caronades, qu'il donne dans son ouvrage, mais qui sont bien peu étendues. Il fait remarquer combien il importe pour l'exactitude du tir, de pouvoir apprécier les distances du but, et il pense que le meilleur moyen de calculer ces distances consiste à mesurer avec un instrument les angles sous lesquels sont vues des distances connues. Il donne à ce sujet les tables des hauteurs des parties de nos bâtimens et des distances relatives aux angles sous lesquels elles sont observées, copiées de notre Manuel d'exercice, mais *exprimées en mesures anglaises* (1) ou de son pays.

---

(1) C'est ce qu'aurait dû faire le traducteur qui s'excuse par des raisons qui me paraissent peu concluantes, de ne pas l'avoir fait, il fera bien de réparer cette omission, lorsqu'il publiera une seconde édition, car un ouvrage est d'autant plus utile, qu'il évite plus de peine à ses lecteurs, qui ne doivent y voir que des mesures connues.

Les règles de pointage qu'il prescrit à bord paraissent des essais heureux que l'on ferait bien d'imiter en France. On corrige l'effet de l'inclinaison de la ligne de mire en plaçant sur la plate-bande du second renfort un fronteau de mire dont l'extrémité donne, avec la partie supérieure de la plate-bande de culasse, une ligne de mire parallèle à l'axe de la pièce; qui sert à diriger le feu horizontal, qui répond au but en blanc des Anglais; il indique ensuite les moyens de régulariser ce feu en corrigeant l'effet de l'inclinaison du vaisseau avec des quarts de cercle ou des règles graduées, faisant fonction de hausse, dont les degrés varient suivant l'inclinaison du bâtiment à la mer; il donne aussi le moyen de saisir, dans le mouvement du navire, l'instant précis où l'axe de la pièce devient horizontal, en suspendant à la plate-bande du premier renfort un pendule dont la barre coïnciderait avec une ligne tracée sur le canon dans le plan de l'axe, lorsque celui-ci est horizontal. Il prescrit aussi, pour vérifier l'horizontalité de l'axe de la pièce, et mesurer l'inclinaison du navire, un niveau à bulle d'air qui se place dans l'âme lorsque le vaisseau est en repos, et un pendule suspendu au centre d'un arc gradué, fixé dans une partie convenable du bâtiment. Les connaissances que de pareilles observations exigent des chefs de pièce, loin d'être une objection pour l'auteur, lui fournissent des argumens pour faire apprécier la nécessité et l'utilité d'ÉCOLES D'ARTILLERIE pour former à la théorie et à la pratique de cet art les canonniers de la marine (1). L'auteur revient encore sur la même thèse en recommandant l'emploi des hausses pour le pointage des pièces de mer, les regardant comme supérieures aux mires gravées sur les côtés de la plate-bande de culasse et employées dans les arsenaux; elles se placent comme le fronteau de mer sur la plate-bande du second renfort, position qui lui paraît préfé-

(1) Le général anglais propose de créer en Angleterre des écoles semblables à celles que nous avons à Lorient et à Toulon, dans l'intérêt de l'artillerie navale. S. E. le ministre de la marine, et le conseil d'amirauté, doivent voir par là, combien il nous est facile de devancer les Anglais dans la voie des améliorations.

rable à celle de la plate-bande de culasse (1); il pense du reste que ces instrumens ont besoin d'être perfectionnés, et il demande des écoles pour instruire les artilleurs et propager les perfectionnemens utiles.

L'auteur explique ensuite la construction et l'usage des tables de tir, par la méthode des tangentes, qui forme la base du système de pointage français, dont il blâme cependant l'usage trop général qu'on y fait de la ligne de mire (2). Il trouve ce système préférable à celui de la hausse ou des degrés d'élévation; et il rapporte, à la fin de son ouvrage, deux tables construites à cet effet pour les pièces longues et courtes de 24 et de 18, employées sur les frégates. Dans ces tables, le pointage a lieu suivant la ligne de mire parallèle à l'axe pour les angles inférieurs à l'angle de mire et pour les angles égaux ou supérieurs, suivant la ligne de mire naturelle (3). Ce qui est essentiel, comme l'observe l'auteur, pour que le rayon visuel ne passe pas au-dessus de la tête d'un mât à une distance au-delà de celle qui est due à l'angle que ce mât soutient, et l'élévation est ainsi réglée d'après les parties des mâts pour les saper par la base et atteindre en même temps la coque du vaisseau, vu que le but se compose toujours sur le plan horizontal, sur lequel repose la pièce. Pour former les canonniers à ce pointage, il propose d'employer dans les

---

(1) Ce système, comme le dit l'auteur, ne peut servir que pour les inclinaisons inférieures à l'angle de mire; elles ne peuvent donc suppléer aux autres pour les degrés supérieurs.

(2) Ce système n'est autre chose que celui des tables de Lombard, avantageusement imitées et perfectionnées pour la marine, par le général Espagnol Churruca, et imprimées à la suite de notre manuel du canon de mer. Ce n'est cependant qu'un acheminement vers un meilleur système de pointage qui est encore à trouver, car il est difficile d'apprécier de loin de petites élévations.

(3) Ce système est plus uniforme que celui de Lombard, qui emploie la ligne de mire en pointant sous l'objet, et la hausse quand il faut pointer au-dessus; mais il l'est moins que celui de Churruca, qui emploie constamment la ligne dernière, en pointant au-dessus ou au-dessous de l'objet; tous trois sont encore bien imparfaits.

écoles de tir de longues perches pour servir de but et représenter les mâts.

Passant à l'emploi des étoupilles et des amorces, il s'élève de nouveau contre les cornes d'amorces, qu'il propose de remplacer par les étoupilles de M. Montgéry, en échancrant la partie inférieure du cornet pour l'adapter sur le bassinet.

L'auteur examine ensuite les modifications que le roulis des bâtimens doit apporter au pointage des pièces, et il pense que lorsque la mer est très-houleuse, il convient de modifier la règle générale qui prescrit de tirer lorsque le navire est à-peu-près droit; c'est-à-dire que si l'on est sous le vent de l'ennemi, il faut tirer lorsque la bande est au sommet de la vague et que le navire va descendre, et si l'on combat au vent, il faut faire feu lorsque le navire est au bas de la vague et prêt à remonter du côté qui est engagé; cette distinction est fondée sur la rapidité de la pente plus grande sous le vent d'une vague que du côté du vent; cependant, lorsque l'inclinaison du vaisseau est trop forte, on ne doit tirer que lorsque le bâtiment a presque terminé son abaissement, afin d'éviter les dangers d'un recul trop violent.

Il faut remarquer, à ce sujet, que les braques des canons de marine sont en général trop faibles, et que celles des pièces, placées sur le pont, étant continuellement mouillées se pourrissent plus vite. Il recommande d'en avoir de toutes prêtes telles que celles du *Shannon*, qui étaient passées dans des trous à travers la muraille du vaisseau, et surtout d'avoir soin de placer des taquets sous l'arrière des semelles des caronades, pour diminuer l'effort à soutenir par les braques et les chevilles à boule, lorsque le bâtiment donne à la bande de 7 à 8 degrés, et surtout lorsqu'on charge les pièces avec deux projectiles. En combattant sous le vent, l'auteur conseille d'employer un boulet et une mitraille, vu que le flanc du vaisseau ennemi est à découvert, et deux boulets ronds au contraire en combattant au vent. Il pense, en outre, que les boulets destinés contre la coque d'un vaisseau doivent être tirés lorsque le bord s'abaisse, et ceux dirigés contre les mâts et le gréement lorsque le côté se relève; mais que lorsqu'on se bat avec des caronades, l'objet important est de tirer

à couler bas et conséquemment lorsque le bâtiment s'abaisse. Il raconte à ce sujet comment, en suivant ces principes dans la dernière guerre avec les Américains, la corvette américaine, le *Peacok* coula et fit amener la corvette anglaise, le *Hornet*; comment le *Wasp*, autre navire américain, fit éprouver le même sort à *l'Avon*, et maltraita considérablement le *Frolie*; et il fait observer que des effets contraires sont arrivés dans les combats contre les Français, où les bâtimens anglais étaient plus endommagés dans leur gréement que dans leur coque, et il l'attribue au principe prescrit dans notre *exercice de mer*, de ne jamais tirer lorsque le bâtiment baisse (1).

L'auteur recommande ensuite, dans les combats rapprochés, l'emploi simultané des boulets ronds et des paquets de mitraille et de deux boulets; il conseille de mettre à la fois dans la pièce, la gargousse, le boulet et le valet pour rendre le feu plus rapide; il considère surtout le feu horizontal comme le plus décisif. Il recommande d'avoir, au moins, un canon long sur chaque côté des gaillards pour tirer à dégréer, et des boîtes à balles pour éteindre le feu des hunes de l'ennemi; il prescrit de tirer aux voiles dans les fortes brises, et dans les brises modérées aux mâts et aux vergues, à cause des effets du vent, et de n'employer pour dégréer en chasse que des canons isolés, pointés avec soin, au lieu de bordées d'enfilade; et il nous apprend que les Américains emploient pour boulets à dégréer des paquets de quatre ou cinq barres de fer de deux pieds de long, passés dans un fort anneau.

Cet ouvrage, que l'on doit considérer comme un simple essai, vu qu'il laisse beaucoup à désirer, n'en est pas moins éminemment utile par les vues nouvelles qu'il renferme et qui peuvent servir

(1) M. de Montgéry a eu raison de critiquer cet article de notre *Exercice de mer*, et les exemples allégués par le général anglais, devraient engager l'amirauté et les chefs de notre marine à le modifier. Cependant j'attribue plutôt ce défaut de notre pointage à l'emploi vicieux de la ligne de mire horizontale.

de base à des traités plus complets, et sa traduction est un service important rendu à l'artillerie et à la marine.

ROCHE,
*Capitaine d'artillerie, professeur de mathématiques.*

---

## MÉMORIAL DES CAMPS.

### RECUEIL

**A l'usage de MM. les Officiers de l'armée de terre;**

*Par* M. J.-J.-H. Urbain, *lieutenant d'infanterie dans l'armée des Pays-Bas* (1).

Cet ouvrage est une espèce d'aide-mémoire à l'usage des officiers d'infanterie de l'armée des Pays-Bas, qui trace brièvement ce qu'un officier doit savoir dans le service général en campagne. Quoique ce livre ne soit destiné qu'à une seule arme, les préceptes qu'il décrit sont utiles à tous les officiers. On y trouve les opérations principales qui se rapportent au choix des positions et au tracé des camps d'infanterie; quelques règles pour les reconnaissances militaires; la manière de placer les avant-postes et de diriger les patrouilles; la conduite et le commandement des détachemens; quelques préceptes sur les marches, les embuscades, la guerre des tirailleurs et la guerre de montagnes; sur les partisans, et la manière de former ces corps aux armées; sur l'attaque et la défense des petits postes. Il indique ensuite la manière de construire des retranchemens et des redoutes, et les dispositions à faire pour l'attaque ou la défense d'un poste isolé, tel que, une maison, une ferme, un

(1) Un vol. grand in-8o de 470 pages et 15 planches. Arnheim, 1827. Prix : 10 fr. 50 c.

village, une redoute, un défilé, un château, un pont, un retranchement; quelques idées sur les passages de rivières et la construction des ponts. Tous ces préceptes sont donnés en forme d'exemples, accompagnés des ordres pour l'exécution; quelques considérations sur le droit de capituler; la conduite, l'attaque et la défense d'un convoi; une nomenclature raisonnée en forme de vocabulaire, d'un certain nombre d'objets d'art militaire. Cette nomenclature renferme plusieurs tableaux sur les mesures de diverses contrées, la pénétration des projectiles et la portée des bouches à feu, les pesanteurs spécifiques, et les différens systèmes d'artillerie en usage chez les diverses puissances de l'Europe. Une description de tous les ordres de chevalerie existant en Europe; enfin, quelques notions sur le lever à vue et la manière de figurer le terrain sur les cartes topographiques.

L'auteur a placé en tête du volume un tableau lithographié, à l'imitation de ceux du cinquième numéro du *Mémorial topographique du dépôt de la guerre*, avec des notes sur le levé à la planchette et à la boussole. Le dessin de ce tableau et des planches n'est pas très-soigné; il est fait à l'ancienne manière. Les différens ouvrages publiés sur la petite guerre ont fourni à l'auteur les matériaux dont il s'est servi; il paraît en outre avoir été aidé des conseils de plusieurs officiers supérieurs de l'armée belge. Au surplus, ces matériaux et les exemples répandus dans l'ouvrage ont été bien choisis.

Il est inutile de faire remarquer que cet ouvrage n'est pas élémentaire; tant de sujets traités dans un seul volume ne le permettraient pas. Cependant il peut servir très-utilement à rappeler dans la pratique beaucoup de choses à la mémoire des officiers. Il est à regretter qu'il y ait beaucoup de fautes de langue et d'impression, l'auteur s'en excuse par une note placée à la fin du volume, dans laquelle il les attribue au compositeur.

CHATELAIN.

# DISCOURS

### DE M. LE VICOMTE DE CAUX, MINISTRE DE LA GUERRE,

**Pour la Défense du Projet de loi relatif au réglement définitif du Budget de 1826,**

*Prononcé à la Chambre des Pairs, dans la Séance du* 29 *juillet* 1828.

Un discours relatif au budget de la guerre a été prononcé dernièrement à la tribune de la chambre des pairs par M. le ministre actuel de la guerre; ce morceau, vraiment fort de raison, se rapporte trop directement aux matières qui font l'essence de notre recueil; il est d'ailleurs trop intéressant par le fond et trop agréable par la forme pour que nous ne soyons pas certains de faire plaisir à nos abonnés en leur communiquant cette brillante harangue (1).

M. le Ministre s'est exprimé en ces termes :

NOBLES PAIRS,

C'est aussi pour vous entretenir des dépenses du ministère de la guerre en 1826 que je monte à cette tribune. Je me bornerai, après le discours que vous venez d'entendre, à développer quelques observations qui se rattachent plus spécialement aux réductions indiquées sur les divers services de cette grande administration.

(1) L'abondance des matières nous force à renvoyer au prochain numéro l'insertion des discours importans que M. le général Tirlet a prononcés également à la tribune de l'autre chambre, sur des objets qui sont aussi tout-à-fait du ressort de notre journal.

Le rapporteur de votre commission des comptes vous a soumis, en ce qui concerne les dépenses du département de la guerre, de nombreuses observations; son expérience imprime à ses paroles une grande autorité; il est donc de mon devoir d'appeler un moment l'attention de vos seigneuries sur le résultat de ses investigations, car la discussion de la loi des comptes a une grande affinité avec celle des budgets, et il importe essentiellement pour celui de 1829, qui va être incessamment soumis à vos délibérations, qu'il ne subsiste dans vos esprits aucun doute sur les questions importantes soulevées par le noble pair à l'occasion des dépenses de 1826.

Après avoir analysé les dépenses de cet exercice, votre rapporteur, portant ses vues sur l'avenir, a indiqué en détail les réductions qui peuvent s'effectuer dans les dépenses de ce département, soit par extinction ou disparition des causes qui les ont fait naître, soit en opérant des économies sur celles qui, dans son opinion, en sont encore susceptibles; puis, résumant ses observations à cet égard, il a indiqué ces réductions ou économies comme devant s'élever; savoir :

| | |
|---|---|
| Sur l'administration de la guerre. . . . . | 17,399,689 f. |
| Sur la gendarmerie. . . . . . . . . . | 6,713,714. |
| Sur les Suisses, par la suppression totale de cette troupe auxiliaire. . . . . . . . . . . . | 7,873,263. |
| TOTAL. . . . . . | 31,986,666 f. |

Remarquons d'abord, nobles Pairs, que votre rapporteur porte la première de ses réductions sur l'ensemble des dépenses de 1826; que ces dépenses comprennent 14,274,000 francs de dépenses extraordinaires, non comprises dans les évaluations parce qu'elles n'étaient pas et ne pouvaient être prévues à l'époque de la rédaction du budget de 1826, et que nous serons facilement d'accord avec lui que ces allocations ne doivent pas affecter les crédits ordinaires et doivent disparaître avec les circonstances qui les ont produites. Une réduction de plus de 31 millions se

présente à l'esprit bien moins comme une économie que comme la cessation d'une grande dilapidation : telle n'est pas la pensée de votre rapporteur. Mais il est de la plus haute importance, pour le passé comme pour l'avenir, de fixer l'opinion de vos Seigneuries sur le caractère des dépenses dont la suppression est indiquée.

Les allocations supplémentaires apportent nécessairement de la perturbation dans l'administration des finances de l'État ; elles doivent donner lieu à un sévère examen, mais cet examen doit toujours être isolé de celui des dépenses ordinaires : le bon ordre et l'équité exigent cette division.

Le ministre de la guerre pouvait-il, à la fin de 1824, lorsqu'il rédigeait le budget de 1826, porter dans ses prévisions les dépenses de l'occupation de l'Espagne, alors que l'évacuation totale ou partielle pouvait se réaliser bien avant 1826 ? Pouvait-il prévoir le déplacement des dépenses de l'arriéré qui avaient un crédit spécial et isolé, ou fixer le chiffre des liquidations qui restent à faire et qui presque toutes présentent un caractère contentieux ? Non, sans doute ; nous convenons avec le noble rapporteur que ces dépenses doivent disparaître, si des circonstances de même nature ne les font remplacer par d'autres ; mais nous ne pouvons nous étonner avec lui de ne pas trouver dans le service actif de la solde, des dépenses de guerre qui devaient d'autant moins y figurer que, non-seulement elles pouvaient ne pas se réaliser, mais que, même dans ce cas, elles ne pouvaient être considérées que comme une avance remboursable par l'Espagne.

Celles qui ont été occasionées par l'occupation de la péninsule pendant 1826 et par l'arriéré forment ensemble une somme de 10,083,866 francs. Il ne s'agit plus que de fixer l'opinion de vos seigneuries sur celle de 7,515,823fr., formant la différence avec celle de 17,599,689 fr. présentée en première ligne par le noble rapporteur de votre commission. 46,286 francs, dit le noble pair, doivent disparaître des dépenses de l'administration centrale ; 2,494,447 fr. de celles des fourrages aux troupes et à la gendarmerie ; 315,000 fr. de celles de la maison du roi ; 712,637 fr.

des dépenses du chauffage ; 339,431 francs de celles de l'artillerie pour achat de terrains ; 498,399 fr. de celles du génie pour diverses acquisitions ; 609,342 fr. des dépenses temporaires par suite des extinctions ; enfin, une économie de 970,266 fr. peut être obtenue sur le pain en revenant au méteil, et 1,590,225 fr. peuvent être réduits de la dépense des hôpitaux, en réduisant de 42 centimes le prix de la journée des malades.

Telles sont les indications que contiennent les pages 83 à 88 du rapport de votre Commission ; mais il est bien évident, Messieurs, qu'à l'exception des frais d'administration centrale, des vivres et des hôpitaux, il ne peut s'agir ici d'économies qui puissent être obtenues par de bonnes mesures d'administration, mais uniquement de dépenses accidentelles qui peuvent encore affecter les budgets à venir comme elles ont affecté celui de 1826.

J'explique ma pensée à ce sujet par quelques détails.

Les frais d'administration centrale ont été diminués depuis 1826 de plus de 200,000 francs ; ainsi l'économie faite est presque quadruple de celle indiquée.

Le noble Pair, ramenant le prix de la ration de fourrages à un terme moyen de 1 franc pour la cavalerie, et de 1 franc 15 centimes pour la gendarmerie, fait ressortir entre ces prix et ceux de 1826 (1 franc 18 centimes et un franc 32 centimes) une réduction qui s'élève à près de 2,500,000 fr. ; mais comme cette ration ne figure dans le budget que pour 95 cent. et un franc 15 centimes, la réduction indiquée est réalisée et au-delà dans les calculs du budget ; mais à cet égard, il est reconnu que les budgets ne peuvent contenir que des évaluations susceptibles de variations nombreuses, comme le prix des denrées, et ce que je dis à ce sujet n'a d'autre but que de prouver que les évaluations de l'administration n'atteignent même pas dans le budget le taux moyen de 1 franc 15 centimes et de 1 franc indiqué par votre rapporteur. L'abonnement pour les dépenses de la maison du Roi a été effectivement réduit depuis 1826, non à 3,100,000 fr. comme l'indique M. le rapporteur, mais à 3,140,000 francs.

L'excédant signalé ne peut plus se reproduire.

Une mesure utile a procuré une économie importante sur le chauffage; mais aussi les budgets de 1828 et 1829 ont ils été réduits d'une somme analogue à celle indiquée, comparativement aux dépenses de 1826. Parmi les dépenses temporaires, il en est qui sont effectivement susceptibles de s'éteindre successivement; mais il en est d'autres, telles que les soldes et traitemens de réforme ordinaires, qui ne sont pas dans ce cas. Ce n'est pas d'ailleurs au moment où la bienveillance du Roi a prolongé pour plusieurs années des traitemens temporaires alloués aux officiers en non-activité, qu'il convient de faire ressortir le produit de ces extinctions comme une ressource importante, puisqu'au contraire ce budget vient d'être augmenté de 300,000 francs pour 1828, et de 500,000 francs pour 1829.

Le noble rapporteur porte dans ses réductions les sommes employées à des acquisitions de terrains et de bâtimens pour l'artillerie et le génie; mais ces acquisitions, qui sont prévues dans le budget, se reproduisent annuellement sur d'autres points et pour d'autres nécessités. Une somme de 78,000 francs a été dépensée en 1826, pour le service du génie; cette dépense est inhérente aux travaux additionnels des fortifications pour cette année: tant que l'administration persévérera à améliorer ce qui existe, et à créer successivement de nouveaux moyens de défense, il sera indispensable d'acheter chaque année les terrains sur lesquels les fortifications ou établissemens militaires doivent être élevés.

C'est une loi qui a permis, en 1826, l'acquisition de la caserne de la Courtille; je ferai observer à cet égard que la plupart des bâtimens militaires à Paris n'appartiennent pas à l'État. Si on pouvait acquérir ceux qui sont d'une indispensable nécessité, le Gouvernement s'occuperait d'en faire la proposition; on éviterait des locations fort onéreuses et des réparations improductives.

Il n'y a donc là ni réduction probable ni économie possible.

Voyons maintenant si la dépense des vivres et celle des hôpitaux peuvent offrir les réductions énoncées.

L'introduction du seigle dans le pain produirait, dit le noble

pair, une économie qui, calculée sur le prix de la ration et sur les consommations de 1826, s'élèverait à 870,256 francs.

Messieurs, le remplacement du pain de méteil par celui en pur froment a été prescrit par une ordonnance du Roi du 2 octobre 1822. Avant de proposer cette mesure, le ministre d'alors, M. le duc de Bellune, a fait faire de nombreux essais et consulté un grand nombre d'hommes éclairés; tous l'ont considérée comme utile et avantageuse à la troupe, comme susceptible d'éviter les abus d'un mélange presque toujours arbitraire dans la fabrication du pain, et comme offrant, pour la formation des approvisionnemens, beaucoup plus de facilité, en raison du peu d'extension donné en France à la culture de la deuxième de ces deux espèces de céréales. Peut-être que si cet état de choses n'existait pas, il y aurait lieu d'en discuter les avantages; mais conviendrait-il aujourd'hui de priver la troupe d'une nourriture à laquelle elle est accoutumée, dans le but d'une économie bien moins importante que celle qui vous est indiquée? En effet, le noble Pair a porté la valeur du seigle pour moitié de celle du froment, et il ne lui est en réalité inférieur que d'un tiers; il n'a pas considéré que le méteil rend par quintal neuf rations de moins que l'autre; que sur le nombre de rations distribuées, environ un cinquième a toujours été de pur froment en raison des localités, etc., etc.

Le calcul exact que j'ai fait établir à ce sujet, et dont j'épargnerai les détails à la Chambre, prouve que la substitution dont il s'agit, appliquée aux consommations de 1826, n'aurait produit en réalité qu'une économie de 231,486 francs 14 centimes, et non de 870,256 francs (1).

(1) *Consommations de 1826.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Garnison de Paris...* | 6,904,720 rations. | | | 702,480f 35. |
| *Consommations en froment pur dans les localités où il y a impossibilité de se procurer du seigle...........* | 5,185,928. | à 13c 78. | 69,016k 24. à 20f 68c 86. | 660,807. 35. |
| | 11,090,648. | | | 1,363,287. 00. |

Les observations du noble Pair sur la dépense des hôpitaux appellent un sérieux examen.

Réunissant la totalité des dépenses auxquelles donnent lieu, tant le traitement proprement dit que la solde des aumôniers, des officiers de santé et du personnel administratif, que pour la formation d'approvisionnemens de réserve et de précaution, sur le nombre total des journées de malades, il arrive, par une opération arithmétique fort simple, à trouver que chacune de ces journées de malades occasione à l'État une dépense de 1 franc 92 centimes, qu'il pense pouvoir être réduite à 1 franc 50 centimes; d'où il suit qu'on pourrait entretenir le même nombre de malades en dépensant 1,590,225 francs de moins.

Messieurs, les dépenses du service des hôpitaux sont effectivement de trois natures bien distinctes : le traitement des malades, la solde du personnel attaché aux établissemens, les dépenses gé-

---

| | | | |
|---|---|---|---|
| Fabrication du méteil.............. | 41,929,098. | | |
| | 53,019,641. | | |
| Pain confectionné pour le service des gîtes d'étape en pain de la classe ouvrière...... | 1,871,996. | | 246,682. 54. |
| Total égal aux consommations..... | 54,891,637. | | |
| | | q k | |
| Les 41,929,098 rations auraient consommé en méteil | | 274,046. 39. | |
| | q k f c | f c | |
| Savoir : en froment, | 205,534. 79. à 20. 63. 36 | 4,240,922. 64. | |
| en seigle ... | 68,511. 60. à 13. 75. 57. | 942,425. 02. | |
| | | 5,183,347. 66. | 5,183,347f 66c |
| Total........ | | | 6,792,927. 88. |
| La dépense s'est élevée.............. | | | 6,950,002. 99. |
| Différence en plus.. | | | 157,075. 11. |
| A quoi il faut *ajouter* pour l'augmentation du produit du son, toute compensation faite des frais de mouture, blutage et d'exploitation............. | | | 74,411. 00. |
| Total de la différence résultant de l'emploi du méteil. | | | 231,486. 11f |

jour, une économie qui, calculée sur le prix de la ration et sur les consommations de 1826, s'élèverait à 870,256 francs.

Messieurs, le remplacement du pain de méteil par celui en pur froment a été prescrit par une ordonnance du Roi du 2 octobre 1822. Avant de proposer cette mesure, le ministre d'alors, M. le duc de Bellune, a fait faire de nombreux essais et consulté un grand nombre d'hommes éclairés; tous l'ont considérée comme utile et avantageuse à la troupe, comme susceptible d'éviter les abus d'un mélange presque toujours arbitraire dans la fabrication du pain, et comme offrant, pour la formation des approvisionnements, beaucoup plus de facilité, en raison du peu d'extension donnée en France à la culture de la deuxième de ces deux espèces de céréales. Peut-être que si cet état de choses n'existait pas, il y aurait lieu d'en discuter les avantages; mais conviendrait-il aujourd'hui de priver la troupe d'une nourriture à laquelle elle est accoutumée, dans le but d'une économie bien moins importante que celle qui vous est indiquée? En effet, le noble Pair a porté la valeur du seigle pour moitié de celle du froment, et il ne lui est en réalité inférieur que d'un tiers; il n'a pas considéré que le méteil rend par quintal neuf rations de moins que l'autre; que sur le nombre de rations distribuées, environ un cinquième a toujours été de pur froment en raison des localités, etc., etc.

Le calcul exact que j'ai fait établir à ce sujet, et dont j'épargnerai les détails à la Chambre, prouve que la substitution dont il s'agit, appliquée aux consommations de 1826, n'aurait produit en réalité qu'une économie de 231,486 francs 11 centimes, et non de 870,256 francs (1).

(1) *Consommations de* 1826.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Farine de Paris... | 5,904,720 rations. | . . . . . . . . . . . . . | 702,420 f 35. |
| Consommations en froment pur dans les localités où il y a impossibilité de se procurer du seigle.......... | 5,185,823 à 12. 73. | 32,012. 25. à 20. 63. 86. | 660,507. 33. |
| | 11,090,543. | . . . . . . . . . . . . . | 1,362,927. 68. |

Les observations du noble Pair sur la dépense des hôpitaux appellent un sérieux examen.

Réunissant la totalité des dépenses auxquelles donnent lieu, tant le traitement proprement dit que la solde des aumôniers, des officiers de santé et du personnel administratif, que pour la formation d'approvisionnemens de réserve et de précaution, sur le nombre total des journées de malades, il arrive, par une opération arithmétique fort simple, à trouver que chacune de ces journées de malades occasione à l'État une dépense de 1 franc 92 centimes, qu'il pense pouvoir être réduite à 1 franc 50 centimes; d'où il suit qu'on pourrait entretenir le même nombre de malades en dépensant 1,590,225 francs de moins.

Messieurs, les dépenses du service des hôpitaux sont effectivement de trois natures bien distinctes : le traitement des malades, la solde du personnel attaché aux établissemens, les dépenses gé-

---

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Fabrication du méteil | 41,929,098. | | | |
| | 53,019,641. | | | |
| Pain confectionné pour le service des gîtes d'étape en pain de la classe ouvrière | 1,871,996. | | | 246,552. 54. |
| Total égal aux consommations | 54,891,637. | | | |
| Les 41,929,098 rations auraient consommé en méteil | | | q k<br>274,046. 39. | |
| | | q k f c | f c | |
| Savoir : en froment | | 205,534. 79. à 20. 63. 36 | 4,240,922. 64. | |
| Savoir : en seigle | | 68,511. 60. à 13. 75. 57. | 942,425. 02. | |
| | | | 5,183,347. 66. | 5,183,347f 66c |
| Total | | | | 6,792,927. 88. |
| La dépense s'est élevée | | | | 6,950,002. 99. |
| Différence en plus | | | | 157,075. 11. |
| A quoi il faut *ajouter* pour l'augmentation du produit du son, toute compensation faite des frais de mouture, blutage et d'exploitation | | | | 74,411. 00. |
| Total de la différence résultant de l'emploi du méteil | | | | 231,486. 11f |

nérales accessoires et la formation d'approvisionnemens pour les besoins ultérieurs.

Votre rapporteur ne dit pas qu'une réduction puisse porter sur les consommations, sur le prix matériel des journées de traitement; en effet aucune réduction n'est possible, car ces consommations sont réglées sur les prescriptions des gens de l'art et conformément à des tarifs plutôt restrictifs que trop largement calculés; et si, d'un autre côté, la totalité des fournitures est le résultat de marchés et d'adjudications publiques, il sera constant que si quelques variations en plus ou en moins peuvent se faire remarquer dans cette première partie des dépenses, elles ne peuvent provenir que de celles qu'éprouvent les prix d'une année à l'autre.

Ce n'est pas non plus dans celui des abonnemens réglés avec les hospices civils, car ces abonnemens, dont la fixation remonte pour la plupart à des époques fort éloignées, sont tous les jours l'objet de réclamations, par suite d'augmentation progressive de la valeur des denrées de première nécessité, et éprouvent annuellement de sensibles augmentations; cependant, Messieurs, ces journées entrent pour près de 1,800,000 francs dans la dépense du service dont il s'agit. Serait-ce sur les frais du personnel? ils sont, pour le service militaire, de 1,407,490 francs, et la réduction indiquée est de près de 1,600,000 francs. Or, ce rapprochement seul suffit pour démontrer l'impossibilité d'une réduction qui équivaudrait à une suppression totale. Mais, d'ailleurs, le noble pair ne reconnaît-il pas lui-même qu'il est nécessaire d'entretenir en temps de paix un personnel précieux pour le cas de guerre? N'est-il pas certain, en outre, que l'ensemble du service, la nécessité de l'institution utile d'un personnel de santé et d'administration, entraînent des frais généraux, tels que le conseil de santé, les comités de visites des militaires, les aumôniers, les hôpitaux d'instruction, etc., etc.? Peut-on réduire le prix de journée à propos de dépenses qui y sont entièrement étrangères, qui ne varieront pour ainsi dire pas, quand bien même le nombre de journées viendrait à doubler sur des dépenses générales indispensables pour l'ensemble du service?

Quant aux dépenses accessoires et aux approvisionnemens de réserve : les mêmes motifs s'opposent à ce qu'elles puissent être rapprochées du nombre de journées; car elles sont, comme le personnel, totalement indépendantes du nombre des malades; elles intéressent l'ensemble du service, et ne suffisent pas pour entretenir son matériel à la hauteur où il devrait être pour pourvoir à des besoins urgens que les circonstances pourraient faire naître inopinément.

Si des économies peuvent être opérées, elles le seront; mais ce n'est pas devant vous, nobles Pairs, que je dois insister sur la nécessité d'apporter une grande circonspection en opérant des réductions sur un service qui intéresse à un si haut degré la santé de nos troupes.

Il résulte de ce que je viens de dire sur cette première partie des réductions indiquées par votre rapporteur, et qui s'élèvent à 17,599,689 francs,

Que sur cette somme, celle de 10,085,866 francs appartient à des dépenses étrangères au budget, et ne peut en aucune manière avoir d'influence sur les dépenses ordinaires du service;

Que le surplus représente ou des économies déjà opérées, ou des évaluations qui ne figurent pas dans les budgets, ou des économies dont la réalisation aurait les plus graves inconvéniens.

Le noble comte auquel je succède a présenté à vos Seigneuries les observations que je me proposais de leur soumettre, au sujet de la réduction de 13 millions sur la gendarmerie et les troupes suisses. Je pourrais, après l'impression qu'elles ont dû faire sur cette noble Chambre, m'abstenir de traiter ces questions; elles sont si graves, cependant, que je crois devoir ajouter quelques détails à ceux qu'il a déjà donnés.

La gendamerie n'énerve pas l'armée active, ainsi que vous l'a dit le rapporteur de votre Commission. La nécessité de justifier d'un certain nombre d'années de service détermine au contraire les hommes qui désirent terminer leur carrière militaire dans le corps, à contracter des rengagemens. La gendarmerie, d'ailleurs, se recrute principalement d'anciens militaires retirés dans leurs foyers, et qui cherchent une position fixe pour eux et leurs familles.

L'existence de la gendarmerie et des compagnies sédentaires rend seule possible la réalisation du temps de service exigé pour l'obtention d'une retraite ; si ces corps n'existaient pas, ce bienfait serait illusoire, par la difficulté d'atteindre trente années dans l'armée active.

Quant à la force numérique de ce corps, j'opposerai à la supposition du noble Pair les demandes nombreuses d'accroissement qui parviennent chaque année, soit des conseils généraux, soit des diverses autorités locales ; et contre lesquelles l'administration supérieure s'est constamment défendue pour ne pas augmenter l'effectif.

Je rappellerai, à cette occasion, que la réduction que la gendarmerie a subie depuis la restauration est de beaucoup supérieure à celle qui devait résulter de la diminution du territoire, puisqu'au 1er janvier 1814, les cadres d'organisation devaient être de vingt-huit mille deux cent soixante-un hommes; et qu'à l'époque de sa réorganisation, l'effectif était réellement de plus de vingt-deux mille hommes. Quant à la dépense, vous jugerez, nobles Pairs, si elle est exagérée : un gendarme à cheval reçoit 745 fr. et un gendarme à pied 550 francs pour la solde, la nourriture, l'habillement et l'équipement.

On compare constamment ce qui existait dans les temps antérieurs avec ce qui existe aujourd'hui, et on ne s'aperçoit pas combien ces comparaisons sont fautives, car si on ajoutait à la maréchaussée de 1778 tous les corps auxiliaires qui existaient à cette époque sous diverses dénominations, on reconnaîtrait bientôt que la différence du nombre n'est pas aussi grande qu'elle le paraît, et que, d'un autre côté, jamais la force publique, instituée pour la sûreté de tous, n'a été organisée d'une manière plus satisfaisante.

Peut-on réduire le nombre des gendarmes, diminuer celui des chevaux? Ces questions sont graves, puisque leur solution peut avoir une grande influence sur la tranquillité publique. Je pense, ainsi que vous l'a indiqué l'orateur auquel je succède, qu'une investigation combinée entre les départemens de la justice, de l'intérieur et de la guerre pourra conduire, sans se-

cousse, à quelques réductions; mais cette opération doit être faite avec prudence et ne pourra produire de long-temps le résultat indiqué.

« Les Suisses, dit encore votre rapporteur, coûtent 7,673,263 » francs; avec cette somme on pourrait entretenir dix-neuf mille » deux cent trente-neuf soldats d'infanterie française. »

J'imite l'exemple du noble Pair en laissant de côté, ainsi qu'il l'a fait, le rapport politique de cette question.

Jusqu'ici, les observations faites à cet égard se bornaient à faire ressortir la différence dans la dépense pour un nombre de corps de troupes françaises égal à celui de ces troupes auxiliaires, différence que les calculs les plus exacts n'élèvent pas à plus de 1,162,000 francs, en ne négligeant aucune des charges résultant des capitulations. Le noble Pair va plus loin, il suppose leur remplacement possible par l'introduction dans les corps français de la ligne d'un nombre supérieur de simples soldats.

Ce n'est pas ainsi, Messieurs, que la question doit être envisagée. Le nombre des régimens d'infanterie qui doivent entrer dans l'organisation de l'armée est tout-à-fait indépendant de la question de nationalité. Si les troupes suisses n'existaient pas au service de France, les corps qui les composent devraient être remplacés dans cette organisation par un même nombre de corps; ainsi il est constant que sous le rapport de la dépense les avantages se réduisent à pourvoir à l'entretien non pas de sept mille hommes, mais de trois mille au plus avec un nombre de cadres égal à celui des cadres actuellement existans. Ce n'est pas un résultat aussi peu important qui pourrait motiver la rupture d'un traité que la loyauté française doit exécuter.

Je terminerai par une courte observation sur les dotations dépendantes du ministère de la guerre. L'existence des dotations, considérées sous un point de vue général, a déjà donné lieu à de nombreuses discussions. Je ne traiterai pas cette importante question; je me bornerai dans ce moment à rectifier quelques assertions émises dans le rapport que vous avez entendu.

Les dépenses de l'ordre de Saint-Louis, ainsi que celles des écoles militaires, ne sont pas supportées par des dotations spé-

ciales, ainsi que le croit le noble rapporteur; elles figurent toutes, pour 1826, dans le compte qui est dans ce moment soumis à votre investigation.

Il est également dans l'erreur, lorsqu'il annonce que la dotation des invalides prélève un droit sur les brevets, sur les permissions de mariage et sur le premier mois des officiers promus à un nouveau grade. Cette disposition fiscale n'a eu qu'un moment d'existence et n'est plus en vigueur depuis 1819.

De tous les produits accidentels que le décret du 25 mars 1811 avait concédés à cette dotation, il ne lui reste aujourd'hui que 25,000 francs de revenu, taux moyen du prix d'affermage des terrains dépendant des fortifications. Le surplus de ses ressources, montant à près de 3 millions, provient des retenues sur la solde d'activité et sur les pensions. Ces deux sommes suffisent à l'entretien de quatre mille invalides qui jouiraient tous, sans leur admission dans cet établissement, d'une pension de retraite; le Trésor profite de cette suspension de paiement pendant la durée entière de leur présence à l'hôtel.

Les pensionnaires de l'État et les officiers de l'armée active supportent donc presqu'en totalité la dépense de ce bel établissement; mais de vives plaintes se renouvellent chaque année contre un système de retenue qui affecte des pensions et des traitemens déjà bien modiques, et la nécessité de compenser leur suppression, en mettant à la charge du Trésor une dépense de près de 3 millions par an, a seule empêché jusqu'à ce jour de faire droit à ces réclamations.

Il résulte de cette explication qu'il n'existe plus qu'une seule dotation, celle des invalides, et que, loin d'être à charge au Trésor public, elle lui évite le paiement de 1,100,000 francs de pensions.

J'ai essayé, nobles Pairs, de démontrer qu'une notable partie des réductions proposées portaient sur des dépenses étrangères aux prévisons du budget, et qui ne sauraient dès-lors y être comprises; que celles qui concernaient les troupes suisses et la gendarmerie pouvaient être contraires aux intérêts du pays et aux engagemens formellement contractés avec une puissance alliée. Je m'estimerais heureux si les observations que j'ai soumises à la

Chambre et les faits que j'ai cités lui faisaient partager ma conviction que l'administration du département de la guerre a fait des pas nombreux dans la carrière des améliorations et des économies bien entendues ; mais qu'on ne peut espérer aujourd'hui d'obtenir à la fois des réductions importantes dans les dépenses et des institutions militaires propres à faire jouer au pays, dans tel concours de circonstances qui pourrait se présenter, le rôle qui convient à sa force et à la dignité de la noble Maison qui le gouverne.

## LETTRE DE M. FERRY.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Les observations de M. le capitaine Choumara sur mon article relatif à ses *Mémoires sur la fortification* provoquent aussi quelques remarques dans l'intérêt de l'art ; je crois devoir vous les communiquer, en vous priant de les insérer dans votre Recueil si vous le jugez convenable.

J'ai dit que les *progrès de l'art militaire doivent tendre désormais à la suppression des armées permanentes*, et, développant cette pensée, j'ai ajouté, que ce ne serait pas la génération actuelle qui concevrait la possibilité d'opérer ce grand changement ; mais que nous saluerons d'avance, dans l'avenir le plus éloigné, le peuple assez généreux pour dire à tous les autres, etc. M. Choumara n'a pas exprimé l'ensemble de mes pensées, en les réduisant à cette phrase unique : « Il salue dans l'avenir le peuple qui, comptant le courage et les bras de tous ses citoyens, congédiera les soldats et saura se passer de places fortes aussi bien que d'armées. » J'ai dit, « que les années, *les siècles* se succéderont peut-être avant que l'on ait rien proposé pour cette heureuse révolution » ; et après l'avoir préparée, ne faudrait-il pas encore beaucoup de temps pour l'effectuer ? Il est de toute ci-

dence que je n'ai pas parlé de l'état actuel de l'Europe, de la France et de ses voisins, ni proposé de supprimer *actuellement* nos armées et nos places. Mais quelque éloignée que puisse être l'époque où toute l'Europe aura posé les armes, il n'en est pas moins vrai que les progrès de l'art militaire doivent *tendre* à l'amener, car cet état des choses n'est pas une chimérique utopie. La question des *armées permanentes* appartient à la haute politique; seule elle peut la résoudre, parce qu'elle embrasse, seule, l'ensemble des intérêts sociaux. On se rappelle ce mot du premier président des États-Unis : *Washington, montez à cheval et laissez-nous délibérer.* Immédiatement après la guerre de l'indépendance, dans les états de l'Union, personne ne montait à cheval que pour des affaires privées, et la chose publique n'en allait pas plus mal.

Je regrette que M. Choumara n'ait pas vu combien l'art militaire serait ennobli par ces progrès qu'il fera tôt ou tard, dans l'ancien ou dans le nouveau monde. Rien de plus beau, de plus honorable pour l'intelligence humaine que cet emploi des forces où tout est mis à profit pour le plus grand bien de la société, où tout est dirigé par la route la plus droite, vers la plus grande utilité. On a dit et on ne doit point cesser de le repéter, que le meilleur gouvernement, celui qui est le plus près de la perfection est celui qui gouverne le mieux. Le meilleur système de lois est à coup sûr, celui qui exige le moins de tribunaux, de juges et d'avocats, etc.; pourquoi donc repousser l'idée consolante que les nations pourront se passer, quelque jour, d'avoir continuellement sur pied une armée disponible, et que leur sécurité reposera tout entière sur des milices exercées, des officiers de toutes les armes, bien pourvus d'instruction, en état d'appliquer sur-le-champ les plus profondes connaissances de l'art de la guerre? Je l'ai dit, dans cet article combattu par M. Choumara : « il serait honorable pour notre France de conserver à cette époque sa prééminence dans l'art des fortifications; sur toutes les autres parties du grand art de la guerre, elle est bien sûre d'égaler au moins les autres nations. »

Je lis dans les observations de M. Choumara : « *selon* M. F., *je*

*parmis convaincu de l'inutilité des places fortes.* » J'ai dit : L'auteur de ces Mémoires commence par des observations préliminaires dans lesquelles il paraît *peu convaincu de l'utilité des places fortes.* » Ici la question cesse d'être militaire, et devient grammaticale : il s'agit de savoir si l'on peut employer indifféremment, comme équivalente, cette expression : *convaincu de l'inutilité*, ou cette autre : *peu convaincu de l'utilité.* Au reste, j'avais transcrit textuellement dans mon article, les *observations préliminaires* de M. Choumara. Au lieu de réfuter ce que je n'ai point dit et point voulu dire, n'aurait-il pas mieux fait de répondre aux objections que j'ai présentées, d'informer l'autorité des exemples récens que j'ai rapportés ? Car enfin, si les places deviennent inattaquables à force d'art et de perfectionnement, on ne les attaquera plus, et l'invasion n'aura pas moins lieu comme la France en a fait l'expérience en 1815.

J'ai demandé « si l'auteur des Mémoires s'est élevé jusqu'aux sujets qu'il eût fallu traiter? » et ce qui précède explique suffisamment quels sont les sujets dont je veux parler. M. Choumara l'a compris dans un autre sens. Je cherchais à diriger la pensée vers les plus hautes considérations de l'art de la guerre : M. Choumara s'arrête à des discussions sur la forme de l'enceinte des places; tout ce qu'il dit peut être très-vrai, mais n'a point de rapport avec mon article. Je dois donc persister à rappeler, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, que l'art de la fortification, considéré comme l'une des parties de l'art de la guerre, doit éprouver tôt ou tard une révolution qui changera totalement ses applications actuelles et mettra hors d'usage les savantes recherches dont on s'occupe aujourd'hui. M. Choumara ne le croit point; d'autres ingénieurs sont moins éloignés de cette opinion : mais si l'art militaire peut être amené à ce degré de simplicité et par conséquent de perfection, de véritable grandeur, ceux qui l'y auront conduit vivront dans le souvenir des générations les plus reculées; toutes les autres renommées disparaîtront en présence de celles-là.

M. Choumara s'est quelque peu trompé sur ce qui m'est per-

sonnel; il ne me connaît point : mais il s'agit des *choses*, et non des personnes.

Agréez, M. le Directeur, l'assurance de mon estime et de ma considération.

FERRY.

---

# HISTOIRE POLITIQUE ET MILITAIRE

## DE NAPOLÉON,

Racontée par lui-même au tribunal de César, d'Alexandre et de Frédéric.

(*Troisième Article.*)

---

Les deux dernières années de règne du directoire avaient dévoilé toute sa faiblesse et l'insuffisance des lois existantes pour régir un peuple en mouvement comme était alors la nation française. La révolution avait déplacé tous les rangs, toutes les fortunes : tous les liens sociaux étaient détruits. Le terrorisme avait comprimé pendant quelque temps la liberté, et toute sa gloire consistait dans une grande énergie. Il avait été remplacé par un gouvernement qui, privé même de cette qualité, renfermait cependant tous les élémens de la confusion : il n'eut la force de rien créer; flottant entre l'ordre et l'anarchie, comme tous les gouvernemens faibles, il n'eut d'autre ressource pour se maintenir que la corruption : c'était avec les trésors de l'État qu'il se faisait des partisans; on vit en un instant s'élever de nouvelles fortunes; le luxe et la débauche succédèrent aux proscriptions. Il ne satisfit point aux besoins de l'époque. Les citoyens demandaient des institutions; ne sachant quel parti prendre, il ne cherchait qu'à gagner du temps. En attendant, les sciences et les arts, l'industrie et le commerce, profitant de la liberté, faisaient

de rapides progrès : les besoins matériels grandissaient en même temps que les besoins politiques. La France enfin marchait à pas de géant vers une civilisation jusqu'alors inconnue, tandis que le vaisseau de l'État, dirigé par des mains inhabiles, voguait pour ainsi dire à l'aventure. L'état des choses à l'extérieur était encore moins rassurant : les victoires de Masséna en Helvétie et de Brune en Hollande étaient compensées par les défaites de l'armée d'Italie, dont l'épuisement et la faiblesse laissaient à découvert une partie de nos frontières. Les victoires de l'étranger et des mesures odieuses avaient réveillé la guerre civile dans le Poitou et la Vendée. Ainsi, la France, déchirée intérieurement, était épuisée et son territoire menacé par de nombreux ennemis. Ce gouvernement avait perdu la confiance publique, tout le monde sentait la nécessité d'un changement, et l'inquiétude régnait dans tous les esprits, quand on apprit le retour du général Buonaparte. Cette nouvelle fit renaître l'espérance ; on se rappelait sa gloire, son activité, la force de son génie ; l'opinion générale semblait le désigner comme le seul capable de tirer la France de la crise dans laquelle elle se trouvait engagée. « La fortune, » dit-il dans l'ouvrage, me portait à la tête de l'État. J'allais me » trouver maître de la révolution, car je ne voulais pas en être » le chef, ce rôle ne me convenait pas. J'étais donc appelé à » préparer le sort à venir de la France, et peut-être celui du » monde. Je n'avais pas le choix dans ma destination, car le » règne du Directoire touchait à sa fin. Il fallait mettre à sa place » une autorité imposante, et il n'y a de vraiment imposant que » la gloire militaire..... »

Tout en indiquant les moyens par lesquels on pouvait rétablir les affaires de l'État, l'auteur esquive adroitement la justification de l'emploi des baïonnettes pour s'emparer du pouvoir, mais les exemples qu'il cite ne nous paraissent pas heureusement choisis. Tous les partis se rangèrent sous deux bannières : d'un côté, se trouvaient les républicains qui s'opposaient à l'élévation de Buonaparte ; de l'autre, étaient ceux qui le demandaient, et c'était le plus grand nombre. Les royalistes n'ont pas figuré dans cette scène, mais ils nourrissaient l'espérance qu'elle tournerait

à l'avantage de leur parti. Le coup d'état du 18 brumaire est raconté avec exactitude : Napoléon fait connaître comment ce fut le conseil des anciens qui commença cette révolution en transportant à Saint-Cloud le siége du gouvernement, sa nomination au commandement des troupes, puis au consulat, les séances orageuses de Saint-Cloud, ensuite la dissolution du corps législatif et la formation d'un gouvernement provisoire, dont Buonaparte devint le chef comme premier consul; Barras et Gohier avaient donné leur démission; Sieyes et Roger-Ducos étaient du complot; ainsi, le Directoire se trouva dissous de fait.

Un des premiers actes du nouveau gouvernement fut de demander la paix. L'Autriche et M. Pitt la refusèrent. « Par son refus, dit » Napoléon, le ministre anglais m'a obligé à prendre un plus » vaste essor, et il a étendu mon empire sur toute l'Europe. » Paul Ier portait moins de haine à la France, mécontent d'ailleurs des revers éprouvés par ses troupes en Hollande et en Suisse, dont la cause était attribuée aux Anglais et aux généraux autrichiens, et quoique aucun traité ne fût conclu, on vit bientôt l'armée russe s'acheminer vers la Pologne.

### Campagne de 1800.

Le refus de l'Angleterre et de l'Autriche ne laissa pas d'autre parti à prendre que de pousser vigoureusement la guerre. Le commandement de l'armée du Rhin fut donné au général Moreau, et ses corps furent complétés; une armée de réserve de 40,000 hommes se rassembla à Dijon, destinée à se porter en Souabe, en Suisse ou en Italie, suivant que les circonstances l'exigeraient.

Voici quel était le plan de campagne du premier consul : « La » possession de la Suisse, continue le narrateur, nous donnait le » grand avantage de pouvoir prendre à revers les lignes d'opéra» tions des ennemis en Italie et en Souabe. Ma première pensée fut » de laisser sur la défensive l'armée de Masséna dans l'Apennin, pour » porter celles de réserve et du Rhin dans la vallée du Danube. » La constitution de l'an 8 ne permettait pas aux consuls de com-

» mander l'armée en personne; mon intention était de confier celle
» de réserve à un lieutenant, et de laisser la grande armée à Mo-
» reau; mais, en suivant le quartier-général de celle-ci, j'aurais
» de fait dirigé les opérations de toutes les deux. Je voulais faire
» passer Moreau à Schaffouse, prendre Kray à revers, le refou-
» ler dans l'angle du Mein et du Rhin, en le coupant de Vienne;
» opérer en un mot contre la gauche du général autrichien, ce
» que je fis cinq ans après par la droite de Mack à Donawert; nous
» eussions ensuite marché sans obstacle sur l'Autriche, et re-
» conquis l'Italie à Vienne. Mais il me fut impossible de vaincre
» l'obstination de Moreau, qui voulait à toute force jouer un rôle
» brillant. Il refusa d'abord de commander sous moi si je venais
» à son armée; ensuite il ne voulait pas suivre mon idée de pas-
» ser à Schaffouse, prétendant qu'elle était dangereuse. Je n'étais
» pas encore assez affermi pour rompre en visière avec un homme
» qui avait de nombreux partisans dans l'armée, et à qui il n'a-
» vait manqué que de l'énergie pour se mettre à ma place. Il fal-
» lut négocier avec lui comme avec une puissance; car, dans ce
» temps, il en avait une réelle. Je lui laissai donc le commande-
» ment de la plus belle armée que la France eût vue depuis long-
» temps, et le soin de l'amener à son gré sur le Danube. Je me
» décidai alors à conduire mes conscrits par le Saint-Gothard
» en Lombardie, en me faisant seconder par Lecourbe, lorsque
» Moreau aurait remporté ses premiers succès. »

L'armée d'Italie réduite à vingt mille hommes, avait sur les bras une armée ennemie forte de soixante-cinq mille hommes, et était menacée à dos par une expédition de vingt mille Anglais qui cherchaient à s'approcher de Gênes. Encore cette petite armée fut-elle coupée en deux à Savone : Masséna avec la droite s'enferma dans Gênes, où il soutint une siége mémorable; Suchet parvint à se retirer derrière le Var, avec 8 à 9 mille hommes, et réussit à se maintenir dans cette position.

Les opérations commencèrent d'abord en Allemagne; Moreau passa le Rhin à Khell et Lecourbe à Schaffouse. Kray voulait empêcher leur jonction, il fut repoussé, et après plusieurs échecs il dut s'enfermer dans le camp retranché d'Ulm. Dès que l'ennemi

fut en retraite au-delà du Rhin, l'armée de réserve se mit en mouvement pour traverser les Alpes. Le gros de l'armée passa le grand St-Bernard, tandis que pour donner le change à l'ennemi, de petits détachemens défilèrent par les autres passages. Une réserve de vingt mille hommes se détacha de l'armée de Moreau et franchit les montagnes par le Saint-Gothard.

L'armée autrichienne d'Italie était dispersée. Supposant que le passage des Hautes-Alpes par les Français n'était qu'une diversion, Mélas conserva la plus grande partie de ses forces sur la rivière de Gênes et vers Turin; quelques divisions seulement observaient les débouchés du Saint-Gothard, du Simplon et de la vallée d'Aoste. L'armée française était dans la plaine, qu'il n'était pas encore revenu de son erreur.

L'intention de Buonaparte était de s'emparer des communications de l'armée autrichienne; à cet effet, il se porta directement sur Milan, fit rejeter au-delà du Mincio les troupes ennemies qui occupaient divers points, et se dirigea immédiatement vers le Pô. Mélas, apprenant enfin que soixante mille hommes se trouvaient sur ses derrières, abandonne le Var, presse à tout prix la reddition de Gênes, qui capitule le 5 juin, et concentre son armée sur Alexandrie. Ott, accourant de Gênes pour s'opposer au passage du Pô, arrive trop tard; il rencontre à Montebello le corps de Lannes, qui l'arrête et le bat complétement : il est forcé de renoncer à son projet, et vient se rallier à l'armée de Mélas.

### Bataille de Marengo.

L'armée française passa la Serivia le 12, et déboucha dans la plaine de St-Giuliano; elle s'échelonna sur la route de Tortone à Alexandrie. Une brigade de cavalerie, postée à Salo, sur la droite, observait le Bas-Tanaro et le Pô. Desaix, avec une division, poussait sur la gauche jusqu'à Bivalta, afin d'empêcher l'ennemi de filer par sa droite vers Novi, et pour essayer de communiquer avec l'armée d'Italie, qui marchait sur Acqui. Mélas n'acheva de rassembler son armée que dans la journée du 13. Le lendemain, à la pointe du jour, il passa la Bormida à la tête de trente-cinq mille hommes et atta-

qua les Français avec vigueur. La division Gardane fut repoussée. Le corps du général Victor, en position entre Marengo et la Bormida, soutint le choc de l'ennemi, pendant que les échelons en arrière, qui n'étaient point préparés à recevoir la bataille, se disposaient de manière à se soutenir. Le flanc droit de Victor est menacé; Lannes se met en ligne pour l'appuyer; il réussit à contenir le centre des ennemis; mais Ott, secondé par la cavelerie, menaçait à revers notre droite. Un carré formé de grenadiers de la garde, arrête cette cavalerie. « Profitant, dit Napo- » léon, de la glorieuse résistance de cette troupe d'élite, je di- » rige sur Castel-Ceriolo cinq bataillons de la division Monnier, » afin d'en débusquer l'infanterie légère des ennemis. Malheu- » sement une charge vigoureuse des Autrichiens, sur la gauche » de la division en marche, sépare le général Monnier de ses » troupes, le force à se rejeter vers Lannes, met la brigade de » gauche en retraite, et oblige ainsi celle de Cara-Saint-Cyr à » suivre le mouvement de la ligne, au moment où ses tirailleurs » pénétraient déjà dans Castel-Ceriolo. »

Le corps de Victor, après plusieurs heures d'une défense opiniâtre, est enfoncé et mis en désordre. Cette défaite oblige aussi Lannes à la retraite; il l'exécute en bon ordre. Les Autrichiens poussent déjà des cris de victoire. Ils avancent avec vivacité; mais la faute qu'ils avaient faite de se dégarnir de cavalerie sur leur droite pour la porter au devant de Suchet et de Masséna, les empêchent de recueillir des trophées. Desaix s'avance à grands pas avec six mille hommes de troupes fraîches, dans la direction de San-Giuliano. Enfin, vers cinq heures du soir, il débouche de ce village et se forme en avant. « Lannes, poursuit le narrateur, » s'établit obliquement entre la droite de Desaix et Villanova; » le carré de ma garde lie sa droite avec Castel-Ceriolo; la cava- » lerie de Champeaux se forme en arrière de Desaix et celle de » Kellermann en arrière de l'intervalle entre Desaix et Lannes: » Victor s'efforce de rassembler ses bataillons en arrière et à » gauche de Desaix. L'ennemi avançait toujours en s'étendant » par les deux flancs; sa gauche, sous Ott, atteignait déjà Villa- » nova; son centre après avoir fait halte à la hauteur de Guasca,

» se mettait en devoir de marcher sur San Giuliano, et la droite » débouchait de Cassina Grossa. Mélas se croit si sûr de la victoire, » qu'il court à Alexandrie pour en expédier la nouvelle à Vienne » et à Gênes, tandis que son chef d'état-major Zach, s'avancera » en colonne par la grande route de Tortone, dans l'espoir d'en » recueillir les fruits. Celui-ci doute si peu de ses succès, qu'il » marche par échelons fort éloignés les uns des autres. Le pre- » mier, composé de cinq mille hommes d'élite qu'il mène en per- » sonne, est suivi à distance d'un quart de lieue par trois autres » corps sous Kaim, Bellegarde et Elsnitz. A l'instant où la tête » de colonne touche à San Giuliano, mon artillerie de réserve se » démasque et y sème la mort; en même temps Desaix l'aborde » avec impétuosité : malheureusement une des premières balles » vint frapper ce brave au milieu de la poitrine, et priva la » France d'un de ses meilleurs serviteurs et moi d'un de mes plus » chers compagnons d'armes. Nos troupes, exaspérées par la mort de » leur illustre chef, redoublent d'efforts; les ennemis qui croyaient » courir à une victoire certaine, montrent de l'étonnement. » Kellermann saisit ce moment pour les charger en flanc avec » quatre escadrons. La colonne ebranlée se pelotonne; la tête, » entourée et enfoncée, finit par mettre bas les armes. Profitant » de cet avantage, nos troupes poussent en avant. Kellermann » laisse à l'infanterie le soin de recueillir les prisonniers, et s'a- » vance contre la division Kaim, qui suivait à un quart de lieue » de celle de Zach; le même désordre s'y introduit par une bril- » lante charge de cavalerie, faite à propos et à l'improviste. Les » Autrichiens consternés battent en retraite : en vain leur ré- » serve essaie de se soutenir à Marengo, rien ne peut résister à » l'impétuosité de nos soldats. L'ennemi se voit obligé de repasser » la Bormida dans le plus grand désordre, en laissant entre nos » mains huit drapeaux, vingt canons et six mille prisonniers. »

Cette bataille, dont les résultats devaient, dans tous les cas, influer sur les destinées du monde, est décrite dans l'ouvrage avec une grande précision : tous les mouvemens et les chances diverses s'y font parfaitement sentir et se développent avec tout l'ordre désirable. Ce que nous en avons dit est bien imparfait, la

concision qui est observée dans le récit en rend l'analyse fort difficile.

Le lendemain, Mélas demanda et obtint un armistice; l'armée autrichienne eut la faculté de se retirer derrière le Mincio, en abandonnant les places du Piémont et de la Lombardie, jusqu'à la ligne du Mincio.

L'armée du Rhin avait aussi obtenu quelques succès : elle était parvenue jusque sur l'Inn; mais bientôt l'armistice s'étendit à cette armée. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les négociations qui furent alors entamées avec l'Autriche et l'Angleterre, et qui se prolongèrent jusqu'à la fin de novembre où les hostilités recommencèrent.

### Bataille de Hohenlinden.

L'armée de Moreau gagna, quelques jours après, la bataille décisive de Hohenlindin. « L'archiduc Jean, dit Napoléon, voulant prendre l'initiative, au lieu de nous attendre derrière la » redoutable position de l'Inn, se jeta dans les pays fourrés, » entre cette rivière et l'Iser, afin de déboucher sur Munich, » tandis que le corps de Klénau, avec une bonne partie de sa » cavalerie, déboucherait par Ratisbonne et lui donnerait la » main à Dachau. L'archiduc, excité par Weyrother, pénètre, » le 3 décembre, dans la grande forêt de Hohenlendin, sur » quatre colonnes. Trois de ces colonnes marchaient par des » chemins détestables et détrempés par une neige abondante. La » principale, composée du centre avec tous les parcs et les ré» serves, cheminant par une belle chaussée, débouche deux » heures avant les autres sur Auzing, tombe au milieu des divi» sions de Moreau, et en est chaudement accueillie. Par un ha» sard non moins heureux, Richepanse, se dirigeant dans la » forêt (1), se croise avec la gauche des Autrichiens qui avait

(1) L'auteur paraît s'en être rapporté, pour cette bataille, aux *Mémoires de Napoléon*, et l'on sait qu'il n'était pas toujours impartial dans ce qui concernait Moreau. Nous avons sous les yeux la relation de cette bataille

» été fort retardée, s'empare ainsi de la chaussée et prend le » centre de l'archiduc en flagrant délit, en l'attaquant à revers » dans un défilé dont Moreau lui disputait l'issue. Assailli de » toutes parts dans ce coupe-gorge, l'archiduc Jean, après avoir » perdu cent pièces de canon et douze mille hommes, est trop » heureux de regagner l'Inn. » Par suite de cette bataille, les Autrichiens, vivement poursuivis, durent se retirer jusque vers Saint-Polthen, dans le plus grand délabrement. L'armée française et ses généraux se couvrirent de gloire dans cette campagne.

L'armée d'Italie, aux ordres de Brune, était restée dans l'inaction. Macdonald rassemblait en Suisse un corps de 15 mille hommes avec lequel il devait agir de concert en se portant dans le Tyrol par le Splugen, pour prendre à revers les positions de l'armée de Bellegarde. L'auteur entre dans des développemens relatifs aux plans de campagne qu'il avait établis, au moyen desquels les opérations des armées en Allemagne, en Suisse et en Italie devaient se combiner. Nous regrettons de ne pouvoir le suivre dans cette partie si importante de l'ouvrage. Il décrit ensuite toutes les dipositions et les mouvemens des différens corps, jusqu'à l'armistice de Trévise; comment les Napolitains envahirent alors la Toscane, et furent promptement repoussés; nos troupes se dirigeaient sur Naples, lorsque l'armistice, signé à Foligno par Murat, vint arrêter leur marche. Enfin, le 9 février 1801, la paix

par un témoin oculaire (l'un des officiers de l'état-major du général Richepanse, d'après laquelle il paraît certain que, non-seulement la retraite de l'armée fut une combinaison du général en chef, mais aussi le mouvement de Richepanse. « Le général en chef français, dit-il, en annonçant que le » lendemain sera le plus beau jour de sa vie, ordonne effectivement, le 3 décembre au soir, ce mouvement sur le flanc de l'armée ennemie, et le gain » de la bataille se trouve assuré. Par un mouvement inconsidéré, l'aile gau» che de l'armée autrichienne se trouva séparée du centre, et le général » Richepanse, jugeant bien sa position, et prêt d'ailleurs à se dévouer no» blement à la gloire de l'armée, profite de cette faute pour rendre cette » bataille une des plus décisives de la guerre. »

fut signée à Lunéville, et mit fin à la deuxième coalition contre la France.

Peu de temps après, une expédition anglaise, commandée par Nelson, vint, contre le droit des gens, attaquer Copenhague, en pleine paix, dans le but de faire échouer une coalition qui se formait dans le Nord pour faire respecter les pavillons neutres. La marine du Dannemarck fut détruite et la capitale incendiée.

En Egypte, le grand-visir vint avec une armée pour en chasser les Français : il fut battu complétement à Héliopolis par Kléber, et rejeté dans le désert. Méhemed-Ali se vengea en faisant lâchement assassiner son vainqueur. Le résultat de cette bataille détermina les Anglais à expédier en Egypte le général Abercrombie avec 22 mille hommes; secondé par les Ottomans, il attaqua les corps français disséminés; ceux-ci furent battus. Il ne resta aux généraux français d'autre parti à prendre qu'à signer des traités d'évacuation.

Nous renvoyons à l'ouvrage pour tout ce qui est relatif à la politique intérieure et extérieure, qui devint si intéressante à cette époque. Il traite des négociations pour les préliminaires de Londres, du traité d'Amiens, et la conclusion du concordat. Il parle des conjurations qui se sont formées contre le premier consul, et des mesures d'ordre public adoptées pour le perfectionnement de l'administration de l'État. Il entre aussi dans des développemens clairs et précis sur l'expédition malheureuse envoyée à Saint-Domingue, sous les ordres du général Leclerc, où tant de braves sont morts victimes de la funeste influence du climat.

L'intention que nous avons énoncée de ne nous occuper que des principales opérations militaires nous force à passer sous silence l'exposé de la politique anglaise, lors de la rupture du traité d'Amiens, et ses conquêtes dans l'Inde; les mesures prises par le premier consul pour fermer les portes de l'Océan et de la Méditerranée aux Anglais, en représailles de leur infraction du droit des neutres; l'occupation du Hanôvre par des troupes françaises; l'effet de ces mesures sur la politique des puissances continentales; le complot de Georges Cadoudal et de Pichegru, et le fameux procès de Moreau; l'attentat commis sur la personne du duc d'En-

ghien. Nous nous abstiendrons aussi de rapporter l'exposition des principes du gouvernement de Napoléon ; ils nous paraissent d'accord avec ses actions ; mais il n'appartient qu'à des publicistes profonds de les discuter. A tous les motifs de mécontentement que Napoléon avait donnés à l'Europe en envahissant la Hollande, la Suisse et les petits États d'Italie, il joignit ceux de s'emparer du trône de France, de se faire couronner roi d'Italie, et de réunir à son empire Gênes et d'autres provinces : les anciennes dynasties s'en effrayèrent et ne virent chez lui qu'un désir immodéré d'accroître sa puissance à l'infini. Ces sujets d'inquiétude furent la cause de la formation d'une troisième coalition.

Après la rupture du traité d'Amiens, Napoléon rassembla des troupes sur les côtes de Boulogne, annonçant l'intention d'opérer une descente en Angleterre. Ce projet, dont l'exécution paraissait impossible à beaucoup de personnes, surtout dans les circonstances où il se trouvait par rapport aux puissances continentales, avait cependant donné lieu à la réunion d'immenses moyens pour l'effectuer. Les dispositions qui ont été faites ne laisseraient aucun doute sur cette intention si des mesures, qu'on pouvait regarder comme des provocations contre la maison d'Autriche, ne faisaient penser que c'était un prétexte pour entretenir des moyens de guerre formidables. Quoi qu'il en soit, toute la marine française fut mise en mouvement pour favoriser cette gigantesque opération. L'alliance qui existait alors entre la France et l'Espagne permit même d'y faire concourir la marine de cette puissance. Mais la mission difficile qu'eut à remplir l'amiral Villeneuve ayant échoué, l'expédition devenait impossible. D'un autre côté, l'Angleterre faisait de grands efforts pour susciter de nouveaux ennemis à la France, afin d'éloigner d'elle le théâtre de la guerre. Elle était parvenue à déterminer la Russie et l'Autriche à conclure un traité d'alliance, en leur fournissant des subsides. Napoléon dut renoncer à son projet de descente, et transporter en Allemagne le théâtre de ses exploits. On vit, à cette occasion, s'exécuter une marche militaire des plus étonnantes qui aient jamais été exécutées. L'armée des côtes fut trans-

portée comme par enchantement sur les bords du Danube.

### Campagne de 1805.

L'Autriche, dont le but principal était de reconquérir l'Italie, voulait y porter le gros de ses forces, et rester sur la défensive en Allemagne. Elle fit en cela une grande faute, puisque l'objet qu'elle devait d'abord avoir en vue était la réunion des Russes à son armée; il fallait donc se placer sur la ligne d'opération de cette réunion. Les coalisés assemblèrent des forces considérables. Le prince Charles devait attaquer l'Italie avec 145 mille hommes, pendant qu'un corps russe, parti de Corfou, viendrait débarquer à Naples, s'y réunir aux Anglais et aux Napolitains, et marcher de concert surle Pô. Cent mille Autrichiens, commandés par l'archiduc Ferdinand, mais qui avait ordre de déférer aux avis du général Mack, devaient agir en Allemagne avec cent mille Russes. Un troisième corps anglo-russe descendrait dans le Hanôvre et la Poméranie, et se joindrait à l'armée suédoise; une quatrième armée russe, rassemblée sur le Bug, menacerait la Prusse, soit pour la contenir, soit pour l'entraîner. Elle persista dans sa neutralité

« Les Autrichiens ouvrirent la campagne, dit Napoléon, plus » maladroitement qu'ils ne l'avaient jamais fait. Ils s'imaginèrent » me prendre au dépourvu. Cette prétention leur fut funeste. Je » m'étais mis en mesure de frapper sur la Tamise, si le continent » demeurait tranquille, ou sur le Danube, si le continent me » provoquait et me forçait à renoncer à ma grande entreprise. » J'étais parti de Paris pour Boulogne en annonçant à Cobentzel » que je ne voulais que la paix du continent, et que, plein de » confiance dans les protestations pacifiques de son maître, j'allais » donner la dernière main aux préparatifs de descente. J'avais » prescrit de fréquens simulacres d'embarquement pour habi- » tuer les troupes à l'exécuter en peu de temps; nous étions par- » venus à mettre 150 mille hommes à bord, prêts à appareiller » en une demi-heure; le matériel était embarqué depuis long- » temps; j'ordonnai de redoubler ces simulacres, de mettre

» embargo dans tous les ports. Une avant-garde du corps de Ney » appareilla de Montreuil pour longer la côte et se réunir au » camp de Boulogne. Le corps de Soult fut embarqué tout entier » durant deux jours : mes équipages le furent aussi. Ces mesures » trompèrent Cobentzel ; il annonça à Vienne que dans huit jours » je serais en mer. Les Autrichiens le crurent sur parole, et » inondèrent aussitôt la Bavière avec 84 mille hommes, sans at- » tendre les Russes. Ils se flattaient d'entraîner ainsi l'électeur » de gré ou de force, ce qui leur eût procuré un renfort de » 20 mille hommes, et l'avantage de porter le théâtre de la guerre » jusque sur le Rhin ; mais c'était éloigner le moment de la jonc- » tion avec la grande armée russe, et en augmenter les difficultés. »

En 24 heures, l'armée des côtes fut débarquée et prête à partir. Elle se mit en marche pour l'Allemagne : l'embargo fut mis sur la poste aux lettres ; les colonnes approchaient de la Lorraine, qu'on croyait encore à Paris l'armée embarquée. Des troupes furent laissées pour garder la flottille, et la défense fut organisée sur les divers points menacés. Masséna, avec 50 mille hommes, était sur l'Adige, opposé à l'archiduc Charles, contre des forces doubles. Un traité de neutralité, conclu avec Naples, permit de renforcer cette armée du corps de Saint-Cyr.

La grande armée passa le Rhin les 25 et 26 septembre sur plusieurs points, entre Kehl et Mayence, et se trouva bientôt réunie entre Nordlingen et Ingolstadt, pendant que Mack, avec quatre-vingt-quatre mille hommes, occupait la Bavière, et s'était établi à l'approche de l'armée française entre Ulm et Rain. Le 9 octobre, plusieurs corps français occupaient déjà Augsbourg et avaient séparé la droite de l'armée autrichienne, qui se retira sur l'Iser. La position de l'ennemi devenait critique. Les Français avaient plus de cent-vingt mille hommes sur ses communications. Mack fait un changement de front en arrière et finit par se trouver le dos tourné au Rhin, tandis que l'armée française tourne le dos à Vienne. Nous regrettons infiniment de ne pouvoir suivre l'auteur dans les savantes manœuvres exécutées dans cette campagne, et qui eurent de si grands résultats ; elles sont décrites avec un rare talent et accompagnées de réflexions fort judicieuses. Après

plusieurs combats, dont le plus important eut lieu à Elchingen ; Mack fut enfermé dans la place d'Ulm où il capitula avec trente mille hommes. De toute cette armée, le corps de Kiemnager, l'archiduc Ferdinand avec trois mille chevaux, et la division Jellachich avaient seuls pu se soustraire à la destruction ; encore la dernière fut-elle enveloppée peu après dans les défilés du Tyrol.

L'armée française après ces premiers exploits, se remit aussitôt en marche pour se porter à la rencontre des Russes, qui étaient arrivés sur l'Inn, sous les ordres de Kutusof. L'auteur répond ici au reproche qu'on a fait à Napoléon de s'être avancé sur Vienne, ayant à craindre qu'une armée prussienne, qui s'organisait, ne se portât sur le haut Danube. D'après ses calculs il avait le temps nécessaire pour neutraliser les forces qu'il avait devant lui avant que les Prussiens ne fussent sur ses derrières. «La règle de guerre » la plus incontestable, dit-il, c'est de frapper un ennemi qui n'est » pas en mesure. » (1) Les Russes ne tinrent ni derrière l'Ina, ni derrière la Salza ; ils soutinrent les premiers combats à Ried et à Lambach, les Français y eurent l'avantage. Kutusof repassa le Danube à Mautern, et se dirigea sur Znaim, où il fut poursuivi; il parvint cependant, par un stratagème, à regagner Brimes et à rejoindre les réserves qui se rassemblaient vers Olmutz. Les Autrichiens abandonnèrent Vienne, qui, malgré ses fortifications, n'opposa aucune résistance aux Français. Ceux-ci surprirent les ponts du Danube au moment où on donnait le signal pour les incendier ; ils s'en emparèrent par un stratagème.

L'armée se porta de suite en Moravie jusqu'à Brums, où elle prit quelques jours de repos, les premiers depuis Boulogne, n'ayant pour le moment rien à craindre des Russes qui étaient harassés. Depuis la prise d'Ulm elle avait franchi l'Inn, la Salza,

---

(1) Le sens de cette phrase, dans l'ouvrage, est un peu obscur ; il peut aussi bien se rapporter aux Prussiens qu'aux Russes, puisque les premiers sont encore moins en mesure que les seconds, et d'autant plus qu'il n'est question que des Prussiens dans la phrase précédente.

la Traun, l'Enns, le Danube, et combattu à Amsteten, à Maria-zell, à Krems, à Saint-Polten, à Hollabrun. Des corps d'armée étaient dirigés vers Presbourg, Leoben et Iglaw, pour observer les mouvemens du prince Charles, et le prince Ferdinand, occupé à rassembler des milices en Bohême, en imposer aux Hongrois, et élargir la nouvelle base d'opération. Ces corps avaient l'ordre de s'échelonner vers le gros de l'armée, afin d'accourir plus promptement au premier signal.

(*La suite au prochain Numéro.*)

## ANNONCES.

Histoire de la guerre dans la Péninsule et dans le midi de la France, depuis l'année 1807 jusqu'à l'année 1814, publiée à Londres par A.-F.-P. Napier; traduction revue, corrigée et enrichie de notes par M. le lieutenant-général comte Mathieu Dumas. Tomes I et II : prix 14 francs. L'ouvrage aura quatre volumes in-8°. Paris, chez Treuttel et Würtz, libraires.

Cette histoire, écrite avec clarté, et surtout avec l'impartialité qu'on peut attendre d'un écrivain consciencieux, forme un complément très-intéressant à l'ouvrage que notre général Foy avait entrepris sur le même sujet. Les observations du colonel Napier sont d'un juge éclairé, quelquefois sévère, mais toujours de bonne foi. Il indique, en général, avec autant de justesse que de précision, les causes politiques des événemens; et la situation intérieure de l'Espagne et du Portugal pendant cette crise terrible, est présentée sous les plus vives couleurs. Nous nous proposons de revenir sur cet important ouvrage aussitôt qu'il sera terminé.

Itinéraire de Morée, ou *Description des routes de cette péninsule*, traduit de l'anglais par le lieutenant-général comte de

Tromelin, et publié avec approbation de S. Exc. le ministre de la guerre. Un vol. in-8°, chez Anselin, rue Dauphine, n° 9, à Paris.

Ce livre ne pouvait paraître à une époque plus favorable que celle-ci ; l'Europe paraît se porter vers la Grèce, et l'Itinéraire que nous annonçons doit être naturellement le manuel de tous ceux qui parcourront ces intéressantes contrées.

VIES DES GRANDS CAPITAINES FRANÇAIS DU MOYEN AGE, pour servir de complément à l'Histoire générale de France aux 12e, 13e, 14e et 15e siècles ; par A. Mazas, ancien officier d'état-major.

Le 2e volume de cet ouvrage a paru : le troisième est sous presse et paraîtra très-incessamment. Prix 6 fr. le volume. A Paris, chez Anselin, rue Dauphine, n° 9.

MANIEMENT DE LA BAÏONNETTE, APPLIQUÉ A L'ATTAQUE ET A LA DÉFENSE DE L'INFANTERIE ; par A. Muller, officier de cavalerie, auteur de l'*Escrime à cheval*, etc., etc. : orné de vingt-une planches. A Paris, chez Anselin.

ANLEITUNG zu der natürlichsten und leichtesten art pferde abzurichten. — Instruction sur la manière la plus naturelle et la plus simple de gouverner les chevaux, avec un appendice qui fait voir comment elle peut être appliquée au cheval de troupe et au simple cavalier, par Lunersdorf. 5e édit., in-8°; prix, 2 fl. 15 kr. Marburg, 1826.

UEBER LANDWEHR zu pferde. — Sur Landwehr à cheval, avec un appendice sur les pistolets comme armes du cavalier. Br. in-8° de 64 pag. ; prix, 36 kr. Constanz, 1826 ; Wallis.

SUR LA COMPOSITION d'un corps de cavalerie, sur sa manière de combattre. — Zeitschrist für kunst, wissensch und geschichte des krieges ; 1825, cah. 5, p. 145.

MANUEL DU TIR au pistolet ; par le capitaine Millère. In 12 de 2 feuilles ; prix, 1 fr. 50 cent. Paris. 1827.

VERSUCH UEBER die einfachste und zweckmoesigste art die ges-

chütz ladungen mittelst percussion zu entzünden. — Essai sur la manière la plus simple et la plus convenable de mettre le feu aux charges des bouches à feu au moyen de la percussion; par Ch. de Metsch. Grand in-8°; avec 3 planches; prix, 1 fl. 48 kr. Weimar, 1827.

Théorie balistique; par M.-J.-F. de Scheer de Lionastre, lieutenant-colonel d'artillerie et du génie de Delft. 1 vol. in-8° de 115 pages, avec planches en taille-douce et tableaux d'expériences; prix, 7 fr. 40. Gand, 1827.

Principes de fortification passagère à l'usage des sous-officiers; par l'auteur des Notions élémentaires de fortification, etc., in-12 de 7/12 de feuille, plus une planche. Paris, 1826; Anselin.

Versoche ueber einige theile der artillerie und der besestigungskunst. — Essai sur quelques parties de de l'artillerie et de la fortification; par le général comte C., traduit du français avec un supplément par J. Rueber, capitaine du génie et professeur de fortification et de construction à l'académie militaire de Vienne. In-8° avec 9 planches; prix, 4 fl. 30 kr. Vienne, 1827. Heubner.

Devis général des travaux ordinaires du casernement de Paris, *intrà muros*, et de ceux qui en dépendent ou qui devront se former, à l'usage de l'entrepreneur et de tous ceux qui seront chargés de concourir à l'exécution desdits travaux pendant trois ou six années, à compter du 1er janvier 1827. In-fol. de 110 pag. Paris, 1827.

Traité élémentaire de statistique, à l'usage des écoles de la marine; par Gaspard Monge; 6e édition, conforme à l'édition précédente, revue en 1810 par Hachette. In-8°. de 14 feuilles, plus 5 planches; prix, 3 fr. 50 cent. Paris, 1826.

---

**Faute à corriger dans la dernière livraison.**

Page 291, lig. 25, au lieu de *annuler*, lisez *accumuler*.

---

SAINT-DENIS. IMPRIMERIE DE CONSTANT-CHANTPIE,
Rue de Paris, n. 8.

